This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts

Société nivernaise des lettres, sciences et arts, Nevers

Digitized by Google

Fr 40.22

From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B. 1876, Fellow of Harvard College 1895-1911,
and Cornelia Prime Lowell, his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC

HARVARD COLLEGE LIBRARY

Digitized by Google

ALPHONSE
PICARD & FILS
EDITEURS
82
RUE BONAPARTE
82
PARIS VIe ARROND^t

LIBRAIRIE
ANCIENNE
D'OCCASION
COMMISSION
LIVRES
FR
ET

Fr 40.22

From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B. 1876, Fellow of Harvard College 1895-1911,
and Cornelia Prime Lowell, his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC

HARVARD COLLEGE LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NIVERNAISE

DES

SCIENCES, LETTRES ET ARTS.

SECONDE SÉRIE.

TOME HUITIÈME.

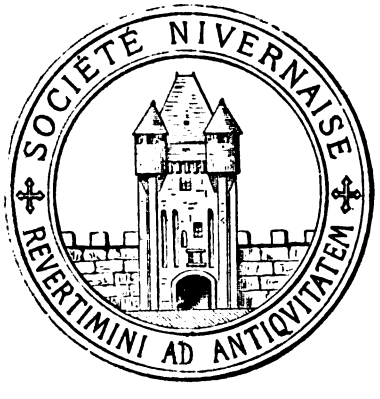

A NEVERS

CHEZ MICHOT, LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ, PLACE SAINT-SÉBASTIEN,

ET CHEZ Mme VEUVE BOUTILLIER, RUE DE L'EMBARCADÈRE.

1877

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NIVERNAISE

DES

SCIENCES, LETTRES ET ARTS.

Digitized by Google

NEVERS,

IMPRIMERIE FAY. — G. VALLIÈRE, SUCCESSEUR,

PLACE DE LA HALLE ET RUE DU REMPART, 2.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NIVERNAISE

DES

SCIENCES, LETTRES ET ARTS.

SECONDE SERIE.

TOME HUITIÈME.

À NEVERS

CHEZ MICHOT, LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ, PLACE SAINT-SÉBASTIEN,

ET CHEZ M. MORIN-BOUTILLIER, RUE DE L'EMBARCADÈRE.

1880

Digitized by Google

Fr 40.22

HARVARD COLLEGE
JAN 3 1914
LIBRARY.
F. C. Lowell fund

Digitized by Google

SOCIÉTÉ NIVERNAISE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS.

BUREAU.

Mgr Crosnier ✻, protonotaire apostolique, vicaire général, membre correspondant de la commission de la topographie des Gaules, etc., *président.*

MM. Roubet, à La Guerche, *vice-président.*
le Dr Subert, *secrétaire.*
Lhospied, *pro-secrétaire.*
Boutillier, *bibliothécaire-archiviste.*
Bouveault, *architecte.*
Morlon, *trésorier.*

MEMBRES HONORAIRES.

Mgr l'Évêque de Nevers.

MM. le Préfet de la Nièvre.
de Toytot ✻, ancien président du tribunal civil.
Moreau de Charny, professeur de dessin, à Nevers.
Désveaux ✻, chef d'escadron d'artillerie, à Clermont.

LISTE DES MEMBRES TITULAIRES

DRESSÉE SELON L'ORDRE DE LEUR RÉCEPTION.

MM. Baudiau, curé d'Entrains, fondateur,	5 juin 1851.
Bompois (Ferdinand), à Marzy, *id.*,	*id.*
Boucaumont (O. ✻), ingénieur en chef retraité, à Nevers, *id.*,	*id.*
Clément, curé de Châtillon, *id.*,	*id.*

Digitized by Google

MM. Crosnier ✻, grand vicaire, à Nevers, fondateur,	5 juin 1851.
Hurault, curé de Saint-Pierre, à Nevers, *id.*,	*id.*
le Dr Jacquinot (Honoré) ✻, à Sauvigny-les-Bois, *id.*,	*id.*
Laborde (l'abbé), chanoine, à Nevers, *id.*,	*id.*
Lebrun ✻, chanoine honoraire, ancien proviseur du collége de Nevers, *id.*,	*id.*
Lefebvre (Louis), avocat à Nevers, *id.*,	*id.*
Léonard (Victor), propriétaire à Nevers, *id.*,	*id.*
Lhospied, ancien instituteur, à Nevers, *id.*,	*id.*
V. de Maumigny (le comte), à Nevers, *id.*,	*id.*
Alfred Robert, propriétaire à Nevers, *id.*,	*id.*
Robert Saint-Cyr ✻, docteur-médecin à Nevers, *id.*,	*id.*
Adolphe de Rosemont, propriétaire à Nevers, *id.*,	*id.*
Arthur de Rosemont, propriétaire à Nice, *id.*,	*id.*
de Soultrait (le comte George) ✻, à Besançon, *id.*,	*id.*
Thomas (O. ✻), docteur en médecine à Nevers, *id.*,	*id.*
Trochereau, propriétaire à Nevers, *id.*,	*id.*
du Verne (Henri), à Nevers, *id.*,	*id.*
de Villefosse, archiviste à Nevers, *id.*,	*id.*
Roubet, à La Guerche (Cher),	2 août 1855.
de Pazzis (le comte), maire d'Ougny,	15 février 1856.
de Laugardière, conseiller à la cour de Bourges,	23 avril 1857.
Bogros ✻, docteur en médecine à Château-Chinon,	3 février 1859.
Lauvernay, agent-voyer d'arrondissement retraité, à Nevers,	14 juin 1860.
Millien (Achille) ✠✠, à Beaumont-la-Ferrière,	*id.*
Pot, curé de Magny-Cours,	*id.*
Rolland, aumônier des Ursulines, à Nevers,	*id.*
Boutillier, curé de Coulanges,	6 décembre 1861.
de Toytot (Ernest),	6 février 1862.
Rongé, curé de Champlemy,	*id.*
Jobert (l'abbé), à l'école normale de Varzy,	13 mars 1862.
Paulin Fay, ancien directeur du *Journal de la Nièvre*, à Paris,	*id.*
Bouveault, architecte à Nevers,	3 avril 1862.
d'Aiguson, juge, à Châteauroux (Indre),	*id.*

Digitized by Google

MM. Decray ✻, conseiller général, à Decize,	12 novembre 1863.
Fouché, aumônier du lycée, à Nevers,	2 décembre 1863.
Subert, docteur en médecine à Nevers,	12 janvier 1865.
Mirault, régisseur à Cours-les-Barres (Cher),	10 janvier 1866.
René de Lespinasse ✠, à Urzy,	8 juin 1867.
Dupont, 3, rue Hurel, à Neuilly-sur-Seine,	8 août 1867.
Malleval, banquier à Nevers,	*id.*
Morlon, procureur de la République à Sancerre,	5 décembre 1867.
de Marcillac, magistrat, à Bourges,	27 février 1868.
Henri d'Assigny ✻, à Sauvigny-les-Bois,	7 juillet 1868.
Blandin-Lyons, propriétaire à Nevers,	4 février 1869.
Delost (l'abbé), à Cercy-la-Tour,	4 mars 1869.
de Villenaut, à Nevers,	13 mai 1869.
du Verne (Charles), au Veuillin (Cher),	3 mars 1870.
Piffaut (Henri), pharmacien à Varzy,	7 juillet 1870.
L. Charpentier, docteur en médecine à Prémery,	20 avril 1871.
Ferrier (Henri), peintre, à Prémery,	*id.*
de Pierredon ✠, directeur, à Imphy,	1er février 1872.
Charles Morizot, substitut, à Moulins,	*id.*
Auguste Le Blanc-Bellevaux, licencié en droit, à Nevers,	*id.*
Bouziat, chanoine, hospice de Nevers,	7 mars 1872
Gaston de Chalvron, à Nevers,	*id.*
Albert Blaudin-Vallière, à Nevers,	*id.*
Gustave Andrieu, à Nevers,	11 avril 1872.
Bogros, curé de Marzy,	9 mai 1872.
Pannetier (l'abbé), à Neuville-les-Decize,	29 août 1872.
Monteignier, à Dompierre-sur-Nièvre,	*id.*
Chapois, curé d'Aunay,	30 août 1872.
Boère, curé de Crux-la-Ville,	31 août 1872.
Chevalier-Lagénissière, 9, rue Baretti, à Turin (Italie),	5 décembre 1872.
du Verne (Victor), à Nevers,	9 janvier 1873.
Soyer (l'abbé), à Nevers,	*id.*
Michot, libraire de la Société nivernaise,	6 février 1873.
Monot ✻, docteur en médecine à Montsauche,	6 mars 1873.
Lucien Gueneau, sous-préfet à Château-Chinon,	5 juin 1873.
Hugon (Edmond), juge à Nevers,	3 juillet 1873.
de Savigny de Moncorps (Charles) ✻, à Fertotot,	*id.*
d'Anchald (Maurice), à Moulins,	21 juillet 1873.

Digitized by Google

MM. Victor Gueneau, percepteur à Clamecy,	7 août 1873.
Ernest Mignot, médecin à Pougues,	*id.*
Michel Crosnier, curé de Saint-Louis de Fourchambault,	*id.*
Ernest Rignault, notaire à Corbigny,	*id.*
Mgr Le Hardy du Marais, évêque de Laval,	*id.*
MM. de Savigny de Moncorps (René) ✻, à Fertotot,	6 novembre 1873.
Pelletier de Chambure, au château de La Chaux, par Saulieu (Côte-d'Or),	*id.*
Busquet, directeur, à La Machine,	*id.*
d'Asis-Gaillissans, professeur au lycée de Nevers,	*id.*
Greuzard (l'abbé), archiprêtre de la cathédrale,	*id.*
Lafond (Louis), propriétaire à Pouilly,	*id.*
Dubarbier (l'abbé), vicaire général à Nevers,	4 décembre 1873.
Garenne (Xavier), propriétaire à Luzy,	8 janvier 1874.
de Berthier (Charles), propriétaire à Nevers,	5 mars 1874.
de Chabrol, à Saint-Patrice, près Tours,	26 mars 1874.
Chonez ✻, président de chambre à Bourges,	7 mai 1874.
d'Espiard (le baron Henri), à Mazille, par Moulins-Engilbert,	*id.*
Abel Métairie, à Fontfaye, par Châteauneuf-val-de-Bargis,	9 juillet 1874.
Locquin, avocat à Nevers,	*id.*
Bertaux (Prosper), à Nevers,	*id.*
Herpin, à Saint Marcel (Indre),	*id.*
Albéric Gonat, à Saint-Pierre-le-Moûtier,	17 août 1874.
Massillon Rouvet, architecte à Nevers,	*id.*
Théodore Meynier (O. ✻), propriétaire à Coulanges,	5 novembre 1874.
Darlet (Octave), professeur à Clamecy,	14 janvier 1875.
Gadoin ✻, président à Cosne,	*id.*
Robert, juge à Cosne,	*id.*
de Langle de Cary, juge à Nevers,	13 mai 1875.
Faulquier (Adrien), à Clamecy,	*id.*
Bonneau du Martray ✻, ingénieur à Dijon,	7 octobre 1875.
Dufrène (l'abbé), supérieur de l'institution Saint-Cyr, à Nevers,	4 novembre 1875.
de Laubespin (le comte) ✻, à Tracy,	9 décembre 1875.
Javillier, pharmacien à Nevers,	*id.*
Pierre Petit, imprimeur à Clermont-Ferrand,	3 février 1876.
Octave Roger ✻, à Bourges,	6 avril 1876.
Paul Usquin, à Donzy,	*id.*

Digitized by Google

MM. Raffestin, receveur de l'enregistrement à Pougues, 4 mai 1876.
de Saint-Vallier ✻, à la Cave, commune de Beaumont-Sardolles, 1er juin 1876.
Pot, ingénieur à Clamecy, 3 août 1876.
de Boissoudy, magistrat à Château-Chinon, *id.*
Cyprien Gueneau, notaire à Brinon, 7 décembre 1876.
Emile Usquin, à Nevers, 3 mai 1877.
Elie Cassiat, avoué à Nevers, *id.*
Luquet, imprimeur à Château-Chinon, *id.*
Gravelle père, à Nevers, 7 juin 1877.
Ruby père, architecte à Clamecy, 9 août 1877.
Jéramec ✻, directeur, à Pougues, *id.*
Legrand, agent-voyer à Donzy, *id.*
Marillier (l'abbé), aumônier à Corbigny, 4 octobre 1877.
Prégermain aîné, au château de Gron, par Châtillon, *id.*
Heulhard (Sébastien), à Corvol-l'Orgueilleux, 8 novembre 1877.
Maurice de La Planche, au château de La Planche, par Millay, 10 janvier 1878.
Frédéric d'Assigny, à Nevers, 4 avril 1878.
Paul Lehugeur, professeur à Angers, *id.*
Gustave Couppery ✻, à Nevers, 6 juin 1878.
Montagnon, à Nevers, 13 février 1879.
Edouard de Fontenay, à Varennes, 3 avril 1879.
Raoul de Dreuille, à Donzy, 1er mai 1879.
Amable Provot, greffier à Saint-Benin-d'Azy, 2 octobre 1879.
le Dr Perrier, à La Charité, 13 novembre 1879.
Amédée Jullien, 5, rue Saint-Benoit, Paris, 8 janvier 1880.
le Dr d'Hubert, à Donzy, *id.*
Paul Perreau, notaire à Saint-Benin-d'Azy, 4 mars 1880.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM. du Broc de Segange ✻, à Moulins.
Baudoin, architecte à Avallon.
de Belloguet (le baron), à Paris.
Blanché, ancien juge.
Blandin, docteur en médecine à Nantes.
Bouchardon.
Boudard, inspecteur des enfants assistés à Gannat.
Baillaud, inspecteur des écoles primaires à Autun.
Bulliot ✻, président de la Société éduenne, à Autun.

Digitized by Google

MM. de Bures, membre de la Société d'émulation, à Moulins (Allier).
de Brémond d'Ars (le comte), à Nantes.
de Chambure fils.
Cirodde, ingénieur des ponts et chaussées.
Cougny, professeur au lycée de Versailles, officier d'académie.
Cougny, professeur de dessin à Paris.
Desrosier, professeur au collége de Riom.
Dumoutet, sculpteur à Bourges.
Garsonnet ✻, inspecteur de l'académie de Dijon.
Gautherin ✻, statuaire, 11, impasse du Maine, Paris.
Gonet, vétérinaire au 3e lanciers.
Germain ✻, docteur en médecine à Paris
Humann, propriétaire à Saint-Loup.
Huret, curé de Suilly-la-Tour.
Lapeyre de Crussol, receveur de l'enregistrement.
Le Blanc-Bellevaux.
de l'Étoile (le comte), à Moulins (Allier).
Martin (Emile).
Morellet, censeur retraité, à Paris.
Raynaud ✻, ancien recteur.
Sabourin de Nanton.
de Senac.
Thomas, employé au ministère de la guerre, à Paris.
Réveillé de Beauregard, à Marseille.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

1 Revue des sociétés savantes, à Paris.
2 Société française pour la conservation des monuments, à Caen.
3 Société éduenne, à Autun.
4 Société d'agriculture, du commerce, etc., du département de la Marne, à Châlons.
5 Société archéologique de Montpellier.
6 Société archéologique de Sens.
7 Société d'agriculture, des lettres, sciences et arts, à Orléans.
8 Académie de Reims.
9 Société d'émulation de l'Allier.
10 Société des sciences historiques et naturelles, à Auxerre.
11 Société historique du Cher, à Bourges.
12 Société d'émulation de Montbéliard.
13 Société des lettres, à Varzy.
14 Société des sciences, arts et belles-lettres du Var, à Toulon.

Digitized by Google

15 Académie de Mâcon.
16 Académie de Maine-et-Loire, à Angers.
17 Société de l'histoire naturelle, à Colmar.
18 Société d'études, à Avallon.
19 Société scientifique de Guéret.
20 Société dunkerquoise, à Dunkerque.
21 Société littéraire de Lyon.
22 Société pour la conservation des monuments historiques, à Strasbourg.
23 Société littéraire et scientifique de Castres.
24 Académie des sciences de Clermont.
25 Société académique de Boulogne-sur-Mer.
26 Société des antiquaires du Centre.
27 Société historique et archiviste de Château-Thierry.
28 Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille.
29 Société philotechnique, à Paris.
30 Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.
31 Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers.
32 Commission historique du Nord.
33 Société d'archéologie de Seine-et-Marne.
34 Société des sciences et arts de Vitry-le-François.
35 Société archéologique et historique de l'Orléanais.
36 Académie du Gard.
37 Société archéologique de Périgueux.
38 Commission archéologique de la Côte-d'Or, à Dijon.
39 Société d'études des sciences naturelles de Béziers.
40 Société des sciences naturelles et historiques de Cannes.
41 Société académique de Cherbourg.
42 Société archéologique de Rambouillet.
43 Société archéologique de Soissons.
44 Société archéologique de Tarn-et-Garonne.
45 Société d'histoire naturelle de Toulouse.
46 Académie du Val-d'Isère.
47 Société niçoise des sciences naturelles et historiques.
48 Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.
49 Société scientifique et artistique de Clamecy.
50 Société des sciences et arts du Havre.
51 Société de statistique de Marseille.

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NIVERNAISE

DES

LETTRES, SCIENCES ET ARTS.

SÉANCE DU 2 MARS 1876.

Présidence de Mgr Crosnier.

Sont présents : MM. Crosnier, *président ;* Roubet, *vice-président ;* de Toytot, *secrétaire ;* Subert, *trésorier ;* l'abbé Boutillier, *archiviste ;* l'abbé Valois, Benjamin Laroche, Lhospied, l'abbé Fouché, Massillon, de Rosemont, l'abbé Rolland, l'abbé Crosnier de Fourchambault, Bouveault, du Verne, Duplessis, l'abbé Delost, Morlon, de Brimont, de Pierredon.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. l'abbé Boutillier a la parole et présente le catalogue de tous les ouvrages reçus pendant l'impression du septième volume du *Bulletin*. Ce catalogue terminera ledit volume.

Le même membre lit ensuite quelques lettres de l'abbé Lebeuf tirées des deux volumes publiés par MM. Quantin et

Digitized by Google

Chérest; l'une, entre autres, adressée en 1718 à dom Dolé, qui préparait alors une histoire du Nivernais, a vivement intéressé la Société.

SÉANCE DU 4 MAI 1876.

Présidence de Mgr Crosnier.

M. le Président fait observer que la période de trois ans fixée par le réglement étant expirée, il y a lieu de procéder au renouvellement du bureau.

Le vote a eu lieu par bulletin de liste et le dépouillement s'est opéré dans les formes ordinaires.

Les membres composant l'ancien bureau ont été renommés dans l'ordre suivant :

Président, Mgr Crosnier ;
Vice-président, M. Roubet ;
Secrétaire, M. de Toytot ;
Pro-secrétaire, M. Lhospied ;
Archiviste, M. Boutillier ;
Trésorier, M. Subert ;
Architecte, M. Bouveault.

M. le Président fait observer que, d'après le réglement, le trésorier devrait, dans cette séance, présenter l'état des recettes et des dépenses, mais que l'absence de M. Subert nécessitait l'ajournement de cette opération.

MM. Morlon et Usquin proposent comme membres titulaires de la Société M. Jonquard, notaire à Pougues, et M. Raffestin, receveur de l'enregistrement dans la même

Digitized by Google

localité. Cette double proposition ayant été favorablement accueillie, ces messieurs furent proclamés membres de la Société nivernaise.

M. Roubet continue la lecture de son travail sur les *Faits et gestes des justiciers dans le passé*. Il aborde le récit des contestations fréquentes portées devant la justice, au sujet des préséances revendiquées dans chaque localité par les différents seigneurs du lieu. La cause de ces contestations était souvent l'offrande et la distribution du pain bénit; la place, la forme et la propriété des bancs à l'église, véritables nids à procès dont on trouve des traces nombreuses avant François Ier et plus tard encore. Depuis la Révolution, plusieurs personnes ont voulu faire valoir à cet égard d'anciens droits ou des droits récemment acquis, comme on le prétendait; mais les réglements administratifs avaient fait disparaître les dernières traces des anciens priviléges, déclarant nulles toutes concessions de bancs ou de chapelles faites contrairement aux formalités exigées par le décret du 30 décembre 1809. Le travail de M. Roubet intéresse vivement la Société et donne souvent occasion de se livrer à quelque digression.

M. Bouveault demande la parole relativement à la circulaire de M. Jacquinot. Il pense qu'elle aurait dû être plus explicite et indiquer si la pensée du docteur est de comprendre, dans la carte projetée, les monuments gaulois, romains et ceux de l'époque féodale. L'auteur répond que telle n'a pas été sa pensée et qu'il veut se borner à l'époque préhistorique.

Le docteur Jacquinot donne ensuite lecture de plusieurs lettres qu'il a déjà reçues. Comme on devait s'y attendre, les unes sont peu importantes, les autres, fort curieuses,

Digitized by Google

prouvent déjà la richesse de la mine ouverte par notre savant confrère.

M. le Président annonce que M. Bresson a fait hommage à la Société des curieux débris provenant de l'hôtel de l'*Ecce homo,* restes bien conservés du douzième siècle. La Société vote des remercîments au donateur. M. le Président émet le vœu que les parties les plus intéressantes soient transportées dans le jardin qui entoure la région absidale de Saint-Étienne et conservées avec le plus grand soin. On devrait faire, à cet effet, les démarches nécessaires auprès des autorités compétentes.

Cet avis est adopté.

SÉANCE DU 1er JUIN 1876.

Présidence de Mr Crosnier.

Siégent au bureau : MM. Crosnier, *président;* Lhospied, *pro-secrétaire;* Subert, *trésorier.*

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Subert ajoute, comme complément au mémoire de M. Roubet, concernant certains droits seigneuriaux, que les médecins et chirurgiens de Nevers, au jour de la fête de saint Côme et saint Damien, leurs patrons, ont eu plusieurs fois l'occasion de défendre leurs droits et priviléges relativement aussi à l'offrande du pain bénit.

MM. Crosnier et Subert proposent comme membre résidant M. de Saint-Vallier, au château da la Cave. Cette proposition, mise aux voix, a été accueillie à l'unanimité.

Sur sa demande, appuyée par les mêmes membres,

Digitized by Google

M. Jollet, ancien instituteur à Fabreigues (Hérault), est admis comme membre correspondant.

Le docteur Subert fait ensuite part à la Société d'une notice intéressante publiée par M. Munier dans la *Revue d'anthropologie*, tome IV (1875), n° 2, p. 12.

M. A. Munier, dit M. Subert, continue activement ses recherches dans la petite chaîne de collines de La Gardéole, entre Montpellier et Cette. En poursuivant ses fouilles dans la grotte de l'*Homme-Mort*, il a trouvé un fauteuil primitif creusé dans un tronc de chêne qui, d'après les objets dont il était entouré, appartenait sans doute à une période relativement récente, mais pourtant encore assez ancienne pour nous intéresser. Dans une lettre qu'il nous a récemment écrite sur ce sujet, M. Munier décrit ainsi sa nouvelle trouvaille :

« En suivant toujours la direction du fond de la grotte vers son entrée, j'ai rencontré sur la première couche d'ossements, mais ne paraissant pas en faire partie, un volumineux tronc de chêne creusé en forme de siége. Ce singulier meuble gisait sur le dos, les pieds tournés vers le fond de la grotte, et ma pioche l'a attaqué par le côté représentant le dossier. J'ai recueilli en avant, et comme renversés par le mouvement qui a fait choir le meuble, des ossements humains carbonisés ayant appartenu à un être jeune, rachitique et difforme. Ces os étaient pêle-mêle avec un bracelet de fer fortement oxydé, des fragments d'un vase en poterie noire, grossière et micacée, et des débris de bois brûlés à leurs extrémités, et ayant pour la plupart subi une torsion analogue à celle des liens de bois si souvent utilisés chez les populations forestières. Des touffes d'herbe, disposées en forme de garniture ou placage, se trouvaient au-dessous et au milieu de ces débris divers, souvent agglutinés par une pâte d'un gris blanchâtre que j'ai supposé être de l'argile. Des liens en roseau, encore intacts, paraissaient réunir entre elles ces diverses parties de ces débris que je me suis efforcé de conserver en les enduisant de stéarine. Le complet dégagement

Digitized by Google

du meuble m'a fait découvrir, placés sur la partie inférieure, deux fragments d'un gâteau pétri de débris végétaux agglutinés par la même pâte gris-blanchâtre, et qui paraissait, par sa position sur le siége, remplir les fonctions de coussin. Enfin, le dos du meuble est entaillé à distances égales par des encoches destinées à recevoir le pied de certains morceaux de bois dont j'ai parlé plus haut qui s'y repèrent parfaitement.

» Il est aisé de comprendre, d'après tout cela, que le meuble se composait de deux parties fort distinctes : le *siége* et le *dossier*. Le premier, taillé à même dans le bloc ; le second, formé par des bâtons plantés sur le rebord vertical du siége, où des échancrures *ad hoc* avaient été pratiquées et reliées entre elles par des bois tordus et des roseaux ; le tout garni et rembourré d'herbages fixés et retenus par une matière d'un gris blanc dont la nature est à déterminer.

» Je ne crois pas, ajoute M. Munier, qu'on puisse établir de relation absolue entre les ossements trouvés dans les débris du meuble et ceux de la couche sur laquelle ils étaient placés, car ils présentent des caractères bien différents. Les premiers, encore gras au toucher, sont imparfaitement calcinés et d'une couleur jaune sale ; les seconds, au contraire, blancs ou complétement noirs, ont subi une calcination complète, happent à la langue et rendent un bruit sonore quand on les frappe. »

Dans une lettre du 9 mai dernier, adressée par M. Munier à M. Subert, il lui fait part de nouvelles découvertes faites au même lieu.

Ma grotte de l'*Homme-Mort*, lui écrit-il, m'a donné la semaine dernière une nouvelle pièce *unique* jusqu'à présent dans les musées et les collections : *un peigne en bois* avec oreillette et *trou de suspension* ! un peigne indiscutable et dont la seule vue suffit à forcer la conviction. Une autre pièce, également en bois et également unique, est d'une interprétation plus difficile : c'est une palette à pans du bas coupés, plus épaisse à cette partie que dans le haut, qui s'emmanchait

Digitized by Google

sans nul doute, car la petite queue de la partie supérieure est fendue comme pour recevoir une greffe, et à sa base règne un sillon creusé vraisemblablement pour recevoir le fil de la ligature. L'objet, en somme, rappelle les palettes dont se servent encore certains camestres pour boucher leurs bouteilles. Un troisième objet s'explique de lui-même : c'est une flèche taillée dans une valve de pectunculus minax.

M. le Trésorier expose ensuite la situation financière de la Société, faisant remarquer que, par suite des importantes publications qu'elle avait faites, le déficit était assez considérable, mais qu'il ne saurait inquiéter. M. le Président fait observer qu'il sera nécessaire, pendant quelque temps, tout en continuant l'impression du *Bulletin*, de nous restreindre sur certaines dépenses.

M. Gueneau, dans une lettre adressée à la Société, annonce qu'aux environs de Luzy on vient de faire une trouvaille considérable de médailles. La date la plus récente de ces médailles porterait à croire que les ruines au milieu desquelles elles ont été découvertes sont le résultat des excursions des Bagaudes. La lettre de M. Gueneau prendra place au *Bulletin*.

Notre savant et laborieux collègue, dans une autre lettre, annonce que les curieuses tapisseries de Luzy, représentant des scènes de l'Ancien-Testament (Ester et Assuérus), seront mises en vente prochainement, et engage la Société à en faire l'acquisition. Un membre fait observer avec raison que nous ne sommes pas en position de faire cette dépense.

M. de Pierredon demande quelle pourrait être la valeur des médailles dont il a été question plus haut. M. le Président répond qu'il est difficile d'en établir la valeur sans être fixé sur leur état de conservation.

Digitized by Google

M. Subert informe la Société que M. Gonat a eu occasion de constater qu'à Cougny, commune de Saint-Pierre-le-Moûtier, M. Colomb, propriétaire, en défrichant une vieille haie, a mis à découvert quatre montants en pierre d'Apremont placés avec art et paraissant destinés à soutenir une pierre d'autel qu'on n'a pu retrouver; il se propose d'examiner ces objets avec plus d'attention et de faire part à la Société du résultat de ses recherches. M. le Président a peine à admettre un autel dans de telles conditions.

M. de Toytot dépose sur le bureau cinq cartes garnies de différents échantillons de couteaux, ciseaux, flèches, etc., en silex, trouvés et classés par M. Darlay, de Clamecy, et demande que le dessin en soit reproduit dans le *Bulletin*. Une discussion assez longue s'engage à ce sujet relativement à la dépense probable qu'entraînerait la reproduction d'une aussi nombreuse collection, et la Société décide qu'une somme *maximum* de 50 fr. sera consacrée à ces planches.

M. le Président annonce que du 4 au 13 septembre prochain le Congrès scientifique se réunira à Autun; il donne lecture des principales questions posées dans le programme, et engage les membres de la Société nivernaise à prendre une part active à cette intéressante réunion.

M. de Pierredon termine la séance par la lecture d'une lettre de M. Busquet annonçant que, depuis le 27 avril, la cité de Barbarie est débarrassée des obstacles qui empêchaient le commencement des fouilles. On espère pouvoir les commencer dans un temps rapproché, lorsque les ouvriers seront moins rares.

Digitized by Google

NOTES RECUEILLIES PAR M. GUENEAU

SUR LES DÉCOUVERTES FAITES AUX ENVIRONS DE LUZY.

Ces jours derniers, des laboureurs aperçurent, le long d'un sillon qu'on avait tracé depuis peu, force petites pièces vert-de-grisées et gros sous de bronze qui semblaient attendre qu'on vînt les ramasser. Vous devez penser l'émotion des gens, émotion qui redoubla surtout lorsque la cueillette des pièces les eut conduits vers un pot à demi-brisé qui, à en juger par les apparences, devait contenir une vraie fortune. On emporte à la maison le précieux trésor, qui pesait bien de dix à douze livres, et on se met en devoir de nettoyer les pièces ; elles paraissent blanches : c'est de l'argent à coup sûr. Mais comment savoir la valeur de la trouvaille? On va chez l'horloger qui, hélas! affirme que toutes les pièces qu'on lui présente sont du cuivre. On ne s'en tient pas là, vous pouvez le croire; on fait essayer les pièces par les amis et connaissances : le paysan est méfiant; on se décide enfin à en apporter quelques-unes à votre collègue, à l'antiquaire du pays. J'étais alors en voyage, et je ne trouvai ces trois ou quatre monnaies que le soir en rentrant; dès le lendemain matin j'étais, comme bien vous le pensez, sur le lieu de la trouvaille. Le champ dans lequel se trouvait ce fameux trésor dépend du domaine des Burots, situé à cinq kilomètres et au nord-ouest de Luzy, sur la voie romaine qui va d'Autun à Nevers, à égale distance à peu près de Marié-le-Grand et de La Garde. Or, il faut remarquer que tout cet espace compris entre Marié et La Garde est plein de débris romains; s'il n'y a pas eu là une ville, dans tous les cas il s'y rencontrait une immense villa et probablement un temple. Le nom du champ, *Curtil Curtis*, ne me laissait aucun doute sur l'origine et l'époque des traces de construction que je remarquai de suite dans cet endroit. Il y avait là l'emplacement d'une habitation gallo-romaine à laquelle avait succédé le domaine actuel. Les restes

Digitized by Google

de murs étaient encore apparents ; ils étaient construits avec une espèce de pierre de porphyre vert dont je ne connais pas la carrière et qui pourtant a été beaucoup employée dans les constructions gallo-romaines du voisinage. Ce qu'il y a de singulier même, c'est qu'on trouve tout près de là une carrière d'excellent granit à gros grain, pierre bien plus convenable que le porphyre pour une construction, car ce dernier prend mal le mortier. Quelques coups de pioche me permirent de retrouver le foyer et le carrelage de la maison, carrelage composé de tuiles à rebords accolées les unes aux autres, le tout à peine à 20 centimètres au-dessous du sol. Le fameux pot dont l'empreinte était encore parfaitement marquée dans le sillon avait dû être placé debout dans une petite cachette pratiquée dans le mur ou déposé seulement à l'angle de deux murs. Le soc de la charrue avait fini par déranger les pierres et par rencontrer ce vase qui avait été en partie éventré, et avait emporté le long du sillon un certain nombre de monnaies. Ce dont on peut s'étonner, c'est qu'il ait fallu seize cents ans pour que cette découverte ait eu lieu; car, je le répète, le vase n'était pas à 20 centimètres au-dessous du niveau du sol. Ce précieux pot est d'argile grossière; il a la forme de nos pots de grès ordinaires dont les ménagères se servent pour mettre le beurre ou autres denrées.

Il contenait directement les plus grosses médailles, les bronzes, au milieu desquels se trouvait une petite boîte renfermant des quinaires ou du moins la menue monnaie. Cette boîte a été malheureusement réduite en morceaux si minces qu'il était impossible de se rendre compte de sa forme et surtout de son système de fermeture. Elle m'a semblé être de bois de sapin. Autant que je puis le conjecturer, par un certain rebord d'un des fragments, elle se fermait à rainures.

Je ne vous ai pas dit que le champ n'appartenait pas aux laboureurs, mais bien à M. Épinat, adjoint de Millay et propriétaire de Marié-le-Grand, qui était venu le matin même et avait emporté le trésor chez lui. En me rendant compte du terrain et en recherchant le carrelage de la maison, je trouvai

Digitized by Google

encore un certain nombre de pièces qui avaient échappé aux chercheurs et quelques fragments de poterie dont un de poterie dite samienne. Je me transportai chez M. Épinat et j'examinai sommairement les médailles qu'on commençait à astiquer avec un peu trop de soin. Je priai de les laisser dans leur état normal jusqu'à nouvel ordre. M. Bulliot, qui avait été prévenu de cette trouvaille par M. Epinat et par moi, vint deux ou trois jours après l'examiner et nous reconnûmes que le trésor se composait de :

Grands bronzes, 60 frustes ou sans valeur; en état de conservation, bon, très-bon : Gordien, 2; Adrien, 9; Commode, 4; Julia Mammea, 3; Faustine vieille, 7; Faustine jeune, 7; Lucile, 1; Octacilia Severa, 1; Trajan, 3; Marc-Aurèle, 8; Alexandre Sévère, 6; Maximin, 2; Septime-Sévère, 2; Caracalla, 2. Le reste du trésor se compose d'environ 300 autres médailles qui seraient toutes en bel état de conservation si malheureusement l'humidité, la rouille ne les avaient fait accoler trop souvent les unes aux autres; il y en a néanmoins quelques-unes de fort belles. M. Bulliot, le savant président de la Société éduenne, avec lequel je me trouvais, en a classé un certain nombre : Gordien, 72; Philippe, 36; Maximin, 4; Gallien, 6; Héliogabale, 1; Septime-Sévère, 1; Victorien, 2; Trajan Dèce, 5; Trebanien Gallas, 7; Lucius Verus, 2; Valurius, 3; Valérien, 12; Octacilia Severa, 20 environ. Il en reste encore pareil nombre environ à classer, et, d'après l'examen que j'ai pu en faire, les proportions précédentes sont à peu près les mêmes dans ce reste. Il me semble certain qu'il n'y en a pas de postérieures à Valérien, Gallien. Comme on a pu le voir, le plus grand nombre de ces médailles appartient aux règnes de Philippe l'Arabe et de Gordien. Il y a donc là des indications précises. Ce n'était pas un trésor d'armée, c'était une somme amassée avec soin par son possesseur dont la demeure aura été détruite subitement, soit par un incendie ordinaire, soit par toute autre cause du même genre, incendie par suite de combat, etc. Je ferai remarquer en passant qu'un trésor composé à peu

Digitized by Google

près des mêmes médailles de Gordien, Philippe, etc., a été trouvé, il y a deux ans environ, près de Glux.

Mais ce n'est là que la première partie de mes trouvailles. Le jour même où, en effet, on me prévenait de la découverte du trésor, M. Perruchot jeune, propriétaire de Rechigy, domaine voisin des Burots, et situé à 500 mètres à peine à l'ouest de celui-ci et sur la même voie romaine, avait l'obligeance de m'apporter des poteries découvertes par lui dans un champ qui se trouve au-dessous de sa maison, et m'engageait à aller visiter sa découverte. Je me gardai bien de négliger cette amicale invitation, d'autant que dans les poteries qui m'étaient si généreusement données se trouvaient deux petites assiettes d'argile excessivement curieuses, telles qu'on les retrouve sur le Beuvray. De plus, j'avais encore un autre motif très-sérieux d'attacher une certaine importance à cette découverte : c'est que le champ dans lequel elle avait eu lieu se trouvait près de la Pierre-Sallaine, la Pierre-à-Maux, dont je vous ai parlé. M. Bulliot m'accompagna dans ma première visite, qui fut suivie de plusieurs autres. M. Perruchot, que je ne saurais trop remercier, avait eu soin de faire mettre de côté tous les fragments de poterie trouvés par lui et de plus un ornement de cuirasse en bronze d'un très-curieux travail qu'il eut l'obligeance de me donner. Il mit de suite à notre disposition deux ouvriers, et nous ne tardâmes pas à reconnaître que toutes ces poteries étaient entassées dans une vaste tranchée de 1 m. 50 c. environ de largeur sur 3 ou 4 mètres de longueur et 50 centimètres de profondeur. Cette tranchée était remplie de cendres et de charbon, et les vases y avaient été déposés pêle-mêle. Il s'en trouvait de tous les genres et de toutes les formes, malheureusement brisés par la pression du terrain. Nous trouvâmes ce jour-là une tête de lapin en poterie blanche, symbole funéraire particulièrement remarquable, et plusieurs silex taillés, plus le fond d'un lacrymatoire en verre. Dans mes autres visites, j'y récoltai des fragments de poterie samienne, des anses de vases, etc. Cette tranchée n'était pas la seule ; à peu de distance, en effet, s'en trouvait une autre du même genre que je

Digitized by Google

n'ai encore que très-imparfaitement fouillée, car tout ce champ était ensemencé.

Dans un champ situé un peu au-dessus de celui-là, et attenant à la Pierre-à-Maux, dont il porte le nom, nous avons également découvert d'autres tranchées qui ressembleraient assez à des fossés remplis de cendres et de fragments de poteries. Ces fossés ont de 40 à 50 centimètres de profondeur et plus de 1 mètre de largeur. A la partie inférieure se trouve une couche de sable de rivière d'un demi-pied environ d'épaisseur. Non loin de là s'aperçoivent des restes de construction. On y avait trouvé avant ma visite un morceau de laitier de verre noir comme de l'obsidienne et singulièrement curieux, et tout près de la Pierre-à-Maux une coquelle (casserole) d'argile dont il ne manque guère qu'un quart; elle avait trois pieds, deux restent encore intacts.

Il y aurait là de longues fouilles à faire, et j'espère bien les compléter. Jusqu'à ce moment je ne puis faire que des suppositions sur ces singulières découvertes. Les tranchées sont bien certainement des tranchées funéraires. On a dû brûler une grande quantité de cadavres. Les cendres ont été déposées dans des vases et tout le résidu des bûchers a été jeté dans ces tranchées, les cendres étant encore chaudes, car la majeure partie des vases sont calcinés. Y aurait-il eu là une inhumation faite à la suite d'une bataille ? On peut le supposer.

Tout cela a été mis sous la protection de la Pierre-Sacrée, la Pierre-Sallaine, Pierre-à-Maux, par suite peut-être de la bataille livrée dans le voisinage. Ce qui semble certain aussi, c'est que là se trouvait un camp retranché chargé de défendre la voie romaine, comme l'indique le nom de La Garde donné à la propriété qui se trouve sur une colline située non loin et un peu au-dessus de celle de la Pierre-à-Maux. L'endroit est admirablement placé pour cela ; on domine tout le pays, on voit de là le Beuvray, on aperçoit même par un temps clair les montagnes d'Auvergne. Faut-il rapprocher cola de la fameuse bataille des Helvètes qui, suivant l'auteur de la *Vie de César*, aurait eu lieu à Marié-le-Grand, c'est-à-dire à deux kilomètres à l'est environ

Digitized by Google

de ce champ funéraire? Serait-ce même là le véritable emplacement de cette bataille? Autant de questions que je ne puis résoudre; mais autant d'hypothèses qui peuvent se présenter à l'esprit. Pourtant la richesse des poteries semble indiquer une époque postérieure à celle de César et de la conquête des Gaules; d'un autre côté, la trouvaille du trésor indiquerait presque positivement l'époque de Gallien ; car nous savons qu'à cette époque il y eut des invasions de Goths repoussés par Valérien et Gallien. Seraient-ils venus jusque dans nos contrées?

Ce que j'ajouterai, c'est, comme je l'ai dit, que depuis Marié-le-Grand presque jusqu'à La Garde, en passant par le moulin d'Anguy, le pays est plein de ruines gallo-romaines. En faisant faire des constructions à Marié, M. Épinat a découvert des restes de piscines. J'ai constaté moi-même qu'on trouvait là : 1° du buis en abondance, ce qui indique presque toujours une habitation gallo-romaine, soit même un temple ; 2° une très-grande variété de fragments de marbre comme ceux qu'on retrouve dans les thermes de Bourbon-Lancy et d'autres habitations importantes, des fragments très-curieux de poterie samienne à fleurs. Je constate l'analogie de Marié avec Mary (Mary, près Moulins-Engilbert), où un M. Bonneau du Martray a retrouvé une magnifique villa, médailles, statues, poteries, etc. Les tuiles, briques de tout genre s'y trouvent en abondance. Il y a donc là toute une étude à faire et sur la voie romaine et sur tout l'ensemble de ces constructions.

Je signalerai aussi en passant, pour prendre acte, une autre trouvaille faite par moi au lieu dit de Plasmont, à trois kilomètres nord-est environ de Luzy, et sur une autre voie romaine qui allait d'Autun à Bourbon-Lancy. J'avais rencontré près du fameux camp d'Attila, au camp de Châlons, une colline de ce nom pleine de débris romains. C'était là le Pius-Mons, le Mont-Sacré qui avait servi de sépulture aux cadavres des combattants. La poterie rouge y abondait. Il y avait là pour moi une indication. Or, j'ai retrouvé la même poterie dans mes champs de Plasmont, Piémont, près Luzy. Je connais un autre Piamont près Bourbon-Lancy, et mêmes débris...

Digitized by Google

J'étais ces jours derniers à Autun, et j'ai rapporté le reste des médailles déposées chez M. Bulliot. Cela se décompose : Philippe, 57 ; Gordien, 72 ; Septime-Sévère, 3 ; Trebanien Gallas, 19 ; Alexandre Sevère, 3 ; Macrin, 1 ; Trajan-Dèce, 14 ; Étrusilla, 14 ; Papien, 1 (très-rare) ; Commode, 2 ; Julia Sœmias, 1 ; Octacilia, 11 ; Maximin, 2 ; Salonin, 1 ; Émilien, 2 ; Julia Damna, 1 ; Valurius, 18 ; Caracalla, 1 ; Gallien, 30 ; Salonina, 5. J'avais trouvé, de mon côté : Julia Sœmias, 1 ; Valurius, 3 ; Trebonien, 4 ; Octacilia, 4 ; Antonius, 3 ; Étruscilla, 1, plus quelques Gordien et Philippe ; en joignant cela aux chiffres que je vous ai donnés précédemment, vous aurez la composition totale.

J'espère que, sur ma demande, M. Épinat fera don de quelques-unes de ces pièces à la Société nivernaise.

SÉANCE DU 5 JUILLET 1876.

Présidence de Mgr Crosnier.

Siégent au bureau : MM. Crosnier, Roubet, Boutillier, Subert, Lhospied.

La séance est ouverte par la lecture du procès-verbal, qui est adopté sans aucune modification.

M. le Président donne lecture des lettres d'invitation des secrétaires :

1° De l'Association française, fondée pour l'avancement et la propagation des sciences, qui tiendra cette année ses assises à Clermont du 18 au 25 août ;

2° Du Congrès scientifique de France, dont les séances auront lieu à Autun dans les premiers jours de septembre.

M. le Président engage vivement les membres de la Société nivernaise à profiter de cette double bonne fortune

Digitized by Google

qui nous est offerte, presque sans déplacement et à prix réduits, et à assister à ces fêtes. Il ajoute que les fouilles récentes faites sur le sommet du puy de Dôme ont mis à découvert des richesses archéologiques peut-être uniques en France dans leur genre ; source féconde à laquelle on peut puiser de nouvelles connaissances.

Quant à la réunion d'Autun, elle aura aussi son intérêt : à cette occasion aura lieu l'inauguration solennelle d'une chapelle érigée sur le Beuvray par les soins de M. Bulliot, et à l'érection de laquelle la Société nivernaise a voulu contribuer par sa souscription.

3° Une lettre de M. de Villenault, actuellement à Dijon, par laquelle il propose l'échange des *Archives bourguignonnes* contre les volumes parus de la séconde série de notre *Bulletin*. Cette proposition est acceptée.

M. le docteur Jacquinot donne connaissance des nombreuses lettres qu'il a reçues depuis la dernière réunion ; dans plusieurs sont consignés des faits intéressants et des découvertes importantes pour la science archéologique.

Au sujet de l'*Album du Nivernais* cité dans quelques-unes de ces lettres, M. Roubet fait observer qu'on ne peut accepter que sous bénéfice d'inventaire un certain nombre de documents adoptés par les auteurs de ce travail, entrepris à une époque à laquelle l'archéologie et notre histoire locale étaient encore peu explorées ; pour ce motif, il ne saurait faire toujours autorité. M. le Président rappelle que dans diverses circonstances il a été dans la nécessité de rectifier bien des erreurs.

M. de Villefosse lit un mémoire de M. Gonat, intitulé : *Recherches sur la Gergovie des Boïens.* L'auteur étudie la question sous un nouveau point de vue, mais elle sera

Digitized by Google

longtemps encore à l'état de problème quant à l'emplacement définitif à lui assigner. Cependant, à la majorité des voix, la Société décide qu'une seconde lecture sera faite dans une des prochaines réunions, afin que chacun puisse, en connaissance de cause, développer ses appréciations personnelles.

M. le docteur Jacquinot fait observer que, dans la séance du 6 avril, une communication faite par lui a été inexactement reproduite au procès-verbal. Prié par M. le Président de formuler cette observation par écrit, M. Jacquinot lui remet la note suivante :

J'ai reçu le dernier *Bulletin* de la Société nivernaise, et je lis dans le procès-verbal du 6 août 1876, page 431, un compte-rendu inexact de quelques paroles prononcées par moi dans cette séance.

Voici en substance le sens de mes paroles :

1° J'annonçais à la Société, d'après la revue intitulée : *Les Matériaux pour servir à l'histoire naturelle de l'homme*, que le premier volume du *Dictionnaire de la topographie des Gaules* venait d'être publié. Je faisais ressortir l'importance qu'il y avait pour la Société de posséder ce précieux ouvrage ainsi que les volumes qui devaient suivre, et je faisais appel à qui de droit afin que ce volume fût demandé au ministère de l'instruction publique pour la bibliothèque de Nevers.

2° Dans un autre ordre d'idées, je disais que, jusqu'à présent, on avait surtout recueilli dans les gisements de la pierre taillée les armes, c'est-à-dire les haches, massues et lames, en un mot, les objets les plus apparents, et qu'on avait un peu négligé de rechercher les instruments et outils servant à tailler et polir le bois, l'os et autres matières ; que, préoccupé de cette idée, j'avais fait de nouvelles recherches dans le gisement de Sauvigny, et que j'avais été assez heureux pour ré-

Digitized by Google

colter des outils de diverses formes, tels que perçoirs, tarières, ciseaux, etc., dont je produisais des spécimens dans la séance même.

SÉANCE DU 4 AOUT 1876.

Présidence de Mgr Crosnier.

Siégent au bureau : MM. Crosnier, de Toytot, Lhospied, Boutillier, Subert.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé avec quelques légères modifications.

MM. Roubet et Morlon proposent comme membre résidant de la Société M. Pot, ingénieur, en résidence à Cosne. Cette proposition est favorablement accueillie.

M. Roubet demande que la seconde lecture du manuscrit de M. Gonat, portée à l'ordre du jour de cette séance, soi renvoyée à une prochaine réunion, afin que les membres qui se sont dejà occupés de l'emplacement de la *Gergovie des Boïens* puissent avoir le temps de réunir de nouveaux matériaux et de les combiner avec ceux déjà connus; il pense que ce sera le moyen de jeter de nouvelles lumières sur un fait historique qui intéresse à un haut degré notre Nivernais. Mgr Crosnier appuie la proposition de M. Roubet et rappelle que dans plusieurs circonstances il a lui-même traité la question dans le *Bulletin* de la Société et ailleurs; il se propose de résumer ces travaux et d'y ajouter d'autres documents. Cette proposition est adoptée.

M. Roubet lit ensuite une notice humoristique relativement à la découverte de vases en terre cuite trouvés dans la commune de Gimouille, sur les bords de l'Allier. Cette pièce sera insérée dans le *Bulletin*.

Digitized by Google

Le docteur Subert communique une étude de M. Ruby, architecte à Clamecy, sur le parcours des voies romaines dans l'arrondissement de Clamecy. Ce travail est accompagné d'une carte indiquant le tracé de ces routes. La Société accepte ce travail pour le *Bulletin* et prie M. Subert d'en remercier l'auteur.

M. Roubet continue la lecture de son travail sur les *Faits et gestes des justiciers dans le passé.*

UN MOT DE CÉRAMOGRAPHIE.

C'était au mois de mai, saison des roses et des cassons; j'apprenais que sur la *place* plus ou moins artistique de Nevers il *circulait* quelques petits vases remontant à l'époque gallo-romaine. On disait que la trouvaille en avait été faite dans le département du Cher, dans le canton de La Guerche.

On me signalait en même temps un jeune garçon épicier, accrédité pour le dépôt et le secret de l'inventeur.

Au goût de l'antiquaire, les objets archéologiques offrent d'autant plus de valeur que leur provenance est parfaitement établie; je n'ose point dire garantie.

Aussi, je me rendis d'un pas sérieux, *modo romano*, auprès du courtier désigné; mais, par malheur, le stock de la céramique était épuisé... *pour le moment*.

J'osai néanmoins, au nom des sciences et des arts, hasarder quelques questions; mais le jeune dépositaire demeura devant moi mystérieux comme un prêtre d'Isis.

Ce fut à grand'peine qu'il consentit à me confier que les petits vases en terre rouge que les *amateurs s'étaient arrachés* avaient été trouvés sous le pied d'un gros chêne, dans le département du Cher, sur la *rive gauche* de l'Allier.

Je me retirai bien convaincu que, dès que le jeune stagiaire en épicerie m'avait indiqué la *rive gauche* de la rivière, c'était

Digitized by Google

assurément sur la *rive droite* que je devais procéder à des recherches pour arriver au gisement de la trouvaille céramographique.

Donc, à quelque tèmps de là, je me rendais, rive droite de l'Allier, en la commune de Gimouille, *de Gemellis*, et bientôt, entre la voie ferrée et le canal latéral, j'arrivais sur un terrain profondément creusé pour l'extraction du minerai de fer.

J'interrogeai ouvriers, maître et contre-maître ; bref, voici le résumé de *mes investigations* :

Il y a trois mois, en opérant le déblai dans un champ dépendant du domaine du Colombier, les ouvriers mineurs avaient rencontré à quatre pieds de profondeur, sous l'emplacement d'une haie vive, un amas assez considérable de fragments de poterie rouge et commune. Parmi ces débris on put recueillir, à peu près intacts, une dizaine de petits vases caliciformes et autant de petites patères ayant pour base un petit pédoncule cylindrique.

Tels étaient les trésors d'un autre âge que tout récemment s'étaient disputés à Nevers les amateurs de terre cuite.

On avait recueilli en même temps plusieurs figurines en terre blanche, représentant, les unes, la Vénus Anadyomène, les autres, la divinité Latone ou Lucine, assise dans son fauteuil d'osier, allaitant deux enfants.

On ne trouva aucune monnaie, aucun objet en métal, si ce n'est deux branches de fibule en bronze.

Sans doute des fouilles pratiquées dans la direction de la haie vive que nous avons indiquée pourraient amener à des découvertes plus intéressantes ; nous la signalons aux archéologues de l'avenir.

Les types des figurines sont trop connus pour que nous ayons ici à en donner une nouvelle description.

Seulement, nous signalerons, une particularité que M. Léon Houzey, dans le mémoire relatif à la série de terres cuites de Tarse qu'il a lu tout récemment à l'Académie, n'a point observée sur les nombreux fragments de figurines qu'il a décrites, c'est-

Digitized by Google

à-dire la présence d'un petit opercule presque toujours circulaire pratiqué par la main du potier sur quelque partie de la statuette.

Ces figurines, comme on le sait, sortaient d'un double moule en deux parties. Avant de les soumettre à la cuisson, ces deux parties étaient soudées au moyen de l'argile délayée que l'on nomme aujourd'hui *barbotine*, nom bien prosaïque quoique technique.

Mais comme les deux parties juxtaposées renfermaient dans leurs *creux* une certaine portion d'air qui, en se dilatant au feu, pouvait compromettre la *réussite*, le potier avait soin de pratiquer avec son poinçon un petit perthuis pour donner issue à la vaporisation de l'air. C'est donc ce procédé que nous avons remarqué dans les fragments trouvés à Gimouille.

Quel pouvait être l'usage des vases dont nous avons parlé ?

Il semble raisonnable de penser, eu égard à leur minime dimension, qu'ils étaient destinés presqu'exclusivement à être mis entre les mains des petits enfants.

Quant aux figurines, elles ornaient les laraires même au temps de saint Augustin, qui déclare que leur *possession est irréfléchie*.

Il ne serait guère prudent d'oser expliquer la présence de ces débris gallo-romains ainsi accumulés. Cependant, comme la plupart de ces débris figulins nous ont paru d'une exécution très-imparfaite, nous avons été porté à croire que près de là un potier a dû établir son officine et rejeter au lieu où ils ont été retrouvés les objets de sa fabrication qu'il regardait comme mal réussis.

Si, non loin de là, sur cette même rive de l'Allier, Saincaize possédait à l'époque des Antonins de vastes et somptueux portiques dignes d'abriter les bustes de Marc-Aurèle et d'Adrien, tels que nous les voyons en notre musée lapidaire, qu'il nous soit au moins permis d'indiquer sur la carte de la Gaule nivernienne un point plus modeste, celui où a pu habiter un de ces nombreux potiers qui aimaient surtout à stationner sur les bords de l'Allier et de la Loire.

Digitized by Google

Peut-être quelque curieux nous demandera quel flair nous a conduit au gisement de Gimouille ?

La réponse est bien simple.

Un jour, l'ingénieur chargé de l'extraction du minerai dont nous avons parlé m'avait conduit sur les lieux de l'exploitation. J'avoue en toute humilité que je demeurai presque indifférent à la richesse du minerai oëlithique qui s'offrait à mes yeux, et par diversion je m'avisai de demander aux ouvriers terrassiers s'ils n'avaient point rencontré sous leurs outils quelques restes des temps passés. Ma demande sans doute parut au savant minéralogiste que j'accompagnais d'une profonde naïveté, car elle provoqua de sa part un rire presque homérique.

Quoi qu'il en fût, et peu d'instants après, un des travailleurs me présentait un de ces petits vases caliciformes précités et un autre vase à paroi verticale que l'on désigne sous le nom de vase *à conserver*.

J'avais tout d'abord supposé que ce dernier vase pouvait remonter à l'époque purement gauloise ; mais la présence des deux branches de fibules modifia mon opinion. L'aiguille ou la pointe dont ces branches étaient pourvues avait dû être mue par un ressort à boudin. Or, nous savons que c'est aux Romains du deuxième siècle que l'on doit l'invention de ces sortes de fibules.

Quoi qu'il en soit, la poterie que nous a livrée Gimouille est suffisante pour fournir un type qui permettra d'établir des points de comparaison, quant au style et à la forme, entre les diverses espèces de vases qui étaient en usage dans nos contrées, *inter amnes*, à l'époque gallo-romaine.

L. ROUBET.

Digitized by Google

ÉTUDE

SUR LE PARCOURS DES ANCIENNES VOIES ROMAINES DANS LA PARTIE NORD DU DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE ET PARTICULIÈREMENT DANS L'ARRONDISSEMENT DE CLAMECY.

Les nombreux travaux de routes qui, de nos jours, se sont exécutés et ceux qui s'exécutent encore sous une autre forme et sur divers points, vont faire en grande partie disparaître les dernières traces des voies de communication que les Romains avaient établies dans nos contrées. Il a paru utile de fixer sur un plan détaillé leur direction, et d'accompagner ce plan de quelques explications, soit pour mieux en déterminer le tracé, soit, quand leur état de conservation le permet, pour en indiquer la construction.

En général, les Romains apportaient, à leur point de vue, le plus grand soin dans leurs travaux, sans chercher à éviter les pentes plus ou moins prononcées qui se rencontraient dans les distances à parcourir. Ils évitaient même avec soin les vallées, se plaçant de préférence sur les crêtes, et là encore s'établissant sur un remblai d'un mètre environ de hauteur, de manière à pouvoir dominer les terrains environnants. Cette disposition avait pour but tout à la fois de rendre la voie plus saine et de contribuer à la sûreté du soldat qui la parcourait. On doit remarquer avec quelle habile attention ils se sont attachés à ce principe dans nos contrées si accidentées. La connaissance de cette manière de diriger leurs tracés a souvent éclairé les recherches de l'explorateur dans ses études.

Lorsque dans le parcours il reste quelques traces de la voie, il est facile de reconnaître si sa construction est réellement l'œuvre des Romains. A moins de fortes raisons, les alignements sont droits, et ainsi que nous le faisions remarquer, le tracé se maintient, autant que possible, sur les crêtes, et dans tous les cas en surélévation des terrains adjacents.

Digitized by Google

Celle de toutes les voies de l'arrondissement de Clamecy qui présente le plus complétement ce caractère est celle qui conduit d'Autun à Gien (1); et bien que dans presque toutes ses parties elle ait jusqu'à nos jours servi à la circulation, elle est en nombre d'endroits d'une conservation sinon parfaite, du moins très-reconnaissable. Elle varie seulement d'une façon notable dans sa largeur et dans l'épaisseur de son empierrement, à tel point que, dans les bois d'Entrains, elle devait offrir plus de vingt-quatre mètres de largeur, alors qu'à Clamecy elle ne devait en occuper que douze à peine ; que la chaussée près de la Forge a plus d'un mètre d'épaisseur, et que dans nombre d'endroits elle a à peine vingt-cinq centimètres. Après avoir traversé les communes d'Anost, Planchez et d'Ouroux, elle entre dans l'arrondissement par la forêt de la Chamerelle, où elle est parfaitement conservée ; traversée par la route de Nevers à Dijon, elle arrive à l'Huis-Diolo, sur la commune de Brassy (M. l'abbé Baudiau dit au sud-est de Brassy), où, particulièrement à l'Huis-Diolo et au lieu dit le Bois-du-Fossé, on remarque les vestiges de l'antique voie qui se dirigeait d'Entrains à Autun. Elle arrive à Gâcogne et gagne Lormes, en passant par les hameaux de Jailly, Saugny et Ponty, où elle traverse l'Anguison. A Ponty, on a découvert de nombreux vestiges romains, tuiles, monnaies. Dans Lormes, la voie passait sur l'emplacement de la grande rue anciennement dite du Matray (abbé Baudiau). De Lormes jusqu'à la chapelle de Montsabot, on n'en rencontre plus aucun vestige certain ; seulement les directions assez rationnelles des anciens chemins font présumer sa position ; et sous Montsabot, lors de la construction de la route départementale de Clamecy à Lormes, on la reconnut à plus d'un mètre sous terre. Elle était composée d'un premier lit de pierres calcaires placées sur champ, de trente-cinq à quarante centimètres de hauteur, d'une deuxième couche de pierres moins grosses, placées sans ordre, et d'une épaisseur de trente centimètres, et enfin d'une troisième couche de pierres cassées

(1) Voir la note renvoyée à la fin de ce mémoire.

Digitized by Google

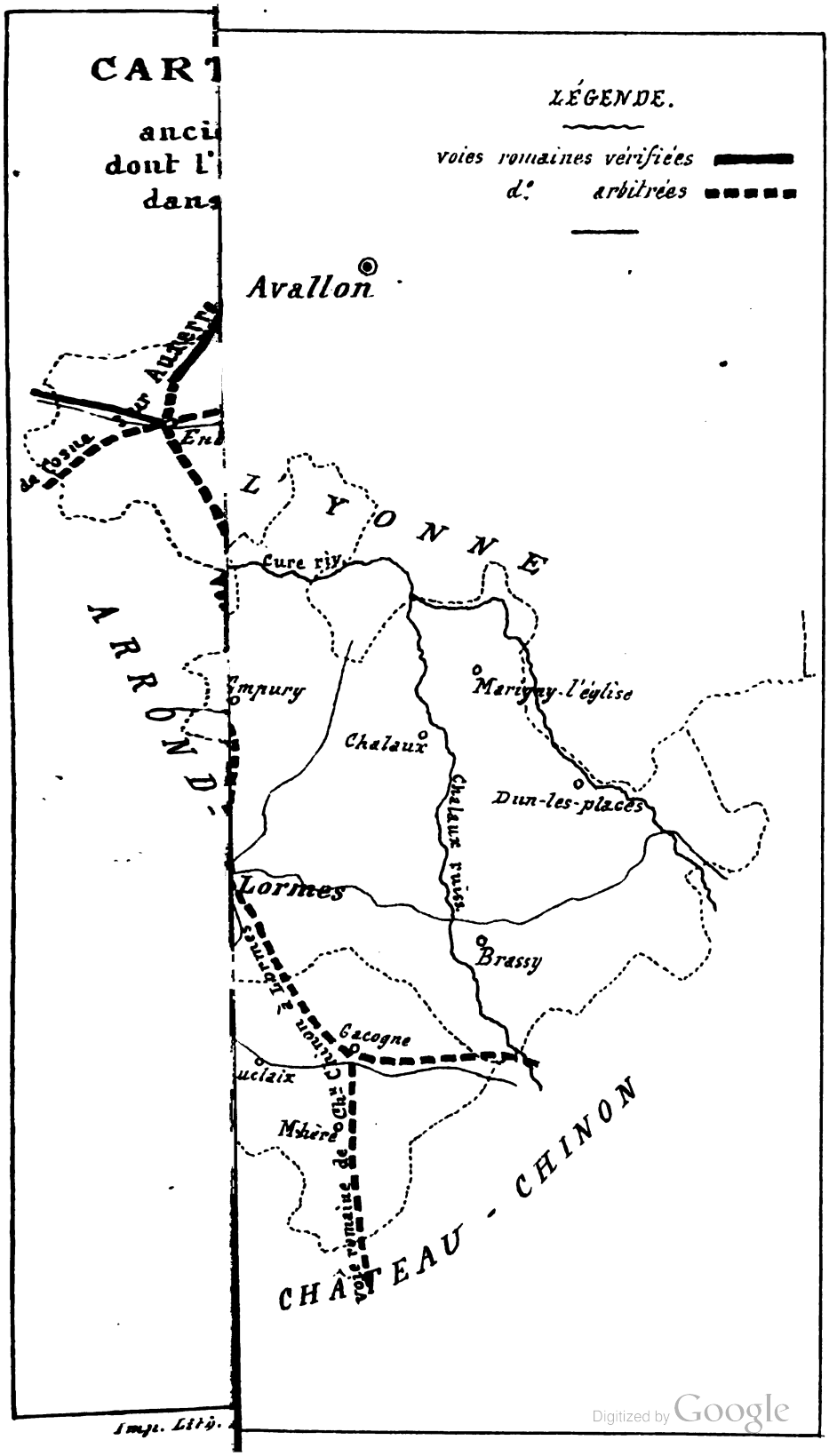

Digitized by Google

Digitized by Google

fines, mais dans laquelle se mêlaient quelques pierres de la couche précédente. Son épaisseur variable était généralement de seize centimètres, mais disparaissait presque complétement en un endroit. La largeur de la chaussée n'a pu être constatée d'une manière certaine. Le chemin public avait continué de la longer, et en avait probablement détruit une partie. Il est à présumer qu'elle occupait une largeur de neuf mètres.

De Montsabot jusqu'à Champagne, la voie, détruite en quelques endroits, sert encore presque partout de chemin rural. La direction en a varié sur quelques points, mais l'ensemble en est encore reconnaissable. Avant de parvenir au chemin vicinal de Tannay à Nuars, elle se montre saillante sur les terrains avoisinants, mais réduite par des anticipations déjà anciennes à une largeur de moins de quatre mètres. La chaussée, quoique fortement endommagée, subsiste encore vers Champagne et jusqu'à la route de Clamecy à Corbigny. On la reconnaît encore, mais déformée ; le chemin a presque totalement disparu. Dans la traversée de la vallée de l'Yonne, il n'en reste rien. Le pont qui, en cet endroit, servait au passage n'a rien d'antique; il n'existe même pas dans la direction où devait probablement se traverser la rivière. Si l'on cherche à joindre la ligne que l'on vient de quitter en descendant de Champagne et celle que l'on va prendre et qui suit la rue principale du village d'Asnois, dans toute cette partie et jusqu'aux bois de Sermentolle, on ne retrouve aucune trace du travail ancien; mais dans le bois la voie reparaît avec son remblai, sa chaussée et même la trace des fossés. De là elle se dirige sur la ferme de Belair. Dans ce trajet, on peut encore, mais imparfaitement, suivre ses traces. La chaussée, presque détruite, offre plus d'obstacle à la circulation qui s'en éloigne peu à peu. De Belair au hameau de l'Ermitage, elle traverse les bois et disparaît presque partout sous les travaux des nouveaux chemins et par l'effet d'une circulation assidue et imprévoyante. Il n'y a pas un siècle peut-être qu'elle était encore le seul moyen de communication entre Clamecy, Villiers, Asnois, Tannay, etc. Avant cependant d'arriver à l'Ermitage, la voie se montre au-dessus

Digitized by Google

du bois très-distinctement, là où elle a cessé de servir de chemin public. Aux abords des habitations, elle se reconnaît encore, mais rétrécie et usée. Dans les bois du Marché, sur Clamecy, elle est conservée à l'état de chemin de desserte et très-apparente. Le terrassement en est à peu près intact, mais la chaussée a presque totalement disparu. De l'extrémité des bois que l'on vient d'indiquer jusque vers le point où elle coupe le chemin conduisant de Moullot à Clamecy, le passage, les besoins nouveaux ont bouleversé l'ancien travail; et bien qu'une direction suivie indique son passage à la ferme de la Postaillerie, à Beaugy, au gué du Foulon-Marchebault, et que des mouvements de terre assez prononcés puissent faire présumer son tracé avant d'arriver à Pressure, on serait fort embarrassé d'en fixer exactement la position, si on ne la retrouvait pas sur le flanc du coteau, entre le chemin de Clamecy à Moullot et les chaumes de Freteaux. Là, depuis plus de vingt ans, elle sert de carrière aux entrepreneurs de l'entretien des routes voisines, et avant quelques années elle aura complétement disparu sur ce point (1).

(1) Une des causes qui aura contribué à cette disparition peut être attribuée à l'importance qu'aura prise la ville de Clamecy vers les sixième ou septième siècles. La voie cessa d'être fréquentée dans le trajet que nous indiquons et les anticipations se multiplièrent. Primitivement la voie romaine passait, ainsi qu'on vient de le dire, par Beaugy; Clamecy s'agrandissant, on changea, à partir des bois du Marché, la direction qui vint en ligne droite à Clamecy, en passant par le domaine des Chaumes et l'avenue du Crot-Pinson, traversa la place du Marché et alla descendre au pont de Beuvron par l'escalier de Vieille-Rome (escalier de la voie romaine), escalier qui fut probablement établi à l'époque de la construction de l'église, vers le douzième siècle, qui nécessita une place nivelée. La route suivit alors la rue de Beuvron, pour se relier à l'ancienne voie, par le chemin actuel de Moullot, rectifié en 1835. Cette direction dut subir encore un changement lors de la construction du château Murat, à Billy; et de ce moment la route ne rejoignit plus l'ancienne voie qu'au-delà du hameau de la Motte, en passant à Oisy, et plus loin, au midi du château Murat. Plus tard enfin (vers 1400), cette route fut encore soumise à un nouveau changement; elle dut passer par Billy, et ne rejoignit plus la voie romaine qu'à Entrains.

Digitized by Google

Des chaumes Freteaux à Paroy, la voie a été entièrement détruite ou enterrée par la culture. Cependant, lors de la construction de la route départementale de Neuvy à Clamecy (1836), entre les bornes 6 et 7, on la mit à découvert en faisant un déblai de 60 centimètres environ; la chaussée offrait à cet endroit 8 mètres de largeur; il ne lui restait guère au-delà de 30 à 40 centimètres d'épaisseur fournie de grosses pierres. Il est permis de supposer que les couches supérieures en avaient été enlevées pour faciliter la culture.

Après avoir traversé le ruisseau de la Motte, la voie gravit le coteau de Paroy, en s'attachant à son flanc, d'une nature argileuse, et il est à présumer que pour soutenir la couche de terre on dut y construire un mur assez considérable, d'où vint sans doute le nom de Paroy (*Paries*) donné au village qui couronne la hauteur. La voie, parvenue au sommet de la pente, suit la principale rue du hameau, et une large avenue droite conduit jusqu'au pied du coteau de Champmorin. Cette partie, qui depuis le ruisseau de la Motte n'a pas cessé de servir de chemin, est fortement empierrée, mais trop dégradée pour que l'on puisse reconnaître le faire romain, si ce n'est dans la direction et la largeur. De cet alignement jusqu'à Fondelin les travaux ont été bouleversés par la culture; cependant on reconnaît encore la route en quelques endroits, notamment entre la Motte et Fondelin.

De ce dernier hameau jusqu'à celui des Cieux, elle passe dans les bois, à gauche de la route actuelle, plus large et plus saillante que nulle part ailleurs; mais la chaussée est presque partout détruite: le plus souvent elle se compose d'un seul lit de grosses pierres en grès ferrugineux à faire croire que ce n'est qu'un pavage et qu'il n'y a jamais eu d'autre travail.

Aux Cieux, la voie se retrouve à droite de la route départementale jusqu'à Entrains. Des lisières de bois, qui ont crû sur une partie de son parcours, en ont protégé le profil, mais à peine y a-t-il trace de chaussée. Aux abords d'Entrains, la route départementale finit par emprunter la voie romaine, et dans un déblai peu considérable on découvrit des tombes avec quelques inscrip-

Digitized by Google

tions latines peu lisibles sur toutes lesquelles se faisait remarquer le D. M. traditionnel. On connaît l'usage des Romains de placer leurs tombeaux sur le bord des chemins publics. Cette circonstance concourt à rendre indubitable la position de la voie en cet endroit. Dans le prolongement de sa direction se trouve une rue qui traverse en ligne droite tout Entrains. Cette rue était d'une largeur magistrale et telle qu'au moyen-âge on a trouvé la facilité de bâtir au milieu tout un groupe d'habitations. L'édilité de la ville, tenant à conserver le souvenir de la voie romaine et dans la croyance que l'ancienne *Genabum* était Orléans, a donné à cette rue le nom de rue d'Orléans.

A la sortie d'Entrains la voie traverse l'un des bras du ruisseau du Nohain sur une jetée large et élevée, et d'une seule ligne droite franchit tout le coteau et le plateau de Bouhy, laissant ce village sur la gauche. La route départementale a emprunté la voie romaine non-seulement en avant d'Entrains, dans la traversée de la ville et de la chaussée à la suite, mais encore sur une longueur de plus de 1,200 mètres jusqu'auprès de la borne 24 kil. 5 hect. Lors de la construction de cette route, on enleva l'ancienne chaussée, qui avait conservé une épaisseur variable de 1 mètre à 50 centimètres. Là encore se découvrirent des tombeaux en pierre timbrés du D. M. La forme de ces tombeaux était à peu près partout la même : une bâche recouverte d'une pierre taillée en hémicycle. Quelques-uns étaient accompagnés d'un cippe avec des inscriptions devenues illisibles.

Après la borne 25 kil. 5 hect., la route départementale s'incline à gauche, continue en ligne droite, arrive à Forge, où elle quitte l'arrondissement. Dans cette partie, la chaussée, en saillie sur les terrains avoisinants de près d'un mètre, conserve une épaisseur de 80 centimètres ; mais de fortes anticipations ont absorbé les fossés, les accotements et en plusieurs endroits une partie même de la chaussée.

La voie atteint ensuite Dominon, traverse la vallée aux Forges et gagne Argenou, où, par deux brusques changements de direction, elle prend la droite de la vallée de la Vrille, ce

Digitized by Google

qui a valu au village son nom d'Argenou (*Arx* ou *Arcus genu*), puis arrive à Arquian (*Arxcuens*), où elle quitte la vallée pour se diriger sur Briare. Ce changement de direction, la présence de vestiges de voie romaine à Saint-Loup et Saint-Verain et un ensemble de direction de chemins se prolongeant d'Arquian à Saint-Loup, Pougny, Saint-Laurent et Mesves, ont pu faire croire aux auteurs de l'*Album du Nivernois* (introduction, page xxiij) qu'il avait existé une deuxième direction entre Mesves et Briare ; et cela tendrait à expliquer pourquoi la carte de Peutinger ne fait pas mention de Cosne (*Condate*).

Lorsque l'on connaît le soin que les Romains apportaient dans leurs constructions publiques, on a lieu de s'étonner de ne retrouver, sur une aussi longue étendue de route, aucuns vestiges de travaux d'art : car, excepté le pont sur le Nohain, branche du Trélong (1), auquel quelques personnes ont voulu attribuer une construction romaine, il ne reste absolument rien de leur époque en travaux d'art dans le parcours que nous venons de suivre. La route cependant avait à traverser des cours d'eau importants : à Asnois, l'Yonne (2) ; à Clamecy (3), le Beuvron et le Sozay ; à Entrains, les deux branches du Nohain ; à Argenou, la Vrille. Cette circonstance et l'absence de chaussées dans quelques parties des forêts où la route,

(1) La construction de ce pont, quoique ancienne, n'a rien de romain. Il est très-probable qu'il ne fut construit qu'à l'époque de l'établissement des étangs, qui ne remontent pas au-delà des douzième ou treizième siècles.

(2) Le pont qui fut détruit par Pierre de Blanchefort, en 1585, pour prévenir la jonction des troupes de la ligue, serait-il l'ancien pont romain ?

(3) Lors de la reconstruction du pont de Beuvron à Clamecy, en 1850, on retrouva, un peu en amont de son assiette, une véritable chaussée ou gué très-solide. Ce gué se trouvait sous des atterrissements à plus de deux mètres au-dessous du niveau actuel de l'eau. On découvrit au même endroit, parmi d'autres objets d'époque plus récente, plusieurs médailles anciennes, dont une au type de Valérianus, et dans les fouilles de la culée de droite une belle épée romaine.

Digitized by Google

parfaitement dessinée, ne porte pas trace de chaussée régulière, feraient penser qu'elle ne fut jamais complétement achevée.

Cependant, et quoiqu'en aient pu penser les auteurs du mémoire inséré dans le *Bulletin* de la Société des sciences de l'Yonne (année 1864), il est probable que la route d'Autun à Entrains et Auxerre est celle que suivit l'empereur Julien en 356 lorsque, voulant se rendre d'Autun à Auxerre, il consulta les gens du pays pour savoir quelle route il devait tenir. Les uns lui conseillaient de prendre la voie par Lormes (*Arbor*), d'autres, par *Sidolencum* et *Chora*. Il se décida pour *Arbor*, parce que la route, plus courte, était couverte de forêts et plus éloignée des révoltés. Julien cherche une route sûre — *ut tutum*. — Il doit s'éloigner du lieu occupé par les révoltés (Troyes) ; c'est bien la route qui rentre dans cette condition, c'est bien celle qui se trouve en même temps la plus couverte de forêts, celle par la Cure n'en traversant que fort peu. Enfin, la désignation d'*Arbor* ne semble pouvoir, dans le trajet, s'appliquer qu'à Lormes.

M. l'abbé Baudiau indique une autre voie allant de Château-Chinon à Lormes et s'embranchant sur la première, entre Gâcogne et Jailly. Dans l'arrondissement, elle ne traverserait que les communes de Mhère et de Gâcogne et paraît aujourd'hui introuvable, les restes en ayant été anéantis par la construction des routes nouvelles.

Une troisième voie traversait l'arrondissement : c'est celle qui d'Auxerre conduisait à Nevers, avec embranchement sur Decize. Elle entre dans l'arrondissement de Clamecy, au nord-ouest, près du hameau de la Cour-Renfermée, sur la commune d'Entrains, suit pendant quelque temps la limite des deux départements, et vient aboutir à Entrains. A partir de son entrée dans le faubourg de cette ville, elle passe sur le tracé du chemin de grande communication de La Charité à Auxerre. Dans ce parcours, la voie a toujours servi comme chemin public; aussi la chaussée en est-elle usée, et en quelques endroits détruite ; cependant elle a conservé les caractères d'un chemin

Digitized by Google

étudié et largement ouvert. Dans Entrains, le chemin de grande communication suit la même direction que la voie; mais à peine sortie de la ville, l'ancienne voie se dirige à gauche et ne tarde pas à entrer dans les bois, où elle reprend nettement son caractère. Elevée au-dessus des terrains environnants, large débouché, fossés très-évasés et chaussée épaisse et formée de trois couches distinctes.

A la sortie des bois, près des Grandes-Herbes, elle se reconnait encore à ses directions régulières et à ses épais empierrements; mais là encore la culture a fortement empiété sur sa largeur. Ces empiétements sont très-anciens, car les haies qui forment bordure comportent des plantations plus que centenaires. Des Grandes-Herbes elle va aux Bardins et à Menou. Presque partout, dans ce trajet, elle a continué à servir à la circulation comme précédemment. Les chaussées usées ont disparu ; les fossés, talus et accolements usurpés ne se retrouvent plus. La voie traversait le village, et suivant Fr Née de La Rochelle (tome Ier, p. 232) le château de Menou aurait été bâti sur l'emplacement même de la voie. A partir de Menou jusqu'au bois il n'en reste plus de traces; mais comme elle reparaît parfaitement distincte dans ces bois, elle ne peut varier beaucoup entre ces deux points, et très-probablement elle passait à une distance très-rapprochée des Écourieux et des Duprés. Elle est traversée par la route de La Charité à Clamecy, entre les bornes .... et parvient à Bourras-la-Grange très-reconnaissable, puis rentre dans les bois, où on la retrouve très-bien profilée; de là suit dans les champs, en avant de Champlemy, où elle se reconnait à sa saillie, à son empierrement et à ses directions bien alignées, malgré les empiétements qui l'ont envahie, passe à Neuville et arrive sur la chaume du Ramoy, où naguère elle se voyait encore intacte. Mais on vient de la démonter en grande partie pour la confection du chemin vicinal de Chaumes à Saint-Révérien. La descente du Ramoy aux plaines de Soffin est conservée quant à la direction, mais l'empierrement a disparu, et loin de se présenter en saillie, la ligne en est profondément ravinée. La voie, qui se dirige sur

Digitized by Google

Nevers, quitte à ce point l'arrondissement, pour se porter sur Lurcy-le-Bourg par Arthel et le bas de Montenoison.

L'embranchement de Decize passe à Champlin, vers l'extrémité de l'étang de Champallement, et arrive à la forêt de Crompierre. Dans tout cet intervalle on ne rencontre que de rares tronçons qui tous les jours tendent à disparaître sous les réparations apportées aux chemins ruraux.

Dans le bas du bois de Crompierre il s'en trouve une portion fort bien conservée que l'on peut suivre dans la forêt de Tronsay, sur l'arrondissement de Nevers, où elle subsiste presque intacte, attendu que depuis longtemps elle a cessé, sur ce point, d'être livrée à la circulation.

Sur cette même voie venait encore s'embrancher à Entrains la route d'Auxerre à Bourges. Sur l'arrondissement de Clamecy, cet embranchement ne traverse que la seule commune d'Entrains, où les traces tendent chaque jour à en disparaître, et c'est à peine si l'on en retrouve le passage dans les bois de Mont-Lambaut. Mais plus loin elle se retrouve encore parfaitement dessinée, passe au nord de Jussy, Ciez, Villegeneray, à Champlong même et à Parigny et entre à Cosne. Ce serait donc à tort, à notre avis, que dans le *Bulletin* de l'Yonne précité cette voie se trouverait désignée comme conduisant d'Auxerre à Mesves et à Bourges. Ce point nous semble d'autant plus évident que la voie romaine de Bourges vient aboutir à Sancerre et qu'on en trouve les vestiges entre Sancerre et Cosne, sur la rive gauche de la Loire, notamment à la Mivoie et à Bannay. Si le passage de la Loire s'est quelquefois effectué à Mesves, cela a pu tenir à la facilité du gué ; à moins que l'on n'admette un embranchement d'Arquian à Mesves, ce qui serait très-douteux.

Il est arrivé assez souvent que le désir de compter une voie romaine dans son rayon a entraîné à donner cette qualification à de vieux chemins, sans avoir sur ce point des données bien certaines. C'est ainsi que sur plusieurs cartes on voit figurer, avec cette désignation de voie romaine, un chemin qui, s'embranchant sur la voie d'Auxerre à Nevers, dans le voisinage de

Digitized by Google

Bourras, aurait rejoint la voie d'Autun à Gien vers le bois de Sermentolle, au-dessus d'Asnois, en passant par les Bouquettes, le Moulin-de-la-Justice, Charlay, Villiers-le-Sec, Cuncy-les-Varzy, Thurigny et Saligny. Il est certain que le chemin auquel on applique ainsi cette dénomination est fort ancien, et qu'à voir ses directions on peut admettre qu'il était destiné à desservir et relier des localités d'une certaine importance ; mais nulle part l'œuvre romaine ne s'est dévoilée. Une circonstance cependant milite en sa faveur. Ce chemin passe à quelques cents mètres de Varzy, et il eût été tout aussi facile de le faire par cette ville que par le Moulin-de-la-Justice, et cependant Varzy (*Var zy*, ruisseau et maisons) existait avant la conquête, si l'on admet l'interprétation celtique de son nom. Dans tous les cas, Varzy existait vers 400, alors que saint Germain, évêque d'Auxerre, en était seigneur.

Un autre chemin qui semble avoir plus de droits à un baptême romain, sans que pour cela l'origine en soit mieux assurée, serait celui qui, s'embranchant sur la voie d'Entrains à Nevers, au point du Ramoy, près de Corvol-d'Embernard, serait allé se relier à la voie d'Autun à Gien, près de Lallemande, en passant par Champeaux, Lys et Saint-Didier. La carte de l'état-major désigne comme voie romaine la partie de ce chemin qui se trouve sur le Ramoy, dans la direction de Corvol-d'Embernard. Il est vrai que ce chemin est ouvert en ligne droite, très-large et avec fossés réguliers. Mais il n'a des voies romaines ni la surélévation générale, ni l'épaisseur de chaussée habituelle. Il est plus probable que ce n'est là que le commencement d'exécution d'une route de Clamecy à Nevers qui aura été ouverte à une époque relativement récente, mais inconnue. Dans la direction de ce chemin, à son point d'intersection avec le chemin vicinal de Brinon à Varzy, à la hauteur de Lanoue, on trouve encore une portion de chemin fortement empierré, mais ne présentant pas les caractères d'une voie romaine.

Le pont de Saint-Didier, près de Tannay, sur l'Yonne, dont les restes seraient qualifiés de romains, se trouve également sur le parcours de cette direction. Ce qui subsiste de ce pont

Digitized by Google

n'est pas assez caractérisé pour que l'on puisse, avec quelque apparence de certitude, en faire remonter la construction à la période romaine. Pour justifier cette qualification, on a prétendu que ce devait être la route de Nevers à Avallon. Mais comment admettre que l'on ait pu rejoindre la voie d'Auxerre à Nevers en arrivant dessus presque d'équerre? Il est permis enfin d'invoquer un dernier argument qui n'est pas sans valeur. Dans le département de l'Yonne, on s'est occupé avec soin de la recherche des voies romaines et de leurs diverses correspondances, et dans ce travail ne se trouve l'indication d'aucune route pouvant faire suite à celle-ci.

On a également avancé qu'un chemin venant de Guipy et passant au couchant de Précy, près de Tresol, Héry, Villaine, Asnan et Monceaux, était une ancienne voie romaine. Nulle part ce chemin ne présente l'aspect d'un travail pouvant supposer cette origine, et on ne connaît pas les localités dont les besoins eussent pu motiver sa création. Ce chemin toutefois paraît être très-ancien, et si l'on avait à lui assigner une existence d'une date reculée, il semble qu'on devrait le classer plutôt parmi les chemins gaulois.

Peut-être aussi serait-ce là le chemin qu'aurait suivi César en poursuivant les Helvètes après leur défaite près de Bibracte, et il est possible qu'il les ait atteints dans les environs d'Asnan. Car si César eut besoin, dans la circonstance, de trois jours pour refaire son armée, il est probable que les vaincus eux-mêmes n'avaient pas moins besoin de repos que leurs vainqueurs. Ils purent donc s'arrêter lorsque, ayant marché toute la nuit, ils eurent mis entre eux et César une certaine distance, et les noms de Brinon-les-Allemands, Germenay, Arzembouy, Challement, Champallement, Lallemande, donnés à des villages très-rapprochés les uns des autres dans ce rayon, autorisent à penser que ce passage des Helvètes dans la contrée ne serait pas étranger à ces appellations et à leur origine.

L'opinion la plus générale est que le *Genabum* de César doit s'appliquer à Orléans. Nous ne saurions partager le même avis. Il

Digitized by Google

parait important d'éclairer ce point, surtout en vue du tracé de la route de Nevers à Paris qu'il s'agit ici d'étudier.

Une première observation portera sur l'existence même de la ville d'Orléans comme cité gauloise. Si l'on fait attention au soin qu'apportaient les Gaulois dans le choix de l'emplacement de leurs villes, soin qui leur était commandé par leur état de guerre continuelle, on se convaincra qu'ils n'ont jamais dû penser à l'emplacement d'Orléans pour y construire des habitations. Examinons quelques-unes des villes gauloises que nous connaissons dans notre rayon : Bourges, entouré de deux rivières et de marais qui la rendent inabordable, si ce n'est par une langue de terre très-étroite (*angustum*); Sens est, indépendamment de la rivière d'Yonne, protégé par des marais ; Alise, Nevers, Bibracte, sont bâtis sur des montagnes escarpées ; Paris et Decize sont renfermés dans des îles, etc. Il est présumable que si les Gaulois eussent édifié Orléans, ils l'auraient placé sur la rive gauche de la Loire, au confluent du Loiret.

En second lieu, César, lorsqu'il parle de *Genabum*, le désigne toujours comme un oppidum. Or, on ne saurait prétendre qu'Orléans ait jamais pu être considéré comme un oppidum au temps de César.

D'un autre côté, pour juger sur ce point la question, il ne faut pas s'en référer aux écrivains du moyen-âge, ni même aux itinéraires d'Antonin et de Théodose, car il n'est pas contesté qu'à une époque donnée Gien a bien réellement porté le nom de *Genabum* : il faut suivre les indications de César, et de la sorte la difficulté semble disparaître. César est à Sens, où il a réuni ses légions. Il veut aller au secours des Boïens assiégés par Vercingétorix avec une armée de Berrichons et d'Auvergnats. Ses intentions, il les exprime clairement : il veut avant tout secourir les alliés des Éduens. Il craint, s'il les abandonne, de causer la défection de toute la Gaule. C'est là son motif déterminant, et il n'est pas du tout question de venger, comme on l'a avancé, la mort de Fusius Cotta. Il exhorte les Boïens à tenir bon, fait demander des vivres aux Éduens ; *et ad Boïos proficiscitur*. Or, si de Sens il s'était dirigé sur Orléans, aurait-il pu demander aux Éduens de lui faire passer des vivres, alors qu'ils vont ainsi se trouver si éloignés de sa base d'opérations, et quand son expédition ne doit durer que quelques jours ? Aurait-il pu dire dans ses *Commentaires : Proficiscitur ad Boïos*, alors qu'il leur eût tourné le dos ?

Orléans se trouve placé immédiatement sur la Loire ; Gien, au contraire, occupait le sommet d'un coteau. Et voyez le récit de César. Il craint que l'ennemi ne s'échappe par le pont ; il fait veiller deux légions. Si l'action se passe à Orléans, puisque le pont joint immédiatement la ville, les légions ne pourront s'apercevoir de la fuite et la veille devient sans objet. A Gien, au contraire, l'oppidum est séparé du pont ; on

Digitized by Google

peut donc voir l'ennemi et au besoin le couper. Il en est de même de la suite du récit, si on l'applique à Gien : *Genabenses ex oppido egressi, flumen transire cœperunt.* S'il se fût agi d'Orléans, on n'eût pas eu besoin de sortir de la ville pour traverser le pont. Cette fuite étant annoncée par les éclaireurs, César fait mettre le feu aux portes et s'empare de la ville ; et comme le pont et les *chemins* sont très-étroits (*angustiæ*), presque tous furent pris. Les chemins pour conduire de l'oppidum de Gien au pont pouvaient être fort étroits et difficiles à la descente du coteau ; rien de semblable à Orléans.

La ville ainsi prise, César fait passer la Loire à son armée, *atque in Biturigum fines pervenit.* A Gien, le territoire des Bituriges est à quinze ou vingt kilomètres de distance ; à Orléans, il en est éloigné de plus de soixante kilomètres. Dans ces conditions, César pouvait-il dire qu'ayant traversé la Loire il était parvenu sur le territoire des Bituriges, alors qu'il aurait eu une pareille distance à parcourir ?

Le désir exprimé par César était, après les faits accomplis, de secourir les Boïens ; et dans ce but, s'il s'était rendu à Orléans, il aurait mis entre les Boïens et lui une des places les plus fortes de la Gaule. Cette hypothèse nous semble tout à fait inadmissible. Puis d'Orléans il se serait rendu à Neuvy-sur-Barangeon, à quelques kilomètres de Bourges. Mais, dans ce cas, Vercingétorix eût occupé la langue de terre qui servait d'accès à Bourges, et là, soutenu par ceux de la ville et protégé par les marais, il eût défié César et son armée. Si, au contraire, on place *Noviodunum* sur les bords de la Loire, César a eu raison de recommander ses approvisionnements aux Éduens, parce que, dans ce cas, il longe leur territoire. — La Loire, dit César, sépare le pays des Éduens de celui des Bituriges. — Il a eu raison de prendre cette route, parce que c'est le point de leur territoire le plus rapproché de Sens et qu'il pense bien qu'en occupant et ravageant le pays des Bituriges, ceux-ci, qui sont en grand nombre dans l'armée de Vercingétorix, ne manqueront pas de venir défendre leur territoire, et que par cette diversion il servira plus promptement et plus utilement la cause des Boïens que par sa présence même. Dans cette hypothèse, son but est atteint, sa marche sur Bourges est rationnelle et la position des armées naturelle.

Tout le texte des *Commentaires* est donc absolument contraire à la position de *Genabum* à Orléans. Sans vouloir contester qu'à une époque plus ou moins ancienne le nom de *Genabum* ait pu s'appliquer à cette dernière ville, il ne nous paraît pas moins certain que dans le cas particulier le *Genabum* de César est bien réellement le Gien de nos jours.

Digitized by Google

LES TEMPS PRÉHISTORIQUES

DANS LA NIÈVRE.

NOTE SUR UNE STATION DE L'AGE DE PIERRE A BASSEVILLE, PRÈS CLAMECY (NIÈVRE).

COMMUNICATION FAITE A LA RÉUNION DES DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS SAVANTES A LA SORBONNE (AVRIL 1876), PAR M. OCTAVE DARLET, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ NIVERNAISE DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS, MEMBRE DE L'ASSOCIATION SCIENTIFIQUE DE FRANCE, ETC.

Il y a quelques mois, mon attention fut attirée par quelques rares éclats de silex que je trouvais sur les bords de l'Yonne, aux environs de Clamecy.

A quelque distance de là, j'apercevais les magnifiques rochers de Basseville, vers lesquels je revenais toujours, dans l'espérance d'y découvrir quelques vestiges des temps préhistoriques.

La situation exceptionnelle du plateau qui domine ces rochers, plateau dont le niveau est à plus de 50 mètres au-dessus de celui de l'Yonne ; la proximité de cette rivière qui, sur une longueur de plus de 200 mètres, coule au pied de ces gigantesques escarpements ; la présence de plusieurs abris et cavernes naturelles creusés dans les flancs de ces rochers, tout cela devait être recherché des peuplades primitives de nos contrées. Mes prévisions devaient se réaliser.

En trouvant dans le sol de la vallée ces traces irrécusables de la présence de l'homme aux époques reculées dont nous nous occupons, je supposai que le plateau dont je viens de parler devait contenir une plus grande quantité de ces silex travaillés.

Digitized by Google

Parmi la grande quantité de silex que nous avons recueillis à Basseville, j'en ai choisi un certain nombre des mieux définis et des plus caractéristiques, et je les ai fait représenter fidèlement et en grandeur naturelle par un jeune dessinateur, M. Albert Sauterau.

On peut voir à la planche I, figures 4, 5, 6, les pointes de flèches qui caractérisent nettement l'époque robenhausienne. La figure 1 de cette même planche représente une pointe de flèche en feuille de laurier. Nous en avons recueilli un certain nombre du même type : c'est la forme de Solutré. Mais il ne faut pas s'y tromper, en comparant les pointes de Basseville à celles de Solutré, on voit qu'elles en diffèrent notablement ; les premières sont bien plus petites que les secondes; en outre, les pointes solutréennes sont très-plates, tandis que les autres sont fortement bombées ; ce sont tout simplement des ébauches de flèches à pédoncule, des rebuts non terminés. Ces pièces sont fort intéressantes, mais appartiennent aussi nettement à l'époque robenhausienne que les pointes de flèches citées précédemment. Et quand même ces pointes seraient exactement semblables à celles de Solutré, il n'y aurait là rien d'étonnant, car cette forme caractéristique du solutréen, dans certaines conditions de faune, d'industrie et de gisement, se retrouve aussi parfois à l'époque robenhausienne, mais au milieu d'une faune tout autre et d'une industrie toute différente.

Enfin nous avons observé sur plusieurs objets des traces de polissage; M. de Mortillet a reconnu dans l'un d'eux une pointe de flèche fabriquée avec un fragment de hache polie (planche I, figure 11). Ce caractère suffirait à lui seul pour lever tous les doutes et nous faire conclure que la station de Basseville appartient réellement à l'époque robenhausienne.

On m'objectera sans doute que je n'ai pas trouvé de haches polies sur le plateau de Basseville : je répondrai que ceci est sans importance pour le classement de nos silex.

Pendant toute la durée de l'époque de la pierre polie, on s'est servi de simples éclats de silex, de même que pendant l'époque du fer on employait toujours les objets et les ornements de

Digitized by Google

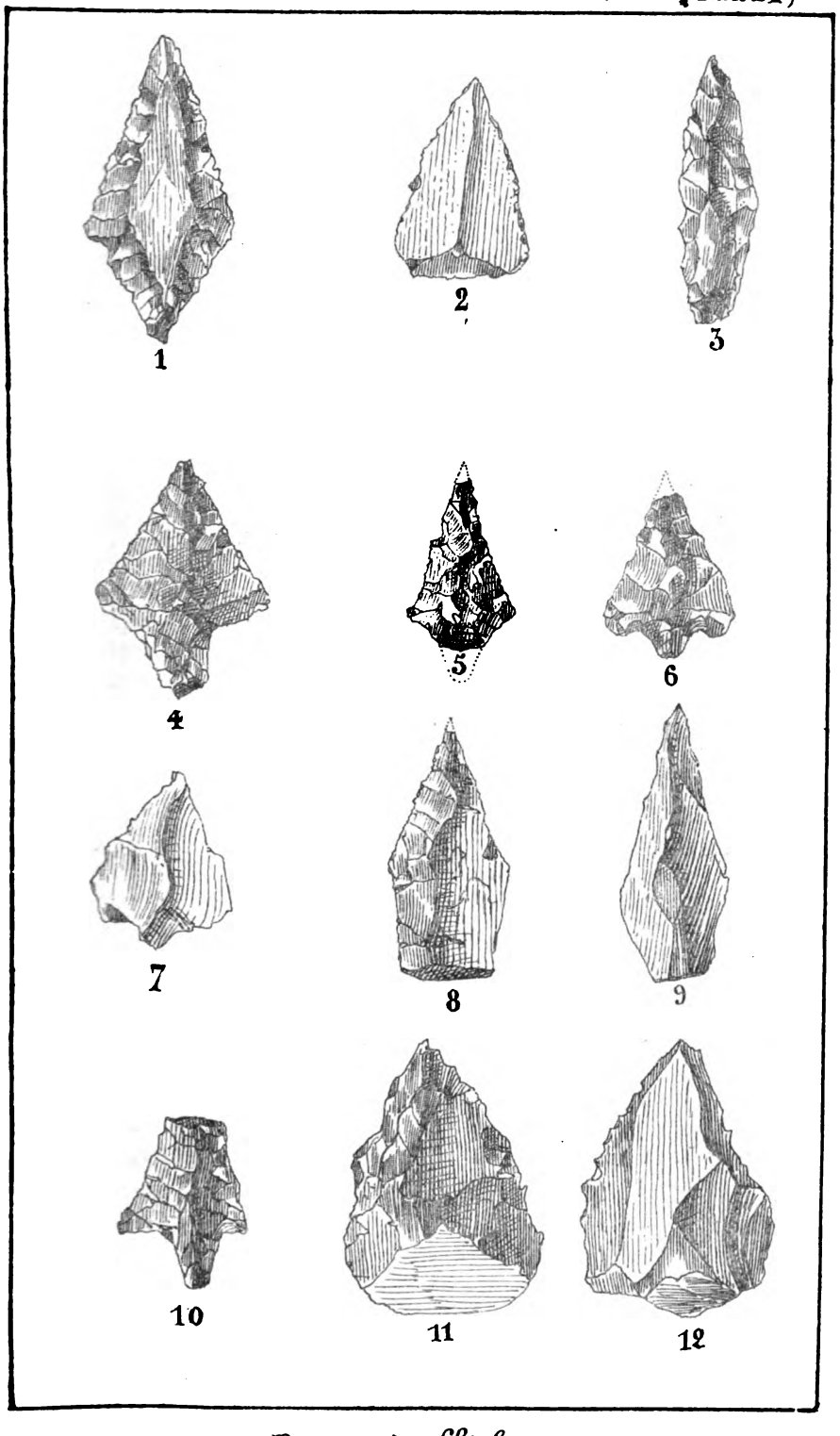

Pointes de flèches.

Digitized by Google

Digitized by Google

1

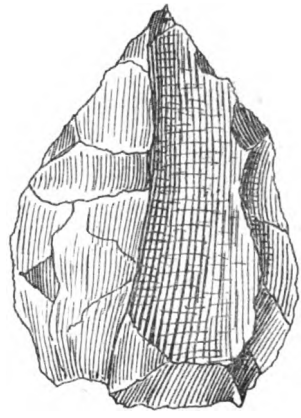

2

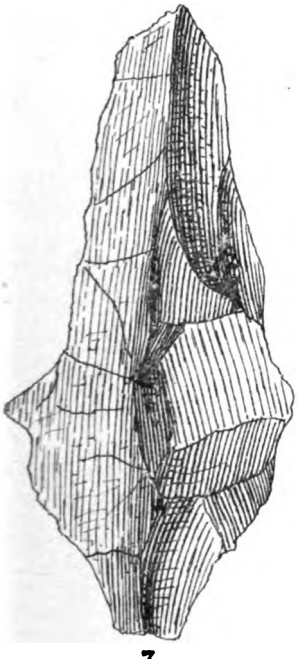

3

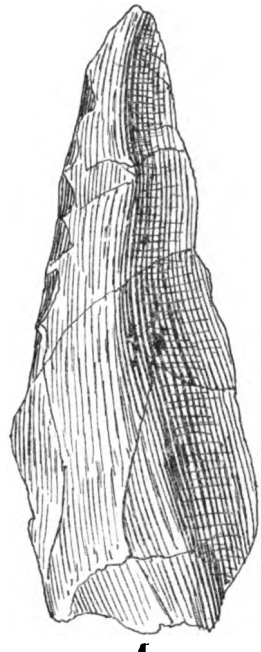

4

Pointes de pique

Digitized by Google

Digitized by Google

1

3

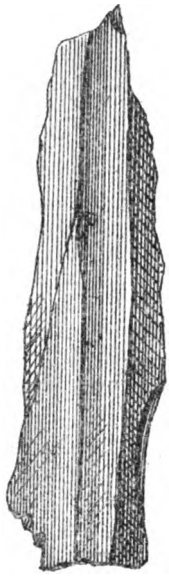

2

4

5

Digitized by Google

Couteaux et lames

Digitized by Google

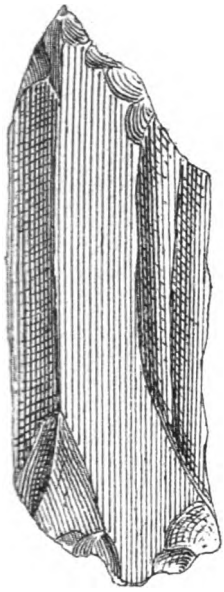

1

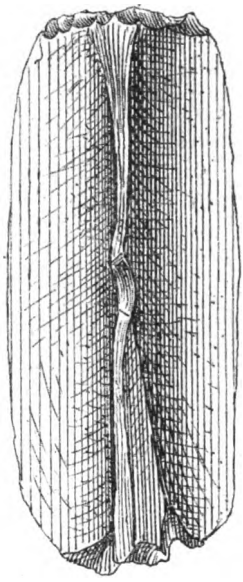

2

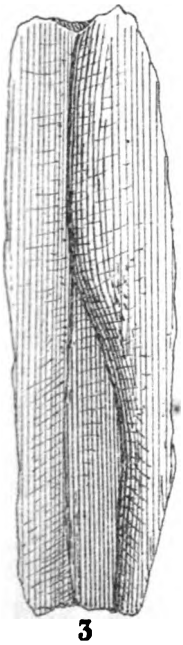

3

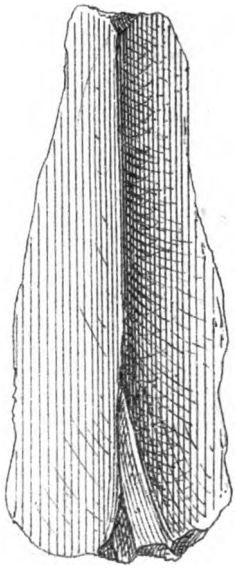

4

Digitized by Google

Lames ou Couteaux

Digitized by Google

bronze. Les instruments polis entièrement sont rares ; pour les fabriquer il fallait un travail long et patient, tandis que pour avoir une lame, un couteau, il suffisait de frapper un nucléus dans un endroit convenable avec un autre silex ou percuteur.

Ces instruments polis devaient être plutôt des objets de luxe que des instruments d'un usage journalier ; ils étaient sans doute le partage des chefs ou des guerriers les plus distingués, et il ne faut donc pas s'étonner si, dans un atelier de l'époque robenhausienne, on ne retrouve même pas une hache polie.

Les environs de Clamecy ne sont pas toutefois entièrement dépourvus de ces objets. J'ai trouvé dans nos parages trois haches polies, dont deux en silex et une en serpentine.

Nous croyons donc qu'une discussion plus longue sur la station de Basseville serait inutile. Le mobilier du plateau est purement néolithique ; par sa facture, il est tout à fait analogue à ceux des stations que nous avons citées plus haut, et surtout à celui du camp de Chassay.

Il nous reste maintenant à étudier ces silex, relativement à leurs formes et à leurs usages. Nous ne dirons que quelques mots sur ce sujet, car on peut reconnaître à la simple inspection de ces objets le parti que l'homme qui les fabriquait pouvait en tirer.

On y retrouve en effet tous les instruments destinés à la chasse et aux usages domestiques.

A la planche I sont figurés les principaux types de pointes de flèches dont le nombre est, du reste, peu considérable, relativement à celui des autres objets. Quelques-unes de ces pointes sont d'un travail fini et irréprochable.

A la planche II on voit quatre pointes de piques ; les deux premières, retaillées d'un seul côté, sont surtout remarquables.

Les objets représentés aux planches III et IV sont des lames ou couteaux. Quelques-uns sont amincis à une des deux extrémités ; ils étaient sans doute pourvus d'un manche.

Les figures 1 et 2 de la planche V représentent des instruments dentelés qui sont bien certainement des scies primitives.

Digitized by Google

Les objets 3, 5, 6 sont des grottoirs, d'après M. de Mortillet. Ils servaient sans doute à travailler les peaux d'animaux dont se couvraient les rudes chasseurs de Basseville.

Tous ces objets sont profondément cachalonés; quelques-uns sont même entièrement blancs à l'intérieur. Cette patine blanche, profonde, est du reste le cachet de leur haute antiquité.

Le silex employé à la fabrication de ces instruments est le silex pyromaque ou pierre à fusil, étranger à la nature du terrain (étage corallien). Il est probable que les tailleurs de silex de cette station allaient le chercher bien plus loin en descendant la vallée de l'Yonne, qui traverse des couches crayeuses où on le trouve abondamment.

Je me suis demandé si le gisement de silex taillés était limité au plateau que je viens de signaler, et, dans ce but, j'ai parcouru toutes les montagnes au milieu desquelles Clamecy se trouve encaissé : partout j'ai rencontré des éclats de silex taillés, mais en petit nombre. J'ai même été assez heureux pour découvrir trois autres ateliers de silex que je n'ai encore pu étudier en détail. Le mobilier archéologique de l'un d'eux est plus ancien que celui des autres; la matière employée n'est plus le silex pyromaque, mais le silex d'eau douce. Les objets sont plus grossièrement taillés, et jusqu'à présent je range cette station parmi celle de l'époque du Moustier.

Nous reviendrons plus tard sur ce sujet.

Un dernier mot sur la station de Basseville. Dans les flancs de rochers se trouvent plusieurs cavernes naturelles sans stalactites, par conséquent très-sèches, excellente condition pour avoir été habitées. J'ai déjà fait dans ces grottes des sondes méthodiques. Les quelques débris de la faune quaternaire que j'y ai trouvés promettent des résultats fructueux; mais, selon toutes probabilités, il n'y aurait aucun rapport entre le contenu des grottes et le mobilier archéologique du plateau.

Digitized by Google

PRÉJUGÉS DU CENTRE DE LA FRANCE

RELATIFS AUX MALADIES DES ENFANTS,

Par le Dr E. Subert (de Nevers).

Ainsi qu'il arrive au plus grand nombre des médecins de province, le modeste praticien du Centre de la France qui entreprend ici de recueillir et de signaler les préjugés locaux qu'il a journellement à combattre, exerce sa laborieuse profession à la ville et à la campagne. Dans l'un comme dans l'autre cas, il est appelé souvent à constater l'effet désastreux des préjugés populaires concernant la médecine. Cette déplorable tendance de l'esprit du public s'étend à toutes les branches de l'art de guérir. La vie entière d'un écrivain de profession serait insuffisante pour enregistrer les erreurs qui courent le monde à ce sujet. Un certain nombre d'auteurs ont tenté d'aborder cette tâche.

Nous avons trouvé, dans la lecture de leurs œuvres, la relation d'une quantité considérable de préjugés ; mais aucun chapitre ne traite spécialement de ceux qui sont relatifs à l'enfance. De ces nombreuses lectures nous avons principalement retenu ces paroles de Richerand : « Je voudrais que les » hommes les plus éclairés en morale, en politique et sur toutes » les autres parties des sciences et des arts se réunissent pour » publier un recueil des erreurs les plus accréditées sur chacun » des objets dont ils s'occupent; une pareille confédération » aurait sans contredit les résultats les plus avantageux. »

Personne ne contestera notre assertion si nous disons que tout le monde veut être médecin ou croit l'être. Aussi les donneurs de conseils et les propagateurs de recettes soi-disant

Digitized by Google

infaillibles sont-ils nombreux et trouvent-ils partout des auditeurs complaisants et convaincus. Parmi ces derniers nous voyons non-seulement les individus dont l'éducation est nulle ou rudimentaire, mais encore les hommes qui brillent le plus par leur esprit. L'illustre professeur Trousseau, dans une conférence faite il y a plusieurs années à l'école de médecine sur l'*empirisme*, nous citait à ce propos plusieurs personnages que leurs talents autant que leur rang auraient dû éloigner des pratiques superstitieuses et qui ne craignaient pas de s'adresser, avec le plus complet aveuglement, aux mystificateurs et aux charlatans.

Loin de nous la pensée de nous élever contre les conseils sages et prudents des personnes qui, non-seulement prodiguent aux pauvres malades des consolations de toute espèce, mais y ajoutent encore les secours de leur expérience et de leur bourse. Nous croyons au contraire qu'il est du devoir de tous ceux auxquels nous faisons allusion de s'unir au médecin pour combattre ces préjugés, et d'employer leur utile influence à détruire le mauvais empirisme, si souvent nuisible à nos populations. C'est justement dans leur zèle et leur dévouement que l'on pourrait trouver un efficace remède au mal que nous signalons.

La médecine populaire a recours à un certain nombre de moyens plus ou moins déraisonnables, qu'on peut ranger dans l'une des trois catégories suivantes : 1° les remèdes intérieurs ; 2° les remèdes extérieurs ; 3° les pratiques superstitieuses. Parmi ces médications, il y en a qui sont nuisibles au premier chef, en provoquant des résultats diamétralement opposés à ceux que la vraie médecine s'efforcerait d'obtenir. D'autres manières d'agir sont également nuisibles en donnant au malade une confiance trompeuse qui lui fait perdre un temps précieux pendant lequel une médication rationnelle aurait produit un effet utile et salutaire. Il n'est point besoin d'insister sur les dangers matériels qu'offre une direction aussi mal éclairée ; mais ce qu'il y a de triste à signaler et ce qui afflige véritablement tous les hommes sérieux, c'est de voir la vogue de cer-

Digitized by Google

taines cérémonies mystérieuses qui ne méritent que le mépris et qui sont du reste réprouvées par la saine raison ainsi que par les croyances religieuses. Nous voulons parler des moyens habituels aux jongleurs et aux sorciers, et qui sont mis en œuvre pour solliciter l'intervention de l'*Esprit du Mal*. Ces pratiques sont souvent employées dans un but de malveillance et constituent, au détriment des crédules qui s'y laissent prendre, un moyen de chantage sévèrement réprimé par les tribunaux.

Nous citerons un fait qui se passe encore de temps à autre à Nevers, et qui rappelle les envoussures auxquelles les sorciers avaient recours au seizième siècle.

L'emplacement choisi pour évoquer le démon se trouve dans une rue voisine de la préfecture qui porte un nom fatidique ; elle s'appelle la rue du Sort. L'évocation se fait la nuit; dès que l'heure propice, impatiemment attendue, a tinté aux horloges du voisinage, les donneurs de sort arrivent furtivement ; des chandelles en nombre déterminé sont fixées sur le pavé , et ne tardent pas à éclairer la cérémonie mystérieuse. Des paroles, parmi lesquelles domine le latin de grimoire, sont prononcées rapidement et à voix basse par le chef de la bande nocturne; alors l'un des assistants sort de dessous son vêtement un cœur de bœuf qu'on dépose dans l'espace circonscrit par les lumières et qu'on transperse ensuite avec plusieurs gros clous. Le nombre des clous est nécessairement fixé d'avance, selon les habitudes cabalistiques. Il est inutile d'ajouter que le nom de la personne à qui l'on veut jeter le sort est prononcé à plusieurs reprises au milieu des formules ridicules qu'on récite dans ces circonstances. Le maléfice se complète par la désignation spéciale de la faveur qu'on veut obtenir pour attirer sur la tête de son prochain, ou sur ses bestiaux, ou sur les biens, l'intervention favorable ou funeste de l'*esprit*. Le mystérieux et le surnaturel ont toujours vivement frappé les masses, et c'est à cet attrait pour les choses extraordinaires qu'il faut attribuer la transmission jusqu'à nous de semblables pratiques.

« Le préjugé, dit Massillon, est une croyance qu'on s'est

Digitized by Google

» faite sans examen. » Cette dénomination nous permet de chercher nos exemples non-seulement parmi les gens des classes pauvres ou peu aisées, mais aussi au milieu des favoris de la fortune. Les uns et les autres acceptent, en effet, sans examen et sans jugement, les opinions préconçues qui jouissent dans le monde d'une réputation usurpée.

Si nous limitons cette étude *aux préjugés populaires concernant le premier âge et ses maladies*, il nous sera possible de tenter une énumération ou plutôt une classification rationnelle. En conséquence, nous diviserons notre sujet de la façon suivante :

1° Préjugés populaires relatifs aux enfants, en ce qui concerne la naissance, la vaccine, la dentition et le sevrage ;

2° Préjugés concernant les affections externes ou chirurgicales ;

3° Préjugés relatifs à la pathologie interne.

CHAPITRE Ier.

LA NAISSANCE ET LES JOURS QUI SUIVENT. — LA VACCINATION, LA DENTITION ET LE SEVRAGE.

Le nouveau-né, depuis le moment où il pousse son premier vagissement jusqu'à celui où il n'aura plus besoin du sein maternel, doit parcourir un chemin hérissé de difficultés. Nous les passerons rapidement en revue, en nous arrêtant quelques instants à chacune des grandes étapes de l'élevage infantile. Ces temps de halte sont : la vaccination, la dentition et le sevrage.

Enfin, la grossesse arrive à son terme, l'accouchement suit un cours régulier, et les premiers cris de l'enfant viennent mettre un terme aux angoisses de la famille. Ces pénibles émotions sont bientôt remplacées par les moments d'attendrissement et d'abandon que nous connaissons tous. C'est alors que surgissent de la part des assistants des demandes de toutes sortes.

Digitized by Google

L'enfant est-il né coiffé? Nous savons ce qu'on entend par cette particularité et quelles idées d'avenir brillant cela pronostiquait autrefois.

Le cordon est-il suffisamment lié? C'est une question souvent posée aux sages-femmes. Nous avons maintes fois entendu reprocher à ces dernières d'avoir négligé quelques précautions lorsqu'il se produit une hernie ombilicale. Dans certaines maisons la chute du cordon sera scrupuleusement surveillée, et celui-ci sera mis de côté avec soin, pour être représenté *au bout de sept ans* à l'enfant. Si ce dernier parvient à le dénouer sans difficultés, c'est pour lui un signe de bonheur et de vie glorieuse et facile.

Lorsqu'une *bosse sanguine,* comme c'est l'ordinaire dans la présentation la plus commune, est constatée sur la tête de l'enfant, la sage-femme la malaxe avec assez de force; les assistants lui font un reproche de cette manœuvre dont ils ne se rendent pas compte exactement. Le nouveau-né est ensuite lavé et débarrassé de *l'enduit sébacé* qui recouvre tout son corps, surtout les membres, dans le sens de la flexion. Les matrones disent que c'est la dernière nourriture prise par la mère avant l'accouchement et qui s'est fixée sur la peau de l'enfant. A-t-il une *livrée* abondante? C'est un signe de force.

La mère qui, pendant toute la durée de la gestation, a tremblé pour l'avenir du nouveau-né, et qui a craint les *envies,* s'informe s'il ne porte pas quelques marques ou quelques signes. Nous savons maintenant ce que nous devons penser d'une semblable sollicitude. Nous ne nions pas l'influence des préoccupations intellectuelles du père et de la mère, principalement en ce qui concerne les névroses héréditaires; nous reconnaissons l'existence incontestée des *envies* et des *dégoûts* chez la mère; mais les taches de naissance sont actuellement classées scientifiquement parmi les aberrations pigmentaires et les tumeurs érectiles.

Le cher enfant est lavé et emmailloté; alors on lui donne à boire, et dans quelques maisons riches on le lotionne avec du vin, et s'il se lèche les lèvres, c'est un signe qu'il sera gourmand.

Digitized by Google

Enfin, la toilette est finie, on le couche auprès de sa mère (car téter et dormir sont pour l'instant ses seuls besoins), et d'ici à quelques jours, c'est-à-dire jusqu'au moment de la montée du lait, il prendra seulement quelques cuillerées d'eau sucrée ou gommée.

L'allaitement proprement dit commence alors et devra être continué exclusivement jusqu'au sixième mois au moins. « Sous » aucun prétexte, dit Béclard, il ne faut donner à l'enfant aucun » autre aliment que du lait avant le dixième mois ou tout au » moins le huitième. » Le préjugé des campagnes qui consiste à y suppléer par une alimentation composée de bouillies et de soupes est un des plus pernicieux et qui occasionne le plus souvent l'entérite et ses conséquences ultérieures. Les premiers jours de l'allaitement constituent une période de tâtonnements dont on triomphe généralement toujours. Les deux ou trois premiers mois s'écoulent facilement; il faut alors songer à la première opération que le petit être va subir; son sang coulera peut-être à cette occasion : nous voulons parler de la vaccination.

Vaccination. — Avant d'aborder la question de la vaccine, nous éprouvons le besoin de déclarer que c'est volontairement que nous passons sous silence l'étude de l'alimentation des enfants, celle des petites voitures, du costume, etc. Nous n'avons pas ici en vue l'hygiène de la première enfance. Examiner, autant que possible, les principaux préjugés populaires qui choquent la science médicale, voilà notre but. Ceci dit, nous continuons.

Placé depuis plusieurs années à la tête du service de conservation de la vaccine pour un de nos beaux départements du Centre, nous avons pu toucher à tous les préjugés qui obstruent la marche de la propagation du précieux virus.

Ce n'est pas sans difficulté que nous avons pu réussir à assurer la *continuité*, hiver comme été, de la vaccination hebdomadaire. Nous avons trouvé un utile auxiliaire dans le Conseil général, qui a voté la somme nécessaire pour nous permettre de

Digitized by Google

distribuer, à chaque séance, une prime de 5 fr. à l'enfant ou aux enfants vaccinifères dont les parents sont nécessiteux. Cette allocation est en même temps une aumône bien placée. De plus, au printemps, les maires de chaque commune du canton reçoivent un certain nombre de circulaires imprimées, indiquant les avantages du service vaccinal. Ces bulletins sont remis aux parents lors de la déclaration de naissance.

En outre de ces moyens de propagande, les sociétés de bienfaisance, de charité maternelle et toutes les fondations de ce genre refusent leurs secours aux parents qui négligent cette précaution si simple et en même temps si utile.

Le moyen le plus efficace de persuasion consiste dans la menace de l'apparition de la variole. Le public est toujours péniblement impressionné par les épidémies. Nous avons gardé la mémoire des innombrables vaccinations et revaccinations pratiquées en 1871.

Les préjugés proprement dits concernant la vaccination son peu nombreux. Nous venons de voir qu'on peut, à prix d'argent, s'en rendre maître dans une certaine limite. Citons-les :

La vaccine, disent quelques-uns, *est dangereuse et inutile.* Cette funeste croyance n'a, heureusement, aujourd'hui que de très-rares adeptes, qui disparaîtront bientôt devant l'éclatante vérité.

Le vaccin de mai est le meilleur, disent nos campagnardes. Elles viennent aussi en avril et juin, mais le mois de mai a leur préférence bien marquée.

Les gros boutons sont les meilleurs. Le public, qui ne connaît pas l'existence de la fausse vaccine, admet facilement cette illusoire appréciation.

Prendre du vaccin sur un enfant, cela *doit épuiser ce dernier*. Voilà une source de discussions pour le médecin vaccinateur. Il doit employer toutes les ressources de sa patience pour vaincre la résistance de certaines nourrices qui montrent, à cette occasion, un entêtement inexplicable.

Si, par l'effet d'une coïncidence fortuite, une éruption générale survient à la suite des piqûres que vous avez pratiquées,

Digitized by Google

attendez-vous à des récriminations interminables. L'on vous reprochera aussi la fièvre et les petits accidents qu'elle entraîne, si vous n'avez pas soin de déclarer à l'avance que cet état fébrile est indispensable à la réussite complète de l'opération.

Nos vaccinations ont rarement porté sur les enfants de quelques jours, car le transport par les chemins serait dangereux de toutes façons. Du reste, l'inoculation manque souvent chez eux, tandis que la réussite est presque constante vers l'âge de deux ou trois mois. Nous conseillons donc de les soumettre, autant que possible, à cette petite opération, si grande cependant dans ses résultats, avant l'apparition des lignes prodromiques de la dentition.

Dentition. — Il existe dans le langage médical un certain nombre de mots qu'on prononce à chaque instant et qu'on invoque pour répondre aux explications demandées par les assistants. Les *dents* sont au nombre de ces locutions par lesquelles on met un terme à l'interrogatoire obstiné dont le médecin est si souvent la victime. Il y a certainement beaucoup de vrai dans le sentiment de crainte que l'évolution dentaire inspire aux personnes qui entourent l'enfant ; mais nous pensons que, dans certains cas, cette terreur est exagérée. Sans doute, les complications sont nombreuses. Il suffit de citer l'odontalgie, l'inflammation du follicule dentaire ou celle de la gencive, les stomatites, l'amaigrissement, l'irritabilité, les irritations gastro-intestinales, les convulsions, etc.

Mais les accidents graves n'atteignent pas, en général, les proportions que leur attribue le public. Certaines diarrhées occasionnées par l'éruption des dents ne doivent pas, selon les nourrices, être combattues; c'est, conformément à leur théorie, une conséquence des *dents* : il ne faut pas s'en occuper. Elles feront porter à l'enfant des colliers d'ambre ou de corail, des amulettes diverses, un petit sachet de toile renfermant les quatre pattes d'une taupe mâle tuée sur un chemin sans la chercher, mais elles refuseront de faire l'application d'un cataplasme.

Digitized by Google

Le préjugé particulier à *la dent de l'œil,* qui consiste à croire que cette dernière ne se comporte pas comme les autres dents, n'est basé que sur le voisinage de l'orbite ; il y a seulement relation de proximité ; l'erreur populaire réside dans la croyance qu'il y a continuité.

Les ophthalmies compliquent aussi les phénomènes de la dentition. Dans ce cas, si c'est *le bourgeon*, disent les bonnes gens, il n'y a rien à faire, sinon d'aller chez le rebouteur, qui a pour cette légère affection une formule spéciale. Il *panse également par paroles* les exanthèmes cutanés de la face, désignés sous le nom de croûtes de lait.

Sevrage. — Beaucoup de personnes obéissent à un préjugé en sevrant leur enfant au jour fixe où ce dernier atteint la fin de sa première année. D'autres, au contraire, au lieu de choisir, ainsi que nous l'indiquerons tout à l'heure, l'époque propice, prolongent l'allaitement d'une façon indéterminée. Nous avons vu souvent les femmes nerveuses et impressionnables naturellement portées à la sensiblerie, et par conséquent de celles qui constituent les mauvaises nourrices, nous avons vu, disons-nous, ces mères peu énergiques donner le sein à leur enfant jusqu'à ce que celui-ci, plus raisonnable qu'elles, leur refuse complétement cet aliment devenu insuffisant pour lui. Chez ces dames, la plupart du temps chlorotiques, avec des tendances à l'hystérie, les cajoleries ne sauraient remplacer une nourriture substantielle dont les enfants qui grandissent ont le plus grand besoin. Aussi quelques-uns d'entre eux, dolents et souffreteux avant le sevrage, reprennent-ils bientôt leur bonne figure des premiers mois, lorsqu'ils ont absorbé pendant quelque temps les réconfortants dont ils étaient privés.

Pour que le sevrage soit fait sans inconvénient et pour qu'il présente au contraire tous les avantages qu'on est en droit d'en attendre, il faut se conformer scrupuleusement aux préceptes tracés par nos maîtres, en tête desquels nous placerons Trousseau : « Les dents sortant par des éruptions successives, il est » indispensable de choisir les périodes de repos pour sevrer » l'enfant. »

Digitized by Google

CHAPITRE II.

PRÉJUGÉS CONCERNANT LES AFFECTIONS CHIRURGICALES.

Maladies des os. — Dès le début de ce chapitre nous nous occuperons des maladies de l'appareil osseux.

Jusqu'à une certaine époque de notre histoire, divers condamnés à mort étaient roués vifs en place de Grève ; le populaire, comme de nos jours cela se pratique encore, affluait en grand nombre pour se repaître la vue de cet épouvantable spectacle. Dans cette multitude, le chiffre des femmes dominait de beaucoup celui des hommes (toujours comme de notre temps), et parmi celles-ci les femmes enceintes ne craignaient pas d'augmenter la multitude peu miséricordieuse qui encombrait le lieu d'exécution. Or, il arriva plusieurs fois qu'on constata la naissance d'enfants venant au monde porteurs d'un nombre considérable de fractures. Cet état congénital était alors faussement attribué à l'impression morale subie par les malheureuses qui avaient vu mourir les suppliciés et qui avaient préalablement entendu broyer leurs os. Aujourd'hui, la place de Grève a subi d'autres destins, les cruelles pratiques de la roue sont rayées de notre arsenal de répression et les exemples d'enfants naissant *avec des fractures multiples* attirent encore quelquefois l'attention du corps médical. Nous sommes donc ici en présence d'un accident faussement imputé à cette époque aux effets de l'imagination des femmes grosses et qui doit trouver tout naturellement sa place parmi les monstruosités congénitales.

En général, les maladies des os chez les enfants, et qui consistent principalement en fractures et en luxations, sont l'objet de soins empressés et immédiats. Malheureusement, à la campagne surtout, les matrones ou les rebouteurs procèdent à la réduction de ces accidents, avec une ignorance qui n'a d'égale que la brutalité employée pour tirer, à tort et à travers, sur l'os brisé ou sur l'articulation démise. Il en résulte des anky-

Digitized by Google

loses ou des cals vicieux, dont nous avons été plusieurs fois témoin, et contre lesquels nous eûmes l'amer regret de ne pouvoir apporter aucun soulagement à l'état de ces jeunes victimes atteintes pour le reste de leurs jours d'une infirmité irrémédiable.

C'est surtout dans le traitement des maladies chroniques des os « des articulations » qu'interviennent les guérisseurs interlopes. Ils pansent à leur façon les tumeurs blanches et les coxalgies des enfants. On transporte souvent à de grandes distances ces frêles créatures soit sur les bras, soit dans des voitures impropres aux malades. Au lieu d'être soumis à un traitement raisonnable et approprié, ces êtres chétifs, qui ont besoin de médicaments reconstituants, sont rapportés chez eux ayant le corps couvert d'emplâtres bizarres, au nombre desquels il faut citer le *topique d'herbe à la reconsole*. C'est le nom donné dans notre région à la racine de *grande consoude* réduite en pâte grossière. « Comment s'est accrédité, s'écrie Richerand, le préjugé » que les maladies des os peuvent être fort bien traitées par » des hommes à la fois dépourvus d'instruction et de lumières? » Il n'en est point, au contraire, qui demandent des connais- » sances anatomiques plus exactes et qui exigent de la part de » celui qui s'y livre plus de soins et de dextérité. »

Nous devons parler aussi, à cette place, des pratiques des rebouteurs contre les *nerfs sautés*. Cette locution s'applique faussement à ce que l'on croit être un déplacement des tendons. Il y a donc ici une double erreur, car non-seulement il ne faut pas confondre les tendons avec les nerfs, mais encore, selon l'auteur que nous venons de citer, « les tendons sont trop » bien contenus dans leurs gaînes, ils sont fixés d'une manière » trop solide pour que ce déplacement puisse avoir lieu. »

Plaies en général. — Dans la pratique hospitalière comme dans la clientèle de ville les médecins font exécuter les pansements au moyen du linge fenêtré, graissé de cérat. Le vulgaire refuse quelquefois de se servir de ce médicament ; les uns vous disent qu'il creuse les plaies, d'autres, au contraire, lorsqu'il

Digitized by Google

s'agit d'un vésicatoire, se plaignent de ce qu'il fait sécher l'exutoire trop promptement. C'est en pareille matière qu'il convient d'appliquer l'axiome : La vérité se tient au milieu des extrêmes; car l'inoffensif cérat, lorsqu'il est récent, est tout simplement une substance neutre, destinée à empêcher les pièces de pansement d'adhérer à la surface dénudée des plaies.

Un préjugé très-tenace existe également dans le public au sujet des cautères, que certaines personnes s'obstinent à éterniser sur le bras de leurs enfants en bas âge. Selon ces fanatiques du pois d'iris, il ne faut pas, sous peine de complications dangereuses, toucher à un exutoire, et elles se résignent à faire d'une gracieuse fillette ou d'un charmant garçonnet une sentine vivante. Cependant, c'est un fait acquis à la science que cet exutoire peut être supprimé sans le moindre inconvénient, à la condition qu'on prendra certaines précautions pendant qu'on s'efforcera de faire cicatriser la surface du cautère ou du vésicatoire. Ces soins consisteront principalement dans l'administration concomitante de purgatifs légers.

Affections chirurgicales de la tête. — Les maladies qui sont du domaine de la pathologie externe et qui siégent à la tête sont assez nombreuses. Elles offrent prise aux préjugés populaires dans une importante mesure. Nous citerons en particulier le *bec de lièvre*, vice de conformation qui donne aux traits de l'enfant une expression tellement singulière, qu'à sa naissance on trouve que sa face offre une certaine ressemblance avec le museau des animaux répandus autour de nous dans la campagne, tels que chiens, lapins, veaux, etc., etc. Le plus souvent l'opération destinée à remédier, dans la limite du possible, à cette triste monstruosité doit être pratiquée dans les premiers jours qui suivent la naissance. Les parents, dans ce cas, se montrent assez rebelles à l'intervention chirurgicale immédiate, et ils ont le tort de refuser les secours de l'homme de l'art qui, survenant trop tard, ne peut plus rendre les mêmes services.

En raison de la riche vascularisation de cette région, les

Digitized by Google

tumeurs érectiles sont fréquentes au cuir chevelu et à la figure. L'imagination des gens qui entourent le nouveau-né les porte à voir dans ces taches vasculaires des mûres, des framboises, des fraises et autres fruits colorés. Nous possédons les descriptions détaillées, dans les ouvrages de l'époque, de tumeurs érectiles ou plutôt d'*envies*, puisque tel est le nom populaire qu'elles portent et qu'on attribue faussement à des envies de femmes grosses et qui n'auraient pas été satisfaites.

Nous connaissons l'observation d'une fille qui portait une fleur de lys sur le front. Pendant la période révolutionnaire, il est fait mention, à Nevers, d'une autre fille qui présentait à la même place une tache rouge figurant parfaitement un bonnet phrygien. Enfin, pour que la série des emblèmes politiques soit complète, nous dirons que nous avons personnellement connu un jeune garçon que l'on affirmait être venu au monde avec un drapeau tricolore bien apparent sur le front. Sa mère, racontait-on, impressionnée par l'apparition subite d'une diligence ornée du drapeau aux trois couleurs, et qui arrivait de Paris après les journées de juillet, avait vivement porté la main à sa tête en signe de stupéfaction. Le bon public ajoutait que les 27, 28 et 29 juillet de chaque année la marque prenait une coloration plus foncée.

L'on sait que le frein de la langue est quelquefois assez développé pour gêner les mouvements de cet organe, et, jusqu'à un certain point, entraver la succion et par suite compromettre l'allaitement. Ce vice de conformation se rencontre bien plus rarement qu'on ne le croit. Aussi très-souvent les nourrices sollicitent inutilement le praticien, qui se refuse, à juste titre, à couper le frein de la langue chez certains enfants qui n'ont aucun besoin de subir cette petite opération connue sous le nom de *section du filet*. Un proverbe, faisant allusion à la loquacité de certaines personnes, dit que celui qui leur a coupé le fil n'a pas volé ses cinq sols. Ce dit-on vulgaire semble nous indiquer que les chirurgiens et les sages-femmes d'autrefois pratiquaient souvent la section du frein de la langue, même à l'état normal, et que cette légère opération leur rapportait une

Digitized by Google

rétribution qui nous paraît bien minime pour notre époque, mais, en réalité, équivalente, pour le temps, aux modestes honoraires alloués de nos jours aux médecins de province.

Affections du cou. — Aux affections du cou se rattachent les adénites cervicales qui, lorsqu'elles sont suivies de suppuration et de brides cicatricielles, prennent dans le langage populaire le nom d'*humeurs froides.* Nous voyons revivre ici le préjugé d'après lequel on ne doit jamais chercher à *faire passer* ces scrofules sous peine de les voir se porter de l'extérieur à l'intérieur.

Affections du tronc et des membres. — La carie vertébrale ou mal de Pott et autres déformations de la poitrine et du sternum, ainsi que le rachitisme qui se manifeste sur les membres sont également l'apanage des rebouteurs. Ils prescrivent les moyens les plus répugnants, à la tête desquels ils placent les bains de sang et les bains de tripes. C'est aussi dans le même ordre d'idées qu'ils font boire du sang pur et sortant des veines de l'animal aux enfants soupçonnés ou atteints de tuberculose.

Les côtes cassées ou *renfoncées* sont encore de bonne prise pour les rhabilleurs qui se chargent également, et à prix réduit, des entorses, foulures, luxations, fractures, contusions et en général de toutes les lésions externes.

Les *hernies ombilicales* qui, chez l'enfant, sont le plus souvent concomitantes avec une faiblesse congénitale, ainsi que les autres hernies, sont souvent confiées par des parents crédules aux soins peu éclairés et toujours dangereux de ces ridicules personnages. Ces maladies qui, dans les premières semaines, pouvaient guérir par l'application rationnelle de bandages appropriés, sont abandonnées à la chirurgie fantaisiste de ces vendeurs de secrets. On perd de la sorte un temps précieux, et il en résulte une infirmité grave qui dure toute la vie.

Les parents ont besoin d'être prévenus de la fréquence de la *cystite cantharidienne* à la suite de l'application d'un vésica-

Digitized by Google

toire, surtout chez les jeunes enfants. Cette complication est, en effet, plus commune dans le bas âge, en raison de la proximité de la vessie, qui se trouve par ce fait peu éloignée du poumon. S'ils ne sont pas avertis de la possibilité de ce résultat, ils se livrent aux commentaires les plus déraisonnables.

L'hydrocèle du cordon, celle de la tunique vaginale, les migrations anormales du testicule, sont aussi une cause de préoccupations qui donnent le champ libre à toutes les suppositions les plus alarmantes et les plus fausses. Il est aussi une maladie qui fait quelquefois naître dans l'entourage des enfants les imputations les plus regrettables : nous voulons parler de la *vulvite* avec écoulement puriforme, affection assez fréquente chez les petites filles lymphatiques.

Les mains et les pieds peuvent offrir certaines particularités ou des difformités singulières destinées à exercer la loquacité et l'imagination des commères. La *syndactylie* et la *polydactylie* sont dans ce cas.

Nous n'abandonnerons pas cette partie de notre travail, réservée aux affections externes du corps, sans citer les *engelures*, contre lesquelles on emploie tant de remèdes excentriques. On frotte les parties atteintes de cet érythème avec une boule de neige recueillie parmi les flocons qui tombent les premiers de la saison, on arrose les mains et les pieds des petits patients avec de l'urine, et les mêmes personnes ouvrent de grands yeux et quelquefois de grandes oreilles lorsque le médecin remplace ce traitement ridicule et malfaisant par l'administration intérieure d'huile de foie morue. Car l'*érythème pernio*, tel est le nom médical de l'engelure, est une affection qui, le froid aidant, se manifeste de préférence chez les individus prédisposés au tempérament lymphatique.

Nous pourrions donner place ici à d'autres préjugés concernant les maladies externes, telles que les éruptions cutanées, connues sous le nom de *croûtes de lait*, de *gale rentrée*, *gourmes*, etc. Nous serions aussi en position de disserter sur les brûlures qu'on panse avec l'accompagnement obligatoire de

Digitized by Google

formules récitées par certaines vieilles femmes qui ont *le don* d'arrêter les incendies, mais qui n'ont jamais donné publiquement, et pour cause, la preuve de leur pouvoir surnaturel.

CHAPITRE III.

PRÉJUGÉS CONCERNANT LES MALADIES INTERNES.

Affections aiguës. — La *bronchite* est une des maladies qu'on observe le plus communément dans le jeune âge. Le préjugé populaire, en raison même de la fréquence de cette affection, joue nécessairement un rôle important dans le traitement qu'on s'efforce d'appliquer. Dès qu'un enfant commence à éternuer et à tousser, on lui graisse les narines avec du suif de chandelle. Si le rhume persiste, on étend cette substance sur un morceau de papier grossier qu'on applique tiède et gluant sur la poitrine du malade.

Généralement le médecin n'est consulté que lorsque la bronchite a déjà duré pendant quelques jours, et la *pneumonie* a déjà pris possession d'un terrain qu'elle envahit très-rapidement, malgré l'administration inintelligente et excessive des vomitifs à haute dose. Du moment qu'un praticien a ordonné de faire prendre à l'un de ces petits malades une dose légère de sirop d'ipéca, c'est une raison pour que tous les enfants du même quartier en absorbent outre mesure.

La *pleurésie* reçoit communément un traitement normal; car cette maladie présentant dès le début le point de côté, ce symptôme est assez alarmant pour effrayer les familles.

Il en est de même du *croup* et des diverses formes de l'*angine*.

Nous ne tiendrons pas le même langage en ce qui concerne la *coqueluche*. C'est une maladie qui laisse du répit, et l'enfant joue et mange dans l'intervalle des quintes.

Par conséquent, les commères ne s'en intimident pas. *Le médecin*, disent ces bonnes femmes, *n'y peut rien*. Alors les

Digitized by Google

remèdes surnaturels sont vantés sur tous les tons. Contentons-nous de citer le procédé suivant : on donne à boire au malade de l'eau puisée dans un seau d'écurie où l'on a préalablement fait barboter un cheval entier. Ce précieux liquide doit être bu dans une noix de coco.

Les *aphthes* et le *muquet*, si l'on en croit le récit populaire, ne cèdent qu'à des prières récitées par des personnes privilégiées et qui ont le *don* ou le *pouvoir de panser le chancre*. Le médecin n'est habituellement appelé à soigner ces symptômes que lorsque toutes les simagrées et autres incantations ridicules ont piteusement échoué.

Un enfant, sous une influence quelconque, est-il pris subitement de *vomissements* abondants et répétés ; il a le *crochet de l'estomac décroché* et la consultation médicale est toujours précédée d'un pansement exécuté, *secundum artem*, par le rebouteur en jupons.

Les *vers* occasionnent-ils leurs accidents habituels ou bien les *convulsions* viennent-elles donner à une mère l'effroyable spectacle que le médecin lui-même ne peut supporter sans angoisses, le mouvement instinctif de la donneuse de conseils, et contre lequel viennent échouer tous les raisonnements, consiste à jeter au feu le premier bonnet porté par l'enfant. Pendant ce temps on fait fondre du plomb qu'on verse dans l'eau froide. Cette eau est soigneusement mise à part et ingurgitée par le patient, auquel on fait également avaler du sel gris qu'on dépose sur ses lèvres et sur sa langue. Ces moyens ne réussissant pas au gré des assistants, ceux-ci placent sur la petite poitrine de l'enfant un large cataplasme d'ail pilé. Malgré la bizarrerie de cette répugnante pratique, nous devons cependant reconnaître qu'il y a, dans cette manière de faire, un semblant de raisonnement. On sait, en effet, que dans les affections nerveuses convulsives, les médicaments employés avec le plus de succès sont les substances dites anti-spasmodiques, toutes pourvues d'une odeur pénétrante (éther, chloroforme, chloral, musc, assa-fœtida, valériane, hyraceum, etc.) Il n'y a donc rien de surprenant à penser qu'une matière à

Digitized by Google

odeur aussi développée que celle de l'ail puisse avoir un effet actif contre les convulsions. Hâtons-nous d'ajouter que les anti-spasmodiques donnés en lavements sont beaucoup plus utiles et nous ont (notamment la teinture de castoréum) souvent réussi.

Dans les vomissements si fatalement persistants de la *méningite*, il est un moyen empirique que l'on nous a certifié avoir vu employer dans un hameau des environs de notre ville. La croyance veut qu'on fasse manger à un jeune chien les matières vomies par l'enfant malade; mais il y a une condition essentielle de réussite, il faut que l'enfant soit plus âgé que le chien !

Les *fièvres éruptives*, à part l'exagération du nombre des couvertures de laine destinées à provoquer la sueur et l'administration de la tisane de bourrache en quantité déraisonnable, ne nous fournissent que de légères critiques à enregistrer.

L'*érysipèle* est souvent abandonné à lui-même, en raison de la croyance vulgaire qui lui assigne un terme fatal de neuf jours; on se contente de donner au début l'infusion de sureau. Cette fleur ne remplira efficacement sa destination que si elle a été récoltée *entre les deux Fêtes-Dieu*.

Les *maladies des yeux*, à l'état aigu, sont traitées par les nourrices. Elles font jaillir de leur sein, dans les paupières entr'ouvertes du nourrisson quelques gouttes de lait qui n'a pas le temps de perdre sa chaleur naturelle. Un procédé répugnant que nous sommes dans la nécessité de noter ici s'est présenté plusieurs fois à notre observation. Nous voulons parler de l'urine humaine employée comme collyre. N'insistons pas et contentons-nous de dire que ce procédé, qui soulève de dégoût le cœur de l'assistant, peut occasionner du côté de la vue les complications les plus redoutables.

Affections chroniques. — Il est une remarque qui s'impose, de prime abord, dans la partie de l'étude que nous nous proposons ici : c'est que c'est dans les maladies chroniques, qui offrent à la thérapeutique rationnelle une résistance plus ou

Digitized by Google

moins longue et souvent invincible, c'est dans ces affections, disons-nous, qu'on voit, puisqu'il s'agit des enfants, les malades ou, dans le cas actuel, ceux qui les entourent recourir à des moyens dont l'étrangeté les séduit, et jusqu'à un certain point leur donne une confiance nouvelle qui doit bientôt s'évanouir devant les progrès continus du mal.

Au nombre de ces maladies, nous devons nous borner à citer les suivantes :

La tuberculose,
La scrofule,
L'entérite chronique,
Le carreau,
La chorée,
L'épilepsie,
La méningite tuberculeuse,
Les dartres, teignes, etc.,
Les ophthalmies constitutionnelles,
La paralysie,
La surdi-mutité, etc., etc.

Combien de fois avons-nous entendu mettre sur le compte de *la croissance* des accidents survenus par l'influence indiscutable de la *tuberculose* ! Que d'occasions avons-nous eues d'éviter de faire entendre aux oreilles des parents ce mot si malsonnant de *scrofule* ! Le praticien est également obligé de rayer de son langage la dénomination d'*humeurs froides ;* il lui faut alors appeler à son secours les expressions, mieux acceptées par les familles, de *lymphatisme,* de *faiblesse générale,* et donner la préférence à l'huile de foie de morue sur toutes les pommades soi-disant fondantes qu'on vous propose, au nom de Mme X... ou de Mlle Y... Le médecin se gardera bien de décerner à l'*entérite chronique* le nom d'*inflammation d'intestins,* qui possède, à juste titre, un funèbre retentissement dans les maisons qui ont perdu des enfants en bas âge. Le mot de *choléra infantile* sera aussi évité avec le plus grand soin. La dégénérescence tuberculeuse des ganglions mésenté-

Digitized by Google

riques, connue sous le nom si impropre de *carreau*, devra, pour les proches, conserver cette signification aussi vague qu'imparfaite.

La *danse de saint Guy* est indifféremment désignée sous le nom de *chorée* ou à l'aide des nombreux synonymes qu'elle a portés; ceci est de peu d'importance, pourvu toutefois qu'on ne déclare pas aux mères que c'est une maladie convulsive.

Dans le même ordre d'idées, notons un mot qui ne doit jamais venir sur les lèvres du médecin, qu'il s'agisse des grands ou des petits malades, des adultes ou des enfants: c'est celui d'*épilepsie*. Ce mot terrible a de tout temps vivement impressionné les populations, et il n'est pas étonnant que, depuis les époques les plus reculées, on ait cherché à le combattre par des pratiques plus ou moins mystérieuses. C'est ainsi qu'Avicenne conseillait autrefois l'usage de la poudre de crâne humain broyée avec le suc de rüe. On avait aussi recours à la primevère, à la valériane, que l'on portait au cou dans un petit sachet d'étoffe, etc., etc.

Nous sommes ici bien loin du lieu et de l'époque où florissaient ces dernières croyances. Mais nous avons dans notre contrée un marchand de gui de chêne qui fait tranquillement de petits bénéfices, à chaque saison propice, en annonçant dans les journaux du pays qu'il guérit sûrement et d'une façon définitive le *mal caduc*. N'y aurait-il pas dans ce préjugé des populations de nos campagnes une réminiscence ou une tradition des superstitions druidiques de l'ancienne Gaule ?

Depuis quelques années déjà le mot scientifique de *méningite* est sorti du vocabulaire médical, et il a fait son chemin dans le public. Les terribles exemples de cette impitoyable maladie se sont gravés d'une manière indélébile dans le cœur d'un trop grand nombre de mères de famille; il y aura donc, de la part du médecin, une attention délicate à ne prononcer le nom de cette inexorable affection qu'aux derniers moments, tout en recourant dès le début à la médication la plus active et la plus énergique. La pauvre femme dont l'enfant subit les premières atteintes d'une fièvre cérébrale commence, ainsi qu'il est

Digitized by Google

d'usage à la campagne pour la plupart des fièvres, par imprégner de vinaigre des bandes de toile dont on entoure les poignets du malade. Ce pansement constitue une sorte de bracelet.

Le vinaigre joue, du reste, un rôle assez important dans la médecine populaire. Il s'emploie d'une autre façon contre le mal de tête. On fait griller devant le feu une tranche de pain, on la trempe ensuite dans le vinaigre pur, où elle se ramollit, et dans cet état on la maintient appliquée sur le front au moyen d'un mouchoir fortement serré.

On associe également le vinaigre à l'avoine ou au son de froment pour appliquer sur les *points de côté*. C'est un moyen qu'il ne faut point trop critiquer et qui, en attendant les conseils du médecin, peut être d'un véritable secours à la campagne.

Les *teignes, dartres* et *autres maladies de peau* fournissent une clientèle assurée au charlatan qui vend les onguents infaillibles et les pommades mirifiques, ou au rebouteur qui *panse par paroles* ou *par prières*. Si ces effrontés industriels n'ont pas la confiance absolue de la part des bonnes gens de campagne, c'est qu'il y a dans le village une vieille femme qui a un secret pour les *guardes* (c'est ainsi qu'on prononce le mot dartre) et qui recommande bien de ne pas *déranger la vermine* qui fait la santé des enfants.

Les *ophthalmies constitutionnelles* sont combattues avec des eaux et des pommades de toutes les couleurs et de toutes les origines. La veuve Farnier a des rivales nombreuses dans le Centre de la France. L'eau salée est souvent mise en usage. L'emploi des boucles d'oreilles, même chez les jeunes garçons, est un moyen encore usité, mais qui a perdu beaucoup de son prestige.

La *surdi-mutité*, quoique très-rare, est aussi l'une des maladies traitées par les guérisseurs, et avant que le sourd-muet soit placé dans un établissement spécial, il a frappé à la porte de nombreux empiriques.

La *paralysie*, qu'elle soit essentielle ou symptomatique, jouit aussi du triste privilége d'encombrer les maisons des

Digitized by Google

rebouteurs, tandis que les infortunés qui en sont atteints auraient un véritable avantage à chercher un abri dans les hospices ou auprès de médecins orthopédistes habiles et consciencieux.

CONCLUSIONS.

C'est au raisonnement et à la science qu'il faut recourir pour combattre les préjugés ; mais avant de chercher à les détruire, il est indispensable de les connaître. « L'ennemi que l'on con- » naît, dit un proverbe, est à moitié vaincu. » Il faut donc savoir distinguer l'ivraie du bon grain, c'est-à-dire que, dès qu'on découvrira qu'une croyance populaire est fausse et erronée, il sera utile de la classer parmi les préjugés. On devra soumettre ces derniers au grand jour de la publicité, en ayant soin de faire ressortir leurs funestes conséquences et de leur infliger la flétrissure qu'ils méritent. Les botanistes considèrent comme un devoir qui leur incombe d'indiquer celles des plantes indigènes qui doivent être tenues en plus ou moins grande suspicion par les populations champêtres. Les médecins tiendront une conduite analogue à l'égard des préjugés populaires. Nous ne pouvons donc que *conseiller de former un cadre dans lequel on pourrait grouper les erreurs les plus dangereuses et les plus répandues.* « Mais, dit d'Alembert, » les préjugés, de quelque espèce qu'ils puissent être, ne se » détruisent pas en les heurtant de front. » Les leçons de l'expérience sont lentes à faire reculer les idées funestes que nous signalons ; mais nous espérons qu'elles ne sont pas tout à fait impuissantes. Cette pensée nous encourage à insister sur les moyens que nous proposons, et dont l'un consisterait à dresser de véritables catalogues des préjugés, de même qu'on confectionne des tableaux indiquant les espèces nuisibles ou vénéneuses des champignons de nos contrées, et, ainsi qu'on dit : Celui-ci est un poison dangereux, on dirait : Cette pratique est le résultat d'un préjugé funeste à la santé et à la vie des enfants.

Digitized by Google

Il serait à désirer, et cela ne nous paraît pas très-difficile, que le médecin prêchât d'exemple. Que le praticien n'ait aucune complaisance pour les commères et qu'il ne témoigne aucun ménagement pour leurs singulières opinions. Il sera victime de quelques coups de langue, mais il s'en consolera par la conviction qu'il remplit noblement son devoir. « Faire » bien et laisser dire, » telle sera la devise derrière laquelle il s'abritera. Qu'il écarte toute velléité de nonchalance qui le porterait à prescrire de préférence ces remèdes manipulés d'avance et connus sous le nom de *spécialités*. Qu'il ne conseille l'emploi de ces dernières préparations qu'après s'être affermi par un long usage dans la certitude que ces préparations sont saines dans leur composition et efficaces dans leurs résultats. Nous voudrions bien suivre le précepte d'Horace, rappelé si à propos par Richerand : *Parcere personis, dicere de vitiis* : « Épar- » gner les individus en blâmant leurs défauts; » mais il nous est impossible de retenir notre indignation et de ne pas stigmatiser la conduite de certains pharmaciens qui n'ont pas la pudeur de renvoyer à leurs auteurs les ordonnances des somnambules. Ces prescriptions, qui sont le comble de la déraison et du charlatanisme le plus infime, sont exécutées par ces négociants avec l'empressement qu'ils mettraient à remplir la consultation d'un maître éminent dans l'art de guérir. Ces messieurs pratiquent aussi la médecine infantile, et sous le prétexte erroné *qu'un enfant malade doit prendre les mêmes remèdes, mais à dose moindre que les adultes*, ils médicamentent ces petits êtres au profit de leur caisse. Ils sont heureux de trôner derrière un comptoir et de s'ériger en augures. Leur sot amour-propre y gagne, en même temps que leur bourse s'arrondit. Tous ces inconvénients sont la conséquence du préjugé populaire qui consiste à penser qu'il n'est besoin que d'une petite science pour guérir un petit corps.

Nous invoquerons, dans notre lutte contre l'erreur, le secours des auxiliaires que nous pourrons trouver à notre disposition. Nous solliciterons l'aide de cette puissance qu'on appelle *la presse*. En dehors des publications médicales et scientifiques,

Digitized by Google

qui seront toujours à la discrétion de ceux qui voudront affirmer une vérité et combattre un mensonge, n'avons-nous pas le libre emploi des journaux politiques? Ces derniers ouvrent avec empressement leurs colonnes à un certain nombre de nos confrères, lesquels se sont donné la noble tâche de vulgariser les connaissances médicales. Les articles qu'ils font ainsi pénétrer dans les familles sont, souvent, parcourus par le mari et invariablement lus par la femme. Les feuilles populaires à bon marché ne se refuseront certainement pas à entrer dans la ligue que nous prêchons contre les préjugés. Les journaux du foyer et les almanachs, qui vont trouver le paysan dans sa chaumière et l'ouvrier dans sa chambrette, apporteront aussi l'aide de leurs utiles conseils. N'oublions pas les feuilles départementales qui, paraissant à des intervalles assez éloignés et étant destinées, le plus souvent, à des personnes peu surchargées de lectures, sont toujours lues jusqu'à la dernière annonce.

D'utiles collaborateurs seront recrutés parmi les gens que leur position oblige à se charger de l'éducation morale, intellectuelle et physique des enfants. C'est ainsi que la Société protectrice de l'Enfance, dont l'initiative a produit de si grands résultats, a beaucoup fait par la diffusion de ses *Bulletins* et par l'exemple qu'elle a donné. Dans un certain nombre de grandes villes, des sociétés locales se sont créées à son instigation. Il serait désirable que chaque département vît surgir dans son sein une semblable institution, dans laquelle les réunions seraient fréquentes. Ces assemblées serviraient d'occasion à des *conférences* et à des *instructions* sur les préjugés faites par les médecins-inspecteurs de la Société. Les médecins des lycées ont été improvisés professeurs d'hygiène, et ils enseignent cette science sans faillir à leur tâche. Le praticien, animé du sincère désir d'être utile à l'enfance, sera toujours suffisamment éloquent pour être compris par les assistants des deux sexes qui suivront ses conférences. Il aura pour lui cet accent de vérité et de persuation qui naît d'une conviction profonde. Lorsque, dans ses courses journalières, il aura trouvé auprès des berceaux les exemples des préjugés grossiers et cruels

Digitized by Google

que nous combattons, il saura découvrir des accents de révolte contre le mensonge, et ses paroles iront au cœur de toutes les mères.

Les sociétés savantes et les congrès se montreront empressés, nous l'espérons, à seconder de si nobles efforts.

Tous les moyens convenables de propagande et de publicité devront être employés.

A la campagne, lorsque vous signalez aux paysans les dangers de la belladone et de la fausse oronge, votre leçon n'est point perdue. Pourquoi n'en serait-il pas de même lorsqu'il s'agit des préjugés qui sont aussi funestes que les venins et les poisons ? Nous devons les montrer au public en leur infligeant le stigmate qui les fera réprouver d'abord et annihiler ensuite. Cette lutte sera longue et pénible ; elle ne peut produire de résultats qu'avec le temps et la constante préoccupation de toutes les personnes *sans exception* qui apportent un concours éclairé à l'art de guérir.

Revenir souvent sur le même sujet nous paraît être un précepte indispensable à suivre. Notre ami et confrère Monot (de Montsauche) serait-il arrivé au but qu'il atteint aujourd'hui sans la persévérance et la ténacité ? Joignons-y la douceur et la persuasion, qui sont aussi, en matière de propagande, des éléments essentiels de réussite.

Cet essai, restreint aux préjugés populaires concernant la médecine des enfants, touche au terme que nous lui traçons nous-même. Les soucis d'une clientèle répandue, ajoutés à une insuffisance personnelle que nous n'avons aucune répugnance à avouer, nous ont mis dans l'impossibilité de rendre ce travail plus digne de sa destination. Le but qui a dicté notre résolution a été d'arracher quelques-unes des herbes malsaines et vénéneuses qui croissent dans le champ des préjugés humains. Ceux qui l'exploreront après nous y feront certainement d'abondantes récoltes, car ce dangereux terrain n'a pas de limites.

Docteur E. SUBERT.

Digitized by Google

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 1876.

Présidence de M. Roubet.

Siégent au bureau : MM. Roubet, de Toytot, Lhospied, Subert, Boutillier.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté sans modifications.

Par suite de l'absence de Mgr Crosnier, indisposé, et de plusieurs membres qui s'intéressent à la question de Gergovie, la seconde lecture du travail de M. Gonat est encore ajournée à une prochaine séance.

M. Morlon informe la Société qu'il est chargé par le bibliothécaire de la commission des antiques de la Côte-d'Or de demander l'échange des travaux des deux Sociétés. Cette proposition est acceptée.

M. de Toytot expose qu'un certain nombre de membres qui ne peuvent assister à nos réunions seraient heureux de posséder une médaille de présence ; il est convenu qu'on pourra remettre cette médaille à ceux qui en feraient la demande, moyennant 1 fr.

M. Morlon, qui a assisté au congrès d'Autun, occupe le reste de la séance par le compte-rendu verbal de ce que cette réunion a offert de plus intéressant. Il fait part de ses impressions sur les travaux du congrès, la visite du musée rétrospectif et les excursions.

Relativement aux séances, il regrette que parmi les nombreuses matières inscrites au programme, quelques-unes seulement aient été abordées et traitées à fond. C'est

Digitized by Google

malheureusement ce qui a lieu trop souvent dans les congrès. Quant au musée rétrospectif, il présentait le plus grand intérêt, par suite de l'envoi fait par M. Bulliot des objets trouvés dans les fouilles du Beuvray d'un côté, et de l'autre par l'exposition d'objets préhistoriques de l'âge de la pierre polie envoyés par M. Loydreau et provenant de la station de Chapey, près Chagny (Saône-et-Loire).

Les excursions ont eu lieu : la première au Beuvray, la deuxième au Creuzot et la troisième aux houillères d'Épinac, aux châteaux de Sully, de Morles, et enfin à l'antique prieuré du Val-Saint-Benoît. Toutes ces excursions scientifiques, dit M. Morlon, ont laissé aux amateurs les meilleurs enseignements et les plus agréables souvenirs.

Tous ces détails que nous résumons ont vivement intéressé la Société

La séance est terminée par une communication de M. l'abbé Boutillier, qui donne lecture d'une lettre du dernier duc de Nivernais concernant une discussion survenue en 1772 entre les officiers du bailliage de Nevers et le chapitre de la cathédrale La lecture de cette lettre, qui reproduit l'esprit de conciliation bien connu du duc, en même temps que sa remarquable aptitude dans les affaires de son duché, est écoutée avec intérêt. Tous les membres approuvent le projet de recueillir avec soin les autres lettres que recèlent les dépôts des archives de la ville et du département, et d'en faire l'objet d'une publication spéciale.

La lettre dont il vient d'être question sera insérée dans le *Bulletin*.

Digitized by Google

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 1876.

Présidence de Mr Crosnier.

Siégent au bureau : MM. Crosnier, Roubet, Subert, de Toytot, Boutillier, Lhospied.

M. le docteur Subert fait part d'une lettre qu'il a reçue de M. Gueneau, signalant les fouilles opérées par lui à Luzy, dans lesquelles on a découvert des poteries et des vases funéraires dont il donne la description.

La lecture de cette lettre est suivie de celle d'une autre de M. Gonat, relative à l'impression de son mémoire sur l'emplacement de *Gergovia Boïorum*.

M. le Président, tout en déclarant que M. Gonat, notre jeune collègue, doit être encouragé dans ses recherches archéologiques et dans ses travaux historiques, qu'il traite avec talent, ne croit pas que la Société puisse voter l'impression de son mémoire ; que déjà, à une première lecture, il avait manifesté sa répugnance et émis le vœu que la Société n'assumât pas cette responsabilité, ajoutant que le système présenté par M. Gonat ne pouvait être admis.

M. Roubet partage cet avis, et, tout en admirant avec M. le Président le style facile de l'auteur, il pense que ce travail a besoin de quelques modifications ; il lit sur la matière un appendice intéressant qui sera inséré au *Bulletin*.

M. Subert donne ensuite pour la seconde fois lecture du mémoire de M. Gonat sur la *Gergovia Boïorum*.

Après cette lecture, M. le Président prend la parole et fait observer que l'auteur, malgré son talent incontestable,

Digitized by Google

part d'un principe faux, et que les conséquences doivent nécessairement s'en sentir. Il présume que César, après la défaite des Helvétiens dans les environs du Beuvray, a consenti, sur la demande des Éduens, à admettre les Boïens dans leur territoire, mais en fixant lui-même la portion qui devait leur être assignée, et les plaçant sur les frontières qui les séparaient des Arvernes et des Bituriges, de manière à faire échec à ces populations hostiles. Rien dans César, d'après Mgr Crosnier, ne motive cette assertion ; d'ailleurs, les 15,000 Boïens qui restaient après la défaite, exténués par les fatigues d'un long voyage et par les suites d'une terrible bataille, étaient peu aptes à remplir le rôle qu'on suppose. Il propose donc d'engager M. Gonat à retoucher son travail avant qu'il soit inséré dans le *Bulletin*. Si on consentait à l'admettre sans rectification, il devrait être alors accompagné de notes qui sauvegarderaient la responsabilité de la Société.

On prie M. le Président d'écrire dans ce sens à M. Gonat. M. Roubet se propose aussi de lui écrire dans le même sens.

A cette occasion, Mgr Crosnier rappelle que lorsque l'auteur de la *Vie de César* voulut entreprendre son travail, le ministre de l'instruction publique écrivit à toutes les sociétés savantes, pour leur demander des renseignements sur la géographie de leur département ou de leur circonscription respective, pendant les cinq premiers siècles de l'ère chrétienne. Cette circulaire fut communiquée à la Société. Elle pria son président de se charger de ce document, ayant fait déjà des études sérieuses sur cette matière. J'acceptai, ajoute Mgr Crosnier, et comme on pressait l'envoi du travail, je ne pus le communiquer à la Société

Digitized by Google

avant de le faire parvenir à Paris. Ce travail a été admis dans la *Vie de César* ; on ne s'en est écarté que sur un point relatif à l'emplacement de *Noviodunum Biturigum*. Dans mon mémoire, j'ai dû parler de l'admission des Boïens sur le territoire éduen et de leur *Gergovia*. Malheureusement, je n'ai conservé de mon mémoire que les notes qui m'ont servi à le rédiger. Si la Société le désire, je tâcherai de réunir et de coordonner ces notes de manière à reproduire approximativement la notice que j'ai envoyée au ministre.

Cette proposition a été accueillie avec empressement ; c'est un moyen de réunir tout ce qui a pu être dit dans la Société sur cette matière.

M. le docteur Jacquinot donne lecture d'un article : *Des matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme*. C'est une communication déjà faite par l'auteur au congrès international de Budapest. Cet article sera inséré au *Bulletin*.

M. Roubet continue la lecture de son travail sur *le Fait de la justice*, et spécialement sur les instruments de torture.

M. Massillon dépose sur le bureau un fragment de sculpture trouvé sur une couche de mortier à Luthenay, offert à la Société par M. Dauphin, propriétaire dans cette commune.

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 1876.

Présidence de Mgr Crosnier.

Siégent au bureau : MM. Crosnier, *président ;* Roubet, *vice-président ;* de Toytot, *secrétaire ;* l'abbé Boutillier, *archiviste* ; le docteur Subert, *trésorier ;* Lhospied, *pro-secrétaire*.

Digitized by Google

M. le docteur Subert et M. Morlon présentent M. Cyprien Gueneau, notaire à Brinon-les-Allemands, comme membre de la Société ; cette proposition est favorablement accueillie ; M. C. Gueneau est admis.

M. le docteur Subert donne lecture d'un procès-verbal de la séance d'ouverture de la Société scientifique de Clamecy, nouvellement fondée sur le modèle et sur les mêmes bases que celle de Nevers, et aussi du discours prononcé dans cette circonstance par M. Couraud, président de la nouvelle société.

Une lettre de M. René Leblanc de Lespinasse demande, au nom de M. Montaiglon, que la Société veuille bien compléter le nom d'un Nivernais, *Imbertus Dan Dumflunensis*, auteur d'un recueil manuscrit de *Devises sur la fortune*. M. l'abbé Boutillier, qui avait été personnellement consulté par M. Leblanc de Lespinasse, lui a déjà répondu que le personnage en question est *Imbert d'Anlezy, seigneur de Dumflun*. La Société prie M. Boutillier de rédiger à ce sujet une note qui sera insérée au *Bulletin*.

M le Président signale à la Société des ruines découvertes près Pouilly, à cent mètres environ en amont du village des Loges, dans le lit même de la Loire. Les eaux du fleuve, se trouvant cette année excessivement basses, ont laissé ces ruines s'élever de quarante centimètres au-dessus du courant. On prétend qu'il s'agit de substructions ayant appartenu à une église. En effet, les habitants du voisinage ont toujours entendu parler d'une chapelle de Saint-Lay qui aurait occupé la rive droite de la Loire. Le fleuve aurait rongé ses bords et entouré la chapelle, dont les ruines se voient au milieu de son lit.

Digitized by Google

M. le Président a communiqué cette découverte à M. Moreau, ingénieur en chef, chargé des travaux de la Loire. M. Moreau a bien voulu donner des ordres pour vérifier le fait signalé, et M. l'ingénieur Poullet a eu l'obligeance de remettre pour la Société les plans levés dans la région indiquée. La Société offre à ces Messieurs ses remerciments empressés. La lettre adressée à cette occasion par M. Mégrot à M. l'Ingénieur en chef sera insérée au *Bulletin*.

Mgr Crosnier donne lecture de la seconde partie de son travail sur les Boïens, leur Gergovie, les oppida et les voies romaines de notre province.

M. Roubet prend la parole pour faire quelques observations sur le point de rencontre à *Noviodunum* de César et de Vercingétorix; il est encore question de Gergovia et des Boïens. M. le Président fait observer qu'il aborde dans son mémoire ces différentes questions.

NOTE DE M. BOUTILLIER

M. de Montaiglon, professeur à l'école des chartes, par l'intermédiaire de notre collègue, M. René de Lespinasse, demandait quel pouvait être le nom complet d'un certain *Imbertus DAN Dumflunensis*, lequel vivait en 1560, était capitaine et est auteur, texte et dessins, d'un recueil manuscrit de *Devises sur la fortune*, dans lequel il parle de Gonzague, duc de Nevers.

Le simple titre de cet ouvrage, qui nous était complétement inconnu, suffisait à éveiller notre curiosité; mais notre collègue, M. de Lespinasse, ajoutait que le recueil se compose de cent cinquante dessins environ, exécutés à la plume avec une

Digitized by Google

finesse vraiment remarquable. L'auteur, sans s'en douter, a fait un chef-d'œuvre ; son nom viendra s'ajouter très-noblement à la liste des hommes célèbres de notre province. Enfin la *Gazette des Beaux-Arts* doit publier prochainement cinq ou six gravures de ces dessins qu'on avait cru pouvoir attribuer au grand artiste du seizième siècle, et le nom de Jean Cousin avait même été inscrit postérieurement sur le titre du livre....

L'invention du nom de notre personnage était donc pour la Société une question d'honneur. Nous sommes heureux de pouvoir, sans hésiter, inscrire en toutes lettres ce nom que les archives communales de Nevers nous ont révélé en plusieurs rencontres :

IMBERTUS DE ANLEZIACO DUMFLUNENSIS.

Imbert d'Anlezy, seigneur de Dumflun.

C'est bien, en effet, notre auteur inconnu que mentionne le receveur Pierre Lucas dans son registre des comptes de la ville (série CC. 146), parmi les capitaines réunis à Nevers pour la garde du fort qui s'élevait à l'entrée du pont de Loire : A Imbert d'Anlezy, seigneur de « Dunflin », gentilhomme ordinaire de la maison du roi, 25 livres tournois pour ses gages d'avoir vaqué pendant le mois d'avril 1569 « chacuns jour et nuit à la supérintendance et vigilance et garde » de la porte de Loire.

Une importante liasse de procédure qui fait aussi partie du dépôt des archives communales (série FF. 5) contient encore une sentence du 11 avril 1573 condamnant les échevins de Nevers à payer dans le délai de six mois, à noble seigneur messire Imbert d'Anlezy, chevalier, seigneur « d'Unflun », la somme de 250 livres tournois à lui due par promesse de leurs prédécesseurs et à la charge d'être payée aux premiers moyens qui se présenteront.

Toutefois, l'année suivante 1574, et plusieurs années après, damoiselle Louise de L'Hôpital, veuve dudit messire, demandait

Digitized by Google

vainement avec instance à être remboursée, la ville se rejetait toujours sur le manque de fonds.

Ajoutons que M. de Soultrait, dans son *Répertoire archéologique de la Nièvre*, mentionne au château de Dumflun, commune de Billy-Chevannes, un escalier du quinzième siècle où l'on retrouve sculpté l'écusson d'Anlezy : *D'hermine, à la bordure engrêlée.*

Coulanges, 10 décembre 1876.

L'abbé BOUTILLIER,

Curé de Coulanges, archiviste de la ville.

MONSIEUR L'INGÉNIEUR EN CHEF,

J'ai l'honneur de vous adresser un plan de la partie du lit de la Loire qui renferme les traces de ruines au sujet desquelles vous m'avez demandé des renseignements.

Ces ruines sont situées dans le rio principal actuel du fleuve, à environ 1,000 mètres en amont du village des Loges.

Les habitants les appellent la chapelle de Laye.

Ces ruines ne sont plus que des pans de murailles renversées et des moellons épars sur et dans les sables. Je n'ai pu trouver aucune trace de l'emplacement de la chapelle, et je suis porté à croire que ces traces n'existent plus, car le sol de l'église ou chapelle a dû être établi à peu près au niveau des terrains qui existaient sans doute là lorsque la Loire passait dans la partie du val qui est maintenant en Berry, terrains qui pouvaient se trouver à cinq ou six mètres au-dessus des blocs les plus élevés des ruines actuelles.

Je crois que le terrain tout entier, jusqu'au dessous des fondations, a été entraîné par les eaux et que les pans de mur seuls, formés de petits matériaux réunis en monolithes par de bon mortier, sont demeurés couchés dans le voisinage de l'emplacement, comme on les voit aujourd'hui.

Digitized by Google

Les blocs principaux sont au nombre de douze; les deux plus élevés sont situés à environ 20 centimètres au-dessous de l'étiage.

Cette année les eaux sont descendues jusqu'à 80 centimètres, de sorte qu'on a pu voir ces blocs émerger d'environ 60 centimètres.

Veuillez agréer, je vous prie, Monsieur l'Ingénieur en chef, l'hommage de mes sentiments du plus profond respect.

A. MÉGROT.

Cosne, le 11 novembre 1876.

UNE LETTRE D'AFFAIRES DU DUC DE NIVERNAIS

A M. GUILLIER DE MONT,

Lieutenant-général au bailliage de Nevers.

I.

Dans son éloge de Mgr le duc de Nivernais, pair de France, l'un des quarante de l'Académie française, prononcé devant la docte assemblée, le 21 janvier 1840, notre illustre compatriote, M. Dupin, lui-même alors directeur de l'Académie, après avoir mis sous ses yeux, en un magnifique tableau, la peinture des mœurs de son héros, qui apparaît tout à la fois comme un homme d'esprit et comme un homme de cœur dans la carrière militaire d'abord, puis dans la diplomatie, s'arrête à nous le montrer rendu à la vie privée, dans ses terres, à la cour, ou dans le salon de son hôtel.

C'est en l'année 1769 : à cette époque seulement, par le fait de la mort de son père, le duc de Nivernais venait d'entrer en possession de sa fortune ; car, en le mariant, son père ne lui avait cédé que le titre du duché et de la pairie, et il s'était réservé tout l'utile des terres dont le revenu était considérable.

Digitized by Google

« Cette administration, fait observer M. Dupin, ne trouva point le jeune duc au dépourvu, car il s'était préparé aux exigences de cette nouvelle position, comme à celles des autres carrières qu'il avait parcourues. Au tome III de ses œuvres, on trouve un écrit qu'il composa en 1767 *Sur l'usage de l'esprit dans les affaires*. Il distingue entre les affaires privées et les affaires publiques. Pour celles-ci, ce qu'il en dit n'est que le résultat de ce qu'il avait observé et pratiqué dans sa carrière politique. Pour les affaires privées, le plan qu'il se trace donne une idée bien favorable de l'esprit de droiture et du désintéressement qu'il apporterait un jour dans la gestion de ses propres affaires (1). »

Par-dessus tout, il n'aime pas les procès, le noble duc qui sut écrire ces beaux vers :

La vertu fut ma seule loi;
Être aimé, fut ma seule envie.

Il n'en voudrait suivre que de bons ; il ne lui suffit donc pas qu'une prétention soit colorée, qu'avec du talent on puisse la défendre et avec un peu de bonheur la gagner au Parlement. « Pour un propriétaire qui a une affaire à suivre, dit-il, ce n'est pas le point de vue *apparent* qu'il en doit saisir, c'est le point de vue *vrai* ; il faut approfondir la discussion jusqu'à l'évidence, et ne se déterminer qu'après l'évidence bien reconnue... Il y faut un jugement exquis. » — « Je ne parle pas, ajoute-t-il, de l'impartialité, *du désintéressement qu'on doit apporter à ses propres affaires*. Ce sont des qualités du cœur, et nous ne nous occupons ici que des qualités de l'esprit. »

Tel fut le duc de Nivernais. Dans tout le détail de cette vaste administration que comportait son immense fortune, il sut montrer tout à la fois, comme dans ses plus hautes missions, la justesse de son esprit et la bonté de son cœur (2).

(1) *Éloge de M. le duc de Nivernais*. Paris, de l'imprimerie Crapelet, in-8°, page 18 et les suivantes.
(2) *Idem*, p. 48, note 49.

Digitized by Google

Tel est le côté fort peu connu, très-peu étudié, de l'histoire de notre dernier duc qui ressort pleinement de la lecture de ses lettres d'*affaires*, dont la publication, à ce titre et à bien d'autres, offrirait sans doute un véritable intérêt.

On a d'ailleurs publié, en partie, la correspondance *diplomatique* du duc de Nivernais ; mais on n'a pas donné, que nous sachions, ses lettres *familières*, bien moins encore celles que nous appelons ses lettres d'*affaires*. Ce n'est pas que ces affaires soient toujours d'une importance bien sérieuse, même pour notre histoire locale ; mais les lettres qui les concernent renferment habituellement des renseignements qu'il est bon de recueillir et dont on pourra tirer le meilleur profit pour l'histoire de notre province à la fin du dernier siècle (1). On en jugera par la lettre dont va suivre la copie et par les notes dont nous devrons l'accompagner.

Si la *Société nivernaise* entrait dans cette voie, nous pourrions successivement donner quelques-unes des lettres les plus importantes qu'il nous a été facile de retrouver aux archives communales et hospitalières de la ville. On pourrait sans doute aussi en augmenter le nombre par un appel aux amateurs qui peuvent en détenir dans leurs collections d'autographes et surtout aux familles notables du pays dont les ancêtres furent en relation nécessaire avec le duc de Nivernois.

II.

Paris, ce 17 janvier 1772.

Vous trouverés ci-joint, Monsieur, copie d'une lettre qui m'a été écrite le 9 de ce mois par M. l'abbé de Villedieu, doyen de l'église de Nevers (1), qui renferme différens objets.

(1) *Archives communales*, série II-13. Lettres d'affaires du duc de Nivernois, de 1766 à 1789.

(2) François Mouchet de Villedieu, prêtre du diocèse de Bourges, bachelier en Sorbonne et licencié de la faculté de Paris, fut élu doyen de Nevers le 30 juillet 1756 ; il était en même temps abbé de Cercanceau, maître de l'oratoire de Mgr le comte d'Artois et vicaire général de Nevers ; il fut promu à l'évêché de Digne en 1784.

Digitized by Google

1° Que tout nouvellement vous venés de refuser un pareatis (1), soutenant que le chapitre n'a point de justice.

2° Que dans le même principe, vous avés fait effacer de l'almanach de Nevers la justice de l'évêché et celle du chapitre (2).

3° Que par les procès-verbaux que vous avés dressés, il paroit que vous voulés déplacer les chanoines ou dignitaires de ladite église; qu'il est sans exemple qu'ils se soient jamais déplacés pour donner leurs stales aux officiers de la pairie; que vous exigés ce déplacement dans le tems même où vous prétendés la haute justice dans l'église et dans le chœur à l'exclusion du chapitre qui de toute antiquité a eu son bailliage (*sic*) et ses juges (3); que dans le fait vous n'étiés dans l'usage que d'occuper des places vacantes sans déplacer les

(1) *Pareatis*, lettre de chancellerie qui s'obtient pour faire exécuter un contrat ou un jugement hors du ressort de la justice où il a été rendu. Nous ignorons pour quelle cause avait été sollicité le *pareatis* auprès de Messieurs du bailliage de Nevers.

(2) L'*Almanach nouveau de la ville de Nevers* pour l'an de grâce 1771 contient en effet: 1° la juridiction de l'évesché, ainsi composée: MM. Flamen d'Assigny, *bailly;* Blaudin des Vignaux, *lieutenant;* Parmentier, *procureur fiscal;* Goussot, *greffier;* Chevalier, *huissier;* — 2° la juridiction du chapitre, dont les membres sont MM. Lévesque, *bailly;* Parmentier, *lieutenant;* Duplessis, *procureur fiscal;* Boury, *greffier;* Chevalier, *huissier*. Les procureurs pour les deux juridictions étaient les mêmes qu'au bailliage. Les audiences de l'évêché se tenaient le mardi à deux heures; celles du chapitre les mercredi et samedi après midi. Cette juridiction, ajoute l'almanach, comprend l'enceinte du cloître de la cathédrale et les justices que Messieurs du chapitre ont à la campagne. Vient ensuite la juridiction du prieuré de Saint-Étienne maintenue sur les almanachs des années suivantes, tandis que les deux autres ont été irrévocablement supprimées. Cependant on peut voir à la fin du Diurnal du chapitre pour l'année 1789 la composition du *ballivatus capituli*, qui n'avait pas cessé de fonctionner.

(3) L'histoire entière du chapitre prouve surabondamment ce fait, et l'on trouve dans le recueil de ses statuts, connu sous le nom de *Livre noir*, la formule de serment du bailli et des juges: Vous jurés que le bien, honneur et profit de l'église, envers et contre tous, vous garderés et défendrés de tout votre pouvoir, etc.

Digitized by Google

titulaires; que loin de vous exclure on vous a invités à occuper de même les places vacantes, et que sans la prétention nouvelle de votre part de n'être point coupés, il s'en trouvoit suffisamment pour tous les officiers (1).

4° Que le chapitre n'est point le premier l'agresseur et qu'on le met dans la nécessité de se pourvoir devant les supérieurs ou de souffrir des entreprises qui seraient décisives pour le fond de la cause; que le chapitre n'a pu, sans passer condamnation pour le fond, laisser exécuter dans ses meubles ou emprisonner le concierge et geôlier du chapitre; que c'est ce qui leur a donné lieu de se pourvoir au Parlement au mois de juin dernier.

Sur ces différens articles, je vous prie de me faire une réponse détaillée et positive.

1° Est-ce la première fois que ce chapitre se soit adressé au bailliage de Nevers pour avoir un pareatis ? Et pour ne pas empêcher le cours de la justice, n'auriés-vous pas pu l'accorder avec les réserves et protestations que cela ne pourroit nuire aux contestations qui existent entre le chapitre et le bailliage.

2° Quelles sont les raisons qui vous ont fait effacer de l'almanach de Nevers la justice de l'évêché et du chapitre, dès que ces deux justices avoient été précédemment inscrites dans ce même almanach.

3° Il me semble que votre contestation pour les stales implique contradiction même par vos procès-verbaux.

(1) On peut lire aux archives du département (série B. 15) le procès-verbal dressé le 15 août 1771. MM. les Officiers du bailliage y déclarent que, s'étant rendus en corps, en ce jour, à la cathédrale, pour assister à la procession commémorative du vœu de Louis XIII, et ayant trouvé la 7e stalle du chœur occupée, ils témoignèrent tout d'abord de leur surprise; puis, avec toute la décence due au lieu saint, requirent le sieur Vignault, chanoine, qui l'occupait, de la leur livrer, assurant que jamais cette stalle, pas plus que les 1re, 3e, 5e, 6e, 8e et 9e, n'ont été jamais occupées par aucun chanoine, mais de temps immémorial sont destinées à la compagnie; à quoi le sieur Vignault répondit que malgré son désir de leur être agréable, il ne le pouvait dans la circonstance présente, parce que son corps lui avait assigné cette place...

Digitized by Google

Vous soutenés que la justice en corps ne peut point être coupée, et par vos procès-verbaux vous ne réclamés que la 1re, la 3e, la 5e, 6e, 7e, 8e et 9e stales.

Par cet arrangement vous étiés coupés par la 2e et par la 4e. La 2e étoit occupée par M. le Doyen et la 4e par M. le Grand-Chantre ; donc votre corps a toujours été coupé par ces deux places ; peu importe que les autres stales soient de suite, il n'en est pas moins vrai que votre corps a toujours été coupé en deux endroits par la 2e et la 4e stale ; or, s'il l'est dans une partie, il paroît tout simple qu'il puisse l'être dans l'autre ; une coupure quelconque paroît même forcée actuellement, puisque la disposition du chœur a changé, que le nombre des stales a diminué par le nouvel arrangement du chœur (1), et que, dans le fond, il ne paroît pas convenable que des chanoines qui, par état, sont obligés d'aller tous les jours à l'église et qui ont des places assignées, quittent leurs places pour trois ou quatre fois dans l'année que votre corps va assister à leurs offices (2).

(1) Il est fait allusion ici à la reconstruction des stalles et aux autres réparations importantes opérées dans le chœur de la cathédrale en 1770, par les soins du chapitre et grâce aux libéralités de Mgr l'évêque Tinseau.

(2) Une contestation analogue s'était déjà produite en 1713 vis-à-vis des officiers municipaux. Les registres des délibérations de la ville (*Archives communales*, série BB. 37), contiennent un procès-verbal dressé contre le sieur de Chéry, chanoine et trésorier de Saint-Cyr, pour « le trouble et scandale qu'il a causé dans le lieu saint », en refusant la place sur les hauts siéges du chœur à M. le Procureur du roi de cette communauté, le jour du *Te Deum* pour la paix d'Angleterre, de Hollande et de Savoie. La même difficulté pouvant se reproduire en 1714, pour le *Te Deum* de la paix de l'empereur des Romains et de la France, M. de La Vrillière, ministre d'Etat, écrivit à ce sujet à Messieurs de l'hôtel de ville : « Reçeu la lettre que vous m'avez escrite le 15 de ce mois (15 mai 1714), au sujet du réglement que vous demandez sur la contestation que vous avez avec les chanoines de Nevers, pour le nombre des places (huit) que vous prétendez occupper dans les hautes formes de leur chœur les jours des cérémonies publiques. Comme vous me marquez que celuy du *Te Deum* de la paix de l'empereur est fixé au 22, et qu'il n'y a pas d'apparence que cette

Digitized by Google

Marqués-moi quelles sont les raisons qui ont pu vous déterminer à ne pas accepter les places qu'on vous offroit, puisqu'elles étoient en nombre suffisant, la raison de la coupure du corps ne me paroît pas déterminante.

4° Pour ce qui est de l'affaire qui a donné lieu au chapitre de se pourvoir au Parlement au mois de juin dernier, il me semble que dans la circonstance présente, vous auriez dû ne faire que des actes conservatoires et ne pas poursuivre au point de faire traduire cette affaire devant aucun juge supérieur ; vous auriés dû sentir l'embarras qui en pourrait résulter. Je ne veux aucun procès et désire terminer toutes contestations à l'amiable ; suivant la lettre dont vous trouverés ci-joint la copie (1), il paroît que M. le Doyen et son chapitre ne demandent pas mieux que de s'en raporter à des arbitres ; je suis dans la même intention. Ainsi, je vous prie, Monsieur, que ny vous, ny votre compagnie ne fasse d'actes qui puissent interrompre cette voie de conciliation, si ce n'est des actes purement conservatoires, dans le cas où le chapitre feroit quelqu'entreprise.

Je suis très-parfaitement, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

LE DUC DE NIVERNOIS.

M. Guillier de Mont.

Coulanges-les-Nevers, 6 juillet 1876.

F. BOUTILLIER, curé,
Archiviste de la ville.

affaire puisse estre décidée pour ce temps-là, il est à propos que vous preniez encore, avec le chapitre, les mesmes tempéraments que vous avez déjà pris lors du *Te Deum* pour la prise de Fribourg, afin que cette cérémonie puisse se passer sans trouble et sans scandalle, me paroissant qu'en cas que vous ayez quelque peine à vous concilier ensemble, vous ne ferez pas mal de vous en rapporter à ce que M. l'Évesque trouvera de plus convenable, sans craindre touttesfois que son sentiment puisse porter aulcunement atteinte ny préjudice aux droictz et aux prétentions des uns ny des autres. Je suis, Messieurs, etc. » (Folio 74, verso.)

(1) Malheureusement la lettre de M. de Villedieu n'existe plus aux archives ni de la ville ni du département.

Digitized by Google

LA QUESTION DE GERGOVIA.

Devine si tu peux, et choisis si tu l'oses.
***

Au nombre des difficiles problèmes qui se rattachent à la période gallo-romaine, il en est un surtout qui, depuis trois siècles, a provoqué les investigations toujours renaissantes des historiens commentateurs, des géographes, des archéologues.

Hélas ! le texte si aride, si peu explicite du *Journal militaire* du vainqueur des Gaules aura longtemps encore le singulier privilége de faire le bonheur ou le désespoir des chercheurs.

Le dernier mot n'a pas encore été dit sur ce fameux oppidum Boïorum, si rempli de mirage, si inconstant.

Son nom, *Gergovia*, apparaît une seule fois seulement dans les *Commentaires*. Mais voilà que depuis vingt ans on convient que le véritable ethnique est *Gergovina* ou *Gorgobina*. Nipperdey, qui a consulté en les comparant les textes originaux dans les bibliothèques de toute l'Europe, nous laisse l'*ad libitum*.

C'est peu d'être d'accord aujourd'hui sur le nom ; il faut encore en trouver le placement ; voilà la difficulté. De sorte que les controverses les plus contradictoires se produisent encore vivaces, quand il s'agit de fixer le point géographique et le gisement de cette fantastique *Gorgobina*.

Il faudrait des volumes entiers pour contenir toutes les dissertations laborieuses et presque byzantines qui sont sorties de la plume des érudits.

Parmi eux nous reconnaîtrons facilement d'excellents esprits qui, les uns par système ou parti pris, les autres par illumination soudaine, ceux-ci par devoir envers la contrée qu'ils ont

Digitized by Google

habitée, ceux-là par affection au pays qui les a vus naître, ont cru être devenus les Christophe Colomb de l'oppide des Boïens.

Qu'on nous pardonne d'introduire de l'azote dans l'éprouvette; mais en vérité nous osons considérer la solution du problème comme complément indéterminée.

Nous allons essayer au surplus de démontrer combien il est de bonne prudence de ne point accepter *de plano* les nouvelles solutions qui peuvent se produire, si elles ne sont point suffisamment appuyées par des arguments inédits, ou justifiées par des *monuments* ignorés.

Il nous suffira d'énumérer en peu de mots les opinions diverses qui ont tour à tour été émises, discutées, abandonnées, reprises ou rejetées, pour en conclure que *Gorgobina* Boïorum est une véritable expression algébrique qui comporte plus de racines négatives que de solutions positives.

§

Est-on tout d'abord d'accord sur ce fait, que le principal établissement des Boïens, que l'on a même appelé leur *capitale*, se trouvait placé *inter amnes*, c'est-à-dire entre Loire et Allier?

Il existe des géographes et des stratégistes qui placent l'*oppidum* sur la rive gauche de la Loire.

« S'il en était autrement, disent-ils, comment comprendrait-on que Vercingétorix, d'après les *Commentaires*, eût été obligé d'entrer *in Bituriges* pour attaquer l'oppidum qui tenait pour les Romains ? »

Ainsi ont raisonné : le général Creuly, dans son *Examen de la carte de la Gaule*; Valentin Schmist, dans *l'Origine des peuples de la Gaule transalpine*, et Hippolyte Boyer, dans son excellente *Lettre à M. Pérémé*.

Les partisans de la rive droite du fleuve s'appuient, il est vrai, sur un texte de Pline ; mais ce texte, comme celui des *Commentaires*, est très-élastique.

D'un autre côté, il est très-commode de répéter de siècle en

Digitized by Google

siècle un argument comme celui-ci : « L'opinion la plus accréditée est que... ? »

Autrefois, les géographes, comme les historiens, trouvaient tout simple de se copier les uns sur les autres.

Marianus avait dit que les Boïens avaient été placés entre Loire et Allier.

Guy Coquille a répété la même opinion, tout en se gardant bien de parler de *Gergovia*.

Jocodus Sincerus, écrivait à la fin du seizième siècle que les *Boii Œduis olim arcensiti hanc regionem* (le Bourbonnais) *habitaverunt*.

Vers la même époque, le Hollandais Blaeu, le disciple de Tycho-Brahé, disait : « On tient que jadis le Bourbonnais était tenu par les Boïens, auxquels est dit appartenir la *ville* de Gergovie. » Puis il ajoute : « La commune opinion des écrivains est qu'ils ont aussi tenu le pays de Forêt. »

Il nous reste, il est vrai, la légende de saint Patrice qui vint évangéliser la contrée d'entre Loire et Allier, désignée sous le nom de *Gentilicus-Pagus*.

Mais dès que nous avons recours à l'hagiologie pour fixer l'oppidum non loin de Saint-Parize, nous devons rappeler que MM. Charleuf et Boniard invoquent aussi la légende de saint Révérien pour patronner leur système.

Cela dit, passons au dénombrement partiel que nous avons annoncé.

Commençons par Ortellius (1527-1598) pour arriver à Scoliger (1540-1609).

L'un et l'autre prétendent que *Gergovia* n'a point existé, et que cet ethnique a été inséré dans le texte des *Commentaires* par quelques demi-savants :

Manifestè suppositum à sciolis, nullum est Boïorum oppidum nomine Gergovia.

Le fait est qu'au chapitre 14 du livre VIIe on retrouve Boia, qui peut être agréé comme substantif, et qui se trouverait ainsi être la ville des Boïens.

Parmi les partisans de Moulins comme emplacement de

Digitized by Google

Gorgobina, nous citerons La Martinière, Turpin de Cossé, Wailly, Mgr de La Tour d'Auvergne et plusieurs autres qui préféreraient Iseure, *par la raison que cette localité a appartenu au diocèse de Nevers ?*

M. Clairefond, élève de l'école des chartes, dans sa *Carte pour servir à la recherche de Gergovia*, indique Thiel (*Stilia*), Souvigny et CHANTENAY.

MM. Migniard et Coutant proposent Vertaut, au pays des Lingons, entre Tonnerre et Châtillon-sur-Seine.

Si du Nord nous passons au Midi, nous trouvons, sur les bords du Lignon, Boen que patronnent MM. Mondajors et Baraillon.

Entrons maintenant dans notre Nivernie.

M. Vincent, qui recherche avec une grande érudition l'origine des Boïens et leur établissement dans la Gaule, opte pour le Donziois.

Charleuf indique Saint-Révérien, tout en admettant que les Boïens étaient répandus entre la Loire et l'Allier ; Arzembouy serait Boia.

Boniard voit dans les ruines de Saint-Révérien la *Boia*, et dans Arzembouy la *Gergovia Boiorum*.

Valkenaer, qui administra notre département éduen, se prononce pour Entrains.

Le docteur Robert, dans son mémoire manuscrit, ne voit que Bourbon-Lancy, où il habitait.

Notre Pierre de Frasnay, après lui Achille Allier, ont préféré Bourbon-l'Archambault, partageant ainsi l'opinion des commentateurs de saint Grégoire de Tours.

Brugière de La Motte place Gorgobina à Montluçon.

Le général du génie Creuly tient pour Sancerre, à cause de son altitude.

Le savant archiviste de Moulins, M. Chazaud, faisant intervenir dans le problème un élément de linguistique, se décide pour Saint-Satur.

Nous omettons bien d'autres localités auxquelles on a voulu donner l'honneur d'avoir été l'*oppidum Boiorum*. On a proposé

Digitized by Google

Saint-Pierre, Nérondes, voire même Saincaize, parce qu'un jour on a vu sortir tout-à-coup de son sol les bustes de marbre de deux empereurs romains !

D'autres ont voulu que cette zone de terre qui va du Veurdre à La Charité, en côtoyant les rives gauches de l'Allier et de la Loire, fût précisément la partie du territoire abandonnée aux Boïens.

Enfin, au moment où nul n'y songeait, voici deux généraux badois, Boëlher et Goëlher, qui découvrent que La Guerche-sur-l'Aubois devait satisfaire, un demi-siècle avant notre ère, à toutes les conditions d'histoire, de géographie et de stratégie qui résultaient des *Commentaires*.

La Guerche devint pendant quelque temps l'objectif des archéologues les plus sérieux.

Aussi il nous fut adressé de toute part bien des questions auxquelles nous avons dû nous dérober avec le plus de courtoisie possible.

Un jour, un officier d'état-major, jeune mais érudit, fut envoyé en mission spéciale pour examiner les bords de l'Aubois; il était chargé de recueillir divers matériaux archéologiques nécessaires à la publication de la *Vie de César*.

Arrivé à La Guerche, il s'adressa au maire et à son adjoint pour s'enquérir si les environs ne recélaient point quelques substructions remontant à l'époque romaine.

M. le Maire répondit que les races durham et charolaise remportaient annuellement des palmes au concours de Poissy, que le sol de la contrée offrait d'excellents pâturages, mais pas le moindre débris romain.

M. l'Adjoint vint à son tour et affirma géométriquement qu'en sa qualité d'employé des ponts et chaussées il avait pendant longtemps fait procéder au remuement de bien des mètres cubes de terre, mais qu'il n'avait jamais rencontré sur le sol un seul vestige de l'époque gallo-romaine.

Le jeune capitaine referma la lettre écrite par la main même de l'Empereur, qui lui disait de *rechercher si La Guerche-sur-l'Aubois ne serait point l'emplacement de Gorgobina Boiorum*,

Digitized by Google

et porta en des lieux plus propices ses pas et ses investigations scientifiques.

A quelque temps de là nous eûmes la bonne fortune de rencontrer à Moulins le jeune archéologue, et nous pûmes sans restriction nous livrer à ces causeries intimes qui font la liesse des antiquaires et des chercheurs.

En ce moment, l'historien de la *Vie de César* et ses collaborateurs étaient d'avis de ne point rechercher l'emplacement précis de l'*oppidum* des Boïens ; ils devaient se contenter de tracer un arc de cercle ayant pour centre *Noviodunum Biturigum*, et pour rayon la distance de *Genabum* (GIEN) à *Noviodunum*, lequel arc de cercle passerait à la fois sur l'Allier et sur la Loire, au-delà de leur confluent.

On laissait ainsi à de plus osés à déterminer, sur l'arc en question, le point où jadis a pu se trouver Gorgobina.

Cette voie d'indétermination fut ensuite abandonnée ; la commission de la carte de la Gaule avait fixé à Saint-Pierre-le-Moûtier *Gorgobina;* mais M. Duruy préféra adopter Saint-Parize-le-Châtel, qui, dès avant, avait été indiqué par Mgr Crosnier.

Dans une note qui se trouve au bas du texte de la *Vie de César*, M. Duruy veut bien expliquer pourquoi il n'a point choisi La Guerche-sur-l'Aubois, qui avait été mise en sérieuse appréciation :

« La Guerche, dit-il, ne remplit point les conditions désirables.

» Elle présente quelques restes de fortifications du moyen âge, mais on n'y découvre aucun vestige d'une antiquité reculée. »

Hélas ! on le voit, les déclarations de MM. les Maire et Adjoint avaient fait force de loi, et les généraux Boëlher et Goëlher étaient vaincus.

Le sol ignoré de La Guerche et de ses environs n'en continue pas moins à demeurer fertile en débris et substructions des époques gauloise et romaine : ce qui prouve une fois de plus combien la vérité est d'un difficile accès auprès des historiens et des souverains.

Digitized by Google

§§

Trop fidèle peut-être à notre thèse de restrictions dubitatives, nous allons formuler encore quelques observations sur cette terrible *question de Gergovie.*

I.

César passe la Loire à *Genabum* (Gien ?) et arrive devant *Noviodunum Biturigum* en même temps que Vercingétorix qui, en apprenant le mouvement des légions de son adversaire, s'était empressé de lever le siége de *Gorgobina.*

L'assiette de *Noviodunum* est aussi controversée que celle de l'*oppidum* des Boïens ; il existe donc entre ces deux points indéterminés une corrélation résultant de la marche des deux armées ennemies qui rend la question comme géminée. L'un et l'autre se trouvent en connexité ; que l'on veuille bien nous passer l'expression : *Gorgobina* et *Noviodunum* sont des frères siamois qu'on ne saurait séparer.

II.

Oppidum doit-il s'entendre d'une place fortifiée, d'une citadelle, comme on l'a dit quelque part ? Le doute est permis. Le mot *oppidum* peut être traduit par *ville*, et César emploie ce mot quelquefois pour désigner une ville ouverte ou peu fortifiée: *Oppida incendi opportere quæ non munitione et loci naturâ ab omni sit periculo.*

Enfin, A. Thierry cite l'opinion de nombreux savants qui prétendent que le plus souvent on doit interpréter *oppidum* par *lieu de refuge.*

III.

Les Boïens furent placés *in finibus Eduorum.* Doit-on traduire *fines* par *frontières* ou par *territoire ?*

Digitized by Google

César emploie volontiers ce mot *fines* dans la dernière acception : *In fines Biturigum pervenit.*

De plus, il faut reconnaître que les limites du pays des Eduens avaient une longue étendue, et que ceux-ci avaient à se préserver autant des Séquanes que des Arvernes.

IV.

Les chercheurs de l'introuvable Gorgobina se préoccupent trop peut-être, dans leur attribution historique, de la configuration des lieux plus ou moins propices à la défense, du passage des routes stratégiques qui peuvent les avoisiner, et surtout des ruines ou substructions anciennes qu'ils trouvent sur leurs pas.

Il ne faut pas oublier : que l'on découvre à peu près partout, sur notre vieux sol gaulois, des restes plus ou moins importants de l'occupation des Romains ; qu'au temps de Vercingétorix, il n'existait pas ces routes magistrales, création du génie de nos vainqueurs, et quel que fût le degré de civilisation de la Gaule, nous savons par Strabon que son principal commerce se pratiquait au moyen des fleuves et des rivières.

N'oublions pas encore que les Boïens qui, au nombre de 15 ou 20,000 au plus, y compris les femmes et les enfants, vinrent habiter le pays des Eduens, d'après la sollicitation que ceux-ci en avaient faite à César, n'étaient que depuis sept années seulement sur ce nouveau territoire, plus empressés de cultiver les terres (*mercenarii*) qu'à construire des *oppidum*.

S'ils avaient un centre d'agglomération, ce qui est rationnel, il n'était peut-être protégé que par des palis, à la méthode gauloise, suffisants pour arrêter pendant quelques jours l'armée plus ou moins compacte de Vercingétorix. Dans ce cas, il serait donc bien difficile, de nos jours, d'en constater les vestiges archéologiques.

V.

L'assiette de l'oppidum si recherché, qui s'appuierait par trop sur l'élément philologique, c'est-à-dire sur la similitude

Digitized by Google

plus ou moins exacte des noms de lieux avec ceux qui figurent dans les *Commentaires*, nous semble présenter aussi une base très-périlleuse.

En effet, si notre sol est riche en ruines gallo-romaines, on trouve aussi à peu près partout le nom de *Bouy* appliqué à d'anciennes localités. Que cet ethnique dérive des Boïens, c'est possible, car ce petit peuple a été distribué sur bien des points différents; mais ce nom de lieu a pu fort bien être emprunté à la présence de ces arbrisseaux toujours verts et qui s'appellent buis.

M. Chazaud, qui tient pour Saint-Satur, invoque l'ancien nom de cette localité, *Gorto*, *Gortona*, qui aurait été substitué à *Gorgobina*.

Le général Creuly combat l'opinion des généraux badois, en disant qu'ils ont été trompés par une fausse ressemblance entre le nom latin de La Guerche, *Guerchia*, *Gercia*, avec *Gergovia*.

Il a oublié de mentionner qu'il existe un vieux mot germanique *guerca*, qui veut dire *gorge*.

Un jour enfin, un des plus intrépides commentateurs de la question de *Gergovia* nous demandait si près de La Guerche il existait des localités portant le nom de *Bouy* et si le nom de *Bouy* était connu en latin.

Nous avons répondu par les indications suivantes :

« Non loin de La Guerche se trouve un vaste mamelon *propice à la défense*; il est protégé par la rivière de l'Aubois. Son nom latin est *Tortero*, *Tortonia*. Comme la substitution de lettres n'est point prohibée en philologie, selon la convenance, on pourrait le transformer en *Gorgonia*.

» Non loin de là existent deux territoires qui ont été autrefois dans les dépendances du couvent de Fontmorigny; le premier se nomme le *Petit-Bouy*, le deuxième le *Grand-Bouy*. L'un et l'autre constituent la contrée que l'on désigne encore aujourd'hui par *En-Bouy*.

» Le cartulaire de cette abbaye donne : *Nemus de Boâ* (1160) et... *in magno Boaio*, *in nemore* (1192).

Digitized by Google

» Nous laissons aux étymologistes le soin de formuler tels rapprochements ou déductions qu'ils trouveront favorables ou contraires à leur système. »

§

Nous dirons, pour terminer, qu'en produisant les réflexions qui précèdent, nous n'avons point eu la moindre prétention de les ériger en cours de doctrine. Elles ont pour but seulement de signaler tous les écueils que l'on est certain de rencontrer sur le chemin qui mène à Gergovie.

Quoi qu'il en soit, voici venir un de nos jeunes et studieux collègues ; il entre vaillamment en lice, en relevant la vieille bannière déjà déployée par M. Clairefond, et son *cri d'armes* est *à Chantenay !*

Animé du goût de l'étude, il nous promet d'intéressantes investigations ; soutenu par une foi qui l'honore, il nous annonce de nouvelles révélations. Souhaitons-lui la bienvenue en lui disant courage !

La passe d'armes à laquelle il nous convie sera d'autant plus intéressante que nous apprenons que la *commission des Gaules*, changeant pour la troisième fois de *jurisprudence*, vient de déclarer qu'elle se prononçait pour l'opinion du général Creuly.

Notre vieux sol gaulois et les *Commentaires* cachent bien des secrets, et Chantenay est bien loin de Sancerre.

Mais une des vertus des jeunes archéologues est d'oser s'exposer à se tromper.

L. ROUBET.

Novembre 1876.

Digitized by Google

ÉTUDES

SUR LA GÉOGRAPHIE DE LA NIVERNIE

PENDANT LES CINQ PREMIERS SIÈCLES DE NOTRE ÈRE

ET PRINCIPALEMENT SUR LA GERGOVIE DES BOÏENS.

Vous n'avez pas oublié, Messieurs, qu'à l'époque où l'Empereur préparait la *Vie de César*, M. le Ministre de l'instruction publique s'adressa à toutes les sociétés savantes, réclamant des renseignements sur la géographie de la Gaule pendant les cinq premiers siècles de l'ère chrétienne; je m'empressai de communiquer à la Société la circulaire ministérielle.

Tous nos collègues qui assistaient à la séance prétendirent que c'était au président de se charger de ce travail, qui lui incombait plutôt qu'à tout autre, vu les études spéciales qu'il avait faites sur le Nivernais pendant les époques indiquées. Je dus donc me résigner à accepter une charge et un honneur qui auraient convenu à d'autres aussi bien qu'à moi.

J'avais, il est vrai, pendant les premières années de mon ministère pastoral, occupé une contrée riche en souvenirs, malgré le nuage qui enveloppe encore l'histoire de son berceau. Curé de Saint-Parize-le-Châtel, je m'étais appliqué non-seulement à étudier les tronçons de routes que les Romains avaient tracées dans cette contrée, mais, me reportant à l'époque de César, j'avais fixé mon attention sur les suites de la fameuse bataille livrée aux environs du Beuvray, après laquelle les Boïens obtinrent des Éduens le delta formé par la jonction de l'Allier et de la Loire, et j'essayai de fixer approximativement le siége principal de cette peuplade dans notre Nivernie.

Digitized by Google

Tel fut, Messieurs, le travail que j'entrepris alors, sans négliger toutefois les autres contrées du territoire nivernais pendant la période gallo-romaine. Ce travail n'a été présenté à la Société que d'une manière sommaire, pour deux motifs : le premier, parce qu'on me pressait au ministère de le faire parvenir au plus tôt ; d'un autre côté, il était connu en partie par nos collègues, puisque j'avais déjà abordé plusieurs fois ces questions importantes, au moins quant aux Boïens.

Dans le tome Ier du *Bulletin* de la Société, première série, on trouve une suite d'articles sur cette population célèbre à tant de titres (1). Le compte-rendu du congrès de Nevers en 1851 a réservé une large place aux Boïens (2). Il en est encore fait mention dans le tome Ier de la seconde série du *Bulletin* (3) et dans le tome V (4). La matière d'ailleurs avait paru assez intéressante pour occuper les congrès de Moulins et d'Auxerre.

A l'occasion des *Recherches sur la Gorgobina ou Gergovie des Boïens* par notre collègue Albéric Gonat, travail sérieux, mais dont nous ne partageons pas absolument les assertions sur certains points, comme nous l'indiquerons plus loin, nous avons pensé qu'il serait peut-être agréable à la Société d'avoir une idée du mémoire adressé jadis à M. le Ministre de l'instruction publique. Nous disons une idée, parce que nous ne faisons que reproduire les notes que nous avons retrouvées, et qui avaient servi de base à notre travail.

Pour bien se rendre compte de la géographie de notre ancien Nivernais pendant les premiers siècles de l'ère chrétienne, on est obligé de décomposer cette province, afin de restituer à chaque nation celtique qui a contribué à sa formation la partie territoriale qui en avait été démembrée. Dans ce travail, les Berruyers auront la moindre part, les Senons une portion plus

(1) Pages 82, 83, 84, 85, 86, 87, 91, 93, 132, 138, 139.
(2) Pages 148 et suivantes.
(3) Page 397.
(4) Page 115.

Digitized by Google

considérable, et enfin aux Edues reviendra une plus vaste étendue de pays.

La cité des Édues avait pour limites l'Allier, depuis l'endroit où fut fondé plus tard Moulins en Bourbonnais jusqu'à la jonction de l'Allier et de la Loire, puis la Loire, de cette jonction jusqu'à *La Marche*, proche La Charité. A partir de La Marche, une ligne tirée jusqu'à Clamecy séparait les Édues des Sénonais.

Cependant l'ancien Nivernais dépassait la Loire et l'Allier, disposition qui devait être le résultat d'arrangements postérieurs à l'époque que nous étudions; il prenait en effet sur le Berry une langue de terre à partir du Veurdre jusque vis-à-vis La Marche. C'était une zone de dix à douze kilomètres de largeur bordant les rives gauches de l'Allier et de la Loire.

La difficulté ne consiste pas à indiquer de quelle cité dépendaient primitivement les différentes contrées de la Nivernie, mais bien quels étaient les peuples tributaires occupant les *pagi* qui le composaient, les *castra* et les *oppida* disséminés sur sa surface.

Déjà, à la fin du seizième siècle (1591), Pierre de Saint-Julien, dans son ouvrage sur l'*Origine des Bourguignons* (1), constatait les difficultés d'un semblable travail : « La difficulté, disait-il, de donner assiette aux noms desquels César use pour la signification des païs et villes dont il fait mention, ne tient les Héduois et les Bourguignons seuls en perplexité ; assez d'autres provinces en sont bien empeschées. »

Si cette observation de Pierre de Saint-Julien est vraie, surtout pour les Éduens, elle est plus vraie encore pour le territoire dont fut formé l'ancien Nivernais.

Voulant opérer avec plus d'ordre et de méthode, nous avons dû considérer le Nivernais :

1° Tel qu'il était au moment de l'invasion romaine et pendant les guerres de César;

(1) Page 26.

Digitized by Google

2° Continuer cette étude à l'aide de l'itinéraire d'Antonin et de la carte de Peutinger, dressée d'après la table théodosienne;

3° Nous rendre compte des routes indiquées dans ces itinéraires, si elles existent encore, et dans quelles contrées on en rencontre des tronçons;

4° Ajouter à ces premières études les découvertes de lieux, à l'aide des inscriptions et autres monuments trouvés dans le pays;

5° Compléter ce travail en signalant les ruines, les camps retranchés et les voies qui, par leur disposition, annoncent une facture de l'époque gallo-romaine.

§ 1er. — LE NIVERNAIS AU MOMENT DE L'INVASION ET PENDANT LES GUERRES DE CÉSAR.

Les Éduens, les Senonais, comme les peuples des autres cités, avaient leur territoire divisé par des *pagi* occupés par des peuplades tributaires ou dépendantes de la cité.

Il est à remarquer que dans César, toutes les fois que le mot *civitas* est employé, c'est toujours pour désigner une nation, tandis que le mot *pagus* ne signifie qu'un canton, qu'une contrée du territoire de cette nation. C'est ainsi qu'au livre Ier de ses *Commentaires* il dit: *Is pagus appellabatur Tugurinus; nam omnis civitas Helvetiæ in quatuor pagos dividitur.*

Au moment de l'invasion, nous ne voyons dans toute la Nivernie aucune ville qui ait le titre de *civitas*, cité, ville capitale. Le nord de cette contrée appartenait à la cité senonaise et le midi à la cité éduenne. Nous verrons cependant, en parlant des *Boii*, que plus tard ils formèrent une petite cité.

Nous trouvons dans les *Commentaires* trois peuplades que les historiens et les géographes ont placées dans le Nivernais : les Ambarres, les Ambivarettes et les Boïens. Nous remarquons bien encore quatre noms de villes, *oppida* ou *castra* : *Noviodunum*, *Decesia*, *Boia* et *Gergovia Boïorum*.

Digitized by Google

§ 2. — PEUPLADES « PAGI ».

1° *Ambarri.* « Les Ambarres, d'après Guy-Coquille, dont les interprètes s'accordent que c'est le peuple d'une partie du Nivernais, et, dit César, qu'ils étaient proches parents et alliés des Éduens (1). » *Ambarri quoque necessarii et consanguinei Æduorum* (2).

Pierre de Frasnay partage le sentiment de Guy-Coquille (3). Ce dernier place les Ambarres entre les deux rivières de l'Aron et de l'Arou, ajoutant qu'ils devaient occuper le Bazois et une partie du Morvand ; il fait dériver leur nom de la racine grecque *amphi*, pays environné par les rivières d'*Aron* et d'*Arou*. D'Anville prétend qu'ils habitaient les bords de la Saône, *Arar*. La raison qu'il donne pour leur assigner cette place nous paraît peu fondée. « Ils font, dit-il, porter leurs plaintes (à César) du ravage de leurs terres avant que tout le corps de la nation helvétique ait passé cette rivière, puisque César arrive assez à temps pour défaire les *Tugurini* qui étaient restés en arrière. » D'Anville n'a pas remarqué qu'il s'agissait d'une armée de 300,000 hommes et plus ; que, d'après César, depuis vingt jours on effectuait le passage de la Saône, et qu'une partie de cette armée pouvait facilement avoir pénétré jusque dans l'intérieur du Nivernais.

Adrien de Valois blâme avec raison Samson de placer les Ambarres dans le Bourbonnais ; quant à lui, il les met entre les Éduens et les Allobroges, parce que César parle des Éduens, des Ambarres et des Allobroges, pensant que, dans son récit, il conserve la position topographique de chaque peuplade. Nous prouverons plus tard que l'historien latin ne tient aucun compte de la position de chaque peuplade dans la nomenclature qu'il en fait.

(1) *Histoire du Nivernois*, édit. in-folio de 1666, p. 305.
(2) Cæsar, lib. I.
(3) *Mercure de France*, 1737, p. 1707.

Digitized by Google

Moréri, au mot *Ambarres*, fait observer que des auteurs les placent dans le Nivernais et leur donnent le Morvand pour territoire, tandis que d'autres leur font occuper les bords de la Saône.

§ 3. — LES AMBIBARETI OU AMBIVARETI.

Les Ambibarettes, d'après Moréri, Piganiol de La Force, Samson, le P. Briet et Rousset (*Précis historique du Nivernais*) auraient occupé le Nivernais, mais aucun d'eux n'indique la contrée.

Piganiol de La Force et Rousset confondent les Ambibarettes et les Vadicasses. « Le Nivernais, dit le premier, était anciennement habité par les Vadicasses. » Il serait difficile, dit Rousset, de déterminer précisément si les peuples du Nivernais, connus sous le nom d'Ambibarettes ou de Vadicasses, étaient entièrement soumis aux Éduens ou s'ils étaient alliés. »

Il est évident, et c'est l'opinion de d'Anville et d'Adrien de Valois, que les Vadicasses n'ont jamais occupé le Nivernais ; Ptolémée les établit dans le voisinage de la Belgique et d'Anville les place entre Meaux et Soissons. C'est avec raison qu'Adrien de Valois repousse l'opinion de ceux qui leur donnent pour territoire la partie du Morvand située entre l'Yonne et la Cure (1). Ce qui a occasionné cette erreur, c'est la ressemblance des noms. Les Vadicasses avaient en effet pour voisins les Ambivarites, habitants du Brabant, et les Ambibariens, qui occupaient les environs d'Avranches. On comprend combien il est facile de se méprendre au milieu de noms qui ont les mêmes consonnances et qui paraissent composés des mêmes racines.

César compte les Ambibarettes parmi les clients des Éduens : *Imperant Ædui eorumque clientibus Segusianis, Ambivaretis*, etc. (2). Samson, sans cependant donner aucune preuve

(1) Article *Catalauni*.
(2) *De Bello Gallico*, lib. VII.

Digitized by Google

à l'appui de son assertion, prétend qu'ils occupaient les environs de Nevers.

Comme on connaît à peu près le territoire habité par les anciennes peuplades dépendantes de la grande cité éduenne, il paraît tout naturel de placer dans le Nivernais les Ambibarettes et les Ambarres, dont la position ne pourrait autrement être assignée.

En effet, les *Segusiani* habitaient le Forez, les *Aulerci Brannovienses* le Briennois, les environs de Mâcon, les *Brannovii*, leurs voisins, une partie du Châlonnais, les *Mandubii* l'Auxois, les *Boii* la contrée entre la Loire et l'Allier ; il reste pour les *Ambarri* le Bazois, une partie du Morvand et le Charolais, et pour les *Ambibareti* les Amognes et les environs de Nevers.

§ 4. — LES BOIENS.

Un des points les plus importants et les plus discutés de la géographie de notre contrée à l'époque gallo-romaine est l'emplacement occupé par les Boïens. On comprend l'importance et l'intérêt qu'on a attachés de tout temps à cette question quand on se rappelle le rôle que ce peuple a joué dans l'histoire. Les Romains savaient bien qu'il fallait compter avec les Gaulois ; le nom seul des Boïens jetait la terreur au milieu de leurs fiers bataillons; ils les redoutaient, parce qu'ils étaient dans les combats *Gallorum omnium ferocissimi.* Nous les voyons six cents ans avant Jésus-Christ faire partie des émigrés de la Celtique et remplir le monde entier du bruit de leurs armes, jusqu'au moment où une partie d'entre eux, qui s'étaient fixés dans le *Boiarium*, plus tard la Bavière, se trouvant trop resserrés, se joignent aux Helvétiens pour rentrer dans la patrie de leurs aïeux et se retrouver, par suite de glorieux revers, placés dans le pays qui aurait servi de berceau à leur nation.

Nous n'avons pas à examiner si les premiers Boïens, partis avec Sigovèse, avaient occupé les deux rives de l'Allier et s'ils

Digitized by Google

étaient réellement les anciens habitants du territoire qui forma plus tard le Bourbonnais. Cette opinion, que nous sommes loin de combattre, est soutenue par les auteurs de l'*Ancien Bourbonnais;* ils suivaient en cela Thomas de La Thaumassière, Philibert Monet et Jacques Fodéré, ils ajoutaient en outre que c'était une tradition locale.

Il ne s'agit ici que des Boïens qui, après la défaite des Helvétiens, ont été réclamés à César par les Éduens et ont fondé une colonie sur le territoire de la cité éduenne. Trois questions principales sont agitées :

1° Quel est le territoire qui leur fut concédé ?

2° Dans quelle partie de ce territoire était située la *Gergovia* ou *Gorgobina Boïorum* ?

3° Qu'était *Boïa* dont il est fait mention dans les *Commentaires* ?

1° Les Boïens faisaient partie de l'armée des Helvétiens qui, se trouvant trop resserrés dans leur propre pays, avaient conçu le projet de s'emparer d'une partie de la Gaule celtique. Cette armée, composée de 360,000 hommes environ, s'avançait à travers le pays éduen, après avoir demandé et obtenu l'autorisation de le traverser. Bientôt les Éduens se repentirent d'avoir donné leur adhésion; il était impossible, en effet, qu'une masse d'hommes aussi considérable pût s'engager dans une contrée sans y occasionner quelques dégâts; il fallait de gré ou de force se procurer les choses nécessaires à la vie.

Les Eduens et les Ambarres s'adressèrent à César, qui vint à marche forcée pour s'opposer à cette invasion. A la suite d'un combat livré, dit-on, au pied du Beuvray, les Helvétiens fléchissent; mais les Boïens composant l'armée de réserve donnent à leur tour, et après avoir laissé pendant quelque temps la victoire incertaine, ils finissent par succomber. César force les vaincus à reprendre le chemin de leur patrie. Cependant les Éduens, qui avaient pu admirer le courage des Boïens pendant le combat, supplièrent le proconsul de les laisser au milieu d'eux. César ne balança pas à y consentir; il

Digitized by Google

avait pu aussi juger de leur valeur, et il avoua qu'il n'en avait pas vu un seul tourner le dos à l'ennemi.

Les Éduens leur donnèrent des terres, et plus tard ils les admirent à partager leurs priviléges et leurs droits. *Boïos vero, petentibus Æduis, quod egregia virtute erant cogniti, ut in finibus suis collocarent concessit, quibus illis agros dederunt, eosque postea in parem juris libertatisque conditionem atque ipsi erant receperunt* (1).

Jusqu'ici c'est un point d'histoire incontestable et incontesté; mais il reste à rechercher la contrée concédée aux Boïens par les Éduens. Bien des fois depuis le seizième siècle la question a été agitée; Raimon, Marlien de Milan et Guy Coquille s'en sont occupés. Au dix-septième siècle nous la retrouvons traitée par Samson, Adrien de Valois et Moréri. Au siècle suivant, Masson, d'Anville, Pierre de Frasnay l'étudient de nouveau. Enfin, de notre temps elle se renouvelle encore et est présentée sous des jours différents par Rosny (2), par les auteurs de l'*Ancien Bourbonnais*, puis dans l'*Album du Nivernais*, dans les congrès de Nevers, de Moulins, d'Auxerre, dans différents *Annuaires de la Nièvre*, et aussi par MM. Boniard, Charleuf, Bernay. De son côté, la Société nivernaise ne pouvait demeurer étrangère à une question qui intéressait à un si haut point l'histoire de la contrée, et personne ne s'étonnera de la voir la remettre aussi souvent à l'étude.

On comprendra que le territoire occupé par les Boïens et l'emplacement adopté pour la *Gergovia Boïorum* sont deux questions qui se touchent.

Nous trouvons ici cinq opinions différentes :

1° Il en est qui placent cette peuplade sur les deux rives de l'Allier, tels que Samson, qui la scinde et en fait habiter une partie dans le Forez et l'autre partie dans le Bourbonnais, mais en prolongeant leur territoire jusqu'en Berry et en Auvergne ;

(1) *De Bello Gallico*, lib. VII.
(2) *Histoire de la ville d'Autun.*

Digitized by Google

Pierre de Frasnay (1), qui prétend que Bourbon-l'Archambault a remplacé l'ancienne Gergovia. Moréri place les Boïens dans le Bourbonnais, mais admet qu'ils se sont étendus en Auvergne.

2° Il en est d'autres, Guy Coquille, Masson, Marlien, les auteurs de l'*Ancien Bourbonnais*, Rosny, qui reconnaissent que les Boïens ont habité la contrée située entre la Loire et l'Allier, mais ils assignent Moulins ou les environs comme emplacement de leur *Gergovia*.

3° D'autres encore veulent constituer *Gergovia* dans les ruines de la ville gallo-romaine découverte dans la forêt de Saint-Révérien (Nièvre); tels sont M. Boniard et M. Charleuf. Ce dernier cependant admet qu'ils auraient aussi occupé la contrée entre Loire et Allier et auraient formé ainsi deux colonies.

4° Il en est qui admettent le delta formé par la jonction de la Loire et de l'Allier pour la contrée concédée aux Boïens, mais sans assigner l'emplacement de *Gergovia;* d'Anville, Adrien de Valois, le congrès de Moulins sont de ce nombre.

5° Enfin d'autres se rattachent à cette quatrième catégorie, en admettant aussi le delta d'entre Loire et Allier; mais ils croient que la *Gergovia Boïorum* devait se trouver non à Saint-Pierre-le-Moûtier, qui n'existait pas encore, et dont la situation ne saurait motiver le siége principal des Boïens, mais aux environs de cette ville, dans les bois, entre Saint-Pierre-le-Moûtier et Saint-Parize-le-Châtel, et peut-être même sur le plateau occupé par le chef-lieu de cette commune. Ce sentiment est soutenu par les auteurs de l'*Album du Nivernais*, par le congrès de Nevers et a été adopté dans les différents mémoires insérés dans le *Bulletin* de la Société nivernaise.

Il est évident qu'on doit rejeter l'opinion de Samson, de Moréri et de Pierre de Frasnay, qui placent les Boïens au-delà de l'Allier, soit à Bourbon-l'Archambault, soit à Souvigny, soit à La Guerche. Les Éduens n'ont pu concéder aux Boïens un

(1) *Mercure de France*, 1737, p. 1707.

Digitized by Google

territoire qui ne dépendait pas de leur cité ; il ne faut donc pas les reporter sur la rive gauche de l'Allier; le texte de César est formel.

Il s'agit maintenant de savoir si on doit chercher aux environs de Moulins, mais toujours en deçà de l'Allier, ou bien auprès de Saint-Pierre-le-Moûtier, la ville des Boïens.

Nous ne voudrions pas qu'on attachât à la dénomination de Buy, qu'on rencontre deux fois aux environs de Saint-Pierre, plus d'importance qu'il ne faudrait, d'autant plus que nous combattons le sentiment de M. Boniard, appuyé sur des étymologies : Arsembouy, *Arx in Boiis*, qu'il réunit aux noms *Bouille*, la *Bouie*, etc. Cependant nous devons en tenir compte; c'est une présomption jointe à des preuves qui nous paraissent évidentes.

Commençons par dire qu'aussitôt que les Éduens eurent concédé aux Boïens la contrée qu'ils devaient habiter, non-seulement ils les admirent à partager les droits et priviléges de la cité éduenne, mais encore ils les laissèrent jouir de leur indépendance et les considérèrent comme des alliés, ou, si on aime mieux, comme un peuple de Gentils qui avaient consenti à s'associer à la fortune des Éduens, tout en conservant leur autonomie et leur liberté. *Gentiles vocabant romani, quos ipsi etiam interdum barbaros, qui romanis militabant, eorum fœderati, vel qui in leges romanas ultro, vel deditione transibant* (1). On comprendra bientôt pourquoi nous appuyons sur le mot *Gentiles*, qui vient confirmer notre thèse.

Nous avons dit que les Boïens ont conservé une sorte d'indépendance et d'autonomie formant une petite cité au milieu de la cité éduenne. Le texte de César est formel. Vercingétorix assiége leur chef-lieu ; ce ne sont pas les Éduens qui se plaignent à César que le chef arverne a violé leur territoire, ce sont les Boïens. Si ces derniers eussent été sous la dépendance des Éduens, ils auraient dû avant tout recourir à eux et réclamer

(1) Ducange, au mot *Gentiles*.

Digitized by Google

secours et protection; ils eussent été plus promptement secourus. Ils n'agissent pas ainsi, ils s'adressent à César.

Le proconsul leur répond, les engageant à demeurer fermes en attendant le secours demandé.

Ce qui se passa pendant le siége de Bourges vient encore confirmer ce que nous avançons : César s'adresse aux Boïens, plus rapprochés, puis aux Éduens, pour réclamer les vivres qui lui étaient nécessaires : *De re frumentaria Boios atque Æduos adhortari non destitit; quorum alteri quod nullo studio agebant, non multum adjuvabant, alteri non magnis facultatibus quod civitas erat exigua et infirma celeriter quod habuerunt consumpserunt.* Voilà deux peuples distincts, voilà la cité des Boïens bien établie, petite, il est vrai, mais existante, et cela après sept ans seulement. Plus tard on la voit fournir à part son contingent pour le siége d'Alise, faible contingent de 3,000 hommes, mais en rapport avec leur petite cité, *civitas exigua* (1).

Cependant ces Boïens ne se soumirent pas entièrement à la domination romaine; ils furent des premiers à tenter de secouer le joug des vainqueurs. Tacite nous montre toute l'élite de la jeunesse éduenne, renforcée par plusieurs cohortes impériales, marchant contre huit mille Boïens conduits par Maricus. *Maricus quidam e plebe Boiorum concitis VIII millibus*, etc. (2).

Cherchons donc dans le Nivernais si nous ne trouverions pas cette cité, ou plutôt ce *pagus* des Gentils. Nous le trouvons, en effet, entre la Loire et l'Allier sous le nom de *Pagus Gentilicus*; c'est la dénomination que nous rencontrons dans les plus anciennes légendes de saint Patrice, et notre chroniqueur Parmentier, dans son *Histoire manuscrite de évêques de Nevers*, rappelle qu'autrefois Saint-Parize-le-Châtel était le village de *Gentili*; c'est ainsi que nos plus anciens historiens traduisaient *pagus Gentilicus*.

(1) *De Bello Gallico*, lib. VII.
(2) Lib. II hist.

Digitized by Google

L'histoire de la conversion de cette contrée vient ajouter une nouvelle preuve à notre assertion.

Depuis longtemps le Nivernais était chrétien, tandis que le delta formé par la jonction de l'Allier et de la Loire était encore attaché à l'idolâtrie. Ce fut au milieu du sixième siècle seulement que saint Patrice arriva au centre de cette contrée d'idolâtres. Ici une question se présente : Comment le *pagus Gentilicus* est-il demeuré aussi longtemps plongé dans les ténèbres de l'idolâtrie ? Est-il croyable qu'avant la fondation de l'évêché de Nevers les évêques d'Autun aient négligé de travailler à la conversion de cette peuplade, et que plus tard les premiers évêques de Nevers aient oublié qu'aux portes de leur ville épiscopale se trouvait un peuple de païens? Cette double supposition est inadmissible; elle serait injurieuse à la mémoire de tant de saints évêques.

Ne devons-nous pas en conclure que les Boïens n'avaient jamais accepté volontiers le joug du vainqueur, et que si les révoltes qui se manifestèrent au temps de Maricus ont pu paraître étouffées par suite de la défaite des révoltés, la population de la contrée entre Loire et Allier n'en demeurait pas moins hostile ou, si on veut, moins défiante? De là, répugnance à accepter une doctrine qui leur était prêchée dans la langue de leurs vainqueurs. Il ne fallait rien moins que le zèle et le dévouement de Patrice et de ses compagnons pour gagner ces cœurs ulcérés. L'exemple de leurs vertus, de leur charité surtout, fit plus sur eux que leurs paroles et leur éloquence. La foi leur fut inoculée en quelque sorte, ils devinrent chrétiens instinctivement et finirent par admirer une religion qui savait former de tels hommes.

Nous adoptons volontiers la pensée des auteurs qui admettent la diffusion des Boïens sur différents points de la Nivernie et même en dehors de cette contrée ; il s'agit d'un peuple essentiellement nomade; comme leurs pères, qui s'étaient répandus dans la Dalmatie, la Ligurie, la Macédoine, la Galatie, etc., ils devaient aussi, soit par caprice, soit par nécessité, rayonner autour de la petite cité qui leur avait été concédée, et

Digitized by Google

former de nouveaux essaims; mais il s'agit ici de rechercher la ruche mère qui a produit ces essaims. Ne la cherchons pas en dehors du territoire éduen borné par l'Allier et ensuite par la Loire, après la jonction de ces deux rivières ; il semble que le delta dont nous avons parlé est sans contredit la contrée qui leur a été abandonnée après la bataille du Beuvray ; nous lui donnerons ce nom.

§ 5. — GERGOVIA BOIORUM.

Il ne doit plus être question que du point central, de l'agglomération principale ou, si l'on veut, de l'oppidum des Boïens, la Gergovia ou Gorgobina, comme on voudra l'appeler. La mission de saint Patrice peut nous être d'un grand secours pour aider à résoudre la difficulté. Il a un but : c'est la conversion des habitants du *pagus Gentilicus*. Qu'on ne croie pas qu'il pénétrera au milieu de cette peuplade pour se fixer indistinctement sur un point isolé ; selon l'usage des premiers apôtres de la foi, il se rendra au cœur même de la cité. C'est ce qu'avaient fait les saints Savinien et Potentien à Sens, saint Denys à Paris, saint Marcel à Limoges, saint Saturnin à Toulouse, saint Pélerin à Auxerre, etc.; c'est le parti que la raison et le zèle devaient lui indiquer. Le plateau qui plus tard prit son nom était déjà occupé. « Là, nous dit la légende de saint Patrice, se trouvait une riche matrone qui avait eu le bonheur d'être éclairée par les lumières de l'Évangile ; elle vint en aide aux missionnaires en leur procurant les secours dont ils avaient besoin et en favorisant par son influence leurs pieuses démarches. » Non loin de son habitation se trouvait un temple en ruines, ce qui annonce sans doute qu'il avait été détruit dans les guerres des Bagaudes ; mais ces ruines indiquent assez le point central duquel rayonnaient les divers groupes formant le *pagus Gentilicus*. Tout, dans cette partie de la contrée, annonce des bouleversements considérables ; il n'y a pas jusqu'aux eaux minérales des Fonts-Bouillants et celles de la fontaine des Vertus qui ne prouvent un cataclysme difficile à comprendre ;

Digitized by Google

mais il n'en existe pas moins. Comment expliquer, dans l'étude des Fonts-Bouillants, ces grilles de bois destinées à séparer les malades, et qui existent encore maintenant à six mètres au-dessous du niveau actuel des eaux ?

Nous devons nous hâter de rappeler ici l'observation faite avec raison par M. Roubet; il ne faut pas considérer les *oppida* de l'époque qui nous occupe d'après les idées que pourraient faire naître en nous les châteaux fortifiés du moyen-âge; nos Gaulois savaient profiter des lieux préparés par la nature, ayant soin de se garantir au moyen de palissades et de terres rapportées pour se mettre plus facilement en état de défense; tels étaient leurs *oppida*, tel devait être l'oppidum qui devint plus tard le château de Saint-Parize, quand l'apôtre dont nous avons parlé plus haut consacra par le dépôt de ses restes mortels le lieu qu'il avait sanctifié.

Mais nous devons ajouter que nous ne fixons pas la cité des Boïens dans une circonscription rigoureuse. Rome avait son Capitole, Augustodunum avait dans Bibracte son lieu de défense; aussi n'avons-nous pas désigné d'une manière rigoureuse Saint-Parize comme l'emplacement déterminé de la Gergovie des Boïens; c'était peut-être le Capitole, le lieu de refuge en cas de besoin, le dépôt des armes et des richesses de la peuplade; mais, nous le répétons, le groupe de la population pouvait être formé dans les environs, peut-être à Buy.

Ce qui nous a déterminé à indiquer Buy comme point central, ce n'est pas seulement le nom qui rappellerait son origine, c'est surtout l'importance que cette localité avait conservée. La reine Brunehaut y avait fixé sa maison de plaisance, des ruines considérables s'y découvrent; les bois voisins, le Grand-Bourg et le Petit-Bourg, sont couverts de substructions ensevelies au milieu des broussailles; c'est là qu'on remarque un coude bien accentué dans la grande voie romaine d'Autun à Sancoins et à Bourges, sans que rien ne justifie cette disposition et sans qu'on puisse s'en rendre compte, sinon en supposant qu'elle était motivée par l'agglomération formée à Buy et par la fontaine des Vertus, située dans les environs. Rien n'aurait empêché de

Digitized by Google

diriger la route en ligne droite; les accidents de terrain n'étaient pas un obstacle; on sait d'ailleurs que les Romains n'étaient pas arrêtés par ces considérations, et leurs voies se rencontrent aussi bien sur les hauteurs que dans les bas-fonds. Dans notre pensée, cette courbe était destinée à faire jouir Gergovia des avantages qui devaient résulter de cette grande voie de communication.

Il est encore certain que les embranchements de route chez les Romains n'avaient lieu qu'aux endroits de quelque importance, comme une ville, un oppidum, un établissement d'eaux thermales; pour s'en convaincre, il n'y a qu'à consulter les anciens itinéraires. Or, nous trouvons, en partant du vieux château de Tâches une voie connue sous le nom de *Chemin ferré*, qui semble être une communication entre Nevers et le lieu dont nous parlons; on en perd la trace dans le bois de Grand-Bourg; mais il est impossible de méconnaître sa direction sur Buy, où elle se joignait à la grande route d'Autun à Bourges.

Quelques personnes ont voulu fixer à Chantenay la *Gergovia Boïorum*, sans autre motif que les trouvailles qui ont été opérées dans cette localité; mais ce motif ne saurait être admis; dans toute la contrée on rencontre des débris et des objets romains. Luthenay en présente de bien plus importants; son hyppocauste indique un établissement considérable. La cave de son presbytère est bien la construction romaine la plus régulière du département. On a fait encore de curieuses trouvailles à Avril, à Fleury et dans le voisinage. Si on se décidait à faire des fouilles autour des Fonts-Bouillants et de la fontaine des Vertus, on découvrirait certainement des objets curieux. Donc, la raison invoquée pour Chantenay ne saurait être admise. Sans vouloir trancher la question, nous disons qu'il y a plus de probabilité pour le sentiment que nous soutenons, c'est-à-dire en faveur des environs de Saint-Parize-le-Châtel.

Digitized by Google

§ 6. — NOVIODUNUM BITURIGUM.

Nous devions commencer par parler de la contrée cédée aux Boïens et de la position approximative de *Gergovia* ou *Gorgobina*. Maintenant une autre difficulté se présente ; la marche de César pour aller au secours des Boïens offre encore quelques doutes ; nous allons essayer de les dissiper.

Avant d'entrer en matière, il ne sera pas hors de propos de jeter un coup d'œil rapide sur les événements qui ont motivé cette nouvelle guerre.

C'était en l'an 701 de la fondation de Rome. César avait pensé pouvoir s'éloigner momentanément des Gaules pour aller s'occuper des affaires de l'Italie. En partant, il laissa deux légions en quartier d'hiver chez les Lingons, deux autres sur la frontière de Trévires et six à Agendicum (Sens ou Provins). Il avait des raisons de tenir ces peuples en échec : les Sénonais et les Carnutes venaient de se révolter.

En l'absence du proconsul, les idées d'indépendance se réveillèrent dans les Gaules, et la sévérité qu'il avait fait paraître à l'égard des peuples engagés dans la dernière révolte ne contribua pas peu à ce mouvement presque général. Les Carnutes surtout s'y engagèrent avec une espèce de rage, ils entrèrent dans Genabum pour en expulser les marchands romains et tuèrent un des employés chargés de pourvoir aux approvisionnements. D'un autre côté, Vercingétorix avait fini par entraîner dans le mouvement les Arvernes et les Bituriges. Les Éduens seuls et leurs alliés les Boïens, soit par crainte, soit par indifférence, avaient refusé de faire partie de cette nouvelle confédération ; c'est ce qui avait déterminé Vercingétorix à se porter contre les Boïens, plus rapprochés du centre de ses opérations.

A cette nouvelle, César quitte Rome et s'empresse de rejoindre les troupes qu'il avait à Agendicum. Ce fut dans cette ville qu'il reçut les envoyés des Boïens demandant secours et protection. Le proconsul ne pouvait répondre immédiatement à leur désir ; il se trouvait dans une contrée fort agitée, et il

Digitized by Google

comprenait qu'il devait avant tout assurer son autorité en portant de grands coups avant d'aller au secours de ses alliés qu'il ne pouvait cependant pas abandonner. Il donna de bonnes paroles aux Boïens, leur recommandant de tenir ferme et de se défendre avec ardeur. En même temps il demandait avec instance des vivres aux Éduens.

Laissant deux légions à Agendicum, ainsi que les bagages de l'armée, il se décida à partir avec huit autres légions pour aller au secours des Boïens; mais, en chef prudent, qui ne voulait pas laisser son quartier général et le dépôt de son armée à la merci de l'ennemi, il entreprit de se rendre maître de Vellaudunum (Château-Landon) (l'auteur de la *Vie de César* dit Triguères), ville du Sénonais attachée au parti de Vercingétorix; il la força au bout de trois jours à capituler, exigea des otages, se fit livrer les armes et y établit un lieutenant. Sans perdre de temps, il marcha sur Genabum (Gien), ville des Carnutes. Il avait, en effet, un compte à régler avec eux, comme nous l'avons vu. César ne pouvait laisser de tels faits impunis; c'eût été faire naître le découragement parmi ses adhérents.

Le siége de Genabum était plus motivé encore que celui de Vellaudunum, et on comprend la courbe que décrit César dans sa marche pour se rendre au pays des Boïens. Après s'être rendu maître de Genabum, il porte ses troupes vers une autre place importante : *Noviodunum Biturigum*; c'était peut-être pour lui le moyen le plus sûr de délivrer Gorgobina des attaques de Vercingétorix. Déjà, en revenant d'Italie, il avait réussi par une semblable tactique à éloigner le chef Arverne du pays des Bituriges. En effet, apprenant que Noviodunum était assiégé, Vercingétorix partit avec ses troupes et se rencontra avec César auprès de cette place; là encore la fortune fut favorable aux Romains.

Il nous reste à étudier un point de géographie qui n'a pas encore été bien déterminé : il s'agit de l'emplacement du Noviodunum dont nous parlons. Jusqu'ici, l'auteur de la *Vie de César* a adopté les notes que nous avions envoyées; mais en plaçant à Sancerre le Noviodunum Biturigum, il s'éloigne de

Digitized by Google

notre sentiment ; c'est son droit, mais il nous met dans la nécessité de combattre l'opinion qu'il adopte.

César, dans son récit, entre habituellement dans de minutieux détails, surtout quand il en doit rejaillir quelques rayons de gloire sur l'armée et sur son chef. Nous ne comprendrions pas qu'il eût oublié de parler de la position exceptionnelle de Sancerre, des difficultés que cette place présentait aux assiégeants ; abordable d'un seul côté, elle se trouvait de toute part fortifiée par la nature; cependant César s'en empare sans aucun effort; c'est en passant *in via* qu'il s'en rend maître. Il nous paraît difficile d'admettre ce sentiment; l'inspection des lieux suffirait pour le faire rejeter, lors même que l'ensemble du texte de César ne viendrait pas le combattre. Le proconsul n'oublie jamais de faire ressortir les difficultés qui doivent rehausser la valeur de ses soldats et l'habileté de leur chef. Quand il parle de la position de son ennemi aux environs de Bourges, il n'oublie pas de faire remarquer que la colline où il s'était établi avait une pente douce: *Collis erat leniter ab infimo acclivis,* et il ajoute que son camp était presque entièrement entouré de marais embarrassés et difficiles à passer. Lorsqu'il s'agit de *Noviodunum Æduorum* (Nevers), il mentionne sa position *in loco opportuno positum*. La position de Sancerre est bien plus importante; il n'eût pas manqué de le faire observer. D'un autre côté, comment admettre qu'une place fortifiée à ce point par la nature se détermine à faire sa soumission sans avoir fait la moindre résistance, et même avant toute attaque; à la seule vue de l'armée romaine, ces fiers Gaulois auraient perdu courage et se seraient déterminés à demander grâce *ut sibi ignosceret*, et auraient consenti à livrer armes, chevaux et otages. Nous le répétons, toutes ces circonstances ne permettent pas de placer à Sancerre le *Noviodunum Biturigum*.

L'auteur de la *Vie de César* suppose qu'aussitôt après le sac de Genabum Vercingétorix, apprenant l'entrée de César sur le territoire des Berruyers, partit immédiatement, et que les deux armées durent se rencontrer juste à moitié chemin. On ne calcule pas le temps qu'il fallut pour faire parvenir la nouvelle

Digitized by Google

au général arverne pour organiser son armée et la mettre en marche, etc. Ce ne fut pas au moment du départ de César, mais bien lorsqu'il approche que Vercingétorix abandonne le siége de Gorgobina; il ne faut donc pas établir des calculs de distance que rien ne motive.

Sans vouloir trancher d'une manière inattaquable la question de l'emplacement de l'oppidum qui nous occupe, nous serions porté à admettre Neuvy-sur-Barangeon avec Adrien de Valois et M. Boyer. Une étude plus approfondie du texte de César nous a fait abandonner l'opinion que nous avions émise primitivement en plaçant Noviodunum à Nohan-en-Graçay, suivant en cela d'Anville et d'autres géographes. En quittant Genabum, le proconsul a pu faire une légère courbe à travers le pays des Berruyers, avec la pensée de se rendre maître de Noviodunum en passant *in via*. Il ne s'était pas trompé en pensant que le chef arverne lèverait le siége de Gorgobina aussitôt qu'il serait informé de sa marche. *Vercingetorix, ubi de Cæsaris adventu cognovit, oppugnatione desistit, atque obviam Cæsari proficiscitur.*

Noviodunum ne put résister et fut forcé de se rendre. Contristé de ce nouvel échec qui venait se joindre à la perte de Vellaudunum et de Genabum, Vercingétorix assembla ceux de son parti et leur démontra qu'il fallait faire la guerre tout autrement que par le passé; il leur proposa de prendre les Romains par la famine, en privant les hommes de vivres et les chevaux de fourrage. Le moyen était extrême; mais il ajoutait qu'il n'y avait pas à balancer; il ne s'agissait de rien moins que de livrer aux flammes les villages et les habitations à partir de Boïa, la cité des Boïens, pays où l'ennemi pourrait s'alimenter et se procurer le fourrage nécessaire; qu'il fallait encore incendier les oppida qui, par leur situation, ou faute d'être suffisamment fortifiés, n'étaient pas hors de danger, afin qu'ils ne servissent pas de lieu de retraite à leurs troupes ni aux Romains pour en tirer des vivres. Cette proposition fut favorablement accueillie; vingt villes devinrent la proie des flammes, et Avaricum eût subi le même sort si les habitants n'eussent pas obtenu par leurs prières qu'on l'épargnât.

Digitized by Google

Ce fait peut aider à fixer la position des armées. Si l'armée romaine eût occupé la contrée placée entre Avaricum et l'Allier, rivière qui séparait les Boïens des Berruyers, il eût été impossible que le projet de Vercingétorix pût s'effectuer ; il fallait nécessairement que cette région fût au pouvoir des Arvernes, ce qui n'empêchait pas à une partie considérable de leurs troupes de ne pas s'écarter des Romains. Ces derniers devaient donc se trouver de l'autre côté d'Avaricum, dans le voisinage de Neuvy-sur-Barangeon.

La vallée du Cher et celle de la Loire avaient été ravagées par les flammes ; on n'est plus étonné que César s'adresse aux Éduens et aux Boïens pour obtenir d'eux des vivres pendant le siége d'Avaricum ; mais, par suite du peu de dévouement des Éduens et de la pauvreté des Boïens, cette demande demeura sans effet et l'armée romaine eut beaucoup à souffrir.

§ 7. — ITINÉRAIRE D'ANTONIN. — TABLE THÉODOSIENNE.

La grande route d'Augustodunum à Autissiodurum, d'Autun à Auxerre, passant par Saulieu et Avallon, ne faisait qu'effleurer le Nivernais ; nous ne la mentionnons ici que pour mémoire.

Nous allons étudier de suite les localités placées sur la grande voie d'Autun à Nevers, se prolongeant sur Paris, et d'Autun à Bourges, se prolongeant jusqu'à Bordeaux.

D'après l'itinéraire d'Antonin, nous rencontrons en sortant d'Autun :

Alisincum (Alluy),	M P XXII.
Decetia (Decize),	XVI. On lit aussi *Deccidæ*.
Nevirnum (Nevers),	XVI.
Condate (Cosne),	XXIV.
Brivodurum (Briare),	XVI.

On voit que l'itinéraire ne fait aucunement mention d'*Aquæ Nisinæi* ni de *Massava*, localités indiquées dans la table théodosienne.

Digitized by Google

D'un autre côté, la table théodosienne ne parle pas d'*Alisincum* ni de *Condate*, portés dans l'itinéraire. Cette table a été reproduite par Conrad Peutinger (il a vécu de 1465 à 1547), ce qui lui a fait donner le nom de carte de Peutinger.

Nous devons encore rappeler que les distances désignées entre les différentes stations ne sont pas toujours établies rigoureusement. D'Anville fait observer avec raison qu'il a dû se glisser quelques erreurs. Inutile de faire remarquer qu'il s'agit de mille pas romains, équivalant à 1,512 mètres.

D'après la table théodosienne, nous rencontrons au sortir d'Autun :

Boxum (Bussière),	M. P. VIII.
Aquæ Nisinœi (Saint-Honoré),	XXII.
Degena (Decize),	XIV.
Ebirno (Nevers),	XVI.
Massava (Mêves),	XVI.
Brivoduro (Briare),	XVI.

Une autre route partant d'Autun suit une autre direction jusqu'à Decize. Elle passe par :

Teionno (Toulon-sur-Arroux),	M. P. ...
Pocrinio (Perrigny),	XII.
Sitillia (Tiel),	XIIII.
Aquæ Bormonis (Bourbon-Lancy)	XVI.
Degena (Decize),	XXX.

La grande voie d'Autun à Paris se bifurquait à Decize ; une ligne continuait sur Nevers, se dirigeant ensuite sur Paris ; l'autre ligne prenait la direction de Bourges.

Nous ne pouvons nous dispenser d'entrer dans quelques détails relativement aux localités échelonnées sur les grandes voies que nous avons indiquées. Nous avons remarqué trois routes tombant à Decize: une passant par Bourbon-Lancy, une autre par Alluy et une troisième par *Aquæ Nisinœi* (Saint-Honoré). La carte de Peutinger porte encore une quatrième

Digitized by Google

route. On se demande comment il se fait que cette carte présente deux routes parallèles partant d'*Aquæ Nisinæi* pour se rendre à *Degena*, sans qu'il se rencontre sur son parcours aucune localité importante. Ces deux routes ont exactement la même longueur (M. P. XIIII), quatorze mille pas. Nous pensons que la seconde voie ne partait pas absolument des thermes, mais bien d'*Alisincum*, qu'on aura omis par oubli d'indiquer sur la carte, cette seconde voie devant desservir la cité de Barbarie dont nous parlerons bientôt. Ces deux voies se relient à l'endroit que nous indiquons et forment un angle aigu pour se diriger sur Decize.

Une autre difficulté se présente : c'est la courbe prononcée de cette voie pour passer par *Alisincum* (Alluy), au lieu de se diriger directement sur Decize. On peut répondre que l'ingénieur romain a voulu que la même route pût desservir les eaux thermales et être utile à *Alisincum*, dont l'importance est bien établie par les ruines et les objets précieux qu'on découvre si souvent dans les environs. Il faut ajouter que plusieurs voies secondaires venaient se souder à ces grandes artères et contribuaient à accroître le bien-être de la Nivernie. En effet, en partant de Saint-Honoré, on rencontre un tronçon se dirigeant vers Semelay, et de là sur Apponay pour joindre Decize par Fours. Il y a quelques années, on rencontrait dans cette direction des traces bien accentuées; les progrès de l'agriculture dans nos contrées les font disparaître insensiblement.

Une autre route transversale partant d'Alluy passait par les bois de Diennes; on la retrouvait dans la direction de Decize, où elle arrivait après avoir traversé les bois de La Machine et une partie du territoire de Champvert. La différence de Saint-Honoré à Decize et de Decize à Alluy est peu sensible ; on a donc pu sans difficulté adopter sur la carte le même chiffre.

Nous n'avons fait qu'indiquer la grande voie d'Autun à Decize par Bourbon; mais nous devons faire observer que le savant M. Bulliot n'en fait aucunement mention dans la carte qu'il a jointe à son intéressant travail sur le *Système de défense des Romains dans le pays éduen ;* il semble partager l'erreur,

Digitized by Google

évidente selon nous, des auteurs de l'*Ancien Bourbonnais*, erreur admise par d'Anville, Adrien de Valois, Buisson et autres, en dirigeant cette route sur Bourbon-l'Archambault, oubliant que la table théodosienne la fait passer par *Degena* (Decize) et de Decize à *Aquæ Bormonis*, ce qui détruit leur système.

Suivons maintenant la route de Decize à Bourges; elle longeait la Loire jusqu'à Avril et Fleury, localités desquelles on a souvent extrait des objets des époques romaine et gallo-romaine, puis elle incline tout-à-coup dans la direction de Luthenay, bourg qui ne laisse aucun doute sur son importance à l'époque gallo-romaine; c'était évidemment un oppidum remarquable. L'hypocauste qu'on y a découvert il y a quelques années, les marbres variés, les débris de sculptures, les ruines romaines de petit appareil, uniques peut-être dans leur genre dans cette région, etc., indiquent le rôle que Luthenay a dû jouer anciennement.

De Luthenay la voie continue dans les bois des Vertus, laissant Saint-Parize sur la droite; la courbe plus accentuée prouve qu'on avait eu en vue d'utiliser la fontaine minérale des Vertus, captée, comme celle de Saint-Parize, par des travaux d'ingénieurs romains. D'ailleurs, la direction de la voie se trouvait encore motivée par la position de Buy, qui avait dû réunir une agglomération de Boïens; de là une voie secondaire se dirigeait sur Nevers: c'était le chemin Brunichou (*Brunechildis*) qui avait été entretenu par cette princesse. De Buy la voie continuait par la Métairie-Ferrée, commune de Langeron, traversait l'Allier et gagnait Sancoins (*Tinconcium*).

Les membres de la commission historique du Cher ont constaté l'existence de cette route qui coupait l'Allier à Mornay. La même commission a reconnu des tronçons de voie antique partant de Bourges et se dirigeant sur Sancerre; elle se prolongeait au-delà et traversait la Loire auprès de Cosne.

Suivons maintenant l'autre voie qui se détachait à Decize de la grande route d'Autun à Bourges, pour se diriger sur Nevers et de là sur Paris.

Digitized by Google

Le castrum de Decize (*Decetia*), dont le nom a subi plusieurs modifications : dans l'itinéraire d'Antonin on lit *Deccidæ*, et *Degena* dans la table théodosienne. Ce lieu devait être d'une certaine importance. On sait que c'est là que César donna rendez-vous au conseil suprême des Éduens pour régler le différend qui s'était élevé entre Convictolitan et Cotus, relativement à l'élection du vergobret. L'un et l'autre avaient leur parti et se prétendaient légalement nommés. Le proconsul s'était éloigné d'*Avaricum* pour venir régler cette importante affaire; elle ne pouvait être traitée hors du territoire de la cité éduenne; il confirma l'élection de Convictolitan qui avait réuni les suffrages des prêtres et des magistrats. Des ruines romaines importantes ont été découvertes dans la butte à laquelle l'église est adossée, et des fouilles faites dans cette partie de la ville devraient avoir de curieux résultats.

La première station après Decize, dans la direction qui nous occupe, est le *Noviodunum Æduorum* (Nevers) que l'itinéraire d'Antonin nomme *Nevirnum* et la carte de Peutinger *Ebirno*. Nevers, comme Decize, était important par sa situation, *loco opportuno positum*; la Loire le séparait à peu de distance du pays des Berruyers; à quelques lieues au nord se rencontraient les Sénons, et de l'autre côté de la Loire, au pied de ses murs, commençait le territoire occupé par la modeste cité des Boïens; et cependant, à l'époque qui fait l'objet de nos études, quoique simple *oppidum*, cette place paraissait assez fortifiée pour que César ne balançât pas à y établir le dépôt de ses bagages, des vivres de l'armée, de la caisse militaire, des chevaux de remonte qu'il avait achetés en Italie et en Espagne ; là aussi étaient retenus les otages de toute la Gaule. Il fallait donc que cet oppidum fût d'une grande importance.

Cette préférence de César pour Nevers fut funeste à cette localité. Après l'échec que l'armée romaine avait éprouvé devant la *Gergovia Arvernorum*, les Éduens, qui jusque-là n'avaient pas voulu faire alliance avec Vercingétorix, abandonnèrent tout-à-coup le parti des Romains. Le proconsul avait avec lui deux seigneurs éduens : Virdumare et Éporédorix,

Digitized by Google

qui lui proposèrent de les laisser partir pour maintenir leur nation dans le devoir; il y consentit, quoiqu'à regret, se défiant de la fidélité éduenne ; mais il eut soin de leur rappeler tout ce qu'il avait fait pour leur nation, leur recommandant de reporter ses paroles à leurs concitoyens.

Les craintes de César n'étaient que trop fondées ; les deux seigneurs éduens se rendirent à Nevers, et après avoir pris connaissance de l'état de cette place et s'être assurés des dispositions des Éduens, ils crurent qu'ils ne devaient pas négliger une occasion aussi favorable Après avoir massacré les gardes, sans épargner les marchands et les voyageurs romains, ils se partagèrent les chevaux et les deniers publics, envoyèrent les otages au magistrat de la cité éduenne; et, ne se croyant pas en position de garder la place, ils firent en sorte que les Romains ne pussent s'en servir; ils l'incendièrent, après avoir chargé sur des bateaux tout le blé qu'ils purent et jeté dans la rivière ou brûlé ce qu'ils ne pouvaient emporter. En même temps, ils firent des levées d'hommes dans le voisinage et placèrent des corps de garde sur les bords de la Loire; puis, pour inspirer la terreur, ils firent parcourir le pays par leur cavalerie, dans l'espérance de couper les vivres aux Romains et de les obliger, par la famine, à sortir de la contrée. Ils se flattaient d'autant plus de réussir que la Loire, grossie par la fonte des neiges, ne présentait aucun passage guéable.

Il est difficile de savoir, par le texte de César, si ce fut aux environs de Nevers qu'il fit passer le fleuve à son armée pour se rendre dans le pays des Sénons.

Quoique les Boïens, comme nous l'avons vu, formaient déjà une petite cité, Nevers, malgré son importance et sa position, n'avait pas le même avantage. Les notices des cités romaines qui ont été dressées pendant les cinq premiers siècles de l'ère chrétienne ne font aucunement mention de Nevers. Notre vieil historien, Guy Coquille, fait remarquer que cette ville n'est pas indiquée dans le dénombrement des cités de la quatrième Lyonnaise, parce qu'elle n'avait pas encore ce titre : « La ville de Nevers n'est pas nommée ni sous la province de Sens, ni

Digitized by Google

sous la province de Lyon, parce que lors elle n'estoit cité, ains estoit au diocèse d'Authun (1). »

Notre ville ne devint cité que sous Clovis, par suite d'une victoire, du mariage de ce prince avec sainte Clotilde, ou d'arrangements particuliers. Nevers fut alors détaché d'Autun et érigé en siége épiscopal, avec un territoire formé de dépendances de la cité éduenne.

On a retrouvé à Nevers des restes évidents de l'incendie dont nous avons parlé plus haut et des débris importants de l'époque romaine.

Au sortir de Nevers, la voie romaine faisait une courbe en inclinant vers Marzy, puis se dirigeant sur Fourchambault, pour suivre jusqu'à Briare (*Brivodurum*) la rive droite de la Loire. Dans toutes les localités traversées par cette voie, on rencontre de temps à autre des ruines et des objets accusant l'époque que nous étudions.

MASSAVA (Mesves) est indiqué sur la carte de Peutinger après *Ebirno*, avec le chiffre XVI. C'est à tort que le marquis de Fortia d'Urban veut que *Massava* soit Pouilly-sur-Loire. Cette dernière localité n'est qu'un *castellum* du moyen-âge. S'il pouvait y avoir quelque doute à ce sujet, la petite rivière du *Massau*, qui se jette à Mesves dans la Loire, suffirait pour le faire disparaître. D'ailleurs, la magnifique inscription déposée au musée de Nevers : AUG. SAC. ET DEÆ CLVTONDÆ VICANIS MASSAVENSIBVS, fixe sur ce point la géographie ancienne. Cette inscription n'est pas la seule qui ait été découverte à Mesves. Deux autres, qu'on peut attribuer comme la première au second siècle, ornent notre musée.

L'itinéraire d'Antonin ne fait aucunement mention de *Massava*, mais en revanche nous y trouvons *Condate* (Cosne), qui ne se rencontre pas dans la table théodosienne.

CONDATE (Cosne) est indiqué, dans l'itinéraire d'Antonin, après *Nevirnum*, avec le chiffre M. P. XXIV, et *Brivodurum*, venant à la suite, porte le chiffre XVI.

(1) *Histoire du Nivernois.*

Digitized by Google

§ 8. — ROUTES SECONDAIRES.

Nous donnons ce nom aux voies qui ne sont pas mentionnées dans l'itinéraire d'Antonin et sur la table théodosienne, et cependant plusieurs de ces voies présentent une certaine importance.

Du mont Beuvray une route passe à Larochemillay, fait une courbe aux environs de Luzy et va joindre Apponay, pour aller ensuite gagner Decize, en suivant les vallées de la Canne et de l'Aron. A Apponay on remarque un embranchement venant de Saint-Honoré (*Aquæ Nisinœi*).

Sur le versant opposé du Beuvray, une autre route se dirige sur Château-Chinon, puis de là sur Saulieu, en passant par Corancy, Planchez, Gouloux. On rencontre encore une autre voie partant d'Autun et passant auprès de Château-Chinon, après avoir touché Arleuf. Elle communique avec Entrains, en traversant Saint-Péreuse, Aunay, les bas de Crux, Saint-Révérien, Champallement, Champlemy, Bourras, Menou, Villiers, Entrains.

De Saint-Honoré une voie se dirige sur Vandenesse, Anizy, Alluy, où deux routes se croisaient: l'une dans la direction de Biches, Villars, Diennes, et faisant peut-être une des deux voies indiquées dans la carte de Peutinger et qui desservaient la cité de Barbarie; de l'autre côté d'Alluy elle se dirigeait sur Saint-Saulge et allait se rattacher, à Saint-Révérien, à la grande voie d'Autun à Entrains. Un autre embranchement partant d'Alluy traversait les Amognes et prenait la direction de Nevers, en passant par Saxi-Bourdon, Huez, Saint-Sulpice, Faye. On en retrouve des tronçons dans la vallée de la Nièvre, à Chaluzy.

Une autre voie partant d'Autun coupe, près Planchez, celle dont nous avons parlé, allant de Château-Chinon à Saulieu; de Planchez elle va sur Ouroux, Lormes, Montsabot, avec embranchement sur *Chora*. Un autre embranchement, partant de Vauban, traverse l'Yonne près Saint-Didier. De l'autre côté de Vauban, on retrouve encore des tronçons de la

Digitized by Google

voie d'Autun, proche Metz-le-Comte, Asnois ; elle suivait la rive gauche de l'Yonne jusqu'à Clamecy, puis se dirigeait sur Entrains. Outre les routes venant d'Autun par Clamecy et par Château-Chinon, plusieurs autres rayonnaient autour d'Entrains. L'une se dirigeait sur Cosne par Ciez. On a découvert à Jussy, hameau de cette commune, d'importantes ruines romaines. De là elle abordait Saint-Loup, Cosne et Sancerre. Une autre gagnait Bouhy, localité importante qui a fourni au musée de la porte du Croux les deux autels votifs consacrés à Mars de Bouhy (MARTI BOLVINO), puis passait à Dompierre, à Saint-Amand, à Arquian, pour rejoindre à Neuvy la grande voie de Nevers à Paris. On a retrouvé aussi des sections de voies romaines dans les environs de Donzy, surtout vers Sully-la-Tour, prenant la direction de Mesves.

Nous n'avons pas la prétention d'indiquer avec précision toutes les voies romaines de cette contrée. M. Ruby, dans un travail consciencieux, a signalé des traces de ces voies sur différents points de l'arrondissement de Clamecy. Il est cependant impossible de ne pas faire ici mention du fragment de marbre géographique découvert à Autun, indiquant les distances qui séparaient la capitale des Éduens des autres localités importantes de cette région et l'éloignement de ces localités entre elles. INTARANUM (Entrains) se lit jusqu'à trois fois sur ce fragment.

Il ne faut pas nous étonner de cette multiple mention de la ville d'Entrains; tout ce qu'on découvre sur son territoire constate son importance aux époques romaine et gallo-romaine. Les statuettes en bronze reproduisant les divinités romaines et les petites idoles orientales dont nous avons plusieurs fois parlé dans le *Bulletin*, les monnaies consulaires et impériales qu'on découvre si souvent, les médailles hébraïques et surtout grecques de différentes époques, les débris d'architecture accusant des édifices de la plus haute importance, le *columbarium*, espèce de monument rare dans les Gaules, la statue colossale d'Apollon, actuellement déposé au musée de Saint-Germain, les tombeaux et les cippes qu'on extrait à chaque instant, tout

Digitized by Google

nous laisse deviner ce qu'était autrefois *Intaranum*, la cité de Jupiter.

En quittant la ville d'Entrains pour suivre la vallée du Nohain, dans la direction de Donzy, on rencontre sur les deux rives, à fleur de terre, des ruines qui annoncent combien, à l'époque qui nous occupe, le pays était peuplé; c'est surtout à Donzy-le-Pré qu'un amateur éclairé pourrait faire des fouilles importantes ; on ne peut creuser le terrain sans rencontrer des substructions de l'époque romaine. Lorsqu'on a exécuté la route de Donzy à La Charité, nous avions remarqué qu'auprès de l'Éminence on avait coupé un aqueduc qui semblait partir du *Coui* (*Mons-Cussius*) et traversait le Nohain, probablement sur des arcs disposés de manière à aller alimenter des réservoirs établis à Donzy-le-Pré, au moyen des eaux de la source placée au sommet de la montagne. Les eaux du Nohain ne pouvaient, en effet, être utilisées pour certains usages, vu la vase sur laquelle coulaient ces eaux. Avec cette conviction, nous fîmes pratiquer des fouilles dans la section de la ville vers laquelle le conduit nous paraissait être dirigé, et nous découvrîmes le réservoir que nous avions deviné ; il est placé entre l'église de Saint-Martin et les bâtiments de l'ancien prieuré. Cette découverte nous fit concevoir la pensée de visiter les caves de cette partie de la ville, et, de l'autre côté de la rue, nous découvrîmes dans ces caves des substructions de grand appareil romain qui nous firent comprendre toute l'importance de la localité.

Au reste, il faut bien le dire, notre Nivernais renferme un musée souterrain garnissant toute sa surface. Impossible d'ouvrir le sol et de le creuser à quelque profondeur sans mettre à jour les objets les plus curieux, en fait de statuettes, de médailles, de poteries, etc. Nous ne sommes pas étonné si les auteurs ne sont pas toujours d'accord sur l'emplacement des localités, puisque partout les objets découverts semblent indiquer un centre de population. Chantenay, Saint-Révérien, Mesves, Saint-Parize-le-Châtel, Bouy, Alluy, Biches, Saint-Honoré, Luthenay, etc., etc., peuvent être invoqués en preuve,

Digitized by Google

soit par les constructions qu'on y rencontre, soit par les inscriptions qui constatent leur antiquité.

§ 9. — CAMPS RETRANCHÉS ET COLONIES BARBARES.

Admettons que Chantenay ait été un camp retranché, sa position semble autoriser à émettre cette opinion ; nous en dirons autant de Saint-Parize-le-Châtel. Nous sommes ramené à ajouter quelques mots à ce que nous avons déjà dit relativement au *Pagus Gentilicus*. Dans la *Notitia dignitatum imperii*, il est souvent fait mention des Gentils Sarmates, qui avaient leur chef, *Prœfectus Sarmatarum Gentilium*. Mgr Devoucoux, lorsqu'il habitait l'Autunois, avait pu signaler jusqu'à quinze colonies sarmates dans le pays éduen, et le savant M. Bulliot, dans son *Système de défense des Romains*, range au nombre de ces colonies Vandenesse, Sermages, près de Moulins-Engilbert ; le mont de Sermages, auprès de Moux ; Sermoise, proche Nevers, etc.

Quant à notre *Pagus Gentilicus*, ou Gentily, comme le nomme Guy Coquille, il nous est revenu à la mémoire un passage que nous lisions il y a peu de temps dans notre vieil historien Aimoin. Sans oser nous prononcer sur un point géographique qui ne manque pas d'intérêt pour nous, nous allons proposer à nos collègues de la Société nivernaise le problème qui nous préoccupe ; c'est peut-être la première fois que la question est soulevée. Nous nous contenterons d'exposer en peu de mots le passage d'Aimoin. Pépin désire mettre fin à la guerre entreprise contre Waïffre, duc d'Aquitaine ; il entre avec de nombreuses troupes dans cette province et s'empare de Bourges ; puis il vient établir son quartier d'hiver à Gentily, *in villa Gentiliaco ;* là il passe les fêtes de Noël et y demeure jusqu'à Pâques pour y célébrer les grandes solennités pascales, *in ea natalem Domini, ac Paschalis festi solemnia celebravit*. Lorsque le temps propice pour se remettre en campagne fut arrivé, il réunit à Nevers toutes ses troupes pour retourner en Aquitaine, *conventu Nivernis habito*.

Digitized by Google

L'année suivante, c'est toujours à Gentily qu'il célèbre la fête de Pâques ; on le retrouve encore au même lieu à la fin de l'année, avant d'entreprendre une nouvelle campagne contre le duc d'Aquitaine (1).

Ce Gentily dont il est ici question serait-il celui dont parle Guy Coquille ? On serait tenté de le croire, si on s'en rapporte au texte d'Aimoin qui, dans la phrase suivante, fait réunir à Nevers toutes les troupes de Pépin. Si cette opinion était confirmée, il faudrait en conclure que notre Gentily était devenu important, puisqu'un prince puissant y avait établi sa cour et y avait convoqué une assemblée nombreuse (2).

Nous ne dirons rien du Beuvray, qui devait être pour le moins un camp retranché aux yeux de ceux qui ne veulent pas y reconnaître l'emplacement de Bibracte. Quant à la cité de Barbarie, placée à un kilomètre environ de La Machine, dans la direction de Trois-Vêvres, des études sérieuses ont déjà été faites sur cette importante localité; elles se poursuivent, nous devons attendre; elle aura un article complet, nous l'espérons, dans le *Bulletin* de la Société nivernaise.

Nous retrouvons des camps retranchés à Saint-Saulge, sur la montagne qui domine la ville. Outre les localités que nous avons nommées plus haut, M. Bulliot indique encore Larochemillay, Montecho, proche Rémilly; Brouillat, près de Savigny-Poil-Fol, Maulaix, Lanty, Thouleur, La Vieille-Montagne, Marry, Château-Chinon, Cercy-la-Tour, Metz-le-Comte, etc. Marry, dont nous venons de parler, offre les ruines les plus intéressantes; un vaste établissement romain couvrait le sol; un hypocauste considérable, à trois foyers distincts, y chauffait les appartements.

Vis-à-vis Sancerre, près de Tracy, sur la rive droite de la Loire, proche la grande voie de Nevers à Paris, on remarque encore les restes d'un camp retranché assez important.

(1) *Aimoini de gestis Francorum*, lib. IV, cap. LXVI et LXVII.

(2) Le château de Buy, qui avait été occupé par la reine Brunehaut, eût probablement été la résidence royale.

Digitized by Google

Terminons par quelques mots sur la télégraphie ignée. Trois communes du département portent le nom de Montigny, *Mons ignitus* : Montigny-aux-Amognes, Montigny-sur-Canne et Montigny-en-Morvand. Outre ces chefs-lieux de commune, on retrouve Montigny, commune de Saint-Aubin-les-Forges ; Montigny, commune de Giry ; deux Montigny dans la commune de Millay ; Montigny, commune de Magny-Lormes ; Montigny, hameau de Pougues. Peut-être faut-il attribuer la même origine à un certain nombre de localités ayant la même terminaison : Guérigny, Parigny, Marigny, Savigny, Alligny, Teigny, etc. L'adjectif *ignitus* semble entrer dans la composition de ces noms. Quoi qu'il en soit, on ne peut méconnaître le rôle important que jouait la télégraphie ignée à l'époque qui nous occupe.

SÉANCE DU 11 JANVIER 1877.

Présidence de Mgr Crosnier.

M. l'abbé Boutillier donne lecture de la note qu'il a adressée à M. René de Lespinasse au sujet de la question posée sur *Imbertus Dan*. Cette note sera insérée au *Bulletin*.

M. Boutillier présente ensuite la liste des manuscrits relatés dans la *Revue des sociétés savantes ;* ces documents intéressent particulièrement l'histoire du Nivernais, ou du moins sa bibliographie. Il attire aussi l'attention de la Société sur un rapport de M. Clément de Ris, dans la *Revue de la Société des Deux-Mondes*, au sujet du travail sur l'*Épigraphie historiale* de notre collègue, M. Roubet, vice-président de notre compagnie.

Digitized by Google

M. Roubet demande à présenter quelques observations sous la forme aussi courtoise que possible.

« M. le Conservateur du musée de Versailles, dit-il, après avoir parlé avec trop de bienveillance de l'ensemble de l'*Étude épigraphique de La Guerche*, ajoute quelque peu d'ombre au tableau. C'est là le droit incontestable du critique : il regrette que l'auteur n'ait point constamment suivi la voie indiquée par la *terminologie ancienne*, c'est-à-dire qu'il ait sacrifié au *néologisme*. »

Sans prétendre arriver à une complète justification, M. Roubet se demande s'il ne peut point au moins invoquer des circonstances atténuantes.

Il s'exprime ainsi :

« Je vais relever chaque mot que M. le comte de Ris a cru devoir souligner avec plus ou moins de bonheur.

» *Historiale*. Le mot *historique* me paraissant ambitieux en l'appliquant à une étude épigraphique, j'ai eu recours au mot *historial*, qui caractérisait mon œuvre. En effet, *historial* veut dire qui a *trait à l'histoire*. Montaigne s'en est servi dans ce sens, et les traducteurs de Vincent de Beauvais n'ont jamais failli à traduire par *Miroir historial* cette espèce d'encyclopédie du treizième siècle qui est intitulée *Speculum historiale*.

» C'est sous la dictée de M. de Caumont lui-même que j'ai adopté la nomenclature de mon travail ; c'est lui qui m'a fourni les mots *campanaires* et *signes d'appareilleurs*.

» M. de Caumont fait encore autorité dans nos provinces.

» J'abandonnerais volontiers *brachygramme* comme suspect ; cependant tous les dictionnaires modernes donnent

Digitized by Google

brachygraphe ; le premier mot est la conséquence du second. Il faut pourtant un vocable pour désigner une inscription qui n'offre que les premières lettres des mots qui la composent. On a bien accepté *monogramme*, pourquoi récuser *brachygramme ?* Serait-ce parce qu'il ne se trouve point dans le dictionnaire de l'Académie (1855) ?

» J'arrive au mot *lapicide.* Ne voulant point donner l'appellation de tailleur de pierre ou de graveur à l'ouvrier chargé de tracer des lettres sur la pierre, je me suis servi du mot *lapicide,* que j'ai trouvé employé dans un mémoire lu à l'Institut. Ovide a dit quelque part : *Cœdit carmina in marmore.*

» J'avoue n'avoir point trouvé inscrit au *péristyle* du temple du goût : « Lapicide point ne diras. »

Un autre article de critique littéraire de M. de Boislisle, dans la même *Revue,* traite de l'ouvrage de M. de Soultrait sur l'*Inventaire* de l'abbé de Marolles. On écoute avec intérêt la lecture de cet article.

M. Morlon annonce la publication prochaine d'un ouvrage : *les Troubles de la Ligue*, extrait d'un manuscrit qu'il possède et qu'il a livré à un de nos compatriotes pour le publier.

M. Giraud rappelle que l'éloge de M. Dupin aîné a été prononcé par M. Charles Giraud, son père, dans l'Académie des sciences morales et politiques; il offre à la Société cet intéressant document, dans lequel notre illustre compatriote est considéré comme légiste. Des remercîments sont adressés à M. Joseph Giraud.

M. Usquin dépose sur le bureau un rasoir de l'âge de bronze et des silex trouvés à Pougues.

Digitized by Google

NOTE de M. l'abbé Boutillier sur des manuscrits relatés dans la Revue des Sociétés savantes *et pouvant intéresser le Nivernais.*

« La livraison novembre-décembre (5e série, t. VI, 1874) de la *Revue des Sociétés savantes*, complétement remplie par le catalogue des manuscrits français de la bibliothèque de Saint-Pétersbourg, contient l'indication de plusieurs ouvrages dont l'énoncé pourrait être inséré dans notre *Bulletin* :

» 1° (P. 468, 1, S) *Le Livre du Miroir des Dames* (traité philosophique des devoirs des femmes).

» Manuscrit de 222 feuilles in-4° vélin, à deux colonnes, initiales peintes en couleur et or. Au bas du dernier feuillet on lit : « Cest livre est à Madame Thomine de Villequier, contesse de Villars, et luy donna M. le comte de Nevers l'an mil cccc cinquante et quatre (1454), en la bonne ville de Vierson. »

» 2° (P. 495, 99, Z) *Généalogie et alliance de la maison de Nevers*, dressée par Guy Coquille, procureur général du duché de Nivernois, 1572.

» Manuscrit de 45 feuilles, in-folio papier. Signe de rareté.

» Il est à remarquer que cet ouvrage ne se trouve point dans le catalogue des œuvres de maître Guy-Coquille, placé en tête du premier volume de la grande édition de ses œuvres. (Bordeaux, 1603.)

» La dernière livraison de janvier-février du même recueil (6e série, t III, 1876), contenant le catalogue des nombreux manuscrits (4,307) acquis par l'administration du

Digitized by Google

musée britannique depuis 1854 jusqu'en 1860, nous révèle aussi quantité de documents très-précieux pour l'histoire ou la littérature des différentes provinces de la France.

» Nous avons à signaler un *Obituaire de l'église de Saint-Martin de Clamecy* (1259-1546), classé sous le n° 21,362.

» On sait combien les documents de ce genre sont une mine féconde pour les histoires locales ; aussi nous associons-nous de grand cœur au regret exprimé par M. Léopold Delisle, en voyant que chaque année tant de monuments nous sont ravis jusque dans les dépôts publics et s'en vont ensuite enrichir les bibliothèques étrangères. »

SÉANCE DU 1er FÉVRIER 1877.

Présidence de Mr Crosnier.

Siégent au bureau : MM. Crosnier, Roubet, Lhospied, le docteur Subert.

La séance est ouverte par la lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans modification.

M. Jacquinot fait observer avec raison le *pêle-mêle* regrettable dans lequel sont jusqu'ici demeurés confondus dans notre musée beaucoup d'objets qui ne manquent pas d'intérêt. Il demande l'organisation dans la salle de la mosaïque de vitrines cadenassées, dans lesquelles tous ces objets, classés et étiquetés, seraient exposés aux regards du public et mis à l'abri des convoitises de certains amateurs peu scrupuleux.

Digitized by Google

Cette proposition est favorablement accueillie. L'architecte de la Société sera prié de s'occuper au plus tôt de l'installation de ces vitrines.

M. Jacquinot, se faisant l'interprète de la population, exprime le regret que le musée lapidaire ne soit plus, comme autrefois, ouvert à certains jours désignés. La Société reconnaît la justesse de l'observation, et après une discussion sur les causes de la fermeture du musée et sur les moyens de faire, à l'avenir, droit à ces réclamations, elle décide qu'à partir du mois d'avril prochain il sera livré au public d'une heure à trois, le premier et le troisième dimanche de chaque mois. M. Lhospied, ancien conservateur, veut bien reprendre ses fonctions et s'engage, avec le concours de son fils, d'ouvrir le musée aux jours et heures indiqués.

M. le Président revient sur une des raisons qui avaient déterminé la fermeture du musée. Il est difficile au conservateur et au concierge de se trouver simultanément dans les différentes pièces du musée; la surveillance complète devient donc impossible; de là résultent bien des abus, entre autres les dégradations remarquées sur plusieurs objets de prix. Il propose de s'entendre avec M. le Maire et de le prier de nous venir en aide, en envoyant un ou deux agents de police les jours d'ouverture. Cette proposition a été accueillie à l'unanimité, comme seul moyen d'éviter les inconvénients signalés.

M. le Président donne ensuite lecture d'une lettre adressée à Mgr de Ladoue, dans laquelle un amateur de Reims fait part au prélat d'un vitrail intéressant pour notre histoire locale qui se trouve dans l'église de Puiseux (arrondissement de Rethel). On vote l'insertion de

Digitized by Google

cette lettre au *Bulletin*, en priant M. le Président de demander s'il serait possible de se procurer à un prix raisonnable le cliché du premier compartiment, relatif à Henriette de Clèves et à Louis de Gonzague, son époux.

Mgr Crosnier fait part à la Société de la circulaire ministérielle convoquant à la Sorbonne les délégués des sociétés savantes pour les 4, 5, 6 et 7 avril prochain.

M. le docteur Jacquinot donne communication d'une circulaire-programme du musée de Saint-Germain, par laquelle le président engage les amateurs à assister à une réunion dans laquelle on s'occupera particulièrement de sciences préhistoriques, d'anthropologie, de paléontologie, etc.

M. Roubet annonce à la Société qu'il vient de découvrir dans des fouilles pratiquées près de Cuffy trois sarcophages non encore explorés dans lesquels il a trouvé, à côté des ossements, deux vases en terre cuite et une petite bouteille d'une forme particulière. La Société remercie M. le Vice-Président de cette communication et le charge de faire sur ces trouvailles un rapport qui sera inséré dans le *Bulletin*.

M. Massillon entretient la Société sur la maison de M. Bresson, dont les matériaux composant la façade du douzième siècle de ce curieux édifice nous ont été généreusement abandonnés. Des remercîments sont votés au donateur; mais on fait remarquer que faute d'emplacement il nous est impossible d'utiliser actuellement ces débris, qu'on sera obligé de mettre en dépôt.

M. le Président propose d'adresser à la ville une supplique tendant à obtenir, soit une subvention, soit un local

Digitized by Google

destiné à nous mettre en position d'augmenter nos richesses artistiques et de les loger. Cette proposition est adoptée.

LETTRE DE M. BEGLOT, ANCIEN MAGISTRAT.

A Sa Grandeur Monseigneur l'Évêque de Nevers.

MONSEIGNEUR,

Il existe dans l'église de Puiseux, lieu de ma naissance, village situé entre Rethel, Alligny et Mézières, une verrière fort intéressante pour l'histoire des ducs et duchesses du Nivernois et du Rethelois. Le vitrail représente un pape, assisté d'un évêque, bénissant la dépouille mortelle de Henriette de Clèves, duchesse de Nevers et de Rethel, épouse de Louis de Gonzague, prince de Mantoue, à raison de toutes les bonnes œuvres qu'elle a faites pendant sa vie, entre autres la fondation et dotation du couvent des Cordeliers de La Cassine, près Sedan, celle des Minimes de Rethel, et surtout la fondation de l'œuvre dite des Filles-Madame, qui consistait, Votre Grandeur le sait, à marier et doter tous les ans soixante filles pauvres de son duché. Cela ayant duré jusqu'à la Révolution, elle a marié et doté 24,800 époux. On n'a jamais vu et on ne verra plus rien de pareil !

Le P. Hilarion et l'abbé Bouilliot, dans sa *Biographie ardennaise*, rendent compte de la vie de cette princesse, qui mourut à Paris le 24 juin 1601, âgée de soixante-un ans, après cinq années de viduité, et fut inhumée près de son mari, sous le magnifique mausolée qu'ils avaient fait dresser de leur vivant dans le chœur de la cathédrale de Nevers.

Je pense que ce monument aura disparu. Le vitrail de Puiseux indique que la bénédiction du Saint-Père est donnée dans une église ou chapelle de style roman, à colonnes cylindriques

Digitized by Google

et à chapiteaux coloriés, en présence de deux religieuses dont une tient à la main droite une paire de ciseaux, au moyen de quoi elle a décousu le linceul pour faire voir la figure de la défunte qui gît dans son tombeau.

Le haut de la fenêtre, qui est du plus beau style ogival flamboyant, montre la devise de Louis de Gonzague NEC RETRO, qui est l'abréviation de NEC RETROGRADIOR, NEC DEVIO. Dans les meneaux de la fenêtre d'à côté, à gauche, on voit la lettre H, surmontée de la couronne ducale de Henriette de Clèves.

On demande souvent pourquoi ce vitrail se trouve plutôt à Puiseux qu'à Rethel, qu'à Mézières et à Charleville ; je l'ignore, mais je crois l'avoir deviné. Henriette de Clèves était parente et amie du fameux cardinal de Lorraine, archevêque de Reims, fondateur de notre Université, puis de Renée de Lorraine, sœur de ce cardinal, abbesse de l'abbaye royale de Saint-Pierre-les-Dames, de Reims, qui recueillait les grosses dixmes de Puiseux et qui, en cette qualité, venait de faire construire l'abside et les transepts de cette église, qui est classée parmi les monuments historiques. Puis, les autres seigneurs de Puiseux, qui étaient souvent au nombre de six, ont toujours été tenus en grande considération par les comtes et ducs de Rethel, ce qui se voit par les chartes. Il y a donc lieu de penser que c'est Madame l'Abbesse qui aura voulu éterniser en quelque sorte ainsi le souvenir de sa bonne, pieuse et charitable cousine dans une église des domaines de l'abbaye.

La présente a pour objet de supplier Votre Grandeur de vouloir bien me faire connaître :

1° Si, à Nevers, dans les archives de l'évêché, de la ville ou de la préfecture, il y est question de cette bénédiction du Saint-Père et là où elle aurait été donnée ;

2° Si Votre Grandeur désirerait avoir une copie sur carton ou sur verre de la partie du vitrail représentant ladite bénédiction, pour en faire la reproduction à la cathédrale de Nevers ou, à défaut, au musée de la ville.

Le vitrail entier renferme quatre compartiments séparés par des meneaux en pierre et en fer.

Digitized by Google

Le premier, en haut, à gauche, est Henriette de Clèves.

Le deuxième, à droite, est l'Immaculée-Conception.

Le troisième, en bas, à gauche, est la résurrection de Notre-Seigneur.

Le quatrième est sainte Marguerite foulant à ses pieds un dragon.

Je suppose qu'il ne vous faudrait que le premier.

On voit, par les encadrements de ces compartiments, qu'ils ont appartenu à trois verrières différentes. Ce sont les protestants de Sedan qui ont brisé le tout. On a rapproché les restes comme on a pu pour faire un seul vitrail.

Je termine cette trop longue lettre en priant Votre Grandeur de la faire porter à la connaissance de MM. les Archivistes et Bibliothécaires publics de Nevers, que je prie de me dire ce qu'ils ont du sujet traité ci-dessus, en m'écrivant sans affranchir, bien entendu.

S'il n'y a rien à Nevers, il est inutile de me le dire.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect, Monseigneur, etc.

Reims, 18 janvier 1877.

SÉPULCROLOGIE.

CERCUEILS DE PIERRE TROUVÉS A CUFFY.

Les petites communications des chercheurs ont au moins le privilége d'entretenir la curiosité des archéologues.

Nous leur offrirons donc aujourd'hui :

Quatre vases complétement similaires, — poterie commune, forme vulgaire,

Et une petite ampoule, — verre transparent, col allongé.

Comme on le voit, la trouvaille est minime.

Digitized by Google

Ces objets viennent d'être découverts dans des sarcophages où ils avaient été déposés depuis une longue série d'années.

Bien que l'art proprement dit n'ait rien à y gagner, nous avons cru pourtant qu'il pouvait être intéressant de les signaler, parce qu'ils rappellent les usages pratiqués par nos ancêtres.

§

Le côté oriental du cimetière de Cuffy, qui touche à l'église, est longé par une petite rue dont la chaussée laissait apparaître de grandes pierres grisâtres qui semblaient indiquer une destination tumulaire.

Nous avons eu naturellement la curiosité de les explorer ; nous avons donc fait soulever successivement trois de ces dalles, et nous nous sommes trouvé en présence de trois cercueils en grès, presque juxtaposés.

Ces tombeaux n'avaient jamais été fouillés. Ils renfermaient des ossements humains. Après les avoir préalablement débarrassés de la couche de terre fine et noirâtre qui les recouvrait et qui était le résultat de l'infiltration opérée à la longue à travers la jointure des cercueils et de leurs couvercles, les ossatures nous ont apparu dans leur état normal.

Le premier cercueil nous a livré deux vases; le second nous a donné une petite bouteille de verre et deux vases semblables aux précédents.

Nous avons remarqué la présence de plusieurs morceaux de charbon disséminés dans différentes parties du sarcophage.

Le troisième cercueil n'avait reçu en dépôt aucun objet de quelque matière que ce fût.

Une pierre était placée sous la tête du squelette dont l'ossature a semblé indiquer un corps féminin.

Les bras étaient allongés et les mains croisées l'une sur l'autre.

Ces restes humains n'avaient point été dérangés depuis le jour de leur inhumation.

Nous avons été surpris en trouvant déposés près de la tête les

Digitized by Google

gros os des bras et des jambes d'un autre corps. Le même tombeau avait donc servi à deux inhumations successives.

Nous avons remarqué que ces gros ossements étaient posés diagonalement en croix; est-ce hasard, symétrie ou symbolisme?

§

Le grès qui a servi à la taille de ces cercueils provient évidemment des gisements que l'on rencontre non loin des rives de l'Allier.

La couleur des deux premiers cercueils est grisâtre. La couleur du troisième est sensiblement rougeâtre.

Leur forme en auge et en gaîne était déjà adoptée dès avant le dixième siècle.

Les couvercles affectent la forme prismatique. Ils faisaient saillie tout autour de l'auge.

Rien jusqu'à ce jour ne peut nous permettre d'indiquer, même approximativement, l'époque de ces inhumations.

Aucune inscription, aucun graphite, aucun monument numismatique ne sont venus à notre aide. Et le voisinage du puissant château de Cuffy qui, pendant bien des siècles, servit de résidence aux comtes de Nevers n'a pu nous suggérer que de vagues conjectures.

Ces tombeaux sont orientés; ils datent donc de l'ère chrétienne.

Nous savons que l'église, à l'ombre de laquelle ils reposent encore, fut consacrée le 22 septembre 1065, et que la paroisse de Cuffy possédait déjà, au temps de Charles-le-Chauve, une cloche du poids de 3,300 livres.

Dans les nécropoles des anciennes églises ou chapelles de nos environs, il n'est point rare de rencontrer des cercueils de pierre semblables à ceux que nous venons de décrire ; nous en avons signalé plusieurs dans la même commune de Cuffy, près de l'emplacement de l'ancienne chapelle Saint-Gris (*Gresilleus*), et autour des substructions de l'église de Baulne.

Digitized by Google

Les voituriers par eau les amenaient dans nos contrées par le *vallant* de la rivière de l'Allier.

La plupart des paroisses un peu considérables devaient avoir un dépôt de ces cercueils à la disposition des familles ; il est même présumable que quelques-uns de ces tombeaux étaient préparés à l'avance dans les cimetières, surtout à l'époque où il n'était pas encore d'usage d'inhumer dans l'intérieur des églises.

§

Les vases que nous avons recueillis sont en terre rouge non vernissée ; ils n'ont dû qu'accidentellement être convertis à usage funéraire, c'est-à-dire qu'ils ont été empruntés aux vases destinés aux usages ordinaires de la vie.

Leur contenance est d'un tiers de pinte. Ils sont pourvus d'une anse large et très-plate et d'un verseir saillant pratiqué au-dessous du rebord, qui forme un orifice régulièrement circulaire.

Si nous les avions trouvés sous le ciel de l'Attique, nous leur donnerions le nom de hydries ; mais nous les avons exhumés sur les bords de notre Loire, nous les appellerons simplement pichets. Ducange les désigne sous le nom de *picarium* et *picatum*.

On sait qu'il était d'usage autrefois de placer auprès du corps des défunts deux vases, dont l'un contenait de l'eau bénite et l'autre des charbons ardents sur lesquels on répandait de l'encens. Ces vases, qui avaient pour ainsi dire reçu une espèce de consécration religieuse, étaient ensuite assez généralement déposés dans les tombeaux. Deux des vases que nous possédons portent les traces noirâtres qui attestent la combustion du charbon ; et leur surface extérieure offre encore des rugosités résineuses dues à l'écoulement de l'encens brûlé, ce qui démontre leur appropriation dernière.

L'encens servait à combattre les émanations cadavériques ; le symbolisme y voit aussi le parfum des bonnes œuvres du défunt qui le recommandaient au souverain Juge.

Digitized by Google

Les vases que nous avons trouvés étaient placés l'un à droite, l'autre à gauche de la tête.

Le vase ayant servi de cassolette était déposé à senestre ; convient-il d'y voir un mode intentionnel ?

La petite bouteille (*ampulla*) dont nous avons parlé est en verre très-mince ; elle a dû contenir de l'eau bénite.

§

Il nous reste encore à formuler deux questions secondaires :

1° Comment peut-on expliquer la présence de nombreux morceaux de charbon répandus dans l'intérieur de l'un des cercueils ?

Voici notre réponse : Ces charbons ont dû primitivement avoir été enfermés dans le *picatum* qui a servi de cassolette. Par la suite des temps, l'eau ayant par infiltration envahi le sarcophage, aura rempli le vase de manière à faire surnager les morceaux de charbon qu'il contenait, lesquels auront ensuite été entraînés dans les diverses parties du cercueil où nous les avons observés.

2° La seconde question concerne la manière dont les corps des défunts étaient transportés soit à l'église, soit au cimetière.

Nous supposons que le corps enveloppé dans son suaire était, pour son inhumation, transporté sur une civière ou dans un cercueil de bois, *ad omnes*, c'est-à-dire destiné à cet usage funéraire.

Aujourd'hui, dans certains couvents, à Septfons par exemple, on procède encore de la même manière quand on va confier à la terre les dépouilles mortelles de quelque religieux.

Une miniature du quinzième siècle représentant l'enlèvement des morts après la bataille de Hastings (1066), figure une de ces bières de *service* dans laquelle est couché un chevalier, et que des moines emportent sur leurs épaules.

Un vieux fabliau que nous demandons permission de citer

Digitized by Google

va venir indirectement à l'appui de notre proposition pseudo-archéologique.

La femme d'un brave villageois venait de rendre le dernier soupir. Pour la conduire à sa dernière demeure il fallait traverser un *ardillier*; c'est ainsi qu'on désignait autrefois un lieu rempli de ronces et d'épines.

Or, tandis que le convoi funèbre cheminait à travers le sentier *brossailleux*, une branche de ronces vint à s'attacher au linceul qui enveloppait le corps de la défunte, si bien et si fort que les épines, pénétrant avant dans la chair, provoquèrent une douleur qui rappela la pauvre femme à la vie.

Mors n'estait ke léthargie.

Les amateurs des vieilles légendes vont sans doute nous demander le *finement* dudict fabliau Nous allons donc le leur raconter tout bas :

« A quelque temps de là, il advint que la villageoise passait une seconde fois de vie à trépas ; et comme on se disposait à la mener en terre,

» Lores li vef moult ploreux,
» Dict aux ensépultureux,
» Prindez soineusement guarde,
» Ke l'ardillier ne li arde ! »

L. ROUBET.

SÉANCE DU 8 MARS 1877.

Présidence de Mgr Crosnier.

Siégent au bureau : MM. Crosnier, Subert, Boutillier, Lhospied.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le docteur Subert annonce que, dans ses loisirs, il s'occupe de réunir et de coordonner les différentes œuvres

Digitized by Google

charitables : institutions, fondations, améliorations et bienfaits que l'ancien Nivernais doit à l'illustre famille des Gonzague ; il prie les personnes qui auraient en leur possession des renseignements inédits relatifs à ce sujet de vouloir bien les lui communiquer. Ces essais seront lus dans une prochaine réunion.

M. le Président profite de cette occasion pour rappeler à la Société que M. l'abbé Boutillier, après plusieurs années d'études sérieuses et pénibles, a terminé le classement de l'inventaire des archives de la ville de Nevers, et que, tout en restant dans les limites des cadres prescrits par le ministère pour la rédaction de ce travail, l'auteur a fait ressortir avec soin les faits les plus saillants qui se sont accomplis depuis le douzième siècle, soit sous les comtes et ducs de Nevers, soit sous l'administration des échevins de cette cité.

Cet ouvrage, remarquable pour le fond et pour la forme, vient d'être imprimé sous le contrôle et la surveillance de l'auteur et aux frais de la municipalité.

M. le Maire annonce, dans une lettre adressée au président de la Société nivernaise, qu'il tient à sa disposition trois exemplaires de cette intéressante publication : l'un pour la bibliothèque de la Société et les deux autres pour le président et le vice-président ; il ajoute que douze autres exemplaires sont laissés au prix de 7 fr. au lieu de 12 fr., prix du commerce, aux membres de la Société qui désireraient se les procurer.

M. le Président, au nom de la compagnie, adresse à l'auteur des félicitations bien méritées; il exprime le vœu que l'archiviste de la préfecture fasse un semblable travail pour les archives départementales. Ces travaux formeraient le complément de l'*Inventaire* de l'abbé de Marolles ; il

Digitized by Google

engage les membres de la Société, collectionneurs ou détenteurs de chartres ou autres pièces, à les communiquer à MM. les Archivistes.

M. l'abbé Boutillier annonce à la Société qu'en rédigeant l'inventaire des archives de la ville, il a noté avec une attention toute spéciale les documents qui concernent l'art dramatique au moyen-âge. Il en a fait le sujet d'un mémoire sous le titre de : *Mystères et Moralités joués par personnages, ou simplement figurés aux entrées des princes dans la ville de Nevers*. La lecture de quelques fragments de ce travail est écoutée avec intérêt; il prendra place dans le *Bulletin*.

Mgr Crosnier rappelle à cette occasion qu'au moyen-âge, époque de foi, l'Église favorisait ces moralités en action, qui venaient en aide aux instructions des pasteurs des peuples; c'était à ses yeux l'*utile dulci*. A toutes les époques elle avait compris l'influence de ces scènes religieuses sur les mœurs; c'était aussi un moyen de fixer plus fortement dans les esprits les traits historiques et le complément de nos saintes cérémonies. Il ne faut donc pas être étonné de rencontrer ces scènes dans nos cathédrales. Ordinairement elles trouvaient place avant l'Évangile et préparaient en quelque sorte à l'audition du texte sacré. On donna plus tard à l'abrégé de ces drames le nom de prose ou de séquence. A Nevers, pour la fête des Rois, on se tournait pendant la séquence du côté de l'étoile disposée pour la circonstance. Maintenant encore, dans la prose pascale, on voit qu'il s'agit du grand drame de la Résurrection, et on suit le dialogue qui a lieu entre différents personnages qui s'entretiennent ensemble sur le mystère du jour : *Dic nobis Maria quid vidisti in via? — Sepulchrum Christi viventis et ..*

Digitized by Google

M. l'abbé Boutillier ajoute qu'il a également examiné l'art dramatique à Nevers sous cette forme liturgique, et qu'il tient à la disposition de la Société un autre mémoire sous le titre de : *Drames liturgiques dans les églises de Nevers*. Cette proposition est favorablement accueillie par la Société, qui en demande la lecture pour une prochaine séance.

M. le Président reprend ensuite la parole pour faire ressortir combien les sociétés savantes peuvent rendre de services à l'histoire locale en recueillant et en conservant tous ces usages du passé qui se sont modifiés suivant les temps et les circonstances Il ajoute que c'est dans ce but qu'il publie dans la *Semaine religieuse*, sous le titre de *Chronique du passé*, des détails qui contribuent à constituer l'histoire des congrégations religieuses, c'est-à-dire l'histoire du pays; car c'est autour de ces maisons pieuses que les peuples attirés par la charité, le dévouement et le travail, sont venus se grouper.

M. Massillon présente à la Société trois dessins dont il est l'auteur :

1° Un projet d'installation de tous les musées de la ville dans le palais de l'horloge;

2° Une construction civile au douzième siècle;

3° La reproduction fidèle des sculptures de la même époque, données à la Société par M. Bresson.

Il termine la séance par la lecture d'un mémoire sur l'art en général.

Digitized by Google

MYSTÈRES ET MORALITÉS DU MOYEN-AGE

JOUÉS PAR PERSONNAGES OU SIMPLEMENT FIGURÉS AUX ENTRÉES DES PRINCES DANS LA VILLE DE NEVERS.

I.

Dès la fin du quatorzième siècle, les comptes des receveurs de l'hôtel-commun font mention d'une troupe de « compagnons, enfants de bourgeois, faisant des ystoires » avec l'aide de la ville; ils sont ensuite simplement désignés sous le nom de « compaignons de la ville »; et l'on voit qu'en effet ils demeuraient dans la cité et avaient le privilége des représentations dramatiques. A leur tête nous remarquons, en 1425, noble homme Girard de Carrouble, écuyer, seigneur de Giverdy (1), et Étienne Charbonnier; en 1428, Henri de La Forest; en 1432, les mêmes « Girart de Quarroble » et Henri de La Forest, déjà nommés, et plusieurs autres nobles hommes: Pierre de Veaulce, Philippe de Luppy, Micho Maignen et Filbert Cordier, que l'on retrouve tous à diverses époques parmi les échevins de Nevers (2). Grâce à ce haut patronage tout puissant sur les « notables habitants » composant le corps de ville, les compagnons en obtenaient, sans trop de peine, les dons nécessaires pour les aider à supporter les « frais et missions » de leurs mystères, ce que « bonnement » ils n'eussent pu faire sans cette assistance.

Or ces frais, nous le verrons bientôt, ne laissaient pas que d'être très-considérables, tant à cause de la longueur des représentations, qui demandaient parfois plusieurs journées, que par le grand nombre des personnes qui y étaient employées,

(1) Archives du département, série E. 403.

(2) Parmentier, *Archives de Nevers*, t. Ier, pages 55 et suivantes.

Digitized by Google

à défaut des moyens mécaniques usités de nos jours et en raison des travaux de décoration qu'il était urgent d'exécuter pour l'intelligence des histoires.

§

Les premières histoires ainsi représentées furent, en 1396, celles de la *Passion de Notre-Seigneur* et de la *Vengeance de Vespasien*. Un secours de 20 livres tournois fut, en cette circonstance, accordé à Jehan Tixier, hôtelier, et à plusieurs autres compagnons (1). Nous n'avons, du reste, aucun détail sur ces deux grandes représentations qui, bien probablement, étaient faites pour la première fois dans notre ville. C'est, en effet, dans ce même temps que se fondait à Paris la célèbre société des confrères de la Passion et Résurrection Notre-Seigneur : « Leur premier essai, racontent les frères Parfait dans leur *Histoire du Théâtre-Français*, se fit au bourg de Saint-Maur, à deux petites lieues de Paris. Ils prirent pour sujet la Passion de Notre-Seigneur, ce qui parut fort nouveau et fit grand plaisir aux spectateurs. Le prévôt de Paris, en étant averti, fit une ordonnance, le 3 juin 1398, portant défense à tous les habitants de la capitale, à ceux de Saint-Maur et autres villes de sa juridiction, de représenter aucuns jeux de personnages, soit de vies des saints ou autrement, sans le congé du roi, à peine d'encourir son indignation et de forfaire envers lui. Cette ordonnance obligea les nouveaux acteurs de se pourvoir à la cour en faisant ériger leur société en confrérie de la Passion. Le roi Charles VI assista à quelques-unes de leurs représentations, et ce prince en fut si satisfait qu'il leur accorda, le 4 décembre 1402, des lettres pour leur établissement à Paris. »

Les mêmes *Mystères de la Passion Notre-Seigneur et Créatour Jhesus-Christ et de la vangence de notre dit Créatour* furent joués avec grande solennité en l'année 1432. Les bourgeois et habitants de la ville qui s'y employèrent, sous la direction des nobles personnages dont nous avons donné les noms, étaient au

(1) Archives communales. Comptes de Jehan Maignien, receveur, CC. 4.

Digitized by Google

nombre de sept-vingts personnes ou environ, et la représentation dura deux jours, le lundi et le mardi des féries de Pentecôte. Il fut donné une somme de 30 livres tournois aux pieux acteurs qui, « à l'aide de Dieu et de sa glorieuse loange, dit le receveur Bertrand Galoppe, ont espérance de faire lesdits mystères » et pour les aider à supporter les « grans fraiz qui convient faire pour iceulx » (1).

Le premier jour était donc consacré tout entier au mystère de la *Passion* et le second jour au mystère de la *Vengeance*; et il faut croire que les auteurs nivernais avaient singulièrement amoindri les ouvrages qui avaient cours à cette époque, car chacun de ces deux drames comprenait alors habituellement de 30 à 40,000 vers et ne se jouait guère en moins de quatre journées. M. Louis Paris, dans sa *Mise en scène du théâtre des confrères de la Passion*, après avoir rappelé que dès le treizième siècle on jouait déjà le mystère de la *Passion*, observe d'ailleurs que la *Passion* avait été souvent retouchée et entièrement refondue; et il semble que ce grand drame, qui prit parfois des proportions si colossales (60 à 80,000 vers), que ses développements n'exigeaient pas moins de trente à quarante journées (2), pouvait aussi, en se rapprochant davantage du texte évangélique, se réduire à des limites beaucoup plus naturelles. Nous n'avons pu malheureusement retrouver le manuscrit d'aucun de nos anciens textes. On sait, au surplus que, dès son apparition, la *Passion* avait tout absorbé, ainsi que l'explique le savant auteur du *Dictionnaire des mystères*, et qu'elle était devenue incontinent une *somme dramatique* renfermant tous les mystères de l'*Incarnation*, de l'*Annonciation* et autres, qui s'étaient produits avant elle. Quant au mystère de la *Vengeance*, destiné à montrer :

> ... comme Dieu print vengence
> Des traistes juifz, qui par leur arrogance
> Firent mourir le benoist Jesu-Christ (3).

(1) Archives communales, CC. 33.
(2) *Dictionnaire des mystères*, colonne 650.
(3) Prologue de ce mystère joué à Paris devant le roi Charles VII.

Digitized by Google

On peut se faire une idée de sa composition par le simple énoncé de ce titre sous lequel il fut imprimé à Paris en 1510 : « La vengeance et destruction de Jérusalem par personnages, exécutées par Vespasien et son fils Titus, contenant en soy plusieurs chronicques rommaines tant du règne de Néron, empereur, que de plusieurs autres belles histoires à l'honneur et à la louange de N.-S. J.-C. et de la court de paradis... » (1).

§

Un autre sujet de la vie de Notre-Seigneur qui, après avoir été, durant tout le moyen-âge et presque jusqu'à nos jours, l'objet de représentations figurées dans l'intérieur des églises, fournit l'élément dramatique le plus considérable aux faiseurs de mystères, fut le miracle suprême de la Résurrection. Les compagnons de notre ville voulurent, en 1425, donner à leurs concitoyens l'édifiant spectacle de ce drame si émouvant. Le 26 août de cette année, il fut fait don à noble homme Girart de Quarrouble, écuyer, et à Étienne Charbonnier, pour eux et leurs compagnons, d'une somme de 100 sols tournois, afin de les aider « à fère et conduire l'ystoire de l'*Umain lignage et résurrection Notre-Seigneur*, nouvellement par yceux entreprise et ordonnée estre faite au lieu de Nevers, cestuy dimenche prochain (2). » A défaut de tous autres détails, la première partie du titre donné à notre mystère par le receveur de la ville nous reporte à celui qu'a publié M. Achille Jubinal dans ses *Mystères inédits du quinzième siècle* ; la première scène de ce mystère est, en effet, celle de la *Création*. Dieu apparaît et ouvre l'action : « J'ai tout fait déjà autour de moi : le ciel, la terre, la mer immense, les étoiles, le soleil, la lune ; j'ai rempli le monde d'animaux, d'oiseaux, de poissons ; j'ai donné des noms à toutes choses ; il ne me reste à faire que l'homme et la femme, et mon œuvre sera entière. Faisons l'homme d'abord et ensuite la femme. »

(1) *Dictionnaire des mystères*, colonne 998.
(2) Archives communales. Comptes de Michel Maignen, CC. 28.

Digitized by Google

Adam est étendu par terre et caché sous une couverture. Dieu le fait lever... Le premier homme remercie Dieu et s'endort. Le Créateur fait lever Ève à son tour, la donne à Adam et les place dans le paradis, où ils demeurent jusqu'à leur péché, après quoi l'un et l'autre disparaissent en enfer... Ainsi était représentée la scène de l'*Humain lignage*... Aussitôt après, le sujet de l'action changeait brusquement. Caïphe et Pilate apparaissaient, faisant entourer de gardes le saint sépulcre. Adam et Ève et les autres saints de l'Ancien-Testament imploraient au fond de l'enfer, c'est-à-dire dans les limbes, le secours du Sauveur qui, à l'instant, se levant « du tombel », allait frapper aux portes du noir séjour, et tandis que les gardes du tombeau s'entre-querellaient, se reprochant aux uns les autres d'avoir manqué de vigilance, les trois Maries se rendaient au tombeau ; Dieu leur apparaissait et, dans leur ravissement, elles entonnaient le *Te Deum laudamus* qui terminait la représentation.

Le même mystère de la *Résurrection*, par le docteur Jean Michel, natif d'Angers, était composé d'environ 20,000 vers, et comprenait en outre le mystère de l'*Ascension* et de la *Pentecôte;* il devait durer trois jours, le premier jour commençant alors que Jésus-Christ était en la croix (1). D'où l'on voit que le mystère de la *Résurrection* appartenait en réalité au grand mystère de la *Passion*, et n'en saurait être séparé, quoiqu'il ait été représenté à part. Ainsi, jusqu'à présent, nos compagnons de Nevers se montrent exclusivement, bien que les anciens actes ne leur donnent pas ce titre, de vrais confrères de la Passion.

§

D'après les lettres octroyées, en 1402, aux confrères de la Passion de Paris par le roi Charles VI, il leur était donné congé et licence de faire jouer quelque mystère que ce soit, de

(1) *Dictionnaire des mystères*, col. 868.

Digitized by Google

la *Passion* et *Résurrection*, ou autre quelconque, « tant de saincts comme de saintes qu'ils voudront eslire ». Usant du même privilége, Henri de La Forest et les compagnons de la ville entreprirent, en 1428, de « jouer par personnaiges la *Vie de Mgr sainct George* ès-féries de Pantecoustes prochaines », et il leur fut donné une aide de 10 livres tournois (1). Pourquoi nos pieux acteurs avaient-ils élu saint Georges plutôt que tel autre saint, dont le culte sinon plus populaire fut du moins plus local, nous ne saurions le dire, et ce fait nous paraît d'autant plus surprenant que l'on ne peut alléguer, comme pour les autres mystères du cycle de la *Passion*, qu'ils étaient tellement répandus que nos confrères avaient pu s'en procurer aisément quelque copie. Ici, au contraire, même le *Dictionnaire des mystères*, où se trouvent accumulés tant de documents puisés à toutes les sources, ne nous donne l'énoncé d'aucun mystère de saint Georges. La même remarque s'applique à plusieurs autres mystères qui, dans ce même quinzième siècle, si fécond en œuvres de ce genre, furent représentés non plus à Nevers, mais dans une des premières villes du Nivernais, dans l'antique cité de Decize. En 1419, un religieux bénédictin du prieuré de Saint-Pierre fit représenter, sans doute pour la plus grande gloire du saint pontife Arigius, saint Aré, le jour de sa fête, l'*Histoire de Lucifer*, « au grand émoi du populaire », disent les chroniques locales (2).

(1) Comptes de Michel Maignen, CC. 31.

(2) *Annales de Decize*, par M. Tresvaux de Berteux. — Les *Mystères et Moralités* étaient alors remplis de scènes plus ou moins grotesques où l'on faisait habituellement paraître des diables, et ces scènes faisaient tant de plaisir aux spectateurs qu'un maître des enfants de chœur de la ville de Béthune, Éloi d'Amernal, au commencement du seizième siècle, avait composé un poème où il n'introduisit que des personnages de cette espèce. Une édition de ce drame, imprimée en 1507, porte ce titre : *Le Livre de la diablerie de maistre Éloi d'Amernal qui traicte comment Sathan faict démonstrance à Lucifer de tous les maulx que les mondains font selon leurs états, vocations et mestiers, et comment il les tire à dampnation.* (*Dict. des mystères*, col. 291-295.

Digitized by Google

En 1468, les échevins de cette même ville firent jouer par plusieurs personnes du pays, le jour de l'Assomption, veille de Saint-Aré, la *Vie de saint Adrien*, et en 1486, le jour même de Saint-Aré (1), le *Mystère de sainte Cécile*. Plusieurs articles de la dépense faite à cette occasion méritent d'être cités : le peintre Jean Dubourg, chargé du décor de la scène, y avait figuré la gueule de l'enfer ; Guillaume Martin, menuisier, avait représenté les dents de Lucifer ; un certain Barthélemy avait tendu les tapisseries et fait paraître le cheval de saint Georges ; Jeanne Damien, couturière, avait fourni un linceul noir, etc., et les frais s'élevèrent en tout à la somme de 15 livres 15 sols un denier tournois (2).

En 1489, cependant, les échevins firent jouer ce même jour de Saint-Aré, par des compagnons étrangers, qui reçurent pour prix de leur représentation 21 livres 13 sols 4 deniers tournois, un mystère plus connu, la *Vie de sainte Barbe*. Les frères Parfait le citent dans leur *Histoire du Théâtre-Français* comme contenant environ 25,000 vers et n'ayant pas moins de 98 acteurs. M. Onésime Leroy, dans ses *Études sur les mystères*, le mentionne aussi et y remarque un mélange de plaisanteries grossières qui rebutent dans la plupart des drames de cette époque ; enfin M. Paulin Paris, dans ses *Manuscrits françois de la bibliothèque du roi*, note le mystère de *Sainte Barbe* divisé en cinq journées (3). Il est évident que les acteurs de Decize avaient dû faire d'importantes coupures dans le drame, puisqu'ils le représentaient en une journée.

(1) Saint Aré, évêque de Nevers au sixième siècle, avait choisi pour le lieu de sa sépulture un oratoire fondé par deux pieux ermites sur l'emplacement de l'église actuelle de Decize. Le culte du saint pontife était demeuré très-populaire dans le pays, et sa fête se célébrait chaque année le 16 août avec la plus grande solennité. On comprend pourquoi les mystères, dont la représentation devait attirer des foules si considérables, étaient joués habituellement à Decize, la veille, le jour ou le lendemain de l'Assomption.

(2) Voir pour ces détails et les suivants les *Annales de la ville de Decize* précitées.

(3) *Dictionnaire des mystères*, col. 169 à 198.

Digitized by Google

Le grand mystère de la *Passion* avait été bien antérieurement joué aussi à Decize, devant le parvis du prieuré de Saint-Pierre, la veille de l'Assomption 1426, « à la grande édification de la population ». Les habitants, réunis en assemblée, avaient même voté en cette circonstance une somme de 6 livres tournois à Gilbert et Guillaume Coquille pour les aider à subvenir aux frais de cette représentation.

II.

Nous arrivons maintenant à la seconde partie de cette étude, les *Mystères figurés aux entrées des princes de Nevers*.

Les frères Parfait qui, dans leur histoire, ont également recueilli les documents relatifs aux représentations dramatiques faites aux entrées des rois et des reines de France à Paris, observent avec raison que ces mystères, exécutés sur des échafauds, étaient plutôt des espèces de tableaux rappelant l'idée de quelques traits de l'Ancien et du Nouveau-Testament, et ne sauraient être confondus avec les scènes figurées sur le théâtre des confrères de la Passion. Aussi, les échevins de Nevers avaient-ils soin de faire peindre, par des écrivains enlumineurs, quantité d'écriteaux pour l'intelligence des mystères; néanmoins, il faut le reconnaître, la grande vogue qu'eurent les spectacles donnés par les compagnons ou confrères de la Passion dès leur apparition fut précisément l'origine de ce nouveau genre de représentations devenues dès-lors, pour la joie des multitudes, le principal ornement des réceptions des princes à leurs entrées dans leurs bonnes villes.

Nous ne serons pas surpris, à la première réception de ce genre faite en 1406, de voir les échevins recourir aux « compaignons de la ville » pour « faire *les Maries* et le *Vengement de Vaspasien* », et Pierre de Veaulce, chefs desdits compagnons, « gouverner le papier des personnages de la fête ». Les *Trois Maries* n'étaient que le dernier épisode du mystère de la *Résurrection*, et la *Vengeance de Vespasien*, désignée d'autres fois sous le titre de *Destruction de Jérusalem* ou simplement de *Livre* ou

Digitized by Google

d'*Histoire de Vespasien*, était, nous l'avons vu, le complément du mystère de la *Passion*.

La plupart des autres histoires que nous verrons figurer dans la suite, telles que le *Mariage de Notre-Dame*, l'*Annonciation*, la *Nativité de Notre-Seigneur*, les *Trois Rois*, les *Innocents*, les « *Nopces Archedeclin* » (noces de Cana), ne sont aussi que des fragments détachés du grand mystère de la *Passion* qui comprenait, à vrai dire, toute l'histoire de la sainte Vierge et de Notre-Seigneur (1).

Jusque-là donc rien de nouveau et qui soit en dehors du répertoire des anciens compagnons de la ville. Cependant, voici d'autres histoires encore inédites : celles de *Saint Jean-Baptiste*, de *Saint Arigle*, de *Saint Victor*, de *Saint Cyr*, toutes représentées dans la même circonstance, en 1464 ; puis d'autres sujets tirés de l'Ancien-Testament : l'*Arbre de Jessé* et la *Moralité de Joseph d'Egypte* en 1458, les histoires de *Judith* et de *Sainte Suzanne* en 1464, la mort de *Goliath* en 1468 ; et encore des allégories, telles que : *les 7 Vertus et les 7 Vices*, *les 9 Preux et les 9 Preuses*. Certains sujets de circonstance méritent aussi d'être signalés : en 1464, à l'entrée de Jacqueline d'Ailly, première femme du comte Jean de Bourgogne, les échevins firent représenter *Jason conquérant la toison d'or;* c'était une allusion flatteuse aux brillants faits d'armes qui, en 1456, avaient valu à ce prince le collier de la Toison-d'Or (2) ; et comme cette entrée eut lieu au plus fort de l'hiver, on avait imaginé de figurer au bas de la rue de la Parcheminerie le *Roi de Glace*, vêtu de tout habillement gelé, servi et accompagné de gens de même habit, ce qui a fait dire à M. de Saintemarie (3) que l'idée du fameux palais de glace de la Néva est plus gigantesque sans doute, mais que celle du roi de glace est aussi bizarre, et qu'ainsi Nevers réclame sur Saint-Pétersbourg la priorité d'invention.

(1) Voir l'analyse de ce mystère donnée par les frères Parfait dans l'édition de 1507.

(2) *Recherches historiques sur Nevers*, par M. de Saintemarie, p. 160.

(3) Ouvrage précité, p. 162.

Digitized by Google

Enfin nous appellerons l'attention sur les noms de plusieurs Pères Jacobins de Nevers qui, en 1468 et en 1477, composaient eux-mêmes les mystères, se chargeant de « diviser, pourtraire et conduire » tous les personnages et sur les noms des auteurs laïques qui avaient « composé, récolé, conduit et fait les rôles » des huit histoires jouées pour la dernière fois en l'année 1515.

§

ENTRÉES DE PHILIPPE DE BOURGOGNE EN 1405 ET MAI 1406

Le comte Philippe étant devenu propriétaire du Nivernais par la mort de sa mère, Marguerite de Flandres, fit sa première entrée solennelle au mois de novembre 1405 (1). — On mit sur son chemin plusieurs histoires et représentations, savoir : celle de l'*Annonciation de Notre-Dame*, en la rue de la Tannerie; celle de la *Nativité de Notre-Seigneur*, devant l'église Saint-Pierre (2); l'*Offrande des Trois-Rois*, en la Revenderie.

En 1406, le même prince ayant fait une nouvelle entrée à Nevers, il y eut encore quelques théâtres dressés par la ville et d'autres histoires furent montrées, à savoir : celles des *Maries* et du *Vengement de Vespasien*. Les « compaignons de la ville » reçurent, en cette circonstance, 50 livres pour leurs peines et aussi pour la façon de deux villes « faites de boys » nécessaires pour cette représentation, « laquelle se fit bien et convenablement », a pris soin de noter, le receveur de l'hôtel commun. 4 livres tournois furent aussi données à Philibert de Veaulce « pour avoir gouverné le pappier des personnaiges de la feste dessus dicte » (3).

(1) PARMENTIER, *Archives de Nevers*, t. II, p. 143.

(2) Aujourd'hui place Guy-Coquille.

(3) Comptes d'Étienne de Corbigny. (Archives communales, série CC. 15.)

Digitized by Google

ENTRÉE DE BONNE D'ARTOIS, DEUXIÈME FEMME DE PHILIPPE DE BOURGOGNE, EN 1414.

Il y avait des échafauds dressés en plusieurs endroits de la ville; sur celui de la Croix-des-Mules, « en un chasteaul d'ays, fust faicte l'*Ystoire de saint Jehan-Baptiste* ».

Les comptes de la ville portent qu'il fut donné 4 livres 10 sols tournois au peintre Jehan Tranquement pour avoir fait et baillé les « barbes, chevelures et autres choses de son mestier » pour le fait des histoires. Le receveur lui-même eut aussi 100 sols tournois pour sa peine et salaire d'avoir écrit, par ordre des échevins, *le Livre de Vaspazien* et l'avoir mis en « personnaiges », que l'on avait espérance de faire à la venue de mesdits seigneurs, « lesqeulx, pour aucunes choses qui depuis survinrent, ne furent mie faits, mais que le receveur ha par devers lui tous fais » (1).

ENTRÉE DE MARIE D'ALBRET, FEMME DE CHARLES DE BOURGOGNE, LE 9 AVRIL 1458.

Les échevins avaient député, par deux fois, à Moulins-en-Bourbonnais, Régnault de La Forest et Philippe Dupont pour voir et rapporter par écrit comme *les 9 Preux et les 9 Preuses* étaient en ordre sur la tapisserie de Mgr de Bourbon. On fit faire par Jehan Massis et Jehan Chasteaul, ouvriers dudit Moulins, neuf habillements de tête des preuses, lesquels étaient d'or clinquant; plus neuf « palles » de bois et les poignées de cuir pour servir de « targes » (boucliers) auxdites preuses. Coppin le vieux et Coppin le jeune, ouvriers, demeurant à Nevers, firent neuf habits de « hosseures » de chevaux et de cottes d'armes pour les neuf preux et neuf « hosseures » de

(1) Comptes de Pierre Giron, receveur du 1er mai 1414 au dernier avril 1415. (Archives communales de Nevers, série CC. 19.)

Digitized by Google

chevaux pour les neuf preuses, avec trois cents banneroles tenues chacune par les enfants (1).

De plus, des échafauds étaient dressés sur le parcours : l'un en la grande rue de Nièvre, pour l'*Histoire de Vespasien;* un autre devant la maison Bolacre, pour l'*Abre Jessé;* un troisième près de la Parcheminerie, pour l'*Histoire des nopces Archedeclin* (2); un autre encore au marché aux pourceaux (3), pour la *Moralité de Joseph de Gypte.*

ENTRÉE DE JACQUELINE D'AILLY, PREMIÈRE FEMME DE JEAN DE BOURGOGNE, LE 5 JANVIER 1464.

Un grand nombre d'histoires furent représentées :

« A l'entrée de la ville, le long de la rue de la Chèvrerie, il y avait un chafault avec plusieurs tours, villes et châteaux d'ais, bien richement parés et ordonnés, où fut faite bien au long l'*Ystoire de Judith* (4).

» Devant la croix Saint-Arille (Saint-Arigle) étaient *les 7 Vertus* d'un côté, chacune en une tour bien richement aornées et parées et *les 7 Vices* d'autre côté (5).

» Et devant l'hôtel Philbert Poimbeuf était le *Roi de Glace*, vêtu de tout habillement gelé, servi et accompagné de gens de même habit, et tout son buffet, table et vaisselle de glats.

(1) Comptes de Philibert Poimbeuf, 1457-1458. (Archives communales, CC. 54.)

(2) Forme corrompue du mot *architriclinus*, l'architriclin, maître d'hôtel cité dans l'évangéliste saint Jean pour le miracle des noces de Cana.

(3) Le bas de la place de la Halle actuelle.

(4) A Coppin, le peintre, 40 sols tournois pour *cinq testes de Olofernes* garnies de chevelures, six toques garnies et les « helles » pour l'ange qui porta un chapeau (couronne) à madite dame. (Archives communales, CC. 59.)

(5) A Aubry Beaugard, peintre, 15 sols tournois pour sept targes et sept bannières à diverses armoiries pour les *Histoires des sept vertus et des sept vices.* (CC. 59.)

Digitized by Google

» Entre l'hôtel Jean Bouton et Philippe Dupont étaient une *Annonciation de Notre-Dame*, Dieu le père en personnage, et une fontaine jetant eau en un jardin bien proprement et richement fait (1).

» Devant la duère (2) était l'*Ystoire de sainte Suzanne*, richement et notablement faite.

» Le long de la Parcheminerie était en plusieurs lieux faits l'*Ystoire de Jason qui conquesta la toison d'or*, bien hautement et richement faite, et avait plusieurs tours et châteaux comme devant.

» Et devant l'hôtel de Mgr l'Évêque était l'*Ystoire de Mgr saint Cyr*, bien notablement et richement faite (3).

ENTRÉE DE MGR ENGILBERT, FILS DE MGR DE CLÈVES (4), EN 1468.

Comme pour l'entrée de la tante de ce prince, il y eut encore quantité de « chaffauds » dressés depuis l'entrée de la ville.

D'abord près de la porte des Ardilliers, où fut faite la « *Nunciation Notre-Dame* », puis devant Saint-Père, un autre

(1) Jehan Davennes, enlumineur, avait peint trois grands diadèmes et un petit pour l'histoire faite devant l'hôtel Jean Bouton. (CC. 59.)

(2) En 1598 la ville fait nettoyer les immondices qui étaient au-devant *la duère de la Nièvre*, derrière chez feu M. François de Beaulieu, par où passe la procession générale du jour de la Fête-Dieu. (CC. 244.) Une impasse donnant dans la rue du Rivage porte aujourd'hui le nom de *Passage de la Doëre*.

(3) Nous devons ces détails à Parmentier (*Archives de Nevers*, t. II, p. 166-167) qui les avait tirés du premier compte de Guillaume Desprez (1463-1464), lequel n'existe plus aux archives. Le compte suivant, coté CC. 59, donne de nouvelles indications et signale même d'autres histoires, ainsi : Jehan Davennes, enlumineur, reçut 35 sols tournois pour avoir, outre la besogne marquée dans la note précédente, écrit quatre douzaines d'écriteaux pour les *Ystoires de saint Victor* ; il est aussi parlé des *Histoires de saint Jean et de saint Arille*, etc.

(4) Engilbert de Clèves, fils de Jean Ier, duc de Clèves, époux de Élisabeth de Bourgogne, fille aînée de Jean de Bourgogne, dit de Clamecy, deuxième fils du comte Philippe de Bourgogne, cité plus haut.

Digitized by Google

devant le puits de la Saulnerie et un sixième au marché des Bêtes.

Le receveur n'a malheureusement pas laissé le détail des représentations qui y furent faites; on voit cependant que le drame de la *Mort de Goliath* y figurait (1) et qu'un religieux jacobin, docteur en théologie, confesseur de Mgr le comte de Nevers, maître Antoine de Vezath, avait lui-même « divisé, pourtrait et conduit » tous les personnages et reçu à cet effet la somme de 27 sols 6 deniers tournois (2).

ENTRÉE DE Mme PAULE DE BROSSE, DEUXIÈME FEMME DE JEAN DE BOURGOGNE, EN 1475 ET 1477.

A la première entrée de madite dame la comtesse, il y eut plusieurs échafauds dressés sur son passage, dont l'un devant les Jacobins, et des histoires y furent figurées, mais nous ne savons lesquelles. Le receveur Pierre Balichon dit seulement que Jehan le peintre en avait montré la façon et que Michel Dubreuil avait employé trente-quatre feuilles de papier à faire les écriteaux desdites histoires (3). Nous avons plus de détails sur la seconde venue de la princesse Un Jacobin de Nevers, frère Jehan de Pardieu, avait « baillé par escript les mistaires » qui furent joués par la ville; il reçut pour ses peines 15 sols tournois. On retrouve dans les comptes de la ville, en 1488, religieuse et honnête personne frère Jean de Pardieu, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, comme prédicateur « es eglises parrochialles de Nevers et notamment en l'eglise cathédrale monsieur saint Cire » dans la dernière semaine de Carême ; pour quoi les échevins lui firent remettre 100 sols tournois en don et aumône. Un prêtre de la ville, messire Pierre Luault, avait aussi

(1) A Philibert Boisseaul, 20 sols tournois, pour avoir fait la tête de « Golyas », plusieurs barbes pour ledit Goliath et des lances neuves. 4e compte de Philippe Dupont, 1468-1469. (Série CC. 63.)

(2) Série CC. 64.

(3) CC. 69.

Digitized by Google

« ordonné et pris garde des mistaires »; il reçut 10 sols. Or, ces mystères étaient celui des *Innocents*, représentés en pâte devant les maisons de Jean de Pougues et Jean Dupont (1); celui de l'*Annonciation*, à la porte de la Barre; le *Mariage de Notre-Dame*, dans la grand'rue de Saint-Étienne; les *Trois Rois*, devant l'église de Saint-Pierre.

ENTRÉE DE CHARLES DE CLÈVES ET DE MARIE D'ALBRET, EN 1515.

Il y eut huit mystères représentés avec la plus grande solennité. Maîtres Victor Peurot, Jean Gontier, Pierre Le Sage, dit Châtelain, Régnault et Philippe de Beaulieu en avaient « composé, recolé, conduit et fait les rolles ». Il fut acheté douze aunes de taffetas rouge et pers pour plusieurs hommes et « belles filles » qui s'en revêtirent pour jouer sur les échafauds, plus seize aunes de taffetas pour les bannières des joueurs desdits mystères. Il est à regretter que le receveur ne nous en ait pas conservé les titres; il ne mentionne que la *Destruction de Jérusalem*, qui fut jouée sur un échafaud à deux tours avec boulevard; au reste, il n'y eut pas moins de quarante-huit écriteaux pour les joueurs (2).

Mme d'Albret étant revenue à Nevers la veille de la Purification 1532, il y eut un grand feu de joie et plusieurs échafauds furent dressés sur lesquels, dit simplement le receveur, « quel-

(1) Pour les dédommager de leurs frais tant à faire les *Innocents* « de paste » qu'en châteaux et habillements, il fut alloué aux deux propriétaires 17 sols 3 deniers tournois. (CC. 70.)

(2) CC. 90. — L'analyse du compte de Droin de La Marche renferme quelques détails des plus curieux : à Pierre Demay, menuisier, 30 livres tournois pour un échafaud à deux tours, etc.; — à Jehan Pérault, « royer » (charron), 50 sols tournois, pour quatre roues sur lesquelles était une plate-forme supportant la ville, etc.; — à Guiot Grangier et Étienne Jadin, potiers de terre, 6 livres tournois pour 1,200 pots de terre par eux vendus et qui ont été cassés par ceux qui ont joué lesdits mystères, etc.

Digitized by Google

ques petits enffants jouèrent jeux pour la bienvenue de ma dicte dame » (1).

§

C'en était fait ou à peu près, dès cette époque, des anciens mystères qui maintenant paraissaient au peuple beaucoup trop sérieux ; de sorte que les acteurs, pour satisfaire le public et le rappeler, mêlaient à leurs dévots spectacles des scènes tirées de sujets profanes et burlesques qui leur firent perdre leur caractère religieux. L'Église s'en alarma, et l'on voit, par les décisions de ses conciles, avec quelle sévérité elle dut protester contre ces scandaleux abus. Déjà, en 1485, un concile de notre métropole de Sens s'exprimait en ces termes :

« Les danses, les jeux de théâtre, profanant les temples et vilipendant les choses sacrées et les personnes d'église... nous défendons..., si, en commémoration des fêtes ou à la gloire de Dieu et des saincts, on fait quelque chose, selon la coutume de l'Église, à Noël ou à la Résurrection, que ce soit honnêtement, paisiblement, en peu de temps, sans empêchement ni amoindrissement des offices, sans masque ni barbouillage sur la figure, après une permission spéciale de l'ordinaire et le bon plaisir des ministres de l'Église. »

Un autre concile de Sens de 1528 dit encore : « Qu'on ne voie pas les ecclésiastiques sur la scène comme des histrions, qu'ils ne fassent point de comédies en langue vulgaire et ne livrent pas leur personne en spectacle, soit dans leur intérieur, soit dans des lieux publics (2). »

Enfin, en 1548, un arrêt du Parlement fit défense aux maîtres et confrères de la confrérie de la Passion et Résurrection de Notre-Sauveur Jésus-Christ, fondée en l'église de la Trinité de Paris, de jouer le mystère de la *Passion* ni autres mystères

(1) CC. 104. — Parmentier n'a rien dit de ces deux entrées.

(2) Labbe, t. XIII, col. 1728 ; t. XIV, col. 475, cités dans le *Dictionnaire des mystères* de M. de Douhet, à la suite de l'avant-propos.

Digitized by Google

sacrés, sous peine d'amende arbitraire, leur permettant, néanmoins, de pouvoir jouer autres mystères profanes, honnêtes et licites, sans offenser ou injurier d'autres personnes.

De même les représentations sur des échafauds, qui s'étaient introduites vers la fin du règne de Charles V, cessèrent à la fin du règne de François Ier. Henri II les supprima et on y substitua les arcs de triomphe (1).

L'abbé BOUTILLIER,

Archiviste de la ville.

Mars 1877.

SÉANCE DU 12 AVRIL 1877.

Présidence de Mgr Crosnier.

Siégent au bureau : MM. Crosnier, Roubet, Subert, Boutillier et Lhospied.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Jacquinot, revenant sur la question si controversée de la Gergovie des Boïens, fait observer que dans le premier volume de la *Topographie des Gaules*, ouvrage déposé à la bibliothèque de la ville, le général Creuly, après avoir discuté les nombreux écrits contradictoires sur la matière, comparé les différents endroits désignés comme emplacements probables et examiné la question, surtout au point de vue stratégique, pense que Sancerre, à l'exclusion de toute autre localité, réunit toutes les conditions conformes à l'histoire et à la science militaire.

(1) *Dictionnaire des mystères*, col. 1372, note 873.

Digitized by Google

Mgr Crosnier s'élève vivement contre cette assertion par trop absolue. Il s'est déjà chargé de la réfuter, le texte de César en main, dans son mémoire sur Gergovia (1). A ses yeux, l'opinion du général Creuly est inadmissible, Sancerre n'ayant jamais fait partie du territoire éduen. Il ajoute que les habitudes, la manière de vivre des Boïens favorisent l'opinion de ceux qui les placent sur divers points. Cette colonie a dû se diviser plus tard, pour vivre en groupes nombreux et éparpillés, dans quantité de localités plus ou moins rapprochées, mais cette dispersion n'avait pas encore pu s'effectuer au moment du siége de Gergovie.

M. le docteur Jacquinot continue la suite du mémoire qu'il a présenté l'année dernière au Congrès scientifique et international réuni à Bude-Pesth sur les gisements paléolitiques découverts par lui à Sauvigny-les-Bois ; il ajoute que son travail, sur quelques points, a été vivement attaqué depuis par quelques membres du Congrès ; il donne lecture du mémoire et des critiques ; mais il déclare qu'il n'en persiste pas moins dans son système, et qu'à la première séance il présentera ses réfutations et ses conclusions.

M. le docteur Subert annonce qu'il a reçu une lettre de la société de Dijon demandant l'échange de ses travaux avec les nôtres. Cette proposition est acceptée.

M. le Président propose M. Subert pour occuper la place de secrétaire, devenue vacante par le départ de M. de Toytot. Dans la prochaine séance on procédera à la nomination d'un trésorier comme remplaçant de M. Subert. Cette double proposition est mise aux voix et agréée.

(1) Page 84 du tome VIIIe du *Bulletin*.

Digitized by Google

SÉANCE DU 3 MAI 1877.

Présidence de Mr Crosnier.

Siégent au bureau : MM. Crosnier, *président;* Roubet, *vice-président;* Subert, *secrétaire;* Boutillier, *archiviste;* Bouveault, architecte; Lhospied, *pro-secrétaire.*

La séance est ouverte par la lecture du procès-verbal de la dernière séance, adopté après avoir subi quelques modifications.

M. Subert, nommé secrétaire à la dernière réunion, présente l'état des recettes et dépenses et fait connaître, avec pièces à l'appui, la situation financière de la Société jusqu'à ce jour. Les comptes du trésorier sortant sont acceptés ; il reçoit les remercîments des membres présents, avec prière de remettre à son successeur toutes les pièces de comptabilité.

M. Subert fait observer que le recouvrement des cotisations se fait, de la part d'un certain nombre de sociétaires, d'une manière trop irrégulière et onéreuse pour la caisse ; il demande que, à l'avenir, les cotisations soient versées chez le trésorier, au plus tard du 1er mai au 1er août de chaque année; mais que, passé ce délai, les quittances seraient présentées à domicile, par les soins du banquier, augmentées du prix du timbre et des frais de recouvrement.

MM. Jacquinot et Morlon présentent, comme membre de la Société, M. Luquet, imprimeur à Château-Chinon.

MM. Subert et Bouveault présentent M. Élie Cassiat, avoué à Nevers.

MM. Subert et Morlon présentent M. Usquin jeune, commissaire-priseur à Nevers.

Digitized by Google

Ces différentes propositions, mises aux voix, sont agréées.

M. le Président rend compte de son entrevue avec M le Maire relativement à l'insuffisance des locaux de la porte du Croux pour contenir et classer tous les objets que nous possédons. Il lui a fait observer qu'il y aurait urgence de pourvoir le plus tôt possible à l'agrandissement du musée, soit par un transfert dans un local plus vaste, soit par l'acquisition de l'immeuble placé au-devant de l'annexe, dont l'étendue répondrait à tous les besoins futurs. Cette proposition, ajoute M. le Président, a été favorablement accueillie par M. le Maire qui, sans lui donner grand espoir, vu les nouveaux projets de la ville, lui a promis d'en parler à son conseil municipal.

M. le Président donne ensuite la parole à M. le docteur Jacquinot pour rendre compte de la découverte faite à Pougues, au mois d'avril dernier, d'une vaste nécropole gauloise. M. Jacquinot lit un article qui a paru dans le *Journal de la Nièvre*, relatif aux fouilles opérées dans l'endroit indiqué Nous en présentons le résumé.

Il y a déjà quelques années, M. Bert de La Bussière, en extrayant du sable dans la vallée dite de Germigny, commune de Pougues, découvrait un tombeau composé de pierres brutes recouvrant un squelette, et, à côté de ces ossements, un vase en terre brune d'une forme élégante et aussi une longue épingle en bronze, objets dont M. Bert fit hommage au musée.

Plus tard, M. Usquin fit des fouilles au même endroit et y recueillit également des débris de poteries, un rasoir en bronze à double tranchant et d'une forme particulière. Ces découvertes avaient excité au plus haut degré la curio-

Digitized by Google

sité des archéologues et faisaient présumer que cette vallée sableuse recouvrait peut-être un cimetière gaulois ; dans le désir de s'en assurer, MM. Bert père et fils, Usquin, Subert, Mignot, Raffestin, Joncard et Jacquinot prirent jour et firent pratiquer sous leurs yeux de nouvelles fouilles bientôt couronnées d'un véritable succès. Ils découvrirent les restes de tombeaux nombreux, des os calcinés ou simplement inhumés, des fragments de poteries, une urne remarquable, une fusaïole en plomb, une belle épingle, des bracelets en lignite, des anneaux, un nouveau rasoir en bronze, quelques instruments en silex taillé. Tous ces objets ont été savamment décrits par le docteur Jacquinot qui en fait remonter l'origine à plusieurs siècles avant l'ère chrétienne. La Société écoute avec intérêt ce récit et en demande l'impression dans le *Bulletin*. M. le Président pense qu'il ne faut admettre qu'avec réserve l'âge présumé de ces objets ; il n'oserait pas les faire remonter à l'époque indiquée par le docteur Jacquinot.

M. Provot, à propos du mémoire de M. le docteur Subert sur les *Préjugés concernant les maladies des enfants*, donne lecture d'un travail dans lequel il proteste, au nom du corps pharmaceutique, contre certains passages du mémoire de M. Subert qui, selon lui, pourraient jeter de la défaveur sur ce corps, auquel il se fait honneur d'appartenir. Le docteur Subert, de son côté, déclare qu'il n'a aucunement eu la pensée d'attaquer dans son mémoire M. Provot et ceux de ses collègues qui, comme lui, exercent honorablement leur art, mais bien ceux qui se sont souvent écartés des principes réglementaires.

M. Provot avait demandé l'insertion de son travail dans le *Bulletin* ; M. le Président y a vu des inconvénients.

Digitized by Google

La majorité des membres présents se rallie à la pensée de MM. Boutillier et Jacquinot ; ces Messieurs estiment qu'il serait préférable de se borner à insérer au procès-verbal les explications que le docteur Subert s'engage à donner par écrit dans la prochaine séance.

On procède ensuite à la nomination d'un trésorier en remplacement de M. Subert, appelé à remplir les fonctions de secrétaire. M. Morlon, ayant obtenu la majorité des suffrages, est proclamé trésorier de la Société.

SÉANCE DU 7 JUIN 1877.

Présidence de Mr Crosnier.

Siégent au bureau : MM. Crosnier, *président ;* Roubet, *vice-président ;* Subert, *secrétaire ;* Lhospied, *pro-secrétaire ;* Morlon, *trésorier ;* Boutillier, *archiviste.*

La séance est ouverte par la lecture du procès-verbal, qui est adopté après avoir subi quelques modifications.

MM. Jacquinot et Lhospied proposent comme membre de la Société M. Rousset, de Donzy, ancien chirurgien de marine. MM. Bouveault et Élie Cassiat présentent M. Gravelle père, ancien pharmacien à La Charité. Cette double proposition est favorablement accueillie.

M. le Président communique une lettre dans laquelle M. Provot s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion. M. Subert regrette cette absence et donne lecture d'une déclaration relative aux passages de son mémoire qui avaient donné naissance à la discussion ; il y ajoute des

Digitized by Google

explications verbales qui ont paru à la majorité suffisantes pour donner entière satisfaction à M. Provot.

En conséquence, il a été déclaré que l'incident demeurait clos.

Mgr Crosnier donne lecture : 1° d'une lettre de M. le Président de la *Société scientifique et artistique* nouvellement établie à Clamecy ; il exprime le désir d'échanger les travaux des deux sociétés. Cette proposition est favorablement accueillie.

2° D'une autre lettre de M. Victor Gueneau, de Vandenesse, qui lui annonce qu'à la suite de nouvelles recherches, il a recueilli et envoie les noms et dates des prises de possession des prieurs de Saint-Christophe de Château-Chinon, depuis 1503 jusqu'en 1777.

3° D'une note de M. Bonneau du Martray, ingénieur des ponts et chaussées, qui informe la Société des récentes découvertes de ruines de l'époque romaine faites à Marry, commune de Préporché. Ces découvertes constatent l'établissement d'une villa considérable avec hypocauste muni de trois foyers. Toutes ces indications sont accompagnées du plan des lieux et d'une carte indiquant les communes voisines Les endroits où les découvertes ont eu lieu sont indiqués à l'encre rouge et font voir, à la seule inspection, l'étendue et l'importance que pouvait avoir cette station, et les richesses probables que des fouilles nouvelles pourraient découvrir dans le voisinage.

La Société, après avoir examiné la carte et le plan, demande que des remercîments à M. Bonneau du Martray soient consignés au *Bulletin*, et que ces deux pièces y trouvent leur place.

M. Subert donne lecture d'une lettre de M. Darlet

Digitized by Google

annonçant communication du mémoire qu'il a présenté cette année à la Sorbonne.

M. Roubet donne lecture d'une notice qu'il intitule *Mariages par paroles de présent*. Elle sera insérée au *Bulletin*.

M. Élie Cassiat, après avoir remercié la Société de son admission, offre au musée un tronçon de statue en pierre trouvée à Entrains, représentant, chose rare, deux personnages, un homme et une femme accolés par le dos ; on l'attribue à l'époque gallo-romaine.

Le même membre ajoute que ses relations avec Entrains lui permettront, il l'espère, de procurer à la Société nivernaise d'autres objets curieux qu'on découvre fréquemment dans cette localité. Cette communication ne fait que renouveler les regrets qu'ont éprouvés les membres de la compagnie à l'occasion de l'enlèvement de la statue colossale d'Apollon assis dans un fauteuil. Cette pièce fut transportée au musée de Saint-Germain, quoiqu'ayant été offerte pour notre musée lapidaire.

M. le Président fait observer qu'il eût été impossible d'accepter cette offre faute d'emplacement pour déposer la statue ; il ajoute qu'au défaut de l'original il serait important de nous en procurer la photographie. Cet avis est adopté.

M. Jacquinot ajoute qu'il est impossible de fouiller le sol à Entrains et autour de la ville sans mettre au jour des objets antiques et précieux ; il signale entre autres des fragments de sculpture, des statues, des inscriptions, une plaque en fer couverte de caractères, etc. Tous ces objets se trouvent au château de M. d'Hunolstein, soit enclavés dans les murs, soit à l'état libre.

Digitized by Google

SÉANCE DU 5 JUILLET 1877.

Présidence de Mgr Crosnier.

Siégent au bureau : MM. Crosnier, Subert, l'abbé Boutillier, Lhospied.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président annonce que M. Provot-Comoy lui a adressé sa démission. Il donne ensuite lecture d'une lettre du ministre de l'instruction publique demandant l'inventaire sommaire des publications mises au jour par la Société depuis sa fondation. MM. l'Archiviste et le Secrétaire voudront bien s'entendre pour fournir les renseignements réclamés.

M. le Président fait observer qu'il a ajouté à son dernier mémoire sur les Boïens une note relative au *Pagus gentilicus*, à la suite d'une étude faite par lui dans notre vieil historien Aimoin ; il y est question de la *Villa de Gentiliaco* dans la guerre entre Pépin et Waïffre, duc d'Aquitaine. Il engage la Société à faire un sujet d'études de ce point intéressant.

M. le Secrétaire donne lecture du mémoire que M. Darlet a présenté à la réunion de la Sorbonne sur ses découvertes préhistoriques dans les environs de Clamecy. Ce mémoire sera inséré au *Bulletin*.

Le docteur Jacquinot continue la lecture de son mémoire intitulé : *Les silex taillés de Sauvigny-les-Bois. — Réponse aux objections faites au congrès international de Bude-Pesth.*

Digitized by Google

M. Bouveault a fait déposer au musée lapidaire : 1° une inscription trouvée dans les travaux entrepris sur l'emplacement de la chapelle de l'Abbaye; cette inscription, selon lui, aurait fait partie d'un tombeau ; 2° une statue provenant des démolitions en voie d'exécution de l'ancienne église paroissiale de Saint-Laurent; cette statue, représentant saint Laurent en costume de diacre, est attribuée aux premières années du quatorzième siècle ; 3° une tête d'ange, trouvée également à Saint-Laurent, paraissant, d'après M. Bouveault, remonter à la même époque. Le même membre, qui s'occupe activement de cette église, a remarqué qu'il y avait des contre-forts à l'intérieur du monument. Cette disposition, dit Mgr Crosnier, existe également à Marzy, à l'église des Minimes de Decize et dans plusieurs autres églises du douzième siècle.

Une partie des membres présents se décident à aller visiter après la séance les travaux de démolition de la place Saint-Laurent.

Mgr Crosnier appelle l'attention de MM. Boutillier et René de Lespinasse sur deux chartes, communiquées par M. Lucien Gueneau, et qui présentent une certaine importance sur les origines de Luzy.

MONSEIGNEUR,

Permettez-moi de vous adresser mes remercîments les plus sincères pour les bonnes choses que vous avez bien voulu m'écrire au sujet de ma notice sur Saint-Honoré. Cette notice a nécessité de grandes recherches. Si j'ai pu, par les archives de la Montagne, reconstituer l'histoire des seigneurs du lieu,

Digitized by Google

je n'ai pu, à mon grand regret, qu'indiquer une partie des prieurs de Saint-Honoré.

Il y a encore une lacune à combler, mais au moins je crois avoir largement ouvert la voie. Quant à Aymoin, ce n'est pas sans craintes que je l'ai cité. Une personne qui possédait son ouvrage m'avait promis de me renseigner sur la véracité de l'assertion que plusieurs savants lui prêtent, et n'a pas tenu sa promesse. J'ai dû alors m'en tenir à la citation faite par M. l'abbé Baudiau dans son *Morvand*, deuxième édition, tome Ier, page 588, note ainsi conçue : « *De antiquitatibus ecclesiasticis*, Cologne, 1500. Ce moine, de Fleury-sur-Loire, mourut en 1008. » J'ai pensé qu'il n'avait pas dû faire une citation semblable sans avoir lu lui-même l'ouvrage en question, et surtout l'édition qu'il indiquait (1).

A part ce point, ma notice a été faite sur titres authentiques lus par moi, peut-être pour la première fois, et si vous croyez, Monseigneur, qu'elle soit digne d'être offerte à la Société nivernaise, je m'empresserai de vous en adresser un exemplaire que je vous prierai de vouloir bien déposer en mon nom.

Maintenant, Monseigneur, pour aider des recherches futures, je vous adresse pour la Société, si vous pensez que ma trouvaille en mérite la peine, une série de prieurs de Saint-Christophe de Château-Chinon. Ce prieuré est fort ancien. On trouve dans les *Titres de la maison ducale de Bourbon* qu'en 1308, le 6 mai, à Cluny, Bertrand, abbé de Cluny, accepte et règle la fondation d'un anniversaire, pour laquelle la défunte épouse de Dreux de Mello, chevalier, seigneur de Château-Chinon, mère de Dreux de Mello le jeune, a légué 30 livres de bons petits tournois au prieuré de Château-Chinon. Mes recherches particulières m'ont fait découvrir que les prieurs de Saint-Christophe étaient

(1) M. le Président de la Société avait fait à l'auteur, relativement à cette citation, quelques observations; il prétendait qu'Aymoin avait bien écrit son *Histoire de France*, mais qu'on ne connaissait de lui aucun traité *de antiquitatibus ecclesiasticis*. Il met en doute le passage cité relativement à *Aqua Nisinei*, attribué à cet auteur.

Digitized by Google

seigneurs de Visingy et possédaient des dîmes dans les paroisses de Saint-Hilaire, Châtin, Dommartin et Blismes. Les titres concernant ce prieuré sont, paraît-il, déposés aux archives de l'évêché d'Autun avec ceux de l'abbaye de Saint-Martin de ce pays. Comme le dernier prieur de Saint-Christophe, dom Forneron, était procureur de l'abbaye de Saint-Martin, ce dépôt s'explique naturellement.

Voici les prieurs que j'ai pu découvrir :

1503. Dom Simon de Villeneufve.
1566. Dom Odot Tridon.
1569. Dom frère Marc Etignard.
1573. Transaction entre dom Guillaume de Rivo, religieux de l'ordre de Cluny, pourvu dudit prieuré par suite du décès de Marc Étignard, et Claude Gonneaul, aussi religieux de Cluny et pourvu dudit prieuré. Ce dernier laisse le premier libre possesseur. En mars 1574, dom Guillaume de Rive est désigné comme étudiant en l'université de Paris.
1577. Dom Jean Jacquinet, religieux de Cluny.
1580. Dom Philibert du Mouceau, religieux de Cluny.
1601. Jean Guytard.
1604. Messire Romain Amyot, prêtre, prieur commendataire.
1638. Messire Claude Amyot, prieur commendataire. Le 31 décembre 1641, il est désigné comme chanoine de l'église cathédrale de Nevers, y demeurant. Il cède son prieuré à :
1641. Messire Jean Defosse, curé d'Arleuf.
1672. Jean-Alexandre de La Tournelle, prieur commendataire.
1698. Messire Roger de La Tournelle, chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon, demeurant à Dijon.
1723. Nicolas Angot, demeurant à Valognes. Certains actes disent Louis, d'autres disent Nicolas.
1745. Nicolas-Marie Juliennet, clerc tonsuré du diocèse de Paris, succède à Nicolas Angot et prend possession le 19 juillet 1745.

Digitized by Google

1753. Jean-Baptiste-Jacques Royer, chanoine de l'église cathédrale du Mans, y demeurant, succède au précédent, qui lui avait résigné son prieuré. Il prend possession le 30 janvier 1753.

1777. Dom François Forneron, religieux bénédictin de l'ordre de Saint-Benoît, procureur cellérier de l'abbaye royale de Saint-Martin-les-Autun, y demeurant.

Dom Forneron est le dernier prieur de Saint-Christophe.

Je suis avec respect, Monseigneur, votre très-humble serviteur.

V. GUENEAU.

Vandenesse, le 21 mai 1877.

NOTE SUR LA PIERRE, LE BRONZE ET LE FER

DANS LES ENVIRONS DE CLAMECY

LUE A LA SORBONNE PAR L'AUTEUR, M. DARLET.

MESSIEURS,

L'année dernière, j'avais l'honneur d'appeler votre attention sur un atelier de l'époque de la pierre polie situé à Basseville près Clamecy.

Aujourd'hui, je viens vous communiquer le résultat de nouvelles recherches que j'ai faites, et je vous prie de vouloir bien m'accorder encore toute votre indulgence.

J'ai à vous parler d'abord, Messieurs, de trois stations de l'âge de pierre.

C'est à Chevroches, près Clamecy, que se trouve la première, et cela sur un point assez curieux pour mériter une mention particulière.

Elle est située dans une vallée en forme de fer à cheval, dont le centre est occupé par une petite colline, et dont les côtés

Digitized by Google

sont entourés par d'autres collines à peu près de même hauteur. Toutes sont couvertes de bois. A l'extrémité est coule l'Yonne, bordée par le canal du Nivernais, et, de tous côtés, on descend en pente douce vers le fond d'une jolie vallée qui sépare la montagne des collines voisines. A la première inspection, il est facile de voir qu'à une certaine époque l'Yonne a occupé toute cette vallée qui, aujourd'hui encore, ne se trouve qu'à une petite hauteur au-dessus de son niveau. Les sondages pratiqués nous donnent des alluvions en tout semblables dans tous les points de l'ancien et du nouveau lit.

Ici, comme à Basseville, la station est représentée par un atelier, par les rebuts et rejets de fabrication ; les nucleus, desquels on détachait des lames, sont très-nombreux.

Mais à Chevroches nous trouvons simplement un atelier où l'on taillait le silex, et dont les produits étaient sans doute exportés au loin. En effet, les objets caractéristiques d'une même époque ne s'y rencontrent point, tandis qu'à Basseville nous retrouvons non-seulement les objets inachevés, les rebuts de la taille, mais encore les pièces mises hors de service par suite d'accidents.

Par sa facture, le mobilier de notre nouvelle station paraît, de prime abord, tout à fait différent de ceux de l'époque de la pierre polie et, par conséquent, de celui de Basseville : le développement des lames y est beaucoup plus considérable, et, en général, les pièces sont plus volumineuses. En outre, nous ne trouvons pas une seule de ces pointes de flèche barbelées qui caractérisent si bien l'époque robenhausienne et pas un seul fragment de hache polie.

La matière employée est le silex pyromaque, étranger à la nature du terrain, naturellement, puisque nous sommes en plein calcaire jurassique ; mais ce silex n'est pas de la même provenance que celui de Basseville, quoique les deux stations ne soient éloignées que de sept à huit kilomètres. D'où proviennent ces deux variétés de silex ? C'est ce que je ne saurais préciser.

Si l'on examine en détail le mobilier archéologique de la

Digitized by Google

vallée de Chevroches, on y trouve quelques pièces qui, par leur forme, rappellent celles de l'époque du Moustier. En ne considérant qu'une portion de ce mobilier, on serait même porté à le ranger parmi ceux de l'époque citée plus haut. Mais cette classification serait défectueuse. Souvent, en effet, on rencontre des objets grossiers et imparfaits qui, à première vue, semblent appartenir à une époque tout à fait reculée, mais qui, en réalité, ne sont que des ébauches de la pierre polie.

Il y a là un écueil qu'il faut éviter.

Si l'on examine l'ensemble de la collection que j'ai l'honneur de vous présenter, on voit d'abord que les lames y occupent une place considérable. Or, à l'époque du Moustier, les lames sont rares et ne ressemblent pas à celles-ci. Les grattoirs que nous retrouvons n'ont rien de commun, non plus, avec ceux de cette époque. Ils ressemblent au contraire, comme vous pouvez en juger, à ceux de la pierre polie.

Quant aux quelques formes que j'ai citées plus haut, elles sont exceptionnelles et paraissent accidentelles. Et la série montre qu'elles peuvent se rattacher par des transitions à l'ensemble. Du reste, ces objets sont peu nombreux; j'en ai trouvé seulement quelques-uns dans une collection de plus de quatre mille éclats de silex. Ces pièces, bien qu'elles soient remarquables, ne peuvent fournir un élément de classification. On ne peut non plus tirer aucune conclusion de l'absence d'objets caractéristiques de l'époque de la pierre polie; car, je l'ai dit tout à l'heure, cet atelier, situé en plein air, ne devait point être un lieu d'habitation. Les produits en étaient exportés au loin et, par conséquent, il n'est pas étonnant qu'on ne retrouve dans cette station aucune arme, aucun outil qui puisse se rapporter nettement aux époques que je viens de citer.

Nous ne pouvons donc classer ces silex qu'en examinant l'ensemble seul du mobilier. En effet, par une observation générale, et en comparant ces silex à ceux des riches collections du musée de Saint-Germain, on reconnaît qu'ils doivent être classés parmi ceux de l'époque robenhausienne ou de la pierre

Digitized by Google

polie, car, sans entrer dans les détails, on peut voir qu'ils en ont toute la physionomie.

Je désire vous entretenir un instant, Messieurs, d'une brèche osseuse de l'époque quaternaire qui se trouve à deux cents mètres environ de la station que je viens de vous signaler, et cela précisément au pied d'une petite masse de rochers située dans les flancs de la colline qui occupe le centre du cirque de la vallée de Chevroches. Je n'entrerai dans aucun détail au sujet de la faune de cette brèche, car je sortirais du domaine de l'archéologie préhistorique. Je dirai seulement que tous les ossements qu'on y rencontre appartiennent à la plupart des animaux de toute la faune quaternaire que l'on rencontre dans toute la France, la Belgique, la Suisse, etc.

Mais le renne y fait défaut. Les ossements rencontrés dans cette caverne y ont été apportés munis de la chair qui les entourait, et celle-ci a été mangée sur place ; en effet, toutes les arêtes des os sont intactes ; aucun n'a été roulé. Ce qui permet encore d'affirmer qu'il y a eu en cet endroit un rendez-vous de chasse, c'est la nature des os qu'on y rencontre. Ils montrent que l'animal a été dépecé loin du lieu de campement. Les os des membres sont nombreux, il en est de même des os de la tête ; la quantité considérable de dents le prouve. Nous n'avons trouvé que de très-rares débris de vertèbres, et nous avons pu constater également à la surface de quelques-uns des stries faites par du silex Et enfin, au milieu même de cet amas d'ossements, dans un point évidemment non remanié, nous avons recueilli un os perforé ; c'est un fragment de diaphyse d'os long d'un grand herbivore.

Mais, circonstance assez bizarre, dans cette brèche osseuse, nous n'avons pas trouvé un seul fragment de silex taillé.

Je viens vous demander maintenant, Messieurs, s'il n'y aurait pas quelque rapport entre cette brèche et la station que je viens de signaler. Je ne le pense pas ; car, avec les ossements du cheval qui se rencontrent en grande quatité, nous trouvons de grands animaux de l'époque quaternaire, tels que le grand ours, le mammouth, etc. Or, ces animaux ne font plus partie

Digitized by Google

de la faune de la pierre polie, ils ont disparu depuis longtemps. Par conséquent, si les silex de la vallée de Chevroches sont de cette époque, le fait que je viens de signaler prouve qu'il n'y a aucun rapport entre eux et cette brèche osseuse.

Comment se fait-il que cette brèche, qui porte les traces irrécusables de la présence de l'homme, ne contienne pas un seul silex ? C'est une question que nous posons sans oser la résoudre.

Comme je crains d'être trop long, je vous dirai, Messieurs, seulement quelques mots de deux autres stations, dont l'une est située sur le territoire de la commune de Breugnon, près Clamecy, et l'autre près du château de Bourras-l'Abbaye (canton de Donzy).

Vous pourrez voir, par les échantillons que je mets sous vos yeux, que la première de ces deux stations appartient à l'époque du Moustier. Ici il ne saurait y avoir de doute. Les pointes retaillées d'un seul côté, les racloirs et tous les autres objets que nous avons recueillis en grand nombre se rapportent nettement à cette époque.

Quant à la station de Bourras-l'Abbaye, que nous n'avons encore pu étudier complétement, elle paraît mêlée.

Par quelques-unes de ses pointes elle semble se rattacher à l'époque du Moustier; mais une série de lames la rapproche déjà des époques plus récentes.

Voici maintenant trois objets en bronze: une hache à ailerons, un couteau et un lingot dont je crois devoir vous entretenir un instant. Tous trois sont en bronze; le lingot m'avait paru d'abord être en cuivre: l'une de ses extrémités ne m'avait donné aucune trace d'étain; mais en analysant d'autres portions je reconnus qu'il n'était pas homogène et que l'étain en faisait partie.

Cette hache et ce couteau appartiennent à une époque qu'il est facile de déterminer. Ils ne sont pas simplement fondus, ils ont subi le martelage après la fusion. La hache est plus massive que celles de la première époque du bronze, pendant laquelle le métal était encore rare. Enfin, elle est tout à fait analogue à celles de la station de Larnaud (Jura).

Digitized by Google

Après avoir déterminé l'époque de ces objets, il est important de rechercher dans quel lieu et quelles circonstances ils ont été rencontrés.

Des ouvriers carriers cherchaient de la pierre propre à bâtir au sommet d'une montagne isolée et située à six kilomètres environ de Clamecy. Ils mirent à nu une fente de rocher recouverte par plusieurs petites dalles de pierre calcaire. Là se trouvait un squelette accroupi et, auprès de lui, les deux objets dont je viens de parler. Ce ne fut que quelque temps après cette découverte que j'en eus connaissance. Mon premier soin fut de demander aux ouvriers où était le squelette. C'était peine inutile : comme cela arrive presque toujours dans les mêmes circonstances, il avait été jeté et perdu dans les décombres. L'anfractuosité avait aussi disparu. La hache et le couteau restaient seuls comme témoins de la découverte.

A ce moment des ouvriers travaillaient à quelques pas de l'endroit où l'on avait trouvé cette sépulture, et j'eus la satisfaction de les voir extraire d'une autre anfractuosité le petit lingot que voilà. J'ai fait fouiller depuis dans les mêmes parages, mais mes recherches ont été vaines.

Examinons en détail ces trois objets.

La lame du fragment de couteau est fort usée et porte les profondes traces de l'affûtage qui se faisait au moyen du martelage. Elle a été cassée intentionnellement. La hache a été mise hors de service par suite d'un accident ; le couteau a été brisé après avoir fait un long usage ; enfin le lingot de bronze ne présente rien de caractéristique.

Ces trois objets ne seraient-ils pas plutôt des parties d'une cachette de fondeur que des objets déposés dans une sépulture auprès du défunt ?

La première hypothèse nous semble surtout justifiée par la présence du lingot, et les trois pièces paraissent bien rentrer dans la pacotille d'un fondeur. Mais j'avoue qu'il est assez surprenant que les deux premiers objets aient été trouvés dans une sépulture ; cela fait exception à ce que l'on a découvert dans ce genre jusqu'à présent. Néanmoins, nous croyons qu'il

Digitized by Google

n'y a pas à hésiter et que ces trois objets, comme je l'ai dit plus haut, font partie d'une cachette de fondeur de l'époque du bronze.

L'âge du fer est représenté dans nos contrées par de nombreux tumuli qui semblent se rapporter aux cimetières de l'époque de Hallstadt (Autriche). J'en ai exploré quelques-uns. En général, dans l'intérieur de ces monticules, on trouve des squelettes accompagnés d'anneaux de bronze qui entourent le cou, les bras et les jambes; en voici quelques-uns. Le nombre des squelettes est très-variable. J'ai fouillé plusieurs tumuli qui n'en contenaient qu'un ou deux.

Dans un autre, il y en avait plus de quarante rangés en cercle. Enfin, dans une de ces sépultures, nous avons trouvé des traces de crémation. Au milieu du tumulus dont nous voulons parler, il y avait un amas de terre rougeâtre mélangée avec des osements calcinés.

En résumé, voici ce que j'ai pu étudier depuis notre dernière réunion :

1° Trois stations de l'âge de pierre, dont la première appartient à l'époque robenhausienne ou de la pierre polie, la deuxième à l'époque du Moustier, et la troisième probablement à l'époque de la pierre polie;

2° Une cachette de fondeur, caractérisée par des objets appartenant à la deuxième époque ou fin de l'âge de bronze en France;

3° Plusieurs tumuli de l'époque de Hallstadt ou première époque du fer.

Il me reste encore, Messieurs, beaucoup de points à étudier. Je continuerai à faire ce qui est dans la limite de mes forces, et j'espère, l'année prochaine, vous apporter encore quelques résultats nouveaux; je serai trop heureux si ces études peuvent être de quelque utilité à la science.

Digitized by Google

CONCORDAT

ENTRE LE CURÉ DE SAINT-PÈRE DE NEVERS ET SES PAROISSIENS

EN L'ANNÉE 1494.

I.

Le nom de *concordats*, — aujourd'hui exclusivement réservé aux traités solennels signés entre le pape et les souverains temporels, pour régler les relations des deux pouvoirs, — dans son sens général, signifie simplement un accord, une transaction. Ce terme aussi usité pour désigner quelquefois des traités entre des princes séculiers, était surtout employé en matière bénéficiale, pour exprimer d'anciens accords faits dans le but de régler la disposition ou les droits spirituels et temporels de quelques bénéfices.

C'est dans ce sens qu'il faut entendre les concordats intervenus fréquemment, à partir du quinzième siècle surtout, entre les curés et leurs paroissiens. Ces documents, si intéressants au point de vue des usages liturgiques et des redevances particulières à chaque paroisse, sont malheureusement devenus fort rares ; le plus ancien, dont nous avons pu rencontrer quelques fragments aux archives du département, est de l'année 1460. Il fut passé entre le prieur-curé de Moraches (paroisse qui était à la collation de l'abbé de Saint-Martin de Nevers) et les habitants du lieu. On y voit que le prieur devait chanter vêpres toutes les veilles de dimanches et de fêtes, faire la procession tous les lundis après la messe dite pour les défunts de la paroisse, célébrer deux messes à la Toussaint, aux Rois, à la Pentecôte, dire une messe le jour de Saint-Nicolas pour les enfants, bénir de l'avoine pour les bestiaux aux jours de Saint-Blaise et de Saint-Roch, et réciter depuis le 3 mai jusqu'à la mi-octobre la Passion tous les jours, usage existant d'ailleurs dans les paroisses voisines et pourquoi le curé tirait de chaque feu une gerbe de froment qu'on appelle *gerbe de Passion*.

Digitized by Google

Entre autres redevances, le prieur-curé recevait aussi de tous les habitants le *denier paschal* en usage dans le pays depuis une époque très-reculée ; en hiver, il recevait la pièce de porc, et le quartier de mouton en été, etc.

Cependant, avec les années, plusieurs de ces usages étaient de part et d'autre tombés en désuétude. Quelques ennemis du prieur, ayant à leur tête le notaire de la paroisse, — c'était au milieu du siècle dernier, — publièrent contre le Père Oyon de Rosières, alors en possession du bénéfice de Moraches, un libelle diffamatoire, le sommant d'avoir à rétablir les offices désignés dans le concordat de 1460 ou de cesser de percevoir les dîmes et autres revenus auxquels il ne devait plus avoir droit. L'affaire fut portée devant le grand conseil, et le prieur, dans un mémoire très-habilement rédigé, se disculpa si bien que ses ennemis furent condamnés aux deux tiers des dépens, montant à près de 4,000 livres.

Quelques passages de ce mémoire seront peut-être lus avec intérêt :

« Dans le quinzième siècle, est-il dit, la paroisse de Moraches était peu nombreuse (1) ; les habitants, tous laboureurs, étaient simples dans leurs habits, sobres dans leur nourriture, mais bien instruits et très-zélés pour le service divin ; les chefs de famille se faisaient un devoir d'apprendre le chant à leurs enfants et assistaient avec plaisir à tous les offices énoncés dans le concordat de 1460. La paix, l'abondance, la docilité et la subordination y étaient en vigueur, fruits délicieux du règne de Louis XII. Mais ce calme fut bientôt suivi d'une horrible tempête qui ébranla les fondements de la monarchie française. Quelques princes ambitieux suscitèrent une guerre civile, firent prendre les armes à leurs vassaux, se liguèrent avec des princes protestants pour se maintenir dans leur révolte. Une nombreuse armée de lansquenets vint à leur secours et ravagea plusieurs provinces de France. Celle du Nivernais se ressentit longtemps

1) Aujourd'hui, en 1877, elle comprend 637 habitants.

Digitized by Google

de leur fureur ; un détachement de ces scélérats se cantonna à Cham-Allemand (Champallement), lieu couvert et de difficile accès; ils ne sortirent de leur retranchement que pour saccager les paroisses voisines. Ces sacriléges renversèrent les autels, brisèrent les images et réduisirent en cendres le clocher de Moraches.... Les habitants, ruinés, durent planter des vignes sur tous les coteaux de la paroisse pour subsister du travail de leurs mains..... Et, dès-lors, ils n'eurent plus le loisir de venir tous les samedis à vêpres, ni de faire des processions les jours ouvriers; ils s'en tinrent aux préceptes de l'Église, et cet usage s'est perpétué jusqu'à présent. Quant aux deux messes à dire à la Toussaint, aux Rois et à la Pentecôte, le prieur observe très-judicieusement que, vu la difficulté d'avoir un prêtre étranger, cette pratique a dû cesser de bonne heure ; car dire deux messes dans un même jour, en la même église, excepté celui de Noël, est un abus qui ne se peut tolérer... »

Il y avait eu d'ailleurs, après ces événements, un autre concordat passé verbalement entre le prieur et ses paroissiens, et le curé déclare l'avoir fidèlement observé tel qu'il lui est parvenu par la tradition.

Mais quittons l'humble paroisse de Moraches, et, nous arrêtant à Nevers, voici un autre concordat, — le seul dont le texte intégral nous ait été conservé, — passé en 1494 entre le curé de l'antique paroisse de Saint-Père et ses paroissiens. Une copie de ce très-curieux document avait été faite au commencement du seizième siècle sur le livre des comptes de la fabrique (1); c'est de cette copie que nous offrons aujourd'hui la reproduction. Quelques notes préliminaires en feront bien comprendre l'intérêt. Tout d'abord, au jour de Pâques charnels, c'est-à-dire le grand Pâques où l'on reprend l'usage des aliments gras suspendu même le jour de Pâques fleuries ou des Rameaux, le curé doit dire la première messe pour « administrer les serviteurs de sa paroisse », et il fournit *le vin*

(1) Série GG. 41, archives communales de Nevers.

Digitized by Google

pour administrer ses paroissiens. Cette particularité mérite d'être signalée, non pas qu'en l'église Saint-Père la communion s'administrât encore à cette époque sous les deux espèces du pain et du vin, mais parce que, comme il se pratique dans le rit romain, aux communions générales du clergé, aussitôt après la communion, un prêtre assistant ou un clerc suivant le célébrant présentait à tous les fidèles ayant communié ce vin, destiné sans doute à servir comme d'une ablution pour humecter le palais et faciliter la déglutition de l'hostie (1). Cet usage, commun d'ailleurs à plusieurs autres églises de France, existait encore à la fin du siècle suivant. En 1598, le receveur de la fabrique de Saint-Père note sur son livre de comptes une dépense de 2 sols pour une chopine de vin pour ceux qui ont communié le jeudi et le samedi saints; il y a de même 18 deniers pour le vin de la communion de la Pentecôte.

De leur côté, les paroissiens devaient à leur curé, en ce même jour de Pâques charnels, une rétribution généralement appelée le « détaul » et qu'à Moraches nous avons vue dénommée le denier paschal. Elle s'élevait pour chaque personne à deux deniers tournois. Plus tard ce chiffre avait monté jusqu'à quelques sols. En 1660, Mgr Eustache de Chéry, dans un réglement publié en synode, pour les droits curiaux du diocèse, fixe les « debtaux » qui se doivent à Pâques, au curé, à un sol pour chaque communiant. On retrouve encore aujourd'hui dans le Morvand plusieurs traces de cette ancienne redevance.

Le pain bénit de la grand'messe du dimanche était aussi à la

(1) Mgr Barbier de Montault, signalant cet usage dans l'église rurale de Marcé (Maine-et-Loire) en 1434, où il fallait pour « accommunier les paroissiens » trente-sept pintes de vin, la pinte de vin valant 6 deniers, cite le *Rituale andegavense* du dix-huitième siècle, où se trouvent des détails très-explicites sur ce sujet: *Curent parochi... ut vinum illud communicantibus utriusque sexus præbeatur statim post communionem, antequam surgant; de quo quisque, si videbitur, tantum sumat, quantum erit necesse ad os proluendum, ut hostia facile et sine periculo deglutiatur...* (*Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, t. XVII, 1874, p. 55.)

Digitized by Google

charge du curé; mais il percevait pour cela une rente de 15 sols tournois et une poule sur une vigne assise aux Champs-Blancs.

Quant à la lampe « ardant » devant le corps de Notre-Seigneur que doit pareillement ledit curé, c'est une charge que le droit canonique lui impose, et s'il ne le peut, elle retombe sur la population. (*Analecta juris pontificii*, XCVII liv., col. 610.)

Au jour de l'Ascension, il est noté que chaque paroissien reçoit de la cire bénite, en venant à l'offrande, pour en faire des croix que l'on conserve dans chaque maison, en souvenir de la Passion de Notre-Seigneur. Cet usage, qui existait avant 1789, dans toutes les paroisses de la ville, avait même été remis en vigueur à la cathédrale et ailleurs depuis la révolution et subsista jusqu'en 1830 ou environ.

Pour la fête de la Transfiguration, la messe devra être chantée de vin nouveau, si l'on en peut trouver. Une semblable coutume existait en plusieurs églises de France, et l'abbé Pascal, dans ses *Origines et Raison de la liturgie catholique* (1), rapporte divers détails de cette cérémonie. A Saint-Maurice d'Angers, la bénédiction des raisins avait lieu après l'épître; on les laissait sur l'autel dans deux plats d'argent, et à l'*Agnus Dei*, on les distribuait au clergé. A Saint-Martin de Tours la bénédiction ne se faisait qu'après les paroles du canon qui terminent le *nobis quoque peccatoribus*; le prêtre alors pressait un grain ou deux des raisins et il en faisait découler le jus dans le calice où il se mêlait avec le précieux sang.

Le jour de la Sainte-Croix de mai, il y aura une grand'-messe pour bénir les croix que l'on porte dans les vignes; cette pratique s'est maintenue jusqu'à nos jours. Pour la Sainte-Croix de septembre, il y aura aussi la grand'messe, mais pour adorer la vraie croix.

Beaucoup d'autres particularités devront fixer l'attention; nous ne pouvons toutes les indiquer ici. On remarquera, par exemple, non-seulement le chant des vêpres tous les samedis,

(1) Voir cet ouvrage au mot : *Transfiguration*.

Digitized by Google

mais le chant de matines solennelles les jours de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte, de la Toussaint, des Morts, de la Circoncision et des Rois, et les veilles de la Fête-Dieu, de la Saint-Pierre de juin, fête patronale de la paroisse, de Noël enfin, seul jour où l'on chante maintenant cet office, même dans la plupart des cathédrales. Pour les processions, elles se font extérieurement à toutes les fêtes solennelles, notamment aux trois fêtes de saint Pierre de février, de juin et d'août (22 février, chaire de saint Pierre ; 29 juin, saint Pierre et saint Paul ; 1er août, saint Pierre ès-liens), aux deux croix qui avoisinent l'église : la croix du foin et la croix dite de Saint-Pierre ; le jour et les féries de Pâques et de la Pentecôte on se rend aux fonts pour y dire vêpres, etc. — En dernier lieu, notons l'usage de sonner le couvre-feu tous les jours, à sept heures du soir, usage dont le diurnal du chapitre de la cathédrale fait mention comme existant encore à Saint-Cyr en 1789 ; seulement il était sonné à huit heures, comme l'*Angelus* de nos jours. Cette sonnerie du couvre-feu, *ignitegium*, était, dit un ancien concile de la province de Normandie, tenu à Caen en 1061, le signal de la prière et de la retraite précédant le coucher, de sorte qu'après il n'était plus permis de sortir de la maison, *ut quotidie sero, per signi pulsum, ad preces Deo fundendas quisque invitaretur, atque occlusis foribus domorum, ultra vagari amplius vetitum admoneretur*. Et, en effet, observe naïvement l'auteur à qui cette citation est empruntée, il ne sied guère à un vrai chrétien de sortir tard dans les rues (1).

II.

S'ensuit le service que doit le curé de *Saint-Père de Nevers* (2) ou son vicaire à ses paroissiens chacun an, et aussy

(1) *Voyages liturgiques de France*, par le sieur de Moléon, p. 381 et 382.

(2) Nous soulignons à dessein le terme de *Saint-Père* qui, d'ailleurs, à cette époque même, est indifféremment remplacé par celui de *Saint Pierre*.

Digitized by Google

ce que ses paroissiens luy doivent en la manière qui s'ensuit. Fait le xxve jour de janvier mil quatre cens quatre-vingt et quatorze.

Et premièrement

Doit ledit curé tous les samedis de l'an, vespres.

Item tous les dimanches la grant messe avecques les *commendemens* (1) et prosne et dict *Asperges me Domine.*

It. tous les dimenches vespres et complye.

It. doit ledit curé le *pain benoist* à la grant messe du dimenche, et a ledit curé pour le pain benoist quinze sols tournois et une géline de bourdelaige sur une vigne assise en Champt-Blant que tient à présent Étienne Billot, mareschal.

It. la première messe du dimenche où l'*eaue benoiste* est faicte et prosne comme à la grant messe, à la charge des procureurs de lad. esglise, que a fondé *domp Pierre de Carroble* à ladite fabrique (2).

It. le jour de *Pasques charnels* la grant messe solennelle à diacre et soubzdiacre et procession *autour des deux croix* de ladite esglise.

It. cedit jour matines solennelles.

It. doit ledit curé cedit jour la première messe pour administrer les serviteurs de ladite paroisse et doit ledit curé, cedit jour, *le vin pour administrer lesdits paroissiens.*

It. doivent les paroissiens cedit jour au curé pour le *detaul* chacun chef d'ostel, c'est assavoir ou l'omme ou la fame, et les serviteurs, chacun deux deniers tournois.

(1) Il faut entendre ce mot « commendemens » dans le sens de recommandation des fidèles défunts, suivant un usage qui s'est perpétué dans bon nombre de paroisses.

(2) Dans le livre des comptes de la fabrique commencé en 1594, il est souvent question de la rente fondée par frère Pierre de Carroble, religieux de Vézelay, sur une maison assise à Nevers, en la rue de la Coifferie, pour faire dire cette première messe. Il est question aussi de noble homme Philippe de Carroble qui, le 2 juillet 1547, avait donné une autre rente sur une maison en la rue de la Revenderie, pour augmenter la fondation faite par son défunt frère.

Digitized by Google

It. cedit jour et veille, vespres solennelles *et aller cedit jour sur les fons dyre vespres* (1).

It. le lundi et mardi desdites *foyriers de Pasques* vespres, et aler sur les fons dire vespres.

It. le jour Sainte-Croix de may, une grant messe pour *béneistre les croix* pour *pourter es vignes* (2).

It. le jour de l'Ascension Notre-Seigneur, cedit jour, matines solennelles. Et en marge de cet alinéa est écrit:

Nota hic, la cire béniste qui se donne à chacun paroissien durant l'offerende pour faire des croix et mectre en leur maison, en mémoyre de la Passion Notre-Seigneur Jesus-Christ.

It. cedit jour la grant messe solennelle, la procession autour desdites deux croix de ladite esglise.

(1) Cet usage n'était pas particulier à l'église Saint-Pierre, il était général pour tout le diocèse, et l'on peut même dire pour toute la France. Nos anciens livres liturgiques en font tous mention. On peut voir surtout à ce sujet le *Processionnal nivernais* de Mgr d'Albret en 1535, où se trouvent notées les antiennes et prose *eundo ad fontes et redeundo de fontibus.*

(2) Le Rituel romain ne donne pas la formule de cette bénédiction, mais on la trouve dans les anciens rituels et missels nivernais sous cette rubrique : *Benedictio crucum sive signorum in solemnitatibus sanctæ crucis...* L'oraison que récitait le prêtre renferme ces paroles qui expriment bien le motif pour lequel les habitants de la campagne font encore bénir ces croix chaque année : *Ut in quocunque loco posite fuerint, noxia cuncta ab eo repellant, per virtutem Domini nostri...* La formule du Rituel nivernais de 1845, qui comprenait deux oraisons, disait d'une manière encore plus explicite : *Ut has ligneas cruces, quas tui fideles in hortis, vineis, agris, aliisque locis plantandas afferunt, sic tuo nomine benedicas ut.. a prædiis quibus defixæ fuerint, fragor absit grandinum, procella turbinum et impetus tempestatum, sicque, dextera tuæ virtutis, omnes sternantur aeriæ tempestates, et diabolicæ fugiant artes, ut eorum fructus ad maturitatem servati, in tui nominis honorem colligantur a sperantibus in virtute tuæ sanctæ crucis.* Toutefois cette bénédiction, dont nous ignorons la provenance, avait le tort de n'être point traditionnelle, au moins dans le diocèse.

Un missel d'Autun de l'année 1556 note que depuis la fête de l'Invention de la sainte Croix jusqu'à celle de l'Exaltation on ajoutait aux suffrages ordinaires les oraisons *Contra tempestates.*

Digitized by Google

It. cedit jour et veille, vespres solennelles.

It. la veille de Pentecoste, une grant messe pour faire le service pour *bénéisson des fons de ladite esglise.*

It. cedit jour de Pentecoste matines solennelles.

It. cedit jour la grant messe solennelle, la procession autour desdites deux croix.

It. cedit jour et veille vespres solennelles et *aler sur les fons dyre vespres* (1).

It. le lundi et mardi, vespres sur les fons, comme dessus.

It. la veille de la Feste-Dieu, le soir, matines solennelles.

It. le jour de ladite Feste-Dieu, la grant messe solennelle, la procession autour de ladite paroisse et *pourter le corps Jesus-Christ* (2).

It. cedit jour et veille, vespres comme dessus.

It. cedit jour, prime, tierce, sexte, nonne, complie dudit jour.

It. veille Saint-Pierre de juing, matines le soir solennelles.

It. cedit jour la grant messe solennelle et la procession autour desdites deux croix.

It. cedit jour et veille vespres solennelles.

It. le jour Saint-Pierre d'aoust, la grant messe et la procession autour desdites deux croix.

It. cedit jour et veille, vespres comme dessus.

It. le jour de la Transfiguration Notre-Seigneur, une grant messe et *chanter de vin nouveau si on en peult trouver.*

It. le jour de la Sumpcion Notre-Dame, matines, grant messe solennelle et la procession autour desdites deux croix.

It. cedit jour et veille, vespres comme dessus.

It. le jour de la Nativité Notre-Dame, la grant messe, la procession comme dessus.

It. cedit jour et veille, vespres solennelles.

(1) Même observation ici que pour le jour et les féries de Pâques.

(2) L'inventaire des reliques de la fabrique de Saint-Pierre, dressé en 1594, mentionne « ung petit sibouère où on porte le corps Notre-Seigneur, à la Feste-Dieu, lequel a été donné par MM. les Tenons ».

Digitized by Google

It. le jour Sainte-Croix, en septembre, une grant messe pour *aourer la vraye croix* (1).

It. le jour de la Toussains, matines solennelles.

It. cedit jour, la grant messe solennelle, la procession autour desdites deux croix.

It. cedit jour et veille, vespres comme dessus.

It. cedit jour, vespres de Mors solennelles.

It. le jour des Trespassés, matines dudit jour solennelles.

It. cedit jour, la grant messe du jour solennelle, la procession autour desdites deux croix pour *gecter de l'eau béneiste sur les trespassés dudit cymitière.*

It. tout le pain qui est offert cedit jour des Trespassés à l'offrande, tant à la grant messe que es petites messes, est levé par les procureurs de ladite esglise et pourté à Saint-Martin pour bailler cedit jour aux pauvres, par les eschevins de la ville (2).

It. le jour de la Conception Notre-Dame, la grant messe solennelle, la procession comme dessus.

It. cedit jour et veille, vespres comme dessus.

It. la veille de Noël, le soir, matines solennelles.

It. le jour de Noël, à mynuyt, une grant messe solennelle.

It. cedit jour, au point du jour, une grant messe.

It. cedit jour, la grant messe solennelle, la procession autour desdites deux croix.

(1) Les anciens inventaires des reliques de la fabrique ne mentionnent pas de reliques de la vraie croix, à moins qu'elles n'aient été renfermées dans « une croix d'argent où est Notre-Seigneur avec cinq chérubins au pied de ladite croix, donnée par dame Anthoinette de Grandrye, vefve de feu M. Tenon »; mais l'inventaire de 1594 ne le dit pas; il cite cependant « une saincte espine faicte et anchassée d'argent, dorée au pied en deux ou trois androis, ladite anchasse fournie par Mme de Romenay ».

(2) Parmentier, dans ses *Archives de Nevers*, chapitre de l'abbaye Saint-Martin, t. Ier, p. 332, parle de cette pieuse coutume qu'il fait remonter au quinzième siècle. (Voir dans l'*Inventaire-sommaire des archives communales de Nevers*, à la table des matières, les indications données au mot : *Pains* offerts le jour des Trépassés.)

Digitized by Google

It. cedit jour et veille vespres solennelles.

It. les foyriers de Noël, chacun jour vespres.

It. le jour de la Circoncision Notre-Seigneur, matines solennelles.

It. cedit jour, grant messe solennelle, et la procession comme dessus.

It. le jour des Roys matines solennelles.

It. cedit jour, la grant messe solennelle et la procession autour desdites deux croix.

It. cedit jour et veille, vespres comme dessus.

It. le jour de la Purification Notre-Dame la grant messe solennelle pour *béneistre les cyerges*, la procession comme dessus.

It. cedit jour et veille, vespres comme dessus.

It. le jour Saint-Pierre de feuvrier la grant messe solennelle, la procession autour desdites deux croix.

It. cedit jour et veille, vespres comme dessus.

It. le premier jour de Caresme une grant messe pour *avoir des cendres*.

It. le jour de l'Annunciacion Notre-Dame, la grant messe solennelle, la procession comme dessus.

It. cedit jour et veille, vespres comme dessus.

It. le jour de *Pasques flories* la grant messe solennelle avecques la Passion, la procession pour *bénystre les rameaulx* à la croix derrier ladite esglise, la procession demy la paroisse du cousté de la *rue au Bourgoys* (1).

(1) C'était l'usage constant dans la liturgie nivernaise que le jour des Rameaux la bénédiction se fît à la croix du cimetière ; ensuite avait lieu la procession qui faisait le tour de la paroisse. La rue aux Bourgeois ou des Francs-Bourgeois, comme on l'appelait encore au siècle dernier, est la rue actuelle du Lycée. Il faut bien se rappeler que l'église Saint-Pierre était alors sur la place dite aujourd'hui place Guy-Coquille, et qu'en 1770 seulement, par suite de la démolition de l'antique église, qui s'écroulait, le titre paroissial fut transféré par Mgr Tinseau dans la chapelle des Pères Jésuites du collége, où il est demeuré.

Digitized by Google

It. le mardi, mécredi devent Pasques, chacun jour, la grant messe, et dire chacun jour la Passion.

It. le jeudi saint, la grant messe pour mectre le corps Jesucrist en repos.

It. le venredi saint, le service où est dicte la *Passion à troys* et *aourer la croix* audit service.

It. le mercredi, jeudi, venredi, chacun desdits jours, le soir chanter *ténèbres*.

It. la veille de Pasques charnelz, la grant messe et faire le service de la béneisson des fons.

It. tous les venredis, à heure de sept heures, une messe qui sera dite de la croix et sera coppetée seize coups de l'une des cloches de ladite esglise, à la charge des procureurs de ladite esglise de la faire dire, que a fondée maître Th. Cordelier et ses frères à ladite fabrique.

It. tous les jours, à sept heures du soir, sonner le *couvre-feuf*, à la charge des procureurs de ladite esglise, que a fondé Marie Cordelier, vesve de feu Th. des Champs.

It. et en tant que touche des sépultures et béneissons et rendues qui sont dehues au curé par les parochiens, n'en est deu audit curé pour chacun chef d'ostel que dix sols tournois, pour ce que est autres paroisses ou n'en payent non plus pour chacun chef d'ostel et pour ung enffent cinq sols, et pour rendues et béneissons dix sols tournois, pour ce que les parochiens de ladite esglise sont tenus entretenir leur esglise de tout ce qu'il y est nécessaire, qui sont grans fraiz auxdits paroissiens.

It. pour les frais que il fault faire en ladite esglise par les parochiens, comme la couverture de ladite esglise, clocher et portail et autres fraiz pour ceulx qui sont enterrés en l'esglise, pour chacun chef d'ostel ou autre grant personne, on a accoustumé prandre pour ladite fabrique et entretènement de ladite esglise vingt sols tournois, pour ung petit enffent cinq sols, et soubz le portail pour une grant personne dix sols, et pour ung enffent deux sols six deniers, qui est pour la réparacion de ladite esglise.

Digitized by Google

It. doit le curé, la lampe ardant devant le corps Jesucrist tous les jours.

It. est assavoir que tous les ornemens, comme croix, calices, custodes, syboyres et autres reliquaires d'argent, chappes, chasubles et autres habillemens d'esglise, linge, livres, ainsi qu'il est contenu es inventaires qui en ont esté fays par cy-devent et après, sont et appertiennent aux paroissiens de ladite esglise Saint-Père de Nevers. Fait le xxve jour de janvier, l'an mil quatre cens quatre-vingt et quatorze. P. CORDELIER.

Pour copie conforme :

L'abbé BOUTILLIER,

Conservateur des archives communales de Nevers.

Juillet 1877.

SÉANCE DU 9 AOUT 1877.

Présidence de Mgr CROSNIER.

Siégent au bureau : MM. Crosnier, *président;* le docteur Subert, *secrétaire;* l'abbé Boutillier, *archiviste;* Lhospied, *vice-secrétaire.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Une discussion s'élève entre MM. Massillon et Bouveault relativement à une tête d'ange sculptée provenant des démolitions de l'église de Saint-Laurent, le premier attribuant cette tête au treizième siècle, tandis que M. Bouveault prétend que c'est une œuvre du quatorzième ; il ajoute que la sacristie de cette église a été construite au dix-septième siècle, et que ce débris de l'époque qu'il indique aurait été employé dans la construction et incrusté dans la muraille : *Adhuc sub judice lis est.*

Digitized by Google

M. Ruby père, architecte à Clamecy, est présenté comme membre de la Société par MM. Subert et Lhospied. M. Jéramec (Édouard), directeur des eaux minérales de Pougues, est présenté au même titre par MM. Subert et Joncard. M. Legrand, conducteur des ponts et chaussées à Donzy, est présenté par MM. Bouveault et Subert. Ces propositions sont acceptées. MM. Ruby, Jéramec et Legrand sont proclamés membres actifs de la Société nivernaise.

M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Bulliot, président de la Société éduenne, faisant connaître certains objets appartenant au Nivernais, déposés au musée d'Autun. Il cite entre autres une amphore achetée à Château-Chinon et donnée au musée d'Autun par M. le baron Pigenet; un vase trouvé à Saint-Honoré et offert par M. Parthiot; huit statuettes et autres objets trouvés à Brèves en 1856. Dans cette lettre M. Bulliot engage la Société nivernaise à envoyer à l'Exposition universelle en 1878 quelques figurines en pierre rappelant le culte populaire de la Gaule, dont Nevers possède quelques échantillons remarquables. La Société pense que les spécimens que nous possédons ne sont pas assez importants pour constituer un envoi.

Mgr Crosnier fait observer que ce qu'il y a de plus précieux en ce genre dans notre département fait partie du musée de M. Regnault, d'Entrains, décédé depuis la visite que nous avons faite dans cette ville. M. Bulliot pourrait se mettre en rapport avec M. Regnault, son fils, qui habite Paris. M. de Mortillet a visité le musée de M. Regnault et il a garanti la parfaite authenticité des objets curieux qu'il renferme.

M. Saffroi, cartonnier à Paris, a écrit à M. Châtel une lettre dans laquelle il lui propose de lui vendre des parche-

Digitized by Google

mins contenant des documents relatifs au Nivernais. M. Châtel, devant se rendre à Paris au mois de septembre, se mettra en relation avec le possesseur de ces pièces et verra si elles présentent assez d'intérêt pour en faire l'acquisition.

Le docteur Subert annonce la perte regrettable que la Société nivernaise a faite récemment par les décès de MM. Schaerff et Chouet; il exprime le désir qu'à chaque nouvelle de la mort d'un de nos sociétaires il en soit fait mention au procès-verbal. Ce vœu est favorablement accueilli.

Une charte communiquée par M. de Chatellux, et qui présente des détails fort intéressants concernant le couvent des Frères-Mineurs de Nevers, est lue par le secrétaire. Il est décidé qu'elle sera imprimée en totalité ou en partie dans un prochain *Bulletin*.

M. l'abbé Boutillier demande à faire quelques observations relatives à des indications erronées produites dans un journal de Nevers à propos des funérailles de Mgr de Ladoue. Voici le passage du compte-rendu : « Le corps de Monseigneur a été descendu ensuite dans les caveaux de la chapelle de Notre-Dame-de-Lourdes, ancienne chapelle Saint-Jean, où Mgr de Ladoue avait demandé à être inhumé. On croit généralement que les caveaux de cette chapelle avaient jadis servi de sépulture aux princes de la maison de Gonzague. »

1° La chapelle aujourd'hui dédiée à Notre-Dame de Lourdes n'a jamais été la chapelle Saint-Jean ; construite seulement au quinzième siècle, elle était une annexe de l'antique paroisse, dont le siége était établi dans l'abside romane aujourd'hui réservée aux fonts baptismaux, et dans

Digitized by Google

le siècle dernier les curés de Saint-Jean en avaient fait leur sacristie.

2° On n'a jamais cru « généralement », c'est une opinion absolument gratuite, que les caveaux, ou mieux le caveau de cette chapelle, aient jadis servi de sépulture aux princes de la maison de Gonzague. On sait au contraire que les comtes et ducs de Nevers se faisaient inhumer dans le chœur de la cathédrale, et que les princes de Gonzague en particulier avaient leur cave creusée, en 1590, dessous le sanctuaire, en face de la sacristie. M. de Soultrait a reproduit, dans son *Guide archéologique à Nevers*, d'après les documents si précieux de la collection Gaignières, les inscriptions de tous ces tombeaux.

Quant à la cave de la chapelle de Notre-Dame-de-Lourdes, elle était affectée, comme pour les autres chapelles, à la sépulture de ses fondateurs. C'était la chapelle des *Régnard*, une vieille famille de bourgeois et marchands bouchers de Nevers, dont les archives de la ville et du département renferment un grand nombre de titres. Peut-être cette famille était-elle alliée à une autre famille du même nom existant à Auxerre au quinzième siècle et exerçant la même profession On pourrait en ce cas leur prêter les armoiries indiquées sur un sceau en bronze du quinzième siècle, ainsi décrit dans le catalogue du musée d'Auxerre (2e section, § 2 de la série B, n° 346) :

Au centre, un animal accroupi ; au-dessous, une étoile ; au-dessus, une fleur de lys issante ; autour, deux légendes concentriques : *Regnars chatelin boichiez d'Auceure.*

M. l'abbé Boutillier ajoute que si la Société le croit utile, vu les travaux importants qui se font actuellement dans la chapelle de la cathédrale, il pourra donner dans une pro-

Digitized by Google

chaine réunion l'indication d'un très-grand nombre de sépultures faites, non-seulement dans les voûtes des chapelles, mais en divers lieux de la cathédrale, qui forme véritablement un immense ossuaire.

Il donne ensuite lecture d'un concordat passé en l'année 1494 entre le curé de Saint-Père de Nevers et ses paroissiens. En raison de l'intérêt que présente cette pièce, on décide qu'elle sera insérée dans le *Bulletin*.

M. Lhospied propose, de la part de M. Édouard de Fontenay, de continuer les fouilles commencées l'an dernier au lieu dit *la Villa-Caron*, près le Four-de-Vaux, commune de Varennes-les-Nevers. Mgr Crosnier, qui a fait partie de la première excursion, demande que les nouvelles fouilles à exécuter soient pratiquées dans le champ qui limite l'emplacement précédemment exploré. Plusieurs membres se proposent de se rendre à la gracieuse invitation qui leur est faite.

M. le docteur Jacquinot rend compte d'une excursion qu'il a entreprise récemment. Il avait remarqué à plusieurs reprises, en voyageant en chemin de fer, du Guétin à La Guerche, à une dizaine de minutes après avoir quitté le Guétin, sur la droite, un emplacement au milieu des bois, qu'il était facile de considérer comme une motte féodale. Il s'est décidé à faire à pied le trajet jusqu'à l'endroit indiqué, connu sous le nom de *Bourin*. Les ruines qu'il a explorées portent en effet le nom de *château de Bourin*. Il appelle l'attention de ses collègues de la Société sur l'existence de ces débris, qui seront plus faciles à exploiter quand la végétation sera moins abondante.

Digitized by Google

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 1877.

Présidence de M. Jacquinot, doyen des sociétaires présents.

M. l'abbé Boutillier donne lecture au nom de Mgr Crosnier d'une note sur l'inscription de la tour Saint-Michel, qui faisait partie des remparts de Nevers. Cette inscription vient d'être découverte par M Bouveault chez M. Dard, qui veut bien en faire don au musée de la porte du Croux. La note de Mgr Crosnier doit trouver ici sa place; elle est datée du 29 septembre.

SAINT MICHEL. — C'est aujourd'hui que l'Église célèbre la solennité du chef de la milice céleste. Plusieurs fois déjà nous avons eu occasion de parler du *culte aérien* de saint Michel, soit dans l'*Hagiologie nivernaise* (page 390), soit dans la *Semaine religieuse*. Nous avons fait remarquer que les sanctuaires élevés en son honneur étaient placés sur les hauteurs, dans les tours des édifices sacrés ou au-dessus des voûtes; telle était la chapelle de Saint-Michel, fondée au commencement du treizième siècle par Hervé, comte de Nevers, et par Mahaut, son épouse, au-dessus du portail principal de la cathédrale. Grâce à M. Bouveault, architecte, nous avons une nouvelle preuve de notre assertion; il vient de découvrir, incrustée dans les anciens murs romains de notre ville, une curieuse inscription jusqu'alors inconnue, ainsi que le fait qu'elle relate.

On sait que notre vieux Nevers ne possédait autrefois que deux portes : la porte épiscopale, qui était élevée entre l'hospice Saint-Didier et la cathédrale, et la porte de la Cité, placée au bas de la place qui porte encore ce nom, à l'endroit ou la rue de l'Oratoire joint la rue Nationale. C'était la principale porte de Nevers; c'était là que s'arrêtaient les évêques lors de leur prise de possession et qu'ils prêtaient serment, en présence

Digitized by Google

des échevins, de défendre et de maintenir les droits et priviléges de la cité.

Nous savions bien que saint Michel, comme nous l'avons dit, était le protecteur de la cathédrale; mais l'inscription en question établit que la ville de Nevers était aussi placée sous son puissant patronage : elle lui avait confié la garde de ses murs.

Nous donnons l'inscription telle qu'elle existe :

LVDOVICO XIII REGNANTE.

TURRIS QUONDAM STI MICHAELIS, INTRA
VETUSTÆ & ALMÆ CIUITATIS MUROS CIRCUMSCRIPTA
MOLE SUA & VICINORUM RUINIS COLLAPSA, XXII°
DECEMBRIS 1629 : NUNC DEMUM SUMPTIBUS D.
PHILBERTI DEVAULX ELECTORUM PRÆSIDIS IN
INTEGRUM RESTITUTA — 1634

DECOLONS
1767.

« Sous le règne de Louis XIII, la tour autrefois dédiée à saint Michel, comprise dans les murs de la vieille et noble cité, renversée par son poids et par les ruines des murailles voisines le 22 décembre 1629, fut reconstruite intégralement aux frais du sieur Philibert Devaulx, président de l'élection en 1634.

» DECOLONS,
» 1767. »

M. l'abbé Boutillier appelle ensuite l'attention des membres présents sur l'estampage d'une très-belle et curieuse inscription romaine découverte en 1876 dans la démolition de l'antique église de Saint-Symphorien de Monceaux-le-Comte, sous l'emplacement du maître-autel. Il fait remarquer en particulier cette importante désignation des *opifices loricari* fixés dans le pays éduen, *qui in Æduis consistunt, et in vico Brivæ respondent*, et dont une partie

Digitized by Google

est cantonnée au bourg de Brèves. Ce nom rappelle le souvenir de l'ancienne nécropole découverte dans cette localité. M. l'abbé Boutillier se propose de faire un rapport sur cette inscription.

Les membres présents émettent le vœu que M. le Président de la Société soit immédiatement prévenu de cette découverte, et qu'il entre en relation avec M. le maire de Monceaux pour obtenir la remise de cette inscription, qui trouvera sa place au musée, auprès de celles de Mêves et de Bouhy.

M. le docteur Jacquinot entretient ensuite la Société de la tournée archéologique qu'il a entreprise pendant les vacances ; tout en s'arrêtant spécialement aux objets de l'âge de pierre et aux antiquités gallo-romaines, il ne néglige pas de faire mention des débris moins anciens qui présentent quelque intérêt. Il signale, entre autres, près des églises de Tintury et de Diennes, deux blocs de pierre d'environ 90 centimètres d'élévation, portant un mètre de diamètre, affectant la forme d'un énorme tronçon de colonne antique à seize pans. Ces blocs ont été anciennement creusés et paraissent avoir servi de fonts baptismaux.

La séance est terminée par la présentation et l'admission à l'unanimité de deux membres : M. Prégermain, propriétaire à Gron, commune de Tintury, présenté par MM. les docteurs Jacquinot et Subert, et M. l'abbé Marillier, aumônier des Ursulines de Corbigny, présenté par MM. Boutillier et Rolland.

Digitized by Google

CHARTE

COMMUNIQUÉE A LA SOCIÉTÉ NIVERNAISE

PAR M. DE CHASTELLUX.

A tous ceulx qui ces présentes lettres verront les gardien et couvent des Frères-Mineurs de Nevers de l'ordre monseigneur sainct Francoys, ouquel estoient nous Guillaume Roy, gardien dudit couvent; Miles Taupain, Hugues Psaltérion, Michel de La Parrelle, Bertholomies du Crot, Guillaume Souchart, Phelibert de Fonte, Jehan Herbet, Jehan Chamot, Jehan Garet, Anthoine Gard, Jehan Mignard, Jehan Richart, tous religieux profez dudit couvent de Nevers, salut en notre Seigneur : saichent tous présens et à venir que comme procès fust meu et pendant par devant messeigneurs des requestes du palais à Paris entre nous, demandeurs d'une part, et noble et puissant seigneur messire Jehan, seigneur de Chasteluz, chevalier, viconte d'Avalon et seigneur de Colenges-les-Vigneuses, Bazarne et Courson, deffendeur, d'autre part, pour raison et à cause de certain laiz, droiz funéraulx et autres chouses à nous et à nostre esglise donnez et leguez par noble seigneur Claude de Chasteluz, escuier, frère dudit chevalier, à la charge de certain service dont cy après sera faitte mencion finablement dudit procès, discord et différant, nous deuement assemblez en notre chappitre au son de la cloche en la manière accoustumée, avons recogneu et confessé avoir traictié, transigé, pacifié, composé et accordé, et par ces présentes traictons, pacifions, transigons, composons et accordons audit chevalier de ce sur lesdiz procès et différans en la manière qui s'ensuit, c'est assavoir que pour tout le droit que nous avons et pouons avoir et prétendre, et ce qu'il nous estoit et pouoit estre deu par ledit chevalier ou autres quelconques pour raison et à cause dudit laiz, fraiz funéraulx et autres choses quelxconques

Digitized by Google

à nous données et léguées en aumosne par ledit Claude de Chasteluz, frère dudit chevalier ou autrement, en quelque manière que ce fust, nous deuement assemblez comme dit est icellui chevalier, ses hoirs et aians cause et tous autres avons quictez et clamez quicte, quictons et clamons quictez par ces présentes, moyennant et parmi la somme de cinq cens livres tournois que pour ce ledit chevalier nous en a paiez ou fait paier content, et dont nous assemblez comme dit est nous tenons pour contens, bien paiez et agreez et en quictons ledit chevalier et tous autres, et nous départons de tout ce qu'il nous pouoit estre deu et que nous pouyons quereller ou demander à cause dudit laiz ou autres choses à nous données et aumosnées par icelluy Claude de Chasteluz, soit par testament, codicile, par donacion *casu mortis*, entre vifz ou autrement en quelque manière que ce soit. Et moyennant ladite somme de cinq cens livres tournois ainsi par nous receue comme dit est, nous et noz successeurs serons tenuz et obligez à tousiours perpétuellement dire et célébrer toutes les sepmaines de l'an à tousiours mais deux messes à basse voix, c'est assavoir l'une le lundi des Anges et l'autre le vendredi de la Croix, avec les colectes propices et qui y appartiennent. Item de faire à tousiours mais perpétuellement chacun jour de l'an une procession qui sera ordinaire avant notre grant messe cothidiaine, le prebtre pour dire et célébrer ladite grant messe revestu avec les dyacre et soubdiacre en laquelle faisant nous dirons et seront tenuz de dire la letanie achant et haulte voix et à la fin d'icelle letanie les colectes, pertinens et acoustumiées, tout selon la forme et teneur de l'ordonnance dudit Claude de Chasteluz de ce faisant mencion, c'est assavoir : *De Profundis*, *Inclina*, *Quesumus Domine et Fidelium*. Et oultre les choses dessus dictes seront tenuz et avons promis dire et chanter chacun jour de l'an, à tousiours perpétuellement, à l'entencion dudit chevalier qui nous a fait paiement desdiz cinq cens livres tournois, une oroison de sainct Francoys ou des Anges ou selon le jour et après son décès, des Trépassés. Et ce fait sans intervalle de temps, ledit prebtre et les dyacre et soubdyacre aussi revestuz

Digitized by Google

s'en viendront à l'autel et sera comancée notre dit grant messe ordinaire et cothidiaine. Et aussi nous avons promis et promettons par le veu de notre religion lesdiz cinq cens livres tournois mettre et employer à faire et édifier une chapelle ou deux, ou faire le pulpitre ouquel devoient estre asssises ces armes revestuées de feullaige en notre dite esglise ou deornement et embelissement d'icelle, et fere mettre et asseoir en ladicte esglise deux pierres : l'une aulx despens dudit chevalier et l'autre aulx despens du couvent, lesquelles seront garniées et ès quelles sera escript et imprimé tout le service dessusdit, et selon qu'il est cy-dessus déclairé et exprimé affin de mémoire perpétuelle, et à faire et acomplir les choses dessus dites, nous ainsi assemblez nous obligons soubz le veu de notre dite religion et aussi noz successeurs et chacun de nous, voulons et expressément consentons et accordons que faire, entretenir, entériner et acomplir les choses dessus dites et chacune d'icelles nous et nosdiz successeurs soyons et puissyons estre contraincts par censures ecclésiastiques tant de notre sainct Père le Pape que de noz autres supérieurs généraulx et provinciaulx par lesquelx nous promectons en bonne foy et soubz le veu de notre dite religion faire ratifier, approuver, consentir et accorder tout le contenu en ces présentes soubz les mesmes peines d'excommunicent et aussi de suspencion et interdict. Et afin que ce soit chose ferme et estable à tousiours, nous avons faict mectre et apposer à ces présentes les seaulx de nous gardien et aussy de notre dit couvent, et aussi le seel de Sainct-Pierre-le-Moustier, desoubz lequel semblablement nous nous obligons et noz successeurs et fait signer par Jehan Verron, clerc notaire dudit seel, de son seing manuel. En tesmoing des choses dessus dictes, fait et donné en notre chappitre capitulans pour ce assemblés au son de la cloche en la manière acoustumée, le quatorziesme jour du moys de février l'an mil quatre cens quatre-vingtz et sept, présens Loys-Alizon Clert et Regnault Savoye, tonelier, demourands audit Nevers, tesmoings ad ce par nous et ledit juré requis et appellez.

(Voyez page 105 de l'*Histoire de la maison de Chastellux.*)

Digitized by Google

CONSIDÉRATIONS

SUR

LES DIFFÉRENTS AGES DE LA PIERRE TAILLÉE.

RÉPONSE

AUX OBJECTIONS FAITES AU CONGRÈS INTERNATIONAL DE BUDAPEST SUR LE CLASSEMENT DES SILEX DE SAUVIGNY.

I.

J'ai présenté au congrès de Budapest un mémoire sur les silex taillés de Sauvigny-les-Bois (Nièvre), commune que j'habite.

Ces silex se trouvent en abondance à la surface d'une ancienne alluvion sableuse, mais aussi dans toute l'épaisseur du terrain, autant que j'ai pu en juger par une seule fouille faite pour extraire de la pierre à chaux. Là, le terrain alluvial présentait une épaisseur de 60 centimètres à un mètre, contenant des éclats de silex.

Parmi la nombreuse collection que j'ai réunie, certains types rappellent les haches de Saint-Acheul, d'autres les outils du Moustier; mais le plus grand nombre présente des formes spéciales qui, jusqu'ici, n'ont été trouvées nulle part.

J'ai offert la meilleure partie de ma collection au musée de Saint-Germain, qui a bien voulu l'accueillir, et M. de Mortillet en a rangé une partie dans les vitrines sous les noms d'Acheuléen et de Moustiérien.

De plus, dans son tableau archéologique de la Gaule, ce savant place les silex de Sauvigny dans l'époque du Moustier, quaternaire des plateaux.

Digitized by Google

Je me croyais donc parfaitement autorisé à regarder mes silex comme paléolithiques et à créer une nouvelle division que je regardais comme la réunion de l'Acheuléen et du Moustiérien, avec plusieurs types nouveaux, et à laquelle je donnais le nom de Sauvinien.

La lecture de mon mémoire achevée, quel ne fut pas mon étonnement de voir trois savants, très-versés dans les études préhistoriques, habitant des contrées éloignées les unes des autres, venir déclarer avec unanimité que les silex de Sauvigny appartenaient à la pierre polie, que c'étaient des ébauches, des rebuts de fabrication, etc.

En présence de cette opinion, émise par des hommes très-compétents en pareille matière, il semblerait que la détermination des silex de Sauvigny est chose jugée et que je n'aie plus qu'à m'incliner.

J'ai pris en grande considération les objections qui m'ont été faites. Je me suis livré à de nouvelles études ; eh bien ! j'avoue que je n'ai pas été convaincu. Les raisons de mes adversaires ne me semblent pas péremptoires ; elles sont d'ailleurs présentées, en partie, sous une forme dubitative ; la cause n'est donc pas sans appel.

Au fond, il importe peu que le type nouveau de Sauvigny soit paléolithique ou néolithique. Mais il y a là une question de principes qui touche aux bases mêmes de la science et aux questions les plus ardues de l'anthropologie. Le débat s'agrandit. Voilà pourquoi je viens soumettre au jugement des nombreux savants qui s'occupent de cette question quelques arguments nouveaux.

J'ai apporté au congrès de Budapest une vingtaine d'échantillons de silex, des plus perfectionnés, pouvant donner une idée de l'ensemble du gisement de Sauvigny. Je puis affirmer que pas un seul ne ressemblait soit à un outil, soit à une ébauche de l'époque de la pierre polie. Pour assimiler des choses aussi différentes, il faudrait au moins qu'il y eût quelque ressemblance, quelque point de contact ; or, il n'y en a pas.

En présence de ce fait, que deviendrait la classification basée

Digitized by Google

sur l'archéologie, c'est-à-dire sur l'analogie des formes? Si l'on pouvait indifféremment ranger tous les types dans une seule et même époque, par cette raison qu'ils se trouvent à la surface du sol et qu'ils portent des traces ferrugineuses, il me semble qu'il n'y aurait plus que confusion.

Je respecte infiniment la décision de mes savants adversaires. Je crois que si nous différons d'opinion, la faute n'en est pas à eux, mais à l'état peu avancé et encore couvert d'obscurité de certaines parties de la science, entre autres de la filiation des âges de la pierre.

II.

Avant d'aller plus loin, il me semble qu'il est nécessaire de s'entendre sur ce qu'on appelle l'époque de la pierre polie et de bien définir quels sont ses caractères distincts et constants; cela, je pense, nous aidera à jeter quelque lumière dans ces ténèbres.

Une des régions qui offrent de la manière la plus complète, toutes les phases et toutes les formes de la pierre polie, est sans contredit la Suisse, dans ses plus anciennes habitations lacustres. C'est même l'une d'elles, la station de Robenhausen, que M. de Mortillet a choisie pour représenter dans sa classification la période néolithique. On y trouve des armes et des outils en nombre considérable. Ce sont d'abord des haches polies de diverses dimensions en roches dures, puis des lances et des flèches très-bien et finement taillées, soit en forme de feuilles, soit barbelées ou à ailerons, enfin des couteaux, racloirs et grattoirs de petites dimensions. Les outils en os, lissoirs, perçoirs, emmanchures en bois de cerf, etc., abondent, ainsi que des poteries nombreuses et grossières, des restes de tissus, de filets, de graines, de céréales, etc. La faune y est représentée par les animaux qui vivent de nos jours et par quelques animaux domestiques.

Voilà les caractères constants qu'on trouve dans toutes ces stations de l'époque néolithique; elles ont été fouillées avec le

Digitized by Google

plus grand soin et ont fourni des collections nombreuses, dans lesquelles on chercherait en vain ces grands silex, assez grossièrement taillés et à formes paléolithiques, qu'on rencontre dans certains gisements.

D'un bout de la Suisse à l'autre, les instruments de la pierre polie sont identiques et ne ressemblent en rien à l'industrie paléolithique.

Examinons maintenant l'époque néolithique dans d'autres localités, en Danemarck et en Scandinavie, par exemple. Là, la pierre polie règne sans conteste, les collections abondent. L'industrie de la taille du silex a atteint son maximum de perfection. On ne trouve dans ces pays que de la pierre polie pure. Le paléolithique y est inconnu. Rien qui ressemble au Saint-Acheul ou au Moustier, à l'exception de quelques silex de formes particulières qu'on trouve dans les Kjôkken-môddings, sur lesquels je reviendrai plus bas.

Or, pourquoi ne trouve-t-on pas là des ébauches grossières, des éclats affectant des formes paléolithiques, ainsi que l'annoncent pour la France, l'Angleterre et la Belgique, mes honorables adversaires ? Pourquoi ces différences dans les gisements de ces derniers pays et ceux du Danemarck et de la Scandinavie ? Pourquoi ici les formes invariables de l'époque néolithique et ailleurs un mélange de toutes les formes et de toutes les époques ?

Je ne me bornerai pas aux contrées du nord de l'Europe ; partout il en est de même. Je citerai encore, comme gisement néolithique étendu, les nombreuses grottes de la Champagne, explorées par M. de Baye, au nombre d'environ cent cinquante, et qui ont fourni à ce zélé explorateur une collection des plus nombreuses. Contiennent-elles des instruments à formes paléolithiques ? M. l'abbé Bordé nous affirme que non. J'ai moi-même examiné cette curieuse collection, et je n'ai rien trouvé qu'on pût assimiler au paléolithique.

J'ai visité la collection de M. le docteur Loydreau, recueillie au camp de Chassey. Dans ce vaste atelier, les objets, recueillis

Digitized by Google

en quantités considérables, ont tous le cachet de la pierre polie ; il n'y a pas de confusion possible.

Je pourrais citer bien d'autres exemples ; mais il est inutile de passer en revue tous les lieux qui fournissent exclusivement des spécimens de la pierre polie, tels, par exemple, que les dolmens et les cavernes ; tous nous donneraient le même résultat.

La forme des outils et des armes, telles que les lances et les flèches, barbelées et à ailerons, le polissage des haches, ne sont pas les seuls caractères qui distinguent l'époque néolithique ; il y en a d'autres non moins certains. C'est d'abord la faune, qui ne présente plus de vestiges d'animaux éteints, mais se compose des animaux de nos jours et de quelques animaux domestiques.

C'est ensuite la présence de grossières poteries faites à la main, puis des restes de tissus, de graines, de céréales, annonçant un peuple agriculteur, en même temps que chasseur et guerrier.

Je pourrais entrer dans des considérations plus développées; mais ce que je viens de dire me paraît suffisant pour démontrer que l'époque néolithique est parfaitement tranchée et distincte dans toutes les contrées où elle a été reconnue. Les nombreuses collections de l'Europe, y compris celle de Saint-Germain, en font foi. Il n'y a dans toutes, à part de légères différences dans les formes ou la nature des roches, que des formes identiques, et on n'y a placé aucun de ces silex à formes paléolithiques qui, suivant mes contradicteurs, devraient se rapporter à la pierre polie.

III.

J'arrive maintenant à certains ateliers ou stations chez lesquels les types sont mélangés; on y trouve à la fois du paléolithique, puis des époques intermédiaires ou de transition, et enfin du néolithique. C'est là sans doute ce qui a causé

Digitized by Google

l'erreur de mes savants contradicteurs ; ils ont pris pour la règle ce qui n'était que l'exception.

A Pressigny-le-Grand, gisement paléolithique, bien distinct de ceux de Saint-Acheul et du Moustier; on trouve, indépendamment des types spéciaux à ce gisement, des objets néolithiques en assez grand nombre.

A l'atelier du cap Blanc-Nez (Pas-de-Calais), exploré et décrit par M. Lejeune (1), on trouve des haches de Saint-Acheul parmi un grand nombre de produits néolithiques.

Tout récemment (2) M. de Mortillet signalait à la Société d'anthropologie un atelier situé à La Roche-au-Diable, près de Caen, et découvert par M. C. Cossard, qui contient, au milieu d'un grand nombre de types néolithiques, des haches acheuléennes « parfaitement caractérisées par leur forme et tran- » chant très-nettement avec les autres instruments par leur » patine, qui est profonde (3). »

Il me serait facile d'ajouter à ces quelques exemples, qui ne sont certainement pas les plus saillants, une foule d'autres ateliers bien connus et qui présentent les mêmes particularités. Cela démontre que les habitants primitifs, trouvant à la fois un lieu convenable d'habitation en même temps que des silex abondants, y ont séjourné un long espace de temps. La taille des silex s'y est peu à peu modifiée, soit par les progrès naturels, soit par des importations du dehors; de sorte que tous les âges de la pierre y sont représentés.

J'appellerai ces gisements *ateliers mixtes* ou *de transition*. Le nombre jusqu'ici en est déjà assez grand. Tantôt c'est le paléolithique, d'autres fois le néolithique ou des types intermédiaires qui dominent.

(1) Voir le compte-rendu du congrès de Bruxelles.

(2) *Bulletin* de la Société d'anthropologie, 1876.

(3) Je n'admets pas ce dernier caractère, et je crois que la patine peut être aussi profonde sur un instrument néolithique que sur un outil paléolithique.

Digitized by Google

IV.

Je vais maintenant répondre aux objections du savant conservateur du musée de Bruxelles.

Je me bornerai ici à parler du célèbre atelier de Spiennes, dont les silex taillés, de formes particulières, ont exercé la sagacité des archéologues.

Pour les classer, M. Dupont a imaginé tout un système. Je ne puis m'en occuper ici. Je dirai seulement que M. G. de Mortillet me semble y avoir répondu d'une manière péremptoire au congrès de Lille.

Ces silex se trouvent en grande abondance à la surface d'un sol sableux quaternaire. Ils offrent des traces de rouille, causées par le frottement des instruments aratoires. Il y a des ébauches et des éclats de toute sorte; mais, dans le nombre, se trouvent des instruments à peu près terminés et ayant leurs formes définitives. Or, ils ne ressemblent pas à ceux de la pierre polie; ils ont plutôt l'apparence paléolithique, sans être pour cela identiques à ceux de Saint-Acheul ou du Moustier. Une des particularités les plus saillantes de Spiennes, ce sont des puits assez profonds, creusés dans le quaternaire, pour arriver aux bancs de silex de la craie, dont les hommes d'alors fabriquaient leurs outils. Cela seul montre que cet atelier est postérieur à l'époque paléolithique.

On a trouvé dans ces puits des pics et autres débris en bois de cerf, puis un crâne de sanglier et des os de lièvre, peut-être encore d'autres restes d'animaux sauvages, mais pas de vestiges d'animaux domestiques.

Je ne crois pas que parmi les silex on ait trouvé des pointes de flèche; les poteries manquent également.

En résumé, formes paléolithiques; pas de flèches, pas de vestiges d'animaux domestiques, pas de poterie, pas de haches polies, à part quelques rares et insignifiantes exceptions. Au musée de Bruxelles, il y a bien deux mille échantillons de pics et de haches de Spiennes. J'y ai en vain cherché une hache polie.

Digitized by Google

D'après tous ces caractères, il me semble ressortir avec évidence que Spiennes présente un type particulier, qui paraît caractériser une époque postérieure au quaternaire, mais antérieure à la pierre polie. C'est bien là un type intermédiaire ou de transition.

Examinons maintenant les types analogues trouvés en Angleterre, auxquels M. Frank fait allusion et dont il a entretenu le congrès de Bruxelles (1).

Il y a peu d'années, M. le colonel Lane Fox a fait une communication au congrès de Bristol, sur les fouilles du camp de Cissbury, dans le comté de Sussex (2). Il en résulte que ce lieu présente la plus grande analogie avec l'atelier de Spiennes; comme dans ce dernier endroit il y a de nombreux puits pratiqués pour extraire le silex de la craie et pour en fabriquer des outils de formes paléolithiques analogues à ceux de Spiennes. Les ossements trouvés étaient ceux du *cervus elaphus*, *bos longifrons*, *capra hircus*, *equus* (*sp.?*), *sus scrofa*.

On n'y a pas trouvé de débris de poteries. En 1870, Canon Greenwel examina une série de 254 puits près Brandon, dans le Norfolk. Ils ont été creusés avec des pics en corne de cerf, dont on a recueilli 79 exemplaires, et avec des instruments en silex également retrouvés dans l'intérieur; il n'a été rencontré aucune trace de pierre polie, aucune poterie.

Enfin, il y a deux ans, M. Tyndall (de Brigthon) ouvrit un puits à Cissbury; il y trouva les restes très-abondants d'un grand *bos primigenius* et aussi ceux du sanglier et autres animaux sauvages: « Ainsi, ajoute-t-il, se trouverait appuyée » l'opinion qui place les monuments de Cissbury à une période » plus ancienne que les temps néolithiques. »

Aux stations de Spiennes, de Cissbury, de Brandon, etc., on doit joindre les Kjôkkenmôddings du Danemarck, si bien étudiés, au congrès de Copenhague, par M. Worsae. Là, en effet, dans ces immenses amas de rejets de cuisine, qui ont

(1) Voir compte-rendu du congrès de Bruxelles.
(2) Voir *Matériaux*, 1876, p. 17 et suiv.

Digitized by Google

demandé des siècles pour se produire, on ne trouve pas de débris d'animaux domestiques, si ce n'est le chien, mais des animaux sauvages, tels que l'urus, l'ursus arctos, le sus scrofa, etc.

On n'y trouve pas de poteries.

Il existe quelques traces de la pierre polie dans des amas que l'on regarde comme appartenant à la fin de la première période, qui a coïncidé avec le commencement de la suivante. Ainsi s'explique la présence de quelques pierres polies; mais il y a des amas considérables, comme celui de Meilgaard, qui n'en ont pas donné une seule.

La différence est complète avec le mobilier des dolmens; les armes et outils, de formes spéciales, sont assez bien taillés; il y a aussi de longs éclats ou couteaux magdalanéens (1).

M. Worsae attribue les Kjôkkenmôddings à l'époque de la fin de l'âge du renne, et je crois que cette opinion ne trouve pas aujourd'hui de contradicteurs.

Ainsi, pour la Belgique, l'Angleterre et le Danemarck, voilà un type intermédiaire qui me semble bien établi, et qu'on rapporte à tort à l'époque de la pierre polie. En France, il existe également; n'en trouvons-nous pas la preuve dans ces silex, d'une grande variété de formes et d'un travail grossier, dont parle M. l'abbé Bordé, « et qui semblent appartenir à une » autre époque ? Néanmoins, ajoute-t-il, bien qu'ils fassent » défaut dans les grottes néolithiques, il faut les rattacher à la » pierre polie. Ils constituent, il est vrai, une série qui n'a » pas son type dans les classifications admises (2). »

Ainsi, voilà un type nouveau forcément rapporté à la pierre polie; pourquoi ? Il n'y a pour cela que des raisons contraires. Si ces instruments sont de l'époque de la pierre polie, il doit nécessairement s'en trouver quelques échantillons dans les cent cinquante grottes néolithiques de la Champagne; mais il ne s'en trouve pas. Ne vaudrait-il pas mieux alors colliger avec

(1) Voir congrès de Copenhague.
(2) Congrès de Budapest.

Digitized by Google

soin ces instruments grossiers, les étudier, les comparer et arriver ainsi à assigner leur véritable place dans la série de la pierre taillée ?

On range dans le néolithique toutes les pierres qu'on ne peut classer et déterminer d'une manière certaine. N'est-ce pas augmenter la confusion ?

On peut donc regarder ces silex comme post-quaternaires ou intermédiaires à l'âge du renne et de la pierre polie, et en y regardant de plus près, on ne tardera pas à y joindre la plupart de ces silex à aspect paléolithique qu'on trouve dans les ateliers mixtes.

D'après tout ce qui précède, ne paraîtra-t-il pas évident qu'un type nouveau se dégage de la foule de ces gisements de silex qu'on n'avait pu jusqu'ici classer soit dans le paléolithique, soit dans le néolithique, et qui encombraient les abords de la science ?

Ce type, pour lequel je proposerai le nom de *paléolithique secondaire* ou de *transition*, paraît en effet tenir à l'industrie primitive par les formes de la taille des silex; mais déjà des progrès ont été faits, la série des armes et instruments, peu nombreuse dans les premiers temps, s'est considérablement accrue; de nouvelles formes, répondant à de nouveaux besoins, ont été créées : de là ces outils variés, destinés sans doute à travailler le bois, la corne, etc.

Les hommes sont toujours pêcheurs et chasseurs; rien ne dénote encore les commencements de l'agriculture et la domestication des animaux, si ce n'est le chien dans certaines régions.

Nul doute que beaucoup d'archéologues ne dirigent maintenant leurs études vers ce point, jusqu'ici méconnu, de la science, et bientôt, j'espère, de nouvelles observations fourniront de nouveaux renseignements sur cette phase de l'humanité et de la civilisation.

Digitized by Google

V.

Il y a quelques années, l'idée d'un *hiatus*, d'une lacune entre les époques du renne et de la pierre polie, fut émise, je crois, par MM. Cartailhac et de Mortillet. Des discussions animées s'ensuivirent; et à la suite de l'une d'elles, qui eut lieu à la Société d'anthropologie, en avril 1874, M. de Mortillet résumait ainsi la question (1) :

« Entre l'époque paléolithique, ou des cavernes, et l'époque » néolithique, ou de la pierre polie, il existe un *hiatus*; mais » cet hiatus n'est qu'une simple lacune dans nos connaissances; » il ne représente pas une véritable lacune dans le temps et » dans l'industrie. Certainement, l'époque paléolithique a dû se » rattacher et se souder à l'époque néolithique; mais nous » n'avons pas encore reconnu, pas encore découvert le point » de contact. Entre les deux époques il n'y pas eu une période » où l'Europe était inhabitable; seulement les restes de » l'époque de transition ou de passage n'ont pas encore été » trouvés ou reconnus: c'est ce qui constitue l'hiatus que nous » constatons. »

D'après tout ce que j'ai dit plus haut et les exemples que j'ai cités, on voit que ces paroles étaient bien l'expression exacte de la vérité. Si, en effet, aux diverses stations que je viens de mentionner, qui ne sont pas quaternaires, mais bien évidemment antérieures à la pierre polie, on ajoute les divers ateliers mixtes et les cavernes où se trouvent tout à la fois du paléolithique, du néolithique et des types intermédiaires, n'arrivera-t-on pas à cette conclusion que la lacune est en partie comblée et qu'un coin du voile est soulevé ?

Ainsi, l'époque de la pierre polie, bien établie, bien homogène, sera dégagée de cettte foule de stations douteuses qui jetaient la confusion dans les déterminations ; une transition sera établie entre les deux époques du renne et du néolithique,

(1) *Bulletin* de la Société d'anthropologie.

Digitized by Google

et on pourra peut-être arriver ainsi à démontrer la succession et l'évolution progressive de la taille de la pierre, sans qu'il soit besoin pour cela de faire intervenir des populations nouvelles.

Il devient donc nécessaire, dans la classification des âges de la pierre, de faire la part de ces types intermédiaires, et en les réunissant dans les collections, leurs caractères spécifiques et leurs analogies apparaîtront d'une manière évidente.

Je dirai, en terminant, quelques mots sur la station de Sauvigny. Depuis le congrès de Budapest, j'ai continué mes recherches, et une partie de l'hiver a été consacrée à cet objet. Au lieu de trouver des silex dans un espace restreint, j'en ai rencontré dans une grande partie de la commune, à la surface du terrain alluvial; seulement, sur un point l'abondance des silex, des éclats, des ébauches, me donna l'idée d'un atelier. Ainsi, il se pourrait qu'à côté d'un paléolithique bien manifeste, il y eût un de ces gisements post-quaternaires dont j'ai parlé et dont je m'efforcerai de séparer les types. Sauvigny serait donc un gisement *mixte;* l'homme y aurait longtemps séjourné; car, indépendamment des types que j'ai cités, on y trouve encore quelques instruments de la pierre polie, si reconnaissables, puis des tumulus de l'âge du bronze ou du fer, et enfin des vestiges gaulois et gallo-romains.

Ce mémoire était écrit lorsque notre éminent collègue, M. Cotteau, voulut bien m'adresser un exemplaire de son excellent compte-rendu du congrès international du Budapest. J'y lis que ce savant partage l'avis de M. Frank : « Les silex, dit-il, de » M. Jacquinot, avec leur forme grossière, sont identiques à » ceux que M. Bazin, notre collègue, a recueillis en si grande » abondance à Fumerault et que je considère comme des silex » de l'âge de la pierre polie. »

Je n'ai pas eu occasion de voir les silex de Fumerault; mais je ne crois pas m'avancer beaucoup en disant qu'ils doivent appartenir à la période intermédiaire ou de transition. L'avenir prouvera ce que j'avance, et cet atelier deviendra, je l'espère, un nouvel argument à l'appui de mes assertions.

Dr JACQUINOT.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR L'INSCRIPTION ROMAINE RÉCEMMENT TROUVÉE A MONCEAUX-LE-COMTE

La commune de Monceaux-le-Comte (canton de Tannay, Nièvre), dont la population ne dépasse guère aujourd'hui le chiffre de 330 habitants, fut autrefois le chef-lieu de la châtellenie de Monceaux-le-Comte et Neuffontaines, qui comprenait 188 fiefs sous sa dépendance. C'était alors une petite ville, et plusieurs maisons qui ont gardé d'intéressants débris d'architecture de la dernière période ogivale suffiraient, à défaut de la tradition et des témoignages écrits, à rappeler l'importance de cette localité. Naguère elle fut aussi pendant quelques années le chef-lieu d'un canton du district de Corbigny (1).

De haute ancienneté, sous le rapport religieux, Monceaux-le-Comte, dépendance du diocèse d'Autun, n'était pas moins richement doté. Dès le onzième siècle, il s'y trouvait plusieurs chapelles, et le comte de Nevers Guillaume, dans sa charte de dotation du prieuré de Saint-Étienne, en 1090 (2), déclare abandonner aux religieux les chapelles de Monceaux, *capellas de Moncellis*, et tout ce qui leur appartient, *et ea quæ ad capellas pertinent* (3).

(1) Le département de la Nièvre avait été divisé tout d'abord en neuf districts et quarante-huit cantons. Le district de Corbigny comprenait six cantons : Corbigny, Monceaux, Lormes, Brassy, Cervon, Saint-Révérien

(2) *Gallia christiana*, t. XII, *instrumenta eccl. Niv.*

(3) Ces dépendances s'étendaient notamment en la paroisse de Saizy. Il existe aux archives de la préfecture de Nevers un acte d'accord fait

Digitized by Google

Les prieurs de Saint-Étienne de Nevers conservèrent ainsi jusqu'à la Révolution tous leurs anciens droits sur la chapelle, devenue la paroisse, et en style monastique le prieuré de Saint-Georges de Monceaux (1).

Une autre chapelle devenue aussi paroissiale était dédiée à saint Symphorien (2). L'évêque d'Autun, la visitant le 14 octobre 1671, inscrit dans son procès-verbal qu'il y a trouvé le Saint-Sacrement conservé dans un ciboire de cuivre et un calice « d'estin », pourquoi il interdit formellement ces deux « vesseaux » (3).

Enfin, il y avait la chapelle du vieux château des comtes de Nevers, dédiée à Monsieur saint Potentien (4).

Mais de ce château, l'un des plus puissants de la contrée, et dont les chroniques du moyen-âge se plaisaient à raconter

en 1238 entre messire P..., curé de Saizy, et le couvent de Saint-Étienne de Nevers. à propos des dîmes des novales de ladite paroisse que le prieur prétendait lever *nomine ecclesie nostre sancti Georgii de Moncellis*. (Série G, fonds du prieuré de Saint-Étienne.)

(1) *Prioris S. Steph. niv.*; — *S. Georgius de Moncellis*. (Ancien pouillé du diocèse d'Autun, publié à la fin de la *Monographie de la cathédrale de Nevers*, par Mgr Crosnier.) Les archives du département ont conservé plusieurs chartes précieuses intéressant cette église : de l'année 1310, un appel fait par le prieur de Saint-Étienne, devant l'officialité d'Autun, d'une taxe de visite imposée par l'archevêque de Lyon sur le prieuré de Monceaux ; — du 5 septembre 1313, lettres du pape Clément V, qui exempte ledit prieuré de toute décime ; frère Thomas de Brave, moine de Saint-Étienne, *tenente domum S. Georgii de Moncellis comitis, pertinentem ad prioratum S. Stephani* ; — du 23 juillet 1500, bail à cens par dom Michel, du prieuré de Saint-Georges.

(2) *Sanctus Symphorianus de Moncellis*. (Pouillé du quatorzième siècle, à l'évêché d'Autun.)

(3) Registres in-folio des procès-verbaux de visites pastorales des évêques d'Autun. (Archives de l'évêché d'Autun.)

(4) Du 5 avril 1497, lettre de présentation à ladite chapelle faite au château de Mouron par la comtesse de Nevers, en faveur de Jean Guichard, maître ès-arts, bachelier en droit et chapelain de la chapelle Saint-Thomas-du-Louvre, à Paris. (Archives de la préfecture.)

Digitized by Google

l'origine toute légendaire (1), il ne reste plus que des ruines informes.

Des deux vieilles églises paroissiales, celle de Saint-Georges, dont le portail offrait un curieux tympan représentant son saint patron à cheval, en harnois militaire, galopant la lance en arrêt, vient d'être reconstruite de fond en comble (2); celle de Saint-Symphorien, qui s'élevait au pied des murailles du château, a été complétement rasée et ses débris ont été employés dans la construction de la nouvelle église (3).

(1) Chronique attribuée à Hugues de Poitiers, moine de Vézelay, qui vivait vers 1160. (Archives communales de Nevers, série AA, 4.) D'après cet auteur, Landry, seigneur de Metz-le-Comte au neuvième siècle, aurait été l'aïeul de Bodon, qui fit bâtir le château de Monceaux sur un terrain à lui concédé par son parrain Bodon des Monts, seigneur du pays. Et voici dans quelles circonstances; nous copions le texte original : *Is (Bodo) cum adolevisset petiit a patrino suo (Bodo de Montibus) aliquid sibi dari. Cui ille respondit : quid filiole tibi vis dari ? At ille, volo inquit, ut tantum terræ mihi concedas, quantum contigui montis umbra die perlustraverit. Quo concesso surrexit juvenis summo mane in diebus æstivi temporis, et cæpit proprios limites circum circa ponere, sicuti sole vergente umbra divertebat et ædificaverat ibi castellum, quod dictum est Moncellis...* Les châteaux de Metz-le-Comte et de Monceaux ne tardèrent pas à être réunis au comté de Nevers et n'en ont plus été séparés. (*Mémoires* de Née de La Rochelle, p. 188 à 292.)

(2) La nouvelle église, bâtie d'après les plans de M. Lutz, architecte du département, dans le style roman, affecte la forme d'une croix latine. — Jaloux de conserver les souvenirs du passé, M. le curé de la paroisse de Dirol, dont Monceaux est aujourd'hui une simple annexe, a fait placer dans les baies du sanctuaire, à droite et à gauche du vitrail central, dédié au Sacré-Cœur, les représentations de saint Georges et de saint Symphorien. Il a eu soin aussi de recueillir l'ancien tympan et de l'encastrer dans la muraille de la chapelle réservée aux fonts baptismaux.

(3) Voir dans la *Statistique monumentale du département*, par M. le comte de Soultrait, au canton de Tannay, les notes concernant ces deux églises. Les écussons et inscriptions signalés ont malheureusement disparu dans les décombres, pendant une absence de M. le Curé.

Digitized by Google

Inscription trouvée dans les Substructions
de l'Eglise de Monceaux-le-Comte.

0m55 0m60

Digitized by Google

Digitized by Google

Or, au mois de mai 1876, les ouvriers venaient d'enlever l'autel de Saint-Symphorien, un autel fort simple du seizième siècle, lorsque leurs pics se heurtèrent à une pierre d'une telle résistance qu'ils s'arrêtèrent soudain, soupçonnant quelque découverte inattendue; puis, reprenant leur travail, bientôt le bloc put être dégagé.

On reconnut alors un magnifique fragment de piédestal, en granit rose tel qu'en fournit le Morvand, brisé à la base et mesurant encore un mètre de hauteur et environ 60 centimètres de face sur 45 centimètres de côté. Les deux côtés, merveilleusement polis, comme les porphyres antiques des villas romaines, présentaient un gracieux encadrement formé par une doucine. Des deux faces principales, l'une était brute, destinée sans doute à être adossée à quelque muraille ; l'autre, polie comme les faces latérales, présentait un encadrement semblable, mais occupé par une longue inscription latine dont les lettres, habilement gravées, révélaient l'origine romaine. M. l'abbé Thirault, curé de Dirol et de Monceaux-le-Comte, qui, tous les jours, surveillait avec une véritable sollicitude les travaux de son église, s'empressa de faire enlever le précieux débris, pour qu'il ne fût point exposé à retomber dans les fondations des constructions nouvelles, et le fit déposer dans la cour de la maison d'école.

C'est là que, sur l'aimable invitation de notre confrère, nous l'avons retrouvé au mois de septembre dernier et que nous en avons fait l'estampage, en attendant que le monument lui-même vienne prendre place à côté des inscriptions de Mêves et de Bouhy (1).

Voici d'ailleurs la copie exacte de l'épigraphe dont le texte ne paraît offrir, à la simple lecture, aucune difficulté :

(1) Déjà, cependant, un savant du voisinage, le noble châtelain du Réconfort, M. le comte du Hamel de Breuil, avait remarqué cette inscription qui devait bientôt acquérir une juste célébrité, et c'est à lui que revient l'honneur d'en avoir fait la première lecture.

Digitized by Google

M. VLPIO
AVITO. >.
LEG.III.AVG.
IIII.FL.
OPIFICES LORI
CARI QVI IN AE
DVIS CONSIST.
ET VICO BRIVAE
SVGNVTIAE RES
PONDENT QVIQ.
SVB CVRA EIVS FV
ERVNT ERGA IBS

M. Ulpio Avito. >. leg. III. Aug. IIII. Fl.
opifices loricari qui in Æduis consist.
et vico Brivæ Sugnutiæ respondent
quiq. sub cura ejus fuerunt erga ibs...

Ajoutons que les douze lignes qui composent l'inscription se suivent, à égale distance, et généralement sans intervalle entre les mots. Trois signes séparatifs ou abréviatifs se remarquent cependant : d'abord une petite feuille, à la première ligne, après la lettre M, à la deuxième ligne, après le mot AVITO, et à la troisième, après la syllabe LEG. C'est ensuite un petit point triangulaire après les nombres III et IIII, avant IN ÆDUIS, et après les abréviations FL. pour *Flaviæ*, CONSIST. et QVIQ. pour *consistunt* et *quique*. Puis un autre petit signe en forme d'Y couché est placé à la fin des deuxième et troisième lignes, après un sigle en forme de V aussi couché, dont nous tenterons bientôt de préciser le sens, et à la suite de la syllabe AVG.

Comme dans l'inscription de Mêves, — l'honneur de notre musée lapidaire, — la grandeur des lettres diminue à mesure que les lignes se multiplient. Les lettres ont 5 centimètres de hauteur à la première ligne, 4 centimètres et demi à la seconde, 4 centimètres à la troisième et les dernières lignes n'ont plus que 3 centimètres.

Enfin les quelques lettres en partie brisées aux deux der-

Digitized by Google

nières lignes par la rupture violente de la pierre sont facilement et sûrement restituées et, par un heureux hasard, il ne semble pas qu'il doive manquer plus d'une ligne destinée à la formule ordinaire de dédicace.

Ces minutieux détails étant donnés, nous arrivons à l'interprétation du texte de notre inscription. Seules, les premières lignes, à cause de leurs abréviations, présentent d'assez sérieuses difficultés. LEG. III. AVG. doit-il s'entendre de la 3e légion, habituellement qualifiée du titre d'Auguste : « *Legionis tertiæ Augustæ?* » et IIII. FL. doit-il s'appliquer à la 4e légion, qui portait aussi le titre de Flavienne : « *Quartæ Flaviæ?* » Nous étions tout d'abord porté à le croire. Mais il n'est guère possible d'admettre qu'Ulpius Avitus n'ait pas de qualificatif. De plus, les ouvriers cuirassiers « *opifices loricari* » qui ont élevé le monument auraient appartenu à la 3e légion Auguste et à la 4eFlavienne ; il faudrait en ce cas que le texte portât cette conjonction *et*, dont l'omission ici serait bien surprenante.

Le docte président de la Société éduenne, à qui nous avions soumis ces doutes, nous a suggéré, pour LEG. III. AVG., l'interprétation de *légat augustal pour la troisième fois*, et telle est la leçon qu'il conviendrait de proposer :

MARCO VLPIO AVITO LEGATO III AVGUSTALI IIII FLAVIÆ.

A Marcus Ulpius Avitus, légat augustal pour la troisième fois, les ouvriers cuirassiers de la 4e Flavienne qui ont leur cantonnement *in Æduis*, et sont détachés à *Briva Sugnutia* et qui ont été sous ses ordres, ont élevé ce monument en souvenir de ses mérites, *erga ibsos* (pour *ipsos*) *bene merenti posuerunt.* (?)

Cependant, si l'on admet cette lecture, le sigle >. reste encore inexpliqué. Or, il nous souvient l'avoir rencontré dans un essai sur les inscriptions publié par Mgr Gaume, à la fin de son ouvrage *Les trois Rome*, comme servant à désigner le centurion (1). Ne serait-ce pas, en effet, le qualificatif qui nous man-

(1) Tome IV, histoire des catacombes ; à la fin du volume, chapitre V, orthographe des sigles, page xxv.

Digitized by Google

quait? M. Anatole de Barthélemy, de la Société des antiquaires de France, à qui nous avions aussi donné connaissance de cette inscription, ne paraît pas hésiter à admettre cette désignation : « D'après les règles de l'épigraphie, dit-il, il est facile de reconnaître la présence d'un centurion de légion. »

Il faudrait donc lire alors :

A Marcus Ulpius Avitus, centurion de la 3me légion auguste..., et renoncer à ce titre glorieux de légat augustal qui illustrerait tout-à-coup un nom hier encore inconnu (1).

Ne voulant pas nous départir du modeste rôle de rapporteur, et ne nous sentant d'ailleurs aucunement autorisé à poursuivre la discussion si difficile de ces interprétations, nous attendons avec une vive impatience la traduction certaine que nous avons sollicitée de l'éminent épigraphiste M. Léon Renier.

Revenons néanmoins à l'expression *in Æduis* qui soulève encore toute une question. L'honorable président de la Société nivernaise et la plupart des membres qui ont vu l'estampage de notre magnifique inscription, n'hésitent pas à traduire *in Æduis* par le *pays Eduen*. Toutes les lettres, en effet, et jusqu'aux signes abréviatifs ou séparatifs ci-dessus indiqués, sont d'une exécution si élégante et si correcte, le rapprochement est si frappant avec les autres monuments similaires du second siècle que nous avons sous les yeux, qu'il est tout naturel de l'attribuer à cette époque. Or, Autun était alors l'*Augustodunum* de César.

De son côté, le président de la Société éduenne proteste et soutient énergiquement qu'*in Æduis* signifie simplement Autun. Il s'appuie sur la *Notitia Dignitatum Imperii* qui mentionne la fabrique de cuirasses d'Autun. Et comme, ajoute-t-il, « la *Notice des Dignités*, rédigée à la fin du quatrième siècle et peut-être

(1) Le grand recueil d'*inscriptiones antiquæ* de Gruter, le seul ouvrage de ce genre que possède la bibliothèque de Nevers, mentionne dans l'*index propriorum nominum cognominumque*, plus de quatre-vingts fois M. VLPIVS suivi de divers noms, mais pas une seule fois du nom d'AVITVS.

Digitized by Google

même un peu plus tard, en parle comme d'un établissement récent, puisqu'elle se croit obligée d'indiquer qu'elle a été transférée de Metz, on ne peut historiquement la supposer antérieure à la reconstruction d'Autun par Constantin. » Il existe, d'ailleurs, au musée d'Autun une inscription funéraire d'un sexvir augustal qui mentionne la même expression :

IN AEDVIS CONSISTENTIS.

M. Bulliot ne manquera pas, avec son érudition ordinaire, de développer sa thèse dans le mémoire qu'il publiera certainement sur une inscription qui intéresse si directement la cité éduenne, et nous n'hésitons pas, pour notre compte, à reconnaître la puissance de son argumentation. Toutefois, il se peut que la seule inspection du moulage qu'il demande instamment pour le musée d'Autun suffise à modifier sa première interprétation. C'est l'avis de nos honorables collègues.

Quant à *Briva Sugnutia*, on ne saurait balancer à reconnaître dans cette antique localité la commune de *Brèves*, un des plus jolis villages du canton de Clamecy, autrefois, comme Monceaux, paroisse du diocèse d'Autun, et aujourd'hui tous les deux du diocèse de Nevers. A défaut de la concordance étymologique qui est frappante, — les anciens titres disent indifféremment *Brèves* ou *Brives* (1), — on sait qu'en 1845 on découvrit un peu au-dessous des ruines du château féodal de Brèves plusieurs cippes romains et divers fragments de sculptures de la même époque ; au sud de la commune, sur le tracé d'une voie romaine, fut aussi découvert un cimetière du cinquième siècle (2). Un de nos collègues, qui habite une commune voisine, rapporte que les fouilles font journellement rencontrer, au milieu même ou aux abords des habitations, des

(1) Pouillé du quatorzième siècle. (*Diction. topogr. de la Nièvre*, par M. de Soultrait.)

(2) Voir le *Bulletin* de la Société nivernaise, t. Ier, page 45.

Digitized by Google

médailles romaines, des débris de poteries, des sculptures et autres objets d'ornementation ou d'usage domestique (1).

Et maintenant, par suite de quelles circonstances, au lieu de se trouver dans l'antique *vicus* de *Briva*, le monument élevé en l'honneur du noble personnage Ulpius Avitus, qu'il soit un simple centurion ou décoré du titre de légat augustal d'une légion, par les ouvriers cuirassiers détachés à Brèves, se rencontre-t-il à une distance de plusieurs lieues, perdu dans le bourg féodal de Monceaux, où n'apparaît jusqu'à ce jour aucun vestige de l'époque romaine ? Nous n'entreprendrons pas de l'expliquer. Nous nous tairons de même à l'endroit de ce surnom jusqu'ici inconnu de *Sugnutia* qui n'est peut-être que l'expression de quelque accident topographique du pays.

Mais en terminant ce rapport trop long, et pourtant si incomplet, remarquons avec quel bonheur, quoique bien lentement, notre vieux sol nivernais, qui tient en réserve tant de secrets, nous permet de reconstituer avec une certitude historique l'antique géographie de la Nivernie.

C'étaient, en 1853, deux autels votifs consacrés à Mars de Bouhy, *Marti Bolvinno* (2) ; — au mois de juillet 1865, l'inscription dédicatoire à la déesse Clutonda et aux divinités des habitants de Mêves, *Vicanis Masavensibus* (3) ; — aujourd'hui, c'est l'épigraphe d'Ulpius Avitus par ses fidèles légionnaires de Brèves, *Brivæ*. C'était enfin, au siècle dernier, le magnifique fragment de marbre géographique découvert à Autun dans les fouilles de Saint-Jean-le-Grand (4), sur lequel on peut lire

(1) Archives municipales des communes du canton de Clamecy, par M. Sonnié-Moret. (*Alm. de la Nièvre*, 1870.)

(2) *Bulletin* de la Société nivernaise, t. Ier, p. 326 à 336.

(3) Voir *Bulletin* de la Société nivernaise, t. VI, p. 109, et les savantes études de M. Boucher de Molandon, président de la Société archéologique de l'Orléanais.

(4) Congrès archéologique de France tenu à Nevers en 1851, p. 170. — *Bulletin* de la Société nivernaise, t. VI, p. 108.

Digitized by Google

jusqu'à trois fois le nom de l'importante cité d'Entrains, *Intaranum* (1).

L'abbé BOUTILLIER,

Curé de Coulanges-les-Nevers.

Décembre 1877.

PROMENADES ARCHÉOLOGIQUES

DANS LE DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE.

MESSIEURS,

Lorsque je vous proposai l'année dernière de faire une enquête archéologique dans le département, je vous faisais part en même temps de la manière dont j'entendais publier le résultat de mes investigations.

Au premier abord je prenais pour modèle le *Répertoire archéologique* de notre collègue, M. de Soultrait; mais je ne tardai pas à m'apercevoir des différences profondes qui séparent les diverses branches de l'archéologie. En effet, il n'est pas de village qui ne possède sa petite église romane ou gothique avec ses pierres tombales et ses inscriptions, et dans le voisinage son vieux castel plus ou moins conservé. Les matériaux sont extrêmement abondants, ils se rencontrent à chaque pas, et notre savant collègue n'a eu qu'à parcourir successivement toutes les localités du Nivernais, sûr de trouver toujours matière à description.

(1) Au moment d'insérer ce rapport dans le *Bulletin* (mars 1878), nous sommes heureux d'annoncer que le précieux fragment est désormais placé dans le musée lapidaire de la porte du Croux, grâce à la générosité de M. le Maire de Monceaux.

Digitized by Google

En est-il de même de l'archéologie préhistorique ? Hélas non. Les monuments de la haute antiquité sont extrêmement rares, leur authenticité souvent contestée. La description sommaire de ce que nous connaissons jusqu'ici fournirait à peine quelques pages.

J'ai donc pensé à adopter un autre mode de rédaction : c'est de raconter, pour ainsi dire, chaque excursion à mesure qu'elle se produit ; de décrire l'ensemble et la physionomie archéologique du pays, tout en approfondissant les détails des trouvailles faites ou à faire, c'est-à-dire de donner des renseignements précis sur la possibilité de fouiller, chose que je ne puis pas toujours faire.

Ce mode de procéder jettera quelque variété dans mon récit ; l'archéologue y trouvera son compte, et nos collègues et compatriotes des campagnes y puiseront peut-être le goût de la science archéologique. En tout cas, leur attention sera appelée sur les antiquités encore inédites de leurs localités, et ils comprendront l'importance de les signaler.

Je vous présente aujourd'hui une première *promenade archéologique*. J'ai pris ce titre essentiellement provisoire ; le plus ou moins de réussite de mon entreprise pourra le modifier dans la suite.

En même temps que les objets que je puis me procurer je recueille des représentations et dessins des choses les plus intéressantes qui, plus tard, pourront trouver place dans une publication d'ensemble.

I.

ARZEMBOUY — ARTHEL.

Arzembouy, *Arx in Boiis*, suivant les archéologues, qui veulent voir l'antique *Boia* dans les ruines gallo-romaines de Saint-Révérien, et son *oppidum* ou citadelle à Arzembouy. J'avoue que, d'après ces assertions, je m'étais fait une idée très-pittoresque de cette localité. Je croyais y rencontrer quelque colline

Digitized by Google

abrupte, des rochers, une nature sauvage. Mon désenchantement a été grand. Arzembouy est un vulgaire village composé de quelques maisons éparpillées sur un sol nullement accidenté et sans caractère.

Il est vrai de dire que cet ensemble m'est apparu de la gare, située à un kilomètre, et qu'un examen plus approfondi sera peut-être nécessaire quelque jour.

Il n'en est pas de même d'Arthel. Ici l'aspect change. A partir d'Arzembouy la route, légèrement montueuse, vous amène, après deux kilomètres, sur une élévation d'où l'on découvre tout le pays. On a devant soi un frais vallon où serpente un ruisseau enserré entre deux collines. A droite, un vieux château féodal avec ses tourelles et ses remparts; un peu plus loin un vaste château du dix-huitième siècle (1), flanqué aux angles de grosses tours, dont le toit couvert d'ardoises s'arrondit en dôme; au-delà une jolie église romane bâtie récemment, tout cela au milieu d'arbres séculaires.

Sur la colline de gauche de riantes villas émergent au milieu de massifs de verdure. Ici point de chaumières sordides ou délabrées, tout respire le bien-être et l'aisance. Ce coin de terre a dû être habité dès la plus haute antiquité.

M. l'abbé Bogros, longtemps curé d'Arthel, nous avait signalé de nombreux tumulus, situés entre ce village et Montenoison; ce fut dans ce lieu qu'après renseignements pris se portèrent mes premières investigations. Il y a là un immense plateau, d'où l'on jouit d'une vue magnifique. Ce qui attire de suite les regards, ce sont les clôtures des héritages, qui se composent de vastes amas de pierres ou *murgers* de plusieurs mètres de hauteur et de largeur, sur une étendue de plusieurs kilomètres.

Ce fait s'explique parfaitement par l'examen du sol. La terre arable n'a que quelques centimètres d'épaisseur; au-dessous se trouvent les puissantes assises du calcaire jurassique, dont les premières strates, facilement friables, sont sans cesse remuées

(1) *Répertoire archéologique*, par M. de Soultrait.

Digitized by Google

par la charrue et ramenées à la surface. Il en résulte qu'un épierrement annuel est devenu nécessaire pour l'agriculture. On a commencé à accumuler ces pierres sur les limites des héritages, puis plus tard on en a formé çà et là d'énormes monceaux, surtout en se rapprochant de Montenoison, au lieu dit les *Crots-de-Presle.*

Ces amas affectent la forme de carrés longs, irréguliers ; plusieurs sont maintenus par des parements ou murailles en pierres sèches.

L'empierrement des routes, tout récemment le ballast du chemin de fer, ont détruit sur plusieurs points quelques-uns de ces murgers, mais d'autres se forment de nouveau. J'ai donc assisté à la naissance et à la fin de plusieurs de ces pseudo-tumulus ; aucune sépulture n'a été trouvée sous ces derniers.

Cependant M. l'abbé Bogros avait fouillé un ou deux tumulus, lesquels recélaient des squelettes portant aux bras des bracelets de bronze. Ces faits demandaient à être approfondis. Je me livrai donc à une enquête et j'appris que tout près d'Arthel, dans un lieu appelé les *Cris-aux-Morts*, par abréviation les *Queriots* ou les *Morts*, il avait existé en effet quatre tumulus.

Le premier se trouvait dans le jardin du sieur Gaillard, qui trouva et saisit l'occasion de s'en débarrasser. Après avoir enlevé les pierres à une profondeur assez considérable (le sol ayant été creusé pour l'établissement du tumulus), il trouva au centre un squelette portant aux bras deux bracelets de bronze, lesquels furent remis à M. l'abbé Bogros.

Le deuxième, situé à cent mètres à peine du précédent, appartenait au sieur Bonneau, marguillier. Le percement d'un chemin le coupa en deux. On y trouva également un ou deux squelettes avec bracelets, remis à M. Bogros.

Le troisième existait encore en partie. Il est dans le champ d'un cantonnier nommé Bouchetard, qui, l'année dernière, en fit enlever la moitié. On y trouva des ossements, mais point de bracelets. J'entrepris la fouille de ce qui restait encore. Mes recherches furent en partie couronnées de succès. Deux journées de déblaiement me firent découvrir, à peu près au centre

Digitized by Google

du tumulus, les ossements d'un petit enfant d'environ deux ans à peine. Chose bien curieuse, ce petit squelette portait aux bras deux petits bracelets de bronze. — Le bracelet, paraît-il, était l'ornement par excellence à cette époque, puisqu'on en mettait aux enfants dès l'âge le plus tendre. — Le corps se trouvait à peu près au centre du tumulus et superposé à une couche de pierres assez épaisse. Les pierres qui le recouvraient avaient été posées à plat avec soin et formaient ainsi une petite voûte.

Indépendamment de ce petit squelette je trouvai des débris d'os humains provenant des premières fouilles, quelques rares ossements d'animaux et trois morceaux de poterie provenant d'un même vase. Cette poterie, faite à la main, lisse, enfumée, m'a paru offrir beaucoup d'analogie avec les poteries des sépultures de Pougues.

Je ne terminai pas la fouille du reste du tumulus, il aurait fallu encore au moins trois journées ; et, de plus, cette partie était recouverte des plus gros matériaux provenant de l'ancienne fouille.

Le quatrième et dernier tumulus se trouve intact; seulement on a commencé à accumuler des pierres à la suite. Il est mitoyen entre deux propriétaires, qui permettraient volontiers de faire des fouilles.

Ces quatre tumulus formaient à peu près les quatre angles d'un losange de cent mètres de côté.

Voici maintenant ce qui distingue ces vrais tumulus des murgers épars sur les plateaux : c'est d'abord leur forme arrondie ; pour les établir on a dû creuser une fosse circulaire, et la terre a été rejetée sur le sol environnant. De là un monticule arrondi, en pente douce, et rempli ensuite au milieu par une butte de pierres, ce que ne présentent pas les murgers, dont la base repose sur le sol uni.

Il se pourrait que quelques autres tumulus aient servi çà et là de noyau à des murgers plus étendus; mais rien ne le démontre, et essayer de fouiller sur quelques points serait tout donner au hasard. — Un seul amas assez considérable, situé dans le

Digitized by Google

milieu du champ *de la Queudre*, me paraît offrir quelques chances de recéler des sépultures.

En résumé, tous ces tumulus n'ont fourni jusqu'ici que des bracelets de bronze ; ils ont été déposés par M. l'abbé Bogros au musée de Château-Chinon, où j'ai pu les examiner. Il y en a cinq : trois sont unis, assez minces et sans ouverture ; deux autres sont plus gros, ovales, gravés en bosselures et ouverts. Toutefois, ils sont tous d'une faible épaisseur et bien inférieurs à ces beaux et lourds bracelets en *oves* trouvés à Cizely, et plus récemment dans le tumulus de Saligny, près Clamecy.

Cette rareté du métal pourrait peut-être faire supposer une plus grande ancienneté.

Quant aux deux bracelets d'enfant trouvés par moi, l'un est aplati, mince et uni ; l'autre est plus gros, plus massif, le corps en est arrondi, et l'une des extrémités se termine par trois sillons déterminant trois bosselures. Ils sont à peu près ovales, c'est-à-dire qu'ils ont la forme du bras. Ils sont ouverts. La solution de continuité qui existe entre les deux extrémités est de cinq à six millimètres.

Maintenant, quel âge peut-on assigner à ces tumulus ? Si l'on adopte la classification de M. de Mortillet (1), on pourrait les rapporter au premier âge du fer ou époque halstattienne, à laquelle on assigne huit siècles avant notre ère (2).

En effet, si l'on considère que l'on n'a pas jusqu'ici trouvé trace de fer ; que les poteries dont je ne possède, à la vérité, que quelques débris, sont faites à la main ; enfin, la forme ouverte des deux petits bracelets, on est porté à regarder tous ces objets comme appartenant à une antiquité très-reculée.

En tout cas, ils paraissent beaucoup plus anciens que les objets provenant des cimetières de la Marne, qui auraient précédé immédiatement l'occupation romaine (3).

(1) Voir tableau archéologique de la Gaule, par M. G. de Mortillet.

(2) *Bulletin* de la Société anthropologique, mai 1877, sur les origines du fer, par M. G. de Mortillet.

(3) Voir tableau archéologique de la Gaule, par M. G. de Mortillet.

Digitized by Google

Toutefois, avant de se prononcer avec quelque certitude, il est nécessaire de comparer entre elles toutes les trouvailles du même genre faites sur le sol nivernais ; elles sont déjà nombreuses et le deviendront avant peu bien davantage, maintenant que l'éveil est donné et que la plupart des amas réguliers de pierres, jusqu'ici négligés sous le nom de *murgers*, peuvent être considérés comme recélant d'antiques sépultures.

Les conséquences découleront naturellement de toutes ces comparaisons.

Avant d'aller plus loin dans ma description archéologique d'Arthel, je dois mentionner la présence de quelques éclats de silex, peu nombreux à la vérité, dans les lieux que j'ai parcourus, mais qui peuvent se trouver plus abondants sur d'autres points, s'il faut en croire M. le marquis de Tenance, qui me remit un petit grattoir arrondi et un autre éclat, en ajoutant qu'il en trouvait fréquemment et qu'à l'avenir il les mettrait de côté et me les réserverait.

Les objets trouvés par moi consistent en une lame assez large, mais brisée, une jolie flèche finement taillée et quelques éclats informes. Tous ces objets appartiennent à l'époque de la pierre polie.

Il est bon de remarquer que le sol ne présente aucune roche siliceuse.

On verra dans la suite du récit de mes excursions que ces petits instruments et éclats de silex ne sont pas rares, qu'on en trouve un peu partout, et surtout dans les lieux où ont existé des stations de l'âge de bronze et du premier âge de fer, à Pougues entre autres. Cela tendrait à prouver que l'époque de la pierre polie n'a pas cessé brusquement pour faire place au bronze et ensuite au fer, mais que ces métaux étant rares dans le principe, on continuait à tailler le silex et à y chercher des instruments tout à la fois commodes et peu coûteux.

Digitized by Google

II.

ÉPOQUE GALLO-ROMAINE.

D'après M. de Soultrait et la tradition, les traces d'un vaste camp romain devraient se trouver sur les plateaux. J'ai vainement cherché aux lieux indiqués, je n'en ai vu aucune apparence : pas de fossés, pas même de débris de tuiles à rebord.

En revanche, les vestiges gallo-romains abondent sur plusieurs points de la commune. Près de Noison, dans un champ en côte qui domine un lavoir, il y a beaucoup de débris de tuiles romaines.

En construisant une route qui va d'Arthel au hameau de Sophin, on a mis au jour une voie romaine : c'est celle qui, partant d'Autun, allait à Entrains, en traversant Saint-Révérien, Champallement, Champlemy, etc. (1). Le long de cette voie, surtout dans la propriété de M. Blondeau, on a découvert plusieurs sépultures. Pendant mon séjour même on a trouvé, en exploitant une carrière, une petite sépulture d'enfant ; elle consistait en une pierre grossière de 80 centimètres de long. On y avait creusé une cavité à laquelle on avait donné la forme du corps qu'elle devait recéler, c'est-à-dire qu'elle était large au milieu et irrégulièrement étroite aux deux extrémités. Parmi les ossements on trouva un grand bronze d'Antonin.

M. Blondeau me montra la partie supérieure d'une stèle, trouvée à peu près au même endroit, et représentant une tête de femme. Suivant lui, un grand nombre de sépultures existeraient dans son enclos, et les travaux qu'il y fait exécuter les feront prochainement découvrir.

La voie romaine se dirige sur Sophin. Près de ce hameau, à deux kilomètres d'Arthel, dans les prés de la vallée, se trouvent les vestiges d'une villa romaine somptueuse, et peut-être d'une agglomération plus considérable. Ce lieu se nomme *Chameroux*

(1) Voir *Géographie de la Nivernie*, par Mgr Crosnier, p. 30.

Digitized by Google

et fait partie de la commune d'Authiou. Quelques fouilles y furent faites dans ces dernières années, mais superficielles et peu étendues. Le résultat en fut apporté à M. le comte C. d'Arthel, qui me le communiqua. La pièce la plus importante est une jolie statuette en bronze, de dix centimètres de haut, et représentant un jeune homme nu. Le dessin en est correct et d'un bon style ; c'est une véritable œuvre d'art. Tous les muscles sont en saillie et parfaitement modelés.

La main droite tient un objet assez difficile à déterminer, probablement une bourse. Le bras gauche manque entièrement; mais, d'après la pose de la statue, on peut supposer avec vraisemblance qu'il tenait un caducée. Ce serait donc un *Mercure* ou *Hermès*.

Les autres objets consistent en morceaux de mosaïque assez fine, avec dessins rouges et noirs sur fond blanc; puis des tablettes de marbre blanc veiné de gris, blanc veiné de rouge, etc.; des portions d'enduits de murailles, peints de couleurs brillantes, jaune, rouge, encadrés par des filets gris, blancs et verts; quelques débris de vases en verre, une partie d'un vase samien très-orné, représentant entre autres choses un loup courant; enfin, quelques morceaux d'amphore et quelques médailles romaines frustes.

Je voulus voir par moi-même cette nouvelle station gallo-romaine. Ainsi que je l'ai dit, elle se trouve au bas de la colline où est bâti le village de Sophiu. Le terrain est en prairie; le chemin qui y conduit est parfaitement empierré et encaissé par des pierres d'un certain volume. Je ne serais pas étonné que ce chemin ne fût d'origine antique et destiné à relier la villa de Chameroux à la voie romaine.

Le terrain des fouilles se trouve dans deux prés, séparés par un petit chemin également empierré. Dans le premier, celui de gauche, une légère élévation, située au milieu, attira mon attention : ce fut là où je fis d'abord porter la pioche ; mais je ne trouvai qu'un amas de pierres entremêlées de débris de tuiles à rebord au milieu d'une terre noire.

Quelques autres tentatives faites çà et là donnèrent le même

Digitized by Google

résultat. Je me rendis alors dans le second pré, à droite du chemin. Là, dès les premiers coups de pioche l'aspect changea : je me trouvais en plein au milieu d'une habitation romaine. Le sol n'était composé que de débris, cubes de mosaïques, morceaux nombreux de marbres polis, granit rose poli, lignite, parcelles d'enduits de murailles peintes de couleurs vives, briques minces striées de lignes concentriques, et enfin de grands carreaux en terre cuite et superposés, formant, je suppose, des piliers d'hypocausis. J'étais dans un hypocauste.

Je fouillai à peine l'étendue d'un mètre ; je n'étais venu que pour une simple exploration. Une fouille en règle serait probablement très-productive et des plus intéressantes.

Le long de la haie qui borde le chemin s'étendait un petit talus que les dispositions naturelles du sol ne justifiaient pas. J'y fis donner quelques coups de pioche, qui mirent à jour des ossements humains : c'était bien une sépulture, à trente centimètres de profondeur. Le squelette fut entièrement découvert. Il était orienté, la tête regardant l'est. Aucun objet n'accompagnait ces ossements, qui me parurent ceux d'une femme ou d'un jeune homme. Je suis persuadé que tout ce talus recèle des sépultures sur une longueur de trente ou quarante mètres.

Il me semble qu'on peut fixer la date de cette station à une bonne époque de l'art gallo-romain, c'est-à-dire au deuxième siècle à partir du règne de Trajan.

Vous penserez comme moi, Messieurs, qu'il serait du plus haut intérêt de reprendre ces fouilles ; il est certain qu'elles seraient fertiles en résultats curieux et importants au point de vue de l'archéologie et de l'histoire de notre département.

Le terrain appartient à MM. Métairie, de Champlemy, et à M. Siramy, de Sophin, qui, sans nul doute, permettraient une exploration que je m'efforcerai de reprendre quelque jour.

Qu'il me soit permis, en terminant, d'offrir ici l'expression de ma gratitude à M. l'abbé Bogros pour ses précieux renseignements ; à M. l'abbé Vicq, l'excellent et sympathique curé d'Arthel, qui a singulièrement facilité mes recherches, et enfin

Digitized by Google

à MM. le comte d'Arthel, le marquis de Tenance, Blondeau et Métairie, pour leur obligeance courtoise.

Octobre 1877.

Dr JACQUINOT.

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 1877.

Présidence de Mgr Crosnier.

Siégent au bureau : MM. Crosnier, *président;* Roubet, *vice-président;* le docteur Subert, *secrétaire;* Boutillier, *archiviste.*

Sur la présentation de M. l'abbé Pot et de M. le docteur Jacquinot, M. Heulhard, propriétaire à Corvol-l'Orgueilleux, est admis à l'unanimité membre de la Société.

M. Roubet communique un intéressant travail relatant : 1° l'évasion du prieur des Jacobins de la prison de l'officialité de Nevers en 1679; 2° la rébellion des frères jacobins, avec sédition et émotion populaire au couvent desdits Jacobins. On demande à l'auteur de remettre ce mémoire pour le *Bulletin* ; il y consent volontiers, mais il fait remarquer que l'épisode qu'il vient de lire n'est qu'un extrait d'un travail d'ensemble dont il nous réserve la publication ultérieurement.

M. Boutillier dépose sur le bureau l'estampage de l'inscription romaine provenant de Monceaux-le-Comte et dont il a déjà entretenu la Société ; Mgr Crosnier pense que les caractères sont ceux du deuxième siècle. Cette pierre est actuellement déposée dans la cour de la maison d'école.

Digitized by Google

M. le Président est prié de faire les démarches nécessaires pour la faire placer dans notre musée lapidaire.

M. Roubet présente un bouton portant la devise : LA LOI ET LE ROI. DISTRICT DE NEVERS. Cet objet devait faire partie du costume officiel des officiers du district.

La parole est ensuite donnée au secrétaire, qui commence la lecture d'un mémoire de M. Ruby, de Clamecy. Ce travail est intitulé : *Notes pour servir à l'histoire d'Entrains.* La fin de cette communication est remise à la prochaine séance.

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 1877.

Présidence de M. Roubet.

Siégent au bureau : MM. Roubet, *vice-président;* le docteur Subert, *secrétaire;* l'abbé Boutillier, *archiviste;* Lhospied, *pro-secrétaire.*

La continuation de la lecture du travail de M. Ruby est remise à la prochaine séance, par suite de l'absence de Mgr Crosnier, entre les mains duquel le manuscrit a été déposé.

M. le docteur Jacquinot explique verbalement l'importance des sciences préhistoriques ; il expose quelle honorable place elles occupent dans les *Bulletins* de toutes les sociétés savantes ; c'est ce qui l'a déterminé à présenter à la Société son dernier mémoire, qui est comme le complément des communications qu'il a faites précédemment. Ces explications sont favorablement accueillies et l'impression du

Digitized by Google

mémoire dans le prochain fascicule du *Bulletin* est voté à l'unanimité.

M. Jacquinot propose l'échange de nos publications avec la Société archéologique de Senlis. Cette proposition est acceptée. Le même membre donne ensuite lecture d'un mémoire relatif à un voyage qu'il vient d'accomplir et qu'il intitule : *Excursion à Arzembouy et à Arthel.* Cette notice, par le pittoresque de la description et par l'énoncé des découvertes curieuses faites dans ces localités, a vivement intéressé les membres présents, qui ont demandé son impression au *Bulletin.*

M. Élie Cassiat demande qu'on veuille bien autoriser l'envoi d'un jeton en argent à M. Leblond, d'Entrains, à titre de remercîment et d'encouragement pour le don important qu'il a fait au musée lapidaire, en nous faisant parvenir la statue à deux corps, si curieuse à tous égards. Il est fait droit à cette demande, et M. le Secrétaire est prié de joindre à la médaille une lettre exprimant les sentiments de gratitude de la Société.

M. l'abbé Boutillier lit son rapport sur l'inscription romaine trouvée à Monceaux-le-Comte. Ce mémoire sera imprimé et accompagné d'une reproduction de l'inscription réduite au format du *Bulletin.*

M. Morlon donne de vive voix des détails qui seront de sa part l'objet d'une notice ultérieure ; ces détails concernent une découverte intéressante faite dans l'ancienne rue Aux-Chevaux, actuellement rue Conrade. Il s'agit de cercueils de pierre que plusieurs d'entre nous ont vus et qu'ont mis au jour les travaux exécutés pour le service des eaux de la ville. Les tombes découvertes sont au nombre de sept. L'une contenait deux squelettes d'adultes et un

Digitized by Google

squelette d'enfant. Au niveau de la région de la tête de l'un des squelettes, probablement celui d'une femme, se trouvaient deux boucles d'oreilles en argent, d'une facture grossière. Dans un autre cercueil l'on put reconnaître les débris de trois enfants qu'à l'inspection des mâchoires M. le docteur Subert déclara décédés à l'âge de sept à huit ans environ. D'autres tombes étaient étagées l'une sur l'autre et contenaient des os d'enfant tout à fait brisés. Ces tombeaux devaient faire partie de l'ancien cimetière de Saint-Laurent. Il serait difficile de préciser leur âge.

SÉANCE DU 10 JANVIER 1878.

Présidence de Mr Crosnier.

Siégent au bureau : MM. Crosnier, *président;* Roubet, *vice-président;* Subert, *secrétaire*; l'abbé Boutillier, *archiviste;* Lhospied, *pro-secrétaire.*

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance précédente, M. le Secrétaire annonce la mort récente d'un des membres de la Société : M. Chatel, ancien professeur au collége de Nevers, et au moment de son décès investi des fonctions de bibliothécaire de la ville. Il rend hommage, en son nom personnel et au nom de tous les membres de la Société, à la mémoire de cet homme estimé qui assistait encore plein de vie à notre dernière réunion.

M. le Président annonce l'envoi par le ministère de l'instruction publique de la somme de 400 fr. comme encouragement à la Société.

Digitized by Google

Sur la présentation de MM. Crosnier et le docteur Jacquinot, M. Maurice de La Planche, à Millay, naturaliste distingué, est nommé membre de la Société.

M. Victor Gueneau, de Vandenesse, adresse une communication intéressante sur la réception d'un *tailleur pour femme* à Nevers en 16... M. le Secrétaire est prié de remercier M. Gueneau au nom de la Société et de solliciter de sa part l'envoi du document entier qui sera inséré au *Bulletin.*

La parole est donnée à M. Roubet, qui lit une notice concernant la justice criminelle des échevins de Nevers. Ce travail prendra place dans le *Bulletin.*

M. Lhospied donne de vive voix des détails qu'il se propose de consigner par écrit, relativement à la découverte faite à Luthenay, dans un jardin, où on a trouvé, il y a quelques années, un hypocauste, consistant en huit ou dix débris de cuivre, dont la forme fait présumer qu'ils ont dû servir à orner des panneaux d'appartement ou des meubles.

M. Subert termine la lecture des notes de M. Ruby sur Entrains. Tout en reconnaissant l'intérêt que présente ce travail, à raison du grand nombre de faits qu'il renferme, il est jugé convenable, avant de l'admettre dans le *Bulletin*, de lui faire subir certaines modifications. En conséquence, le manuscrit sera remis à M. René Leblanc de Lespinasse, qui est prié de l'examiner et de nous communiquer son appréciation dans une prochaine séance.

Digitized by Google

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 1878.

Présidence de M. le Dr Subert.

Après l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, la Société vote une somme de 100 fr. pour une souscription à un exemplaire de l'album contenant la collection des documents les plus intéressants des archives départementales, communales et hospitalières.

M. le Secrétaire annonce la réunion des délégués des sociétés savantes à la Sorbonne pour le mois d'avril.

M. Léonard communique le dessin d'une pierre tumulaire trouvée en juin 1876, sous les ruines de l'ancienne chapelle du château d'Uxeloup, faisant actuellement partie de la commune de Luthenay. M. Arthur de Rosemont se propose d'en faire don à l'église de Luthenay, quand elle sera bâtie. Cette pierre tombale couvrait les restes de messire Guy de Digoyne, seigneur d'Uxeloup, et de Catherine de La Rivière, sa femme, dame de Verneuil, comme l'indique l'inscription; les deux personnages sont gravés au trait sur ladite pierre.

M. Adolphe de Rosemont annonce qu'à l'instigation de son frère et d'autres personnes, et en particulier de M. le général Périgot, il a été fondé à Nice une société analogue à la nôtre, qui porte le nom de *Société niçoise des sciences naturelles et historiques*. Le président, M. Arthur de Rosemont, adresse le premier fascicule du *Bulletin*, en demandant l'échange de nos publications. Cet échange est voté avec empressement.

Digitized by Google

SÉANCE DU 7 MARS 1878.

Présidence de Mgr Crosnier.

Siégent au bureau : MM. Crosnier, *président ;* Roubet, *vice-président ;* le docteur Subert, *secrétaire ;* l'abbé Boutillier, *archiviste.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le secrétaire annonce le décès de M. Laroche, qui emporte tous les regrets de la Société.

Le docteur Jacquinot sera prié de rédiger pour le *Bulletin* une notice biographique qui conservera le souvenir de celui qui laisse tant de regrets parmi nous.

Mgr Crosnier annonce que la croix de mission qui avait été, en 1830, transportée à la cathédrale sera, par suite des travaux qui vont être exécutés dans cette partie de l'église, conduite processionnellement au cimetière, où elle remplacera celle qui tombe de vétusté.

M. Roubet a la parole pour la lecture de son travail : *Les Débats entre les bourgeois et l'université de Nevers.*

M. Courot, président de la Société littéraire de Clamecy, adresse une lettre de remerciments pour les volumes de nos publications qui lui ont été remis au nom de la Société nivernaise par M. le Secrétaire, le docteur Subert.

M. Roubet continue ensuite la communication de ses études, par un chapitre intitulé : *La prison de Monsieur à Nevers,* suivi d'un autre consacré aux *prisons du roi* à Saint-Pierre-le-Moûtier.

M. l'abbé Boutillier lit son deuxième article sur les lettres d'affaires du duc de Nivernais.

Digitized by Google

SÉANCE DU 4 AVRIL 1878.

Présidence de M. Roubet.

Siégent au bureau : MM. Roubet, *vice-président;* le docteur Subert, *secrétaire;* l'abbé Boutillier, *archiviste;* Morlon, *trésorier.*

MM. Boutillier et Subert présentent comme membre résidant M. Frédéric Flamen d'Assigny. MM. de Villefosse et Jacquinot présentent au même titre M. Lehugeur, ancien élève de l'école normale supérieure, professeur agrégé d'histoire au lycée de Nevers. Ces deux propositions sont favorablement accueillies. MM. d'Assigny et Lehugeur sont proclamés membres de la Société.

La parole est donnée à M. l'abbé Boutillier, relativement à un article inséré dans le *Journal de la Nièvre*, sous le titre de : *L'auteur des fresques de Saint-Pierre de Nevers.* Notre collègue réfute l'assertion du correspondant du journal prétendant que les deux peintres Baptiste et Gherardini, cités par M. Morellet, ne sont qu'un seul et même personnage ; il établit, à l'aide de documents inédits et authentiques, que le peintre Baptiste Sabattini, qui avait le titre de peintre de la ville, doit être le collègue de l'artiste Gherardini. Les membres de la Société partagent cet avis et décident que la communication de M. l'abbé Boutillier sera insérée au *Bulletin*.

M. le docteur Subert lit une notice rendant compte d'une visite qu'il a faite à Seuilly, accompagné de M. l'abbé Greuzard, à l'effet d'examiner les vestiges d'une habitation gallo-romaine découverte par notre collègue, M. Alfred Robert, dans sa propriété. Cette communication prendra place au *Bulletin*.

Digitized by Google

M. Morlon appelle l'attention de la Société sur l'*Inventaire général des richesses de l'art en France.* C'est une publication qui doit être faite sous la direction du ministère des beaux-arts. M. le Préfet désirerait avoir l'avis des membres de la Société pour la composition d'une commission départementale, dans laquelle sont déjà compris de droit : l'architecte diocésain, l'architecte du département, les conservateurs des musées, des bibliothèques et des archives. M. Morlon regrette l'absence de Mgr Crosnier, avec lequel il devra se mettre en rapport à ce sujet.

M. le docteur Jacquinot lit une notice biographique concernant notre collègue M. Benjamin Laroche ; la Société l'écoute avec intérêt et demande son insertion au *Bulletin.*

M. Roubet continue ensuite la lecture de ses curieuses études sur *le fait de la justice* dans le Nivernais ; il s'agit aujourd'hui du *procès aux cadavres.*

Vers la fin de la séance, M. Boutillier insiste sur l'importance exceptionnelle de l'envoi qui nous a été fait des deux magnifiques volumes de M. Edouard Fleury sur *les Antiquités des monuments du département de l'Aisne ;* il demande, en sa qualité de bibliothécaire, qu'il lui soit permis d'adresser à la société de l'Aisne, à titre de remercîment, un exemplaire du *Sacramentaire nivernais*, la plus belle de nos publications, tirée à un nombre très-restreint d'exemplaires. Cette proposition est admise à l'unanimité.

Digitized by Google

SÉANCE DU 2 MAI 1878

Présidence de Mgr Crosnier.

Siégent au bureau : MM. Crosnier, *président;* Roubet, *vice-président;* Subert, *secrétaire;* l'abbé Boutillier, *archiviste.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

M. Roubet lit une note sur le *pistillus globulus* des Romains, prétendant que dans la communication faite par M. le docteur Subert relativement aux fouilles de Seuilly, ce serait à tort que le docteur aurait donné le nom de broyeur à un objet en grès de la forme d'une boule, et offrant des traces de frottements répétés. Il croit aussi qu'on ne devrait pas admettre que cet objet appartient à l'âge de la pierre polie. M. Subert répond que le mot de broyeur est employé assez fréquemment dans le langage préhistorique. Il se propose de communiquer à la prochaine séance plusieurs spécimens de cet ustensile qui sont évidemment d'origine préhistorique.

Mgr Crosnier, qui ne se trouvait pas à la dernière séance, fait observer, relativement à la commission dont il a été question, que déjà précédemment une semblable commission avait été établie à l'effet de désigner dans tout le département les monuments civils et religieux qui présentaient de l'intérêt sous le rapport de l'art, ajoutant que cette première commission qui avait fonctionné pourrait compléter son travail et répondre au but que se propose M. le Ministre des beaux-arts.

Digitized by Google

M. Leblanc de Lespinasse donne lecture d'une notable portion des notes de M. Ruby sur Entrains. Le même membre entretient ensuite la Société sur certains débris de la plus haute antiquité qu'il a observés dans les environs de Nice; il fait aussi remarquer que dans les excursions faites dans le voisinage de Nice, il a visité l'église de Vintimille, très-intéressante, en ce sens qu'elle présente tous les caractères des églises romanes de notre région.

LETTRES D'AFFAIRES DU DUC DE NIVERNAIS.

(Deuxième article.)

I.

Une première lettre du duc de Nivernais, — de ces lettres que nous appelons d'*affaires*, à raison des matières tout administratives qu'elles traitent, — a déjà paru dans la première partie du volume courant de notre *Bulletin* (1). Nous proposions alors la publication des autres lettres de ce genre dont les originaux se rencontrent aux archives de la ville et de l'hospice de Nevers, et nous faisions appel aussi aux amateurs et aux familles qui peuvent posséder quelques-uns de ces documents tous inédits jusqu'à ce jour. Nous renouvelons aujourd'hui cet appel qui, s'il était entendu, ne manquerait pas de nous fournir bien des pièces importantes.

Voici, pour éveiller de nouveau l'attention sur ce point, quelques autres lettres qui concernent spécialement l'histoire de notre ville. La première, écrite en 1769, l'année même où le duc de Nivernais entrait en pleine possession du duché, est relative à l'établissement de deux foires franches à Nevers, le

(1) Voir plus haut, pages 77 à 83.

Digitized by Google

lundi lendemain de *Quasimodo* et le lundi avant la *Madeleine*. Les échevins ayant déclaré renoncer à leur droit de péage, le duc s'empresse de renoncer aussi au droit de *leyde* qu'il percevait sur les quatre autres foires des Brandons, de Saint-Cyr, de Saint-Lazare et de Saint-Denis (1), et il ajoute qu'il sera toujours disposé à donner ainsi son approbation à tout ce que la ville voudra faire en vue du bien.

Longtemps après cette première lettre, en 1780, il répond dans le même sens aux officiers municipaux qui l'avaient prié de prendre à cœur la prospérité de leur collége. Il s'en occupe sérieusement, il se concertera du reste pour cela avec le digne évêque de Nevers, le vénérable Mgr Tinseau, et il croit que cela ne sera pas sans succès...

Les registres de la ville ne font point mention de cette affaire; mais il est probable qu'il s'agissait de l'institution d'une chaire de mathématiques, depuis longtemps désirée par le conseil municipal. En 1784 seulement le chapitre, par la médiation de Mgr l'Évêque, ayant offert de payer les revenus entiers de la prébende réunie au collége (actes des 20 juillet 1591 et 21 août suivant, du 11 janvier 1607 et autres actes postérieurs) pour l'entretènement d'un précepteur abécédaire, le conseil, sous le bon plaisir de Mgr l'Évêque, décida comme plus utile aux habitants que ce revenu serait employé à l'augmentation des honoraires d'un des professeurs de philosophie, qui donnera trois fois la semaine des leçons publiques de mathématiques en langue française, aux jours et heures qui seront indiqués par le bureau d'administration du collége, et auxquelles leçons toutes personnes pourront être admises (2).

L'esprit de conciliation du duc de Nivernais n'excluait pas d'ailleurs la fermeté quand il s'agissait du maintien de ses droits. On le verra à la lecture des deux lettres qu'il adresse en 1779 au maire de Nevers, au sujet de la démolition des

(1) Parmentier, *Archives de Nevers*, tome II, chap. xxvi, *des Foires*, pages 59-61.

(2) Registre des délibérations de la ville, 1771 à 1786, folio 271.

Digitized by Google

portes de la Barre et de la Nièvre. Ces portes étant trouvées trop étroites par M. de La Chaussade pour le transport de ses ancres de Guérigny au port de Nevers, on avait décidé de les détruire, et M. le Maire en avait autorisé la démolition, sur des ordres de l'intendant de la province, mais sans avis du duc, le premier intéressé. Aussi, proteste-t-il très-vivement, en déclarant que *seul*, en sa qualité de seigneur et de gouverneur de la province de Nivernais, il a le droit de permettre de toucher aux murs, portes et fossés des villes qui sont de son duché et de son gouvernement.

Cinq autres lettres des années 1778, 1785 et 1789 concernent la nomination du maire de Nevers faite par le duc entre trois membres désignés par le conseil municipal. Les trois dernières en particulier, à raison de l'heure solennelle où elles furent écrites, ne manquent pas d'un véritable intérêt historique; mais surtout, on y remarquera le ton de noble courtoisie et d'exquise délicatesse qui rappellent les habitudes du grand siècle.

II.

A Paris, ce 29 avril 1769.

Je ne puis, Messieurs, qu'approuver le zèle que vous avez montré dans le projet d'établissement de *deux foires franches* par an à Nevers; il est assurément très-louable, puisqu'il n'en peut résulter que du bien. Je vous félicite de ce qu'en faveur du succès que vous en espérés vous renonciés au droit de péage, j'en fais autant de tout mon cœur pour ces deux foires au droit de *leyde* (1) qui devrait être perçu à mon profit pour chaque bête vendue. Ces franchises de droit devront certainement être un apas et un encouragement à ce que ces deux

(1) *Leyde*, sans doute dérivé du vieux mot *laudium*, désignant le droit payé par le vassal à son seigneur pour obtenir la permission de vendre, d'aliéner sa propriété. Guy-Coquille écrit *laide*, vieux mot françois, dit-il, qui signifie vassal.

Digitized by Google

foires soient suivies et attirent à Nevers un concours de vendeurs et d'acheteurs pendant leur durée. Je donne et donnerai bien volontiers mon consentement à cet établissement et vous me trouverés toujours disposé à donner mon approbation à tout ce que vous ferés en vue du bien, soyés-en bien persuadés Messieurs, ainsi que de tous les sentimens avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très-humble et très-obéissant serviteur.

LE DUC DE NIVERNOIS.

MM. les Maire et Échevins de Nevers (1).

§

Paris, ce 3 juillet 1780.

Je reçois dans l'instant, Messieurs, votre lettre du 30 juin, et j'ai l'honneur d'y répondre sur-le-champ, parce que je vais demain à la campagne pour quelques jours et que je ne veux pas vous faire attendre ma réponse.

Il y a longtemps que je suis informé de l'état de votre collége et des effets qui en résultent par rapport à l'éducation; ce sont des objets auxquels je prends comme je le dois beaucoup d'intérêt; je m'en occupe sérieusement, et je crois que cela ne sera pas sans succès; je me concerterai pour cela avec notre digne évêque pendant son séjour icy; nous nous en sommes déjà entretenus, et je vous prie de croire que je mettrai tous mes soins à procurer un arrangement utile et convenable.

J'ai l'honneur d'être très-parfaitement, Messieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

LE DUC DE NIVERNOIS.

MM. les Officiers municipaux de Nevers (2).

(1) Archives communales de Nevers, série II. 13.
(2) Même provenance que la lettre précédente.

Digitized by Google

§

Paris, 7 octobre 1779.

On vient de m'informer, Monsieur, que depuis plusieurs jours des maçons sont employés à démolir les portes de la ville de Nevers, sous prétexte de les élargir, que ces opérations se font par vos ordres. Je ne puis vous dissimuler, Monsieur, la surprise où j'ai été en apprenant cette entreprise. Vous n'ignorés pas qu'en ma qualité de seigneur et de gouverneur de la province de Nivernois, j'ai *seul* le droit de permettre de toucher aux murs, portes et fossés des villes qui sont de mon duché et de mon gouvernement. J'ignore la cause pour laquelle on prétend changer l'état actuel des portes de la ville de Nevers et évincer des particuliers auxquels ma Chambre des Comptes avait fait des concessions ; mais ce que je scais très-bien, Monsieur, c'est qu'on ne peut pas faire de pareils changements sans ma permission. Ce n'est pas que si le bien public exige une réformation, je ne sois très-disposé à y concourir ; mais il me semble qu'on aurait dû m'en prévenir et demander mon agrément. Faites-moi le plaisir, Monsieur, de me mander si ces opérations se font véritablement par des ordres émanés du corps municipal ou bien par des ordres supérieurs. Dans tous les cas, j'ay l'honneur de vous prévenir que si l'on ne fait pas surseoir jusqu'à ce que je sois informé des projets et convaincu de leur utilité, je serai forcé d'user des voyes de droit pour arrêter des entreprises qui portent atteinte à ma propriété et à mes droits.

J'ai l'honneur d'être très-parfaitement, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Le Duc de Nivernois (1).

(1) Archives communales, BB. 45. Délibérations, folio 180. — En marge du registre est écrit : Lettres de M. le Duc à M. Lempereur de Bissy, maire, au sujet de la démolition des portes de la Barre et de Nièvre.

Digitized by Google

§

Paris, 19 octobre 1779.

Je consentirai, Monsieur, bien volontiers à la continuation des changements que vous avés ordonné être faits aux portes de la ville de Nevers. Le service du Roy et l'intérêt particulier de M. de La Chaussade paraissant l'exiger, je me ferai un plaisir de concourir à l'un et à l'autre ; mais je vous prie d'observer, Monsieur, que la démolition commencée de mon consentement en 1769 n'avait alors pour but que la sûreté publique. Les portes étant mauvaises, on craignait que leur chute n'occasionnât quelques accidens ; le sieur Marandat, chargé de les démolir, se contenta de détruire le haut qui menaçoit ruine et laissa subsister les jambages dont on ne craignait pas la chute. Personne ne s'est plaint de ce défaut de démolition et les portes étant assez larges pour le service public ordinaire, il n'y avoit pas lieu de présumer qu'on reviendroit jamais sur cet objet. C'est dans cette persuasion que les officiers de ma Chambre des Comptes ont accensé ces jambages de portes à des propriétaires voisins qui les ont réunis à leurs héritages et y ont construit de petites boutiques. Aujourd'huy M. de La Chaussade, qui juge à propos de faire changer de chemin aux ancres qu'il conduit au port, trouve les portes de la ville trop étroites, il demande au ministre et à M. l'Intendant de les faire élargir, et sans me consulter sur un fait qui me regarde seul, il prétend faire détruire les deux jambages des portes et évincer mes censitaires sans les indemniser. J'aurais à me plaindre du procédé de M. de La Chaussade, mais je ne veux point entrer dans cet examen ; il suffit que la démolition demandée puisse occasionner un bien pour que je m'y prête avec plaisir. Mais il faut, Monsieur, opérer ce bien de la manière la moins onéreuse aux particuliers; il suffit donc de détruire un seul jambage de chaque porte et de les reculer autant qu'il sera nécessaire pour son élargissement. Le but de M. de La Chaussade sera rempli, et pourvu qu'il indemnise les particuliers qui souffriront de cette démolition, tout le monde sera content.

Digitized by Google

Quels que soient les priviléges de M. de La Chaussade, ils n'ont pu luy être accordés que sauf le droit d'autruy et sous la charge tacite ou exprimée d'indemniser tous ceux à qui des novations feront préjudice. Je n'ajoute plus qu'un mot, Monsieur, c'est que je désirerais que les opérations se fissent de concert avec le procureur général de ma Chambre des Comptes, afin que tout pût se terminer à l'amiable.

Je n'ai jamais douté, Monsieur, de votre zèle et de votre attachement à mes intérêts ; c'est dans cette confiance que je vous ai demandé à vous-même les motifs du changement dont on m'avoit informé, et vous prie de ne pas douter des sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être parfaitement, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

LE DUC DE NIVERNOIS (1).

§

Paris, le 18 août 1778.

J'ay reçu, Messieurs, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 27 du mois passé, avec une expédition de la délibération qui nomme trois sujets, afin que j'en choisisse un des trois pour être maire aux lieu et place de M. Lévesque. Le choix n'est pas aisé entre trois aussi honnêtes gens et de mérite égal; mais puisqu'il ne peut tomber que sur un, je nomme M. Lempereur de Bissy, et je me plais à croire que la ville de Nevers n'aura qu'à s'en louer, d'après les bonnes qualités qu'on lui connoît. J'espère que de son côté il ne négligera rien pour confirmer la bonne opinion que j'en ai. C'est dans cette confiance que je vous renouvelle avec plaisir l'assurance de tous les sentiments d'estime et de considération avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Messieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

LE DUC DE NIVERNOIS.

A MM. les Officiers municipaux de Nevers (2).

(1) Archives communales, BB. 45, folio 180, verso.
(2) Archives communales, BB. 45. Délibérations, folio 140, verso.

Digitized by Google

§

Paris, le 6 septembre 1785.

Voici, Messieurs, un brevet de nomination du nouveau maire de la ville de Nevers. J'aurais dû, aux termes de l'article 13 de l'arrêt de réglement du 24 décembre 1773, vous envoyer ma nomination avant le 26 d'août; mais vous n'ignorés pas les obstacles qui m'ont arrêté. Mme Victoire ayant d'abord désiré que M. Lempereur de Bissy fût continué dans son office, et croyant que cette continuation seroit opérée par un arrêt du conseil, j'avais cru devoir suspendre mon choix. Mais la princesse ayant bien voulu, sur les représentations qui lui ont été faites, changer d'opinion et laisser les choses dans leur cours ordinaire, j'ai choisi le sieur Guynet qui a eu en sa faveur la pluralité des suffrages et qui d'ailleurs est agréable à M. l'Intendant. Je sais qu'on peut opposer à ce choix l'article 8 du réglement qui porte que le maire sera choisi parmi ceux qui auront été premiers échevins, et que le sieur Guynet n'a été que second échevin; mais ce défaut de formalité est peu essentiel, et M. l'Intendant, en faisant homologuer ma nomination, s'il est besoin, rectifiera cette prétendue irrégularité. Je vous prie donc, Messieurs, de procéder à l'enregistrement de mon brevet et à l'installation du sieur Guynet.

Mme Victoire désire cependant que le sieur Lempereur éprouve d'une autre manière l'effet de la protection qu'elle a bien voulu luy accorder (1). Suivant l'article 4 du même réglement, le procureur du Roy doit être remplacé par le maire ou par le premier échevin sortant. M. Lempereur, quittant la place de maire, doit naturellement passer à celle de procureur du Roy. Vous ferez donc, Messieurs, une chose juste et en même temps agréable à Mme Victoire et à moy si vous nommez M. Lempereur pour remplacer M. Marandat. J'ai promis à la

(1) Victoire-Louise-Marie-Thérèse de France, fille de Louis XV, tante du Roi, se rendant aux eaux de Vichy l'année précédente, 1785, avait été reçue à Nevers par M. le Maire et les échevins en robe rouge qui lui avaient solennellement présenté les vins d'honneur.

Digitized by Google

princesse de vous faire part de ses intentions, et je m'en acquitte avec d'autant plus de plaisir que je désirerais de mon côté que le choix de la ville tombât sur M. Lempereur.

J'ai l'honneur d'être très-parfaitement, Messieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

LE DUC DE NIVERNOIS (1).

§

Paris, le 31 juillet 1789.

J'ay reçu, Messieurs, la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire en m'envoyant le procès-verbal du choix fait par les habitants de Nevers des trois sujets que la ville doit me présenter pour l'office de maire (2). Les deux plus anciens ayant de justes motifs pour refuser cette charge, il en résulte nécessairement que je choisis M. Vyau de La Garde, et vous voudrés bien le faire recevoir en cette qualité.

J'ay l'honneur d'être très-parfaitement, Messieurs, votre très-humble, etc.

LE DUC DE NIVERNOIS (3).

(1) Archives communales, BB. 45, folio 315. — Suit l'acte de nomination du sieur Lempereur en qualité de procureur du Roy, élu à l'unanimité. L'acte est signé Guynet, maire.

(2) Le 26 juillet, le conseil avait élu pour être présentés « à Son Excellence Mgr le duc de Nivernois » : MM. Gondier-Duris, avocat en Parlement; Vyau de La Garde, assesseur au bailliage, duché et pairie de Nivernais et Donziois, premier échevin, et Blaudin l'aîné, avocat en Parlement; M. Guynet, conseiller du Roi, grènetier au grenier à sel, maire actuel, devant cesser ses fonctions dès qu'il aura reçu le serment de celui qui lui succédera, aux termes de l'article 5 de l'arrêt de réglement du Conseil d'État du Roy, du 24 décembre 1773, prescrivant les règles à observer pour les élections des officiers municipaux de cette ville.

(3) Archives communales de Nevers. — Registre des élibérations de 1786 à 1790, folio 87, verso. — Les deux lettres suivantes sont transcrites sur la même page.

Digitized by Google

§

Paris, le 7 août 1789.

Lorsque vous m'avés présenté trois sujets pour la mairie, Messieurs, j'ay eu l'honneur de vous mander que mon choix tombait sur M. Vyau de La Garde, qui, étant le plus jeune des trois, me paraissait devoir porter plus volontiers cet honorable fardeau. Il y répugne cependant, et en conséquence je choisis M. Gondier-Duris, qui est lui-même dans la force de l'âge et que je crois très-digne de bien remplir cette place. Je vous invite donc, Messieurs, à l'y faire recevoir, et je ne doute pas qu'il ne soit prêt à l'accepter par amour du bien public auquel un bon citoyen doit sacrifier l'amour du repos.

J'ai l'honneur d'être très-parfaitement, Messieurs, votre très-humble, etc.

Le Duc de Nivernois.

§

A Paris, le 16 août 1789.

Je vois évidemment, Messieurs, qu'aucun des trois bons sujets que vous aviez choisis et désignés pour la mairie ne veut et ne peut accepter. On ne doit violenter personne, et, en conséquence, je rétracte et retire les nominations que j'ai dû faire en cette occasion, vous priant, Messieurs, de vouloir bien procéder à d'autres choix et d'aviser comme il conviendra à ce que l'honorable office de maire soit bien rempli.

J'ay l'honneur d'être très-parfaitement, Messieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Le Duc de Nivernois.

III.

Ce même jour, 16 août 1789, la commune de Nevers assemblée pour la formation et nomination d'un conseil provisoire de municipalité, lequel sera composé d'un président et vingt-quatre commissaires, dont six seront pris en chacun des quatre districts

Digitized by Google

de la Barre, Nièvre, Loire et Croux, nommait à la pluralité des voix M. Amable-Charles de Champs du Creuset à la présidence. Le 29 août, sur la proposition du président, il était arrêté d'adresser une lettre à M. le duc de Nivernois comme gouverneur de la province et de cette ville, pour lui faire part de la nomination faite par la commune d'une commission provisoire municipale (1). Nous n'avons pu retrouver la réponse du duc, et depuis lors, sur le registre de la ville, il n'est plus question des droits de Mgr le duc de Nivernois.

Coulanges, novembre 1877.

L'abbé BOUTILLIER,
Archiviste municipal de Nevers.

NOTE NÉCROLOGIQUE SUR M. BENJAMIN LAROCHE.

MESSIEURS,

Notre Société vient de perdre un de ses membres les plus zélés. M. Benjamin Laroche est mort à Saint-Benin-d'Azy, dans le courant du mois de février, à l'âge de soixante-quatre ans.

Il avait commencé ses études au petit séminaire de Nevers, où il avait eu pour professeur notre honorable président, auquel il avait voué un affectueux et reconnaissant souvenir; il les continua au collége de la même ville, où il obtint le prix d'honneur de rhétorique.

Quelques années après 1830, il se rendit à Paris pour étudier le droit. Là le hasard le mit en relations avec une pléiade de jeunes littérateurs, qui ont eu des destinées diverses, mais la plupart retentissantes. Je citerai entre autres MM. Arsène Houssaye, Esquiros, Ferdinand Dugué, T. Tastet, l'abbé Constant, etc., etc.

(1) Registre précité, folios 86 à 95, verso.

Digitized by Google

Sous leur inspiration, il s'essaya avec quelque succès dans la littérature légère ; mais les exigences de ses études de droit et de notariat lui firent abandonner cette voie.

Laroche se retira à Saint-Benin-d'Azy, après avoir épousé une créole de la Havane, morte il y a quelques années, excellente et digne femme dont toute la population de Saint-Benin-d'Azy conserve religieusement le souvenir.

Là il se livra à l'exploitation de ses propriétés, et surtout aux affaires de son canton. Pendant plus de trente ans les habitants le nommèrent, on peut dire à l'unanimité, membre du conseil municipal et membre du conseil d'arrondissement. Ce dernier mandat lui avait été renouvelé il y a quelques mois.

Laroche était un homme de convictions profondes et sincères; et telle était sa réputation d'honnêteté et de loyauté, que ses adversaires politiques eux-mêmes, lui donnaient leurs suffrages.

On peut dire de lui qu'il n'eut que des amis et pas un seul ennemi.

Toujours prêt à rendre service, il aidait de sa bourse et de ses conseils tous ceux, et ils étaient nombreux, qui venaient frapper à sa demeure hospitalière.

Depuis la mort de sa femme, il s'était réfugié dans l'étude. L'archéologie avait pour lui un grand attrait. Pour s'instruire dans cette science, il s'était fait recevoir membre de notre Société, et il n'hésita pas à faire de longs et pénibles voyages pour assister aux congrès internationaux de Stockholm et de Budapest.

Si la mort n'était venue l'enlever prématurément, nul doute qu'il n'eût fait quelque découverte importante, car il avait un jugement sûr et subtil. — C'est ainsi qu'à Copenhague, en visitant le musée, son attention fut arrêtée sur une vitrine remplie de *croissants* en silex dont la partie concave était finement taillée en scie. C'était du reste l'indication qu'on donnait à ces instruments. Laroche présuma, je crois avec raison, que ces nombreux outils étaient des faucilles.

Cette détermination, qui n'a l'air de rien au premier abord, a cependant une certaine importance. Elle montre qu'à cette

Digitized by Google

époque reculée de la pierre polie, les hommes étaient déjà agriculteurs et cultivaient les céréales. Ce fait, du reste, a été démontré pour les habitations lacustres de la Suisse.

Dans ses nombreux loisirs Larocbe avait beaucoup lu et beaucoup retenu. Sans avoir des connaissances scientifiques approfondies, sa mémoire était remplie d'une multitude de faits sur une foule de sujets divers, ce qui rendait sa conversation singulièrement attrayante.

Il était modeste. Il avait recueilli diverses observations et fait des fouilles dans des tumulus situés dans son canton; il s'occupait de mettre en ordre ses notes et observations, et formait bien des projets d'exploration, lorsque la maladie est venue le saisir. Son premier soin fut d'appeler son vénérable curé; mais il n'avait pas à se réconcilier avec l'Église, car il avait toujours montré une piété sincère, et sa vie avait été celle d'un homme de bien.

Après quelques mois de langueur il s'éteignit sans souffrances.

Toute la population des environs assistait à ses obsèques, témoignant ainsi ses regrets et son estime à l'homme duquel on pouvait dire avec vérité :

Transiit benefaciendo !

L'AUTEUR DES FRESQUES DE L'ÉGLISE SAINT-PIERRE DE NEVERS.

I.

Le *Journal de la Nièvre* a publié sous ce titre, au commencement du mois de mars, deux communications intéressantes que je demande la permission de résumer ici, — *ad rei memoriam*, — me réservant de vous soumettre ensuite un document inédit qui aidera peut-être à résoudre la question demeurée pendante.

Digitized by Google

L'auteur du premier article prend à partie l'*Album du Nivernais* où M. Morellet a écrit, à propos des peintures qui décorent les voûtes de l'église Saint-Pierre, ces lignes bien connues : « ... Elles sont des peintres Batiste et Ghérardin. Ce dernier avait presque terminé son œuvre, lorsqu'il recula imprudemment de quelques pas pour juger de l'effet ; les planches de l'échafaud manquèrent sous ses pieds : il se brisa sur le pavé. »

Il serait difficile, dit notre auteur, d'être plus inexact en aussi peu de mots. Et, pour le prouver, il ouvre l'*Abecedario* de Mariette publié par MM. le marquis de Chennevières, directeur actuel des beaux-arts, et A. de Montaiglon. Nous y lisons que le duc de Nevers, à la fin du dix-septième siècle, fit venir en France Giov. Gherardini, peintre, qu'il avait connu en Italie. Il avait cru voir en lui de grands talents. Ce n'était cependant qu'un de ces praticiens dont l'Italie fourmillait à cette époque. Il coloriait mal, il dessinait encore plus mal. Tout son mérite consistait à entendre assez bien la perspective. Ce qu'il a fait de plus considérable en France est le plafond de l'église des Jésuites de Nevers.

Il achevait ce dernier ouvrage lorsque le P. Bouvet, Jésuite, que l'empereur de la Chine avait envoyé en Europe pour faire une recrue de gens habiles dans tous les arts, arriva à Paris. Il lui persuada de le suivre en Chine. Ils partirent ensemble sur le vaisseau du roi l'*Amphitrite*, en mars 1698, et ils arrivèrent à Canton le 2 novembre de la même année.

... Il revint en France dans le courant de l'année suivante et y mourut peu de temps après son arrivée, dans un état assez misérable.

Il avait, paraît-il, habité Bourges et y avait peint beaucoup de choses. « Il y est connu, dit Mariette, sous le nom de Baptiste : apparemment que son nom était Jean-Baptiste. »

De tout cela, l'auteur de la communication conclut alors, et ce semble avec assez de vraisemblance, qu'il résulte *clairement* que les « Batiste et Ghérardin » de l'*Album du Nivernais* ne formaient qu'une seule et même personne, et que la mort du

Digitized by Google

pauvre artiste a été moins pittoresque que l'a prétendu M. Morellet.

L'auteur du second article évite de se montrer aussi affirmatif. Il ne tend qu'à infirmer la rigueur du blâme porté contre l'*Album du Nivernais*. Il cite un extrait des registres de la paroisse Saint-Étienne constatant l'inhumation, à la date du 22 octobre 1686, de Martial Robelin, maître charpentier, décédé de la veille, en l'église des RR. PP. Jésuites, par une chute du haut d'un chaffaud fait en la chapelle de Notre-Dame, et il en infère que l'on pourrait peut-être retrouver dans ce fait dénaturé par la tradition l'origine de la fable de la « mort pittoresque » de Gherardini.

Pour le fait plus important des « Batiste et Ghérardin », qui ne doivent former qu'une seule personne, il apporte le témoignage d'un P. Jésuite habitant le collége, ayant à sa disposition les archives de la maison et pouvant consulter les traditions locales, lequel, en 1756, écrit que les belles peintures qu'on admire en l'église du collége furent finies en 1684; qu'elles sont l'ouvrage de Ghérardin et de Baptiste, *tous deux* peintres fort célèbres (1); puis il laisse le lecteur sous le coup de cette affirmation d'une valeur incontestable.

La Société nivernaise devait-elle demeurer muette sur une question qui nous touche de si près, et ne lui appartient-il pas de prononcer au contraire, d'une manière décisive, s'il se peut, sur ce fait *de l'auteur* ou mieux *des auteurs* des fresques de l'église Saint-Pierre? Ne paraît-il pas, en effet, sinon évident, du moins très-probable, qu'un autre peintre, d'origine italienne comme Gherardini, mais peut-être de mérite inférieur, et travaillant sous ses ordres, a dû venir avec lui en France; que ce peintre, qui devait s'appeler Baptiste, ne s'est fait connaître alors que sous ce nom modeste, pour rehausser l'honneur de son collègue ou de son maître?

(1) *Manuel à l'usage des associés de l'adoration perpétuelle instituée en l'église du collége de Nevers.* — Chap. Ier. — *Détail historique de l'église du collége.*

Digitized by Google

Or, dans ce même temps, on retrouve à Nevers un peintre du nom de Jean-Baptiste Sabatiny, natif de la ville de Bologne, en Italie. Dès le 25 juin 1685, il fait baptiser en l'église paroissiale de Saint-Jean un enfant dénommé Philibert Sabatiny, qu'il a eu de son mariage avec Françoise Louat, d'origine nivernaise (1).

Deux ans plus tard, le 19 avril 1687, il adresse aux échevins et au procureur du fait commun de cette ville une requête pour être reçu peintre de la ville et jouir des exemptions accordées à ce titre.

A l'appui de sa demande il rappelle qu'il y a sept à huit ans Mgr le Duc lui fit l'honneur de le choisir pour toutes les peintures dont il désirait embellir tant son château de Saint-Éloy (2) que celui de Nevers; qu'il a en outre donné des preuves de son expérience dans l'art de la peinture, par ses ouvrages dans plusieurs églises de Nevers et même dans plusieurs maisons particulières.....

De ces faits ne sommes-nous pas autorisés à conclure, à notre tour, que ce peintre italien qui s'appelle Baptiste, qui a travaillé dans plusieurs églises de Nevers, à l'époque même où l'on sait que les peintures de Saint-Pierre étaient exécutées, est vraiment le Baptiste nommé par le P. Jésuite de 1756, puis par M. Morellet, comme étant, avec Gherardini, les deux peintres auteurs des fresques de l'église du collége?

Seulement, tandis que Gherardini, d'humeur plus aventureuse, ne faisait que passer à Nevers, s'en allant, nous l'avons vu, promener son talent jusque dans la Chine, Sabatiny se fixait en notre ville, s'attachait les faveurs du duc et des échevins et devenait la souche d'une famille qui n'est pas encore

(1) Les registres de la paroisse Saint-Laurent mentionnent en 1639 maître Loup Louat, *potier en vaisselle « d'aitain »*; M. du Broc (*la Faïence et les Faïenciers*, page 84) y a rencontré aussi Baptiste Louat, marchand faïencier en 1691.

(2) M. de Soultrait (*Statistique monumentale du canton de Nevers*) note que les ducs de Nevers avaient à Saint-Éloi un château dont il ne reste plus de traces.

Digitized by Google

éteinte et dont on retrouve plus d'une fois les membres dans la nomenclature de nos artistes et ouvriers faïenciers (1).

Le 10 septembre 1720, Henri Sabatiny, *peintre en faïence*, épouse Louise Coeffard, fille d'un maître faïencier; — le 29 février 1724, Jean-Baptiste Horion, *peintre en faïence*, épouse Marie-Anne Sabatiny, probablement la sœur de Henri; — le 22 novembre 1758, Louis-François Rodrigue, plus connu sous le nom de Duplessis, épouse Edmée-Jeanne Sabatiny.

Voici, pour terminer, comme pièce justificative, la copie de la requête précitée. Outre l'intérêt particulier qui s'y rattache pour le cas particulier que nous venons d'examiner, plusieurs détails qui rappellent les usages artistiques de l'époque lui donnent un nouvel attrait. Sabatiny ne manque pas de se mettre à la disposition des échevins pour les écussons placés aux torches de la ville dans différentes cérémonies, enterrements de notables, joyeuses entrées, processions générales, surtout celle de la Fête-Dieu, pour les tableaux et peintures diverses des entrées des seigneurs et la décoration des feux de joie. Les comptes des receveurs municipaux fournissent, en effet, de très-curieux détails sur les représentations que la ville prodiguait en ces circonstances. On connaît les moralités figurées aux entrées des princes. Pour les feux de joie, il était aussi d'usage de mettre tout à l'entour du feu et attachés à des mâts de grands écussons, parfois aussi divers tableaux allégoriques. En 1598, au feu de joie de la paix de Vervins, entre la France et l'Espagne, Jean de Dijon avait dépeint en un tableau de toile « une Paix tenant des chaînes, une Bellone et un soldat avec ses armes »; Marceaul Vacherin avait aussi « despeint en thoile » pour ledit feu un Mercure (2). — En 1629, au feu de joie pour le passage de Louis XIII, maître Philippe Crétin avait dépeint sur un grand tableau le roi dans un char triomphal (3).

(1) *La Faïence, les Faïenciers et les Émailleurs de Nevers*, par L. du Broc de Segange, pages 114, 118, 132.

(2) *Inventaire des archives communales*, CC. 245.

(3) *Idem*, CC. 294.

Digitized by Google

II.

REQUESTE D'EXEMPTION POUR LE SIEUR SABATINY, PINTRE DE LA VILLE (1).

A Mess. Messieurs les Eschevins et Procureur du faict commun de la ville de Nevers.

Supplie et vous expose humblement Jean-Baptiste Sabatiny, natif de la ville de Boullongne, en Italie, disant que depuis sept à huit ans en sça, Monseigneur le Duc luy ayant fait l'honneur de le choisir pour toutes les pintures qu'il avoit à faire faire tant dans son chasteau de Saint-Esloy qu'en celluy de cette ville; et ayant donné des marques de son expérience audit art de pinture non-seulement dans les ouvrages qu'il a faicts pour mondit seigneur, mais encore dans plusieurs églises de cette ville et maisons particulières d'icelles jusques à présent,

Et ayant pris dessin de s'establir en cette ditte ville et pour cet effect, de chercher les occasions de vous rendre, Messieurs, et au publicq tous services dont vous aurez besoing dans son art, dans les occasions soit des feux de joie, entrées, qu'autres cérémonies publiques, et dans lesquelles, en vos qualités d'eschevins et procureur du faict commun, vous estiez obligéz de faire plusieurs représentacions dans lesquelles il vous conviendroit faire beaucoup de despenses s'il falloit payer le temps et les peines de celluy que vous emploieriez à ces ouvrages, il a esté conseillé de vous donnez la présente:

Messieurs, à ce qu'il vous plaise luy accorder le tiltre de peintre de la maison de ville de cette ditte ville, et en ce faisant le faire jouir des priviléges et exemptions qui y sont attribuéz sous les offres qu'il faict de faire tous les escussons qui sont nécessaires soit pour la cérémonie de la feste de Dieu que pour

(1) Archives communales. — Registres des délibérations, BB. 32, folio 91, et BB. 33, folio 19.

Digitized by Google

les feux de joye, et encore tous offres de donner ses soins, ses peines et industries pour tous les autres ouvrages qui seront à faire tant en ladite maison de ville que pour toutes les autres cérémonies qui seront faites par vos ordres et qui seroient à la charge du publicq, en luy fournissant à cet esgard les deniers nécessaires pour l'achapt des compositions, se promettant vous donner subject d'estre contents de ses services et de mériter l'honneur de votre protection et ferez bien. Signé : Sabatiny et Regnault, procureur.

Soit la présente requeste communiquée au procureur du faict commun de cette ville pour luy ouy estre ordonné ce qu'il appartiendra. Fait ce 19 avril 1687. Signé : Marquet, eschevin.

Veu la présente requeste, je n'empesche pour le Roy et le publicq que ledit suppliant ne soit reçu peintre de l'hôtel de ville aux offres qu'il fait de rendre service à ladicte ville lorsqu'il sera besoin de son ministère, et qu'il ne jouisse des priviléges demandés par icelle.

Fait et conclud au bureau de cette ville, le 20 avril 1687. Signé : Prisye de Curty, procureur du faict commun.

Veu la présente requeste et conclusions du procureur du faict commun de cette ville et ayant esgard aux offres portées par icelle de rendre service au public gratuitement, nous n'avons pas moyen d'empescher que le suppliant ne jouisse des priviléges portéz par icelle. Le tout sous le bon plaisir du Roy et de Monseigneur, et que la présente requeste ne soit enregistrée au registre de l'hôtel commun de cette ville pour y avoir recours quand besoing sera. Fait le 20 avril 1687. Signé : Marquet et Régnard, échevins ; et plus bas par mesdits sieurs : Callot, greffier et secrétaire dudit hostel de ville et communauté de Nevers, soussigné, les jour et an que dessus.

Pour copie conforme :

L'abbé BOUTILLIER,

Archiviste de la ville.

Nevers, 14 mars 1878.

Digitized by Google

HABITATION GALLO-ROMAINE A SEUILLY,

COMMUNE DE CHALLUY.

Communication présentée à la Société nivernaise au sujet d'une visite faite à Seuilly, commune de Challuy, par M. l'abbé Greuzard et M. le docteur Subert.

MESSIEURS,

M. Alfred Robert, membre de la Société nivernaise, possède une charmante habitation située auprès de Nevers et qui porte le nom de château de Seuilly. Cette appellation n'est pas chose nouvelle pour nous, puisque déjà, à plusieurs reprises, son propriétaire nous a signalé diverses découvertes intéressantes qu'il avait faites dans les abords de sa maison.

C'est ainsi que, dans la séance du 10 janvier 1867, M. de Laugardière avait présenté, au nom de M. Alfred Robert, plusieurs cylindres en terre cuite grossière, percés sur toute la longueur de leur axe, sur la nature et sur la destination desquels il n'a pas été conclu d'une manière définitive. Ces cylindres ont été placés, dans ces derniers temps, au musée céramique de notre ville, tout auprès des poteries de l'âge de bronze.

Cette première trouvaille se composait aussi de fragments de poterie noirâtre, mélangée de gravier, et d'une apparence très-primitive. Un grand bronze un peu fruste de Faustine mère avait été également trouvé dans le sol.

La seconde découverte, signalée par M. Robert dans la séance du 4 juillet 1872, consistait en une hache en grès blanchâtre, de l'époque de la pierre polie, et d'une dimension supérieure aux haches en silex habituellement recueillies dans notre contrée, ainsi qu'en un couteau en silex noirâtre, d'une longueur inaccoutumée et d'une conservation parfaite.

Digitized by Google

A la même époque, il avait été découvert au même lieu des fragments de briques striées et de tuiles à rebord, ainsi qu'un four complétement isolé au milieu des terres rapportées. Une brique de 43 centimètres de longueur sur 26 centimètres de largeur a été déposée à ce moment au musée de la porte du Croux.

Dans ces derniers temps, M. Robert, faisant exécuter dans sa propriété divers travaux, mit au jour des substructions sur lesquelles il voulut bien appeler l'attention de notre Société. Mgr Crosnier, se trouvant momentanément dans l'impossibilité de voyager, ce fut en compagnie de M. l'abbé Greuzard que j'eus la satisfaction de visiter les fouilles de Seuilly.

Le château de Seuilly, dont M. de Soultrait ne fait pas mention dans son *Répertoire archéologique du département de la Nièvre*, est sur le territoire de la commune de Challuy; il est situé à cinq kilomètres de Nevers, sur la rive gauche de la Loire, à six cents mètres environ du bord de ce fleuve, qui s'en approche à vingt mètres dans les grandes crues et le menace d'inondation assez fréquemment.

En outre des objets que nous avons déjà mentionnés, M. Robert nous a soumis une hachette en fer, divers ustensiles du même métal, tels que raclettes, crochets, clés, etc., et un style en ivoire. En creusant la terre pour y planter un arbre vert, il avait trouvé un vaste trou en forme d'entonnoir et contenant de nombreux débris de poteries provenant de vases de toutes formes et d'amphores de vastes proportions.

Enfin, la découverte la plus récente consiste dans des substructions importantes représentant une habitation assez étendue, dont un mur est flanqué au dehors par un fourneau près duquel on a trouvé des cendres en abondance. Il n'y a pas trace de marbre ni de mosaïque dans cette habitation; le béton repose sur le sol quaternaire; il a dû être recouvert en certains endroits par des carreaux en ardoise, ainsi qu'on peut en juger par un échantillon qui est resté intact. Les tuiles à rebord et les tuiles cintrées y sont en grande quantité. Un broyeur en grès, ainsi que plusieurs instruments en silex, ont été ramassés

Digitized by Google

au milieu de poteries nombreuses de toutes provenances et parmi lesquelles on reconnaît la poterie noirâtre la plus grossière associée à la poterie si fine et si élégante qui porte vulgairement le nom impropre de poterie de Samos, car nous savons maintenant qu'il serait juste et raisonnable de la nommer poterie arétienne (d'Arétium, aujourd'hui Arezzo, en Toscane). Enfin, ce qui est très-important, M. Robert nous a montré deux médailles (grands bronzes) de l'époque des Antonins.

De ce qui précède il est permis de conclure que si l'emplacement où fut construit Seuilly présente quelques traces de l'époque de la pierre polie ou du bronze, il étale en abondance des vestiges de l'époque gallo-romaine et des preuves certaines d'une habitation étendue.

A l'inspection des divers caractères qu'elle revêt et des médailles qu'elle a fournies, il n'est pas déraisonnable d'avancer que cette villa existait encore aux premières années du troisième siècle de notre ère. Cette situation d'une demeure probablement considérable sur les bords de la Loire ne doit point être pour nous un sujet d'étonnement. Nous n'avons qu'à jeter un coup d'œil sur les localités qui bordent les rives du fleuve, et nous verrons que les vestiges gallo-romains y sont nombreux. Sur la rive droite, nous trouvons dans notre département: Lamenay, Champvert, Béard, Saint-Ouen, Imphy, Sauvigny-les-Bois, Thiot, Saint-Éloy, Chaluzy, Trangy, *Nevers*, Saint-Baudière, Marzy, Four-de-Vaux, Fourchambault, Garchizy, Pougues, Chaulgnes, Germigny, La Marche, La Charité, Mêves, Pouilly, Tracy, Cosne et La Celle. Si nous examinons maintenant l'autre côté, nous mentionnerons Decize (située dans une île au milieu de la Loire), puis successivement, sur la rive gauche, Avril-sur-Loire, Fleury, Luthenay-Uxeloup, l'Atelier, Chevenon, et enfin Challuy, Gimouille et Saincaize.

M. Alfred Robert nous a fait connaître qu'il était dans la nécessité de recouvrir une partie des substructions mises à nu, mais qu'il se ferait un plaisir de montrer à ceux d'entre vous qui l'honoreraient de leur visite ce qui peut les

Digitized by Google

intéresser dans ses découvertes. Il a ajouté que les objets trouvés par lui iraient certainement prendre place dans notre musée lapidaire.

Dr SUBERT.

PISTILLUS GLOBULUS.

Que nul ne s'y trompe, nous n'avons point à parler botanique.

Le *pistillus* était chez les Romains cet instrument vulgaire que nos vocabulaires dénomment *pilon*. Avec les amis du vieux langage, nous regrettons la primitive traduction, *pestel*, que nous donnent les glossaires.

Le *pistillus* était donc l'accessoire indispensable du *mortarium*, mortier.

Dans les premiers âges, cet instrument a dû consister en une pierre de forme arrondie (*globus*). Plus tard on se servit d'un *manubrium* ou manche, terminé par une tête plus ou moins sphérique qui rappelait le *globus*.

Le *pistillus* était destiné à broyer les ingrédients déposés dans le mortier.

Le nom de *pila* était réservé pour désigner un grand et lourd pilon qui se manœuvrait à deux mains pour écraser (piler) les matières mises dans un grand et haut mortier qui se nommait *pila*.

Le *pistillus globulus* était donc simplement une boule de pierre qui servait d'accessoire primitif au mortier.

Nous nous faisons un respectueux scrupule de ne le désigner point sous le nom de broyeur, appellation qui nous semble rentrer par trop dans la technique industrielle et moderne.

Le *globus* de pierre qui a été signalé parmi les objets récemment découverts dans la villa de Seuilly était donc un *pistillus globulus*.

Nous avons eu la bonne fortune d'en recueillir un semblable, et pour qu'il ne s'élève point de doute sur sa destination nous

Digitized by Google

avons ramassé en même temps une portion de *mortarium* qui présente une dépression bien accusée due au roulement opéré par le *globus* à la suite d'un long usage.

Ces *globus* ne nous semblent point, au moins à l'époque de Virgile, avoir servi à broyer les grains dont on tirait la farine.

Dans sa pauvre demeure, l'homme des champs possédait avant tout une meule fixe, *manuaria mola*. Elle se composait de deux parties (*silices molarum*) destinées à broyer les grains alimentaires. Il avait ensuite son *mortarium* portatif.

Quand, après avoir broyé le grain dont il extrait de la farine, SIMULUS veut composer cette espèce de ragoût composé de fromage et d'apprêts herbagers qui se nommait *moretum*, il fait apporter le *mortarium* où il écrase l'ail, l'ache et la coriandre qui doivent entrer dans le brouet rustique.

Dextra pistillo primum fragentia mollit
Allia, et manus gyrum.

Sa main, qu'il tourne en rond dans le mortier, compose
Un mélange formé des sucs de chaque chose.

DETHOU.

Ce *pistillus* était sans doute le *pistillus globulus* dont nous offrons un spécimen.

Il arrivait certainement que durant cette opération les doigts du préparateur se trouvaient plus ou moins empâtés par la mixture ; mais ce n'était là qu'un détail que Virgile lui-même veut bien nous signaler :

Tum demum digitis mortaria tota duabus
Circuit.

Puis, rasant du mortier le bord avec deux doigts,
Il ramasse la pâte en rond disséminée.

Idem.

En terminant, nous dirons que faire remonter aux temps préhistoriques l'un ou l'autre des *globus* trouvés sur notre sol niverrnais serait une supposition par trop hasardée.

Digitized by Google

Nous savons pourtant que, *apud majores molarum non erat usus*; et les commentateurs de nos vieilles coutumes, en parlant des meules mues par la main des hommes, *manuariæ*, par les chevaux, *jumentariæ*, et par les eaux, *aquariæ*, ne manquent point de nous dire qu'avant que l'usage de ces trois genres de meules fût connu, les hommes écrasaient le grain dans des mortiers, *frumenta torrebant in pilas*.

L. ROUBET.

SÉANCE DU 6 JUIN 1878.

Présidence de Mgr Crosnier.

Siégent au bureau : MM. Crosnier, *président*; Subert, *secrétaire*; l'abbé Boutillier, *archiviste*; Lhospied, *pro-secrétaire*.

M. le docteur Subert présente au nom de son confrère le docteur Droixhe, de Belgique, un travail intitulé : *Des pratiques vicieuses et des préjugés populaires inhérents à l'hygiène et aux maladies des enfants en bas âge dans le pays wallon*. M. Subert rappelle que le sujet traité est le même que celui qu'il a présenté lui-même à la Société en 1876.

Mgr Crosnier donne lecture d'un article publié par lui dans la *Semaine religieuse* concernant le martyre de sainte Solange. Cette notice relate un fait qui se rattache à l'histoire du Nivernais : le voyage de Bernard à Cessy-les-Bois, à la suite du crime dont il s'était rendu coupable, et ses offres de service aux moines de ce monastère.

M. Gustave Couppery, directeur de la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'indus-

Digitized by Google

trie, sur la présentation de MM. Subert et Jacquinot, est admis comme membre de la Société.

Mgr Crosnier communique à la Société des dessins reproduisant les monnaies et médailles les plus curieuses du cabinet de feu M. Regnault, d'Entrains. Ce sont des pièces parfaitement conservées provenant de l'Orient. Comme ces objets sont actuellement dispersés, il serait à désirer qu'on pût les reproduire par la lithographie, en y joignant une notice spéciale qui expliquerait leur présence dans la localité où ils ont été découverts. La Société décide que ces documents feront partie du *Bulletin*.

Après cette communication, M. le Président lit une charte d'Hervé de Donzy et une lettre du duc Mancini, datée de 1782. Ces deux pièces trouveront naturellement leur place à la suite des lettres du duc de Nivernais réunies par les soins de M. l'abbé Boutillier.

Ce dernier termine la séance par la lecture d'un mémoire sur les travaux de restauration intérieure de la cathédrale.

Avant de se séparer, la Société entend la communication faite par M. le Trésorier, qui n'avait pu présenter l'état de ses comptes dans la dernière séance à laquelle il lui avait été impossible de se rendre. Ces comptes sont approuvés.

SÉANCE DU 4 JUILLET 1878.

Présidence de Mgr Crosnier.

Sont présents : MM. Crosnier, *président* ; Roubet, *vice-président* ; Subert, *secrétaire* ; l'abbé Boutillier, *archiviste*.

Digitized by Google

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Mgr Crosnier donne lecture d'un travail qu'il a publié dans la *Semaine religieuse* sur un voyage qu'il vient d'effectuer au Mont-Saint-Michel.

M. le Président annonce en termes émus la mort de M. l'abbé Valois, membre de la Société ; il se propose de préparer un article nécrologique pour perpétuer le souvenir de ce cher collègue.

M. Roubet lit une notice sur un vase trouvé à La Chapelle-Hugon (Cher).

M. le docteur Jacquinot donne lecture de sa deuxième promenade archéologique à Préporché et à Saint-Honoré.

M. Roubet continue ses lectures par *Un Mariage à heure indue*, qui fait suite aux études historiques dont il a donné déjà d'importants fragments.

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 1878.

La présidence est offerte à M. Ribault de Laugardière, conseiller à la cour de Bourges, membre de la Société nivernaise.

Siégent au bureau : MM. de Laugardière, le docteur Subert, *secrétaire ;* l'abbé Boutillier, *archiviste*.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Lecture d'une note de M. Maxime Guffroy.

M. le docteur Jacquinot lit un mémoire sur des sépultures antiques trouvées à Pougues-les-Eaux, résultat de la collaboration de MM. Paul Usquin et Jacquinot. Cette

Digitized by Google

importante communication fera suite aux récits d'excursion déjà lus sous le titre de *Troisième voyage*

M. Jacquinot dépose sur le bureau, pour être offerte à la Société, une tête en pierre du douzième siècle, provenant de Montigny-sur-Canne, au nom de M. Sautumier, curé de cette paroisse.

Sur la proposition de M. de Langardière, il est décidé que les objets trouvés à Pougues seront reproduits par la lithographie sur des planches, pour être annexées au *Bulletin*. Il est également décidé qu'on fera faire un tirage à part pour être livré au commerce.

La parole est ensuite donnée à M. l'abbé Boutillier, qui continue la lecture « des lettres d'affaires du duc de Nivernois ». Cette communication est le troisième article sur cet intéressant sujet.

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 1878.

Présidence de Mgr Crosnier.

Siégent au bureau : MM. Crosnier, *président ;* le docteur Subert, *secrétaire ;* Lhospied, *pro-secrétaire.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La séance est consacrée à la lecture d'un intéressant mémoire de M. V. Gueneau sur la famille d'Espeuilles.

Digitized by Google

LETTRES D'AFFAIRES DU DUC DE NIVERNAIS.

(Troisième article).

Les archives municipales de Nevers nous ont fourni jusqu'ici toutes les lettres du duc de Nivernais déjà publiées (1). C'est encore à cette source que nous emprunterons aujourd'hui une lettre adressée au lieutenant-général du bailliage de Nevers, en 1772. Elle a pour objet de ramener à la modération et à la concorde les officiers du bailliage qui faisaient alors, paraît-il, retentir les tribunaux supérieurs de leurs divisions.

D'autres lettres, conservées dans le même fonds des archives de la ville, n'ont qu'un intérêt trop restreint pour qu'on s'y arrête; celles par exemple qui, chaque année, sont écrites à l'époque du nouvel an, en réponse au compliment des maire et échevins de Nevers. On nous permettra cependant de donner au moins la première, écrite dès l'année 1766.

Passant ensuite aux archives hospitalières, nous n'y trouvons qu'une seule lettre, mais fort longue et d'une sérieuse importance, une véritable lettre d'affaires. Elle est de l'année 1782 et a trait à cette question d'un intérêt toujours palpitant : la question de l'entretien des enfants trouvés. Leur nombre, à l'hôpital Saint-Didier, avait pris à cette époque des proportions vraiment énormes. En 1780, près de 240 enfants avaient été exposés ; 195 en 1781, etc. (2).

Dans un mémoire en consultation, adressé cette même année 1782 au Parlement, les administrateurs de l'hôtel-Dieu ou hôpital Saint-Didier exposaient que cet établissement ayant fait, en 1708, l'acquisition de la terre et seigneurie d'Oulon, dont la plus grande partie était mouvante du duché de Niver-

(1) Voir pages 77 et 243 du présent volume.

(2) Voir dans l'*Inventaire-sommaire des archives hospitalières de Nevers antérieures à* 1790, série G, l'analyse des registres contenant l'état, jour par jour, des enfants exposés ou reçus par le bureau depuis l'année 1745.

Digitized by Google

nais, l'hôtel-Dieu avait alors traité des profits et fourni un homme vivant et mourant. Le décès de cet homme, arrivé en 1723, avait dès-lors donné lieu à des contestations terminées par une transaction passée le 22 avril 1735 entre feu M. le duc de Nevers et les administrateurs.

Il était dit dans cette transaction que M. le Duc, moyennant la somme de 1,000 livres qu'il a reçue du bureau d'administration, se contente et le quitte de tous les droits qu'il pourrait avoir à répéter jusqu'à ce jour pour le fief d'Oulon et dépendances et de la dîme de Neuftables, et qu'il le dispense de fournir à l'avenir un homme vivant et mourant, à la charge qu'il sera payé tous les trente ans à M. le Duc une somme de 600 livres et qu'il lui sera donné aveu et dénombrement dans le même terme.

De son côté, l'hôtel-Dieu renonçait à toutes répétitions qu'il pourrait faire contre M. le Duc pour les nourriture et entretien des enfants exposés jusqu'alors, et il s'obligeait de plus à recevoir, nourrir et élever tous les enfants qui seront exposés à l'avenir dans toute l'étendue du duché de Nevers, sans pouvoir rien exiger à ce sujet, et il est dit dans cette transaction que la dépense desdits enfants peut monter par an à 1,000 livres.

Cependant, continue le mémoire, il résulte d'un relevé exact fait sur le registre de l'hôtel-Dieu de tous les enfants exposés et des bâtards reçus sur les billets du procureur général du bailliage de M. le Duc, provenant de ses justices, de 1772 à 1782, que ces enfants ont coûté à l'hôtel-Dieu, pendant ces dix années, à raison de 6 livres par mois pour leur nourriture et éducation, la somme de 116,677 livres qui, divisée par 10, donne une année commune de 11,667 livres 14 sols.

Étant ensuite constaté le produit total de la terre d'Oulon et de la dîme de Neuftables, qui n'est que de 7,000 livres, toutes charges déduites, la dépense des enfants se trouve excéder de 4,000 fr. et plus.

A la vue d'une lésion aussi énorme, les administrateurs avaient donc cru de leur devoir de demander à plusieurs reprises la réformation de la transaction de 1735, consentie d'une façon

Digitized by Google

si imprudente par leurs prédécesseurs et qui entraînerait infailliblement la ruine de l'hôtel-Dieu, si on la laissait subsister.

Les lettres des administrateurs étant demeurées sans réponse, ils avaient pris le parti de « consulter cette affaire, » et la consultation, donnée par l'avocat Laget-Bardelin, conclut qu'ils seront bien fondés à prendre des lettres de rescision contre la transaction de 1735. Toutefois, « avant que d'en venir aux voies judiciaires, on conseille aux administrateurs d'écrire de nouveau à M. le duc de Nivernois. Ce seigneur jouit d'une réputation de justice et d'honnêté trop bien méritée pour que l'on puisse imputer à mauvaise volonté de sa part son défaut de réponse aux premières lettres de l'administration, etc. »

On retrouve, en effet, dans la réponse du duc, qui ne se fit plus longtemps attendre, alliés à une grande fermeté pour les principes, ces sentiments de modération et d'équité, et surtout ce profond amour de la paix, cette aversion bien déclarée pour les procès que nous avons déjà plusieurs fois remarqués. En relisant à la fin de sa lettre ces dernières lignes : « En tout cas, Messieurs, je suis bien déterminé à encourir les risques si vous m'attaquez ; quel qu'en soit l'événement, j'y gagnerai toujours d'avoir fixé les opinions sur ce point et je n'aurai plus à craindre d'être inquiété dans la suite. Je préférerais cependant de n'être pas obligé de plaider, car j'aime la paix, et si la prétention de l'hôtel-Dieu me paraissoit avoir quelque apparence de justice, il n'y a point de sacrifice que je ne fusse disposé à faire pour l'obtenir. » On se rappelle, disons-nous, en relisant ces lignes, cette belle et touchante lettre que, dans ce même temps, en 1774, l'évêque de Nevers, Mgr Tinseau, écrivait, en pareille occurrence, à M. de La Chaussade : « Nous avons plaidé comme des chrétiens et d'honnêtes gens peuvent le faire, vous pour obtenir un droit que vous croyiez juste, et moi pour prévenir les dommages que j'appréhendais voir certains pour mes successeurs... Vous avez obtenu ce que vous désiriez. J'ai fait ce que je devais ; c'est tout ce que j'ai à cœur (1). »

(1) *Bulletin de la Société nivernaise*, 2e série, tome IV, p. 381.

Digitized by Google

Pour terminer ce troisième article, nous n'avons plus qu'une lettre qui nous a été communiquée par notre laborieux collègue M. Ruby, architecte à Clamecy. Elle est adressée en 1790 à M. Duverne, maire d'Entrain (*sic*), et a pour objet de demander la mainlevée provisoire de l'opposition formée l'année précédente par la municipalité de cette ville à la vente de trente arpents de bois dépendant de la forêt ducale d'Entrains. On y remarquera cette phrase où le vieux duc, naguère encore si puissant, est contraint à déclarer que ses *revenus* sont *tellement réduits* qu'il ne lui est pas indifférent d'en laisser arriérer même de petites parties.

Enfin, nous y joindrons un acte qui, sans avoir la forme épistolaire, rentre bien dans la série des lettres d'affaires du duc de Nivernais. Il s'agit aussi de droits de la ville de Donzy sur les bois du duc. Les habitants désirant que leur bailliage soit affranchi de la juridiction du bailliage royal d'Auxerre, abandonnent au duc une partie de leurs droits, et celui-ci promet de rétablir au plus tôt le bailliage de Donzy dans tous ses avantages avec le ressort au parlement de Paris. Cette pièce avait été déjà signalée en 1851 par Mgr Crosnier dans le premier volume du *Bulletin* (1).

I.

A Paris, le 6 juillet 1772.

M. Noël vient de me communiquer, Monsieur, la lettre que vous luy avez écrite le 3 de ce mois. Je suis fort aise que vous soyiés pret à achever la réponse au mémoire de ces Messieurs du baillage; je l'attendois avec impatience.

Je voyois avec peine le mauvais effet que faisoit le retardement dans leur esprit. A cette occasion, trouvés bon, Monsieur, que je vous exhorte encore à la douceur et à la modération. Quand vous seriez fondé dans tous les points, n'est-ce pas une

(1) 1re série, tome Ier, p. 13 et 14.

Digitized by Google

chose insupportable que d'avoir raison en se faisant des ennemis et surtout quand ces ennemis sont des gens avec lesquels on a à vivre et à travailler toute sa vie. D'ailleurs, il me paroît, en vérité, humiliant et avilissant pour notre siége de le voir déchiré par des divisions de cette espèce et faisant retentir les tribunaux supérieurs de ces divisions ; cela pourroit peut-être bien même déterminer le gouvernement à consommer cette translation à laquelle on pense depuis si longtemps du siége royal de Saint-Pierre-le-Moûtiers dans notre ville, ce qui seroit bien préjudiciable pour nous. Quoi qu'il en soit, Monsieur, je ne puis trop vous exhorter à la modération et au rétablissement de la concorde. A l'égard de l'instruction des procès criminels, je vous ay déjà marqué que vous étiés le maître de faire ce que vous jugeriez à propos. S'il est vrai, comme vous le croyés, que les frais desdits procès sont toujours payés par le Roy, même lorsque vous aurez poussé l'affaire jusqu'à jugement définitif, vous pouvés suivre cette voye quand il vous plaira, sans aucun inconvénient pour mon intérest. Il est peut-être bon même d'en faire l'expérience, et ainsi vous n'avez qu'à juger en définitif le procès dont vous parlés à M. Noël dans votre lettre, nous verrons ce qu'il en arrivera par rapport aux frais, et je vous prie d'avoir soin de m'en instruire.

Je suis très-parfaitement, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

LE DUC DE NIVERNOIS.

M. Guillier de Mont (1).

II.

A Paris, le 25 janvier 1766.

Je suis bien sensible, Messieurs, au compliment obligeant que vous avés la bonté de me faire sur la nouvelle année, et

(1) En tête de la lettre, le lieutenant-général a écrit cette petite note : « Réponse du 26. Je me conformeray aux ordres de Son Excellence. J'ay envoyé mes réponses. »

Digitized by Google

j'en reçois le témoignage avec bien de la reconnaissance. Soyés, je vous prie, bien persuadés, Messieurs, du plaisir que j'aurois à vous en donner des preuves, ainsi que de tous les sentiments avec lesquels j'ay l'honneur d'être, Messieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

LE DUC DE NIVERNOIS.

MM. les Maire et Échevins de la ville de Nevers.

III.

Paris, le 6 août 1782.

J'ai reçu, Messieurs, à la campagne, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 26 juillet. J'ai reçu aussi dans leurs temps vos précédentes et celle de M. de La Chasseigne (1) du 3 mars dernier. J'avois chargé mon conseil d'examiner le tout et de m'en faire le rapport; des occupations multipliées et pressantes ne lui ont pas permis de se livrer à ce travail aussitôt que vous l'auriez désiré. Mais pour vous rassurer sur le sort de vos lettres, j'ai fait répondre à M. de La Chasseigne par M. Doloret; sa lettre du 28 mars, qui contient les motifs du retard et quelques observations préliminaires, a dû vous être communiquée et par conséquent vous rassurer sur la crainte où vous paraissés être que vos lettres ayent été interceptées.

En me rendant compte de mes affaires M. Doloret m'a dit, Messieurs, que pendant son séjour à Nevers M. de La Chasseigne lui avoit effectivement communiqué une consultation donnée en votre faveur, qu'il en avoit pris copie et l'avait laissée à M. Parmentier pour y faire une réponse. Je n'ai point encore ces deux pièces et mon conseil n'a pu juger de leur mérite. M. Doloret m'a dit qu'il auroit fort désiré entrer en conférence

(1) M. Chaillot de La Chasseigne, procureur général au bailliage et pairie de Nevers.

Digitized by Google

avec vous, Messieurs, mais qu'on ne l'avoit invité à aucun bureau et qu'il ignoroit s'il en avoit été tenu pendant son séjour à Nevers.

Cependant, Messieurs, comme j'ai sous les yeux la transaction de 1735, un mémoire pour vous écrit de la main de M. de La Chasseigne, et votre lettre du 26 juillet, je me trouve en état de vous répondre d'une manière précise indépendamment de votre consultation, et c'est ce que je vais faire.

La transaction de 1735 passée entre le bureau de l'hôtel-Dieu et feu mon père termine des contestations nées et à naître sur des prétentions respectives. Elle contient des sacrifices de part et d'autre et des conventions tant pour le passé que pour l'avenir. Cet acte a été passé sous l'autorité d'un magistrat respectable, M. Gilbert de Voisins, avocat général du Parlement, qui a pris la peine d'en rédiger le projet qui, suivant lui, est le résultat des conférences tenues chez lui entre M. Mathieu, votre avocat, et l'intendant de M. le duc de Nevers. Il me paraît donc, Messieurs, que l'on a traité en connaissance de cause, que les droits des parties ont été bien examinés, que ceux surtout de l'hôtel-Dieu, inspectés par un magistrat son protecteur-né et par un conseil éclairé, n'ont pas dû être lésés. Voilà de fortes présomptions qui me font croire à la légitimité de cet acte auquel on a voulu d'ailleurs donner toute l'autenticité nécessaire, en l'assujettissant à ma ratification et à l'homologation au Parlement.

Ces formalités ont été négligées, et il me paroît que vous voulez vous en prévaloir pour revenir aujourd'hui contre vos engagements; c'est là le sens dans lequel me semble conçue votre lettre, car elle ne s'explique point sur la nature des demandes que vous voulés me faire.

Si cela est, Messieurs, je ne puis empêcher votre action, et vous êtes bien les maîtres de la former; dès-lors qu'un engagement de cette nature ne vous paroît pas sacré, je n'ai rien à dire, sinon qu'il est inutile d'en solliciter un autre dans lequel je ne pourrois pas prendre plus de confiance, parce qu'il me paroît impossible d'y apporter plus de précautions. D'après vos prin-

Digitized by Google

cipes, vos successeurs attaqueroient celui-cy, et je serois toujours exposé aux mêmes recherches. Il faudroit toujours avoir un procès. Autant vaut que ce soit à présent, du moins le Parlement en nous jugeant m'ôtera toute inquiétude pour l'avenir, ce que ne feroit pas le nouvel arrangement que vous pourriés me proposer. Je sais bien qu'il y auroit la ressource de faire homologuer, mais cette ressource existe pour la transaction de 1735, et je consens de bon cœur qu'on l'emploie pour donner à cet acte toute l'autorité et l'irrévocabilité dont il est susceptible. Car enfin, Messieurs, ou la transaction de 1735 vous paroît un acte juste et respectable, et dans ce cas faisons-la homologuer pour être exécutée selon sa forme et teneur; ou bien elle vous paroît un acte injuste, irrégulier et nul comme vous le dites, alors vous êtes les maîtres d'en demander la nullité; mais j'ai l'honneur de vous prévenir que je la deffendrai :

1° Parce qu'il ne me paroît pas honnête de revenir contre des engagements solennellement contractés;

2° Parce que cet acte étant une transaction passée sur procès en présence et de l'avis du magistrat protecteur-né des hôpitaux, me paroît n'être point dans le cas de la rescizion ;

3° Parce qu'il n'est point démontré qu'il y ait lésion au préjudice de l'hôtel-Dieu. En effet, quel que soit le nombre des enfants trouvés déposés tous les ans à l'hôtel-Dieu de Nevers, je ne vois pas qu'on en puisse tirer aucune induction.

Observés, Messieurs, que partout où il y a des hôpitaux, les enfants qu'on y expose sont à la charge de l'hôpital, et jamais à Paris ny ailleurs on n'a prétendu exercer de recours ny d'indemnités contre les seigneurs hauts justiciers des terres d'où provenoient les enfants. Je scais bien que l'hôtel-Dieu de Nevers a élevé cette prétention contre mon père en 1735, mais ce n'étoit qu'une prétention contestée; mon père a soutenu dans le préambule de la transaction que jusqu'alors les enfants exposés avoient été reçus sans qu'on eût rien demandé pour leur nourriture et entretien. Reste à savoir comment la question eût été décidée si l'on n'eût pas transigé. Bien plus, en 1735 l'hôtel-Dieu ne prétendoit pas que tous les enfants exposés

Digitized by Google

fussent à ma charge, mais seulement ceux provenant de mes terres dont la dépense étoit évaluée par l'hôtel-Dieu à 1,000 fr. par an.

J'ai consenti une compensation pour raison de cette somme, d'où il suit que s'il y a lézion elle est à mon préjudice, car je ne devois rien du tout; mais en supposant que je dusse pour les enfants provenant de mes terres, il faudroit pour établir une lézion prouver que la dépense occasionnée par les enfants de mes terres est supérieure à l'évaluation qui en a été donnée. Or, cette preuve n'est pas faite.

4° Supposons le fait prouvé, vous n'en serez pas plus avancés. La transaction sur ce point est un forfait. La lézion, s'il y en a, étoit éventuelle. Elle dépendoit de l'événement; elle pouvoit exister et ne pas exister. Ainsi, à cet égard, la transaction ne me paroît pas sujette à la rescizion.

5° Enfin, en admettant que la transaction soit rescindée, les parties seroient remises au même état qu'elles étoient avant 1735. J'exercerois alors sur la terre d'Oulon et sur la dixme de Neuftables tous les droits sur lesquels on a transigé. Je demanderois mes profits et mes droits d'indemnités. Je soutiendrois que je ne dois rien pour les enfants exposés, pas même pour ceux provenant de mes terres, parce que l'hôtel-Dieu est un hôpital public richement doté dont les fonds sont destinés au soulagement des malheureux, au nombre desquels sont les enfants trouvés. Je dirois que l'hôtel-Dieu a un excédant de revenu que l'on employe à faire des bâtiments considérables et des placements de fonds. Le Parlement prononceroit sur tout cela, et je doute fort que l'hôtel-Dieu y gagnât.

En tout cas, Messieurs, je suis bien déterminé à en courir les risques, si vous m'attaquez; quel qu'en soit l'événement, j'y gagneroi toujours d'avoir fixé les opinions sur ce point, et je n'auroi plus à craindre d'être inquiété dans la suite.

Je préférerois cependant de n'être pas obligé de plaider, car j'aime la paix, et si la prétention de l'hôtel-Dieu me paroissoit avoir quelque apparence de justice, il n'y a point de sacrifice que je ne fusse disposé à faire pour l'obtenir. Je vous prie d'en

Digitized by Google

être persuadé, ainsi que des sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être parfaitement, Messieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

LE DUC DE NIVERNOIS.

MM. les Administrateurs de l'hôtel-Dieu de Nevers.

IV.

Paris, le 28 octobre 1790.

Vous pouvés aisément vous rappeller, Monsieur, que M. Doloret eût l'honneur de vous remettre au mois de juin dernier un mémoire relatif à l'opposition formée l'année précédente par la municipalité d'Entrain à la vente de 30 arpens de bois dépendants de ma forêt d'Entrain. Il remit même les pièces justificatives de ce mémoire à Messieurs de la municipalité assemblés, et il leur en laissa prendre copie et leur offrit de les faire collationner sur les originaux, à Nevers, s'ils le jugeoient à propos. Après une discussion assés étendue des droits de la communauté d'Entrain sur les 30 arpens dont il s'agit, Messieurs de la municipalité parurent persuadés que leur opposition n'étoit pas fondée et ils promirent à M. Doloret de lui envoyer à Nevers une main levée provisoire de cette opposition sous la réserve *de tous leurs droits au fond*. Vous voulûtes bien alors, Monsieur, rapporter à Nevers les titres que M. Doloret avoit communiqués, mais il n'y trouva point de main levée de l'opposition. Les affaires du département dont vous étiés alors occupé comme électeur ne vous permirent pas de songer à cette petite affaire, et il ne put trouver le moment d'avoir l'honneur de vous en entretenir. Je ne sais pas si la municipalité a pris depuis ce temps une délibération définitive ; mais, quoi qu'il en soit, vous sentés, Monsieur, qu'il n'est pas convenable que ces bois restent sur pied plus longtemps, parce que cela intervertit l'aménagement et l'ordre des coupes. Si la communauté a des droits réels sur ces 30 arpens, je la prie de vouloir bien les manifester, comme je l'en ai déjà fait prier dans le mémoire que M. Doloret a eû l'honneur de

Digitized by Google

vous remettre, et alors on cherchera à les éclaircir et à les faire décider sur les titres respectifs. Si au contraire la communauté n'a que des prétentions indéterminées, il ne vous paroitra surement pas juste que ces prétentions arrêtent par provision ma jouissance fondée en titres et possession : ce seroit le cas, ce me semble, d'accorder la main levée provisoire que j'ai demandée, sous la réserve de tous les droits de la communauté au fond et sous les offres que je fais de rendre en définitif, s'il y a lieu, le fond et la jouissance des 30 arpens. Assurement la communauté ne court aucun risque ; les fonds que je possède à Entrain sont bien en état de répondre de cet objet.

Vous n'ignorés pas, je crois, Monsieur, que la communauté de Clameci ayant également formé opposition à la dernière vente des bois de Mont-le-Duc et m'ayant mis dans la nécessité de recourir à la justice, j'ai obtenu par provision main levée de cette opposition, malgré laquelle j'ai été autorisé à vendre la coupe ordinaire. Cette vente est indiquée à Clameci pour le 17 novembre et s'y fera en vertu de l'arrêt du Parlement, qui a condamné la municipalité aux dépens. J'espère que la municipalité d'Entrain m'évitera le désagrement d'en venir à l'action judiciaire que j'ai differée tant qu'il a été possible. Je vous suplie, Monsieur, de vouloir bien mettre sous les yeux de Messieurs de la municipalité les motifs ci dessus et de les engager à me donner la main levée amiable qu'ils ont promis à M. Doloret, et sous les conditions ci dessus énoncées, afin que les officiers de ma maîtrise puissent vendre le 17 novembre les 30 arpens d'Entrain en même temps que les bois de Clameci.

J'espère que par l'entremise de vos bons offices cette demande juste en elle même n'éprouvera aucune difficulté, et je vous en aurai une très grande obligation. Mes revenus sont tellement réduits qu'il ne m'est pas indifférent d'en laisser arriérer même de petites parties.

J'ai l'honneur d'être plus parfaitement que personne, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

LE DUC DE NIVERNOIS.

M. Duverne, maire d'Entrain.

Digitized by Google

V.

Nous, duc de Nivernois et Donziois, désirant donner à notre ville de Donzy des preuves de notre bienveillance et de la satisfaction que nous avons ressentie de l'empressement de tous les habitants à concourir à la transaction qui a terminé à l'amiable tous les différends qui existoient depuis longtemps entre nous et notre dite ville, promettons autant qu'il est en nous de rétablir le plus tôt qu'il sera possible notre baillage de Donzy, avec ressort au Parlement, à l'effet de quoi nous nous obligeons de payer à MM. les Officiers du baillage royal d'Auxerre l'indemnité qui leur est accordée par l'arrêt du Parlement de 1745. En conséquence, nous provoquerons la liquidation de ladite indemnité soit à l'amiable, si faire se peut, soit en justice réglée, et en suivrons l'effet jusqu'à jugement définitif; nous obligeant après ladite liquidation d'effectuer ledit remboursement; et dans le cas où nos efforts ne seroient pas suivis de succès et que les officiers du baillage d'Auxerre parviendroient à empêcher ladite liquidation et nous en feroient débouter, dans ce cas, la présente promesse sera nulle, sans dommages et intérêts contre nous, n'entendant nous obliger qu'à faire ce qui dépendra de nous pour y parvenir.

Donné à Paris, ce 11 juin 1782.

LE DUC DE NIVERNOIS.

PROMENADES ARCHÉOLOGIQUES

DANS LE DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE.

II.

SAINT-HONORÉ. — PRÉPORCHÉ.

Au mois d'août dernier je me trouvais à Saint-Honoré. Je me rappelai que dans le voisinage, sur la commune de Préporché entre autres, on avait à plusieurs reprises signalé la

Digitized by Google

présence de dolmens. De plus le menhir de *Pierre-Aiguë* devait se trouver aussi dans les environs.

Un de nos jeunes collègues, zélé archéologue, M. V. Gueneau, que je rencontrai, me dit avoir fait l'année précédente un petit voyage fort intéressant dans la contrée environnante. Il me donna tous les renseignements désirables. Mon projet fut arrêté aussitôt. Par une belle matinée je pris mon bâton de voyage et je me mis en route, me dirigeant sur Préporché.

Après deux kilomètres de marche, j'arrivai dans ce petit village, d'un aspect fort pittoresque. La rue principale, bordée de maisons en partie couvertes de chaume, monte en pente douce et découvre à son sommet le porche roman de sa jolie église.

Je me dirigeai vers la mairie, où je trouvai M. Jouanin, le maire. Lorsqu'il eut appris le but de ma visite, il m'offrit de me servir de guide et de partir sur-le-champ, ce que j'acceptai avec joie.

M. Jouanin n'a jamais quitté ses montagnes; il en connaît tous les recoins, et il sait apprécier tout ce qu'elles offrent de curieux et d'intéressant. C'est un de ces robustes et intelligents Morvandeaux qui ont su mettre leur sol, jusqu'alors stérile et ingrat, au niveau des autres parties fertiles du département. Autrefois ces terrains granitiques ne produisaient que du seigle et du sarrasin; — l'herbe rare nourrissait à peine quelques chétifs bestiaux. Aujourd'hui, grâce à la chaux, aux engrais, aux méthodes nouvelles, ce pays s'est transformé; il s'est couvert de riches moissons, de prairies artificielles, d'herbages où paissent les nombreux troupeaux blancs de notre belle race nivernaise. — M. Jouanin et avant lui son père ont puissamment contribué, dans leur coin de terre, à ces progrès de l'agriculture.

Nous nous mîmes en route. La course devait être longue. Après quelques kilomètres nous arrivâmes à Villars, puis enfin à Franvach, résidence de mon guide. Jusque-là la route avait été assez belle, elle est même carrossable jusqu'à Villars; mais, à partir de ce lieu, les chemins deviennent abruptes, de petites sources qui filtrent çà et là les rendent boueux.

Digitized by Google

Notre première halte eut lieu à environ cinq cents mètres de ce hameau. Nous avions pénétré dans un taillis ; là, sous l'ombrage des chênes, au bord d'un sentier, se trouvait une espèce de petit dolmen. Une grande pierre plate, allongée, était supportée à ses deux extrémités par deux quartiers de roches bas et inégaux. Le dessus de la table offrait même des apparences de cuvettes et de rigoles. Il y avait vraiment de quoi se faire illusion, et bien des archéologues, dans leur enthousiasme, auraient proclamé la pierre du bois Jacquot (c'est le nom qu'on lui donne) un véritable dolmen.

J'avoue que pour moi je restai dans le doute; rien n'accusait l'œuvre de l'homme, et certainement le hasard pouvait fort bien avoir fourni deux supports à cette grande pierre. Une seule chose pourrait prouver que la pierre du bois Jacquot est un véritable dolmen ou sépulture : ce seraient des fouilles et par suite la découverte d'ossements humains ou au moins d'objets de l'industrie préhistorique, tels que débris de poteries, éclats de silex taillés, etc.

Voici du reste la description exacte de ce petit monument : pierre plate longue de 2 m. 60 c., épaisseur moyenne de 50 centimètres, irrégulièrement quadrilatère ou plutôt triangulaire, car une des extrémités a une largeur de 1 m. 35 c. et l'autre, ou sommet du triangle, a 50 centimètres seulement.

Elle repose, ainsi que je l'ai dit, sur deux pierres de formes différentes, abruptes, basses et d'un assez petit volume.

Le dessus de la table présente dans sa plus grande largeur et dans la moitié de son étendue une sorte de cuvette peu profonde, subarrondie. Une seconde petite cavité est située à la pointe.

On voit qu'il y a loin de là à ces dolmens classiques, à ces grandes dalles, reposant sur des roches élevées, presque régulières et évidemment œuvres de l'homme. Ici, malgré une certaine ressemblance, le hasard peut avoir tout fait, d'autant plus que dans le voisinage se trouvent une multitude de rochers de toute forme et de toute grosseur.

Il n'en est pas moins vrai que la pierre du bois Jacquot est

Digitized by Google

connue de tous et qu'on y attache, comme toujours en pareil cas, des idées superstitieuses. Traditions de cet antique culte des pierres qui, suivant les uns, se rattacherait à la religion des druides, chose fort obscure, mais qui n'en a pas moins existé.

Aujourd'hui les archéologues, faute d'une meilleure désignation, appellent *pierres consacrées* ces agglomérations de rochers, offrant souvent de grandes dimensions et des formes singulières.

A ce titre, la pierre du bois Jacquot m'a paru digne d'être mentionnée.

En quittant ce taillis, toute route ou chemin cesse; on suit des sentiers tortueux, on gravit à travers les cultures en escaladant le sommet d'une petite chaîne de collines, premiers contre-forts des hautes montagnes du Morvand.

Parvenu sur un des sommets les plus proches, on se trouve en présence d'un amas de roches sans forme déterminée. La principale, dont le sommet s'élève et domine la colline, a bien une forme à peu près pyramidale; mais à la base et sur les côtés sont accumulés une masse de rochers de toute taille, un véritable chaos. La nature de cette roche est un beau quartz blanc, quelquefois veiné de rouge; mais l'extérieur est recouvert d'un manteau de lichens d'un brun foncé qui donne à tout l'ensemble un aspect des plus sombres.

Tous les sommets de cette chaîne de collines sont également surmontés de groupes de rochers de formes plus ou moins singulières. De loin elles ressemblent à de grandes bornes plus ou moins élancées, à des ruines, à des pans de muraille, etc.

Dans le pays on nomme ces groupes des *baumes*. Ainsi, le premier dont il vient d'être question s'appelle la *Baume-à-la-Prote*. A quelque distance, dans l'ouest, s'élève la *Baume-aux-Chevaux;* plus loin et dans la même direction, la *Grande-Baume*, etc.

Le soir toutes ces roches, aux formes bizarres, profilent leurs noires silhouettes et se détachent nettement sur le ciel doré du couchant; on croirait voir les ossements de quelque grand cétacé ou d'un gigantesque animal antédiluvien. Il n'est pas

Digitized by Google

étonnant que ces aspects si étranges et si pittoresques ne soient devenus dans l'imagination des crédules Morvandeaux des motifs de légendes et de récits merveilleux.

De l'autre côté de la Baume-à-la-Prote, dans l'est, en remontant vers la montagne, se trouve une autre baume dite aujourd'hui la *Pierre-Cotin* et autrefois la *Chaise-à-Butiau*. Elle est située probablement sur la commune de Villapourçon. On se rappelle qu'on avait également donné ce dernier nom à un monument soi-disant celtique ou druidique situé dans la même commune de Villapourçon et détruit depuis longtemps. Ces deux amas de rochers pourraient bien être les mêmes, et les restes de la Chaise-à-Butiau seraient devenus la Pierre-Cotin. Mon guide n'a pu me donner là-dessus de renseignements précis.

Du haut de la colline où nous étions on jouit d'une vue magnifique. Dans l'ouest, devant vous, se développe un admirable paysage. Un lointain immense et bleuâtre, des forêts d'un vert sombre, une mer de collines, et çà et là le miroir d'un étang brillant au soleil. De tous côtés de riants villages. Au loin Saint-Léger-du-Fougeret, Saint-Péreuse, Billy, puis Isenay, Vandenesse, Marry. Sur la droite, plus près, Vénissien et Onlay. A gauche, Saint-Honoré et le château de la Montagne. Enfin, derrière s'élèvent les sommets de la chaîne du Morvand, de la Vieille-Montagne, de la Gravelle, etc.

Nous abandonnâmes à regret la contemplation de ce riant tableau ; mais nous avions encore beaucoup de chemin à faire pour atteindre la Pierre-Aiguë, ce menhir qui était pour ainsi dire le but de mon voyage et qui jusqu'ici a été rangé parmi les pierres mégalithiques incontestables de notre département.

Nous regagnâmes le grand chemin dit de Moulins à Luzy. Arrivés auprès d'une maison de domaine en construction, j'eus la satisfaction de voir une portion d'ancienne voie romaine mise récemment à découvert. J'y reviendrai plus bas. Nous continuâmes notre route, et bientôt, au tournant du chemin, nous aperçûmes une petite vallée verdoyante : d'un côté, à gauche, elle était bornée par une colline boisée ; sur le pen-

Digitized by Google

chant, se détachant en brun sombre sur le vert clair du taillis, s'élançait une magnifique aiguille de pierre semblable à un obélisque.

Pour le coup je ne pus qu'admirer, et je ne doutai pas un seul instant que je ne fusse en présence d'un véritable menhir. Mais, hélas ! il y a bien des désillusions dans la vie. Nous doublâmes le pas et ne tardâmes pas à arriver à sa base, cachée sous un taillis âgé d'environ huit ans. Un chaos de rochers de toutes tailles l'entouraient dans une assez grande étendue. Quelques-uns, très-gros, laissaient entre eux des cavités semblables à des ouvertures de cavernes.

Au milieu à peu près s'élevait l'aiguille, fendue en deux dans sa largeur ; elle pouvait avoir six mètres de la base au sommet. Je l'examinai longuement et en tous sens; rien ne me démontra la moindre preuve du travail de l'homme. La partie supérieure était bien du même morceau que la base, les fentes se suivaient régulièrement.

J'eus beau chercher à me persuader que j'étais en présence d'un monument humain, il me fallut renoncer, à grand regret, à cette conviction. Seulement, de même que pour les baumes, on peut croire que ce lieu était en vénération chez les Gaulois, nos ancêtres. L'imagination, en présence de cette nature sauvage, se plaît à peupler toutes ces roches moussues entrecoupées de cavités, de troncs d'arbres, à évoquer le druide adossé à la grande pierre et faisant entendre à ses auditeurs les paroles de sa mystérieuse et sanguinaire religion.

Je dus abandonner tristement la Pierre-Aiguë. Cette première visite à un des monuments mégalithiques cités et admis ne me présageait pour l'avenir et pour mes excursions prochaines rien de bien satisfaisant.

Nous reprîmes le chemin de Saint-Honoré. Après deux kilomètres de marche, j'aperçus tout-à-coup devant moi un petit promontoire dominant un ravin et couronné par une petite citadelle en ruines, mais dans des proportions infiniment restreintes; enceinte de murailles et tours démantelées, tourelles grêles en partie écroulées, aiguilles de rochers, tout cela

Digitized by Google

formait un ensemble des plus fantastiques. En m'approchant, je reconnus que ce n'était qu'une illusion. C'était encore une grande baume, dont les divers rochers affectaient ces formes singulières, la *Baume-Mouillard*, pélerinage cher aux baigneurs de Saint-Honoré.

Pour le coup j'étais complétement fixé ; les baumes, la Pierre-Aiguë, la Roche-Mouillard, tout cela n'était en réalité que des amas de roches quartzeuses. C'était l'ossature des collines qui déchirait son enveloppe et se faisait jour sur les sommets.

Aucun doute ne m'était plus permis.

Il me semble cependant qu'on pourrait considérer ces curieux amas de rochers sous un autre aspect.

La construction d'un dolmen, l'élévation d'un menhir coûtaient aux populations à demi-sauvages de ces époques lointaines des efforts et des travaux immenses qu'on a même peine à comprendre aujourd'hui. Ne peut-on pas supposer qu'en voyant ces monuments de pierre formés par la nature, nos ancêtres ne les aient adoptés pour le but qu'ils se proposaient, consacrés comme autels ou idoles à l'égal de ceux qu'ils construisaient avec tant de peine, et entourés d'une vénération qui a traversé les siècles et subsiste encore aujourd'hui en partie ?

La Baume-Mouillard est à trois kilomètres de Saint-Honoré.

La fabrique de verrerie de Decize exploite cette roche pour en faire des bouteilles. Il est à regretter que cet endroit si pittoresque disparaisse de jour en jour. Déjà bon nombre d'aiguilles et de roches déchiquetées sont tombées sous la mine et le marteau et ont roulé dans le ravin; bientôt il en restera à peine des traces (1).

Les groupes de rochers que je viens de citer ne sont pas les seuls dans ce pays. Il en existe encore d'autres très-remar-

(1) Il m'a semblé, en examinant la cassure de ce beau quartz blanc, compacte, d'une grande dureté, qu'aucune pierre ne serait plus convenable pour faire un pavage de grande beauté et durée. Les carrières en sont inépuisables. Je livre cette réflexion à qui de droit.

Digitized by Google

quables par leur forme ou leur volume, et que je n'ai pu visiter. M. le curé de Préporché m'a cité entre autres la *Grosse-Pierre*, auprès de la *Mouillotte*, dans la *Corvas*; une autre proche les *Garriots*, à six kilomètres de Préporché; enfin d'autres auprès de Montjoux.

II.

PÉRIODE GALLO-ROMAINE.

J'ai dit plus haut que j'avais rencontré une voie romaine auprès d'une maison de domaine en construction et située en contre-bas de la route. Pour adoucir la pente on avait fait un déblai, et immédiatement au-dessous on avait mis à jour la voie antique. Les premières assises se trouvaient à une profondeur de 85 centimètres, elles avaient une épaisseur de 40 centimètres et se composaient de moellons anguleux, de petits quartiers de roche de gneiss ou de granit enchevêtrés les uns dans les autres. Une masse de terre et de petites pierres entremêlées, d'une épaisseur de 75 centimètres, séparait la voie romaine de la surface du chemin moderne qui lui était ainsi superposé. Ce chemin va de Villapourçon à Saint-Honoré, par le Niret.

Le propriétaire, trouvant là une carrière lui fournissant d'abondants matériaux, avait fait découvrir la voie dans une étendue d'une centaine de mètres.

A quelque distance, dans une petite vallée, à *Fossambé*, la voie romaine reparaît. Enfin, un tronçon déjà signalé se trouve entre le hameau de la *Queudre* et Saint-Honoré; la route encaissée montre au milieu du talus les strates de la voie romaine; elles s'étendent assez loin et sont enfouies à un mètre environ au-dessous du sol environnant.

Ce sont des parcelles de la grande voie qui allait d'Autun à Entrain (1).

(1) Voir la *Géographie de la Nivernie*, par Mgr Crosnier.

Digitized by Google

Je dois aussi mentionner, sur le bord du chemin que je venais de parcourir, un amas de pierres brûlées entremêlées de débris de tuiles à rebord. A quelques centaines de mètres en dehors du chemin, dans le fond d'une petite vallée, on a trouvé en construisant une maison de nombreux débris gallo-romains, une meule à bras brisée, des tuiles à rebord, beaucoup de débris de poteries et quelques-unes entières, quelques médailles; tout cela a été dispersé.

SAINT-HONORÉ.

Je ne parlerai pas ici de tous les vestiges gallo-romains trouvés en construisant l'établissement thermal, toutes ces trouvailles ayant été décrites et publiées dans plusieurs recueils (1).

Depuis cette époque la plus importante découverte a été faite dans le bourg de Saint-Honoré. C'était en 1869. M. Poitou, négociant, voulant faire creuser une cave dans sa maison, trouva, à la profondeur d'environ deux mètres, un ancien puits. L'ouverture avait environ 80 centimètres de diamètre et l'intérieur était maçonné en pierres inégales. Il était entièrement rempli d'une vase compacte au milieu de laquelle on trouva de nombreux objets, consistant en poteries de toutes sortes plus ou moins brisées, des ferrailles, débris de chaînes, crochets, etc. Plusieurs des objets trouvés, et probablement les plus précieux, avaient déjà été vendus et enlevés lors de ma visite. Voilà toutefois l'inventaire de ce qui restait

1° *Poteries.* — Un vase en forme de pot-au-feu, avec anse brisée; hauteur, 15 centimètres; terre noire et épaisse.

Un autre allongé, ovalaire, sans anse, ouverture assez large, base rétrécie, forme d'une *olla ;* terre noire; hauteur, 16 centimètres. Parmi les autres débris, les uns étaient en terre brune à parois épaisses et avaient appartenu à des vases grossiers de plus grandes dimensions. Les trois ou quatre plus grands

(1) Voyez *Album du Nivernais,* — CHARLEUF, — BOGROS, etc.

Digitized by Google

devaient avoir de 35 à 40 centimètres de hauteur, les autres environ 20 centimètres. Quelques-uns, en terre plus fine, rougeâtre, à parois minces, étaient ornés sur la panse de petits carrés tracés à la roulette. Il y avait aussi des débris de poterie samienne.

2° Deux petites figurines ou bustes en terre blanche. Tête ronde sans cheveux, figure enfantine et souriante. L'une d'elles portait derrière le nom du potier PISTILLUS, qui se rencontre chez nous souvent et dans les départements voisins. Ces petites figurines, qu'on a retrouvées au mont Beuvray et sur beaucoup d'autres points, seraient la représentation du Dieu *Risus*. On les plaçait dans les tombeaux des enfants, dont elles avaient peut-être été les jouets pendant la vie.

3° *Fer.* — Débris de chaînes, crochets, outils divers rongés par la rouille ; une lame très-tranchante, à dos épais. Je présume que c'est une lame de rasoir, quoiqu'il soit beaucoup plus large et épais que ceux dont nous nous servons aujourd'hui. Dans les endroits épargnés par la rouille, la surface paraît très-polie. Ne serait-ce pas là le *cultellus tonsorius* sur la forme duquel on n'est pas bien fixé.

4° *Bronze.* — Un petit bassin paraissant fondu et d'une seule pièce, à bords évasés et semblable à ceux dont on se sert encore dans les campagnes pour puiser de l'eau dans les seaux, et qui sont garnis d'une longue queue. Le nôtre était dépourvu de cet appendice.

Un petit cylindre creux, élargi à la base, percé d'un trou au sommet et d'un plus grand sur le côté. En soufflant on en tirait des sons aigus. C'est probablement un siflet.

Une de ces charnières en os, percées au milieu, et qu'on a longtemps considérées comme des siflets.

Enfin, plusieurs pièces de monnaies romaines, grands et moyens bronzes, la plupart frustes ; j'ai cru y reconnaître Antonin, Faustine, Adrien, etc.

On voit par la nomenclature de tous ces objets qu'ils sont bien gallo-romains. Pour moi, la grande importance de cette

Digitized by Google

trouvaille c'est que tous se retrouvent, ainsi que je le ferai voir plus tard, dans la nombreuse collection formée par les fouilles du mont Beuvray et même dans celle du musée d'Autun. On verra, en les comparant, que tous ces objets proviennent de la même époque, que cette industrie est purement romaine, et que l'*art* gaulois, si toutefois il en reste quelques traces, y est pour bien peu de chose.

Le puits de M. Poitou mérite cette désignation, car lorsqu'il eut été complétement nettoyé, une eau limpide n'a plus cessé d'y affluer.

Deux autres puits semblables se trouvent à Saint-Honoré : un dans le haut du bourg et que je n'ai pas visité; l'autre, en quittant le village par la route de Préporché, est placé en contre-bas, à gauche, proche le chemin. Il a comme les autres une profondeur de trois à quatre mètres, fournit de l'eau en abondance, est maçonné assez grossièrement, et enfin a son ouverture garnie d'une petite margelle d'une seule pièce, usée et rendue inégale par son long usage bien des fois séculaire.

Dr JACQUINOT.

Nous avons extrait d'une étude de notre collègue M. Ruby, intitulée : *Notes historiques sur l'arrondissement de Clamecy*, le passage suivant, relatif à divers incidents qui troublèrent la ville d'Entrain pendant les guerres de religion, la période des garnisons royales et la Révolution française :

A la suite du massacre de Vassy (1er mars 1562), de nombreuses bandes de protestants avaient parcouru le Nivernais et s'étaient établies à Entrain et dans quelques autres villes du voisinage. La bataille de Dreux, gagnée par le duc de Guise, fit rentrer sous l'obéissance du roi plusieurs de ces

Digitized by Google

villes rebelles et entre autres celle de La Charité. Les protestants qui en furent chassés se réfugièrent à Entrain. François II, duc de Nevers, se montrant favorable à la nouvelle réforme, laissa d'abord les protestants libres de prêcher leurs doctrines; mais il changea tout-à-coup sa manière de voir à leur égard et résolut de les combattre. Un de ses capitaines, le sieur de Chevenon, harcela si vigoureusement les environs d'Entrain que les huguenots, se voyant dans l'impossibilité de résister, abandonnèrent la ville, ne laissant derrière eux que ceux qui étaient incapables de les suivre (10 juin 1563). Ces derniers abjurèrent pour avoir la vie sauve, mais on se défia de la sincérité de leur conversion. Les catholiques n'avaient pas oublié la conduite indigne des protestants à La Charité lorsqu'ils s'en étaient rendu maîtres; le souvenir du pillage du monastère et l'incendie qu'on leur attribuait étaient encore vivaces; ils n'attendaient que le moment des représailles. Excités par un nommé Blondelet, envoyé tout spécialement d'Auxerre, ils convinrent d'un massacre général pour la veille de Noël, quand un certain Louis Blosset, capitaine huguenot, revenant du siége de Bourges avec sa compagnie, s'empara d'Entrain par surprise le 12 décembre de la même année.

A leur tour les catholiques s'enfuirent ou demandèrent miséricorde. Croyant leur complot découvert, ils l'avouèrent publiquement, et Blondelet, accusé par tous, déclara en être l'auteur. On le condamna, ainsi qu'un sergent surnommé le Dangereux. Tous deux furent pendus à l'une des portes de la ville et achevés à coups d'arquebuses. Le culte protestant fut ainsi rétabli à Entrain.

M. de Trouan fit de vains efforts pour s'en emparer de nouveau; il perdit plusieurs de ses hommes et périt lui-même dans un engagement, tué par Blanay, capitaine protestant.

Le gouvernement de la ville fut confié à un protestant nommé Beaumont. Elle devint alors le rendez-vous de tous les réformés des environs et acquit une certaine importance dans cette guerre civile. La garnison, assez forte, se répandit souvent très-loin, notamment à Bar-sur-Seine, qui fut pris par un capitaine

Digitized by Google

à la tête de cinquante cavaliers seulement. Une autre troupe s'empara de La Charité. Entrains servit encore de refuge aux habitants de Châtillon-sur-Loire à la suite de la prise de leur ville.

Depuis cette époque le culte protestant était le seul admis dans les murs d'Entrain. Charles IX y ordonna, dans une de ses tournées, le rétablissement du culte catholique ; il y avait trois ans qu'on n'avait vu aucun prêtre (17 janvier 1566). La ville envoya des députés au synode de Sancerre. En 1570 plusieurs princes protestants y firent un assez long séjour.

On s'explique facilement la protection accordée aux huguenots dans la ville d'Entrain. Elle faisait partie du domaine particulier du frère de François de Clèves, duc de Nevers, qui avait embrassé la religion réformée. Le duc lui-même avait été très-tolérant à leur égard pendant plusieurs années ; mais à l'avénement de Louis de Gonzague, devenu duc de Nevers par son mariage avec Henriette de Clèves, la situation changea complétement et les édits contre les réformés furent appliqués dans toute leur rigueur. Passant un jour près d'Entrain avec une faible escorte, le duc fut attaqué par les huguenots qu'il parvint cependant à repousser, mais il reçut au genou une blessure dont il se ressentit toute sa vie. Outré de la conduite des habitants d'Entrain, il fit raser les fortifications et défendit qu'on lui accordât désormais le nom de ville. Toutefois, il revint sur sa détermination et permit aux bourgeois de rétablir leurs murailles. C'est sans doute à l'énergie de Louis de Gonzague qu'on doit de ne point voir la ville d'Entrain jouer un rôle dans les guerres de la Ligue, qui suivirent celles dont nous venons de parler.

Sous la minorité de Louis XIII, le duc de Nevers ayant suivi le parti du prince de Condé, qui luttait contre la cour, le maréchal de Montigny, à la tête des troupes royales, attaqua Entrain, première ligne de défense du Nivernais. Adrien de Blanchefort s'était chargé de soutenir le siége, tandis que la duchesse de Nevers se réservait pour sa capitale, en l'absence de son mari, qui guerroyait en Flandre. Entrain fut forcé de céder ; Blan-

Digitized by Google

chefort, après s'être vaillamment comporté, obtint un capitulation honorable. La mort du maréchal d'Ancre mit fin à la guerre civile, et Entrain retrouva sa tranquillité pour quelque temps. Cessant d'être mêlé directement aux troubles, il n'en éprouva pas moins de terribles conséquences.

Les guerres de la minorité de Louis XIII et de Louis XIV avaient ruiné les finances de l'Etat. Les armées, sans solde régulière, étaient cantonnées dans de petites localités et à peu près livrées à elles-mêmes ; elles vivaient à discrétion chez les particuliers, sous prétexte de faire rentrer les tailles, mais en réalité pour avoir une solde.

En 1647 une compagnie de cavalerie commandée par M. Schiemith réduisit les habitants à la misère, au premier mois de son séjour. Les soldats vivaient chez les bourgeois, où ils prenaient tout. Le capitaine percevait 45 livres par jour. Depuis six années la ville, protégée par le duc de Bellegarde, qui s'était retiré dans les environs, avait évité les garnisons. Celle-ci lui paraissait d'autant plus dure. Une nouvelle compagnie, ayant à sa tête le marquis de La Garancière, poussa encore plus loin ses vexations ; les soldats exigeaient une haute paye en sus d'une nourriture extraordinaire. Le marquis, profitant de l'effroi des habitants, leur imposa une convention d'après laquelle on lui donnerait 2,000 livres pour acheter une maison dans la ville, plus 800 livres de bonne main et une rente de 500 livres, moyennant quoi il s'engageait à exempter les habitants de toutes charges de garnison.

Les sommes payées, la compagnie délogea (8 janvier 1648) et s'en alla s'installer à Château-Chinon. Avant son départ il était survenu un fait qui peint les mœurs de l'époque. Deux soldats fourrageant au Petit-Révillon butinaient à tort et à travers dans le domicile d'un certain Poupy. Celui-ci tira sur eux et en blessa un si grièvement qu'il en mourut quelques jours après. La justice se transporta sur les lieux ; mais l'événement n'eut pas de suite et Poupy ne fut pas inquiété, sans doute parce que M. de La Garancière ne voulait pas indisposer les autorités de la ville en poursuivant un habitant.

Digitized by Google

L'année suivante (13 avril 1649) arriva une nouvelle garnison, malgré les engagements du marquis. Sur les observations des autorités de la ville, il répondit que toutes les localités du Nivernais avaient des troupes, et que d'ailleurs il n'y pouvait rien, vu l'ordre positif du roi, qui désignait nominativement Entrain pour quartier aux chevau-légers de la reine. Les lettres royaux prescrivaient le logement et les vivres, mais non la paye. Néanmoins, les commandants se la firent adjuger ainsi qu'à 50 maîtres. Les habitants, à bout de patience, s'adressèrent à un homme très-influent, M. de Brancas, seigneur de La Motte-Josserand, près Donzy, lequel promit, moyennant une somme de 900 livres, de les délivrer. A cet effet, il envoya à Entrain un soldat huguenot, qui y resta deux mois entiers logé, nourri, soldé par les habitants, à 3 livres 10 sols par jour. Il venait de s'installer quand une compagnie s'arrêta à Entrain avec l'ordre royal d'y séjourner pendant huit jours, pour se rendre ensuite en Catalogne. Ce n'était qu'un passage; la ville dut supporter cette nouvelle charge, en sus du garnisaire de M. de Brancas. Ce ne fut que désordres et déprédations pendant le séjour de ces soldats; les fourrages, les vivres, les volailles, rien n'était respecté. On n'en fut débarrassé qu'au bout de dix jours.

Au mois de novembre 1650, quatre compagnies de cavalerie avaient reçu l'ordre de cantonner dans Entrain. Après un refus formel de les recevoir, la ville finit par transiger. Elle donna 300 livres aux chefs et un repas aux soldats qui lui coûta 45 livres.

Les soldats n'entrèrent pas, mais ils se répandirent dans les campagnes avoisinantes qu'ils pillèrent à l'envi, sans excepter Réveillon, résidence du commandant de la ville.

Le 5 janvier 1651, une compagnie d'infanterie du régiment de Navarre reçut l'ordre d'hiverner à Entrain. On ne devait que le logement; le prêt et les rations devaient être déduits sur les tailles. Les soldats se montrèrent très-exigeants et réclamèrent bien au-delà de ce à quoi ils avaient droit. Ils emportèrent en s'en allant beaucoup de vêtements saisis

Digitized by Google

indûment. Partis le 1er mai, ils furent remplacés dès le 5 du même mois par une compagnie de cavalerie du régiment de Chambord, garnisaires destinés à faire payer les tailles. Les habitants ayant refusé de les laisser pénétrer dans l'intérieur des murs, ils se répandirent dans la campagne qu'ils exploitèrent de leur mieux.

Lors du passage de l'armée royale, en novembre 1651, Entrain fut visité pour recevoir des troupes. Les habitants, effrayés d'avoir à loger dix ou douze mille hommes, quand moins d'un millier les avait si fort molestés, composèrent avec M. de Biraille et se libérèrent du passage moyennant mille livres. Il paraît que cette armée fut un véritable fléau pour les pays qu'elle traversa.

Les malheurs d'Entrain ne touchaient pas encore à leur terme. M. de Bussy-Rabutin, succédant à son père comme lieutenant-général du Nivernais, dut employer le système des garnisaires pour faire rentrer les tailles. M. le curé Bourgoin se déchaîne contre lui avec fureur et ne craint point de l'appeler larron, brigand et voleur. Sur ces entrefaites, la misère et l'épidémie décimèrent la population. La mortalité s'accrut énormément; dans la seule paroisse de Saint-Sulpice, la moyenne des décès annuels étant de trente-deux, s'éleva à cent trente pour l'année 1652. Les gens des environs se réfugièrent dans les villes, espérant y trouver des secours, et succombaient dans les rues. Les soldats souffraient autant que l'habitant. Bussy lui-même, n'y pouvant tenir, voulut se rendre à la cour, alors à Saumur, mais on lui dit que la situation n'y était pas meilleure.

En 1653, nouvelle garnison et nouveaux malheurs. Les soldats, mal soignés, deviennent d'autant plus rapaces. C'étaient de véritables détrousseurs de grands chemins. On rapporte qu'ils se rendirent jusqu'à Montargis, où ils dévalisèrent un marchand ambulant, pour une somme de dix mille écus en argent ou en marchandises.

Un nommé Poupy, habitant les environs d'Entrain, voulut se défendre contre une dizaine de garnisaires qu'il trouva en

Digitized by Google

train de piller sa maison. Une véritable lutte s'engagea entre eux et se termina par plusieurs blessures et la mort de deux personnes.

Ce fut le dernier acte des guerres intestines à Entrain. L'administration de Mazarin et de Louis XIV supprima ces abus, qui ruinaient les provinces de France.

On ne vit revenir les troubles intérieurs qu'à l'époque funeste de la Révolution, où, là comme partout, les haines éclatèrent entre les citoyens. M. du Verne, maire de la ville, fut dénoncé comme émigré, bien qu'il fût présent; M. Tuyon, curé de Saint-Cyr, comme prêtre non assermenté; M. Ronat, instituteur, quoique non coupable. Ils furent, ainsi que plusieurs autres, enfermés dans les prisons de Clamecy et de Nevers, puis de là traînés à Paris, où leur exécution eut lieu le 5 mars 1794.

Au début de la Révolution, Entrain, devenu chef-lieu de canton, eut une justice de paix dont le titulaire devait être soumis à l'élection. Les suffrages se portèrent sur un nommé François Tolleron, huissier. L'administration cassa une première fois cette élection pour vice de forme, mais au fond pour cause d'indignité. En effet, ce Tolleron était accusé d'un assassinat commis sur la personne d'un certain Carré, avec la complicité d'un autre misérable appelé Ragon. L'affaire fut portée en justice, Ragon condamné à mort, puis exécuté.

Quant à Tolleron, l'auteur principal du crime, il s'esquiva en s'engageant dans les armées républicaines. Rentré dans ses foyers, afin de se présenter à une nouvelle élection, il soumit son affaire à la chambre criminelle d'Auxerre, qui rendit une ordonnance de non-lieu. Tolleron fut de nouveau élu. Ainsi, celui qui dans le pays était regardé comme le principal auteur de l'assassinat de M. Carré en fut déclaré le juge de paix. Gloire à l'élection!

Digitized by Google

NOTICE

SUR LES ÉCRIVAINS DE CLAMECY ET LEURS PUBLICATIONS.

Sous le titre de cet article on comprend tous les écrivains qui, nés à Clamecy même, ont laissé ou mis au jour des productions pouvant présenter quelque intérêt au point de vue, soit de la littérature, de la science ou des arts, soit et principalement de leur application à l'histoire locale. Dans cette énumération bibliologique, tout ne sera pas également recommandable sans doute par le mérite et la valeur des compositions ainsi rappelées. Ce n'est pas un choix qu'on a voulu présenter, il eût été par trop restreint, mais un catalogue, ou mieux une liste générale des ouvrages reliés entre eux par les rapports d'une origine commune de leurs auteurs, sans acception, comme sans garantie du bon et du faible. Malgré toutefois l'attention apportée dans cette revue des productions intellectuelles d'une partie de notre ancien Nivernais, plus d'un nom, plus d'un écrit auront échappé sans doute aux investigations qui ont préparé cette notice. Quelque imparfaite qu'elle puisse être sous ce rapport, elle aura du moins cet avantage, pour les esprits qui s'occupent de pareilles matières, de mettre en lumière et de sauver de l'oubli peut-être plus d'un écrit aujourd'hui resté ignoré ou méconnu d'un grand nombre de lecteurs.

Ce sera pour nous un chapitre détaché d'un travail plus étendu s'appliquant à la littérature de tout notre département, et auquel jusqu'ici le temps n'a pas permis de mettre la dernière main.

Dans l'ordre de ce qui forme de la sorte un extrait de ces recherches, on a suivi celui des naissances, généralement vérifiées, des divers écrivains, qui a paru le mieux convenir à ce genre d'inventaire, où les sujets n'ont d'autre corrélation entre eux que celle qu'ils empruntent à l'origine commune de leurs auteurs.

Digitized by Google

Quant aux écrivains eux-mêmes, on s'est borné le plus souvent à l'indication sommaire des dates de leur naissance et de celles de leur mort, pour ceux qui ont cessé d'exister, de même que des professions ou fonctions qu'ils ont pu remplir, et pour un petit nombre on y a ajouté l'appréciation qui a généralement accueilli leurs productions à leur apparition.

On pourra s'étonner de ne voir figurer dans ce relevé qu'un membre de la famille Dupin, qui, de nos jours, a été, à plus d'un titre, en effet, une des illustrations du pays. Mais on fera remarquer que, par une circonstance toute particulière, aucun des derniers membres de cette famille, fixée depuis deux siècles et plus à Clamecy, où elle ne s'est éteinte que dans ces derniers temps, n'y a pris naissance. Leur père, il est vrai, en était originaire, aussi bien que ses ancêtres, et y faisait sa résidence habituelle, officielle même, à raison des fonctions qu'il exerçait; mais par l'effet d'une dissidence intérieure qui, à un moment donné, finit même par se traduire en une instance en divorce accueillie par un jugement du 22 pluviôse an V, leur mère vivait dans une sorte de séparation de fait avec son mari (1). C'est par suite de cet état d'éloignement de fait qu'elle était successivement accouchée à Varzy de ses trois fils. Mais, par un soin que l'on pourrait regarder comme une protestation de la part du père contre ces accouchements cosmopolites, celui-ci avait eu l'attention, après la naissance de ses deux aînés, André et Charles, de faire inscrire leurs actes de baptême ou de naissance sur les registres mêmes de la paroisse de Clamecy, et il ne s'abstint de cette formalité pour le dernier de ses fils, Philippe, que parce qu'au moment de la naissance de celui-ci les registres de l'état civil, passés entre les mains des municipalités, ne lui en permettaient plus la faculté.

(1) La femme, décédée à Clamecy, le 19 novembre 1827, a été, selon son vœu, inhumée à Varzy, où l'épitaphe inscrite sur sa tombe est devenue historique.

Digitized by Google

I. *Pierre* VENETTE. — Jean Née de La Rochelle fait mention de cet écrivain, parfaitement inconnu du reste, d'après l'abbé Lebeuf, qui écrit *Venelle*, et le fait naître à Clamecy, sans donner d'autres détails sur son existence, et lui attribue un ouvrage resté aussi peu connu que son auteur, et qui porterait le titre : *Lettres contenant les prouesses et bravades faites par la cavalerie légère de France*, qui aurait été publié en 1558.

J.-Fr. Née de La Rochelle, petit-fils du précédent, et auteur, comme lui, de *Mémoires pour l'histoire du Nivernais*, fait naître *Venette* au hameau de La Roche-sur-Beuvron, mais sans indiquer la source de son opinion sur ce point.

On ne citera pas ici, comme présentant une origine trop douteuse, le nom de *Guillaume* VINCENT, que Née de La Rochelle fait également naître à Clamecy, vers le commencement du seizième siècle, et auquel il attribue une sorte de poème qu'il intitule : *Le Convoi de Pallas*, et qui aurait été inspiré par l'entrée de Henri II à Tours, mais sur lequel il ne donne et on ne trouve nulle part d'indication plus précise.

II. *Jean-Baptiste* RAGON, jésuite, né à Clamecy, en 1592, mort en 1670, est cité parmi les écrivains de l'Auxerrois par l'abbé Lebeuf (tome II, page 520 de ses *Mémoires*), qui lui attribue divers ouvrages de piété, sans en faire autrement connaître le sujet et le titre, non plus que J.-Fr. Née, dans l'article où il rappelle son nom, au tome III, page 108 de son livre déjà cité. — J. Née de La Rochelle, l'aïeul de ce dernier, cite de son côté des mémoires de l'abbé Ragon sur son pays natal ; mais ces mémoires, demeurés manuscrits sans doute, n'ont pas autrement vu le jour et ne sont point parvenus jusqu'à nous.

On peut de même placer ici un écrivain du même nom, et de la même famille peut-être, Claude Ragon, qui figure comme échevin et avec le titre d'avocat et de procureur fiscal dans le préambule qui sert d'introduction, avec la date de 1626, au vieux *Registre de l'hôtel de ville* retrouvé ces dernières années (1863) ; et ce serait même à lui principalement,

Digitized by Google

d'après la tradition, que serait due l'idée première, la création de ce vieux document d'un passé historique qui malheureusement n'a reparu au jour que dans un état de mutilation qui lui a fait perdre une partie considérable de son contenu primitif.

A ce sujet d'anciens documents sur ce qui peut concerner l'histoire de Clamecy, on doit citer un autre manuscrit qui ne serait pas moins utile à consulter, dans un ordre d'idées différent et plus restreint. Le volume qui forme le recueil connu et désigné sous le nom de *Livre de la fabrique*, et qui prend son point de départ à l'année 1679, s'est de même et comme fortuitement retrouvé plus récemment encore (1872), mais comme son aîné, par l'effet de la vétusté ou de l'incurie de ses détenteurs successifs, dégarni de la majeure partie de ses feuillets. — J. Née de La Rochelle, qui rappelle ce dernier recueil à la page 245 de ses *Mémoires*, fait honneur de sa création à un fabricien du nom de Jacques Faulquier. Mais ce ne peut être là évidemment, et d'après les indications du registre lui-même, qu'une erreur. Le *Livre de la fabrique* s'ouvre, comme on vient de le dire, en l'année 1679. Or, Jacques Faulquier ne figure sur la liste des fabriciens qui s'y trouve rapportée que pour la période triennale de 1672 à 1674, cinq ans avant l'ouverture constatée du livre ; et sans parler d'autres circonstances particulières, résultant des procès-verbaux relatés par exemple, c'est un Léger Faulquier, qualifié de procureur du roi en l'élection, et qu'on voit mentionné comme fabricien de 1676 à 1679, qui, ainsi que le démontrent les premiers procès-verbaux rapportés, y figure, en cette année 1679, comme rédacteur, etc., paraissant avoir la main dirigeante sur les actes de l'œuvre. C'est donc à lui plutôt qu'à Jacques, son prédécesseur dans les mêmes fonctions, qu'il convient de faire remonter l'origine et la pensée du livre qui nous occupe.

III. *Jacques* Demarandes est de même indiqué par J.-Fr. Née de La Rochelle parmi les écrivains nivernais de

Digitized by Google

Clamecy, avec la qualité de secrétaire particulier de l'archevêque de Reims, mais sans indication des ouvrages qui pourraient lui mériter cette désignation. D'après le même témoignage, il serait mort dans cette dernière ville le 2 septembre 1613.

Un Jacques Demarandes, prêtre du diocèse d'Auxerre, est cité dans le pouillé de la cathédrale de cette ville, en 1670, comme occupant depuis six ans la cure de Trucy-l'Orgueilleux.

IV. *Jean* Duval, fils d'un recteur ou maître des écoles de Clamecy, où il a pris naissance le 22 avril 1597, et mort à Paris le 10 avril 1669, fut un des principaux fondateurs des Missions étrangères, dont l'institution s'est maintenue jusqu'à nos jours. Il était évêque de Babylone *in partibus*, et en réalité de Bagdad, dans l'Asie-Mineure, qu'il avait longtemps parcourue et habitée.

Il ne paraît pas qu'il ait rien fait imprimer. On cite de lui un *Dictionnaire des langues orientales*, demeuré manuscrit, et cinquante volumes, aussi manuscrits, de ses sermons, que sans doute il ne prononçait qu'à la lecture, puisqu'on a pu les recueillir.

V. *Roger* de Piles, né d'un contrôleur du grenier à sel de Clamecy, le 7 octobre 1635, mort à Paris le 5 avril 1709, a laissé parmi les artistes et connaisseurs une réputation comme appréciateur et connaisseur éclairé lui-même des œuvres de la peinture, qu'il pratiquait également, mais avec un succès que rien ne semble avoir particulièrement justifié à ce titre. En fait d'œuvres de peinture on ne cite de lui, avec son portrait qui a été gravé par Picart le Romain, que ceux qu'il a laissés de Boileau, de Ménage et de Mme Dacier ; ce qui ne démontrerait pas qu'il s'exerçât dans un genre relevé. Comme écrivain, on lui doit les ouvrages suivants, qui tous rentrent dans le sujet de ses études et la prédisposition de ses goûts particuliers :

1° *Abrégé d'anatomie accommodé aux arts de peinture et de sculpture, et mis dans un ordre nouveau, etc., mis en lumière par François Tortebat* (nom d'emprunt que l'auteur s'était ainsi

Digitized by Google

donné), peintre du roi dans son Académie royale de peinture et de sculpture, 1667;

2° *Conversations sur la connaissance de la peinture et sur le jugement que l'on doit faire des tableaux, où, par occasion, il est parlé de la vie de Rubens et de quelques-uns de ses plus beaux ouvrages*, in-12, sans nom d'auteur, Paris, Langlois, 1677;

3° *Dissertation sur les ouvrages des plus fameux peintres*, dédiée à Monseigneur le duc de Richelieu, également sans nom d'auteur, in-12, Paris, Langlois, sans date (1682);

4° *Les Premiers Éléments de la peinture pratique*, enrichis de figures de proportions mesurées sur l'antique, dessinées et gravées par J.-B. Corneille, peintre de l'académie royale... 1684;

5° *L'Art de Peinture de C.-A. Dufrénoy*, traduit en françois, enrichy de remarques et augmenté d'un dialogue sur le coloris, 2e édition, in-12, Paris, Langlois, 1673.

A été réédité dans le même format, Amsterdam, 1761.

6° *Abrégé de la vie des peintres, avec des réflexions sur leurs ouvrages, etc.*, par M. de Piles, 2e édition, in-12, Paris, J. Estienne, 1713.

Ce dernier ouvrage, qui se lit encore avec intérêt, a été réédité en dernier lieu par Jacq. Estienne, in-12, Paris, 1715, avec l'annonce d'additions qui le rendent moins volumineux cependant que les précédentes éditions. On y lit entre autres une notice assez détaillée sur la vie de l'auteur.

7° *Dialogue sur le coloris...* 1699.

8° *Cours de peinture par principes*, par M. de Piles, de l'Académie royale de peinture et de sculpture, in-12, Paris, Jacq. Estienne, 1708.

Il en a été publié une nouvelle édition dans le même format à Leipsick en 1766.

A cette liste Brunet ajoute encore dans son *Manuel du Libraire* :

9° *Recueil d'ouvrages sur la peinture*, in-12, Paris, 1755.

VI. *Edme* Cloiseau, ou mieux Cloyseault, prêtre oratorien, né le 6 mai 1645, mort à Chalon-sur-Saône le 3 mars 1728.

Digitized by Google

J.-Fr. Née de La Rochelle lui attribue, en outre de quelques autres compositions du même ordre restées en manuscrit :

1° *La Vie de S. Charles Borromée, cardinal-archevêque de Milan*, traduite de l'italien, in-4°, Lyon, J. Certe, 1685 ;

2° *La Vie de François de Saint-Pé, prêtre de l'Oratoire*, in-12, Paris, 1696.

3° *Le Pastoral de saint Charles Borromée*, tiré de ses ouvrages, par J.-B. de Constance, archevêque de Cosence, et traduit de l'italien, in-8°, Lyon, Certe, 1697 ;

4° *Méditations des prêtres devant et après la messe, pour se disposer à la célébrer dignement et avec fruit*, in-12, Lyon, 1723 ;

5° *Méditations d'une retraite ecclésiastique de dix jours, à l'usage des curés, etc.*, in-12, Lyon, 1724.

VII. *Jean* Née de La Rochelle, né le 8 mars 1692, à Clamecy, où il a rempli, durant le cours de trente-quatre ans, devant le siége de la châtellenie, les fonctions de procureur, puis d'avocat fiscal du duc de Nivernais. Il y est mort le 5 décembre 1772, et par erreur son acte de décès lui donne le prénom de *Jean-Baptiste*, et par une autre erreur son petit-fils J.-F. Née de La Rochelle place sa mort au 24 décembre. Ses ouvrages sont :

1° *Le Maréchal de Boucicaut*, nouvelle historique, in-12, Paris, Damien Beugnié, 1714.

Composition dans le genre et le style de l'école de Scudéri, dont la lecture, complétement dénuée d'intérêt, serait insoutenable aujourd'hui.

2° *Le czar Démétrius*, histoire moscovite, par M. de La Rochelle, 2e édition, petit in-12, Lahaye, frères Vandolle, 1710, et réimprimé, suivant J.-Fr. Née, son petit-fils, en 1716 et 1717, ce qui, vérifié, tendrait à démontrer qu'à ce moment encore, comme du temps de Boileau, tout trouvait des lecteurs ;

3° *La Duchesse de Capoue* nouvelle italienne, in-12, Paris, Prault, 1733.

Digitized by Google

Écrit plus pauvre encore que le précédent d'invention, de style et d'agrément.

4° *Mémoires pour servir à l'histoire du Nivernois et Donziois, avec des dissertations*, par M. Née de La Rochelle, avocat en Parlement, in-12, Paris, Moreau père, 1747.

Ce livre, le seul, avec le suivant, auquel l'auteur ait attaché son nom, et le seul aussi de toutes ses compositions qui lui ait valu quelque renom dans le pays, est loin encore cependant d'être irréprochable sous le rapport des recherches et de la composition, dont l'ordre est incorrect et diffus. Il a été considérablement étendu, quatre-vingts ans plus tard, dans une publication reproduite par un de ses descendants, à peu près avec le même titre, en trois volumes in-8°, 1827. Aux reproches que l'on est fondé à adresser à l'œuvre primitive on pourrait ajouter, pour la seconde, celui de ne pas être plus correcte ni mieux ordonnée, et répéter ici l'observation déjà faite ailleurs que, malgré le nouveau développement qu'on a cherché à donner à la dernière publication, l'histoire du Nivernais en général, et surtout celle des pays qui s'y trouvent désignés, est encore à faire.

5° *La Coutume d'Auxerre*, avec les commentaires, de J.-B. Née de La Rochelle, in-4°, Paris, Boucher, 1749.

On cite encore de lui :

6° *Les Métamorphoses d'Hylas en papillon*, badinage inséré dans le *Glaneur français* de 1747 ou 1748.

Et enfin, tout jeune encore, si l'on en croit des notes de la famille, il aurait concouru, en 1712, par une *Ode sur l'amour du roi pour ses peuples*, qui lui aurait valu le prix décerné par l'Académie française, et consistant en une médaille d'or. Mais on doit ajouter que les recherches faites à ce sujet n'ont pas permis de vérifier l'assertion.

(Le nom de la famille Née, déjà ancienne à Clamecy, s'y est maintenu jusqu'à ces derniers temps. Voir ci après, n° XXXVIII).

VIII. *Charles-Jean-Jacques* Berryat, né le 10 mai 1718 et mort vers 1756. M. Dupin aîné, son parent par descendance,

Digitized by Google

qui le mentionne à l'article qu'il a consacré à son propre père dans l'appendice biographique de son *Manuel des étudiants en droit*, rappelle qu'il est l'auteur, on pourrait mieux dire peut-être le préparateur des quatre premiers volumes du

Recueil de mémoires ou collection de pièces académiques concernant la médecine, l'anatomie, etc., tirées des meilleures sources et mises en ordre par J. Berryat (Lavirotte, Barberet et autres), formant 16 vol. in-8°, figures, Dijon et Paris, de 1754 à 1757.

J.-J. Berryat prenait le titre de médecin ordinaire du roi et d'intendant des eaux minérales de France. Envoyé en 1754, par le Gouvernement, à Coulanges-la-Vineuse, près d'Auxerre, pour y étudier le caractère d'une maladie épidémique qui affligeait le pays, il y contracta le germe d'un mal auquel il devait succomber lui-même, victime de son dévouement à la science et de son zèle à remplir son devoir. Comme écrivain on lui doit encore :

Observations physiques et médicinales sur les eaux minérales d'Appoigny, Pourrain, Diges et Toucy, aux environs d'Auxerre, in-12, Paris, 1752.

IX. *Étienne* Millelot, né le 14 juillet 1724, d'abord procureur, puis notaire, succédant à son père dans sa ville natale, mort le 10 septembre 1787, est l'auteur d'un petit écrit, devenu rare et recherché, publié sous le couvert de l'anonyme, avec le titre :

Relation de la mission faite à Armes, près de Clameci, par les RR. PP. Robot, Lau et Noirot, jésuites, aux mois d'avril, mai et juin 1751, petit in-8°, de 45 pages d'impression, petit texte, Bruxelles, 1752.

Ce récit d'une mission qui avait assez vivement remué le pays ne passa pas sans y soulever, à son apparition, de nombreuses et ardentes récriminations parmi les partisans que s'étaient créés les jésuites, et y suscita plus d'un désagrément à son auteur, qui avait vainement cherché à dissimuler son nom sous

Digitized by Google

le voile de l'anonyme. Il fut entre autres, à cette occasion, chansonné dans de mauvais couplets composés et colportés par un sieur Dupin, et dont Millelot, qui s'y trouvait taxé d'impiété, de gourmandise, etc., eut le tort, obéissant à l'esprit du temps, de poursuivre la réparation en justice.

X. *Pierre-Claude* Lemoyne, avocat à Paris, né le 12 novembre 1729.

On a de lui un mémoire de 364 pages in-4°, assez curieux par les détails de statistique locale qu'il renferme, publié à Paris, en 1764, avec la collaboration d'un confrère, à l'occasion d'une difficulté engagée entre les marchands de bois établis à Clamecy et aux environs et ceux de Paris, avec le titre : *Projet de réglement sur le commerce des bois flottés,* suivi d'un appendice de 46 pages, portant la date de 1765.

Il est l'auteur également d'autres mémoires judiciaires, publiés en 1792 et 1793, au nom et dans l'intérêt de la ville de Clamecy, au sujet et au cours d'un ancien procès repris à ce moment contre le dernier duc de Nivernais, pour la revendication de droits à la propriété longuement contestée sur la forêt seigneuriale de Montleduc. Le fond de ce procès, terminé en 1809 par une transaction entre les parties intéressées, ne saurait plus présenter d'intérêt aujourd'hui sans doute; mais la lecture des nombreux mémoires qu'il a fait naître de part et d'autre peut, aussi bien que celle du premier article cité plus haut, ne pas être tout à fait sans utilité pour les divers renseignements historiques qui s'y trouvent rapportés.

Lemoyne, qui ajoutait à son nom celui de *Grandpré*, en est revenu mourir dans son pays natal le 11 janvier 1795, est aussi connu pour quelques annotations, d'un ordre particulier, portées de sa main, dans sa jeunesse, et qui figurent encore sur ce qui nous est parvenu de l'ancien *Registre de l'hôtel de ville*, cité plus haut à l'article *Ragon*.

XI. *Charles* Dupin, né le 11 août 1731, mort à Montpellier, le 9 novembre 1808, avec le titre de directeur de l'adminis-

Digitized by Google

tration des domaines, a publié pendant son séjour dans cette dernière ville :

Instruction sur diverses questions relatives aux droits de contrôle, d'insinuation, de centième denier et autres, etc., in-4°, Montpellier, 1780-1788.

XII. *Jacques-Charles* SANGLÉ, dit DUMOUTOT, né le 3 avril 1746, mort le 2 novembre 1805, après avoir rempli les fonctions de maire de Clamecy de la fin de 1790 à novembre 1793. Sa famille a fait imprimer de lui, après sa mort:

Recueil de lettres écrites par M. Sanglé-Dumoutot à Mme son épouse, pendant son voyage en Suisse, dans les mois de juin et juillet 1785, in-18, Lausanne, 1806.

Il aurait en outre laissé en manuscrit des *Remarques sur les poètes italiens*, an VI, et des *Notes historiques sur Clamecy* qui auraient fait le sujet de lectures privées dans les réunions d'un cercle littéraire créé dans cette ville, en 1787. Mais ces dernières productions n'auraient pas autrement vu le jour.

XIII. *Pierre* PICQ, notaire, puis géomètre-arpenteur, dans son pays d'origine, né le 6 mars 1750, mort le 22 novembre 1810, a fait imprimer, comme rentrant dans l'exercice de sa dernière profession :

Usage de la chaîne, de l'équerre simple et de l'équerre composée pour l'arpentage et la mesure de toutes lignes, hauteurs et figures inaccessibles, etc., par M. Picq, géomètre à Clamecy, in-8° de 32 pages, avec deux planches de dessins géométriques, Auxerre, chez Baillif, imprimeur, 1791.

Suivant une indication de son titre, cet opuscule, dont l'auteur aurait fait hommage à l'Assemblée nationale, ne serait que l'appendice, l'introduction de l'ouvrage ainsi désigné, mais qui ne paraîtrait pas avoir été autrement mis au jour.

XIV. *Adrien* SURUGUE, né le 31 octobre 1753, est mort le 21 décembre 1812, curé de l'église catholique de Saint-Louis,

Digitized by Google

à Moscou, où l'avait entraîné l'émigration vingt années environ auparavant, et où il put, encore avant sa mort, rendre d'utiles services aux malheureux confiés aux soins de sa charité, à cette époque si fatale de nos guerres de l'Empire. Témoin de l'incendie qui, peu de mois avant la fin de son existence, avait dévoré l'ancienne capitale de la Russie, il en avait, à ce moment, transmis un récit longuement détaillé à un de ses amis en France, dans deux lettres qu'une circonstance particulière a rendues publiques, en 1823, pour les opposer comme un argument d'authenticité à la relation justificative répandue à ce moment, au nom du prince Rostopchine, à Paris, et qui ont ainsi pris le caractère d'un document de notre histoire militaire. Elles ont été imprimées avec le titre :

Lettres sur l'incendie de Moscou, écrites de cette ville par l'abbé Surugue, témoin oculaire et curé de l'église de Saint-Louis, à Moscou, in-8°, Paris, Plancher, 1823.

C'est à ce titre seulement, et pour ce faible et accidentel produit de sa plume que nous plaçons Adrien Surugue parmi les écrivains de Clamecy, où, dans sa jeunesse, il était désigné avec l'appellation additionnelle de *Desarpents*.

XV. *Étienne-Jean-François* Parent, né d'une famille d'artisans, le 19 septembre 1754, mort à Dornecy le 16 septembre 1802. D'abord desservant de la petite paroisse de Rix, voisine de Clamecy, puis, à la Révolution, agent national au district de cette ville jusqu'après les événements de thermidor. Sans parler de divers et très-nombreux factums inspirés par les circonstances et répandus dans le pays durant le cours de ses fonctions publiques, non plus que d'une petite feuille périodique imprimée avec le titre : *le Questionneur*, pendant une courte résidence à Nevers il a laissé :

Essai sur la bibliographie et sur les talents du bibliothécaire, petit in-8° de 54 pages d'impression, an IX de la République française, Paris, chez l'auteur, rue Jacob.

Cette publication, suivant l'annonce qu'elle en contient, ne

Digitized by Google

devait être qu'une sorte d'introduction, de préface à un ouvrage plus développé sur la bibliographie de toutes les nations, mais qui ne paraît pas avoir été mis à exécution, détourné que l'auteur en aura été, sans doute, par l'étendue même du cadre proposé, et peut-être aussi par la mise au jour du savant *Dictionnaire raisonné de bibliologie*, édité l'année suivante par Peignot, qui, du reste, fait l'honneur au petit écrit de Parent de le mentionner dans son *Dictionnaire* à l'article du *Système bibliographique*.

Dans cet essai, qu'il adresse à ses anciens collègues de l'école centrale de Nevers, l'auteur prend le titre de professeur d'histoire et de géographie.

On a fait imprimer de lui, en 1821, un petit écrit posthume, sous le titre :

Étrennes des enfants ou *Recueil de petits contes moraux*, par J.-F.-E. P., in-8° de 68 pages, Clamecy, Delavau, sans date.

XVI. *Pierre* Duviquet, homme de lettres, successeur de l'abbé Geoffroy dans la rédaction des articles littéraires de l'ancien *Journal de l'Empire*, devenu depuis le *Journal des Débats*, est né le 1er décembre 1765 et mort à Paris le 28 octobre 1835. Il s'était d'abord destiné à la prêtrise, puis voué au professorat. Les événements de la Révolution donnèrent une autre direction à sa carrière, qui s'écoula au milieu des occupations les plus diverses.

Indépendamment de ses nombreux articles dans le journal auquel il avait fini par se consacrer, de quelques notices biographiques et de commentaires disséminés dans diverses publications de la librairie parisienne de son époque, entre autres le *Commentaire des œuvres de Marivaux*, 10 vol. in-8°, Paris, Ch. Gosselin, 1825, et en laissant de côté de légères compositions de circonstance, inspirées par les premiers événements de la Révolution, on doit à P. Duviquet une édition des œuvres d'Horace, dont il n'a paru que les deux premiers volumes, avec le titre :

Quintus Horatius Flaccus, ex recensione et cum notis Petri

Digitized by Google

Duviquet, olim in Universitate Parisiensi, nunc in Universitatis regiæ Academia Parisiensi doctoris et professoris aggregati, apud Carolum Gosselin, in-12, 1825.

Le tome II n'a paru qu'assez longtemps après.

XVII. *Étienne-Maurice* Duviquet, frère du précédent, né à Clamecy, le 22 septembre 1773, et mort victime de la seconde invasion du choléra, le 6 juillet 1849.

A l'exception d'une petite brochure satirique et rimée, œuvre anonyme de sa jeunesse, distribuée sous le titre : *Histoire de M. Lacan, dit Laplante*, et qui lui valut sa retraite des fonctions qu'il exerçait à ce moment près du tribunal, celui-ci n'a rien fait imprimer, et on ne le cite ici qu'à raison même du sujet de sa composition, qu'il a, de son vivant, déposée en manuscrit à la bibliothèque de la ville et qui porte le titre :

Notes historiques sur Clamecy, 2 vol. in-8°.

Bien qu'incomplètes, et on pourrait presque dire superficielles, ces notes peuvent encore être utilement consultées, et il est permis même, malgré leur imperfection, de regretter que jusqu'ici elles n'aient pas été autrement livrées à la publicité, à la condition de quelques légères retouches çà et là, et de rectifications sur divers points pour ce qui pourrait être inachevé ou peu exact dans la composition.

On connaît encore de M. Duviquet une sorte de roman, accompagné de dessins à la plume, qu'il a également déposé en manuscrit à la bibliothèque publique de Clamecy, sous le titre : *Le nouveau Robinson*, et des *Notes* ou *Souvenirs journaliers sur Clamecy*, rédigés pendant un cours de plusieurs années, mais depuis dispersés en différentes mains.

XVIII. *Edme-François* Bardet, né le 24 octobre 1777, mort le 25 mai 1861, prenant parfois le titre de docteur-médecin, mais sans en avoir jamais exercé la profession, ni aucune autre, a, de son vivant, fait imprimer les deux compositions suivantes :

Les Nuits, poème, in-8°, Paris, Eugène Renduel, 1836.

Digitized by Google

Eleuthérie ou *la Liberté*, poème satirique en 12 chants, avec des notes explicatives, par l'auteur des *Nuits*, in-8°, sans date ni lieu de publication.

Le titre de quelques exemplaires de ce dernier ouvrage annonce quinze chants, avec la rubrique : Paris, Ch. Parisse, 1848.

Sans vouloir rappeler ici les quelques épigrammes, assez justifiées du reste, qui ont accueilli à leur apparition les deux publications qu'il a ainsi plu à leur auteur de qualifier du titre de poèmes, il est permis de faire remarquer que rien ne s'y trouve respecté des règles de l'art, de la versification et de la mesure, et on pourrait même ajouter du simple bon sens et de la dignité du langage. Le style même en est généralement incorrect et assez souvent d'une obscurité à peine supportable, et l'on pourrait dire, avec l'une des épigrammes auxquelles il vient d'être fait allusion plus haut, ce n'est pas même de la prose. Et cependant l'écrivain s'y érige, de temps à autre, en aristarque et en réformateur à propos de tout et sur toutes choses.

Il a en outre laissé en manuscrit des *Souvenirs* sur l'époque révolutionnaire à Clamecy que sa mort paraît avoir dispersés en différentes mains.

XIX. *Louis-Étienne* TENAILLE-CHAMPTON, né le 7 avril 1778, pendant plusieurs années lieutenant de gendarmerie à Joigny, où il est mort vers 1835, a publié :

Histoire de la gendarmerie, depuis sa création jusqu'en 1790, accompagnée des tableaux de création de maréchaussée à différentes époques, de celui de leurs résidences, etc, par M. Tenaille-Champton, lieutenant de gendarmerie, in-8°, Paris, Anselin, 1829.

XX. *Edme-Basile* MARIÉ-DELISLE, né le 14 juin 1779, ancien agent du flottage des bois, mort à Paris le 5 mai 1866.

On a de lui un petit ouvrage d'utilité pratique dans la profession à laquelle il avait appartenu :

Manuel complet des marchands de bois et de charbons en général, etc., par E.-B. Marié de l'Isle, in-18, Paris, Roret, 1825.

Digitized by Google

XXI. *Jean-Basile* THOMAS, ancien marchand de bois, né le 17 juillet 1779, mort à Paris en mai 1855.

Sans compter diverses publications volantes dirigées par son esprit sarcastique et difficile, pour la plupart contre son contemporain et compatriote M. Dupin aîné, il est l'auteur du

Traité général de statistique, culture et exploitation des bois, par Jean-Basile Thomas, ancien marchand, puis exploitant, 2 vol. in-8°, Paris, L. Bouchard-Huzard, 1840.

Il a en outre publié de nombreux articles de sa spécialité commerciale, mais d'un intérêt d'observation et de valeur douteuses, dans le *Moniteur des eaux et forêts*, journal périodique, dont il a été le directeur pendant plusieurs années, de 1842 à 1847, et qui sur la fin s'est confondu avec le *Journal de l'approvisionnement de Paris.*

XXII. *Alexandre-Pierre* SANGLÉ, né le 26 avril 1787, mort à Clamecy, investi des fonctions de conseiller à la cour de Bourges, le 6 novembre 1833, avait publié à ses débuts dans la carrière du droit :

Dissertation sur les lois civiles en général, par Pierre-Alexandre Ferrière, in-18 de 69 pages d'impression, Paris, Mme Dufresne, 1807.

Le nom de Ferrière avait été originairement ajouté, puis finalement substitué à celui de la famille, indiqué par l'acte de naissance.

XXIII. *Francois-Pierre* PARENT, ancien libraire à Paris, né le 15 février 1798, auteur de :

Gerbe de l'âge d'or, poésies, par M. P.-D. de Saint-Sylvestre, in-8°, Paris, E. Dentu, 1877.

L'auteur signe habituellement Parent-Desbarres, et ici l'adjonction de Saint-Sylvestre est une allusion sans doute à la décoration de l'ordre de ce nom qui lui a été décernée par le Pape.

Digitized by Google

XXIV. *Claude* TILLIER, instituteur à Clamecy, et sur la fin de sa vie attaché à la rédaction du journal *l'Association*, à Nevers, né le 11 avril 1801, mort à Nevers, le 12 octobre 1844.

Il avait, de son vivant, publié dans son pays même toute une série de petits pamphlets et autres écrits de circonstance et de localité, qui, pour la plupart, ont été, après sa mort, réunis en 4 vol. in-18, avec portrait et notice sur l'auteur, sous le titre :

Œuvres de Cl. Tillier, Nevers, Sionnest, 1846.

Quelques parties de ces mêmes compositions ont été reproduites en Belgique vers le même temps.

XXV. *Pierre-Hippolyte* HAGEAU, ingénieur des ponts et chaussées, né le 12 juin 1801, mort à Paris le 24 mars 1854, a laissé le livre suivant :

De l'état des routes en France et de la possibilité de le rendre florissant au moyen de faibles dépenses, par Hippolyte Hageau, ancien élève de l'école polytechnique, ex-officier d'artillerie, in-8° de 60 pages, Paris, Carillian-Gœury, 1829.

XXVI. *Pierre-Isidore-Alexandre* THOMAS, né le 13 mars 1802, est mort au Morne-Rouge, près de Saint-Pierre (Martinique), le 16 janvier 1863, après avoir exercé pendant quelques années les fonctions d'avoué près du tribunal de cette dernière ville, où des infortunes de famille lui avaient conseillé, jeune encore, d'aller chercher une résidence.

Il avait publié, durant un séjour de sa jeunesse à Paris, et dans un moment où ce sujet se trouvait en faveur :

Étrennes aux Jésuites, pour l'édification des personnes pieuses affectionnées à la Société, etc., par M. Thomas, in-18, Paris, Carpentier, 1826 ;

Calendrier jésuitique, in-18, Paris, 1828.

XXVII. *Claude-Luc* VERNET, né le 31 octobre 1804, en dernier lieu curé d'Arthel, n'a mis au jour que quelques publications de circonstance ou de fantaisie, telles que :

A Mgr Naudo, évêque de Nevers, ode, petit in-8° de sept pages d'impression, Clamecy, imprimerie de Cegrétin, sans date.

Digitized by Google

La Napoléonide, poème héroïque, par M. L.-C. Vernet, curé d'Arthel, in-8° de 168 pages, Clamecy, imprimerie de Cegrétin, 1852.

XXVIII. *Aignan-Alexandre-Frédéric* LABOT, né le 9 avril 1807, avocat à la Cour de cassation, puis journaliste et littérateur, mort à La Maison-Dieu, canton de Tannay, le 25 août 1870.

En outre d'assez nombreuses publications de circulaires, répandues périodiquement et à profusion dans les différentes circonscriptions électorales de son rayon, les campagnes surtout de notre département, à l'occasion et aux différentes époques de ses candidatures répétées pour la députation, de 1848 à sa mort, publications qui, réunies, suffiraient à composer un volume, il a composé :

Convocation des États-Généraux en 1789. — Cahiers et procès-verbaux des assemblées du Nivernois et Donziois, par M. Labot, ancien avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, in-8°, Nevers, E. Gourdet, 1866.

XXIX. *François-Thomas* CHRÉTIEN, né le 30 août 1808, mort professeur de mathématiques au collége de sa ville natale, le 3 mars 1862, est auteur des

Premiers éléments de géographie, rédigés sur un plan nouveau, par T.-F. Chrétien, bachelier ès-sciences, régent de mathématiques et de physique, officier d'académie, in-12, avec cartes coloriées, Paris, Poilleux, 1846.

A publié en outre, mais sans nom ni date, en 48 pages in-8°, vers la même époque, un autre écrit, destiné également aux études scolaires, avec le titre : *Arithmétique pratique.*

XXX. *Napoléon-François* MOREAU, en dernier lieu professeur de dessin au lycée de Nevers, né le 19 mars 1809 :

1° *A la mémoire de Mgr Dominique-Augustin Dufêtre, évêque de Nevers,* novembre 1860, in-8° de 8 pages, avec la signature finale M. de C.

Digitized by Google

2° *Le Chaulage des champs*, grand in-8° de 14 pages d'impression, Nevers, Fay, imprimeur, 1863.

Poème dédié au Cercle agricole de Nevers.

3° *Rêveries du soir*, poésies, grand in-8°, Paris, Didier, 1867.

XXXI. *Marie-Jean-Baptiste-Pierre* HURAUT (on suit pour le nom l'orthographe de l'acte de naissance et de la signature du père), né le 18 décembre 1811.

A publié divers petits ouvrages, destinés pour la plupart à l'éducation religieuse et morale de l'enfance et de la jeunesse, entre autres :

Fables et Quatrains pour l'instruction de l'enfance, in-18, Nevers, imprimerie de Fay, 1849.

Les Quatrains de l'Enfance, ou *Abrégé de toutes les vérités et de tous les devoirs de la religion*, suivis de fables, par J.-B. Hurault, chanoine-honoraire, curé de Saint-Pierre de Nevers, in-18, Nevers, Fay, imprimés en deux éditions, suivant la destination et la distinction des sexes.

Le Livre des Sacrements, ou *Petit Rituel à l'usage des gens du monde, explication dogmatique et morale des sacrements, avec la traduction des prières et cérémonies du Rituel romain*, par l'abbé Hurault, curé de Saint-Pierre de Nevers, in-32, Nevers. Fay, 1878.

Dans un article inséré dans le *Journal de la Nièvre* du 21 mai 1867, M. le curé Hurault rappelle, au cours des souvenirs de son jeune âge, les essais poétiques restés manuscrits d'un autre enfant du pays, prêtre comme lui, l'abbé Thomas-Sylvain Girault, qui s'est éteint en 1834 dans sa ville natale, à un âge avancé (il était né le 16 juillet 1767), et à cette occasion il exprime le regret qu'une main curieuse n'eût pas pris le soin de recueillir et de publier ces productions d'une muse modeste et facile qui, en effet, par les échantillons qu'en rapportait M. Hurault, et par ce qui en est récité par d'autres contemporains dans ce pays, aurait mérité de ne pas tomber tout à fait dans l'oubli.

Digitized by Google

XXXII. *Onésime-Édouard* Séguin, fils d'un médecin, et médecin lui-même, né le 28 janvier 1812, aujourd'hui fixé aux États-Unis, a publié durant son séjour en France :

Théorie et pratique de l'éducation des enfants arriérés et idiots, par Édouard Séguin (1er et 2e trimestre), in-8o, Paris, Germer, 1842;

Traitement moral, hygiène et éducation des idiots et des autres enfants arriérés, etc., par Edouard Séguin, in-18, Paris, Baillière, 1846.

Ce volume semble n'être que la reprise, la réunion des précédents articles sur le même sujet.

Jacob-Rodrigues Perreire, premier instituteur des sourds-muets de France, etc. Notice sur sa vie et ses travaux, et analyse raisonnée de sa méthode, par Edouard Séguin, précédée de l'éloge de cette méthode, par Buffon, in-18, Paris, J.-B. Baillière, 1847.

Et depuis son passage en Amérique :

Medical thermometry, and human temperature, by Ed. Seguin, m. d., in-8o, 1876, New-York.

En tête de la seconde partie de ce dernier ouvrage se trouve une liste qui rappelle les titres des diverses publications faites jusque-là par l'auteur, au nombre de quinze articles, de 1839 à 1871, la plupart en langue anglaise, et que par cette raison on ne reproduit pas ici.

Une première édition du *Medical thermometry*, publiée de même à New-York, en 1871, indique la collaboration de Vunderlich, professeur de clinique à Leipzig, qui, par le rang qu'il occupe dans le titre, paraît être le principal auteur de l'ouvrage.

XXXIII. *Pierre-Augustin* Boutron, né le 23 juin 1813, avocat, puis professeur au collége d'Auxerre, mort à Paris en 1871 :

Théorie de la rente foncière, in-18, Paris, Guillaumin et Cie, 1867.

Digitized by Google

XXXIV. *Louis-Antoine* CHEVALIER, imprimeur à Bar-sur-Aube, né le 5 juin 1814, mort le 27 juillet 1870, a composé :

Histoire de Bar-sur-Aube, par L. Chevalier, in-8°, Bar-sur-Aube, chez l'auteur, 1851.

C'est à M. L. Chevalier, avocat, son fils, né au lieu de la résidence paternelle, en 1843, que l'on doit l'*Histoire de l'évêché de Bethléem*, écrite et publiée pendant son séjour à Clamecy, en 1872.

XXXV. *Jean-Pierre-Henri* PELLAULT, né le 17 juillet 1816, a exercé comme avocat, de 1840 à 1846, dans sa ville natale.

Idées nouvelles sur l'agriculture et les irrigations, réfutation de la proposition de M. Dangeville, par M. Henri Pellault, docteur en droit, in-8°, Paris, Dentu, 1844.

Commentaire de la nouvelle loi sur les irrigations, in-18, Paris, Durand, 1845.

L'Art de s'enrichir par l'agriculture en créant des prairies, ouvrage indispensable à tous ceux qui s'occupent d'agriculture, in-18, Paris, Dussillion, 1845.

Traité de l'appel comme d'abus ou *Recours au Conseil d'État en matière ecclésiastique, etc.*, par Henri Pellault, in-8°, Paris, Durand, 1857.

Code des pharmaciens, contenant le texte de toutes les lois, édits, réglements, décrets, qui intéressent la profession pharmaceutique, avec un commentaire, etc., par Henri Pellault, docteur en droit, ancien membre du conseil général de la Nièvre, grand in-18, Paris, Durand, 1858.

Avait débuté, en 1838, par la publication, à Clamecy, d'un premier écrit : *le Flotteur*, almanach des intérêts du peuple pour l'arrondissement de Clamecy. Mais cet opuscule, édité dans le format in-36, n'a absolument rien qui ait trait à la localité, comme son titre pourrait le faire supposer. — On ne parle pas ici d'assez nombreuses brochures, la plupart de polémique ou de controverse politiques et personnelles, publiées à différentes époques de son séjour à Clamecy, comme n'offrant qu'un intérêt d'actualité restreinte et passagère.

Digitized by Google

XXXVI. *Prosper-Émile* SOUPPE, notaire à Corvol-l'Orgueilleux, né le 9 janvier 1819 :

Poésies de M. S..., notaire, in-8° de 79 pages, Auxerre, imprimerie de Perriquet et Rouillé, 1857.

Avait précédemment fait imprimer, dans le même format et chez les mêmes, en décembre 1851, une production satirique et rimée sous le titre : *les Deux Sauveurs*, qui se retrouve dans la publication de 1857.

XXXVII. *Edme-Hippolyte* MARIÉ, d'abord professeur de physique à Montpellier, depuis et aujourd'hui directeur de l'Observatoire de Montsouris, à Paris, né le 2 avril 1820 :

1° *Cours élémentaire de physique à l'usage des gens du monde, etc.*, par Marié-Davy, in-8° de 16 pages, Montpellier, 1851 ;

2° *Éléments de physique*, par H. Marié-Davy, docteur ès-sciences, etc., in-18, Paris, Hachette, 1857 ;

3° *Recherches théoriques et pratiques sur l'électricité*, par Marié-Davy, in-8°, Paris, Victor Masson, 1862 ;

4° *Météorologie. Les Mouvements de l'atmosphère et des mers considérés au point de vue de la prévision du temps*, par H. Marié-Davy, docteur-médecin, etc., in-8°, Paris, Victor Masson, 1866 ;

5° *Éléments de mécanique*, par le même, in-18, Paris, Hachette, 1867 ;

6° *Les Mouvements de l'atmosphère et les variations du temps*, par H. Marié-Davy, directeur de l'Observatoire de Montsouris, in-8°, Paris, avec cartes en couleur et figures dans le texte, G. Masson, 1877.

L'addition du nom de Davy à celui de l'écrivain est ici un emprunt fait à la famille à laquelle il s'est allié.

XXXVIII. *Adelaïde-Julie-Léontine* NÉE, femme ROUSSEAU, arrière-petite-fille de J. Née de La Rochelle, née le 22 janvier 1823, fixée à Paris depuis 1852 :

Digitized by Google

Ginevra, ou *le Manoir de Grantley*, par lady Fullerton, traduit de l'anglais par Mme Léontine Rousseau, in-18, Paris, Joseph Albanel, 1867.

XXXIX. *Bernard-Théophile-Ernest* SONNIÉ-MORET, né le 24 novembre 1823, mort à Arthel (Nièvre), le 11 juillet 1858:

Quinze ans du règne de Louis XIV, 3 vol. in-8°, Paris, Didier et Cie, 1859.

Le premier seulement de ces volumes a été imprimé du vivant et sous les yeux de l'auteur, qui en mourant avait confié à un ami le soin de diriger l'impression des autres. L'Académie française, dans sa séance du 24 août 1860, a décerné à l'ouvrage le prix qui en consacre le mérite.

XL. *Philippe-Numa* MILLELOT, né le 16 novembre 1824:

Notes rectificatives sur les événements de Clamecy en 1851, adressées à M. Eugène Tenot, auteur des *Etudes historiques sur le coup d'Etat*, par Numa Millelot, in-18 de 41 pages d'impression, Paris, Armand Le Chevalier, 1869.

XLI. *Etienne-Philippe-Théodore* TENAILLE-SALIGNY, ancien avocat à la Cour de cassation, depuis préfet de la Nièvre, etc., aujourd'hui sénateur, né le 21 février 1830:

Le Code pénal de Norwége, par M. Tenaille-Saligny, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, in-8° de 20 pages, Paris, Auguste Durand, 1862.

La République et le Gouvernement de combat, par M. Tenaille-Saligny, ancien maire du premier arrondissement de Paris, etc., in-8° de 58 pages, Paris, A. Le Chevalier, 1874.

Il avait publié en 1868 un *Mémoire des griefs de Château-Chinon au sujet du tracé du chemin de fer*, imprimé de 40 pages, chez Bégat, à Nevers.

XLII. *Eugène-François-Adrien* FAULQUIER, avocat, né le 12 novembre 1840:

Etudes sur l'organisation judiciaire, le conseil du sceau des titres et les majorats, par M. Adrien Faulquier, avocat, attaché

Digitized by Google

au parquet de la Cour de cassation, in-8° de 5 feuilles d'impression, Paris, 1867.

Ce ne sera pas trop s'écarter peut-être du sujet de cette revue bibliographique des écrivains qui ont pris naissance à Clamecy que de mentionner ici, en terminant, deux publications dont les auteurs sont étrangers à cette ville par leur origine, mais inspirées l'une et l'autre par des études qui s'appliquent au pays même et qui ne sauraient qu'intéresser à plusieurs points de vue son histoire et son administration.

Le premier de ces ouvrages est celui que M. Delamare, sous-préfet de Clamecy, a fait imprimer en 1832, avec le titre de : *Statistique de l'arrondissement de Clamecy*, in-8° de 119 pages, avec une carte lithographiée de l'arrondissement.

L'autre publication, beaucoup plus développée, sur le même sujet et avec le même titre, due également à un autre fonctionnaire du même ordre, M. Alphonse Marlière, sous-préfet du 15 décembre 1851 au 11 juin 1860, a paru en 1859 dans le format in-4°. Cette dernière publication contient sur chaque localité de sa circonscription, en outre des développements d'investigation que son titre comporte, divers détails historiques que l'auteur a pu recueillir, mais qui n'offrent pas tous, il faut bien le reconnaître, le caractère d'ordre et d'authenticité qu'un pareil sujet réclame avant tout.

Il est permis d'en dire autant d'un autre ouvrage antérieurement publié par le même auteur au lendemain même, pour ainsi dire, de son arrivée à Clamecy, et sur un sujet qui semblait devoir lui imposer, dans sa position particulière à ce moment, plus de réserve et de modération dans l'exposé et l'appréciation des faits.

Ce dernier livre, imprimé et répandu à un nombre très-restreint d'exemplaires (50 à peine), avec le titre : *Socialisme. Insurrection de Clamecy, 1851*, in-8°, Clamecy, 1852, volume de 244 pages d'impression, offre, ainsi que l'annonce son titre, le récit circonstancié des événements qui ont affligé la ville de Clamecy au mois de décembre 1851, et qui désormais sont inséparables de son histoire. Les faits et leurs causes et consé-

Digitized by Google

quences, longuement exposés dans ce récit, sous l'impression encore récente des événements et sur le rapport de témoins plus ou moins prévenus et passionnés, par un écrivain passionné lui-même et jusque-là étranger au pays, y présentent fréquemment l'empreinte de l'exagération et parfois même de l'inexactitude sur plus d'un point.

Enfin, dans la liste qui précède des écrivains qui ont pris naissance à Clamecy, il aurait été possible de comprendre un ecclésiastique du nom de *Simon* DAVAULT, né le 7 septembre 1635 et mort en 1698, desservant de l'hôtel-Dieu et paroisse de Saint-Didier, à Nevers, auteur de diverses poésies en français et en latin, transcrites de sa main sur les vieux registres de sa paroisse, mais qui ne sont pas autrement connues que par la révélation qu'en a faite M. l'abbé Boutillier dans un article de l'*Almanach de la Nièvre*, en 1874.

A. SONNIÉ-MORET.

22 octobre 1878.

LE MARQUISAT D'ESPEUILLES.

I.

ESPEUILLES.

Espeuilles, *Apuygle, Espuygle,* était un grand fief relevant du comte de Nevers, à cause de sa châtellenie de Saint-Saulge. Dès 1154 il est possédé par la maison de Beaumont (1). La plus grande partie des titres ayant disparu des archives du château, jusqu'en 1300, nous n'avons pas de données certaines sur cette

(1) *Inventaire des archives du château d'Espeuilles :* Bail à bordelage du chemin de Châtillon, par dame Reine de Beaumont, dame d'Espeuilles, à Guillaume Chaumois, qui joint la terre de Jean Fondrain, de Guillaume de Champrecon et au chemin de Ravisy à Châtillon.

Digitized by Google

maison, que nous croyons devoir rattacher à celle qu'on trouve en Nivernais à cette époque (1).

En 1271, Guyot de Beaumont, écuyer, au nom de Marguerite, fille de feu Guy Bréchard, fait hommage à Yolande, comtesse de Nevers, pour le fief de Verou (2). De Guyot de Beaumont et de Marguerite de Bréchard vinrent, entre autres, Gauthier, Hugues, Catherine, Agathe, Jean et Guillaume (3).

Gauthier de Beaumont, mari de *Isabella de Poylliaco*, fait hommage pour Espeuilles en 1309. Il paraît jouir indivisément de cette seigneurie avec son frère Hugues et ses sœurs Catherine et Agathe (4).

Hugues de Beaumont reçut d'Alips de Saint-Gratien les maisons de Barbaut, en la paroisse de Maisons-en-Longue-Salle (Fours). La donatrice reconnut ainsi sa donation : *Universis presentes litteras inspecturis Guillermus dou Verne custos sigilli prepositure de Molinis Enjubertorum salutem in Domino, noveritis quod coram Johanne de Coussayo, clerico, dicti sigilli notario jurato, constituta Alips de Sancto Graciano, filia deffuncti domini Guidonis de Marceli, condam militis, soror germana Hueti de Sancto Graciano, relicta deffuncti Hugon. de Bosco, confessa est se donavisse, cessisse, concessisse Hugon. de Bellomonte, condam dom. despugle... Hugo vitam duxerit in humanis in recompansacionem et remunerationem plurimarum bonitatum, curialitatum, domos dou Barbaut cum fossatis, sitas in parochia de Domibus in longa silva. Item triginta libratas terre assedendas in terra ipsius Alipdis ad propinquinus*

(1) *Inventaire des titres de Nevers*, p. 494 et 518 : 1248. Échange entre Guillaume de Beaumont et Gaucher de Châtillon « à cause de quoi il est homme lige dudit Gaucher de Châtillon après la féauté qu'il doit au roi et après l'eschoitte qui lui peut arriver par le décès de son père, Jean de Beaumont, chambrier de France. »

(2) *Idem*, p. 216 et 520.

(3) Guillaume de Beaumont fut seigneur de Beaumont et de Veauveau-le-Villier ; Jean eut Verou que sa fille Agnès fit passer à Jean de Saint-Père.

(4) En 1311 et 1317, Catherine, puis Agathe « et ses enfants » reçoivent, comme dames d'Espeuilles, l'hommage de Guillaume de Marigny.

Digitized by Google

domorum predict. sub feodo nobilis domicel. Alipdis de Verrenis domin. de Visigneu. Datum anno Domini mill. trecentes. vices. octavo die veneris benedicta seu post ramos palmarum aut ante festum beati Georgii (1).

En 1325, *Ysabella de Poylliaco*, *domina de Apuygle*, *relicta deffuncti Galtheri de Bellomonte* fait hommage pour Espeuilles. Elle avait pour fils Hugues et Regnaut.

Hugues fournit au comte de Nevers le dénombrement de la seigneurie d'Espeuilles le vendredi avant la Saint-Laurent 1338, et disparaît, ne laissant pas d'enfants de son union avec Jeanne de Saizi.

Le mardi après l'Assomption 1339, Isabelle fait donation de sa maison-fort d'Espeuilles à son fils Regnaut. Trois ans après, le mardi après la fête saint Cir, eut lieu la transaction suivante « entre nobles personnes monseigneur Jehan de Chasaux et madame Jehanne de Saizi, sa femme à présent, jadis femme feu monseigneur Hugue de Beaumont, chevalier, d'une part, et Regnaut de Beaumont, écuyer, frère germain dud. Hugue, d'autre part. Les premiers disoient que Hugue de Beaumont avoit, en contractant mariage, doué sa femme de la maison-fort d'Espeuilles, vergers, granges et appartenances. Devant Humbert de Sauleres, clerc, juré du roi et du scel de Saint-Pierre-le-Moustier, notaire, les parties accordent, savoir : que ladite dame aura et tiendra toutes les choses immeubles et héritages que tenoit et possédoit feu monseigneur Hugue de Beaumont, jadis son mari, au temps qu'il alla de vie à mort et qui sont spécifiées ès traités ja piéça fait entre led. Hugue et led. Regnaut. Et ledict Regnaut aura la maison-fort d'Espugle, la maison dessus la cave, la grant grange neuve, la grange viez, la maison du font et la chapelle, avec les ouches, fossés, vergers, etc (2). »

Regnaut de Beaumont, chevalier, seigneur d'Espeuilles,

(1) Extrait.

(2) En 1370, Jeanne de Saizi fit hommage au comte de Nevers pour les héritages qu'elle possédait à Espeuilles. (*Titres de Nevers*, p. 138.)

Digitized by Google

épousa Marie de Bourbon, au nom de laquelle il fit hommage au comte de Nevers, en 1349, pour les Petites-Granges (1). Ses enfants connus sont : Robert, Pierre, Hugues, Jean, Jeanne et Isabeau.

Hugues de Beaumont, chevalier, fait hommage pour Espeuilles en 1384. Peu après cette seigneurie est partagée entre Robert et Jean, ainsi qu'il résulte de l'acte suivant, daté du vendredi après la fête de Pentecôte 1385 : « Jehan de Molins, archidiacre de Decize, garde du scel de la prévôté dud. lieu, salut, sachent que par-devant Jehan Guinet de Saint-Saulge, notaire, Robert de Beaumont, écuyer, seigneur d'Espeuilles, fils de feu mons. Regnaut de Beaumont, jadis chevalier, d'une part, et Jehan de Beaumont, frère germain dud. Robert, écuyer, d'autre part, font ainsi qui s'ensuit le partage de tous les héritages qui leur sont advenus. La maison et muraille du fort d'Espeuilles, la maison de la cave et tout le circuit de lad. maison et muraille adviendra à Robert, qui aura de plus, à cause de sa maison-fort et muraille : Guillaume Barillet, comme le meilleur homme avec son mex et tenement; *item* le meilleur fief, c'est assavoir le fief de Teigny; *item* toute la terre appartenant à la maison et muraille, hommes tailliables, prés, vignes, bois, rivières, écluses, étangs, molins, etc., justice haute, moyenne et basse, etc., dès la rivière d'Arron, comme elle a de cours dès Chastillon-en-Bazois jusqu'à Crux-la-Ville, devers Mons-en-Bazois et devers Marry (Marré). — Les fiefs que Jehan de Vignes et Jehan Desponges tiennent desd. seigneurs seront tenus par Jehan de Beaumont qui aura toutes les terres, etc., dès la rivière d'Arron comme elle a de cours dès Châtillon-en-Bazois jusqu'à Crux-le-Châtel, de la partie devers Montapas et devers Mingot, excepté la grange Benardet et tout ce qui est du fief de Château-Chinon. » Cet acte est approuvé par Guillemette, fille de feu Étienne Morenne, *alias* Moreau, femme de Robert de Beaumont, et est complété

(1) Ce fief fut porté à Jean de Vaugon par Isabeau, fille de Regnaut de Beaumont. (*Titres de Nevers*, p. 227.)

Digitized by Google

par la déclaration que ce dont jouit Mme de Saizi, dame de Chasaux, sera partagé plus tard.

En 1388 et 1390, Jeanne de Beaumont, femme de Guiot de Serigny, vendit à Jean, son frère, la terre de Brouin, paroisse d'Aunay, et le bois de la Bussière, sis au finage de Roches, avec la justice sur ledit bois.

Jean et Robert de Beaumont firent hommage au comte de Nevers au commencement de 1407, et fournirent dénombrement de leur seigneurie d'Espeuilles à la Chambre des comptes le 13 juin de la même année.

Jean de Beaumont épousa Isabeau de Michaugues, veuve de Guillaume Quarré, et paraît être resté seul seigneur d'Espeuilles. Le mercredi après *Reminiscere* 1410, il affranchit Isabeau, femme de Pierre Rondot, moyennant cinq sols. Cette même année il reconnut tenir en fief de Marguerite de Crux, dame de Montagu, Crux et Montigny en partie, divers héritages et cens (1). Deux ans après, Isabeau de Michaugues était veuve et faisait hommage pour Espeuilles en son nom et au nom de Regnaut, son fils (2).

Le 9 janvier 1432, Regnaut de Beaumont, seigneur d'Espeuilles, fait son testament. « Il veut être inhumé dans l'église paroissiale de Saint-Père de Montapas, où ses devantiers sont sépulturés. Pour sa sépulture et un anniversaire que le curé dud. lieu sera tenu dire et célébrer chacun an pour le remède de son âme en lad. église, troys messes après lesquelles le curé ira sur sa fosse dire *De profundis* et les suffraiges et oraisons qu'il appartient. Il donne à lad. église 20 sols tournois de rente annuelle, veut que les 20 sols tournois que feu Ysabeau de Michaugues, sa mère, a donnés à l'église de Brinon-les-Allement et aussi que les 5 sols tournois qu'il lesse de présent à lad. église soient payés la semaine après la Toussainct. Il ratifie la donation qu'il a faite à Jean de Beaumont, son cousin germain, de ses terres de Lautricourt, Legines

(1) *Titres de Nevers*, p. 783.
(2) *Idem*, p. 178.

Digitized by Google

et Montigny-aux-Amognes et en fait son héritier. Présents: nobles hommes Antoine Pioche, Jean de Lucy, Jean de La Foret, écuyers, et messire Jean Lambelot, curé d'Aunay. »

Jean de Beaumont fournit à la Chambre des comptes de Nevers le dénombrement d'Espeuilles, le 16 février 1436. Ce dénombrement désigne 199 héritages. Nous y lisons particulièrement : « La maison-fort d'Espeuilles, avec les fossés, la basse-cour devant la maison, et grange étant en icelle et le pourpris. La vigne d'Espeuilles. La rivière d'Arron partant avec le seigneur de Montapas dès la fontaine de Roches jusqu'à la prairie de Chevillon ; toute la rivière d'Arron dès la fontaine de Chenevay jusqu'au dienne de Mingot (1). Le moulin à bled d'Espeuilles ; le moulin à draps appelé le moulin de La Ferté ; le moulin à bled des Razières ; les terres, les prés, les bois, les rentes, les bourdelages, les cens, les tailles, la justice haute, moyenne et basse. Les personnes qui tiennent en fief dud. seigneur : Jeannette de Molins, en la paroisse d'Aunay et d'Achun ; Colas Flament, à cause de sa femme, fille de René de Marrigny, en la paroisse d'Aunay ; Hugues de Varigny; Philibert de Digoine, seigneur de Demain, en la paroisse de Semelins (?); Guiot de Maumigny, en la paroisse d'Aunay ; Jeanne de Ruetorte, femme de Philippe Decolons, en la paroisse de Montapas, Mingot et Saint-Benin-des-Champs ; Jean de Charry, paroisse de Mingot ; Jean de Chastillon, en la paroisse de Soigny (?), etc. »

Le 4 novembre 1436 il faisait rédiger son acte de mariage avec Jacquette de Neuvy, en présence de Jean de Chasaux, Guillaume Longueespée, écuyers, messire Guillaume Lebeuf, curé de Rouy, et Guillaume Borne, bourgeois de Moulins. L'acte n'indique ni les parents du futur ni les parents de la future et ne contient aucune stipulation d'intérêts.

Quatorze jours après, il faisait hommage pour Espeuilles.

La transaction suivante eut lieu le 7 mai 1440 : « Jean de Vaulx, clerc, châtelain de Decize et garde du scel de la prévôté

(1) On disait jadis *dienne* pour *ganche*.

Digitized by Google

dud. lieu, salut, savoir faisons que par-devant Gilbert Barbier, clerc notaire, Jean de Beaumont, écuyer, seigneur d'Espeuilles, pour lui et pour damoiselle Huguette de Beaumont, sa sœur, veuve de feu noble homme Jean de Nuis, en son vivant seigneur de Beaumont, d'une part, et Regnaut de Nuis, fils et héritier par bénéfice d'inventaire dud. feu Jean de Nuis, font les partages qui s'ensuivent. Tous les biens meubles et conquets immeubles étant au temps du trépas dud. de Nuis et qui encore de présent sont depuis la rivière de Loyre, du costé de Decize et de Roches, seront à lad. Huguette. Toutes les autres choses étant outre la rivière du costé de Bourbonnais appartiendront aud. Regnaut. Lad. Huguette renonce à ses droits de douaire à condition que led. Regnaut payera toutes les dettes faites à l'occasion du mariage de ses sœurs (1). »

Le 13 janvier 1442 Jean de Beaumont donne à titre de bordelage, à Jean Driet et autres, une place de quatre toises carrées en la forteresse d'Espeuilles, sous la charge annuelle d'un boisseau d'avoine et d'une poule. Seize ans après, le 30 octobre, noble homme Regnaut Tixier, écuyer, seigneur de Fraigne, et Catherine d'Arthe, sa femme, vendent à Jean de Beaumont et à Jacquette de Neuvy, sa femme, moyennant 40 livres tournois, payées en 9 écus d'or valant 27 sols 6 deniers la pièce, et le surplus en monnaie, une pièce de pré, sise au finage de Precenay, appelée le pré de la Voulère, tenant à la rivière d'Anelin.

« Jean de Beaumont se trouve à Nevers, en 1469, à la montre du 12 mars, comme homme d'armes à lances garnies de coutilliers et de deux archers, puis il disparaît. Il avait eu de Jacquette de Neuvy deux fils, Philibert et Guillaume, auxquels le comte de Nevers porta une grande affection (2).

(1) En 1454, Huguette de Beaumont, dame de Roches, veuve de noble homme Henri Galand, écuyer, affirme que Jean de Beaumont, écuyer, seigneur d'Espeuilles, lui doit succéder. (*Titres de Nevers*, p. 224.)

(2) Philibert était panetier et Guillaume échanson du comte de Nevers.

Digitized by Google

Le 10 mars 1474 Philibert et Guillaume de Beaumont font hommage au comte de Nevers pour Espeuilles à cause de Saint-Saulge, pour Roches-sur-Arron à cause de Champvert, et pour la Jarrie et Bussière à cause de Decize (1).

En 1475 Philibert de Beaumont épousa Jeanne de La Touche et reçut, à cette occasion, 1,000 livres du comte et de la comtesse de Nevers (2). Trois ans après, le 1er janvier, avait lieu la transaction qui suit : « Philibert de Beaumont, seigneur d'Espeuilles; Jean du Verne, seigneur de Cuy, et François de Pernay, seigneur de Chasnay, tous écuyers, disant feue damoiselle Marguerite de Neufviz, mère dudit Jean du Verne, ledit Philibert (3), et led. François comme procureur de damoiselle Agnez de Neuviz sa mère, veuve de noble homme Mille de Pernay, avoir fait partage de toutes les terres, chevances et seigneuries laissées par le trépas de feu noble homme Gibaut de Neufviz, en son vivant seigneur de Vesvre, la Bobe et la Garenne. Aujourdhuy lad. Agnez de Neufviz, led Philibert de Beaumont et Jean du Verne font le partage qui s'ensuit : ladite Agnez aura la seigneurie de Vesvre avec la maison-fort. Philibert de Beaumont et Guillaume de Beaumont, son frère, auront la maison de la Garenne. Jean du Verne aura la seigneurie de la Bobe (4), avec la motte où souloit être le châtel et maison forte de la Bobe, étant de présent en ruines, les fossés, trois étangs à l'entour de lad. motte, dont deux sont en état. »

La date de la mort de Philibert de Beaumont nous reste inconnue.

Le 3 juin 1486 « Hugues Le Breton, licencié ès-lois, conseiller de Mgr le comte de Nevers et garde du scel de la

(1) La Jarrie et Bussière faisaient partie de la paroisse de Montigny-sur-Canne. Le village de la Jarrie n'existe plus ; il était situé près des Vallerins.

(2) *Titres de Nevers*, p. 360.

(3) Le rédacteur de l'acte a oublié d'écrire : « Pour lui et pour Guillaume de Beaumont, son frère, tous deux fils de Jacquette de Neuvy. »

(4) La Boube, commune de Rouy.

Digitized by Google

prévôté de Saint-Saulge, fait savoir que par-devant maîtres Pierre Prebtre, Jean Main et Jean Driet, clercs notaires, noble homme Guillaume de Beaumont, écuyer, seigneur d'Espeuilles, d'une part, et damoiselle Jeanne de La Touche, veuve de feu noble Philibert de Beaumont écuyer, seigneur en son vivant d'Espeuilles, ont transigé ainsi qu'il suit, c'est assavoir que ledit écuyer a promis bailler 80 livres tournois de rente à ladite veuve, au lieu le plus prochain que faire se pourra, de la place et maison-fort d'Espeuilles, pour en jouir par douaire sa vie durant seulement. Présents : nobles hommes Jean Bondault, écuyer, bailli de Château-Chignon, seigneur de Marcilly et du Bruit-en-Morvand; Jacques Boisserand, etc. »

Guillaume de Beaumont, seigneur d'Espeuilles et de Roches, assista, le 26 octobre 1492, à la rédaction du procès-verbal relatif à l'examen du grave procès survenu entre Engilbert de Clèves et Jean d'Albret, au sujet de la possession du comté de Nevers. Grâce à la sagesse des arbitres, il fut recommandé « auxdits seigneurs et leurs officiers et serviteurs de ne procéder par voyes de fait l'un contre l'autre et de n'en faire assemblée de peuples de gens de guerre ou autres en armes sous ombre de la garde des villes et places fortes (1). »

Le 31 mai 1494, Guillaume de Beaumont affranchit Hugues Bourguignon et ses personniers, demeurant à Champrecon, qui, en échange, lui abandonnent tous leurs biens.

Comment la seigneurie d'Espeuilles passa-t-elle de la famille de Beaumont à la famille d'Anlezy ? Les archives du château sont muettes à ce sujet. Un acte de 1514 vient tout-à-coup nous indiquer Louis d'Anlezy comme seigneur d'Espeuilles.

L'ancienne maison d'Anlezy se trouve un peu partout en Nivernais et en Bourbonnais. Ses biens étaient grands et ses alliances avec les maisons de Nourry, de Mancy, de La Tour, de Crevecœur, de Chastellux, de Boutillat, de Rabutin montrent suffisamment sa valeur. Nous estimons qu'une alliance avec les de Beaumont a dû lui porter Espeuilles. Quoi qu'il en soit,

(1) *Titres de Nevers*, p. 597.

Digitized by Google

Louis d'Anlezy paraît d'abord jouir d'Espeuilles avec ses frères, François et Pierre, seigneurs de Dumphlun.

Pierre d'Anlezy, seigneur de Chazelle « pour la grand amour et dilection » qu'il a pour noble et scientifique personne Claude d'Anlezy, archidiacre de Decize, chanoine de Nevers, son neveu, lui donne, le 9 février 1521, les seigneuries de Montapas, Roches-en-Bazois et Ponthois-les-Anlezy.

Aucun acte ne rappelle plus Louis d'Anlezy, et François d'Anlezy reçoit seul, comme seigneur d'Espeuilles, le 2 mars 1523, la foi hommage de Jacques du Puy, écuyer, sieur d'Assars, pour le fief de Champrecon.

Le 12 janvier 1535, Claude, Jean, Philibert et Imbert d'Anlezy font hommage à Marie d'Albret, comtesse de Nevers, pour Dumphlun, Espeuilles, Montapas, Sermentray, Chevrenot, Roches-sur-Arron, Vèvre, Marré et la Jarrie (1).

Damoiselle Philippe Jacquinet, veuve de messire Claude de Beaumont, leur prit à titre de cens, le 29 juin 1541, une maison et divers héritages à Marré, sous la charge annuelle de 22 sols et 6 deniers.

En 1547, Philibert d'Anlezy fit refaire le terrier d'Espeuilles par Pierre Griveau, notaire royal. En 1550, il est époux de Gilberte de Rabutin et désigné comme seul seigneur d'Espeuilles (2).

(1) On trouve dans les *Titres de Nevers*, p. 61, qu'en 1540 Claude d'Anlezy, archidiacre de Decize, chanoine de Nevers, fait hommage pour Dumphlun, Espeuilles, Roches-sur-Arron et la moitié de Montapas, en son nom et comme curateur datif de Jean, Philibert et Imbert d'Anlezy, ses frères.

(2) Imbert d'Anlezy, seigneur de Dumphlun, Cizelly, La Vilotte, Aubigny-le-Chétif, Roches-sur-Arron et Marré, gentilhomme ordinaire de la maison du roi, fut un des capitaines chargés, en avril 1569, de la garde du fort qui s'élevait à l'entrée du pont de Loire, à Nevers. (Voir *Archives communales de Nevers*, C. C. 146.) Il restera un des hommes célèbres du Nivernais, à cause de son recueil des *Devises sur la fortune* qu'on vient de découvrir. Ce recueil se compose d'environ 150 dessins exécutés à la plume avec une finesse si remarquable qu'on avait cru d'abord devoir les attribuer à Jean Cousin. Il épousa Louise de L'Hopital et n'existait plus en 1574.

Digitized by Google

Il acquit, le 12 avril 1556, de Philibert Babou, seigneur de la Bourdaisière et Bernière, les seigneuries de Bernière, Saint-Benin-des-Champs, Mougny et Fucilly.

Le 5 juillet 1557, au lieu et maison-fort d'Espeuilles, se tint une assemblée de famille pour la constitution de la dot promise par noble homme Blaise de Rabutin, baron d'Huban, à sa sœur Gilberte, en la mariant avec noble seigneur Philibert d'Anlezy, chevalier, seigneur d'Espeuilles, enseigne de la compagnie de Mgr le duc de Nivernais, le 3 octobre 1550. « Nobles et scientifiques personnes maîtres François de Fontenay, docteur en tous droits, abbé de Bellevaux; Guy de Fontenay, docteur en tous droits, archidiacre de l'église Saint-Cir de Nevers; Charles d'Anlezy, abbé de Villiers; nobles seigneurs Christophe de Rabutin, seigneur de Bourbilly; Esme de Veilhan, seigneur de Brinay; Antoine de Sully, seigneur de Lusson, tous parents desdits de Rabutin et d'Anlezy, assemblés pour adviser, advis auroit esté que led. Blaise de Rabutin laisseroit en dot et apanage à lad. Gilberte de Rabutin, sa sœur, la somme de 20,000 livres tournois, avecq la moitié des bois de haute futaie de la baronnie d'Huban et Brinon-les-Allemans, avec les fonds et treffons, tous droits de haute justice, moyenne et basse, grurie; et une vigne assise en la couste de Chasteau-baron, finage de Brinon-les-Allemans, contenant l'œuvre de trente hommes ou environ, de laquelle les droits de justice resteront aud. Blaise de Rabutin... Et icelle dame Gilberte renonce à tous ses droits paternels et maternels au profit dud. Blaise, son frère (1). »

Philibert d'Anlezy et sa femme ayant acquis, comme nous venons de le voir, la seigneurie de Bernière, de Philibert Babou, Paul de Pontaillier, seigneur de Châtillon-en-Bazois, leur envoya, le 11 juillet 1557, une députation composée de Gaston Duclo, licencié ès-lois; Guillaume Bailezy, notaire royal; Hugues Bunot, procureur fiscal de Châtillon, etc., pour leur faire le remboursement du prix de la seigneurie de Bernière,

(1) Étude de Me Léveillé, notaire à Moulins-Engilbert.

Digitized by Google

dont il était seigneur féodal, et qu'il voulait retenir en cette qualité. Le seigneur d'Espeuilles ayant refusé l'offre de « trois mille cinq cens livres tournois et encore deux écus pour le remboursement du principal et loyaux coûts, » la somme fut déposée chez un marchand de Châtillon et ainsi dénombrée : « Neuf cent cinquante écus soleil, neuf-vingt-sept pistollets, un double double ducat, soixante-onze doubles ducats, trente-neuf ducats, soixante-onze angelots, quinze nobles rose, quatre portugalaises, vingt-six chevalets, dix-sept longs vêtus, dix-sept philippus, dix mailles d'or, cinq royaulx, trente testons, un demi-noble, un demi-angelot, un franc à cheval, un salut, demi-mouton à la grande laine, un obole d'Allemagne, une impériale, une maille v..., un karollus d'or, un demi-écu couronne. Présents: nobles hommes Balthazard de La Tournelle, seigneur de Montjardin, et Léonard de Nourry, seigneur de Palluau (1). »

Peu après une transaction mettait les parties d'accord : « Le seigneur d'Espeuilles conserve les lieux, villages, territoires et justices de Saint-Benin-des-Champs, Neuzilly-le-Petit, Neuzilly-le-Grand, qui étaient de la seigneurie de Bernière, avec les hommes sujets, les redevances, de quelque qualité qu'elles soient, et le droit de justice et châtellenie, sauf ès-lieux enclavés qui sont d'ancienneté de la seigneurie de Châtillon. Le seigneur de Châtillon abandonne ce dont il a ci-devant joui au finage de Chevrenot, soit en justice, domaine et redevances. Tous lesquels lieux, villages et territoires seront portés en fief du seigneur de Châtillon, et le surplus de la seigneurie, terre et châtellenie de Bernière, revient au seigneur de Châtillon, qui payera 3,700 livres tournois. Présents : Louis de Pontaillier, seigneur de Thalemay ; Imbert d'Anlezy, seigneur de Dumflun; Jean de Marafin, abbé de Bellevaux, aumônier du roi ; Charles d'Anlezy, prieur ; Charles Girard, seigneur de Passy. »

Le 12 avril 1558, noble seigneur Philibert d'Anlezy, chevalier,

(1) Étude de Me Léveillé, notaire à Moulins-Engilbert.

Digitized by Google

écuyer ordinaire d'écurie du roi et enseigne de la compagnie de Mgr le duc de Nivernais, et dame Gilberte de Rabutin, sa femme, se font la donation suivante: « pour la grant amour quils ont lun pour lautre et autres causes à ce les mouvans, ils veulent et entendent que le survivant de lun deux jouisse par manière dusufruit sa viduité durant seulement de tous et un chacuns les biens du deffunt deux, tant soient meubles que immeubles et quelque part quils soient dits, nommés ou appelés, sans que ledit survivant en puisse aucune chouse bailler, vendre ni engager aucunement, sauf jusqu'à la somme de 1,500 écus d'or, de laquelle somme ledit survivant pourra disposer à sa volonté. Et dès-lors que le survivant convolera en secondes nopces, la présente donacion mutuelle cessera et demoura nulle. (1) »

Quatre ans après, Philibert d'Anlezy n'existait plus. Il laissait trois enfants: Philibert, François et Louise. Sa veuve se remaria, le 31 mai 1564, avec Gabriel d'Ordière, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi.

Louise d'Anlezy épousa en premières noces Francois de Jaucourt, et en secondes noces, par contrat du 31 juillet 1572, Gabriel d'Ordière, beau-fils de sa mère (2). Philibert nous reste à peu près inconnu. François d'Anlezy, mari de Bénigne de Rabutin, paraît presque toujours seul comme seigneur d'Espeuilles dans les actes que nous avons parcourus.

Le 21 mai 1573, Pierre Lebaut, dit Tête-de-Beurre, ayant tué la servante de messire Sautereau, curé de Mont-en-Bazois, fut peu après condamné à mort par la justice d'Espeuilles et pendu à un chêne dans la Brosse-au-Ribaut.

Les habitants d'Espeuilles et de Montapas reconnurent, le 5 septembre 1585, qu'ils devaient « le guet-et-garde au château d'Espeuilles en temps des guerres civiles. »

Au château d'Espeuilles, le 19 novembre 1588, fut signé le contrat du mariage « décidé entre François des Barres, écuyer,

(1) Étude de Me Léveillé, notaire à Moulins-Engilbert.
(2) *Titres de Nevers*, p. 740.

Digitized by Google

seigneur de Colombe, pays de Nivernais, y demeurant, fils de feu noble seigneur François des Barres, en son vivant écuyer, seigneur de Banegon, et de damoiselle Aliénor de Challemain (1), assisté de noble seigneur François d'Anlezy, chevalier, seigneur d'Espeuilles, et de Ranaut de Blosset, écuyer, seigneur de Villiers, d'une part, et damoiselle Judith de Briquemault, fille de deffunt noble seigneur Adrien de Briquemault, seigneur de Villemongne, et de damoiselle Claude de Bailly, assistée de noble dame Renée de Jaucourt, veuve de noble seigneur messire François de Briquemault, en son vivant chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Briquemault, sa tante, et de noble seigneur François de Briquemault, chevalier, son cousin, d'autre part. »

Bénigne de Rabutin, en sa qualité de dame d'Espeuilles, donne à titre de bordelage, le 2 juin 1592, à messire Pierre Garnier et à damoiselle Charlotte de Toury, sa femme, le champ Saladin, le Champ-Dessus et le champ de la Porte, sis au finage de Saint-Clair (2). Six ans après, en vertu de lettres données par Henri IV, elle faisait refaire le terrier de ses seigneuries par maître Claude Vesle, notaire, qui décrit ainsi le château d'Espeuilles et ses dépendances : « Le chastel et maison-fort d'Espeuilles, enfermé et enclos de murailles, autour duquel y a des fossés, consistant en deux grands corps de logis, un grand pavillon, tout suivant de flanc, écurie avec la basse-cour joignant et attenant les fossés, dedans laquelle est basti le moulin bannal dud. Espeuilles, situé sur la rivière d'Arron, qui passe le long du chasteau. *Item* un pressoir, un bâtiment, une grange avec ses étableries, le jardin attenant la

(1) Aliénor de Challemain avait pour fils Odot et François des Barres. Elle dut se remarier avec Charles d'Anlezy, car un acte, du 31 octobre 1562 (?), dit qu'elle renonça à la communauté de Charles d'Anlezy, son mari, vingt-quatre heures après avoir appris qu'il était décédé à La Rochelle.

(2) Une reconnaissance du 23 septembre 1591 fait connaître que le droit de langues et d'aunage sur la chaume de Saint-Clair appartient à la dame d'Espeuilles.

Digitized by Google

basse-cour, un colombier tenant d'une part à la rivière d'Arron, et environné le tout de fossés. *Item* une maison bâtie au bout du parc avec led. parc enclos et fermé de toutes parts de murailles, tenant d'une part au chemin d'Espeuilles à Sermentray, d'autre au chemin dud. château à Champrecon, d'autre au bois appelé le Plat... *Item* un clos de vigne enclos de murailles et de haies vives. *Item* le pré du Brion, le pré de la Ferté, la terre du Bardy..., le domaine de Sermentray, le domaine de Chevrenot, le domaine des Crezots, le domaine de Roches-en-Bazois, les terres de Champrecon. »

Pour le bornage des justices, assignations furent données à la dame de Châtillon et de Selins, aux seigneur et dame de Vaux, aux seigneur et dame de Demain, à la dame d'Aunay, au seigneur de Bussy, au chapitre de Saint-Cyr de Nevers, comme seigneur du Coudray. La dame de Vaux et de Bazolles fit observer que « pour la seigneurie de Vaulx y a procès indécis à la cour de Parlement de Paris entre noble seigneur Claude de Pontaillier, héritier universel de feu messire François de Pontaillier, seigneur de Vaulx et Bazolles, et damoiselle Bernarde de Loron, relicte dudit seigneur de Vaulx. » Dans la justice de Fucilly, appartenant à la dame d'Espeuilles, la dame d'Aunay revendique « le champ Saint-Quentin, où y a une chapelle appelée la chapelle Saint-Quentin, ledit champ touchant la justice d'Aunay et le chemin par lequel on va de Pains à Aschun. » La dame d'Espeuilles proteste, mais donne acte des prétentions à faire valoir. — Après avoir reconnu que la liberté doit être préférée à la servitude, Bénigne de Rabutin affranchit une foule d'individus, avec leurs femmes et leurs enfants, puis elle reçoit les reconnaissances de Léonard de Nourry, seigneur de Palluau, d'Antoine et de Pierre de Baraton, de Gilbert de Juissard, sieur de Tamenay, mari de Gabrielle Odeneau (1), de Charles Paillard, marchand à Saint-Saulge (2), de Jean de

(1) Les héritages avaient été reconnus par feu Pierre Odeneau, vivant écuyer, père de ladite Gabrielle.

(2) Les héritages avaient été reconnus par Jean Paillard, marchand

Digitized by Google

Courvol, mari d'Edmée de Gayot (1), de Guillaume Le Breton, sieur du Creuzet, procureur fiscal de la châtellenie de Saint-Saulge, etc. (2).

De son union avec François d'Anlezy, Bénigne de Rabutin eut, d'après les archives du château, Élie d'Anlezy, François d'Anlezy, marié avec Louise de Rochefort, et Françoise.

Françoise d'Anlezy épousa, le 23 janvier 1601, Pierre de Jaucourt, fils de Louis de Jaucourt et d'Isabelle de La Trémouille, et lui porta Espeuilles, Montapas, Sermentray, Chevrenot, etc.

La maison de Jaucourt a pris son nom de la seigneurie de Jaucourt, située dans les environs de Bar-sur-Aube. Richard de Jaucourt ayant épousé, en 1318, Catherine de Villarnoult (3), se fixa dans nos contrées. Son fils, Guy, devint chambellan du duc de Bourgogne et fut commis par lui au gouvernement des comtes de Nevers et de Rethel. La fortune a été « ondoyante et diverse » pour la maison de Jaucourt. Pierre de Jaucourt fit hommage, le 31 mai 1631, pour Espeuilles, Montapas, Sermentray et Chevrenot. Il eut de son union avec Françoise d'Anlezy : François, tué en 1629 ; Pierre, qui suit ; Magdeleine, mariée à Philippe d'Aumale (4) ; Françoise-Renée, mariée à Jean-Louis de Jaucourt ; Anne-Louise, mariée à Charles de Cossay ; Émée, mariée au seigneur de Châteauvieux ; Judith, mariée à Charles de Prunelé. Pierre de Jaucourt, qualifié baron d'Espeuilles et d'Huban, épousa, le 4 novembre 1646,

à Saint-Saulge, aïeul dudit Charles, lequel Jean eut pour fils maître Simon Paillard, vivant président en l'élection de Nivernais.

(1) Les héritages sis à Mougny avaient été possédés en partie par feu François de Baraton, écuyer, demeurant à Mougny, qui les avait vendus à noble homme Esme de Gayot, le 31 mai 1572.

(2) Héritages sis à Saint-Clair, justice de Prémoisson.

(3) La seigneurie de Villarnoult était située dans la commune de Bussières, canton de Quarré-les-Tombes.

(4) De Philippe d'Aumale et de Magdeleine de Jaucourt vint Marie-Françoise d'Aumale, qui épousa, en 1661, Antoine-François des Gentils, seigneur du Bessay. De ces derniers vint Annet des Gentils, époux de Marguerite d'Armes.

Digitized by Google

Magdeleine du Faur qui lui donna : Pierre-Antoine, qui suit; Louise, femme d'Antoine de Brunel, seigneur de Saint-Maurice, en Dauphiné ; Magdeleine, femme d'Armand de Mormès, marquis de Saint-Hilaire ; Edmée, femme de Louis, *alias* Guy de Morogues. Pierre de Jaucourt habita particulièrement Brinon; aussi les marques de son passage à Espeuilles sont-elles rares. Il fit hommage, le 30 avril 1653, pour Espeuilles et n'existait plus en 1664. Le 1er mars de cette dernière année la Chambre des comptes de Nevers donna aux mineurs de Pierre de Jaucourt acte de souffrance pour faire foi, hommage aveu et dénombrement d'Espeuilles, Montapas et autres.

L'inventaire des archives du château cite, à la date de 1673, une information faite contre les soldats et gens de guerre qui étaient en garnison à Espeuilles et Montapas, « lesquels avaient fait plusieurs blessures à un serviteur domestique du château d'Espeuilles, nommé Jean Andriot ». Nous n'avons pu trouver cette pièce.

Par suite de transactions, en date des 16 décembre 1683 et 26 mai 1685, passées entre lui et ses beaux-frères, Pierre-Antoine de Jaucourt resta seul possesseur d'Espeuilles. Antoine de Brunel reçut 40,000 livres; Armand de Mormès, lieutenant-général de l'artillerie de France, et Guy de Morogues, seigneur de Fonfaye, reçurent les seigneuries des Deux-Lions et du Vergnoux, situées en la province du Berry, proche La Charité, et 40,000 livres (1).

Pierre-Antoine de Jaucourt avait épousé, le 14 septembre 1684, Marie de Monginot, qui lui donna quatorze enfants. Il vendit à Paris, le 8 mai 1687, moyennant 55,000 livres, la seigneurie d'Espeuilles et ses dépendances à dame Marie Larderean, veuve de Claude Girard, sieur de Vannes, vivant conseiller et secrétaire du roi, maison et couronne de France et de ses finances.

(1) Les sœurs abandonnèrent aussi à leur frère leurs droits dans la succession d'Élisabeth du Faur, leur tante, qui avait épousé Gabriel de Jaucourt.

Digitized by Google

La légende de Montapas et des alentours, sans s'inquiéter du reste des changements survenus dans la législation, veut que, d'après l'acte de vente, les acquéreurs et leurs successeurs soient tenus d'entretenir en état suffisant la chapelle protestante, sous peine de voir la terre d'Espeuilles retourner aux vendeurs. Nous avons lu attentivement cet acte, et nous n'y avons trouvé à la fin qu'une phrase priant les acquéreurs de ne pas démolir la chapelle en question. Aucune sanction n'a été inscrite à la suite de cette condition, si c'en est une. Par conséquent, la chapelle peut tomber, d'elle-même si l'on veut, sans que les propriétaires soient tenus à quoi que ce soit. Les vendeurs se réservèrent seulement le droit, que nous n'avons jamais trouvé ailleurs, de se qualifier seigneur et dame d'Espeuilles leur vie durant. Par un sous-seing particulier, les acquéreurs permirent aux vendeurs d'emporter « deux couleuvrines de fonte verte et la cloche, à la charge d'en faire faire une autre de même poids ».

La famille Girard de Vannes, qui habita longtemps Montigny-en-Morvand, prit le nom de Vannes d'un petit fief situé dans la paroisse de Vauclaix. Le 2 mars 1663, noble Claude Girard, sieur de Vannes, demeurant en la paroisse de Montigny-en-Morvand, reçoit la procuration générale de damoiselle Magdeleine Bruandet, veuve de M. Jacques Girard (1).

Marie Lardereau, veuve de Claude Girard, sieur de Vannes, prit possession d'Espeuilles le 16 juillet 1687. Elle avait pour enfants : Marie Girard, femme de Claude Gascoing, sieur de la Belouze, et Jacques Girard, grand-maître des eaux et forêts du duché de Nivernais. Le 21 juillet 1688, elle donne à titre de bordelage le moulin d'Espeuilles à Antoine et Philippe Bellevaux, moyennant 30 sols, quarante boisseaux froment, quarante boisseaux seigle, quatre chapons, un gâteau ou 40 sols, une pinte d'hypocras ou 20 sols. Le 31 décembre suivant, elle fit faire hommage, par son fils, pour Espeuilles, Montapas, Prémoissons, Sermentray et Chevrenot.

(1) Étude de Me Léveillé, notaire à Moulins-Engilbert.

Digitized by Google

Jacques Girard, baptisé dans l'église de Saint-Romain de Château-Chinon, le 17 avril 1648, épousa, par contrat du 13 juin 1672, passé à Montigny-en-Morvand, Claude de Challemoux, fille de Claude de Challemoux, seigneur de Marigny, en la paroisse de Jaugenay, et d'Antoinette Brisson (1). Furent ses témoins : Claude Gascoing, sieur de la Belouze, son beau-frère ; Guillaume Girard, sieur de Maré, élu en l'élection de Vézelay, demeurant à Corbigny, son oncle paternel ; Rémy de Vauvrille, son oncle maternel ; François-Éléonor Girard, juge de Montreuillon, et Jacques Girard, sieur de Marcy, demeurant à Chassy, ses cousins germains.

Jacques Girard eut Espeuilles en partage et laissa : Claude-Marie, qui va suivre ; Jacques-Léonard, seigneur de Sermoise, maître des eaux et forêts de Nivernais ; Jacques, prêtre, chanoine de Saint-Cir de Nevers ; Remy, Jésuite ; Jeanne, religieuse à la Visitation de Nevers ; Marie-Magdeleine, femme de Jacques Sallonnyer, seigneur d'Argoulais, et Nicolas, Jésuite.

Dame Claude de Challemoux était veuve en 1698. Propriétaire du fief de Lavaut, paroisse de Monceau-sur-Azy, elle donna à l'église du lieu « un ornement noir en camelot, avec un petit gallon de soye blanche », qui fut béni, le 1er novembre 1702, par messire Verger, curé de Monceau (2).

Claude-Marie Girard est le premier de sa famille qui signa de Girard. Ce fut en sa faveur que Louis XIV, par lettres données à Marly, en mai 1705, érigea en marquisat les fiefs et seigneuries d'Espeuilles, Montapas, Prémoissons, Chevrenot, Sermentray, les Crenzots et Roches. Il reçut, le 26 janvier 1713, la commission de subdélégué des maréchaux de France en la province de Nivernais (3). Le 5 novembre suivant, il

(1) La future, Claude de Challemoux, avait pour frère Pierre de Challemoux, qui vendit la seigneurie de Marigny à Claude-Marie de Girard, son petit-neveu.

(2) Registres de l'état civil de Saint-Benin-d'Azy, paroisse de Monceaux-sur-Azy, volume de 1690 à 1792.

(3) Dans l'ancienne monarchie les maréchaux de France avaient juridiction sur les gens d'armes, sur tout ce qui tenait à la guerre et

Digitized by Google

faisait bénir par l'évêque de Nevers la chapelle qu'il avait fait construire dans le château d'Espeuilles. Nous n'avons pu trouver la date de son mariage avec dame Marguerite Raudot.

Le 10 janvier 1720 il achète avec son beau-frère, Antoine-Denis Raudot, conseiller du roi, intendant de la marine, les seigneuries de Lamenay, Craux et Cossaye, de Catherine de Rolland, veuve de Paul-Léonard des Gentils, d'Antoine Saladin de Montmorillon, époux de Marie-Françoise des Gentils, et de Laurence-Françoise des Gentils, femme de Louis Annet de La Garde, marquis de Saint-Thomé et de Percy (1).

Le 10 février suivant, Pierre de Challemoux lui vend, moyennant 80,000 livres et 5,000 livres de pot-de-vin, la seigneurie de Marigny, en la paroisse de Jaugenay, composée de la maison seigneuriale « et de sept domaines, réduits à cinq ». Le 19 juin de la même année, il fait un réglement de compte avec son frère, Jacques Léonard de Girard, seigneur de Sermoise (2), à la suite duquel le fief de « la Vaux-de-Verdoux, en la paroisse de Mousseau-sur-Azy », advint à Jacques. Il eut pour sa part le domaine de Chamon, en la paroisse d'Uxeloup, et le domaine du Bardy, en la paroisse d'Anizy. Six jours après il fait hommage pour Marigny à dame Marie-Anne Pierre, veuve de messire Joseph-François de La Chasseigne, seigneur d'Uxeloup et Rosemont, et le 14 mars suivant au duc de Nevers.

Il bâtit une chapelle en son château de Marigny, la dédia à la sainte Vierge et la fit bénir le 26 octobre 1721.

sur la noblesse. Ils se faisaient souvent remplacer par des prévôts, des subdélégués, etc. Au-dessus de 100 livres, leurs condamnations pouvaient être frappées d'appel devant le Parlement.

(1) Le 5 mai 1721 Antoine-Denis Raudot fit donation à sa nièce, Marie-Magdeleine-Antoinette de Girard, de divers bordelages, cens et rentes à Cossaye, etc.

(2) De Jacques-Léonard vint Pierre-Jacques Girard, lieutenant-général des armées du roi, mari de Françoise de Bèze de La Belouze. De cette dernière union naquit Marie-Anne-Françoise, qui s'unit à Louis-Marie-Gabriel-César de Choiseul.

Digitized by Google

Dame Marie-Élisabeth, comtesse Palatine de Dio, marquise de Montpérou, comtesse d'Anlezy, baronne de Vaux, de Chizeul, de Saligny et de Saint-Parize-le-Châtel, épouse non commune de Louis-Antoine-Erard Damas, vivant chevalier, seigneur comte d'Anlezy, maréchal général des camps et armées du roi, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, lui vendit, le 12 avril 1723, la justice haute, moyenne et basse, appelée de toute ancienneté la justice de Jaugenay, et faisant partie de Saint-Parize-le-Châtel, avec les droits honorifiques et autres y attachés, moyennant 6,000 livres tournois et à la charge de fief à la dame de Saint-Parize.

Claude-Marie de Girard, seigneur marquis d'Espeuilles, Montapas, Fucilly, Mougny, Roches, Saint-Benin-des-Champs, Sermentray, Chevrenot, les Creuzots, Oussy, Marré, Mingot, Jaugenay, Marigny, Lamenay, Craux, Cossaye et autres, subdélégué de nos seigneurs les maréchaux de France en la province de Nivernais, fit son testament le 16 mars 1731. Il était alors veuf. Il donna 1,000 livres aux religieux du tiers-ordre de Saint-François de Moulins-Engilbert, à condition qu'ils diront, à perpétuité, dans leur église, une messe basse par semaine pour le salut de son âme et de son épouse, « et sera posée une plaque en cuivre dans ladite église, où sera inscrit un extrait de la fondation » ; — à sa sœur Jeanne, religieuse à la Visitation de Nevers, une pension viagère de 100 livres ; — à Claude Sallonnyer, son filleul, fils de messire Claude Sallonnyer, seigneur de Montbaron et de la Montagne, un diamant du prix de 100 pistoles ; — à dame Marie-Magdeleine de Girard, sa tante, veuve de M. Sallonnyer d'Argoulais, tous ses tableaux de dévotion, qui consistent en un tableau de la sainte Vierge avec l'Enfant-Jésus et saint Jean-Baptiste, du Poussin « étant dans un cadre doré » ; un autre tableau de la sainte Vierge, du Poussin ; une résurrection de Notre-Seigneur, de Santerre ; un saint Pierre pénitent ; une Vierge en relief de bois de buis, avec une Magdeleine aussi en relief ; — diverses choses aux enfants de son frère Jacques Léonard ; — tous ses biens à sa fille.

Digitized by Google

Marie-Magdeleine-Antoinette de Girard avait épousé François-Frédéric de Boullene, chevalier, marquis de Saint-Remy, seigneur du Plessis, Boissy, les Ferites, exempt des gardes du corps, dont elle fut séparée par la justice, le 23 mars 1740. Elle fit hommage pour Espeuilles, le 7 avril 1745, et transigea, le 31 juillet 1748, avec Léonard-Armand marquis de Pracomtal, seigneur de Bernière et de Châtillon-en-Bazois, au sujet du domaine de Bernière, acquis de Jean Pellé, le 13 juin 1693, par Jacques Girard. A cause de ce domaine elle devait au seigneur de Châtillon « deux corvées à bœufs pour charroyer bois et deux corvées à bras pour faucher ». Les parties convinrent qu'à l'avenir chaque corvée à bœufs serait payée 30 sols et chaque corvée à bras 10 sols.

Le 6 janvier 1776 la marquise de Saint-Remy accepte une transaction avec messire Guillaume-Antoine du Broc de Seganges, seigneur de La Varenne, époux de dame Marie-Françoise du Verne, demeurant à Montapas, « au sujet des délits commis par le sieur de Seganges et un nommé Fontaine, marchand de bois, sur deux parties de bois-taillis appartenant à ladite marquise et situés en la paroisse de Marré ».

Deux ans après elle est dite veuve. Elle n'avait qu'une fille, Marie-Reine de Boullene de Saint-Remy.

Marie-Reine de Boullene de Saint-Remy épousa Louis-Daniel-Antoine-Jean Viel de Lunas, chevalier, fils de Jean-Antoine Viel, chevalier, baron de Lunas, et de Louise-Thérèse de Montcalm, et lui porta en dot le marquisat d'Espeuilles, ses dépendances et appartenances (1). De cette union vinrent : Antoine-Pierre Viel, chevalier, comte de Lunas, capitaine au régiment de la reine cavalerie, Antoine-Louis-François Viel

(1) Jean-Antoine Viel, seigneur de Lunas, baron du Pouget, président à la Chambre des comptes de Montpellier, épousa, le 2 février 1728, Louise-Françoise Thérèse de Montcalm. Il mourut le 26 août 1742, en son château du Pouget. (Moréri, 2e supplément, t. II, p. 157.) L'ancienne baronnie de Lunas est aujourd'hui un chef-lieu de canton du département de l'Hérault, arrondissement de Lodève.

Digitized by Google

de Lunas, capitaine au régiment de Chartres dragons en 1787, et major en second de Mgr le duc d'Angoulême en 1789, et Louise-Françoise-Thérèse (1).

Cette dernière épousa : 1° par contrat du 27 février 1778, Jean-Édouard de Marguerie, chevalier, comte de Vierville, ancien mousquetaire du roi; 2° Jean-Alexandre, marquis de Prévost de La Croix ; 3° pendant la Révolution, François Arbaut, soldat volontaire de première réquisition, demeurant à Lamenay, qui lui donna son nom et reçut plus tard, en échange, une jolie aisance. Elle eut en partage les seigneuries de Cossaye, Aglan, Lamenay, Craux et autres qu'elles laissa à ses neveux, n'ayant pas eu d'enfants.

Antoine-Pierre eut les bois d'Oussy, Marigny et autres. Il ne se maria point et laissa également ses biens à ses neveux.

Antoine-Louis-François reçut le marquisat d'Espeuilles. Il en fit hommage à la Chambre des comptes de Nevers, le 14 mars 1781, et en fournit dénombrement la même année. D'après ce dénombrement, qui contient 224 articles, « le fief d'Espeuilles consiste en justice haute, moyenne et basse ; droits de corvées et blairie, de nommer bailli, lieutenant juge ordinaire, procureur fiscal, greffier, procureur postulant et prévôt; droit d'établir un juge grurier, sergent et garde forestier, et autres officiers ; droit de marque et d'étalonnage sur les aunes, poids, pintes, boisseaux et autres mesures ; droit de confiscation, amendes et autres ; droit d'élever des fourches patibulaires, etc. Plus 1° le château et maison-forte d'Espeuilles, formant un grand corps de bâtiment couvert en tuiles, consistant en chambres basses servant de cuisines, de salles à manger, chapelle, cave voûtée, chambres hautes, une tour carrée appelée le donjon, à deux étages, couvert en ardoises, deux pavillons à un étage, greniers régnant au-dessus du tout, avec plusieurs autres corps de bâtiments, chambres, fournier, étables, écuries, granges et pressoir, cour, portes fermantées,

(1) Marie-Reine de Boullene de Saint-Remy mourut à Paris le 22 avril 1771.

Digitized by Google

trois jardins, dont deux tenant ensemble attenants audit château; dans l'un il y a un colombier rond couvert en tuiles, une serre voûtée dessous, une orangerie aussi couverte en tuiles, qui fut anciennement l'église ou temple des seigneurs dudit Espeuilles professant la religion protestante, lequel jardin est en partie entouré d'un canal plein d'eau ; le deuxième jardin avec une partie de pré y attenant entourée d'une levée ou chaussée appelée la demi-lune, qui se remplissait ci-devant d'eau par la rivière d'Arron. Le troisième jardin attenant au pressoir. Plus un corps de bâtiment couvert en esseaulnes, consistant en un moulin, qui fut moulin à draps, tournant et faisant farine, qui fut appelé le moulin de la Ferté, situé sur la rivière d'Arron, biez, chaussée, regond, avec la bannalité sur les villages d'Espeuilles, les Creuzots, Chevrenot, Sermentray et Premoissons. Plus les redevances : pour le Moulin-Neuf, en la paroisse de Mingot, un gâteau du prix de trois livres, quatre chapons et une pinte d'hypocras, mesure de Châtillon, payables au château d'Espeuilles le jour et fête saint Etienne, lendemain de Noël, le gâteau, chapons et hypocras le jour des Rois. Plus diverses autres redevances dues entre autres par dame Eugénie-Agathe Thomas, veuve du sieur Louis-François de Champverré, de Saint-Saulge. Plus sont portés en arrière-fiefs du duc de Nivernais et en pleins fiefs d'Espeuilles :

» 1° Le fief de Marigny, en la paroisse d'Aunay ;
» 2° Le fief de la Motte-Chamisy, en la paroisse d'Aunay ;
» 3° Le fief de Broin, en la paroisse d'Aunay (1) ;
» 4° Le fief de Sauvigny, en la paroisse d'Aunay (1) ;
» 5° Le fief de Laleuf, en la paroisse d'Ougny (2) ;
» 6° Le fief de la dixme d'Orgue (3) ;
» 7° Le fief de la Motte-Cholot, en la paroisse de Teigny (4). »

Le 26 septembre 1786, Antoine-Louis-François acquit, avec

(1) Possédé par Charles-Louis-David Le Peletier, comte d'Aunay.
(2) Possédé par Paul-Augustin Save, seigneur d'Ougny.
(3) Possédé par les curés de Marré et de Mingot.
(4) Possédé par les héritiers du sieur Le Franc.

Digitized by Google

son frère Pierre, les seigneuries de la Montagne, Couloise et Onlay, moyennant 416,000 livres (1).

Antoine-Louis-François Viel de Lunas, marquis d'Espeuilles, épousa Marie-Julie-Suzanne-Françoise de Roquefeuil, qui lui a donné :

Antoine-Théodore, qui va suivre ;
Hélène, mariée au marquis d'Oillamson ;
Louise-Delphine-Marie, mariée au comte de Certaines ;
Julie, chanoinesse.

Antoine-Théodore, marquis d'Espeuilles, restaurateur des thermes de Saint-Honoré, conseiller général de la Nièvre et sénateur de l'Empire, épousa : 1° Pauline Le Peletier de Rosambo, dont il eut Antonin ; 2° Louise de Châteaubriand, qui lui a donné Albéric.

Antonin, marquis d'Espeuilles, général de division, eut en partage l'ancienne seigneurie de la Montagne. Il a épousé Caroline-Philippine-Marie-Eugénie Ghuislaine Maret de Bassano.

Albéric, comte d'Espeuilles, ancien secrétaire d'ambassade, député de la Nièvre, a épousé Armande-Marguerite-Adrienne de Caulaincourt de Vicence.

II.

DÉPENDANCES ET APPARTENANCES.

Nous donnons simplement ici un extrait de tous les titres qui sont au château de la Montagne et qui pourront un jour aider les chercheurs à reconstituer l'histoire des seigneuries que nous allons suivre une à une.

§ 1er.

MONTAPAS.

Montapas, *ecclesia de Monte Pasii*, *ecclesia de Montespex*, *villa parochialis de Montepacis*, *Montapastz*, était un fief rele-

(1) Voir notre *Notice historique sur Saint-Honoré-les-Bains*.

Digitized by Google

vant du comte de Nevers, à cause de sa châtellenie de Montreuillon.

En 1303, la seigneurie de Montapas est possédée par Guillaume de Bazerne, *alias* de Toucy, chanoine de Reims. A cause de son château de Montapas, Guillaume de Toucy reçut de Jeannette de La Collancelle dénombrement de plusieurs héritages sis à La Collancelle.

1352, mercredi avant l'Assomption, noble homme Guillaume de Luci, écuyer, dit et affirme que noble et discrète personne messire Guillaume de Toucy, seigneur de Prépatins, lui a donné et à ses hoirs, en récompensation de plusieurs bons services, sa maison de Mont-Appais, boys, garenne, terre, etc.

1353. Hommage de Guillaume de Luci au comte de Nevers pour Montapas et Chevrenot.

1373, lundi après la Pentecôte. Jean de Luci, seigneur de Montapas.

1389. Reconnaissance au profit du seigneur de Montâpas par Jeanne, fille de feu Hugues Le Rétif, et autres hommes et femmes de condition servile.

1404. Reconnaissance au profit du même (Jean de Luci) par Agnès, fille de Guillaume de La Fontaine.

1406, lundi après la fête saint Barnabé. Dénombrement du fief de Montapas fourni par messire Jean de Luci au comte de Nevers.

1425, 26 juillet. Damoiselle Alis d'Ambly, dame de Montapas.

1435, dernier février. Transaction portant main-levée d'opposition faite par Jean Guiot, curé de Montapas, entre les mains de Denis et Guillaume Aymiot, contre Erard d'Anlezy et Jean de La Forest, seigneur par moitié de Montapas, au sujet d'une rente de 50 sols due par lesd. seigneurs à la cure de Montapas et qu'ils promettent payer tous les ans le jour de Toussaint.

1454, 12 février. Dénombrement de Montapas, Sermentray et Chevrenot, fourni à la Chambre des comptes de Nevers par Erard d'Anlezy, seigneur de Dumphlun, tant pour lui que pour Jean, Philippe et Pierre, ses enfants.

Digitized by Google

1471, 3 mars. Jean de La Forest, seigneur de Montapas, accorde droit d'usage à Jean Morin et Simon Jolly, de Montapas, dans le bois appelé la Montée-de-Montapas, moyennant 4 écus d'or pour chacun. Les usagers pourront prendre pommes et poires croissant audit bois pour leurs hôtes et confrères, non autrement.

1499, 7 février. Hommage fait à Eustache d'Anlezy, seigneur de Montapas, par Philibert de La Varenne, pour le fief du moulin de la Varenne.

1511, 18 janvier. Foi hommage à la Chambre des comptes de Nevers par François d'Anlezy, seigneur d'Espeuilles.

1511, 23 janvier. Sentence du bailliage de Nevers adjugeant, par retrait lignager, la terre de Montapas à messires François et Pierre d'Anlezy, seigneurs de Dumflun, contre messire Antoine de Boutillac, seigneur d'Apremont, qui l'avait acquise de Robert, Jacques et Isabeau de Milly (1), frères et sœur, à l'autorité de Michel de Rochedragon, seigneur de Marcillac, leur curateur créé par justice.

1514, 17 mai. Transaction, au sujet de Montapas, entre Guichard de Viersac (2), écuyer, seigneur de Saint-Aubin, et Robert et Jacques de Milly, ses neveux.

1521, 9 février. Donation de Montapas, Roches et Ponthois-les-Anlezy, faite par Pierre d'Anlezy, seigneur de Chazelle, à son neveu Claude d'Anlezy, chanoine de Nevers.

1525, 12 janvier. Sentence par deffaut, rendue au bailliage de Nevers, qui condamne Guichard de Viersac à tenir et faire entretenir l'accord et transaction passés, le 24 février 1512, entre lui et François d'Anlezy et ses frères, concernant les terres de Montapas, Roches et Pontois.

1533, 17 octobre. Messire Jacques de Morend, *alias* de Morrard, seigneur du Lac et de Montapas, et damoiselle Isabeau de Milly, sa belle-sœur, aussi dame de Montapas.

1535, 12 janvier. Foi hommage à Marie d'Albret, comtesse

(1) On trouve aussi de Mailly.
(2) On lit quelquefois de Vursac.

Digitized by Google

de Nevers par Claude, Jean et Philibert d'Anlezy, pour Dumflun, Espeuilles, Montapas, Sermentray, Chevrenot, Roches-sur-Arron, Marré et la Jarrie.

1539, 15 mars. Damoiselle Denise de Milly, dame de Montapas. C'est probablement la femme de Jacques de Morend.

1557, 3 janvier, au lieu d'Espeuilles. Noble homme Louis de Clerguet, écuyer, seigneur de Thiellay-les-Louant, du duché de Bourgongne, prenant en mains pour damoiselle Gasparde de Bron, sa femme, vend à noble seigneur messire Philibert d'Anlezy, chevalier, seigneur d'Espeuilles, écuyer d'écurie du roy notre sire, enseigne de la compagnie de Mgr le duc de Nivernais, et à dame Gilberde de Rabutin, sa femme, les deux portions et demy, dont les quatre font le tout, de la moitié de la terre, justice et seigneurie de Montapas, partant pour l'autre moitié avec ledit seigneur d'Espeuilles, et l'autre quarte partie et demy d'un quart avec noble homme Léonard du Mex (1), laquelle moitié provient du droit que feue damoiselle Ysabeau de Milly, mère de ladite Gasparde de Bron, avoit, sous la charge de fief à Mgr le duc de Nivernois, ainsi qu'il a ouï dire, parce qu'il n'en a encore joui, et ce moyennant douze-vingt livres tournois. Et demourent quittes les vendeurs de la fondation d'une messe fondée audit Montapas par ladite deffunte Ysabeau de Mally (2).

1561, 4 juin. Vente de la huitième partie de la seigneurie de Montapas, par messire Léonard David, écuyer, seigneur de Neuzilly, fils de messire Guiot David et de damoiselle Isabeau de Milly, dame de Montapas en partie, à messire Philibert d'Anlezy, seigneur d'Espeuilles. A partir de cette époque la seigneurie de Montapas paraît appartenir en entier aux seigneurs d'Espeuilles.

(1) *Titres de Nevers*, p. 67. — 1540, Guyot du Meix, curateur de Gilbert et Gasparde de Bron, enfants de feu Jean de Bron, seigneur de Clavelières, et d'Isabeau de Milly.

(2) Étude de Me Léveillé, notaire à Moulins-Engilbert. — Cet acte manque aux archives du château ; l'inventaire l'indique à tort à la date de 1575.

Digitized by Google

1598, 29 avril. Arrêt de la cour de Parlement de Paris, rendu au profit de Bénigne de Rabutin, dame d'Espeuilles et Montapas, contre la duchesse de Nivernais, pour l'exemption des gens de Montapas et villages en dépendant du guet-et-garde de Montreuillon.

1603. Foy hommage de Montapas par Élie d'Anlezy.

1605, 12 novembre. Même par Pierre de Jaucourt.

1631, 30 mai. Même par Françoise d'Anlezy.

1653, 30 avril. Même par Pierre de Jaucourt.

1686, 21 juin. Abandon de la dîmerie de la paroisse de Montapas par M. de Jaucourt, seigneur d'Espeuilles, au profit du curé de Montapas, conformément à la déclaration du roi touchant les portions congrues.

1688, 31 décembre. Foy hommage de Montapas par Marie Lardereau.

1691, 31 mai. Acte concernant Marguerite de Pagani, veuve de François de Corvol, seigneur de Lucy.

1713, 6 novembre. Procès-verbal de bénédiction de la cloche de Montapas par Mgr l'Évêque de Nevers.

1718, 23 avril. Requête présentée par M. de Girard, marquis d'Espeuilles, à Mgr Édouard, évêque de Nevers, tendant à ce qu'il lui fût accordé la permission de construire un charnier dans l'église de Montapas. — Approbation de l'évêque, même date.

1720-22. Papiers concernant l'établissement de la foire de Saint-Roch, à Montapas. — Consultations pour le seigneur d'Espeuilles concernant l'établissement de la fête de saint Roch, de la paroisse de Montapas, par lesquelles il a été reconnu que l'évêque de Nevers était bien fondé à empêcher que la fête de saint Roch soit célébrée le dimanche, par la raison que les peuples quittaient leurs églises pour courir à Montapas. — Lettres-patentes du Pape accordées pour la chapelle et institution de l'apport de Saint-Roch de Montapas. — Ordonnance de Mgr l'Évêque de Nevers pour faire la visite de la chapelle Saint-Roch de Montapas, après laquelle visite il est ordonné d'en faire la bénédiction.

Digitized by Google

1722, 16 août. Procès-verbal de la bénédiction de la chapelle Saint-Roch de l'église de Montapas.

1731, 16 mars. Fondation en l'église de Montapas, par messire Claude-Marie de Girard, marquis d'Espeuilles, suivant le testament dudit seigneur, reçu Coquille, notaire à Saint-Saulge, le 16 mars 1731, d'une rente de 30 livres par an hypothéquée sur la terre d'Espeuilles, pour faire chanter tous les dimanches de l'année un *Libera* au retour de la procession et pour y faire dire des messes et faire un service chaque année, tant par le curé de Montapas que par celui de Saint-Benin-des-Champs.

1770, 18 février. Sur le cimetière de l'église de la paroisse de Montapas, et au-devant de la principale porte d'entrée de lad. église, le monde y étant assemblé au son de la cloche, nous, notaire soussigné, à la réquisition de François Bellevault, syndic de lad. paroisse, lequel nous a présenté et mis en mains une ordonnance de Mgr l'intendant de la généralité de Moulins, signé Depont, sans date, laquelle porte qu'il sera, à la diligence dud. sindic, au jour de dimanche, issue de messe paroissiale, convoqué une assemblée générale desd. habitants, à l'effet de délibérer entre eux sur le choix qui leur est defferé de payer la somme de 169 livres pour leur tenir lieu du travail de la corvée ou d'exécuter leurs tâches par eux-mêmes, à quoy les habitants assemblés nous ont tous dit que l'impossibilité où ils se trouvent de payer la somme portée en lad. ordonnance par les pertes qu'ils ont essuyées depuis plusieurs années, tant par la grêle que par le débordement des eaux, qui, notamment l'année dernière, a emmené la majeure partie de leurs foins et gâté la seconde herbe de leurs prés, qui sont tous exposés aux grandes eaux, ce qui les oblige de préférer à exécuter leurs tâches en nature, puisqu'il paroît, suivant les sentiments de Sa Grandeur, que les grands chemins passeront et seront construits dans leur voisinage. -- Signé : GUIGNEBARD, notaire à Châtillon (1).

(1) Étude de Me Léveillé, notaire à Moulins-Engilbert.

Digitized by Google

1781. Dénombrement fourni à la cour des comptes de Nevers, conformément au dénombrement fourni par François et Philibert d'Anlezy, seigneurs de Montapas, le 5 décembre 1582. Ce dénombrement indique pour Montapas les mêmes droits seigneuriaux que pour Espeuilles et contient 79 articles, parmi lesquels : « 1° Une petite place, située à Montapas, près le cimetière dud. lieu, dans laquelle il y a des anciennes mazures et vestiges de l'ancien château de Montapas. La rivière d'Arron, qui commence au-dessous des prés du Vieux-Moulin, en remontant le fil de l'eau jusqu'à la fontaine de Chanvallon, étant dans le pré des Brioux. Plus, il est dû par dame Anne-Joseph de La Duz, veuve de messire Pierre Le Roi, seigneur de Cuy, 5 sols de cens pour vingt-cinq articles ; le reste des articles dépend du fief de Sermentray. Plus 4 livres 10 sols, trente boiss. froment, trente boiss. seigle, mesure de Saint-Saulge, un gâteau de la fleur d'un boisseau froment et deux chapons de bordelage sur le moulin de Montapas. Plus les objets relevant en plein fief de Montapas et en arrière-fief du duc de Nevers : 1° Le fief du moulin de la Varenne, en la paroisse de Marré-en-Bazois, avec justice haute, moyenne et basse, possédé anciennement par Pierre des Paillards et actuellement par la dame du Verne de Seganges, à cause de son fief de la Varenne, duquel fief le canal de Baye a emporté la majeure partie. 2° Le fief de la Vallée et de Sauvin, assis en la paroisse de La Collancelle, avec justice haute, moyenne et basse, possédé anciennement par Jeannette de La Collancelle et à présent par M. Charles-Louis-David Le Pelletier, comte d'Aunay, comme seigneur de La Collancelle, par acquisition de M. de Damas de Crux. 3° Le fief possédé par la demoiselle Germaine Save de Cungy, à cause de son domaine du Grand Neuzilly, et par le nommé Durand du Grand Neuzilly.

§ 2.

Prémoisson, aujourd'hui ferme de la commune de Rouy, était un fief avec justice haute, moyenne et basse, vassal de Boube et de Châtillon.

Digitized by Google

1354, lundi après l'Ascension. Dénombrement de la terre de Prémoisson fourni par le seigneur de la Bobe à messire Jean de Châtillon.

1413, 21 décembre. Regnaut de Rambert, écuyer, vend à noble homme Guillaume de Billy, écuyer, moyennant six-vingt livres, tous ses droits es terres de la Bobe, de Troigny, la Cave et Prémoisson.

1439, 14 janvier. Dénombrement de Prémoisson donné par Jean et Marc de Reugny à Gibaut de Neuvy, seigneur de la Bobe.

1475, 31 août. Constitution de 60 sols de rente sur la terre de Prémoisson, paroisse de Rouy, faite par Guillaume de Reugny, écuyer, au profit de Philibert de Beaumont, seigneur d'Espeuilles (1).

1484, 30 août. Limites par arbitres des terres de Prémoisson et Sanizy entre Philibert de Beaumont, seigneur d'Espeuilles, et Jean de Nevers, abbé de Cervon.

1533, 22 septembre. Noble homme Gabriel Moireau, écuyer, seigneur de Mallenay et Saint-Clair en partie, et damoiselle Esmée de Servanday, sa femme, vendent à Étienne, Léonard et Pierre Garnier, laboureurs au village de Prémoisson, moyennant 46 livres tournois, tout le domaine, mex et ténement des Dobiots, audit Prémoisson.

1536, 2 juin. Jacques de Reugny, seigneur de Prémoisson.

1560, 1er août. Quittance de droit de quint sur la terre de Prémoisson, qui a été acquise par Philibert d'Anlezy.

1563, 20 avril. Reconnaissances de redevances bordelières et censivières situées au finage de Prémoisson, faites au profit de Gilberte de Rabutin, dame d'Espeuilles.

1574, 29 novembre. Foy hommage de Prémoisson par François d'Anlezy au seigneur de Châtillon.

1585, 27 mai. Même par le même à Jean de Berthelon et Claude des Ulmes, seigneur de la Bobe.

1585, 7 décembre. Bénigne de Rabutin se présente au

(1) Généalogie de la maison de Reugny.

Digitized by Google

château de Châtillon pour faire foy hommage au seigneur du lieu de ce qui relève de lui en la terre d'Espeuilles, au château de Vevre, et pour la portion de Prémoisson qui relève de la Bobe.

1594, 1er septembre. Cession définitive de la terre de Prémoisson au seigneur d'Espeuilles. Par suite de prêts successifs, faits depuis le 8 juin 1556 à Jeanne de Corvol, dame du Tremblay, d'abord femme de Jacques de Reugny, puis de Gilbert Le Groing, prêts hypothéqués sur les terres du Tremblay, de Faveray, de Riéjot et de Prémoisson, cette dernière terre resta au seigneur d'Espeuilles et paraît avoir été cédée pour 800 livres.

1594, 2 décembre. Transaction sur procès entre Bénigne de Rabutin, dame d'Espeuilles, et Jean de Rossignol, doyen de l'église cathédrale de Nevers, prieur du prieuré de Saint-Saulge, au sujet de la prétention qu'avait ledit prieur de percevoir un droit de terrage et de champart sur la terre de Prémoisson, droit dont il se départ.

1601, 10 novembre. Foy hommage par M. de Jaucourt à M. des Ulmes de Trougny, pour la petite partie de Prémoisson qui relève de lui en sa qualité de seigneur en partie de la Bobe.

1618, 11 mai. Même au seigneur de Châtillon.

§ 3.

Chevrenot et Sermentray étaient des fiefs de la paroisse de Montapas relevant du comte de Nevers.

1353. Foy hommage de Chevrenot par Guillaume de Lucy au comte de Nevers.

1454, 12 février. Dénombrement des biens, héritages, hommes et femmes tenus en fief du comte de Nevers, à cause de sa châtellenie de Montreuillon, sis au finage de Sermentray et Chevrenot par noble homme Erard d'Anlezy, tant pour lui que pour Jean, Philippe et Pierre, ses enfants. Il est désigné 325 héritages, avec la justice haute, moyenne et basse.

1535, 12 janvier. Foy hommage pour Sermentray et Chevrenot par Philibert d'Anlezy au comte de Nevers.

Digitized by Google

1582, 5 décembre. Dénombrement de Sermentray et Chevrenot par François et Philibert d'Anlezy.

1615, 27 avril. Vente de plusieurs héritages à Sermentray, à la charge de payer au seigneur d'Espeuilles les charges annuelles, faite par Pierre Marchangi, charpentier à Saint-Saulge, au profit de Jean Le Gauche, maçon à Sermentray.

1687, 19 août. Sentence du bailliage de Nevers qui condamne Jean Doreau à reconnaître deux pièces de terre au finage de Sermentray, sous la charge d'un boisseau froment et une poule au profit de Nicolas Guillier, curé de Moulins-Engilbert, qui les a cédées au seigneur d'Espeuilles; lesquelles deux pièces de terre font partie du domaine de Sermentray et sont portées en fief du seigneur de Châtillon.

1688, 31 décembre. Foy hommage pour Sermentray et Chevrenot par Marie Lardereau, dame d'Espeuilles.

1745, 7 avril. Même par la marquise de Saint-Rémy.

1765, 30 juillet. Sentence du bailliage d'Espeuilles qui condamne Jean Provôt, de Sermentray, à 43 sols et aux frais, pour avoir coupé des perches de bois de couldre dans le bois des Grands-Bouts.

1781, 14 mars. Foy hommage par Louis-François Viel de Lunas. Puis dénombrement de Sermentray, conformément au dénombrement fourni par Érard d'Anlezy, le 12 février 1454. Justice haute, moyenne et basse. 401 articles. Reconnaissances par Anne-Joseph de La Duz, venve de Pierre Le Roy, seigneur de Cuy; par Edme de La Bussière, au nom de Joseph-François de Cotignon, son gendre, etc. Dénombrement de Chevrenot. 155 articles. Justice haute, moyenne et basse.

§ 4.

LES CREUZOTS ET ROCHES.

Les Creuzots, paroisse de Montapas, restent sans renseignements. Roches, paroisse d'Achun, est un fief relevant de Châtillon.

Digitized by Google

1390, mercredi jour fête de la chère saint Pierre. Jeanne, fille de feu Mgr Regnaut de Beaumont, à présent femme de Guiot de Serigny, écuyer, vend à Jean de Beaumont, écuyer, moyennant 15 livres tournois, le bois de la Buxière, sis au finage de Roches, tenant au chemin par lequel on va de Roches à Aunay, avec la justice et seigneurie dudit bois.

1454, 7 février. Huguenin de La Motte et Pierre Darin, écuyers, seigneur de Roches.

1457, 6 septembre. Dénombrement de Roches fourni au seigneur de Châtillon par Jean d'Esguilly.

1479, 5 décembre. Bail à bordelage par messire Jean de La Motte et Robert de Colonges de divers héritages au finage de Roches.

1490, 2 juillet. Antoine Le Breton, seigneur de Roches.

1491, 11 décembre. Bail à bordelage par Robert de Colonges et Jean d'Arrin d'un quartier de bois situé en Prains, au finage de Roches.

1495. Huguenin Le Breton, bourgeois de Saint-Saulge.

1498, 9 septembre. Bail à bordelage par messire Robert de Colonges et Jean d'Arrin, son fils, du bois de la Goutte-Boileau, finage de Roches.

1501, 10 janvier. Foy hommage de Roches par Guillaume de Beaumont, seigneur d'Espeuilles, au seigneur de Châtillon.

1505, 11 avril. Vente de plusieurs directes, cens, rentes et bordelages, avec droit de blairie, situés à Roches, paroisse d'Achun, moyennant 35 livres, faite par Robert et Jean de Colonges à Guyot Bunot, demeurant à Châtillon.

1505. Pierre Le Breton, licencié ès-lois, demeurant à Nevers.

1506. Guillaume Le Breton, bourgeois de Moulins-Engilbert.

1521, 9 février. Donation des seigneuries de Montapas, Roches et Ponthois, par Pierre d'Anlezy, seigneur de Chazelle, à Claude d'Anlezy, chanoine de Nevers, son neveu.

1545, 9 avril. Foy hommage pour Roches par Philibert d'Anlezy.

Digitized by Google

1582, 5 décembre. Dénombrement de Montapas, Sermentray, Chevrenot et Roches par François et Philibert d'Anlezy.

1624, 3 mai. Bail à cens et rentes de plusieurs héritages sis au village de Roches par Anne de Giverlay, dame d'Aunay.

1645, 30 juin. Bail à bordelage par les religieux de Faye de deux pièces de terre au village de Roches, paroisse d'Achun, par Pierre de Jaucourt, seigneur d'Espeuilles, sous la charge de deux boisseaux froment et une poule.

1781. Dénombrement de Roches, contenant 37 articles, avec indication de la justice haute, moyenne et basse.

§ 5.

FIEFS RELEVANT D'ESPEUILLES.

1. *Marigny, en la paroisse d'Aunay.*

1311. Foi hommage du fief de Marigny, mouvant en plein fief d'Espeuilles, faite à Catherine de Beaumont, par Guillaume de Marigny, paroissien d'Aunay.

1315. Même à Agathe de Beaumont et à ses enfants mineurs.

1318. Dénombrement, par Droin de Boutillat, notaire à Saint-Saulge (1), de plusieurs héritages, mex et tènements à Marigny, fourni à Guillaume de Bazerne, seigneur de Montapas.

1319. Dénombrement de Marigny, fourni par Hugues de Boutillat à Guillaume de Bazerne, seigneur de Montapas.

1326. Dénombrement de plusieurs héritages sis à Marigny, fourni par Guiot de Marigny à Hugues de Beaumont.

1332. Même par Jean de Marigny aux héritiers du seigneur de Bazerne.

1341. Dénombrement de Marigny, avec la justice jusqu'à 60 sols, donné à Regnaut de Beaumont.

1345. Même par Marguerone, femme de feu Guiot de Marigny, au même, devant de Ganay, notaire.

(1) La grande famille Boutillat a commencé sa fortune dans le notariat.

Digitized by Google

1355. Même par Pierre de Marigny à Pierre de Beaumont.

1369. Même par le même à Robert de Beaumont.

1371. Même par Guillaume de Marigny au même.

1382. Même par Hugues de Marigny à Regnaut de Beaumont.

1392. Même par Regnaut de Marigny.

1400, 13 juin. Dénombrement de la moitié de Marigny par Huguenin de Verzelay, mari d'Agnès de Marigny, à Robert de Beaumont.

1400, samedi après l'Assomption. Dénombrement de plusieurs héritages à Marigny, par Laurent Pilard, au même.

1406, 6 mars. Même.

1415, 15 juillet. Même, par Jacquette Baillon, veuve de Laurent Pilard.

1424, 4 mai. Dénombrement de la terre de Marigny par Jean de Marigny à Robert de Beaumont.

1443, 26 septembre. Même par Droin Cotignon à Jean de Beaumont (1).

1456, 12 janvier. Dénombrement des fiefs de Marigny, Bertrix, Martigny et Chausse, par Jean de Cotignon, de Moulins-Engilbert, à Jean de Beaumont.

1479, 24 décembre. Dénombrement de Marigny par Jean de Cotignon, garde du scel de la prévôté de Moulins-Engilbert, à Guillaume et Philibert de Beaumont.

1595, 29 juillet. Noble homme Jean de Montfoy, écuyer, seigneur de Bertrix et de Marigny, en la paroisse d'Aunay, cedde à Bénigne de Rabutin, veuve de François d'Anlezy, chevalier, seigneur d'Espeuilles, tutrice de ses enfants, un pré au finage de Marigny. Présents : noble André Archambault, homme d'armes de la compagnie de M. de Ragny, et honorable homme Simon Baudoin, demeurant à Espeuilles.

1602, 6 juillet. Foi hommage de Marigny par Jean de Montfoy à Bénigne de Rabutin.

1618, 6 mars. Vente de la terre de Marigny par Jean de

(1) Dans le dénombrement d'Espeuilles, du 16 février 1436, on cite Colas Flament, à cause de sa femme, fille de René de Marigny.

Digitized by Google

Montfoy, seigneur de Bertrix et Marigny, à Jacques de Regnier, seigneur d'Aunay.

1618, 21 août. Foi hommage de Marigny par Jacques de Regnier, seigneur d'Aunay, à Pierre de Jaucourt.

1619, 2 juillet. Dénombrement de Marigny par le même au même.

1619, 6 juillet. La Chambre des comptes de Nevers déclare que la haute, moyenne et basse justice de Marigny est mouvante en plein fief du duché de Nivernais par la plus grande partie, et pour le surplus en plein fief d'Espeuilles et en arrière-fief du duché.

2. *La Motte-Chamizy, en la paroisse d'Aunay.*

1599, 7 juillet. Echange par la dame d'Aunay de directes à Chauvance contre la terre de la Motte-Chamizy, possédée par M. de Grandrye.

1600, 6 juillet. Saisie du fief de la Motte-Chamizy par le seigneur d'Espeuilles.

1600, 30 octobre. Foi hommage du fief de la Motte-Chamizy par la dame d'Aunay en mains souveraines à Saint-Pierre-le-Moûtier.

1619, 20 juin. Saisie du même fief par le seigneur d'Espeuilles.

1619, 26 juin. Foi hommage par Jacques de Regnier, seigneur vicomte d'Aunay, à Pierre de Jaucourt.

1619, 20 juillet. Dénombrement du même au même.

1765, 24 novembre. Foi hommage pour la Motte-Chamizy et Brouin par Jean-Charles de Mesgrigny, seigneur d'Aunay, à la marquise de Saint-Remy.

1789, 16 novembre. Même pour la Motte-Chamizy, Brouin et Marigny, par Charles-Louis David Le Peletier, chevalier, seigneur comte d'Aunay, à Antoine-Louis-François de Viel, chevalier, seigneur marquis d'Espeuilles.

Digitized by Google

3. *Brouin, en la paroisse d'Aunay.*

1388. Vente de la terre de Brouin, paroisse d'Aunay, par Jeanne, fille de Regnaut de Beaumont, à Jean de Beaumont, son frère.

1395, 17 août. Foi hommage du fief de Brouin par noble Jean de Saint-Briet à Guillaume de Beaumont, seigneur d'Espeuilles, et quittance du droit de quint et requint donnée par ce dernier.

1440, jour Saint-Mathé. Dénombrement du fief de Brouin donné par Gagnepain de La Motte à Jean de Beaumont (1).

1473, 12 octobre. Même par Jean de La Motte au même.

1555, 12 août. Même par Jean de Guerry, seigneur de Plotot, mari de Jeanne de Chargères, à Philibert d'Anlezy.

1601, 17 juillet. Foi hommage de Brouin par Antoine de Juissard à Bénigne de Rabutin.

1603, 23 juin. Copie de l'acquisition de la seigneurie de Brouin par Claude Gudin, écuyer, seigneur de Fontaine.

1615, 25 avril. Dénombrement de Brouin fourni par Claude Gudin, seigneur de Fontaine.

1618, 21 août. Foi hommage de Brouin par le même.

1765, 24 novembre. Foi hommage de la Motte-Chamizy et Brouin par Jean-Charles de Mesgrigny à la marquise de Saint-Remy.

4. *Sauvigny et le fief des Bongards, en la paroisse d'Aunay.*

1301, mardi après la Saint-Martin d'été. Aveu et dénombrement de Sauvigny par Agnès de Sauvigny à Isabeau de Pouilly, dame d'Espeuilles.

1406, 11 décembre. Dénombrement du fief de Sauvigny par noble Jean Blandin, clerc, licencié en droit.

(1) 1600, 10 janvier. Jean Gagnepain, mari de Valentine Le Prebstre, héritière de feu Nicolas Le Prebstre, son aïeul.

Digitized by Google

1487, 6 janvier. Dénombrement d'héritages sis en la paroisse d'Aunay, portés en fief d'Espeuilles par messire Pierre de Nourry, prêtre, à Guillaume de Beaumont.

1514, 10 janvier. Foi hommage, aveu et dénombrement du fief des Bongards, sis au finage de Sauvigny, paroisse d'Aunay, par Jean et Guiot Lardereau frères, à Louis d'Anlezy, seigneur d'Espeuilles.

1564, 8 juillet. Foi hommage de plusieurs héritages et bordelages en la paroisse d'Aunay, tenus en plein fief d'Espeuilles par Pierre Bongards, écuyer, à Philibert d'Anlezy.

5. *La Leuf, en la paroisse d'Ougny.*

1317. Dénombrement fourni par Jean de Châtillon du fief de la Leuf, paroisse d'Ougny, avec ce qui est à Aponge, Rigny et Franay.

1320. Dénombrement du même fief fourni à Guillaume de Bazerne, chanoine de Reims, seigneur de Montapas, à cause de sa maison-fort de Montapas.

1336. Dénombrement du même au même par Marguerite de Tamnay.

1337. Même par Jeanne, femme de Guillaume Gazeau.

1339. Même par Hugues Le Borgoing de Champlevrier.

1387. Même par Jean de Vigne, écuyer, demeurant à Corbigny, à Jean de Beaumont, à cause de sa maison-fort d'Espeuilles.

6. *La dîme d'Orgue.*

1325, mercredi avant la fête de Purification. Foi hommage de la moitié du dîme d'Orgue par Droin de Mons à Isabeau de Pouilly, dame d'Espeuilles.

1404, 20 décembre. Dénombrement et foi hommage du dîme d'Orgue par Philibert de Digoine, seigneur de Demain, à Jean de Beaumont, seigneur d'Espeuilles.

1484. Dénombrement de plusieurs héritages à Rigny,

Digitized by Google

paroisse d'Ougny, dans lequel est compris le dîme d'Orgue, par Jean de Châtillon, au seigneur d'Espeuilles.

1598. Dispute au sujet du dîme d'Orgue entre Bénigne de Rabutin, dame d'Espeuilles, et Françoise de Grivel, dame de Châtillon, veuve d'Anatole-Louis de Pontaillier.

1605, 1er août. Foi hommage du dîme d'Orgue par Paul de Damas à Pierre de Jaucourt.

7° *La Motte-Chaulot, en la paroisse de Teigny.*

1300. Vente du fief de la Motte-Chaulot, paroisse de Teigny, près Corbigny, à Hugues de Beaumont.

1325, mardi après la Saint-Martin d'été. Aveu et dénombrement du fief de la Motte-Chaulot par Guillaume Joffrand à Huguenin de Beaumont, seigneur d'Espeuilles.

1329. Même par Renaud Saudot, devant Jean de Marry, notaire.

1334, dimanche après Saint-Mathieu. Même par Huguenin Vaillant.

1357, samedi après Saint-Mathieu. Foi hommage par Jeanne de Beart.

1371, lundi jour de Saint-Nazaire. Même par Robert Dambrecon.

1387. Aveu et dénombrement par Guillaume de Montenteaume.

1473, 23 août. Saisie du fief à la requête de Jean de Beaumont contre Claude et Jean Frandat et Pierre Brisepot.

1480, 15 mars. Délaissement du fief près Teigny, par Pierre Brisepot et Vincent Billy, à Philibert de Beaumont.

1554, 7 décembre. Foi hommage du fief de la Motte-Chaulot par Philippe de Carroble à Philibert d'Anlezy.

1613, 27 juin. Même par Jacques de Perreau, à cause de Louise de Carroble, sa femme.

1635, 30 avril. Vente dudit fief par Louise de Carroble, veuve de Jacques de Perreau, et par Charles de Rosny, à Lazare Courtot, avocat, moyennant 2,500 livres et 80 livres d'épingles.

Digitized by Google

1635, 15 juin. Foi hommage par Lazare Courtot.

1765, 6 février. Même par Étienne et Claude Le Franc.

DIVERS.

Mougny, paroisse de Bazolles, et Fucilly, paroisses d'Achun et de la Collancelle.

1455, 17 février. Jacques de La Rivière, seigneur de Mougny.

1502, 10 mars. Antoine de Boutillat, seigneur d'Apremont, Bernières, Mougny et Fucilly.

1528, 15 mars. Noble homme Jean de Baraton, écuyer, seigneur usufruitier de la terre et seigneurie de Limanton, d'une part, et noble homme Jacques Bohier, seigneur propriétaire dudit Limanton, bailly de Gien et receveur pour le roi, notre sire, en la Chambre des comptes de Paris, d'autre part, font le traité qui s'ensuit : Ledit de Baraton se désiste de son usufruit en la terre de Limanton au profit dud. Bohier, qui lui donne 1,269 l. t., laquelle somme led. de Baraton déclare vouloir employer au rachat de la seigneurie de Coroux, qui lui soloit appartenir et qu'il a vendue. En outre led. Bohier, pour lui et pour noble seigneur messire Philibert Babou, chevalier, seigneur de la Bourdaizière, trésorier de France, absent, promettant lui faire ratifier, cedde audit de Baraton les terres, justices et seigneuries de Mougny et Fucilly, assises au pays et comté de Nivernais, que ledit Bohier a fait racheter de ses deniers par ledit de La Bourdaizière des hoirs de feu François de Nery, en son vivant écuyer, capitaine de Nevers, qui les avait achetées de feu messire Antoine de Boutillac, en son vivant seigneur d'Apremont.

1529, 7 septembre. Jean de Baraton, seigneur de Mougny et Fucilly.

1535, 27 décembre. Sentence par deffaut contre Jean de Baraton, écuyer, au profit de messire Philibert Babou, cheva-

Digitized by Google

lier, seigneur de la Bourdaizière, Saint-Benin, Mougny et Fucilly, au sujet de certaines choses prises et tenues par led. de Baraton à Mougny et Fucilly.

1536, 30 septembre. Sentence du siége royal de Saint-Pierre-le-Moûtier rendue au profit de Philibert Babou, seigneur de la Bourdaizière, contre Jean de Baraton, condamné à rendre et restituer les rentes et fruits qu'il a perçus sans avoir égard à la saisie faite par led. Babou.

1537, 21 février. Sentence qui maintient Philibert Babou, chevalier, en la possession et jouissance de Mougny et Fucilly, contre Jean de Baraton, seigneur de Couroux.

1565, 25 mai. Gilberte de Rabutin, dame d'Espeuilles et de Fucilly (1).

1611, 7 septembre. Vente d'une maison et d'un jardin à Mougny, par Gabrielle Odeneau, veuve de Gilbert de Juissard, seigneur de Tamnay, à Michel Laudrat.

1611, 30 décembre. Vente d'héritages à Mougny par Barbe de Neuvy, veuve de Thomas Choizeau, à Georges Perreau.

1612, 8 septembre. Vente de terre à Mougny par Gabrielle Odeneau, veuve de Gilbert de Juissard, seigneur de Tamnay, à Antoine de Baraton, laboureur à Mougny.

(1) Le terrier d'Espeuilles en date de 1598 dit: « Dans la justice de Mougny et Fucilly la dame a justice haute, moyenne et basse, droit de nommer bailly, lieutenant, juge ordinaire, procureur fiscal, etc., droit de faire ériger des fourches patibulaires, et anciennement le signe patibulaire était planté en l'hate des justices, proche le grand chemin allant d'Onay à la Collancelle, etc. Droit de justice haute, moyenne et basse, en une maison assise à Achun, appelée la maison Chareton, à présent appartenant à François de Montfort, et est devant icelle planté un pilier; même droit sur une maison à Achun appartenant à François Menu, et aussi en une chapelle appelée la chapelle Saint-Quantin et en une terre y attenant. Tous ceux de Fucilly et Mougny sont tenus amener chacun an une charretée de boys à lad. dame dans la veille de Pasques et une autre la veille de Noël. Tous ceux qui ne tiennent labourage sont tenus de faire deux journées de bras, l'une en mars, à travailler aux vignes du seigneur, l'autre à faucher. Le dîme de Mougny se part par moitié entre lad. dame et les curés, il se prend de quinze gerbes l'une. »

Digitized by Google

1621, 14 juillet. Foi hommage fait au roi, à cause de sa tour carrée de Saint-Pierre-le-Moûtier, par-devant les trésoriers du bureau des finances de la généralité de Moulins, par Pierre de Jaucourt, seigneur d'Espeuilles, des fiefs de Fucilly, Mougny et Colombe.

1635, 2 novembre. Honorable homme Jean de Pagani, sieur de la Chaise, marchand demeurant à Corbigny, et divers usagers du bois de Mougny, font le partage dudit bois.

1686, 5 juillet. Vente d'un domaine à Mougny, moyennant 1,600 livres, fait par Huges de Chargères, seigneur de Vaux, au profit de Jacques Mechine, fermier de la terre d'Espeuilles, demeurant à Mingot.

1706, 14 novembre. Vente faite par Esme Robin et Étiennette de Barenton, sa femme, de leurs droits dans le bois de Gros-Bout, à Claude-Marie de Girard, seigneur d'Espeuilles, qui achète aussi la part de Pierre Bardin et de Jeanne de Barenton, sa femme.

1726, 23 mai. Saisie féodale de Mougny, Fucilly et Colombe, relevant en plein fief du roi.

1726, 29 novembre. Déclaration des trésoriers-présidents au bureau de la généralité de Moulins, par laquelle il est ordonné que les saisies ci-dessus tiendront et que messire Claude de Girard fournira aveu et dénombrement dans les trois mois, sans lui donner communication des titres en vertu desquels ces fiefs relèvent du roi, attendu que Sa Majesté ne doit aucun éclaircissement à ses vassaux.

1727, 3 janvier. Aveu et dénombrement de Mougny au roi.

1741, 31 août. Messire Martin de Sonval, sieur Desbor, lieutenant de cavalerie au régiment de Toulouse, demeurant en la paroisse de Lanty, et dame Charlotte Méchine, son épouse, pour l'amitié qu'ils portent à maître Charles Coquille, bourgeois, demeurant en la paroisse d'Achun, neveu de ladite dame Méchine, lui donnent 4,500 livres en principal, qui leur sont dues par maître François Bersac, notaire à Aunay, pour prix de la vente qu'ils lui ont faite d'un domaine sis à Mougny, paroisse de Bazolles. Les donateurs se réservent l'intérêt de lad. somme,

Digitized by Google

montant à 150 livres par an, intérêt qui sera payé entre les mains du sieur Cortet de Montigny, avocat en Parlement et subdélégué de la ville de Luzy.

1775, 23 juin. Foi hommage par la marquise de Saint-Rémy, pour Mougny, Fucilly et Colombe.

Colombe, fief relevant du roi.

1511, 24 mars. Vente par Judith de Mavieux, dame de Saint-Bault, à noble François d'Assigny, seigneur de la Roche-Talin, de la terre de Colombe.

..... Bail à cens du bien de Colombe fait par Blaise de Rabutin, seigneur d'Huban et Brinon-les-Allemands, au profit de Charles d'Anlezy et d'Éléonore de Chalmyn, son épouse, sous la charge de 3 deniers.

1562 (?), 31 octobre. Dame Alyenor de Chalmyn, veuve de puissant seigneur Charles d'Anlezy, demeurant au lieu de Colombe, renonce à la communanté de son mari vingt-quatre heures après avoir connu son décès.

1584, 7 juin. Donation du domaine de Colombe et dépendances par dame Éléonore de Chalmyn, dame de Colombe, au profit de nobles Odot et François des Barres, frères, ses enfants. Est annexée une donation réciproque des deux frères, avec la condition que s'ils meurent en même temps leur sœur, Esther des Barres, héritera.

1601, 4 août. Mise en vente de Colombe faute de payement de 1,275 livres dues par damoiselle Esther des Barres à noble maître Pierre Bouchier, conseiller du roi en sa cour de Parlement de Dijon, ayant droit ceddé de noble Edme de Paillards.

1602, 2 mai. Bénigne de Rabutin, dame d'Espeuilles, et Bertrand Seguin, sous-prieur du couvent de Notre-Dame de Faye, conviennent de nommer chacun un expert pour faire l'estimation des fonds du domaine de Colombe.

1602, 21 mai. La dame d'Espeuilles donne aux religieux de Faye 300 livres pour plus-value de la vente à elle faite du

Digitized by Google

domaine de Colombe. Elle avait saisi ce domaine par suite de deffaut de payement de droits seigneuriaux, se l'était fait adjuger, et les religieux l'avaient assignée pour qu'elle eût à leur laisser ledit domaine en lui remboursant les droits; une énorme procédure s'ensuivit.

1618, 25 juin. Charles de Montrillon, écuyer, sieur des Bordes et de Sinbault (*alias* Saint-Bault), demeurant aud. Sinbault, pays de Puisetz, et damoiselle Judith de Mavieux, son épouse, se faisant fort pour damoiselle Esther des Barres, sa belle-mère, veuve de feu Esme de Mavieux, vivant écuyer, sieur dud. Sinbault, vend à Pierre de Jaucourt, chevalier, seigneur d'Espeuilles, Mougny, Fucilly, un domaine situé en la justice d'Espeuilles, appelé le domaine de Colombe, moyennant 1,560 livres.

1618, 20 novembre. Sentence du bailly d'Espeuilles qui ordonne les criées sur le domaine de Colombe pour être vendu par décret pour l'acquittement des créances et hypothèques sur icellui.

1619, 25 janvier. Adjudication du domaine de Colombe, relevant en plein fief de Sa Majesté, à Pierre de Jaucourt, plus haut metteur, au prix de 1,650 livres.

1630, 3 juillet. Sentence rendue à Saint-Pierre-le-Moûtier, qui condamne l'acquéreur à recevoir des religieux de Faye le prix de l'adjudication.

1630, 17 juillet. Arrêt de la cour de Parlement à Paris qui ordonne au bailli de Saint-Pierre-le-Moûtier de mettre à exécution la sentence rendue.

1633, 16 février. Arrêt définitif de la cour de Parlement en faveur de M. de Jaucourt.

1716, 4 décembre. Foi hommage au roi, par-devant les trésoriers du bureau des finances de Moulins, par Claude de Girard, pour Colombe.

1727, 4 janvier. Dénombrement de Colombe.

1775, 23 juin. Foy hommage pour Colombe par la marquise de Saint-Remy.

Digitized by Google

Neuzilly-le-Petit, fief des Juissard, paroisse de Saint-Benin-des-Champs, et Neuzilly-le-Grand, paroisse de Montapas, fiefs relevant de Châtillon (1).

1404, après la fête saint Loup. Dénombrement de plusieurs héritages au finage des Neuzilly par Pierre Lamiche à Robert de Beaumont, seigneur d'Espeuilles.

1406, 10 juillet. Dénombrement de plusieurs héritages au Grand-Neuzilly par Guillaume Desprez à Jean de Beaumont.

1552, 9 novembre. Dénombrement du Petit-Neuzilly par Laurent de Juissard, seigneur de Tamnay, à Philibert d'Anlezy.

1561, 4 juin. Messire Léonard David, seigneur de Neuzilly, fils de messire Guiot David, et de damoiselle Isabeau de Milly.

1566, 30 juin. Vente de plusieurs héritages au finage du Petit-Neuzilly par Guillaume Prevot, marchand audit lieu, paroisse de Saint-Benin-des-Champs, au profit de messire François de Duras, seigneur de la Couture, en Bourbonnais, moyennant 350 livres payées, savoir : sept-vingt-dix livres 10 sols en 6 longs-vêtus, 6 doubles ducats, 4 écus, 4 ducats, 3 philippus, 4 mailles d'hermes et 18 angelots, et surplus payable dedans la fête des Rois, prochain venant. Présents : noble homme Claude du Puis, seigneur des Fossés, et maître Menaut Duclo.

1567, 5 avril. Vente du fief du Petit-Neuzilly, moyennant 140 livres, consentie par noble Gilbert de Juissard, seigneur de Tamnay, à noble François de Duras, écuyer, demeurant au Petit-Neuzilly.

1573, 2 octobre. Commission à Léonard de Nourry, écuyer, demeurant au Petit-Neuzilly, pour faire foy hommage, aveu et dénombrement du fief du Petit-Neuzilly.

(1) Neuzilly-le-Petit relève d'abord d'Espeuilles, puis de Châtillon. Neuzilly-le-Grand relève d'abord de Montapas, puis de Châtillon.

Digitized by Google

1592, 22 janvier. Jean Meusnier et Antoinette de Nourry, sa femme.

1592, 27 juin. Foi hommage des fiefs du Grand et du Petit-Neuzilly par la dame de Rabutin au seigneur de Châtillon.

1598, 23 octobre. Vente de plusieurs directes à Neuzilly-le-Grand faite par Léonard de Nourry, écuyer, sieur de Palluau, à M. Jean Louault, juge de Saint-Saulge.

1618, 11 mai. Foi hommage des fiefs du Grand et Petit-Neuzilly fait à Pierre de Saint-Chamans et Edmée de Pontaillier, son épouse, seigneur et dame de Châtillon.

1638, 26 février. Vente d'un domaine au Grand-Neuzilly, paroisse de Montapas, par Jean Arvillon le jeune, avocat au bailliage et pairie de Nevers, lui venant de M. Gaspard Arvillon et de dame Anne Durand, sa femme, au profit de Charles Save, marchand à Moulins-Engilbert, et de dame Françoise Coquille, sa femme.

1654, 24 février. Acquisition du pré de Neuzilly-le-Grand par Eugin de Nourry, seigneur de Palluau.

1670, 6 juin. Dénombrement des fiefs du Grand et du Petit-Neuzilly fourni par Pierre de Jaucourt à messire Corneil de Aersens (marquis de Sommelsdick) et à dame Marguerite du Puy-Montbrun, son épouse, seigneur et dame de Châtillon.

1681, 14 août. Philippe Ursin, sieur de Boisvert, achète le pré au Borgne, sis au finage de Neuzilly, et le revend le 9 août 1689 à la dame d'Espeuilles.

1688, 7 janvier. Foi hommage pour le Grand et le Petit-Neuzilly par Marie Lardereau à Marguerite du Puy.

1720, 4 juin. Vente par Honoré et Louis de Virgile frères, écuyers, enfants et uniques héritiers de feu François de Virgile, écuyer, sieur de la Vernette, et de dame Marie de Nourry, demeurant en Mont, paroisse de Rémilly, à messire Claude de Girard, seigneur marquis d'Espeuilles, d'un domaine provenant de la succession de leur mère et vendu pour demeurer quitte envers l'acquéreur d'une somme de 1,000 livres qu'ils lui devaient pour vingt-neuf années d'arrérages de cens, rentes, bordelages sur les héritages vendus, plus 5,000 livres qui

Digitized by Google

seront payées par l'acquéreur, en l'acquit des vendeurs, pour le rachat d'une rente constituée au sieur de Gevalois, lieutenant-général de la ville de Bourbon-Lancy, par deffunt Jean de Virgile, écuyer, leur ayeul, et depuis ceddée aux religieux de la chartreuse d'Apponay, montant en principal en 2,500 livres et les arrérages à 2,740 livres, laquelle rente, tant en principal qu'intérêts, les vendeurs sont tenus de payer en la décharge de feu Pierre de Virgile, leur oncle, écuyer, seigneur de Champlevoix, au moyen du délaissement qui leur a été fait de la verrerie de la Boue et ses dépendances et du lieu de Chenanbray par dame Marie des Gouttes, veuve du seigneur de Champlevoix, suivant acte passé devant Reullon, notaire, le 24 mai dernier. Présent : Jean de Nourry, seigneur de Turigny, oncle des vendeurs. Suit le remboursement fait par le marquis d'Espeuilles à dom Louis de La Barre, prieur de la chartreuse d'Apponay, et dom Jean-Baptiste Aubry, procureur de lad. chartreuse. Il ressort de l'acte que Jean de Virgile, ayeul des vendeurs, mari d'Anne de Verdigny, eut entre autres enfants François de Virgile, seigneur de la Vernette, époux de Marie de Nourry, et Pierre de Virgile, seigneur de Champlevoix, époux de Marie des Gouttes.

1723, 30 septembre. Foi hommage du Grand et du Petit-Neuzilly par Claude-Marie de Girard à Marie-Thérèse Martin, veuve de Louis de Béthune, seigneur de Châtillon.

1752, 9 juillet. Reconnaissance du droit d'usage dans les bois de Châtillon, sous la charge de 5 deniers et un boisseau avoine, consentie par la marquise de Saint-Remy, à cause du domaine du Petit-Neuzilly, au profit de M. le marquis de Pracomtal, seigneur de Châtillon.

1776, 14 décembre. Foi hommage des fiefs des Neuzilly par Noël Bonneau, fondé de pouvoirs de la marquise de Saint-Remy, au seigneur de Châtillon.

1780, 12 août. Autre foi et hommage.

1781. Dénombrement du fief des Juissard ou d'une partie du Petit-Neuzilly, paroisse de Saint-Benin-des-Champs et Montapas, membre d'Espeuilles, fourni à la Chambre des

Digitized by Google

comptes de Nevers à cause de Saint-Saulge. Ce fief relevait ci-devant en plein fief d'Espeuilles et arrière-fief du duc de Nevers, d'après le dénombrement fourni au seigneur d'Espeuilles par Laurent de Juissard, seigneur du Coudray, le 9 janvier 1552.

Saint-Benin-des-Champs, Saint-Clair, Chaumois, Champrecon, Precenay, Marré, Montigny-sur-Canne, la Varenne.

1303. Dénombrement fourni par Pierre Lallemand de plusieurs hommes et femmes, mex et tenements qu'il tenait en plein fief d'Hugues de Beaumont.

1338. Dénombrement par Pierre Lallemand de plusieurs mex et tenements au finage de Precenay et de la Varenne, fourni au seigneur d'Espeuilles.

1355, dimanche après l'Assomption. Foi hommage par Guillaume Lallemand de plusieurs héritages à Chaumois, faite à Hugues de Beaumont.

1354. Dénombrement du fief de Champrecon donné par les Coichot à noble Guillaume de Lucy, seigneur de Montapas.

1354. Dénombrement par Droin de Reugny, seigneur de la Varenne, de son moulin, colombier et chaumes du moulin de la Varenne, à Guillemette de Lucy.

1370, dimanche que l'on chante à l'église *Jubilate*. Dénombrement de plusieurs héritages au finage de Mont par Guillaume Renard, à cause de sa femme, dame de la Varenne, à Robert de Beaumont.

1373, lundi après la Pentecôte. Aveu et dénombrement donné par la veuve de Regnaut Coichon de plusieurs héritages à Marré, à Jean de Lucy, seigneur de Montapas.

1380, merdredi avant la fête saint Georges. Dénombrement de plusieurs héritages à Chaumois fourni par Hugues de Neuvy à Robert de Beaumont.

1388, mardi après la Saint-Martin d'été. Aveu et dénombrement du pré de la Vallée, sis à Marré, fourni par Regnaut d'Azy, seigneur de Mulez, au même.

Digitized by Google

1390. Isabeau, fille d'Hugues de Marcy, reconnaît tenir en fief-lige du seigneur d'Espeuilles plusieurs héritages au finage de Pain.

1395-1399. Dénombrements fournis à Jean de Beaumont par Pierre d'Arron de plusieurs héritages à Montigny-sur-Canne, avec une maison, fossés et une ouche devant le moulin.

1404, 4 avril. Bail à bordelage fait par Jean de Beaumont à Guillaume Norlat de l'étang de Bernière, à présent pré Lochery.

1416, 29 juin. Dénombrement donné par Jean de Charry, écuyer, d'un pré en la prairie de Blanzy, paroisse de Mingot, à Isabeau de Michaugues.

1422, 29 août. Foi hommage du fief de Champrecon par Jean de Beaumont au duc de Bourbonnais, seigneur de Château-Chinon.

1426, 15 février. Bail à bordelage d'une pièce de terre au finage de Bouche, appelée en Pommard, par Hugues Maréchal, curé de Saxi-Bourdon.

1433, 2 mai. Dénombrement de plusieurs héritages à Precenay, aux Tremblays, etc., par Jean Laudion dit Commeau, à cause de Jeanne des Renneaux, fille du seigneur de la Varenne, à Jean de Beaumont.

1436, 17 octobre. Bail à bordelage d'héritages à Bussy, paroisse d'Achun, par Jean Boutillat, chevalier, seigneur de Bussy en partie, à Jean des Orailles.

1437-1447. Baux à bordelage par Jean de Couture, écuyer, d'héritages à Touteuille, paroisse de Tintury.

1442, 25 novembre. Jean de Biches, lieutenant de M. le bailly de Nivernais et garde du scel de la prévôté de Molins-les-Engilbers, salut, savoir faisons que par-devant Philbert Darthe, clerc notaire, Philippe du Bois, écuyer, seigneur de Pains en partie, reconnaît qu'entre lui et Bureau du Bois, écuyer, son frère, a été fait partage et qu'audit Bureau est arrivée la justice haute, moyenne et basse avec tous les hommes et terres assises aux villages et finage de Nyro, Champcharmon, Pains, environ la chapelle Saint-Quantin, et Buxi, mais que ledit Philippe,

Digitized by Google

sachant que ledit Bureau a naguères porté toutes ces choses à honorable homme et sage Jean Boutillac, sire de Buxi, à titre d'échange, en récompense de la seigneurie de Raingette que ledit Boutillac a laissée audit Bureau, approuve ledit contrat.

1448, 10 septembre. Foi hommage du seizième droit de minage de Decize par Jean Grêle, de Decize, à Jean de Beaumont.

1449, 3 novembre. Dénombrement du fief de Champrecon, paroisse de Marré, par Jean de Beaumont au comte de Charolais, à cause de Château-Chinon.

1465. Vente de directes bourdelières au finage de Bouche et Riperoux, par damoiselle Verine de La Perrière, veuve de Jean de Choiseul dit d'Esguilly, à Jean de Beaumont, devant Jean Froissard, notaire.

1466, 8 août. Dénombrement de plusieurs héritages près Montigny-sur-Canne et Cercy-la-Tour, portés en fief d'Espeuilles par François et Jean Taupin.

1494. Guillaume de Beaumont, seigneur d'Espeuilles, Marré et Champrecon.

1499, 7 février. Hommage du fief du moulin de la Varenne par Philibert de La Varenne à Eustache d'Anlezy, seigneur de Montapas.

1501, 10 janvier. Hommage des fiefs de Chauvance, Roche, Bouche et des acquisitions faites à Champrecon par Guillaume de Beaumont au seigneur de Châtillon.

1504, 5 janvier. Guillaume Bongard, prêtre, bachelier en décret, curé d'Héry et Passy et garde du scel de la prévoté de Montreuillon.

1522, 11 novembre. Jean de Colonges et Guillaume de Colonges, frères, demeurant à Mont-en-Bazois, vendent à noble homme Jacques Dupuy, écuyer, seigneur d'Assars en partie, et Jeanne d'Assigny (?), sa femme, divers redevances et héritages au finage de Champrecon, sous la charge de fief au seigneur d'Espeuilles.

1533, 13 février. Bail fait par Philibert Babou, seigneur de Bernière et de Saint-Benin-des-Champs, à messire Jean

Digitized by Google

Gibaut, prêtre. — Deux jours avant Philibert Babou avait affranchi Jean Gibaut et ses personniers.

1533, 31 décembre. Vente du lieu Saint-Clair, autrement Saladin, faite par Berthomier Grandchamp et autres, à nobles hommes Jean et Gabriel Moireau, écuyers, moyennant 80 livres.

1538, 13 mars. Échange d'héritages en la paroisse de Mingot, entre Claude d'Anlezy, seigneur d'Espeuilles, et Regnaut des Colons, bourgeois de Nevers.

1558, 27 mai. Philibert Tartarin, seigneur de la Varenne.

1567. Claude Tartarin, seigneur de la Varenne.

1571. Vente de plusieurs cens et bordelages en la paroisse de Saint-Benin-des-Champs par messire François de Duras à Pierre Prévot.

1579, 15 juillet. Transaction entre François d'Anlezy, seigneur d'Espeuilles, et dame Suzanne de Marafin, veuve de messire François de Beaumont, chevalier, seigneur de la Varenne, concernant une somme de 40 livres restant du prix d'un cheval que le seigneur d'Espeuilles avait vendu au seigneur de la Varenne.

1581. Eugin Meunier, curé de Sanizi.

1592. Eugin Massé, curé de Saint-Benin-des-Champs.

1612, 14 avril. Dame Marguerite Dechamps, veuve de Paul Jacob, seigneur d'Ougny.

1630, 26 octobre. Acquisition d'héritages à Bouteulle par Jean Save, notaire à Moulins-Engilbert.

1652. Lazare de Grandrye, seigneur de Chauvance et de Mont-en-Bazois, ayant pour ayeul Guillaume de Montfoy.

1679, 4 avril. Emprunt fait par Guillaume Le Breton, sieur de la Courvée, et Anne Charleuf, sa femme, à François Robert, sieur de Tramençon, gentilhomme de la grande fauconnerie du roi, demeurant à Moulins-Engilbert.

1686. Arbitrage pour les droits honorifiques dans l'église de Marré, entre Laurent du Verne, seigneur de la Varenne, et Jacques Girard, seigneur d'Espeuilles.

1688. Anne-François-César d'Armes, chevalier, seigneur de Moussy, demeurant au château de Vevre, paroisse de Rouy, et

Digitized by Google

Anne-Henry d'Armes, chevalier, comte de Busseau, son frère, fils de feu Léonard d'Armes, comte de Busseau, et de dame Laurence Dizinieux.

1688. Charles Micault, prieur de Saint-Benin-des-Champs.

1693, 13 juin. Achat du domaine de Bernière par Jacques Girard, grand-maître des eaux et forêts de la maîtrise de Nevers, sur Jean Pellé.

1699, 24 septembre. Bail à bordelage de plusieurs héritages à Bouche par dame Claude de Challemoux, veuve de Jacques Girard, seigneur d'Espeuilles, à damoiselle Edmée d'Aunay, veuve de Jean de Bongards, sieur de Bongards, demeurant à Chaneau, paroisse de Marré.

1709, 5 décembre. Inventaire des titres du bien de Ferrière, situé à Montigny-sur-Canne, possédé par les Rossignol.

1710. François Coquille, curé de Saint-Benin-des-Champs.

1722. Jean Gibert, curé de Saint-Benin-des-Champs.

1723, 26 mai. Sentence de la justice d'Espeuilles contre Jean Creuzot, Pierre Machin et Louis Ranvier, condamnés à 100 livres d'amende pour avoir volé du poisson dans l'étang de Bouche.

1735, 27 janvier. Pierre Dechamps, écuyer, seigneur de Champcourt et Achun en partie.

1750. Isaac Amiot de Blanzy, propriétaire du domaine de Chaumois.

1768, 29 avril. Philippe Le Bault, usufruitier de Chauvance.

1770, 24 décembre. Procès-verbal de l'enlèvement des ornements et autres effets de l'église de Saint-Benin-des-Champs, par le sieur Thomas, curé de la paroisse, contre le gré de tous ses paroissiens, sous prétexte du mauvais état où se trouvait l'église.

1771, 28 septembre. Échange de directes entre la marquise de Saint-Remy et Jean-Henri Pellé, seigneur de Mont, Chauvance et Roche en partie.

1776. Antoine-Guillaume du Broc de Seganges, seigneur de la Varenne.

1777, 6 octobre. Foi hommage du fief de Chantolle, relevant

Digitized by Google

du comté de Château-Chinon, par la marquise de Saint-Remy; ledit fief faisait partie de la terre de Varigny et fut acquis, le 5 octobre 1632, par Charles de Tespes, seigneur de Varigny, de Louis Charpeneau, meunier.

Varigny, paroisse d'Achun.

1327-31-39. Dénombrements fournis par Guillaume, Joseph, Louis Laigue, seigneurs de Varigny, à la dame d'Espeuilles.

1384, avant-dernier jour de février. Dénombrement de Varigny donné en arrière-fief aux archives de Nevers par Hugues de Beaumont, seigneur d'Espeuilles, devant de Corbigny, notaire.

1387, mercredi après la fête saint Didier. Dénombrement de Varigny par Guillaume de Bussy à Robert de Beaumont.

1409, 17 avril. Bail à bordelage par Huguenin de Varigny, devant Bongard, notaire.

1464, 29 janvier. Dénombrement de Varigny par Jeanne de Varigny, veuve de Huguenin de La Motte, à Guillaume de Rochefort, seigneur de Châtillon.

1469, 2 juillet. Même au même par noble homme Jean de La Motte.

1482, 11 avril. Pierre et Antoine Le Breton, frères.

1504, 11 janvier. Pierre Le Breton, seigneur d'Eugny et Varigny (1).

(1) On trouve : 1425, 19 novembre, Hugues Le Breton, bourgeois de de Saint-Saulge; 1505, Pierre Le Breton, licencié ès-lois, demeurant à Nevers; 1506, Guillaume Le Breton, bourgeois de Moulins-Engilbert; 1540, Guillaume Le Breton, châtelain de Moulins-Engilbert, mari de Gilberte Vaget. — Hugues Le Breton, notaire à Saint-Saulge en 1425, eut pour fils : Guillaume, Regnaut et Erard. Guillaume était lieutenant du bailli de Nivernais à Saint-Saulge, en 1469. Erard épousa Marguerite Le Goujat, qui lui donna Pierre et Antoine. Pierre, seigneur d'Eugny, Varigny et Château-Semelin, fut spécialement connu sous le nom de Pierre du Vendel. Il se qualifiait de secrétaire du roi, l'un des quatre notaires de sa cour de Parlement à Paris et bailli de La Rochemillay. En 1549, on trouve Pierre du Vendel, seigneur d'Eugny, Varigny et Semelin, bailli et capitaine de Saint-Pierre-le-Moûtier.

Digitized by Google

1564, 3 juin. Pierre du Vendel, seigneur de Varigny.

1566, 1er juillet. Foi hommage de Varigny par Pierre du Vendel à Paul de Pontaillier, seigneur de Châtillon.

1592, 12 mars. Reconnaissance par Jean de Tespes, seigneur de Varigny, de plusieurs héritages au finage de Meuré, faite au profit du seigneur d'Aunay.

1602, 9 juillet. Procès-verbal constatant que le seigneur de Tespes s'est présenté au château d'Espeuilles, par-devant Bénigne de Rabutin, pour lui faire la foi hommage d'une partie des fiefs qui relèvent d'Espeuilles, raison pour laquelle il n'a pas été reçu, et proteste de se mettre en main souveraine, attendu que le tout ne relève pas d'Espeuilles. Plusieurs pièces de procédure entre les seigneurs de Châtillon et d'Espeuilles au sujet de la féodalité du fief de Varigny, relevant des deux seigneurs. Les seigneurs d'Espeuilles et de Châtillon déclarent qu'après avoir pris connaissance de leurs titres et dénombrements donnés par le seigneur de Varigny, ils ne prétendent rien l'un envers l'autre de ce qui est porté de chacun d'eux.

1607, 8 mai. Foi hommage de Varigny au seigneur de Châtillon.

1608, 12 novembre. Jean de Tespes, écuyer, reconnaît qu'à dame Bénigne de Rabutin, dame d'Espeuilles, Huban, Brinon et Bussy-la-Pesle, appartient la haute et moyenne justice de Varigny, pour laquelle exercer il a promis, pour lui et les siens, faire ouverture libre et à la première sommation des officiers de ladite dame de la porte de sa maison, à peine de démolition de ladite maison. Présent Guillaume Lebreton, seigneur de Creuzay, procureur fiscal de la ville et châtellenie de Saint-Saulge.

1610, 22 avril. Dénombrement de Varigny fourni par Jean de Tespes à messire Corneil Aersens, chevalier, seigneur de Châtillon.

1622, 25 juin. Saisie de Varigny, à la requête du seigneur d'Espeuilles comme mouvant en plein fief d'Espeuilles. — Procès au bailliage et pairie de Nevers le 21 mai 1629.

Digitized by Google

1626, 7 février. Bail à bordelage par Charles de Tespes, seigneur de Varigny.

1636, 10 janvier. Transaction entre Charles de Tespes, seigneur de Varigny, et Gui Perrot, prêtre, prieur d'Achun, par laquelle il y a cession réciproque de droits de dîme.

1658, 26 juin. Foi hommage de Varigny au seigneur d'Espeuilles par Jean de Tespes.

1666, 22 mars. Requête à M. le lieutenant-général de Nevers par Jean de Tespes, seigneur de Varigny, tendant à ce qu'il eût permission de faire assigner messire Sébastien Gaudot, curé d'Achun, qui aurait pris quelques gerbes de bled de dîme dans la dîmerie du seigneur de Varigny.

1666, 1 mai. Sentence du bailliage de Nevers condamnant le curé à restituer les gerbes de dîme ou leur valeur.

1674, 25 avril. Pierre Maulguin et Philbert Bouzitat, chanoines de l'église cathédrale de Nevers, députés par leur chapitre, d'une part, Jean de Tespes, chevalier, seigneur de Varigny et de la Forêt, demeurant à la Forêt, paroisse de Saint-Sulpice-le-Châtel, damoiselle Catherine Le Bourgoing, veuve de François Dechamps, vivant écuyer, sieur de Champcourt, demeurant à Champcourt, paroisse d'Achun, et Jacques de Barrault, écuyer, sieur de Charnoy, demeurant paroisse d'Achun, d'autre part, ces derniers principaux usagers des bois de Monrieux et du Coudray, sis en la totale justice du Coudray, appartenant audit chapitre, font le partage desdits bois.

1684, 23 mars. Bail à bordelage fait par Jean de Tespes, seigneur de Varigny.

1690, 7 mai. Sentence contre Jean de Tespes, seigneur de Varigny, rendue au bailliage d'Espeuilles, par laquelle il est condamné à reconnaître une pièce de terre appelée les Tarraux au profit du seigneur d'Espeuilles.

1694, 10 septembre. Sentence de la confirmation de la saisie du fief de Varigny.

1694, 10 septembre. François, Esme-Jean et Alexandre-Iriex des Gentils, écuyers, seigneurs de la Forêt-des-Chaumes, et autres, légataires de feue dame Antoinette des Gentils, leur

Digitized by Google

tante, épouse en premières noces de feu Jean de Tespes, écuyer, seigneur de Varigny, pour avoir payement de dame Louise-Françoise Damoiseau, veuve dudit feu Jean de Tespes, de la somme de 1,596 livres en principal, d'une part, et 1,739 livres 8 sols, pour intérêts échus de ladite somme jusqu'au dernier mai 1683, etc., font saisir la seigneurie de Varigny et obtiennent sentence confirmant leur saisie ; ladite seigneurie de Varigny, assise en la paroisse d'Achun, avec château et maison forte, tenant de septentrion au grand chemin d'Achun à Saint-Saulge. Lesdits François, Esme-Jean et Alexandre-Iriex, seigneurs de Sembreves, du Boulay et de la Breulle, demeurant savoir : François, à Dreux, pays d'Auxerrois; Esme-Jean, à Sembreves, paroisse d'Oisy ; Alexandre-Iriex, à la Breulle, paroisse de Saint-Puis, même pays d'Auxerrois. Fut aussi saisi le fief de Meuré, paroisse de la Courancelle, *alias* la Collarelle, *proche la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier* (?).

1697, 1er décembre. Transport fait à Pierre Boulé, écuyer, sieur de Marcy, demeurant à Paris, par François, Edme-Jean et Alexandre des Gentils, de leurs droits sur la maison de Jean de Tespes, seigneur de Varigny. — Inventaire des pièces que met par-devant les officiers de la cour de Parlement dame Bénigne de Rabutin, dame d'Espeuilles, veuve de François d'Anlezy, opposant aux criées et saisies faites sur le feu sieur des Vergers et de Varigny à la requête de messire François de Chabannes et Valentine d'Armes, son épouse.

1698. Dame de Blanchefort, supérieure des Ursulines de Corbigny.

1698, 2 octobre. Copie du contrat d'acquisition de la terre de Varigny, faite par décret au profit de Pierre Boulé, écuyer, sieur de Marcy, étant aux droits des sieurs des Gentils, contre René Cosson, bourgeois de Paris, curateur à la succession vacante de Jean de Tespes (1).

(1) Jean de Tespes était aussi seigneur de la Forêt-des-Chaumes. En 1697, un acte indique que Louis-Marie Maunorry consigne le prix de la vente et adjudication de la terre et seigneurie de la Forêt et des Chaumes saisies sur les sieurs des Gentils, afin de payer leurs dus.

Digitized by Google

1703, 22 septembre. Bail à bordelage fait par Pierre Boulé, seigneur de Varigny.

1729, 9 juin. Vente d'une coupe de bois à Varigny par Pierre Boulé, seigneur de Sembreves et Moulot, y demeurant, paroisse de Clamecy.

1736, 28 juin. Vente de la terre et seigneurie de Varigny par Pierre Boulé, écuyer, sieur du Boulay, Varigny et autres, à messire François-Frédéric de Boullene, chevalier, marquis de Saint-Remy, le Plessis, Espeuilles, Montapas, Saint-Benin-des-Champs, Mougny et Fucilly, mestre de camp de cavalerie, et à dame Claude-Marguerite-Magdeleine-Antoinette de Girard, dame d'Espeuilles, son épouse, — la justice et seigneurie de Varigny, paroisse d'Achun, appartenant au vendeur, en qualité d'héritier de feu Pierre Boulé, écuyer, son père, — moyennant 14,000 l. pour le mobilier et 11,000 l. pour l'immobilier.

1776, 14 décembre. Foi hommage de Varigny par Noël Bonneau, fondé de procuration de la marquise de Saint-Remy.

1780, 12 août. Même par le marquis d'Espeuilles à M. le comte de Pracomtal, seigneur de Châtillon.

1781, 14 mars. Aveu et dénombrement du fief de Varigny au duc de Nevers, à cause de Saint-Saulge, par Antoine-Louis-François Viel, seigneur, marquis d'Espeuilles, conformément à l'aveu et dénombrement fourni par Jean de Tespes, seigneur de Varigny, à dame Marie de Lorme-Dufaur, veuve de messire Pierre de Jaucourt; ledit fief relevant ci-devant en plein fief d'Espeuilles et en arrière-fief de Nevers, et à présent presque tout en plein fief de Nevers, étant dans les mains du seigneur marquis d'Espeuilles. 1° Un château flanqué d'une tour carrée en forme de pavillon, chambres, cuisines, grenier et pressoir, grange, écuries, cour fermée de murs; sur les coins de lad. cour des petits pavillons carrés, un jardin attenant au château. Plus 79 articles. Plus les cens et bordelages. Plus quatre articles tenus en arrière-fief du duc de Nevers et en plein fief d'Espeuilles. Plus le droit de blairie, la justice basse jusqu'à 60 sous, etc.

Digitized by Google

Chevenon, Jaugenay, Luthenay, Marigny, Rosemont, Uxeloup, Soultrait, etc.

1440, 18 février. Accord de mariage consenti par Étienne des Mazilles, paroissien de Chevenon, et Jeanne, sa femme, et Guillaume de Bretaigne, paroissien dudit Chevenon, et Jeanne, sa femme, à l'effet de marier Hélie et Agathe des Mazilles à Guillaume et Jeanne de Bretaigne.

1457, 18 février. Lettre en parchemin enjoignant à Pierre de Veaulce, écuyer, seigneur de la Charnaye, bailli de Saint-Pierre-le-Moûtier, de faire payer à Guillaume de Bretaigne, paroissien de Jaugenay, de tout ce qui lui est dû.

1465, 27 octobre. Messire Guy de Vannes, chevalier, seigneur d'Uxeloup et de Rosemont.

1468, 13 février. Baux à bordelage faits par Guillaume de Bretaigne le vieux, Agnès, sa femme, Guillaume de Bretaigne le jeune, fils dudit Guillaume le vieux et de Jeanne Dutremont, paroissiens de Jaugenay.

1476, 18 mars, et 1489, 2 juillet. Reconnaissances de directes consenties au profit de Philibert de Veaulce, seigneur de Marigny et Villemenant.

1494, 14 avril. Jacques Bolacre, marchand, demeurant à Nevers, paroisse Saint-Arigle, donne à bordelage une pièce de terre sise en la paroisse de Saint-Parize à Guillaume de Bretaigne, de Jaugenay.

1496, 24 mai. Bail à bordelage consenti par noble homme Guillaume de Fontenay, écuyer, seigneur d'Uxeloup, et damoiselle Philiberte de Digoine, sa femme.

1505, 24 février. Bail à bordelage consenti par nobles hommes Barnabé Gueste, Jean Deschamps, écuyers, seigneurs de Lange en partie, du bois du Tremblay, assis entre les paroisses de Saint-Parize et Jaugenay.

1509, 16 juillet. Usage accordé par noble homme Nicolas de Lange, seigneur de la plus grande partie du château, terre et seigneurie de Lange, en la paroisse de Saint-Parize-le-Châtel,

Digitized by Google

à Guillaume de Bretaigne, *alias* Maillard, et autres, dans la part du bois de Tremblay, paroisse de Jaugenay, appartenant audit de Lange.

1512, 30 juillet. Reconnaissances d'héritages faites par noble homme Philbert Fontaine, docteur en médecine, et autres, demeurant à Nevers, au profit de dame Anne d'Anssienville, future de haut et puissant seigneur Henry de La Grange d'Arquien, en la paroisse de Chevenon.

1514, 22 février. Bail à bordelage consenti par nobles hommes Jacques, Louis, Charles Trousseau, et Magdeleine Trousseau, frères et sœur, tous seigneurs de Rosemont.

1519, 9 novembre. Noble homme Jean Leclerc, écuyer, seigneur des Noyers, et dame Marie de Corbigny, sa femme, seigneur et dame de Gaudin et Sichamps.

1519. Joachim Girard, seigneur de Chevenon.

1523, 29 janvier. Bail à bordelage fait par noble seigneur Gaspard Bréchard, écuyer, seigneur de Chevenon en partie, Cougny, Villemenand et l'Isle-de-Mars, d'héritages partant par moitié avec damoiselle Marguerite de Veaulce, veuve de feu noble homme Louis d'Autry, en son vivant écuyer, seigneur de Courcelles et dudit Villemenand en partie.

1524, 21 mars. Etienne de Veaulce, paroissien de Jaugenay.

1528, 8 janvier. Bail à bordelage fait par noble homme Charles Garnier, seigneur de Travan et grenetier de Nevers, comme procureur de noble homme Jean d'Anglure, baron de Saint-Loup, seigneur de Villemenand en partie, et damoiselle Catherine de Veaulce, sa femme.

1529, 14 juin. Bail à bordelage d'héritages sis à Jaugenay, fait par honorable homme Guillaume Coquille, seigneur du four de Decize, comme père et tuteur de Marguerite Coquille, sa fille, et de feue Françoise Bolacre. — Même le 14 mai 1552 par honorable homme Henry Dechateaux, marchand à Nevers, mari de Marguerite Coquille; — le 6 décembre 1559, par Guillaume Guillier, notaire et praticien à Nevers, et Marguerite Coquille, sa femme; — le 3 décembre 1580, vente faite par Jacques Dechateaux et Guillaume Guillier, frères utérins,

Digitized by Google

enfants de feue Marguerite Coquille, veuve en premières noces d'Henry Dechateaux, et femme en secondes noces de feu Guillaume Guillier. (Voir 1580.)

1531, 4 juin. Noble Jean de Coulombier et damoiselle Anne de Bréchard, sa femme, seigneur et dame de Marigny en partie.

1533, 23 octobre. Messire Jean d'Anglure et damoiselle Catherine d'Autry, sa femme, seigneur et dame de Marigny.

1539, 3 juillet. Bail à bordelage fait par messire Barbe de Fontenay, chevalier, seigneur d'Uxeloup.

1553, 23 juin. Bail à bordelage fait par honorable homme Etienne Decolons, licencié ès-lois, seigneur de la Bussière, enquesteur au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier, pour lui et pour damoiselle Agnès Colesson, veuve de feu noble homme Jean Decolons, élu de Nivernais, sa mère, et par Françoise Ducoing, sa femme.

1564, 16 avril. Investiture donnée par damoiselle Catherine d'Autry, dame de Villemenand, de Bethune et de Marigny, à Françoise Pernin, veuve de feu Érard Roux, en son vivant procureur et praticien à Nevers ; Guillaume Roux, licencié ès-lois, avocat à Nevers, mari de Catherine Rapine ; Philbert Roux, François Roux, Claude Roux, frères, ses enfants et dudit deffunt, d'héritages acquis par ladite Pernin.

1580, 3 décembre. Vente par Jacques Dechateaux et Guillaume Guillier, frères utérins, à honorable homme Philibert Roux, receveur du taillon en l'élection de Nevers, et Antoinette Guillaume, sa femme, de redevances bordelières à Jaugenay.

1584, 6 juin. Vente faite par damoiselle Christophelette de La Porte, veuve de feu noble homme Jean de Fontenay, et noble homme Jean de Fontenay, son fils, à maître Philbert Roux, receveur du taillon à Nevers, et à Antoinette Guillaume, sa femme, de diverses prestations bordelières en la paroisse de Jaugenay.

1585, 2 et 18 mars; 1586, 15 mars. Diverses acquisitions en la paroisse de Jaugenay faites par honorable homme Regnault

Digitized by Google

Girard, écuyer, demeurant à Nevers, et Dauphine de Montfort, sa femme.

1585, 22 mai. Rente consentie par noble homme Jean Berthier, seigneur de Bizy, au profit de Philbert Roux.

1587, 11 avril. Vente par damoiselle Catherine d'Autry, dame de Villemenand, veuve de noble seigneur Jean d'Anglure, au profit de Philbert Roux, receveur du taillon en l'élection de Nevers, de plusieurs directes à Marigny et de la part qu'elle a dans la justice moyenne et basse de Marigny.

1589, 5 mars. Bail à bordelage fait par noble Joachim Girard, écuyer, seigneur de Chevenon, d'héritages en la paroisse de Jaugenay.

1595, 25 octobre. Jean de Fontenay, seigneur d'Uxeloup, mari de Jacqueline de Charry.

1598, 17 avril. Vente par damoiselle Anne de Bréchard, veuve de feu noble homme Jean de *Coulombier*, vivant écuyer, seigneur de Cougny, demeurant audit lieu, et par noble Gilbert de *Colombier*, son fils et dudit deffunt, à maître Philbert Roux, receveur du taillon et gendarmerie en l'élection de Nevers, de la moitié de la terre, justice et seigneurie de Marigny, assise en la paroisse de Jaugenay et Uxeloup, partant pour l'autre moitié avec l'acquéreur, moyennant 1,050 livres.

1604, 6 avril. Partage pour maître Philbert Roux, seigneur de Marigny, contre François Roux, Guillaume Bourgoing, Claude Goussot, procureur au bailliage de Nevers, et Guillaume Thonnelier, marchand tanneur à Nevers, des redevances, bordelages et rentes à eux advenus par le décès de feu Pierre Guillaume, vivant marchand à Nevers, et de Claudine Challudet, sa femme, père et mère d'Antoinette et Catherine Guillaume (1).

1611, 11 février. Messire Paul Girard, écuyer, seigneur de Chevenon, donne à Gaspard Prisye, Guillaume Bourgoing et Pierre Guinet, marchands à Nevers, droit d'usage dans les bois de sa terre de Chevenon, moyennant 300 livres, pour y envoyer

(1) Voir 11 février 1611 et 4 mai 1656.

Digitized by Google

paccager leurs bestiaux, sauf au temps de paisson et de grenier.— 29 septembre 1614, vente par le même aux mêmes d'héritages en la paroisse de Jaugenay ; lesdits Bourgoing et Prisye maris de dames Françoise et Jeanne Roux (1).

1611, 23 août. Copie des criées des héritages situés dans les paroisses de Pougues, Nevers et Jaugenay, à la requête de noble homme François Cognet, *alias* Coques, contrôleur général de la maison du roi, et Antoine Regnault, avocat en la cour du Parlement à Paris, contre noble homme Michel Galoppe, avocat à Nevers, et damoiselle Marie Galoppe, femme de noble Mathurin des Razilles. Il résulte de cet acte que Gilles de Castel, seigneur de Sichamps, était héritier de feu Imbert Galoppe et Marie Viole, père et mère de Marie Galoppe, sa femme...

1611. Dossier contenant quinze pièces de procédure : 1° Opposition de M. Philibert Roux, seigneur de Marigny, opposant aux criées des immeubles de messires Pierre et Michel Galoppe et damoiselle Marie Galoppe, leur sœur, femme de noble Mathurin des Razilles, sieur de Palluau, secrétaire du roi, saisis pour être vendus par-devant nosseigneurs du Parlement à Paris, à la requête de François Coque et de François Regnault. 2° Causes de l'opposition. 3° Moyens d'opposition. 4° Mémoire pour compter avec MM. Galoppe et des Razilles des rentes constituées qu'ils lui doivent. 5° Compte fait entre les parties, duquel il ressort que noble Pierre Galoppe, chanoine de Champeaux-en-Brie, Michel Galoppe, licencié ès-lois, avocat à Nevers, doivent à Philbert Roux 608 livres 1 sol 6 deniers. 6° Compte d'arrérages de rentes entre damoiselle Marie Imbert, femme séparée de biens de noble Philbert de Mesangerbe. 7° Obligation consentie par Roux audit de Mesangerbe. 8° Acquisition d'une rente par ledit Roux contre Philbert de Mesangerbe, sieur d'Ormeaux, conseiller du roi, président de Sa Majesté au siége présidial d'Auxerre, 10 juillet 1595. 9° Procuration de M. Georges Fydejean, sieur de la Chaume, lieutenant au bailliage d'Auxerre, et damoiselle Barbe Imbert,

(1) Voir 4 mai 1656.

Digitized by Google

sa femme, au profit du sieur des Ormeaux, 29 janvier 1596. 10° Constitution de rente par M. Nicolas Galoppe et damoiselle Catherine Berland, sa femme, au profit de noble Zacharie Imbert, sieur de Chemilly et Vaulx-Charme, et damoiselle Marie Bolacre, sa femme, 10 juin 1588. 11° Cession par Pierre Rousset, procureur au bailliage de Nivernais, et Charlotte Barrault, sa femme, au profit dudit Roux, de 100 livres à ladite Barrault, cédées par damoiselle Mathée Imbert et honorable homme Philbert Mesangerbe, son mari, 31 janvier 1608. 12° Sentence rendue au bailliage et pairie de Nevers au profit dudit Roux contre noble homme Philbert de Mesangerbe, ci-devant conseiller du roi et président à Auxerre, 10 mai 1607. 13° Assignation à la requête dudit Roux à M. Philbert de Mesangerbe, 16 novembre 1607. 14° Sentence au bailliage de Nevers au profit dudit Roux contre ledit de Mesangerbe, 19 novembre 1607. 15° Vente consentie par M. Michel Galoppe, avocat à Nevers, au profit de Laurent Thonnelier, marchand tanneur à Nevers, d'une vigne sise au finage de Billy, paroisse de Pougues, 17 mars 1611.

1613, 8 juin. Vente par noble homme Mathurin des Razilles, écuyer, seigneur de Palluau, secrétaire ordinaire de la chambre du roi, demeurant à Pougues, et par damoiselle Marie Galoppe, sa femme, au profit de Philbert Roux, seigneur de Marigny, d'un pré assis en la paroisse de Sermoise, en la justice de Bois, entre Sermoise et Chevenon.

1618, 20 août. Paul de Damas, chevalier, seigneur baron d'Anlezy, Crux, Montigny-aux-Amognes et Saint-Parize-le-Châtel.

1619, 6 juillet. Arrêt de la cour qui adjuge à M. François Cognet, conseiller et secrétaire du roi, les maisons, jardins, granges, ouches, moulin, terres labourables, prés et bois au village et terre de Marigny, saisis à la requête dudit Cognet sur Mathurin des Razilles, tant en son nom que comme tuteur des enfants de lui et de feue dame Marie Galoppe, sa femme.

1621, 8 mai. Adjudication par décret à noble homme François Coques, conseiller du roi, de partie de la terre de

Digitized by Google

Marigny, paroisse de Jaugenay, saisie et mise en criée à la requête dudit Coques sur Michel Galoppe, Mathurin des Razilles et damoiselle Marie Galoppe, enfants et héritiers de feu Nicolas Galoppe et damoiselle Catherine Berthon, lequel Nicolas était héritier d'Imbert Galoppe et de damoiselle Anne Violle.

1622, 9 février. Louis de La Chasseigne, écuyer, seigneur de Rosemont.

1622, 27 avril. Vente faite par noble homme Guillaume Sallonnyer, avocat au bailliage et pairie de Nivernais et conseiller en la chambre du conseil et des comptes de Nevers, et par Barbe Roux, sa femme, de divers héritages à des paroissiens de Luthenay.

1625, 29 avril. Pierre Girault, curé de Luthenay.

1626, 7 février et 2 mars. Messire François Coque, demeurant à Paris, rue de la Plastrière, paroisse Saint-Eustache, vend à honorable homme Jean Carpentier, seigneur de Marigny (1), moyennant 1,400 livres, les maisons, terres, prés, etc., à lui adjugés sur les Galoppe.

1626, 14 novembre. Dame Jacquette Roux, veuve d'honorable homme maître Claude Gascoing, demeurant à Nevers, vend à honorable homme Jean Carpentier, seigneur de Marigny, demeurant à Nevers, 3,529 livres en principaux de rentes consenties à son profit moyennant pareille somme.

1631, 8 juillet. Lettre de main souveraine obtenue en cour par maître Jean Carpentier, tuteur de ses enfants et de feue Anne Roux, à cause de leur seigneurie de Marigny, prétendue par le duc de Nevers et par les seigneur et dame de Rosemont et Uxeloup.

1633. Mme d'Anssienville, dame de Chevenon.

1639, 8 juin. Reconnaissances de directes à Soultrait consenties au profit de damoiselle Marie et Marguerite de La Chasseigne, dames de Soultrait, filles de feu noble seigneur

(1) Il avait hérité de Philbert Roux, seigneur de Marigny, à cause de sa femme Anne Roux.

Digitized by Google

Christophe de La Chasseigne, vivant écuyer, seigneur de Rosemont, Uxeloup et Soultrait, à cause de leur justice et seigneurie de Soultrait.

1644, 12 avril. Sentence rendue par messire Guillaume Roux, seigneur du Vernay, conseiller au bailliage et pairie de Nivernais, de laquelle il appert que la mouvance du fief de Marigny est adjugée au duc de Nevers au préjudice du sieur d'Uxeloup. (Les sieurs de La Chasseigne et Jaugenay avaient repris le procès au lieu de damoiselle Claude de Forgues, leur mère.)

1654, 2 octobre. Vente, devant Coujard, notaire à Nevers, par messire Jacques Carpentier, écuyer, seigneur de Marigny, conseiller du roi en ses conseils et maître d'hôtel ordinaire de sa maison, demeurant à Paris, à noble homme Claude Challemoux et damoiselle Antoinette Brisson, sa femme, demeurant à Nevers, de la terre, justice et seigneurie de Marigny, sise en la paroisse de Jaugenay, tout ainsi qu'elle lui est advenue en partage avec ses cohéritiers des biens délaissés par deffunt noble Jean Carpentier et damoiselle Anne Roux, ses père et mère, ayeul et ayeule maternels de ladite Brisson, moyennant 24,000 livres et deux chevaux de service du prix desquels les parties conviendront.

1656, 18 janvier. Hiérosme et François de La Chasseigne, écuyers, seigneurs dudit lieu de la Chasseigne, Rosemont, Luthenay, Lavèvre, Uxeloup, les Granges et autres.

1656, 4 mai. Vente par Marie Bourgoing, veuve de François Roux, vivant marchand tanneur; Jean Michel, maître cordonnier, mari de Marie Bourgoing; Edme Tenault, marchand à Champlemy, mari de Françoise Roux, au profit de noble Claude Challemoux, sieur de Marigny, d'un domaine assis en la paroisse de Jaugenay, moyennant 1,304 livres.

1657, 15 novembre. Cession faite par Guillaume Fontaine, apothicaire à Nevers, mari de Guillemette de La Collancelle, à noble Claude Challemoux et Antoinette Brisson, sa femme, de diverses créances moyennant 4,000 livres.

Digitized by Google

1657. Dame Gabrielle Andrault de Langeron, abbesse de Notre-Dame de Nevers.

1658, 16 février. Jean-François Damas, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, seigneur de Saint-Parize-le-Châtel.

1659, 27 novembre. Déclaration à la Chambre des comptes de Nevers par Claude Challemoux de l'acquisition qu'il a faite le 10 octobre 1654 du sieur Jean Carpentier de la terre, justice et seigneurie de Marigny, moyennant 24,000 livres. Au moyen de quoi les profits revenant au duc de Nevers, duquel le fief est porté, sont fixés à 400 livres.

1662, 21 juillet. Echange entre noble Claude Challemoux, seigneur de Marigny, et noble Jean Sallonnyer, seigneur de Nyon, avocat en Parlement, procureur du roi en l'hôtel commun de la ville de Nevers et bailli du bailliage de Saint-Parize-le-Châtel, de diverses pièces de pré.

1672, 10 novembre. Vente par les religieuses de l'abbaye de Nevers au profit du seigneur d'Uxeloup, moyennant une rente de 10 livres, de plusieurs directes, dîmeries et justice prétendues aux villages, finage et territoire d'Azy, le Chamon, la Croizelle et généralement en toute la paroisse d'Uxeloup.

1675, 6 avril. Adjudication par décret des lieux de la Serre et Guinot au profit de noble Claude Challemoux, seigneur de Marigny.

1684, 23 mars. Partage entre M. de La Chasseigne, seigneur de Rosemont et d'Uxeloup, et M. le président Brisson, des héritages qui faisaient partie de l'adjudication, faite par décret du bailliage de Nevers, du domaine de damoiselle Marie Brisson, veuve du sieur Guien (on trouve Guion et Dion), assis en la paroisse d'Uxeloup.

1687, 31 mai. Damoiselle Brisson, veuve de noble Claude Challemoux, usufruitière de la terre de Marigny, demeurant à Nevers.

1689, 3 novembre. Partage entre dame Marie Le Bègue, relicte de messire Jérôme de La Chasseigne, vivant chevalier, seigneur de Rosemont, Uxeloup, Luthenay, les Granges et autres,

Digitized by Google

ayant la garde de ses enfants, et messire Jacques de Girard, seigneur de Vannes, grand-maître des eaux et forêts du duché de Nivernais et Donziais, fondé de procuration de damoiselle Antoinette Brisson, relicte, commune et usufruitière des biens délaissés par noble Claude Challemoux, seigneur de Marigny, d'un domaine assis en la paroisse de Luthenay, appelé le lieu Jean-Bourg, dit la Serre, qui avait été adjugé à lad. veuve Brisson, et dont ladite dame Le Bègue avait la plus grande partie.

1696, 20 mai. Louis-Antoine de Damas, chevalier, comte d'Anlezy, mestre de camp d'un régiment de cavalerie, et Étienne de Damas, chevalier, seigneur marquis de Crux, capitaine de cavalerie dans le régiment dauphin-étranger, seigneur par moitié de Saint-Parize-le-Châtel.

1697. François-Joseph de La Chasseigne, seigneur d'Uxeloup, Rosemont, etc.

1698, 12 avril. Dame Claude Challemoux, veuve et commune de messire Jacques Girard, écuyer, seigneur d'Espeuilles, tutrice de leurs enfants.

1704, 24 mai. Foi hommage par messire Pierre Challemoux, écuyer, seigneur de Marigny, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment d'Humières, fils et seul héritier bénéficiaire de messire Claude Challemoux et de dame Antoinette Brisson, à la Cour des comptes de Nevers, du fief de Marigny, mouvant en plein fief du duc de Nevers à cause de son duché de Nivernais et de sa châtellenie de Nevers.

1705, 4 août. Reconnaissance consentie par messire Pierre Challemoux, seigneur de Marigny, demeurant à Nevers, tant pour lui que pour dame Claude Fontaine, son épouse, au profit de dame Magdeleine d'Estutt, veuve de messire Guy Creuzet, chevalier, seigneur de Richerand, la Tour-de-Chevenon, Creuzet et autres, maréchal des camps et armées du roi, grand bailli de Nivernais et Donziais, demeurant au château de Richerand, paroisse de Chaulgnes, à cause de sa terre de Chevenon, de divers héritages en la paroisse de Chevenon.

1719. Joseph-François de La Chasseigne, seigneur d'Uxeloup. — Jacques Girard, chanoine de l'église Saint-Cyr de Nevers.

Digitized by Google

1720. Guillaume Sallonnyer, seigneur de Rosemont, Luthenay, etc.

1720, 10 février. Vente sous signatures privées (régularisée à Nevers, le 14 juin, par-devant Couault, notaire) faite par messire Pierre de Challemoux, écuyer, seigneur de Marigny, et dame Claude Fontaine, son épouse, à messire Claude-Marie de Girard, chevalier, seigneur marquis d'Espeuilles, Montapas, Saint-Benin-des-Champs, Prémoissons, Roche, Mougny, Fucilly, Maré, Oussy et autres, des fief, terre, justice et seigneurie de Marigny, maison seigneuriale, sept domaines réduits à cinq, moyennant 80,000 livres et 5,000 livres de pot-de-vin, ces derniers payés comptant. Les 80,000 livres à payer aux créanciers du vendeur, savoir : Louis-Jacques Olivier et dame Louise Rapine, sa femme, 4,500 livres; les mineurs de feu Guillaume Desprez et de dame Charlotte Millin, et Claude Millin, capitaine-exempt des gardes-du-corps de Mgr le duc d'Orléans, tuteur des mineurs, 4,000 livres restant à payer sur 7,000 dues par dame Marie Fontaine (sœur de la venderesse), épouse de maître Édouard de Berthier, seigneur de Bizy (1) ; à l'hôtel-Dieu de Nevers, 5,370 livres; aux religieuses de Bourbon-Lancy, 6,946 livres 15 sols 9 deniers; aux chanoines de Notre-Dame dudit Bourbon, 559 livres 15 sols 8 deniers (2).

1720, 25 juin. Procès-verbal de foy hommage faite par Claude-Marie de Girard, en sa qualité de seigneur de Marigny,

(1) Dans les pièces justificatives de la dépense se trouve un compte fait le 19 mars 1695 entre ledit Pierre de Challemoux et damoiselle Louise Challemoux, veuve de noble Philippe Millin, vivant conseiller du roi et assesseur en l'élection de Nevers, ladite Louise tante dudit Pierre, d'après un contrat de 1664.

(2) Dans ces actes il est fait mention de Valentin de Challemoux, en 1625; de noble Jacques de Challemoux, en 1661; des mineurs de Nazaire Challemoux, sieur de Vignault, en 1675 et 1686. On cite aussi, le 15 novembre 1709, une reconnaissance faite par le vendeur aux chanoines de l'église collégiale de Saint-Nicolas de la Prée-sous-Arcy-les-Bourbon-Lancy; un contrat de rente consenti le 24 avril 1659 au profit des religieuses Sainte-Marie de Dijon par le sieur de Challemoux, contrôleur de la maison de Mgr le Prince, demeurant à Bourbon, etc

Digitized by Google

à Mme Marie-Anne Pierre, veuve de deffunt messire Joseph-François de La Chasseigne, chevalier, seigneur d'Uxeloup et Rosemont, tutrice de ses enfants.

1721, 14 mai. Foi hommage par le même au duc de Nevers en la Chambre des comptes de Nevers.

1721, 26 octobre. Procès-verbal de la bénédiction de la chapelle du château de Marigny, bâtie aux frais de M. le marquis d'Espeuilles, dédiée à l'honneur de la sainte Vierge, le même jour de la dédicace de l'église de Nevers.

1723, 12 avril. Haute et puissante dame Marie-Élisabeth, comtesse Palatine de Dio, marquise de Montperou, comtesse d'Anlezy, dame baronne du Vaux, de Chizeul, de Saligny et de Saint-Parize-le-Châtel, épouse non commune de haut et puissant seigneur Louis-Antoine-Erard Damas, vivant chevalier, seigneur comte d'Anlezy, maréchal-général des camps et armées du roi, commandeur de Saint-Louis, demeurant en son château de Saligny, paroisse de même nom, province de Bourbonnais, vend à messire Claude-Marie de Girard, chevalier, seigneur marquis d'Espeuilles, seigneur de Montapas, Saint-Benin-des-Champs, Marigny, la justice haute, moyenne et basse, appelée de toute ancienneté la justice de Jaugenay, avec tous les droits honorifiques et autres y attachés, laquelle justice faisait partie de celle de Saint-Parize de toute ancienneté, sous la charge de foy hommage à la dame de Saint-Parize et moyennant 6,000 livres tournois.

1733, 2 octobre. Reconnaissance de directes par le même au profit de messire Henry de La Chasseigne, chevalier, seigneur d'Uxeloup.

1733, 21 décembre. Aveu et dénombrement de la seigneurie de Marigny, donnée par messire François-Frédéric de Boullene, chevalier, seigneur marquis de Saint-Remy, exempt des gardes-du-corps, compagnie d'Harcourt, à messire Germain-Joseph de Pagany, chevalier, seigneur d'Eugny, Saint-Parize-le-Châtel, Mont, Villars à la part de Mingot, les Granges à la part de Château-Chinon, et autres, chevalier d'honneur au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier.

Digitized by Google

1736, 4 août. Aveu et dénombrement par le même au duc de Nevers de la seigneurie de Marigny.

1736, 15 septembre. Aveu et dénombrement par le même à dame Étiennette Sallonnyer, relicte de feu messire Henri de La Chasseigne, chevalier, seigneur d'Uxeloup, tutrice de leurs enfants, à cause de la seigneurie d'Uxeloup, de la part du fief de Marigny, mouvant d'Uxeloup

1745. Louis-Antoine du Creuzet, chevalier, seigneur de Richerand, Chevenon, la Tour et autres, lieutenant-général pour le roi du Nivernais, grand bailli du Nivernais et Donziais, ancien capitaine au régiment royal-Roussillon cavalerie, chevalier de Saint-Louis.

1747, 11 juin. Foy hommage faite par M. Antoine Pellé, intendant des affaires de Claude-Marguerite-Marie-Magdeleine-Antoinette Girard d'Espeuilles, épouse séparée de biens et d'habitation de François-Frédéric de Boullene, marquis de Saint-Remy, autorisée par justice, demeurant à Paris, à l'Abbaye-aux-Bois, rue de Sève, quartier de Saint-Germain-des-Prés, paroisse de Saint-Sulpice, à haut et puissant seigneur Louis-Antoine Ducreuzet, chevalier, marquis de Richerand, seigneur de Chevenon, la Tour-de-Chevenon, Maillot, Crezancy et autres, pour plusieurs héritages par ladite dame possédés et mouvants du fief de Chevenon.

1747, 17 juin. Vente consentie par Philippe Mocquot de Roussy, conseiller du roi et son président au grenier à sel de Nevers, au profit de dame Marguerite Girard d'Espeuilles, absente, messire Jacques-Léonard Girard, son oncle paternel, écuyer, seigneur de Vannes, acceptant pour elle, de directes bordelières au territoire de Jaugenay.

1754, 6 décembre. Reconnaissance de directes consentie par ladite dame Girard d'Espeuilles au profit des vénérables doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de Saint-Cyr de Nevers, à cause de leur terre, justice, prévôté et seigneurie de Challuy.

1755. Louis-Pierre-Henry de La Chasseigne, seigneur d'Uxeloup.

Digitized by Google

1766. Claude-Laurent Chambrun, écuyer, seigneur d'Uxeloup. Claude Mayoux (?), sieur du Montot, chevalier de Saint-Louis. François de Forestier, écuyer, seigneur de Villars, major du régiment du roi dragons.

1778, 27 février. Contrat de mariage de Jean-Édouard de Marguerie, chevalier, comte de Vierville, ancien mousquetaire du roi, fils de Gille-Édouard de Marguerie, marquis de Vierville, et de Marie-Thérèse Depleurre, — et de Louise-Françoise-Thérèse Viel de Lunas, fille de feu Louis-Daniel-Antoine-Jean Viel de Lunas, chevalier, baron de Lunas, et de dame Marie-Reine de Boullene de Saint-Remy, sous l'agrément de Louise-Françoise-Thérèse de Montcalm, son ayeule paternelle, veuve de Jean-Antoine Viel, chevalier, baron de Lunas (1).

1783, 18 mai. Reconnaissances par messire Antoine-Pierre Viel, comte de Lunas, capitaine de cavalerie au régiment de la reine, seigneur de Marigny, Aglan, les bois d'Oussy, la Montagne, Saint-Honoré, et autres, au profit de Mme Moreau, veuve de messire Pierre-Charles Chambrun, vivant écuyer, seigneur d'Uxeloup, conseiller-auditeur au Parlement, Chambre des comptes, aides et finances de Metz, demeurant en son hôtel, à Nevers, place Ducale, du droit de blairie, qui est de deux boisseaux avoine, mesure d'Uxeloup, par chaque maison, du droit de guet-et-garde au château d'Uxeloup en temps de guerre, et en temps de paix 3 sols 4 deniers par chaque maison, 4 corvées à bœufs et charrettes par an, du droit de langue par chaque bête aumail tuée dans la maison du Chamon porté au château d'Uxeloup, de la bannalité du moulin, etc.

(1) En 1785 elle habite Bayeux avec son mari, Edouard de Marguerie, et en 1787 elle est dite marquise de La Croix. Louise-Françoise-Thérèse Viel de Lunas avait en effet épousé en secondes noces Jean-Alexandre, marquis de Prévost de La Croix. Ce dernier émigra. Mourut-il pendant l'émigration ? Nous ne savons, mais sa femme se mit à l'abri de la Révolution en épousant François Arbaut, soldat volontaire de première réquisition, demeurant à Lamenay. Mme Arbaut testa plus tard en faveur de ses neveux, mais elle laissa à son dernier mari « en signe de tendre affection », une modeste aisance.

Digitized by Google

1788, 2 août. Reconnaissance de rentes bordelières et censivières assises sur 93 héritages faite par le même au profit de messire Mathias-Bernard Goudin, conseiller du roi en son grand conseil et en l'hôtel de ville de Paris, y demeurant, en son hôtel, sis rue des Rosiers, paroisse de Saint-Gervais-au-Marais, seigneur de Chevenon, la Tour-de-Chevenon, Cresanci, Chamon, Maillot et autres, à cause de sa terre de Chevenon.

Sans date. Projet d'aveu et dénombrement du fief de Marigny par messire Antoine-Pierre Viel, comte de Lunas, capitaine de cavalerie au régiment de la reine, seigneur d'Aglan, Marigny, la Montagne, Saint-Honoré, Onlai, Couloise, en sa qualité de petit-fils et héritier en partie de Mme la marquise de Saint-Remy, duquel fief il a fait foi hommage le 14 mars 1781, en conformité de l'aveu fait par messire François-Frédéric de Boullene, marquis de Saint-Remy, le 26 juillet 1736, et par suite des arrêts du Parlement des 5 août 1676 et 13 mars 1683, et de la transaction du 9 avril 1685, passée entre le duc de Nevers et Jérôme de La Chasseigne, seigneur d'Uxeloup. Il ressort de ce projet que la seigneurie de Marigny relevait du duc de Nevers et du seigneur d'Uxeloup.

Sans date. Projets de dénombrement : 1° au baron de Choiseul, seigneur de Saint-Parize, pour le fief de Jaugenay ; 2° au seigneur de Chevenon, pour *le fief à Chevenon*, Cossaye, etc.

Cossaye, Ris, Craux, Lamenay, Lucenay, Aglan, la Grange.

1412. Henry Boisserand, licencié ès-lois.

1432. Jean de Vaulx, clerc, châtelain de Decize et garde du scel de la prévôté dudit lieu.

1440. Henri de Boisserand, seigneur de Lamenay en partie.

1449. Henri de Boisserand, licencié ès-lois, seigneur de Craux et Lamenay en partie.

1461. Guyot et Guillaume de Boisserand, écuyers, frères, enfants de feu Henri, seigneur de Lamenay, et de Marguerite de Digoine, sa femme.

Digitized by Google

1462, 29 mai. Vente d'une rente faite par noble homme Pierre Scellerier, seigneur de Maupertuis, en la paroisse de Baulon, à Guyot et Guillaume de Boisserand.

1463, 1er mars. Henri de Boisserand, seigneur de Lamenay en partie.

1466. Guyot et Guillaume de Boisserand, et Jean des Rues, seigneurs de Lamenay.

1469, 31 août. Noble Jean des Rues, mari d'Agnès Scellerier.

1476. Jean Germain, licencié ès-lois, conseiller du comte de Nevers, garde du scel de la prévôté de Decize.

1481. Jean de Mazillières, prieur de Cossaye et de Saint-Germain-en-Viry.

1481, 17 juin. Jean de Chaugy, chevalier, seigneur de Chenay et de Cossaye en partie, achète un pré devant Michelin Moine, prêtre, notaire sous le scel de la prévôté de Mâcon. — Parchemin latin, sceau détérioré.

1487, 21 mai. Guillaume Boisserand, seigneur de Lamenay.

1488, 7 janvier. Dame Agnès Scellerier, dame de Lamenay en partie.

1490. Jean de Druy, seigneur de Ris.

1493, 14 mars. Reconnaissance d'héritages au village de Belouze, paroisse de Cossaye, au profit de noble seigneur Gilbert de Pierrepont, écuyer, seigneur de Darizolles et bailli de Saint-Pierre-le-Moûtier.

1497, 31 décembre. Noble homme Jean du Courmier, écuyer, seigneur dudit lieu et de Cossaye en partie, et noble homme Pierre du Courmier, écuyer, son frère, vendent à noble et puissant seigneur Jean de Chaugy, chevalier, seigneur de Cossaye en partie, la somme de 9 sols tournois et une geline de bordelage sur le mex et tenement à présent tenu par Etienne Symon et Antoine Bouyers, etc., moyennant 8 livres et demie. — Les mêmes avaient vendu un pré au même le 22 janvier 1496.

1500, 31 août. Jean de Chaugy, seigneur de Cossaye.

1512, 2 août. Noble homme François de Boisserand, écuyer,

Digitized by Google

seigneur de Craux et Lamenay, et noble homme Louis de Boisserand, son frère.

1512-1516. Louis de Boisserand et François de Boisserand, seigneurs de Lamenay.

1515. Milles Micault, valet de chambre du comte de Nevers, garde du scel de la prévôté de Decize.

Claude Robin, prêtre, licencié en décrets, curé portionnaire de Saint-Aré de Decize et curé de Cossaye.

Jean.Dartillier, vicaire de Cossaye.

1517. Pierre Popillon, chevalier, chancelier du Bourbonnais, seigneur de Paray-le-Frésy.

1518, février. Gabriel Robin, seigneur des Morands.

1519. Joachim Girard, seigneur de Chevenon, curateur de Philippe et Guillaume Boisserand.

1519, 13 avril avant Pâques. Noble homme Antoine Ferrier et damoiselle Agnès Sellerier, sa femme, paroissiens de Saint-Symphorien, vendent à puissant seigneur Pierre de Chaugy, chevalier, seigneur de Chenay, Cossay, Peron, les Vaux, les Oullières, moyennant 12 l. t., une pièce de terre où à présent y a une maison assise en la paroisse de Cossaye, tenant au grand chemin « de Coussa à Decize ».

1519, 6 juin. Vente par honorable homme Antoine Goion, clerc-notaire et praticien à Decize, et autres, à Pierre de Chaugy, chevalier, seigneur de Cossaye et Peron en partie, de tout le lieu, mex et tenement qui peut leur appartenir en la paroisse de Cossaye.

1520, 27 octobre. Jean et Pierre de Courmier frères, écuyers, seigneurs dudit lieu, vendent à Jean de Chaugy, écuyer, seigneur de Cossaye, 24 sols et une geline de bordelage à eux dus par un paroissien de Cossaye, et divers autres bordelages, moyennant 40 l. t.

1521, 18 mars. Pierre de Chaugy, seigneur de Cossaye.

1521, 20 novembre. Aré Bailleux, châtelain de Decize et garde du scel de la prévôté du lieu.

1524, 19 octobre. François de Boisserand, seigneur de Lamenay et Craux.

Digitized by Google

1524, 19 décembre. Messire Pierre du Courmier, curé d'Aizy, et ses neveux touchent certaines redevances à Cossaye.

1529, 26 janvier. Hugues de Vaulx, mari de Marguerite Robin, seigneur de Ris et Germancy.

1530, 8 septembre. Guillaume Copin, bourgeois de Decize, garde du scel de la prévôté du lieu.

1531, 28 avril. Marguerite Robin, veuve de feu honorable homme et sage maître Hugues de Vaulx, licencié ès-lois, seigneur de Ris, tutrice de ses enfants.

1531-38. Philippe de Boisserand, seigneur de Lamenay.

1535. Pierre Cousin, curé de Cossaye.

1540, dernier février. Vente de la seigneurie de Craux par Philippe de Boisserand et Barbe de Courtenay, sa femme, à messire Louis Charbonnier, porte-enseigne des cent archers de la garde française, seigneur de Cloux-Regnault, et à damoiselle Marie de Boisserand, sa femme, avec justice haute, moyenne et basse, moyennant 1,000 l. t. (Voir 1548.)

1543. Philippe de Boisserand, seigneur de Craux et Lamenay.

1548, 29 avril. Vente de la seigneurie de Craux par damoiselle Barbe de Courtenay, veuve de Philippe de Boisserand, et tutrice de ses enfants : Claude et Joachim, à Gilbert de Balorre et à damoiselle Marie de Boisserand, sa femme. Cet acte dit que la vente est consentie depuis le 12 juin 1545.

1553. Marc Cousin, curé de Cossaye.

Antoine de Guerrigues, varlet de chambre du duc de Nivernais, garde du scel de la prévôté de Decize.

1572. Jacques Boisserand, seigneur de Lamenay.

1573, 28 janvier. Dame Antoinette d'Anlezy, prieure du couvent de La Fermeté-sur-l'Ixeure.

1587, 25 mai. Jean de Chevigny, seigneur dudit lieu.

Louis Saulnier, seigneur de Toury-sur-Abron.

Bonnet de Villiers, seigneur de Chassenay, mari de Jeanne de Ganay, tuteur de Jean Bréchard.

1591, 8 mars. Jean Bert, licencié ès-lois, seigneur du Creuzet, garde du scel de la prévôté de Decize.

Digitized by Google

Esme Morand, curé de Craux, demeurant en la paroisse de Cossaye.

Pierre Cousin, curé de Cossaye.

1599, 3 mai. Reconnaissance d'héritages au territoire de Lamenay, Lichy, etc., au profit de Gilbert d'Armes, seigneur de Busseaux, Vesvre, Moussy, Lamenay et Craux, et de damoiselle Gabrielle de Bôisserand, son épouse.

1610, 4 mars. Messire Lordin Gaspard de Saligny, chevalier, seigneur dudit Saligny, la Motte-Saint-Jean, les Roussay et Cossaye, demeurant au châtel de Saligny, paroisse dudit lieu, agréant et confirmant le traité de vente faite par dame Françoise de La Guiche, sa femme, avec puissant seigneur Florimond de Dorne, chevalier de l'ordre du roi, seigneur dudit Dorne, Retz et autres, bailli et gouverneur de Saint-Pierre-le-Moûtier et Cusset, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du roi, sous leurs seings, le 19 janvier, vend audit seigneur de Dorne et à dame Claude de Saint-Mesmyn, sa femme, la terre et seigneurie de Cossaye, située au pays de Nivernais, justice haute, moyenne et basse, etc., telle qu'elle leur a été laissée par M. de Saint-Geran, à charge de fief au roi, à cause de sa grosse tour de Saint-Pierre-le-Moûtier, à Mgr le duc de Nivernais et au seigneur de Druy. Déclare ledit Saligny tenir à titre précaire ladite seigneurie de Cossaye des seigneur et dame de Dorne jusqu'à ce qu'ils en prennent possession. Ladite vente faite moyennant 7,900 livres (1).

1614, 22 janvier. Noble Hugues de Vaulx, seigneur de Prereau et de Ris, en la paroisse de Cossaye, et damoiselle Louise du Pont, sa femme, demeurant en la paroisse de Vosman, vendent à puissant seigneur Florimond de Dorne la seigneurie

(1) De Pierre de Chaugy, seigneur de Cossaye, Peron et autres, vint Jacqueline de Chaugy, qui épousa François d'Esserpens. De cette dernière union naquit Suzanne d'Esserpens, qui épousa Claude de La Guiche, seigneur de Saint-Geran, d'où François de La Guiche et Françoise de La Guiche, femme de Lordin Gaspard de Saligny. (Voir mes actes des notaires, 3 et 4 juin 1579.)

Digitized by Google

de Ris, avec justice haute, moyenne et basse, etc., à charge de fief à Mgr le duc de Nevers, moyennant 2,700 livres.

1618, 27 avril. Gilbert d'Armes, seigneur de Lamenay, Craux, Busseaux, Vesvre, Moussy.

1618, 27 août. Honorable homme Turin Martin, concierge de l'hôtel de Mgr de Nevers, y demeurant, au nom et comme procureur de Catherine de Boisserand, sa femme, reconnaît porter à divers titres du seigneur de Lamenay 74 héritages.

1620, 15 avril. Louis Mareschal, écuyer, sieur de la Motte, demeurant au château des Noix, paroisse de Cressanges, et damoiselle Paule de Dorne, sa femme ; Gilbert des Boyaulx, écuyer, sieur de Torcy, le Martray et Crapelle, demeurant au château de Torcy, paroisse de Garnat, et damoiselle Marie de Dorne, sa femme, vendent à Antoine des Gentils, écuyer, sieur de Lamenay, Agland, les Cours, Montjournal, demeurant à Agland, paroisse de Lucenay, et à damoiselle Jeanne Girard, veuve de Renaud de Marcelanges, vivant écuyer, sieur de la Grange, paroisse de Cossaye, les terres et seigneuries de Cossaye et de Ris, acquises par feu Florimond de Dorne, à charge de fief pour Cossaye au roi, au duc de Nevers et au seigneur de Druy, et pour Ris au duc de Nevers, et moyennant 9,800 livres.

1626, 16 septembre. Les seigneurs de Cossaye et Ris sont ainsi désignés : Antoine des Gentils, chevalier de l'ordre du roi, seigneur et baron de Lucenay-les-Hais, la Cour-du-Bois, Montjournal, Agland, Beize, et par moitié de Cossaye et Rix, demeurant à Lucenay, en sa maison de la Cour-du-Bois, — et Louis de Marcellanges, seigneur de la Grange, la Motte, Marreau, les Petites-Houillières, et de l'autre moitié de Cossaye et de Rix, demeurant à la Grange, paroisse de Cossaye.

1626. Pierre Basset, curé de Cossaye.

1627, 10 février. Gabrielle de Boisserand, veuve de Gilbert d'Armes.

1641. Annet des Gentils, seigneur de Lucenay, Cossaye.

1665. Charles de Marcellanges de Girard, chevalier, seigneur de la Grange, Escraux et Cossaye.

Digitized by Google

1665, 4 août, à Bourges. Religieuse personne Jacques Dartenay, prêtre, religieux profès de l'ordre de Saint-François-de-Paule, vicaire et supérieur au couvent des Pères et Minimes de Decize, pour lui et le couvent de Decize, et nommément pour frère Guillaume Chantel, cedde à messire François des Gentils, seigneur du Bessay, en la paroisse de Toury-en-Séjour, tous les droits qui leur appartiennent contre messire Charles de Cossay, chevalier, seigneur de Beauvoir, en conséquence de la plainte et accusation formée contre ledit seigneur de Beauvoir pardevant Mgr de Pomereu, conseiller du roi en tous ses conseils, président au grand conseil, maître des requêtes ordinaires de l'hôtel du roi, intendant de la justice, police et finances et généralités de Berry et Bourbonnais, à la suite de laquelle plainte ledit seigneur de Beauvoir a été arrêté en la garde du grand-prévôt et de ses archers; ladite cession faite moyennant que le cessionnaire remboursera ledit couvent des frais faits pour la poursuite criminelle, payera 60 livres tant pour les aliments dudit Père Chantel que pour les salaires des médecins et 1,000 livres pour toutes indemnités. — Le 7 août le cessionnaire rétrocéda sa cession à Charles de Marcellanges, chevalier, seigneur de la Grange.

1666, 29 mars. Dame Catherine Belard, veuve de maître Gabriel Pilloux, demeurant à Decize, reconnaît porter à titre de bordelage des vénérables doyen, chanoines et chapitre de Moulins-Engilbert, vénérable personne Joseph Guipier, présent et acceptant, trente-quatre héritages au village de Monmartanges, paroisse de Cossaye, sous la charge de 25 sols, quatre boisseaux avoine, mesure de Decize. Lesdits héritages déjà reconnus le 5 janvier 1601.

1667, 2 juillet. Noble Nicolas Coppin, conseiller et grenetier pour le roi au grenier à sel de Decize et avocat fiscal de Monseigneur en la châtellenie de Decize, sieur de Saint-Loup et de Monceau, demeurant à Decize, et dame Catherine Belard, veuve de M. Gabriel Pilloux, vivant sieur de Lichy, demeurant à Decize, confessent indivisément porter à titre de bordelage de noble Gilbert Pommereul, sieur de la Mothe-Charante, demeu-

Digitized by Google

rant à Nevers, et damoiselle Marie Gonneau, sa femme, divers héritages en la paroisse de Cossaye.

1668, 24 novembre. Léonard des Gentils, chevalier, seigneur de Lamenay, Craux, Rix et par moitié de Cossaye, demeurant au château d'Aglan, paroisse de Lucenay.

1671, 2 janvier. Dame Judith Carton, veuve de Samuel Boutinon, écuyer, sieur des Aix, lieutenant de l'artillerie de France.

1674, 11 juin. Messire Léonard des Gentils, chevalier, seigneur de Lamenay, reconnaît porter à titre de cens de noble et vénérable dame Louise de Marcellanges, dame et prieure du couvent de Notre-Dame de La Fermeté-sur-l'Ixeure, pour ladite, ses religieuses et leurs successeresses, 13 héritages au finage de Lancy et de Rix.

1680, 13 mai. Dame Anne-Catherine de Rolland, relicte de feu Paul-Léonard des Gentils, vivant chevalier, seigneur de Lamenay, Craux, Rix et Cossaye en partie, demeurant à Decize, reconnaît tenir à titre de bordelage de maître Jean Renault, prêtre, chanoine de l'église cathédrale de Nevers, demeurant à Nevers, en sa qualité de chapelain de la chapelle Saint-Nicolas fondée en l'église Saint-Aré de Decize, le pré de l'Étang, au village de Monceaux, moyennant 6 sols 8 deniers et une geline de bordelage.

1688, 6 décembre. Pierre de Marcellanges, prieur de Mazilles et curé de Cossaye. (Voir 1689.)

1689, 8 juillet. Esmond Decray, chapelain de la chapelle Sainte-Trinité, en l'église Saint-Aré de Decize.

1689, 22 août. Claude Coppin, prieur de Cossaye, et Pierre de Marcellanges, écuyer, curé de Cossaye.

1689. Catherine de Rolland, relicte de Paul-Léonard des Gentils, ayant droit de deffunte dame Marguerite d'Armes, veuve de deffunt Annet des Gentils, chevalier, seigneur de Lucenay-les-Aix et du Bessay, père et mère dudit Paul-Léonard.

1690, 6 septembre. Dame Anne-Catherine de Rolland, relicte de feu Paul-Léonard des Gentils, reconnaît tenir à titre de bordelage de maître François Morin, prêtre, curé de

Digitized by Google

Varennes-les-Nevers, bachelier en théologie, chapelain de la chapelle de Notre-Dame-de-la-Grotte, fondée en l'église Saint-Aré de Decize, à cause de sa chapelle de la Grotte, pour la moitié, l'autre moitié appartenant aux dames religieuses de La Fermeté-sur-l'Ixeure : la dîme de Montmartanges, en la paroisse de Cossaye, et divers héritages situés sur les paroisses de Cossaye et de Saint-Aré de Decize, sous la charge de deux rézeaux seigle, mesure de Decize, pour la part dudit chapelain. Le dîme appartenant à ladite dame, savoir : trois quarts par suite d'acquisition sur dame Catherine Belard, veuve de Gabriel Pilloux, aux requêtes du Palais, à Paris, le 3 juillet 1688, et un quart par achat avec d'autres héritages de dame Marie-Françoise d'Aumale, veuve de messire François-Antoine des Gentils, chevalier, seigneur du Bessay.

1696, 2 décembre. Dame Anne-Catherine de Rolland, demeurant à présent en sa maison de Lichy, paroisse de Ganay, reconnaît tenir à bordelage de messire Étienne Delain, archiprêtre et curé de Decize, chapelain de la chapelle Saint-Blaise, fondée en l'église Saint-Aré de Decize, en sa qualité de chapelain, divers héritages dans la paroisse de Cossaye, sous la charge de 38 sols et six gelines.

1698, 9 juillet. Alphonse-François La Souche de Chevigny, fils de Ludovic-Gilbert de Chevigny, seigneur de Lurcy, et de dame Catherine d'Estutt, est parrain à Lurcy sur-Abron.

1701. Messire Antoine de Severe, chevalier, seigneur commandeur de la Croix-Aubost, Palluet et le Feuilloux.

1708. François Saladin de Montmorillon, chevalier, et dame Marguerite d'Apchon eurent pour fils Antoine Saladin de Montmorillon, chevalier, mari de dame Françoise des Gentils.

1708. Gilbert Chaussin, bourgeois d'Issy-l'Évêque, eut pour fils François Chaussin, sieur d'Urly, écuyer, gendarme de la garde ordinaire du roi, demeurant à Issy-l'Évêque.

1720, 10 janvier, à Paris. Acquisition des seigneuries de Lamenay, Craux et Cossaye par Claude-Marie de Girard d'Espeuilles et Antoine-Denis Raudot, sur Anne-Catherine de Rolland, veuve de Paul-Léonard des Gentils, Antoine Saladin

Digitized by Google

de Montmorillon et dame Françoise des Gentils, sa femme, et damoiselle Laurence des Gentils.

1721, 5 mai. Donation par Antoine-Denis Raudot, conseiller du roi, intendant de la maison, à damoiselle Marie-Magdeleine-Antoinette Girard d'Espeuilles, sa nièce, de tous les bordelages dont il est propriétaire à Lamenay, Lichy, Craux et Cossaye.

1750, 26 janvier. Dame Claude-Marguerite-Magdeleine-Antoinette Girard d'Espeuilles, dame de Lamenay, Cossaye, Garnat et autres, demeurant à Paris, épouse séparée de biens et d'habitation de François-Frédéric de Boullene, marquis de Saint-Remy, chevalier de Saint-Louis, reconnaît porter à titre de bordelage de la commanderie du Feuilloux divers héritages lui appartenant, comme étant aux droits de messire Antoine-Denis Raudot, intendant général de la marine, son oncle maternel, seigneur de Lamenay, Cossaye, Garnat et autres.

1754. Gabriel Belard, avocat en Parlement, juge civil, criminel et de police de la ville et châtellenie de Decize, Gannay, Charrin, Champvert, Cercy-la-Tour et dépendances.

Claude Belard, avocat en Parlement, juge civil et criminel de la justice de Cossaye.

1755. Robert-Alixand du Mouceau, avocat fiscal de la ville et châtellenie de Decize, y demeurant.

1762, 9 mai. Dame Cécile de Las de Valotte, prieure perpétuelle du prieuré royal de Notre-Dame de La Fermeté-sur-Ixeure, paroisse de Prie.

1762, 29 septembre. La marquise de Saint-Remy, dame de Lamenay, reconnaît tenir à titre de bordelage de M. Esmond Cabaille, prêtre, l'un des quatre curés de Saint-Aré de Decize, et de M. Jean Rousseau, prêtre, chanoine de Saint-Cyr de Nevers et chapelain de la chapelle de la Trinité, fondée en l'église Saint-Aré de Decize, la moitié d'un pré sis au-dessous de l'étang ancien de Vernesson, sous la charge de 5 sols 6 deniers et une poule, ladite redevance reconnue le 4 mars 1696 par Anne-Catherine de Rolland. L'autre moitié dudit pré est portée de la fabrique Saint-Aré de Decize.

1785, 20 octobre. Dame Louise-Françoise-Thérèse Viel de

Digitized by Google

Lunas, épouse de M. Edouard comte de Marguerie, demeurant à Bayeux, reconnaît porter du duc de Nevers divers héritages à Lamenay.

1786, 3 septembre. Messire Jean-Alexandre marquis de Prévost de La Croix, chevalier, et dame Louise-Françoise-Thérèse Viel de Lunas, son épouse, seigneur et dame de Chanay, Crecy, Lamenay-les-Decize, Lamenay-sur-Loire, Craux, Lichy, Cossaye et Ris par moitié, et autres, demeurant à présent en leur château de Lamenay-sur-Loire, reconnaissent porter à titre de cens des religieux Minimes du prieuré et couvent Saint-Pierre de Decize, réunis à l'ordre de Saint-François-de-Paule, R.-P. Jean Sionnet, prêtre, prieur et correcteur dudit couvent, acceptant, deux héritages au territoire de Tronssaye, paroisse de Saint-Aré de Decize, et au territoire de Saux, dite paroisse. — En 1789, le marquis de La Croix est dit capitaine de dragons au régiment royal.

1787. Le marquis de Bonnay, seigneur de la Grange.

1789, 30 mai. Le marquis de La Croix et sa femme reconnaissent porter à titre de cens des dames prieure et religieuses du prieuré royal Notre-Dame de La Fermeté, diocèse de Nevers, ordre réformé de Saint-Benoît agrégé à celui de Cluny, dame Marie-Jeanne Duclerroy, prieure perpétuelle dudit prieuré, acceptant, une pièce de pré au finage de Ris, paroisse de Cossaye, etc., etc.

V. GUENEAU.

ANCIENNES MARQUES DES BOULANGERS DE NEVERS.

I.

Il y a quelques années, notre laborieux vice-président donnait au *Bulletin de la Société* (1) la reproduction d'une curieuse table de cuivre de l'année 1575, contenant « insculpés

(1) Tome V, p. 421-440.

Digitized by Google

et taillés » les noms de treize orfèvres de Nevers avec la marque ou poinçon particulier dont chacun desdits maîtres devait faire usage.

Nous avons, depuis, recherché dans les volumineux registres des délibérations de la ville s'il ne serait pas fait mention de quelque ordonnance relative aux orfèvres et à cette table élégamment surmontée de l'écusson ducal. Silence absolu ! Mais, voici qu'à la même époque le scribe de l'hôtel commun, Antoine Vaillant, notaire royal, transcrit tout au long les procès-verbaux relatifs aux marques ou poinçons dont tous les boulangers doivent marquer leur pain et dont les contre-marques doivent demeurer au bureau de l'hôtel de ville.

Déjà, dans le siècle précédent, un mandement du roi obligeait les boulangers à la marque et à souffrir la visite des échevins.

Sur le cinquième compte du receveur Philippe Dupont, de 1469 à 1470, il est parlé d'une visite faite par les échevins chez les boulangers, de jour et de nuit, pour voir le pain qu'ils cuisent et les contraindre à le marquer.

Les échevins tenaient à cette pratique. Une ordonnance du 1er novembre 1570 porte défense à tous boulangers d'exposer pain en vente qui ne soit marqué de leur marque, à peine de confiscation et d'amende (1). Semblables prescriptions avaient dû être souvent renouvelées, et nous avons tous vu, il n'y a que quelques années encore, avant la liberté complète de la boulangerie, une marque imposée sur les pains, avec un fer chaud portant un numéro ou les lettres initiales de chaque maître boulanger.

Les coins ou estampilles adoptés par nos anciens boulangers sont absolument dans le même goût que ceux des orfèvres.

Ce sont des monogrammes avec des images habituellement parlantes gravées comme des armoiries en forme d'écussons.

Ainsi : Mathurin *Sernin* prend un *cerf ;*

François *Régnard* prend un *renard* surmonté d'une étoile ;

(1) *Archives de Nevers*, par Parmentier, t. Ier, p. 196.

Digitized by Google

Étienne *Régnard* ajoute au *renard* un geai ayant un épi de blé au bec ;

Philibert *Pellin*, entre autres attributs se rapportant au métier, place une *pelle* de four ;

Gaspard *Canat* adopte un *canard ;*

Pierre *Canat* ajoute au *canard* une étoile.

D'autres poinçons présentent ou des instruments de métier ou des objets de fantaisie, souvent aussi de véritables pièces héraldiques : Vincent Barleuf a choisi une fleur de lys; Pierre Bourbon, un dauphin; Morin-Mathelin une étoile et un chevron brisé; Jean Mathelin, un globe du monde avec une croix dessus, etc.

Sans doute, on ne peut pas dire de ces marques de nos boulangers nivernais comme de celles des orfèvres du vieux Nevers qu'elles pourront, si par fortune se retrouve quelqu'une de leurs œuvres, servir à en indiquer la provenance. Mais, on rencontre si souvent dans nos églises, aux clés de voûte des chapelles, sur les consoles qui soutiennent les croisées d'ogives, des écussons de fantaisie dont l'attribution est impossible et qu'il serait pourtant très-intéressant de connaître, car ils doivent rappeler le nom des fondateurs ou bienfaiteurs de ces chapelles (1), qu'en dehors de l'intérêt de curiosité, il peut être utile de publier un document qui nous fait connaître une trentaine de ces écussons avec les noms de leurs possesseurs (2).

(1) On se souvient de la chapelle des Régnard à la cathédrale, près de l'ancienne chapelle paroissiale de Saint-Jean. (*Vide supra*, p. 194.)

(2) Combien notre siècle positif est en retard, à ce point de vue, sur nos pères du seizième siècle dont l'amour de l'art, servi par une imagination naïve, si l'on veut, mais féconde, savait se montrer jusque dans les œuvres les plus minimes !

Nous avons en ce moment sous les yeux un grand tableau imprimé à Paris, en 1852, et contenant soixante-dix-sept noms des marchands de bois à brûler ayant chantiers pour l'approvisionnement de Paris, avec les contre-marques qu'ils doivent appliquer sur chaque pièce de bois. Or, ces marques consistent presque toutes en une ou deux lettres inscrites dans un rond, dans un triangle, un ovale, un carré, un cœur, ou une autre figure de fantaisie, et, à peine, quatre d'entre elles

Digitized by Google

II.

Cejourd'huy, dixhuitiesme jour de novembre, l'an mil cinq cent soixante-cinq, nous Guillaume Bardin, licencié ès-lois; Guillaume Maignen, François de Maulnourry, Estienne Gascoing, eschevins de la ville de Nevers, estant assemblez en la maison commune de ladite ville pour traiter des affaires communes, se sont comparus :

Jehan Lapron,
Mathurin Sernin,
Françoys Régnard,
Vincent Barleuf,
Philbert Pellin,
Pierre Bourbon,
Anthoine Pellin,
Jehan Mathelin,
Barthélemy Boyet,
bolongiers, demorans audit Nevers,

Tous lesquels, pour satisfaire à la sentence donnée à l'encontre d'eulx par monseigneur le bailly de Nivernois ou son lieutenant, le 24e jour d'août 1564, et autre sentence donnée par iceluy seigneur..., pour l'exécution de ladite première sentence, assavoir :

Ledit *Lapron*, pour luy, ung cueur taillé et gravé en boys qu'il a dict et déclaire voloir estre la marque dont il entend user à marquer le pain que par cy-après il cuyra et vendra en ceste ville et au dedans des quatre croix (1) ;

présentent un signe dont un seul éveille une pensée allégorique : le sieur Bouvret-Chevet, dont le chantier a pour enseigne *la Tour d'argent*, rue d'Angoulême, a pour poinçon une *tour*.....

(1) L'espace compris « en dedans les croix de la ville » de Nevers est, dit Guy-Coquille (*Histoire de Nivernois*), le territoire qu'ailleurs on appelle banlieue ou franchise. — Le 8 novembre 1579, une nouvelle délimitation des faubourgs ayant été faite, afin que les maisons et

Digitized by Google

Ledit *Mathurin Sernin*, ung serf avec les lectres M. S. servantes à son nom, icelle marque taillée en boys ;

Ledit *Françoys Regnard*, ung regnard taillé en fer, ayant au-dessus une estoille (1) ;

Ledit *Vincent Barleuf*, une fleur de lys taillée et gravée en fer ;

Ledit *Pierre Bourbon*, ung daulphin, deux petites estoilles au-dessus, et ung cousteaul au-dessoubz dudit daulphin taillé et gravé par forme d'escusson en fer ;

Ledit *Jehan Mathelin*, une marque en boys taillée et gravée ayant ung monde et une croix dessus ;

Ledit *Anthoine Pellin*, une marque en bois taillée et gravée en forme d'ung *cousteaul à ocher* (2) avec un A. et ung P., signiffiant son nom ;

héritages qui s'y trouvent soient de la nature et privilége des maisons et héritages assis au dedans de la ville, il fut conclu que les faubourgs se doivent étendre à commencer à la croix Saint-Ladre (Saint-Lazare); d'illec (de là), à la croix étant entre les églises Sainte-Vallière et Collanges, et de là tirant à la Croix-Neuve, puis à la croix de Saint-Bening, puis encore à la croix qui est un peu par delà l'hospital (Saint-Didier), et de ladite croix tirant droit à la croix Saint-Ladre

Le 17 décembre de la même année, les échevins persistent à dire avec le conseil de ville que les faubourgs se doivent étendre de la croix Saint-Antoine à la croix Saint-Ladre, à la croix Sainte-Vallière, à la Croix-Neuve, à la croix Saint-Benin et à ladite croix Saint-Antoine. (Registre des délibérations de la ville. Arch. communales, série BB 19.)

(1) Nous avons eu déjà l'occasion de signaler un sceau en bronze, du quinzième siècle, appartenant au musée d'Auxerre, lequel avait appartenu à un « *Regnars*, chatelin, boichiez d'Auceure ». Au centre est un animal accroupi, certainement un renard, au-dessous une étoile, au-dessus une fleur de lys issante. Cette famille Régnard était autrefois très-répandue à Nevers; ses membres étaient pour la plupart des marchands bouchers et boulangers. (Voir plus haut, dans ce même volume, page 194.)

(2) *Oches*, entailles ou marques que font les charpentiers sur des règles de bois pour marquer des mesures. (*Encyclopédie.*) Le *cousteaul à ocher* est donc le couteau destiné à marquer les pains sur les « tailles », selon l'usage encore pratiqué par les boulangers. On dit aujourd'hui « coches » et non plus « oches ».

Digitized by Google

Ledit *Philbert Pellin*, une marque d'une palle de four et ung *coustcaul à chouer* (1), deux estoilles prochaines de ladite palle et une virelle, et au-dessus son nom taillé et gravé en fer par forme d'escusson ;

Ledit *Ducurtys*, une aultre marque aussi taillée et gravée en fer par forme d'escusson, contenant ung E. et ung D., signiffiant son nom et surnom, estant entre deux une virelle et au-dessoubz un cousteaul à chouer ;

Ledit *Estienne Regnard*, une autre marque taillée et gravée en fer, contenant ung regnard et ung jay ayant une espie de bled au bec ;

Ledit *Jehan Luzy*, une marque taillée et gravée en fer par forme d'escusson, contenant au-dessus un J., une estoille et un L., qui est son nom et surnom, au-dessoubz ung cousteaul à chouer, une palle au-dessus dudit cousteaul et une barre traversant ledit escusson ;

Ledit *Pierre Rondellet*, une marque taillée et gravée en boys contenant ung P. et un R., portant signiffication de ses nom et surnom ;

Ledit *Bonyn*, une marque aussi gravée en boys en forme d'un H. et ung B., qui signiffient son nom et surnom ;

Ledit *Barthélemy Baiet* (la ligne est restée en blanc).

Toutes lesquelles marques cy-dessus présentées les dessusdits bolongers nous ont dict et déclairé voloir estre leurs marques dont tous et chacun d'eux entendent marquer leur pain suivant ladite sentence.

Et en l'instant s'est aussi présenté *Guillaume Charles*, bolongier, lequel nous a présenté une marque en boys où il y a une croix qu'il dit estre sa marque dont il entend user.

A tous lesquelz dessusdits bolongiers avons enjoinct, et aussi ont promis le faire, d'apporter chacun d'eulx en la maison de céans et au bureaul une contre-marque telle et semblable à celle que chacun d'eux a présentement exhibée, soit en taille et gravée en boys ou en fer, pour lesdites marques estre mises

(1) Couteau qui sert à couper la pâte.

Digitized by Google

au trésor de céans, afin de congnoistre par cy-après sy aucun d'eulx ayant présenté les marques telles que dessus, usera à la fasson de son pain selon que ordonné et enjoinct leur est par ladite sentence. Et dès à présent lesdits Lapron, Sernin, Mathelin et Pellin ont laissé leurs contre-marques.

Et le XXVe jour dudit mois de novembre audit an 1565,

Gaspard Canat, bolongier, a appourté une marque en boys où il y a ung canart ;

Nicolas Coussin, une marque au croissant ;

Jehan Laloy, une contre-marque de terre où sont formez et caractérez des escotz avec ung J. et une L. ;

Léonard de La Brosse, trois testes de lyon gravées en plomb avec une L. et ung B. ;

Philibert Regnard a présenté une marque gravée en fer d'une estoille qui luy a été rendue, et a promis ledit Regnard rapporter la semblable gravée en boys dedans dimanche ;

Françoys Sernin a présenté une marque d'une tour, une estoille, une F. et une S. gravée en fer en forme d'escusson à luy rendue, et sera tenu en apporter une semblable en boys dedans dimanche ;

Morice Mathelin, une marque d'une estoille et deux M, avec ung chevron brisé, taillée en boys, dont il a délaissé la semblable céans ;

Jaques Ducurtys, une marque gravée en boys contenant ung J. et ung D. et au-dessus un C. qui signiffie Jaques du Curtys, et en a délaissé la contre-marque céans ;

Pierre Petit, dit *Gaudin*, a présenté une marque de fer à troys pointes qu'il dict estre la marque dont il entend user, à luy rendue, à la charge de rapporter la contre-marque en boys dedans dimanche prochain ;

Jehan Destrappes a présenté une marque gravée en boys d'une roze et a délaissé la contre-marque céans ;

Estienne Guespier a présenté pour marque une estoille environnée de marque de pain à luy délaissée, et a promis rapporter la contre-marque dedans huitaine ;

Pierre Canat a présenté une marque d'ung canart au-dessus

Digitized by Google

d'une estoille et aux deux coustés d'un P. et d'un C. qui lui a été rendue avec promesse de rapporter sa contre-marque ;

Jean Christofle a présenté pour marque une plume gravée en boys dont la contre-marque est demeurée céans ;

Denys Burdeaul a présenté pour marque ung coq gravé en boys avec un D. et ung B. au-dessoubz, et a délaissé la contre-marque céans ;

Guillaume Guétard a présenté une marque d'un cœur coronné gravé en fert qui lui a esté rendue et a promis apporter la contre-marque à huitaine ;

Jehan Luzy a apporté une contre-marque en plomb pour *Thomas Rouvret* où il y a gravé ung T. et une R., une pelle, ung cousteaul et deux estoilles au-dessoubz.

Signé : VAILLANT (1).

Pour copie conforme :

L'abbé BOUTILLIER,

Archiviste de la ville de Nevers.

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 1878.

Présidence de Mgr Crosnier.

Siégent au bureau : MM. Crosnier, *président ;* le docteur Subert, *secrétaire ;* Lhospied, *pro-secrétaire.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Mgr Crosnier annonce qu'il a reçu en communication de M. Alfred Robert un certain nombre de pièces intéressantes, concernant la maison de Charry.

(1) Archives communales de Nevers ; registres des délibérations ; BB. 18, folios 295 et 296.

Digitized by Google

M. le Secrétaire donne lecture du remarquable travail de M. Victor Gueneau, sur le marquisat d'Espeuilles et ses dépendances. Cette monographie, dont la lecture a occupé toute la séance, sera insérée au *Bulletin* (1).

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 1878.

Présidence de Mgr Crosnier.

Siégent au bureau : MM. Crosnier, *président;* Roubet, *vice-président*; Subert, *secrétaire;* Lhospied, *pro-secrétaire;* Boutillier, *archiviste.*

M. Leblanc de Lespinasse présente l'extrait qu'il a fait du travail de M. Ruby sur Entrains ; ce travail est adopté. Il en sera fait mention dans le *Bulletin.*

La revue des Sociétés savantes donne une analyse d'un mémoire de M. Grasset aîné sur l'ancienne église de La Marche, près La Charité-sur-Loire. M. l'abbé Boutillier en donne lecture, et la Société adopte les conclusions du rapporteur, M. Alfred Darcel, membre du comité.

M. le docteur Subert donne lecture d'une remarquable étude de M. Sonnié-Moret intitulée: *Notice sur les écrivains de Clamecy et leurs publications.* Ce travail sera inséré dans le *Bulletin.*

(1) Contrairement à nos usages, nous avons laissé imprimer plusieurs des mémoires avant d'avoir produit les procès-verbaux des séances dans lesquelles la communication en a été faite.

Digitized by Google

M. Morlon expose qu'il a vu au musée rétrospectif du Trocadéro une assiette de Nevers, première époque, aux armes d'un archevêque du nom de Montpezat. M. l'abbé Boutillier espère pouvoir présenter à ce sujet des explications à la prochaine réunion.

M. le docteur Jacquinot annonce que dans de nouvelles fouilles faites en compagnie de M. Paul Usquin, à Pougues, il a mis à jour deux sépultures par inhumation. La première à un mètre ; le cadavre reposant sur un lit de pierre, la tête à l'est regardant à l'ouest. Une double couche de pierres recouvrait le corps. Derrière la tête une épingle de bronze fut découverte et autour du col des perles d'ambre au nombre de treize. Une petite pierre et des débris de vase à gauche de la tête et un anneau d'ambre. Le second cadavre est celui d'une jeune fille; à gauche de la tête est un petit vase intact.

Cette nouvelle découverte faite à deux cents mètres des précieuses fouilles nous fait espérer que la trouvaille de Pougues se complétera par d'importants matériaux.

SÉANCE DU 9 JANVIER 1879.

Présidence de Mgr Crosnier.

Siégent au bureau : MM. Crosnier, Subert, Boutillier.

M. l'abbé Boutillier lit une note relative à la question posée par M. Morlon dans la dernière réunion sur l'archevêque Joseph de Montpezat, en 1670.

Digitized by Google

Le grand plat de faïence aux armoiries d'un archevêque, qui devait porter le nom de Montpezat, et sur lequel M. Morlon a attiré l'attention de la Société peut, en effet, avoir appartenu à un archevêque de ce nom. Un reliquaire acheté à Toulouse, et provenant de la collection Pujol, contient cet authentique ou certificat de reliques écrit sur papier : « J'ai mis dans ce buste de saint Christophe des reliques dûment vérifiées par ordre de *notre archevêque Joseph de Montpezat*, le 1er mai 1670. » (*Bulletin archéologique et historique de Tarn-et-Garonne*, t. V, p. 200 et 201.)

« On pourrait au surplus consulter avec fruit l'archiviste de ce département, M. Bourbau, qui a publié *in-extenso*, dans la *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. III, p. 566 et 581, un très-curieux inventaire de la collégiale de Saint-Martin de Montpezat, et qui doit posséder dans son riche dépôt bien des documents originaux sur l'illustre famille de Montpezat. »

Lecture est donnée par M. le Secrétaire d'un mémoire de l'Académie de Reims relatif à la conservation d'une galerie remarquable, menacée par les travaux actuels de la métropole de Reims.

M. Meslier, de Lormes, offre à la Société une collection d'annuaires et d'almanachs remontant à 1817. Cet offre est acceptée.

Digitized by Google

SÉANCE DU 13 FÉVRIER 1879.

Présidence de Mgr Crosnier.

Siégent au bureau : MM. Crosnier, Subert, Boutillier.

M. Montagnon est présenté par MM. Crosnier et Subert comme membre de la Société. Cette proposition est favorablement accueillie.

Mgr Crosnier dépose sur le bureau, de la part de M. de Chambure, un des membres de la Société nivernaise, le *Glossaire du Morvand;* cette offre est accueillie avec reconnaissance. C'est une œuvre importante qui sera appréciée de tous les antiquaires ; M. Ernest de Toytot est prié de faire un rapport sur cette intéressante publication.

M. le Président donne communication d'une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique relative à la dix-septième réunion des délégués des sociétés savantes à la Sorbonne en 1879.

M. l'abbé Boutillier a la parole pour la lecture d'un article intitulé : *Anciennes marques des boulangers de Nevers au seizième siècle.* Cet article sera inséré au *Bulletin.*

M. le docteur Jacquinot communique une lettre de M. Usquin annonçant la découverte d'une nouvelle sépulture antique à Pougues. A cette occasion M. Jacquinot présente les dessins des objets découverts à Pougues dans les fouilles dont il a été précédemment question ; la Société décide qu'on en fera quatre planches qui se replieront dans le format du *Bulletin.*

Digitized by Google

NOTICE SUR DES SÉPULTURES ANTIQUES

DÉCOUVERTES AUPRÈS DE POUGUES-LES-EAUX (NIÈVRE).

Entre les deux chaînes de collines, dont l'une vient se terminer au bord de la Loire par le promontoire de Soulangy, et l'autre surmonte et abrite Pougues, se développe une large et belle vallée dite de Germigny.

A une époque des plus reculées, c'était un grand golfe, où les inondations fréquentes de la Loire accumulaient les alluvions sableuses sur plusieurs points.

Il n'y a guère que soixante ans que ce sol stérile, inégal, raviné en plusieurs endroits, a été en partie nivelé et mis en culture. Sur quelques points on a ouvert des sablières à cette même époque, notamment dans les champs appelés les Vicreuses (1). C'est là, à un kilomètre environ à l'ouest de Pougues, que leur exploitation a mis au jour une antique nécropole.

Il y a quelques années, un des propriétaires, M. Bert de La Bussière, y découvrait une sépulture par inhumation, composée de pierres brutes qui recouvraient un squelette. Un vase de terre, de couleur brune, de forme gracieuse, et une

(1) De *Via Crucis*, chemin de la Croix. Dans ce lieu, en effet, on avait dressé une croix, de temps immémorial, et probablement à la suite de découvertes de sépultures; cette croix aurait, dit-on, été abattue en 1793, sur l'ordre de Fouché, alors en mission dans la Nièvre. Il en est aussi fait mention sur les registres paroissiaux de Pougues pour l'année 1767.

D'autre part on lit dans le *Dictionnaire topographique du département de la Nièvre*, par M. G. de Soultrait : « Les Viz-Creuses, hameau détruit entre Nevers et Pougues, mentionné en 1481. »

Digitized by Google

longue épingle de bronze furent trouvés auprès. M. Bert fit alors don de ces objets au musée de Nevers (1).

L'année dernière, M. P. Usquin fit faire quelques fouilles. Il découvrit, à 50 centimètres de profondeur, une nouvelle sépulture par inhumation. Les ossements, friables et en partie détruits, gisaient sous un mètre cube de pierres brutes. Auprès se trouvaient des débris de poteries, une épingle de bronze à la tête subarrondie, ornée de cercles très-fins et réguliers, et longue de 12 centimètres (*Planche III*, *figure 2*); de plus, à la gauche du squelette, un rasoir de bronze de forme particulière. Ce curieux instrument avait une longueur totale de 11 centimètres. La lame, ovale, à double tranchant, présentait au sommet une échancrure en croissant et dans son milieu une ornementation composée d'une série de petites lignes horizontales gravées au trait, sur une largeur d'un centimètre et resserrées entre deux lignes verticales d'une longueur de 6 centimètres.

Le manche avait la forme de deux anneaux réunis; le premier, près de la lame, était ovale, et le suivant arrondi.

Ce rasoir, très-bien fait, avait été coulé, puis probablement martelé et aiguisé pour former le tranchant. (*Voir pl. III*, *fig.* 2.)

M. Usquin soumit ses trouvailles à la Société nivernaise; il nous assura que les sépultures existaient sur une grande étendue et que les fouilles en seraient faciles. Nous prîmes jour pour l'excursion. Nous trouvâmes au rendez-vous plusieurs de nos collègues habitant la localité. Le matin même, ces messieurs avaient fait une tentative de fouille et avaient trouvé un vase de moyenne grandeur, d'une pâte fine, brune, luisante et polie à la surface, mais il fut brisé en l'extrayant. Néanmoins, le col et l'ouverture évasée, seules parties conservées, dénotaient une forme élégante. Il contenait encore

(1) Nous n'avons point fait figurer ce vase, car il est à peu près semblable à d'autres trouvés postérieurement et figurés sur la planche Ire, figures 2 et 3. Quant à l'épingle, elle différait peu de celles trouvées plus tard et figurées dans la planche III, sous les nos 1, 2, 3.

Digitized by Google

quelques parcelles d'ossements calcinés, qui furent attribués à un enfant par le docteur Mignot.

Nous arrivâmes sur le lieu à explorer, auprès de la sablière, dont l'excavation, d'une assez grande étendue, présentait çà et là des amas de pierres calcaires, ainsi que des débris de poteries provenant des sépultures détruites.

Deux terrassiers habiles se mirent en devoir de fouiller; quelques tentatives eurent lieu çà et là, mais infructueusement. On eut alors recours à la sonde. Une tige de fer de la grosseur du doigt, longue de 1 m. 50 c., pénétrait sans trop de difficulté dans ce sol sablonneux et dépourvu de pierres. Aussi, lorsque la sonde venait à rencontrer un obstacle, on pouvait prévoir qu'on avait affaire à une sépulture. C'est en effet ce qui arriva. La sonde, frappant sur un corps dur, on creusa, et, à la profondeur de 80 centimètres environ, on mit au jour une urne de grande dimension, recouverte d'une pierre plate. On l'enleva avec le plus grand soin, car le long séjour dans la terre humide rend extrêmement friables les poteries, quelle que soit leur épaisseur. Après avoir enlevé la pierre qui servait de couvercle, l'urne apparut remplie de terre, puis deux autres pierres plus petites qui recouvraient et maintenaient la masse des ossements brisés en minces esquilles et offrant des traces manifestes d'incinération. Ces débris étaient ceux de deux enfants.

Dimensions de l'urne : hauteur, 35 centimètres; plus grande circonférence, 1 m. 10 c. ; ouverture, 20 centimètres.

Sa forme était celle de deux cônes tronqués adossés par leur base, c'est-à-dire un vase ventru étroit à la base, et au sommet, que surmontait un rebord évasé. Sur une des faces seulement, on voyait une ornementation grossière, consistant en un carré de sillons, verticaux au-dessous de la carène ou ligne médiane, et horizontaux au-dessus. Dans cette dernière partie existaient quatre protubérances ou mamelons, entourés d'un sillon circulaire et placés sur la même ligne à 7 ou 8 centimètres de distance.

Ce vase était fait à la main, ainsi que tous les autres

Digitized by Google

trouvés plus tard. Nous reviendrons plus bas sur cette question.

La couleur en était d'un brun foncé et la cassure montrait une terre brune, assez homogène et mélangée de rares particules sableuses et micacées. (*Voir pl. Ire, fig. 1.*)

Une seconde tentative faite à quelques mètres, et où la sonde indiquait un corps dur, fut moins heureuse; nous trouvâmes seulement quelques pierres assez volumineuses, disposées en cercle et délimitant une petite *cella* où devait être déposée l'urne; mais de cette dernière il ne restait que deux ou trois fragments.

Après quelques autres essais, la sonde indiqua des pierres dans une certaine étendue. On creusa et on trouva à la profondeur d'un mètre un amas de pierres assez considérable, s'étendant de l'est à l'ouest, dans une longueur de 2 mètres sur une largeur de 80 centimètres environ. Cette orientation était également celle des squelettes découverts antérieurement. Ici ce n'était plus une *incinération*, mais bien une *inhumation*. On enleva avec soin les pierres qui recouvraient le squelette, comme d'un petit tumulus; les ossements étaient friables, en partie disparus, se désagrégeant dans la terre environnante. Nous retirâmes quelques fragments des os du crâne, et le maxillaire inférieur: c'était celui d'un vieillard. Auprès de la tête on trouva une belle épingle en bronze, longue de 14 centimètres. La grosse extrémité avait un diamètre de 2 centimètres, arrondie et aplatie comme un cachet. Au-dessous existait un renflement olivaire, gravé de sillons circulaires. (*Pl. III, fig. 1.*)

Auprès du bras droit, nous trouvâmes trois petits cylindres creux (*Pl. III, fig. 7*) formés par une légère feuille de bronze enroulée sur elle-même, et paraissant être les points de réunion ou d'attache d'un ou de plusieurs bracelets en corne ou en matière végétale, qui avaient disparu. Deux petits anneaux de bronze (*Pl. III, fig. 6*) paraissaient y avoir été suspendus. Cette hypothèse de bracelets est très-admissible,

Digitized by Google

car le cubitus était encore coloré en vert par l'oxyde métallique (1).

Il y a quelques années, on trouva également des bracelets en lignite à Fourchambault qui, comme on le sait, se trouve à petite distance.

Auprès des jambes, à droite, était un rasoir en bronze, à double tranchant, à peu près semblable à celui fourni par la première fouille. Seulement le manche était une simple tige droite, mince, aplatie, rétrécie à l'extrémité, et paraissant destinée à recevoir un manche de bois ou de corne. Tandis que dans l'autre, comme nous l'avons dit, le manche se terminait en anneau. (*Pl. III, fig. 1.*)

Quelques jours après, nous nous réunissions de nouveau. De nombreux sondages furent exécutés. On ne trouva point de sépultures par inhumation, mais plusieurs incinérations, dans des vases de différentes grandeurs, contenant des ossements calcinés ayant appartenu à des enfants.

Le premier est un beau vase haut de 17 centimètres; circonférence à la carène, 70 centimètres; diamètre de l'ouverture, 16 centimètres. Sa forme est turbinée; la partie inférieure, très-aiguë, s'élargit jusqu'au milieu, délimité par une carène bordée de sillons en torsade. Puis la partie supérieure se creuse et se recourbe pour former une large ouverture garnie d'un rebord évasé. Il n'y a pas d'autres ornements. (*Pl. II, fig. 1.*)

Plus loin nous trouvâmes deux autres vases à peu près de mêmes formes et dimensions, et placés l'un près de l'autre. Le premier est semblable à celui décrit ci-dessus. La carène est également garnie d'une torsade plus accentuée et surmontée de deux sillons circulaires. (*Pl. III, fig. 2.*) Hauteur, 16 centimètres; circonférence, 65 centimètres; ouverture, 16 centimètres.

Le second a la même forme turbinée. La base en est tellement aiguë, qu'il ne peut être maintenu debout que par un manchon ou bourrelet. Son ornementation consiste en deux

(1) M. de Mortillet dans son *Tableau archéologique de la Gaule*, regarde ces tubes de bronze comme des boucles d'oreilles.

Digitized by Google

sillons ou lignes en creux à la carène ; puis deux autres sillons délimitent le col qui est droit et forme une large ouverture. Dimensions : hauteur , 17 centimètres ; circonférence , 68 centimètres ; ouverture, 19 centimètres. *(Pl. II, fig. 3.)*

Ces trois vases sont d'un brun noir, assez polis extérieurement, offrant çà et là des taches moins foncées, résultant d'une cuisson incomplète. Dans les environs de cette sépulture, on trouva une moitié d'écraseur ou moulin à main, ayant subi l'action du feu.

Enfin, nous trouvâmes un plat avec pied central, ayant peut-être servi de couvercle à une des urnes ci-dessus. Le diamètre est de 20 centimètres ; le pied a 3 centimètres de hauteur et 6 de diamètre et est légèrement conique.

Ce vase, fort gracieux, rappelle un peu la forme d'une coupe étrusque. Lisse extérieurement, l'intérieur, qui est un peu creux et évasé, est orné de sillons concentriques au fond et à la circonférence. Un bord élevé, large de 2 centimètres, le circonscrit. (*Voir pl. IV, fig. 1.*)

A côté était un très-petit vase de forme particulière. Partie inférieure turbinée et tellement aiguë, qu'il ne peut se tenir debout sans un bourrelet. A partir de la carène, les parois s'élèvent verticalement et se terminent à une ouverture dont le bord plat dépasse la panse d'un centimètre. Quelques lignes horizontales décorent la partie supérieure. Hauteur, 7 centimètres ; ouverture, 7 centimètres ; circonférence, 26 centimètres. (*Pl. IV, fig. 6.*)

Dans l'intervalle, et après ces deux principales fouilles, qui ont fourni les résultats les plus nombreux, M. Usquin s'est livré à des fouilles et à des recherches incessantes. En voici, pour ainsi dire, le journal et les résultats :

17 avril 1877. — Petite cellule de pierre, avec traces d'incinération. Au milieu, un petit bracelet de bronze, à tige mince, grêle, arrondie, uni et ouvert dans une étendue de 1 centimètre 1/2 ; diamètre, 5 centimètres 1/2. (*Pl. III, fig. 4.*)

Digitized by Google

26 avril. — A la profondeur de 70 centimètres, grande urne brisée contenant un second vase intact, biturbiné et ventru, avec bord évasé et peu élevé. La carène, qui est elle-même arrondie, est ornée de sillons verticaux réguliers et surmontée de sillons horizontaux. Hauteur, 12 centimètres; circonférence, 56 centimètres; ouverture, 13 centimètres. (*Pl. Ire, fig.* 3.) Il en contenait un autre petit, assez grossier, panse surbaissée, bords renversés. Diamètre, 9 centimètres; hauteur, 4 centimètres. (*Voir pl. IV, fig.* 2.)

A l'intérieur, épingle en bronze; longueur, 10 centimètres; tête assez grosse, subarrondie, ornée de deux lignes circulaires et de deux rangs de petits traits verticaux. (*Pl. III, fig.* 3.)

28 avril. — A 60 centimètres de profondeur, débris d'une grande urne. A côté, et à 30 centimètres environ, belle assiette recouvrant des cendres et os calcinés. Cette pièce unique a un diamètre de 22 centimètres. Elle est creuse, évasée et a une profondeur de 3 centimètres au centre. Au milieu se trouve une petite élévation bombée de 4 centimètres de diamètre, entourée de deux sillons, puis d'un entourage en dents de loup, remplies par des lignes diagonales. Deux autres larges sillons délimitent le bord ou marly, qui est large, surélevé, et orné également de deux lignes concentriques.

L'intérieur est noir, poli, tandis que l'extérieur est assez grossier. Le centre présente en dessous une cavité arrondie, répondant à la protubérance intérieure. Deux petits trous, placés de chaque côté, en dedans du bord, à 2 centimètres l'un de l'autre, pouvaient contenir un lien de suspension. Cette assiette servait probablement de couvercle à l'urne brisée à côté de laquelle elle se trouvait, auquel cas les trous auraient aidé à la fixer avec une ligature quelconque. (*Pl. II, fig.* 4.)

Les trous ont été faits après coup ; cependant un petit débris d'une autre assiette, trouvée plus tard, présentait deux trous faits pendant la fabrication.

1er mai. — Trouvé deux sépultures par inhumation à environ cent mètres des premières, en se rapprochant de Pougues. La

Digitized by Google

2

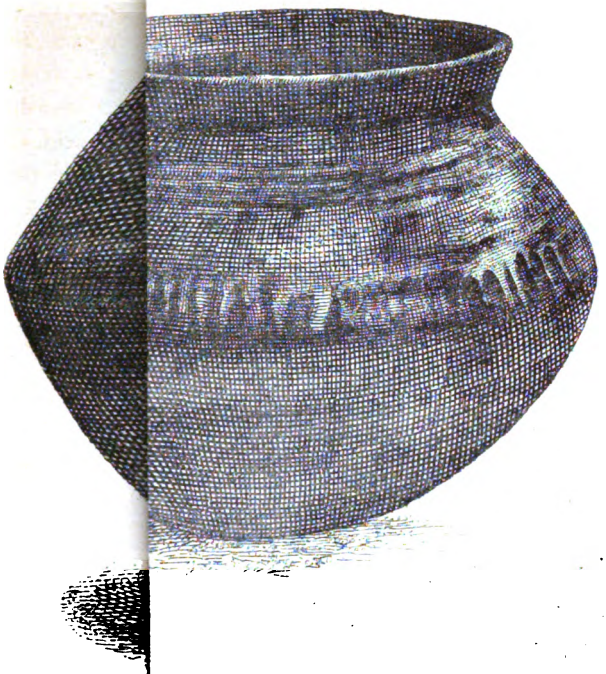

4

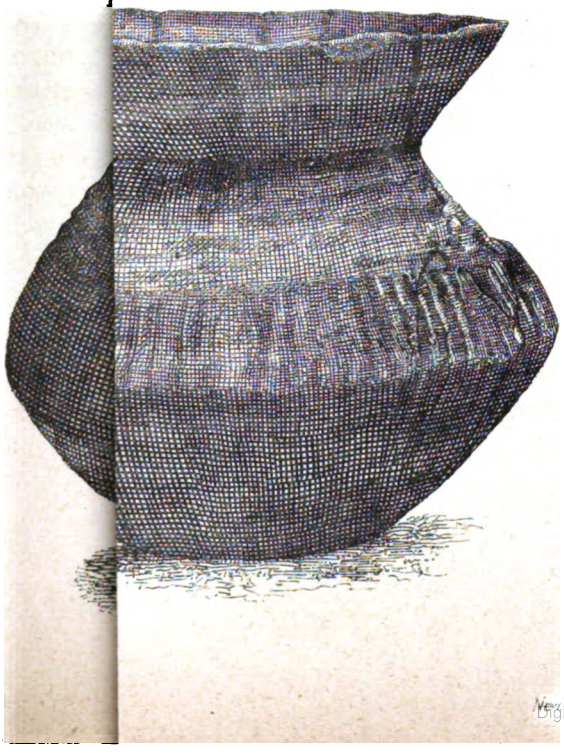

Digitized by Google

Digitized by Google

2

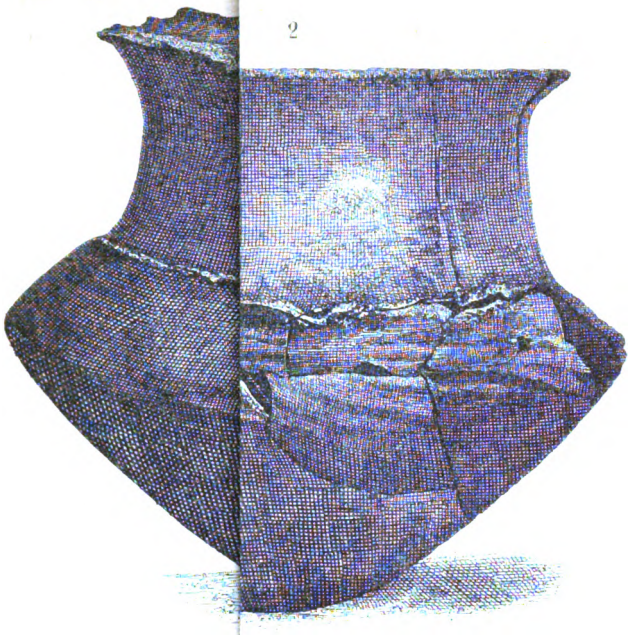

4

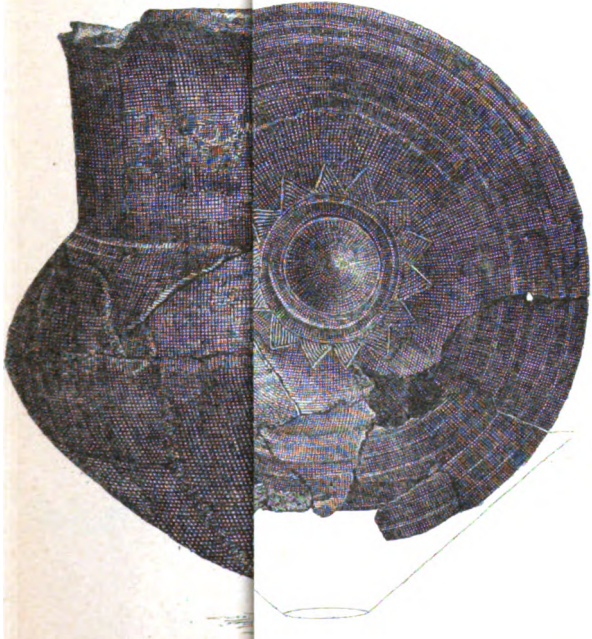

Digitized by Google

Digitized by Google

2

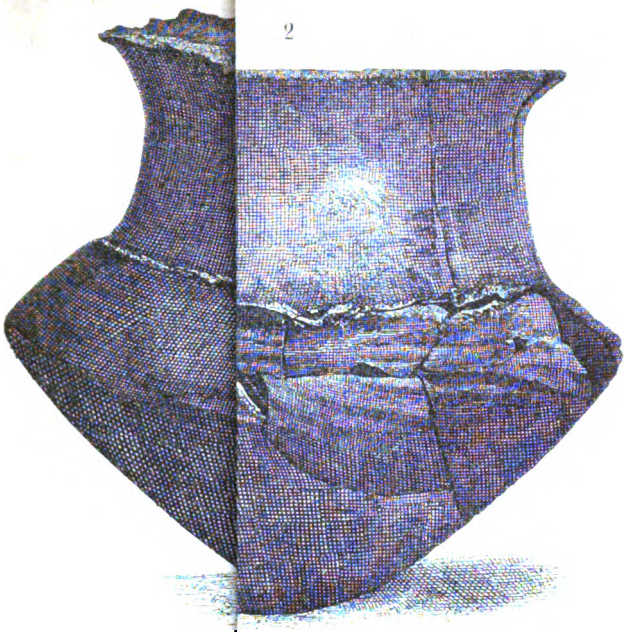

4

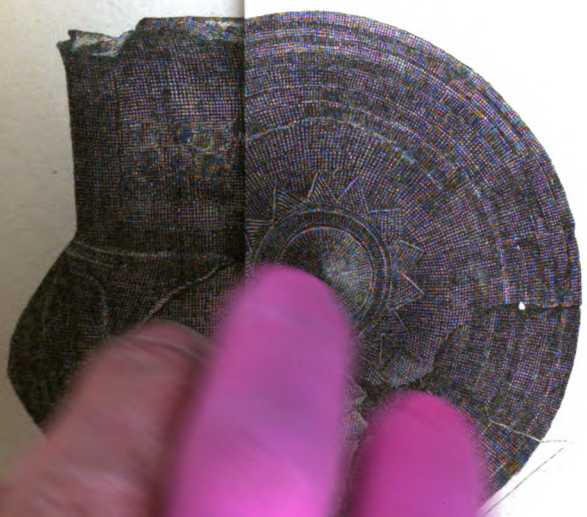

Nevers - Lith. Fay G. Vallière Succ.

Digitized by Google

Digitized by Google

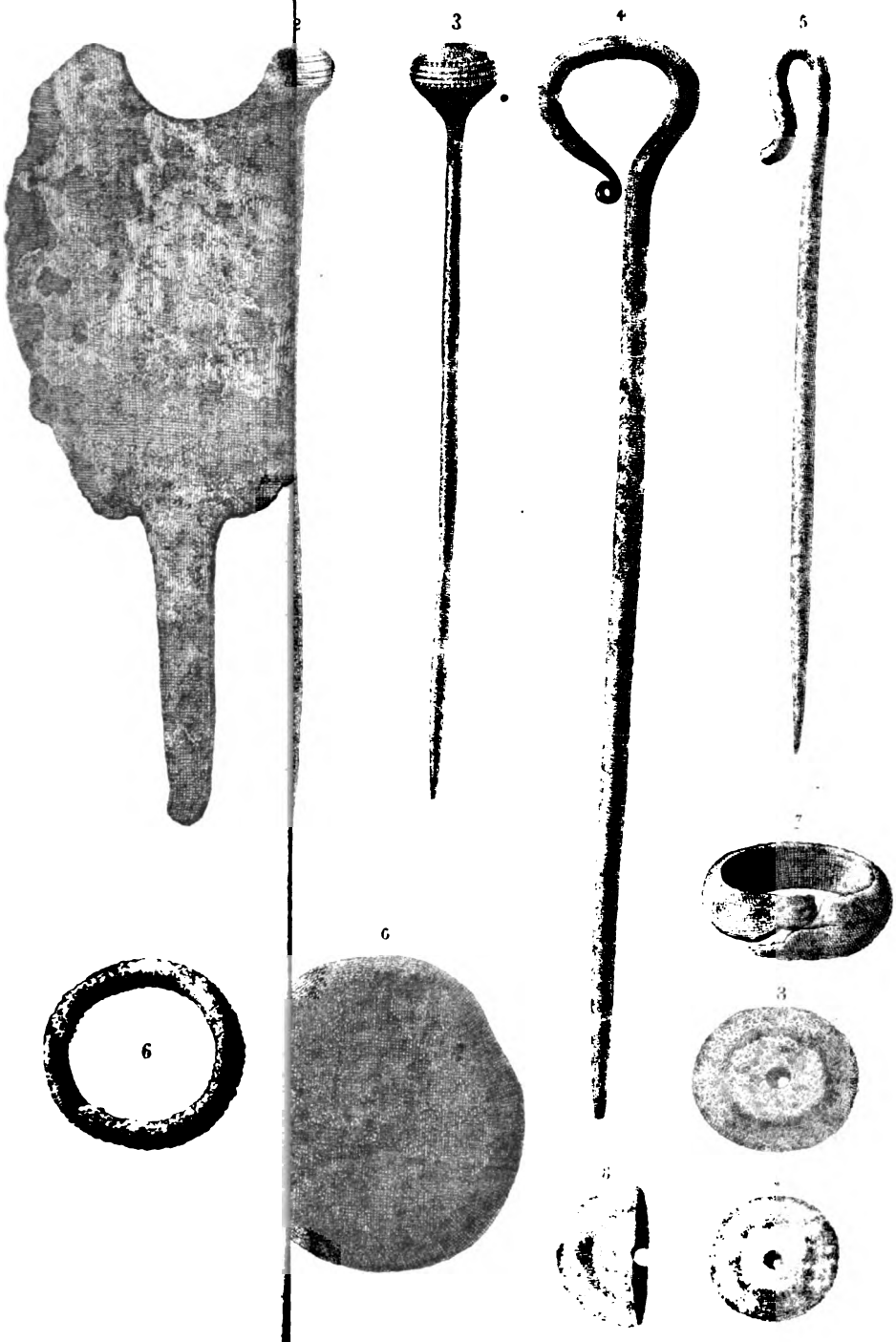

Digitized by Google

Digitized by Google

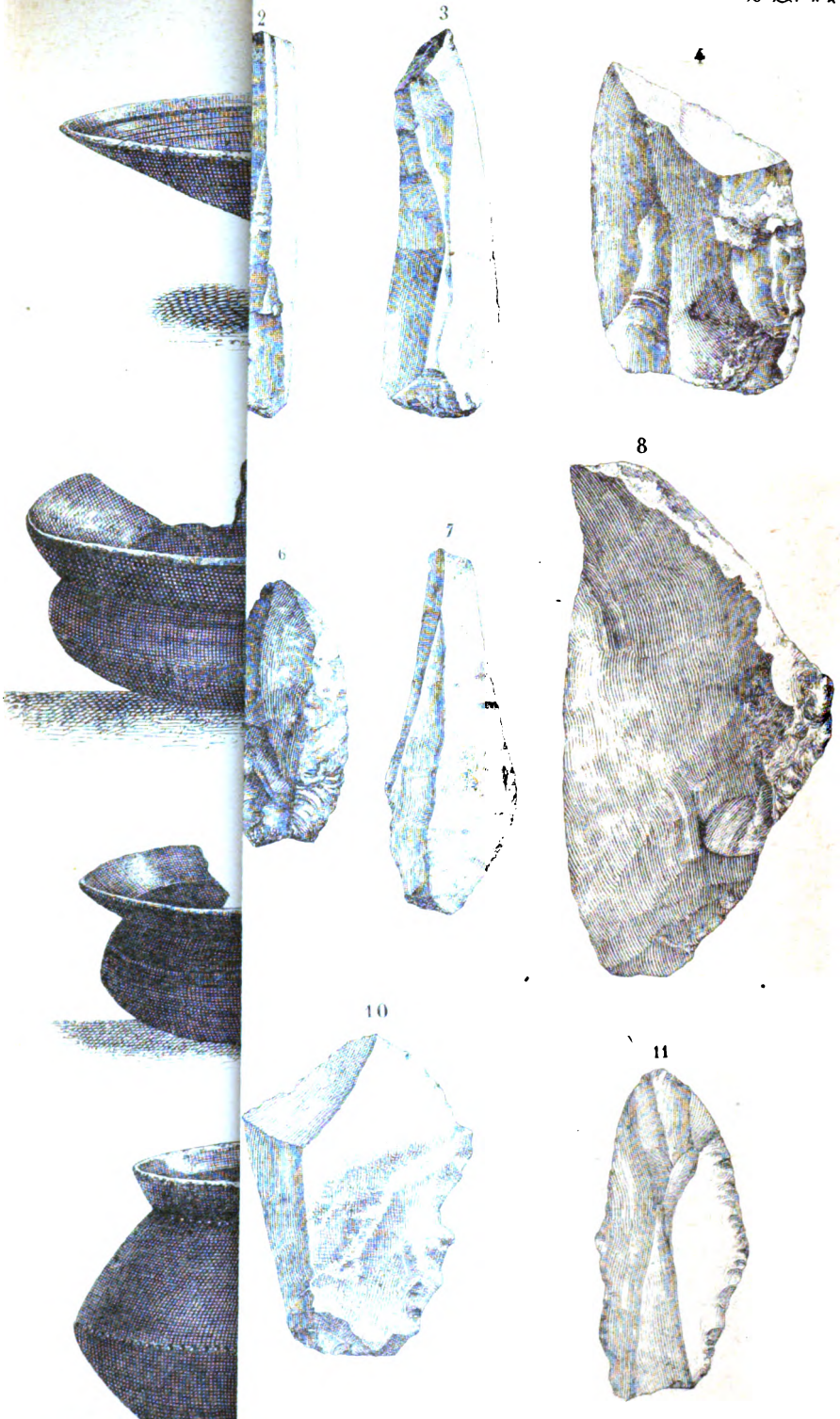

Digitized by Google

Digitized by Google

première contenait, à 50 centimètres de profondeur, quelques débris d'ossements, un vase brisé mais reconstitué, d'une forme particulière, qui a de l'analogie avec les précédents, mais très-surbaissé et aplati. Le corps du vase, légèrement turbiné avec carène, n'a que 4 centimètres de hauteur. Le bord, très-évasé, a 2 centimètres de largeur, tandis que l'ouverture est de 18 centimètres.

La carène présente des sillons verticaux réguliers, surmontés de deux sillons circulaires. *(Pl. IV, fig. 3.)*

De plus, un petit anneau de bronze, régulier, de 2 centimètres 1/2 de diamètre, et orné de fines lignes verticales. *(Pl. III, fig. 5.)*

La deuxième sépulture, sur la même ligne, et à 4 mètres de la première, contenait peu d'ossements. A côté, débris d'un vase très-brisé, en contenant un plus petit de la même forme que celui décrit ci-dessus, c'est-à-dire aplati, surbaissé, mais beaucoup plus petit. Sa hauteur est de 3 centimètres, sa largeur ou ouverture de 10 centimètres. Il est orné au-dessus de la carène de trois sillons circulaires. *(Pl. IV, fig. 5.)*

2 mai. — Découverte d'une grande sépulture par inhumation à 1 m. 30 c. de profondeur, recouverte de plus d'un mètre cube de pierres brutes. Débris de squelette, très-belles dents, usées. Aucun vestige d'industrie.

6 mai. — Indication par un propriétaire voisin d'une urne brisée, avec épingle en bronze, trouvée à 50 mètres à l'ouest de la première sépulture.

Juin, juillet, août et décembre 1877. — Fouilles nombreuses n'ayant amené que la découverte de débris de poteries et os calcinés avec morceaux de charbon.

11 février 1878. — A une profondeur d'un mètre, os calcinés et cendres ; un joli vase, biturbiné, à carène adoucie, un peu ventru, et surmonté d'un col très-évasé et assez élevé.

Digitized by Google

La terre en est d'un brun rougeâtre, probablement un peu plus cuite que les autres.

Ornementation. — Sillons verticaux entourant la carène et se prolongeant au-dessous. Sur la carène même, de petits mamelons entourés de sillons circulaires; il y en a sept placés à égale distance.

Au-dessus règnent des sillons horizontaux jusqu'au col, dont l'intérieur est également orné de trois sillons ou cercles. (*Pl. Ire, fig. 4.*)

Avec ce vase se trouvaient : 1° la moitié supérieure d'une fibule (?) ovale, allongée, longue de 8 centimètres, ornée de lignes concentriques en relief. (*Pl. III, fig. 3.*)

2° Un objet en forme d'anneau, en terre grossière remplie de graviers. Son diamètre est de 4 centimètres seulement. Malgré son exiguïté, nous supposons que c'est un manchon destiné à maintenir un petit vase à base aiguë. Celui figuré planche IV, figure 6, s'y adapte très-bien. On peut également regarder cet anneau comme un ornement de collier ou amulette. (*Pl. IV, fig. 8.*)

3° Une petite perle en ambre, subarrondie, aplatie et percée au centre. Diamètre, un centimètre.

Mars et avril 1878. — De nouvelles fouilles n'ont amené que la découverte de fragments d'os et de débris de vases à oreillons, percés d'un trou. C'est le commencement et le rudiment de l'anse. Ces derniers sont d'une couleur rougeâtre, et plus cuits par conséquent.

En avril 1877, M. Bert faisait une fouille à 30 ou 40 mètres du *cimetière central.* A 70 centimètres de profondeur, il trouvait une sépulture par inhumation : quelques débris de squelette, d'os longs, des dents usées et gâtées. A côté se trouvait un vase biturbiné, carène effacée, ventru, surmonté d'un petit bord évasé. La partie supérieure offre une ornementation analogue à celle des vases déjà décrits, c'est-à-dire de lignes ou larges sillons circulaires, au nombre de huit. Au-

Digitized by Google

dessous, des sillons verticaux descendent et recouvrent la carène. Hauteur, 15 centimètres ; circonférence, 57 centimètres ; ouverture, 12 centimètres. (*Pl. Ire*, *fig.* 3.)

A l'intérieur du vase, une épingle en bronze, à tige arrondie, prismatique au sommet, qui se recourbe en anneau subtriangulaire. Longueur, 15 centimètres ; diamètre de l'anneau, 2 centimètres. (*Pl. III*, *fig. 4.*)

Lors des premières fouilles, nous avions pensé que nous étions dans un cimetière parfaitement délimité et que toutes les sépultures s'y trouvaient réunies à peu de distance les unes des autres. Il n'en a pas été ainsi. Il y avait bien, en effet, un centre où les sépultures étaient plus abondantes ; mais en s'éloignant on en a trouvé çà et là, ainsi que nous l'avons dit, à 30 ou 40, et même à 100 mètres à l'ouest ou à l'est du cimetière central. C'est ce qui nous fait espérer que les *Vicreuses* n'ont pas dit leur dernier mot et qu'on pourra encore faire des trouvailles en fouillant aux environs.

En nous résumant, nous trouvons comme résultat de ces fouilles quinze vases à peu près entiers (1), de différentes formes et grandeurs, de plus une foule de débris, dont quelques-uns indiquent suffisamment l'aspect des vases dont ils proviennent.

Cela suffit pour porter un jugement sur l'art et l'industrie du potier à ces époques lointaines. L'ensemble offre un cachet bien particulier et très-caractéristique. Sans se ressembler complétement, on voit qu'ils dérivent les uns des autres. Il y en a de plus ou moins perfectionnés, mais tous ont le même air de famille et procèdent du même mode de fabrication. Leurs formes sont généralement gracieuses et dénotent une certaine tendance artistique. Tous ces vases sont faits à la main.

On peut admettre qu'on a employé le plateau tournant et le système des *colombins*, ou cylindres d'argile superposés et unis entre eux (2).

(1) Deux autres ont été trouvés plus tard.

(2) Voir l'excellent ouvrage de M. Mazard : *la Céramique du musée de Saint-Germain.*

Digitized by Google

L'intérieur et l'extérieur sont travaillés à l'ébauchoir, dont on voit manifestement les traces, surtout à l'intérieur.

Tous sont pétris d'un limon fin, brun, légèrement sablonneux, contenant chez quelques-uns des parcelles de mica très-ténues, et qui devait se trouver dans les environs.

La cuisson est incomplète; elle a été faite à l'air libre. La couche extérieure est seulement un peu rougie dans une mince épaisseur, puis brune jusqu'à la paroi intérieure, qui n'est quelquefois que séchée.

L'extérieur des vases est souvent poli avec soin, de couleur généralement brune et d'un noir luisant, qui nous a paru être dû à des fumigations répétées. Ces vases, en effet, ou leurs débris, mis dans l'eau, la colorent en brun comme ferait de la suie.

D'après leur forme, on peut ranger ces vases en quatre catégories. La première renferme les beaux vases représentés dans la planche II, figures 1, 2, 3.

Ils sont turbinés, c'est-à-dire que la partie inférieure se termine en cône, quelquefois si aigu qu'il est nécessaire de les poser sur un bourrelet d'argile pour les maintenir debout. La partie supérieure, rentrant à partir de la ligne médiane ou carène, a quelquefois des parois verticales terminées par une large ouverture et des bords évasés, d'autres fois, elle se creuse et se recourbe en s'évasant.

La deuxième présente des vases en apparence ventrus; ils sont biturbinés; mais la carène est adoucie et arrondie, et un bord évasé peu élevé termine l'ouverture. (*Pl. Ire, fig. 1, 2, 3, 4, et 7, pl. IV.*)

La troisième procède de la deuxième. On voit encore la forme biturbinée, mais ils sont bas et aplatis. (*Pl. IV, fig. 2, 3, 4, 5.*)

Enfin, la quatrième catégorie renferme des assiettes creuses, évasées, et quelquefois pourvues d'un pied. (*Pl. II, fig. 4, et pl. IV, fig. 1.*)

L'ornementation de toutes ces poteries est des plus simples et varie peu. Ce sont, pour les vases, des sillons horizontaux ou verticaux, quelquefois des protubérances arrondies ou mame-

Digitized by Google

lons. Deux vases présentent sur la carène une espèce de torsade.

L'assiette seule et quelques débris sont ornés de chevrons ou dents de loups, tracés avec un intrument aigu.

Toute cette poterie a la plus grande analogie avec celle que fournissent les palafittes de la Suisse, de la Savoie, du Bourget, etc. Voir notamment un vase trouvé à la station de Cortaillod, lac de Neuchâtel, et figuré dans l'ouvrage du major Lehon (1); il est tout à fait semblable à quelques-uns des nôtres (2).

Ces vases ont une forme élégante ; ils sont dépourvus d'anses, et sont bien supérieurs, comme forme, aux vases gaulois de la Marne etc., quoique dans ces derniers, généralement ventrus ou allongés, on trouve quelques vases turbinés, formes affaiblies des vases de l'âge du bronze.

Nous ne regardons pas tous ces vases, de formes et de dimensions variées, comme de véritables urnes cinéraires ; nous pensons au contraire qu'ils ont été faits pour les usages domestiques.

Les instruments en bronze trouvés dans les diverses sépultures consistent d'abord, ainsi que nous l'avons dit plus haut, en deux rasoirs de formes peu communes. Ils diffèrent notablement de tous ceux qu'on a rencontrés dans la Gaule cisalpine, dans les palafittes de la Suisse et de la Savoie, dans les tumulus de la Côte-d'Or et de Saône-et-Loire, etc., et dont les formes sont très-diverses. Ceux de Pougues sont très-rares ; il n'en existe que deux au musée de Saint-Germain ; ils proviennent de la collection Fèvre, de Chalon-sur-Saône, et ont été trouvés dans le Mâconnais. Ils ont été figurés dans le mémoire de M. E. Flouest (3).

La limite de ces instruments en Gaule serait, d'après M. A.

(1) *L'Homme fossile en Europe*, p. 294.

(2) Citons encore un vase de l'âge du bronze figuré dans les *Matériaux* (année 1873, p. 261) et provenant de Veuxhaulles (Côte-d'Or); il rappelle nos vases surbaissés.

(3) Voir *Matériaux*, 1873, p. 260, pl. XIX.

Digitized by Google

Bertrand, les environs de Mâcon (1). « Par contre, suivant le même auteur, les nombreuses sépultures de la Marne n'en ont point présenté, non plus que le célèbre cimetière d'Halstatt (2). »

M. de Mortillet, dans son *Tableau archéologique de la Gaule*, dit qu'à l'*époque marnienne* les rasoirs de bronze disparaissent et sont remplacés par des rasoirs de fer.

On se demande ce que signifie la présence de cet instrument placé dans les tombes.

Ici l'imagination de l'archéologue peut se donner carrière.

« Dans les tumulus de la Côte-d'Or, dit M. A. Bertrand (3), on a trouvé les rasoirs associés à la grande épée de fer gauloise. N'est-ce pas là une coïncidence remarquable? Ce qui semble nous montrer que le rasoir était comme le complément de l'attirail funéraire de cette aristocratie guerrière, dont Diodore nous décrit les longues moustaches, signe de noblesse pour quelques-uns, ajoute-t-il, qui se contentaient de raser le reste du visage. »

Selon M. Flouest, « ce ne serait rien moins qu'une sorte d'attribut symbolique, qu'un véritable insigne chargé de révéler l'origine aristocratique du mort (4). »

A Pougues nous avons bien trouvé le rasoir, mais non la grande épée, et, nous ajouterons, aucune trace de fer.

Nous ne pouvons mieux faire que de citer ici l'opinion de M. Chantre sur ces rasoirs en général et sur l'époque à laquelle ils appartiennent. « C'est, dit-il (5), dans les stations lacustres

(1) Alex. Bertrand, *Archéologie cellique et gauloise*.

(2) Nous devons cependant faire remarquer ici qu'à l'exposition du Trocadéro, plusieurs vitrines d'objets provenant des cimetières de la Marne présentaient un assez grand nombre de rasoirs de bronze. — Etaient-ils antérieurs aux autres objets gaulois? Il y aurait là un travail de comparaison et de détermination à faire.

(3) Al. Bertrand, *loc. cit.*

(4) Voir *Matériaux*, 1872, p. 265.

(5) E. Chantre, *Age du bronze*, p. 77, etc.

Digitized by Google

de l'âge du bronze, de la Savoie et de la Suisse, qu'on les trouve en plus grand nombre. Donc le rasoir appartient bien à cet âge, au moins par son origine... Il semble donc démontré que puisque le rasoir n'a été trouvé que dix fois avec des objets en fer, tandis qu'il a été observé cent seize fois dans des milieux ne donnant exclusivement que du bronze, il n'est pas possible de le considérer comme caractéristique du premier âge de fer ou des tumulus gaulois. »

Nous avons vu qu'avec les rasoirs on avait trouvé plusieurs épingles de bronze, de formes variées; les mêmes se rencontrent dans les palafittes de la Suisse, de l'âge du bronze, à Mœringen entre autres. Leur longueur varie de 10 à 15 centimètres; la forme de la tête est tantôt aplatie, tantôt arrondie ou en anneau, etc. Quelques ciselures et cercles en font tous les ornements.

Ces épingles devaient probablement servir à fixer la masse des cheveux derrière la tête, comme cela a encore lieu dans plusieurs provinces de l'Italie.

Lors des premières fouilles de Pougues, nous avions publié dans le *Journal de la Nièvre* un article sur nos trouvailles. Voici quelle était alors notre appréciation sur la place qu'elles devaient occuper dans la série archéologique :

« On peut, disions-nous, regarder cette époque comme appartenant à la civilisation du bronze, que l'introduction du fer en petite quantité n'a pu encore modifier sensiblement. C'est ce qu'on a appelé le premier âge du fer, à ce moment où le bronze est devenu abondant et où le fer ne fait qu'apparaître. C'est l'époque de transition entre les deux âges (1.) »

Depuis cette époque, de nouvelles trouvailles ont été faites, et notre première opinion s'est trouvée quelque peu modifiée.

D'abord, au milieu de toutes ces sépultures mises à jour, dans ces fouilles tant de fois répétées, nous n'avons trouvé aucune trace de fer.

(1) *Journal de la Nièvre*, 27 avril 1877.

Digitized by Google

Puis nous avons visité les diverses collections, étudié et comparé, et il en est résulté pour nous la conviction que la nécropole de Pougues n'appartient pas au premier âge du fer proprement dit, qu'elle ne ressemble pas au cimetière d'Halstatt, où les armes et les objets de fer sont si abondants et l'ornementation si variée.

Elle n'a pas non plus d'analogie avec les gisements du premier âge de fer de l'Italie, tels que Villanova, Golasecca, le proto-Étrusque de la Certosa de Bologne, etc. Dans ces dernières stations, en effet, on trouve du bronze et du fer, des bracelets et des fibules en grand nombre, des rasoirs de bronze, mais d'une forme particulière.

La collection des Terramares à Modène présente des haches de bronze, mais pas de bracelets. Les vases offrent cette particularité d'avoir des anses en forme de croissant. Quelques urnes ont une ornementation en dents de loup.

Les urnes de Chiusi diffèrent comme forme seulement; elles sont entourées d'une petite *cella* de pierre. A Pougues, ce fait s'est présenté deux fois.

Quant au proto-Étrusque de la Certosa de Bologne, les bracelets, fibules, haches carrées, bronzes de toutes sortes abondent. C'est le produit d'une civilisation avancée. A Pougues, rien de semblable.

Néanmoins, il se pourrait que cette nécropole fût synchronique avec les stations du premier âge de fer de l'Italie; seulement les progrès de l'art et de l'industrie, la civilisation même étaient plus avancés dans ces dernières, ce qui, du reste, a eu lieu dans les temps historiques.

Ainsi, l'Italie aurait été en plein âge du fer lorsque le centre de la Gaule n'avait encore que la civilisation du bronze.

Si au contraire on compare les objets fournis par la nécropole de Pougues à ceux qu'on trouve dans les palafittes de la Suisse et de la Savoie de l'âge du bronze, tels que Mœringen, Neuchâtel, le Bourget, etc., l'analogie paraît évidente. Beaucoup de vases sont semblables. Les diverses formes des épingles s'y retrouvent toutes. C'est donc à cette époque qu'il faut

Digitized by Google

rapporter la station de Pougues. C'est un nouveau lien entre les Helvètes et les proto-Gaulois du centre de la France. C'est la fin de l'âge du bronze. La transition avec le premier âge du fer est proche.

L'âge du fer dans la Nièvre est représenté par des tumulus de pierres. Jusqu'ici nous n'y avons pas trouvé d'incinération, mais des squelettes qui n'offrent pour tout vestige d'industrie que des bracelets de bronze, quelquefois de fer, même chez les plus jeunes enfants.

Le bracelet paraît être pour eux l'objet précieux, la parure par excellence.

Les poteries y sont extrêmement rares.

A Pougues, le bracelet est une exception ; c'est la longue épingle qui domine, et chez quelques-uns le rasoir. Aucun vestige d'armes n'a été trouvé dans ces diverses nécropoles.

Un des problèmes les plus curieux que soulève la nécropole de Pougues, c'est l'emploi simultané des deux modes d'inhumation et d'incinération. Indiquent-ils une différence dans les rites religieux s'exerçant simultanément ? Sommes-nous au contraire à une époque de transition où l'un succède à l'autre? En tout cas l'analogie des objets trouvés démontre qu'ils sont bien de la même époque. On sait du reste que les différentes époques du bronze et du premier âge du fer sont caractérisées par ces modes de sépulture, c'est-à-dire par incinération dans des urnes et par inhumation dans des amas de pierres ou dalles grossières.

Nous avons fait une remarque d'une certaine importance, si de nouvelles observations viennent la confirmer : les sépultures par inhumation renfermaient des squelettes ayant appartenu à des adultes et à des vieillards ; les urnes au contraire contenaient des fragments d'os provenant d'enfants de tout âge. Cela, à la vérité, n'a pu être vérifié que sur trois ou quatre urnes de différentes grandeurs. On conçoit que si ce fait venait à se généraliser, il serait de nature à jeter un certain jour sur la question. Il deviendra donc nécessaire d'examiner avec le plus grand soin les ossements brûlés renfermés dans des urnes.

Digitized by Google

Nous nous sommes préoccupés de l'emplacement que devaient habiter pendant leur vie les hommes qui peuplaient cette nécropole. A un kilomètre environ, à l'ouest, existe une élévation ou plateau de quelque étendue. Là se trouve un petit village appelé *les Morins*, mais qui autrefois s'appelait *Pierrefitte*. Ce nom semblerait indiquer la présence d'un menhir. On retrouve cette dénomination dans tous les vieux titres jusqu'en 1785. Quelques recherches établiraient sans doute la cause de ce changement de nom, probablement l'arrivée dans le pays d'une famille du nom de Morin. — Dans les champs on trouve çà et là, à la surface, des vestiges gallo-romains, tels que tuiles à rebord, débris de poteries, etc., indiquant que ces lieux ont été habités à toutes les époques, depuis celle de la pierre polie et le bronze jusqu'à nos jours.

PIERRE TAILLÉE.

Nous ne devons pas passer sous silence un assez grand nombre d'éclats de silex répandus çà et là sur le sol, se trouvant même dans toute l'épaisseur de l'alluvion, et profondément enfouis sur le lieu des sépultures. Mais le terrain a été tellement fouillé et remanié en cet endroit que leur présence à une certaine profondeur n'a pas une grande signification.

Ces silex sont assez bien taillés ; le bulbe de percussion est bien prononcé; ils représentent des couteaux ou instruments tranchants de diverses formes; d'autres, à extrémité subarrondie, seraient des grattoirs ; enfin d'autres ressemblent un peu à des pointes de javelines.

Il n'y a pas de types bien caractérisés et se reproduisant souvent ; on se contentait d'une arête tranchante ou d'une pointe aiguë, quelle que fût la forme de l'outil.

Appartiennent-ils à l'époque de la pierre polie ? C'est ce qu'on serait disposé à croire au premier abord. Le nom de Pierrefitte que cette localité a longtemps porté est, en effet, une preuve de l'existence d'un menhir dans ce lieu. De plus,

Digitized by Google

nous avons trouvé, dans une de nos dernières fouilles, une hache polie en diorite, de petite dimension. Il pourrait bien se faire aussi qu'on trouvât quelque jour des lances finement taillées des flèches barbelées, etc., qui, selon nous, sont le caractère le plus tranché des gisements de la pierre polie.

Mais, à l'exception de ces instruments bien définis, qui ont pu, d'après quelques archéologues, être déposés dans des tombes de l'âge du fer et même de l'époque mérovingienne, comme objets votifs (1), la forme de tous les silex qu'on rencontre aujourd'hui n'a pas une signification absolue. Nous pensons qu'ils peuvent très-bien appartenir à l'époque de la pierre polie, et aussi à celle du bronze et même du fer. La plupart peuvent bien dater de l'époque des sépultures.

En effet, le bronze a commencé à paraître sur la fin de la pierre polie ; on rencontre les premiers vestiges dans quelques dolmens, sous forme de grains de collier. Plus tard, le métal devenant abondant, on remplaça la précieuse hache polie par la hache de bronze, qui lui était supérieure par sa dureté, son tranchant et aussi sa rareté.

Les lances et les flèches se substituèrent aussi aux belles lances et aux flèches de silex. Mais pour cela il fallut un long espace de temps. Le bronze n'arrivait pas en masses considérables; ce qui le prouve bien, c'est en général la pauvreté des *cachettes* dites de fondeur.

Quant à la masse des couteaux et outils tranchants, perçants, sciants, etc., dont l'usage était journalier, on continua de se servir longtemps encore de ceux de silex pendant les âges du bronze et même du fer. Les sépultures de ces époques en fournissent de nombreux exemples. Le fait de Pougues n'est pas nouveau ; depuis quelque temps l'attention des archéologues est attirée sur ce fait, qui s'est aussi reproduit dans plusieurs de nos localités, et que nous aurons occasion de mentionner dans le cours de ces récits.

(1) Voir, entre autres, le remarquable mémoire de M. A. Nicaise : *Silex associés au fer dans les sépultures de Sablonnières (Aisne)*. 1878.

Digitized by Google

Nous espérons que la nécropole de Pougues n'a pas dit son dernier mot, et que des fouilles nouvelles, motivées par certaines indications, viendront confirmer la vérité de nos assertions et des conséquences que nous nous sommes efforcés d'en tirer.

APPENDICE.

Le 17 octobre 1878, nous avons fait une nouvelle tentative de fouille qui a été suivie de succès.

Une nouvelle sablière ayant été ouverte à quelque distance, à l'ouest, du lieu ordinaire de nos *trouvailles*, quelques pierres calcaires se montrèrent mêlées au sable; ce fut pour nous un indice précieux. Nous creusâmes, et à la profondeur de 50 centimètres environ nous mîmes à jour une sépulture très-complète. Son peu de profondeur, la finesse du sable, sa position en un mot nous donnèrent la facilité de mettre à découvert et d'isoler le tombeau le plus complétement possible. Toutes les pierres furent débarrassées du sable qui les recouvrait, puis nous les enlevâmes une à une, et nous pûmes examiner à loisir le mode de construction de la sépulture. On avait commencé par faire une plate-forme aussi plane et unie que possible, à l'aide de moellons calcaires irréguliers et de la grosseur de pavés ordinaires. La forme est un carré long est-ouest de deux mètres de longueur sur un mètre de largeur. Le corps y avait été déposé les pieds réunis à l'est, la tête à l'ouest; cette dernière, supportée et exhaussée par une ou deux pierres. Le bras droit, le seul dont il restât quelques vestiges, était ramené sur la poitrine. Puis on avait entièrement recouvert le corps de plusieurs couches de pierres posées avec soin et assez nombreuses pour cacher et enfouir le corps sous une épaisseur de 30 à 40 centimètres.

Le squelette était celui d'une femme âgée. Sa longueur était de 1 m. 50 c. Quelques os existaient encore. Les dents, les molaires surtout, étaient usées et aplaties, quelques-unes cariées.

Digitized by Google

A gauche de la tête se trouvait un petit vase brisé en nombreux fragments, en terre noire, semblable en un mot à ceux décrits plus haut; derrière la tête une épingle en bronze, longue de 10 centimètres, à tête recourbée en crosse. (*Voir pl. III, fig. 5.*)

Sur le haut de la poitrine nous recueillîmes, mêlées au sable, treize perles d'ambre de grosseurs diverses ayant formé collier. La plus grosse, probablement celle du milieu, avait un diamètre de 2 centimètres, en forme de bouton percé au centre, aplati, et carené à la circonférence ; d'autres perles avaient 1 centimètre 1/2, 1 centimètre, etc.

Parmi ces perles se trouvait aussi un anneau d'ambre ayant 2 centimètres de diamètre à l'intérieur; les parois, épaisses et subarrondies, d'une hauteur d'un centimètre. Cet anneau faisait peut-être partie du collier. A côté, fragment d'un second anneau. Au même endroit, sous le maxillaire inférieur, nous trouvâmes un petit disque aplati, irrégulier, usé et poli dans son pourtour, qui paraît avoir été fait avec un petit galet de pierre grise et dure, sans aucune trace d'ornement ou de perforation. Diamètre 4 centimètres 1/2. (*Pl. III, fig. 6.*)

A quelques mètres de cette sépulture nous en trouvâmes une seconde, construite dans les mêmes conditions. C'était encore une tombe de femme ou de jeune fille. Les dents étaient bien conservées. Peu d'ossements. Nous ne trouvâmes pas d'autre objet qu'un vase de petite dimension, placé au côté gauche de la tête, tout à fait intact. Ce vase n'a pas été figuré ; sa forme se rapproche des autres, mais en diffère cependant quelque peu.

On a vu que dans nos précédentes fouilles nous avions mentionné la présence de vases ou de débris, à *côté* ou *auprès* du squelette ; mais le lieu précis où ils se trouvaient avait échappé à notre observation. Il est donc à croire, d'après ces dernières fouilles, qu'ils étaient le plus ordinairement placés au côté gauche de la tête.

Une grande pierre plate, carrée, était placée sur champ aux pieds. Même orientation.

Digitized by Google

10 février 1879. — Découverte d'une nouvelle sépulture par inhumation ayant la plus grande analogie avec les deux précédentes. Squelette de femme ; taille moyenne. Deux petits pots à gauche de la tête (*Pl. IV, fig. 4 et 7*) ; de plus, une épingle en bronze, brisée en trois morceaux, et analogue à celles représentées planche III, figures 2 et 3.

Dr H. JACQUINOT.
P. USQUIN.

SÉANCE DU 6 MARS 1879.

Présidence de Mgr Crosnier.

Siégent au bureau : MM. Crosnier, Roubet, le docteur Subert, l'abbé Boutillier.

A l'occasion de la mort de M. l'abbé Violette, curé de Cosne, membre de la Société, plusieurs membres rappellent la proposition faite antérieurement de consacrer quelques lignes à la mémoire des personnes qui font partie de notre compagnie lorsque la mort vient à les enlever.

M. Roubet continue la lecture de ses études sur la justice d'autrefois dans le Nivernais. La communication actuelle a pour titre *les Faussaires*.

M. l'abbé Boutillier rappelle à ce sujet qu'il a publié, dans l'*Inventaire des archives communales*, l'analyse d'un volumineux dossier relatif à un procès de faux-monnayeurs arrêtés à Prémery en 1726 ; il donne ensuite connaissance de son travail sur les *Mystères ou drames liturgiques et rites figurés dans l'église de Nevers*.

Digitized by Google

M. René de Lespinasse annonce à la Société qu'il a réuni environ cent cinquante chartes antérieures au treizième siècle, et propose la publication d'un premier fascicule dans le format du *Bulletin*.

SÉANCE DU 3 AVRIL 1879.

Présidence de Mgr Crosnier.

Siégent au bureau : MM. Crosnier, Roubet, Subert, Morlon et l'abbé Boutillier.

Sur la proposition de M. le docteur Jacquinot et de Mgr Crosnier, la Société vote à l'unanimité l'admission de M. Edouard de Fontenay, propriétaire à Four-de-Vaux.

La séance est ensuite occupée par la continuation de la lecture du travail de M. l'abbé Boutillier sur les *Drames liturgiques et rites figurés dans l'église de Nevers*.

Les articles relatifs aux croix de cire du jour de l'Ascension, aux feux des Brandons, de la Saint-Jean, de la Saint-Vincent, etc., amènent d'intéressantes observations de la part de plusieurs membres.

SÉANCE DU 1er MAI 1879.

Présidence de Mgr Crosnier.

Siégent au bureau : MM. Crosnier, Subert, Boutillier, Morlon.

MM. Paul Usquin et le docteur Jacquinot proposent et la Société admet à l'unanimité M. Raoul de Dreuil, propriétaire à Donzy.

Digitized by Google

La parole est donnée à M. Morlon, trésorier, pour rendre compte de l'état actuel des finances de la Société, dont l'actif est de 1,716 fr.

Le même membre dépose sur le bureau le *Bulletin de l'association amicale des anciens élèves du collége et lycée de Nevers* et plusieurs fascicules de l'Institut des provinces de France.

Mgr Crosnier communique un article de M. le général Ambert sur Vauban ; la lecture en est écoutée avec intérêt, et l'on demande l'insertion au *Bulletin*.

M. Jacquinot termine la séance par la lecture d'un mémoire sur une excursion à Billy et à Oisy, près Clamecy, où la création d'un chemin cantonal a fait découvrir plusieurs tumulus, et par le récit d'une promenade archéologique à Imphy.

SÉANCE DU 5 JUIN 1879.

Siégent au bureau : MM. Subert et Morlon.

M. le docteur Subert donne connaissance d'une lettre de M. Lehugeur, professeur agrégé d'histoire au lycée d'Angers, par laquelle il annonce à la Société qu'il poursuit le travail entrepris pendant son séjour à Nevers sur le gouvernement du duché de Nivernais au dix-huitième siècle. Un premier chapitre a été déjà lu par son auteur aux réunions de la Sorbonne.

Sur la demande de M. Lehugeur, le titre de membre correspondant lui est accordé à l'unanimité.

Digitized by Google

DRAMES LITURGIQUES

ET RITES FIGURÉS

OU CÉRÉMONIES SYMBOLIQUES DANS L'ÉGLISE DE NEVERS.

INTRODUCTION.

Une très-courte étude sur les *Mystères et Moralités du moyen-âge dans la ville de Nevers*, lue dans la séance du mois de mars 1877, et que la Société voulut bien insérer dans son *Bulletin* (1), avait provoqué de la part de notre docte président de judicieuses réflexions sur la faveur dont l'Église, dès les temps les plus reculés, sut toujours entourer la représentation des mystères et moralités en action, jusque dans l'intérieur de ces cathédrales.

Nous avions dès-lors annoncé la lecture d'un autre mémoire depuis longtemps déjà préparé, sur les *Drames liturgiques* dans l'église de Nevers...; c'est donc une dette que nous acquittons aujourd'hui.

Peut-être ne serait-il pas hors de propos de faire ressortir tout d'abord le lien qui rattache les mystères joués aux quatorzième et quinzième siècles par les « compaignons de la ville », aux drames purement liturgiques représentés bien antérieurement dans nos églises (2). C'est là, d'ailleurs, un fait

(1) *Bulletin* de la Société nivernaise, 2e série, t. VIII, p. 144-160.

(2) M. de Coussemaker, dans l'introduction de son beau livre: *Drames liturgiques du moyen-âge*, après avoir rappelé la grande division établie par M. Magnin, à la Sorbonne, du drame religieux, aristocratique

Digitized by Google

généralement admis; et M. Marius Sepet, dans un travail plein d'érudition sur les *Origines du théâtre au moyen-âge* (1), ne craint pas de formuler cette théorie fondamentale, à savoir: que les premiers mystères ont été les offices mêmes; que, par une série de développements logiques, ces offices se sont transformés en drames de moins en moins liturgiques, jusqu'au jour où mystère et liturgie n'ont plus été synonymes ; en un mot, que le théâtre du moyen-âge est issu de la religion du moyen-âge, au même titre et suivant les mêmes lois que le théâtre antique était issu de la religion antique.

C'est ainsi que le *Mystère de l'Etoile*, ou des *Rois Mages*, au jour de l'Epiphanie, l'un de ceux qui ont eu le plus de vogue,

et populaire, depuis l'origine du christianisme jusqu'aux temps modernes, établit de son côté une subdivision du drame religieux en deux catégories distinctes. Aux uns, dit-il, nous donnons le nom de *drames liturgiques*, aux autres celui de *mystères*. Les drames liturgiques sont ceux qui se liaient d'une manière intime aux cérémonies du culte; ils étaient la mise en action des offices des temps et des saints... et n'eurent pour scène que les églises et les monastères... Mais bientôt ces scènes liturgiques ne suffirent plus. L'esprit civil s'empara de l'élément dramatique et en transporta, dans un but pieux, les émotions au théâtre... C'est à ces représentations, d'abord en latin, puis en français, qu'appartient le nom de *mystères*.

Enfin, indépendamment de cette différence entre les drames liturgiques et les mystères, M. de Coussemaker établit encore une distinction entre les drames liturgiques eux-mêmes. Ceux-ci étaient de deux sortes: les uns, empruntant le texte liturgique, qu'on paraphrasait légèrement et qu'on mettait en dialogue pour le besoin de l'action, faisaient en quelque sorte corps avec les cérémonies religieuses; les autres, ayant toujours pour sujet le texte sacré, le développaient cependant, au point d'en faire des compositions spéciales dont l'étendue ne permit plus de conserver leur place dans les offices. Ce furent déjà de véritables créations dramatiques que l'on représentait tantôt aux processions, tantôt pendant ou après les cérémonies, soit au chœur, soit au jubé.

Il nous a paru utile, au début de cette étude, de rappeler ces distinctions si claires, si précises, qu'il ne faudrait pas cependant, croyons-nous, prendre trop au pied de la lettre.

(1) Bibliothèque de l'Ecole des chartes, 6e série, t. III, 1867.

Digitized by Google

nous apparaît en germe dans un graduel nivernais du onzième siècle, sous ce titre très-modeste de : *Versus ad stellam faciendam* : Versets pour la représentation de l'Etoile (1). Un siècle plus tard, dans un autre graduel nivernais, il se montre de nouveau sous une double forme et sous le titre déjà plus dramatique de Tropes, *Tropos*, avec ses premiers développements et l'indication des personnages qui devaient réciter ou plutôt chanter chaque morceau de dialogue, indication qui faisait complétement défaut dans le texte du onzième siècle.

Et l'on en pourrait dire autant du *Mystère des Pasteurs* au jour de Noël, du *Mystère des Maries* au jour de Pâques, du *Mystère de l'Ascension*, dont notre ancien graduel nous offre aussi les premiers traits.

Toutefois, si attrayante que puisse être la perspective de ce beau travail, qu'il nous suffise de l'avoir indiqué ! Sans doute nous aimerons à reproduire les quelques textes de nos vieux drames liturgiques fidèlement transcrits, avec la plus aimable obligeance, par notre collègue M. René de Lespinasse, et dont le plus important a déjà été publié en 1875, par M. Léopold Delisle (2). Mais, le plus souvent, au lieu des anciens drames proprement dits, notre rôle se réduira à rappeler quelques rites figurés, ou certaines coutumes particulières dont le souvenir se retrouve, soit dans une courte rubrique de nos livres liturgiques, malheureusement si sobres sur ce point, soit dans les actes de pieuses fondations que nous ont conservés les débris de nos archives paroissiales, et jusque dans les traditions du peuple chrétien auquel ces sortes de cérémonies furent autrefois si chères (3).

(1) Voir *Bulletin* de la Société nivernaise, 2e série, t. Ier, p. 314-315, 328-330.

(2) Le mystère des rois Mages dans la cathédrale de Nevers. — *Romania* IV. Janvier 1875.

(3) M. Edélestand du Méril, dans ses *Origines latines du théâtre moderne*, fait une revue très-intéressante des curieuses coutumes qui existaient dans presque tous les diocèses et rendaient plus évidentes les intentions dramatiques du culte. (P. 48-53.)

Digitized by Google

Le savant directeur des *Annales archéologiques* annonçant, en 1847, le premier article de M. Félix Clément sur le *Drame liturgique au moyen-âge* (1), faisait un appel à tous les diocèses où il pouvait exister encore quelques restes, plus ou moins effacés, de ces drames religieux. « Pour peu qu'on nous vienne en aide, disait-il, et qu'on recueille pour nous l'envoyer tout ce qui peut subsister en fait de liturgie dramatique, sur les divers points de la France, nous offrirons à nos lecteurs le tableau complet du drame religieux pendant chaque mois de l'année. » Bien que tard venu, nous recueillons ces paroles comme un encouragement ; et de suite, commençant avec l'année religieuse à l'Avent, nous allons parcourir le cycle entier, de Noël à l'Epiphanie, au Carême, aux Rameaux, à Pâques, à l'Ascension, à la Pentecôte, à la Trinité, à la Fête-Dieu, jusqu'à la Toussaint, sans oublier les autres fêtes de la sainte Vierge ou des saints qui peuvent présenter quelque action dramatique.

I.

L'AVENT.

Le temps de l'Avent, dont les quatre semaines symbolisent les quatre mille ans qui ont précédé la rédemption du genre humain, n'était en effet, pour nos pères, qu'un long soupir d'amour vers le Sauveur et qui se traduisait par ce cri d'allégresse : NOEL, NOEL, NOEL !

A la cathédrale, d'après une coutume très-ancienne, cette solennelle acclamation était chantée par les musiciens du bas-chœur, en faux-bourdon, dit la rubrique, et non-seulement tous les dimanches après complies, comme à Reims (2), ou les derniers jours de l'Avent, après laudes, comme à Saint-Maurice d'Angers(3), mais tous les jours, après laudes et complies,

(1) *Annales archéologiques*, t. VII, p. 303 et suivantes.
(2) *Annales archéologiques*, t. VII, p. 306.
(3) *Voyages liturgiques de France*, par le sieur de Moléon, p. 90.

Digitized by Google

depuis le samedi avant le premier dimanche de l'Avent jusqu'à la vigile de Noël (1).

Cette sainte joie du retour de Noël se montrait d'ailleurs jusque dans les rues de la cité, comme aujourd'hui encore en Italie.

Les comptes du receveur de l'hôtel commun pour l'année 1455 mentionnent une dépense de trente sols tournois, donnés à deux « menestriers » pour cause « d'avoir fait plaisir ès bourgeois, manants et habitants de cette ville » en jouant de leurs instruments pendant les Avents, tous les matins, « cornant les advenues et joyeulx advénemens de Notre-Seigneur (2). »

En d'autres villes, ainsi à Dijon, ces chants se faisaient la nuit; des hauts-bois, payés exprès, avaient ordre de jouer, pendant les quatre semaines de l'Avent, de rue en rue, depuis les neuf heures du soir jusqu'à minuit, et le peuple appelait ces hauts-bois les *Aivan. Velai*, disait-on, les *Aivan qui passent* (3).

Un autre souvenir du drame du moyen-âge, plus généralement répandu, se retrouve dans le chant de ces grandes antiennes qui toutes commencent par l'invocation *O*, parce que, dit un vieil auteur, lorsqu'on désire ardemment quelque bien, le premier mot que l'on prononce est: *O*, — *utinam*, plaise à Dieu! Aujourd'hui réduites à sept dans la liturgie romaine, ces antiennes étaient au nombre de onze dans les liturgies nivernaises de Mgr d'Albret (1534) et de Mgr Fontaine des Montées (1728), quoique les textes de ces deux époques fussent variés. Il est à remarquer que les sept antiennes de la liturgie romaine placées les premières, et dont nous rappelons seulement le

(1) Sabbato, — Post completorium cantatur in f. b. *Noël*, *Noël*, *Noël* et sic quotidie post laudes et completor. usque ad vigil. Nativit. D. exclusive, ex usu antiquissimo. (*Diurnale et obituarium* Ecclesiæ Nivernensis, pro anno Domini 1789. Niverni, ex typographia viduæ Le Febvre Regis et cleri nivernensis typographi.)

(2) Arch. com. de Nevers, série CC. 52.

(3) *Noei Borguignon de Gui Barôzai*, 1738. (Voir au *Glossaire alphabétique*, p. 4, au mot *Aivan*.)

Digitized by Google

premier mot, offrent une particularité très-curieuse et bien touchante, qu'elle ait été prévue ou qu'elle soit le fait d'un heureux hasard. Prenant la première lettre de chaque mot, en commençant par le dernier, on forme ces deux mots : ERO CRAS :

1. *Sapientia.*
2. *Adonai.*
3. *Radix* Jesse.
4. *Clavis.*
5. *Oriens.*
6. *Rex.*
7. *Emmanuel.*

« Je serai demain », dont le sens mystérieux s'applique admirablement au nouveau-né de Bethléem (1).

(1) Ces sept antiennes se chantaient à partir du 13 décembre, et l'on ajoutait ces quatre autres, dont voici le texte emprunté aux bréviaires du seizième siècle :

8. *O Virgo Virginum* quomodo fiet istud, quia nec primam similem visa es nec habere sequentem, filiæ Hierusalem quid me admiramini, divinum est mysterium hoc quod cernitis.

9. *O Thoma dydime* per Christum quem meruisti tangere, te precibus rogamus altissonis succurre nobis miseris, ne damnemur cum impiis in adventu Iudicis. (Cette antienne se disait à la fois pour la fête de saint Thomas et pour le temps de l'Avent, avec deux oraisons, sous une même conclusion.)

10. *O Hierusalem* civitas Dei summi, leva in circuitu oculos tuos, et vide Dominum Deum tuum, quia modo veniet solvere te a vinculo.

11. *Orietur*, comme au Romain, à *Benedictus* de la vigile de Noël.

Dans le bréviaire de Mgr des Montées (1727), la septième antienne : *Emmanuel*, devient la huitième; elle est remplacée par une nouvelle : *O sancte sanctorum*, speculum sine macula Dei majestatis, etc.; — la neuvième est : *O Dominator* in Israël cujus egressus ab initio, a diebus æternitatis; veni etc.; la dixième, *O bone Pastor* visita nos in salutari tuo, etc.; la onzième, *O Radix* et genus David, stella splendida et matutina...

Digitized by Google

A la fin du dernier siècle cependant, on ne chantait plus que neuf antiennes, ainsi qu'en beaucoup d'autres diocèses; mais il est intéressant de noter avec quelle solennité ce chant était exécuté à trois reprises, chaque jour. Non-seulement la musique et l'orgue se faisaient entendre, mais en même temps on sonnait les cloches en signe de joie, pour que les *O de Noël* résonnassent jusque dans les maisons et avertissent les fidèles de se mettre en prières et de s'unir à celles de l'Eglise (1).

La première de ces grandes antiennes: *O Sapientia*, était, pour plus d'honneur encore, entonnée trois fois par Mgr l'Evêque, qui faisait don en cette circonstance d'une somme de dix livres, distribuée ensuite à tous les officiers du chœur par les soins du chanoine sacriste.

Le lendemain, l'antienne *O Adonai* était imposée à trois reprises aussi, savoir : avant *Magnificat*, avant le *Gloria Patri*, après le *Sicut erat* (2), par M. le Doyen, qui devait à cet effet une aubaine de six livres que se partageaient, comme la veille, les officiers du chœur.

La troisième antienne, *O Radix Jesse*, était imposée par l'archidiacre de Nevers ; la quatrième, *O Clavis David*, par le trésorier ; la cinquième, *O Oriens*, par le grand-chantre ; la sixième, *O Rex Israël*, par l'archidiacre de Decize, et chacun de ces dignitaires était tenu à la même rétribution de six livres.

La septième antienne, *O Sancte Sanctorum*, imposée par le plus ancien chanoine, avait l'honneur d'une gratification de trente livres, par suite de la généreuse fondation de M. le doyen Jean Pinet, mort le 23 septembre 1707.

La huitième antienne, *O Emmanuel*, était entonnée par le souchantre (3) ; la neuvième, *O Dominator*, par le *spé* ou doyen

(1) *Catéchisme* de l'abbé Guillois, t. IV.

(2) Note de l'*Ordo* de 1766, au 13 décembre. — Cet usage de triompher ou de tripler les antiennes était d'ailleurs commun à toutes les fêtes annuelles, Pâques, la Pentecôte, etc., appelées pour cette raison aussi *fêtes triples*.

(3) Le souchantre, le premier des chantres musiciens laïques, était, en 1789, M. Pierre Cliquet, qui fut le dernier investi de cette dignité.

Digitized by Google

des enfants de chœur, mais il n'y avait point de distribution en ces deux jours (1).

Sans doute, aujourd'hui, la foule des fidèles écoute avec indifférence le chant de ces grandes antiennes, qui ne sont plus « triomphées », c'est-à-dire *triplées*, comme autrefois, mais encore *doublées*, chantées à deux reprises, avant et après *Magnificat;* et pourtant, un vague souvenir en est demeuré dans le langage populaire. Quand, le soir, durant les longues veillées qui précèdent Noël, on entend le vent siffler et mugir, ce sont les *O de Noël*, dit la mère de famille à ses enfants...

II.

NOEL.

Enfin, l'heureux Noël approche ; il est venu. Nous sommes à l'office de la nuit ; déjà matines sont chantées et le neuvième répons est achevé.

Alors un diacre, revêtu d'une dalmatique et d'une chasuble blanches (2), assisté de clercs portant la croix, les cierges et les torches, se rendait au chœur et, tourné vers la porte du nord (porte du Doyenné) chantait solennellement, suivant l'antique usage des églises de France, la généalogie ou dénombrement des ancêtres de Jésus-Christ donnée par saint Matthieu. Pendant ce temps, les cloches sonnaient à toute volée et

(1) 13 décembris. Ad vesp. antiphona major *O Sapientia* imponitur tribus vicibus a DD. Episc. et absolvitur musice cum organo (10 libr.) quæ distrib. per M. Sacristam nempe cuilibet de choro officiar. et etiam campan. puls. 2. S. Interea puls. campana major et secunda ; — 14, *O Adonaï* per D. Decanum ut heri 6 (libr.) cuilibet 1 sol, etc. ; — 20, *O Emmanuel* per succentorem, sine distributione ; — 21, *O Dominator* per spex puerorum, ut heri. (*Diurnale eccles. nivern.*, 1789.)

(2) Le Brun des Marettes, dans ses *Voyages liturgiques*, signale semblable particularité dans le costume du diacre, en l'église d'Orléans, pour le chant de l'*Exultet* du samedi-saint.

Digitized by Google

portaient au loin la nouvelle de la nativité de l'Enfant-Dieu, et puis le *Te Deum* retentissait sous les voûtes et l'on chantait en musique la messe de la nuit (1).

Aussitôt après ces paroles qui terminent la généalogie : *Inventa est in utero habens de Spiritu sancto*, deux enfants habillés en forme d'anges, disent les anciens bréviaires, chantaient, *voce angelica :* « Voici que je vous annonce une nouvelle qui sera pour tout le peuple le sujet d'une grande joie : aujourd'hui est né dans la cité de David le roi d'Israël ; il est né à Bethléem, il a été vu dans Jérusalem, et il est honoré par toute la terre (2). »

D'autres enfants placés dans un lieu élevé de l'église, une des galeries ou des tribunes du chœur complétaient ensuite cette mystérieuse annonce en s'écriant : « Aujourd'hui les habitants des cieux annoncent au monde un jour qui est pour eux, comme pour nous, un jour de fête ; répétons donc tous avec transport : Gloire à Dieu (3) ; » puis des prêtres figurant les bergers se dirigeaient vers la crèche, placée au fond de l'abside,

(1) Ante *Te Deum*, cantatur solemniter genealogia a diacono dalmatica insuper et casula albi coloris induto cum cruce, cereis et facibus, in choro portam septentrionalem versùs. (*Diurnale* de 1789, et *Missale nivern.* de 1728, in vigilia nativitatis Domini.) — Un processionnal à l'usage « *alme Biturícensis ecclesie* », imprimé à Paris en 1517, outre le chant de la généalogie après le neuvième répons, note un dialogue du plus vif intérêt, *sequuntur versus sibille*, chanté par deux prêtres ou deux clercs alternant avec le chœur, après la sixième leçon de matines. Tout d'abord les deux clercs ou prêtres chantent : *Judicii signum tellus sudore madescet*, et ce verset est repris par le chœur; ensuite le premier, puis le second clerc, chantent chacun un verset, après lequel le chœur reprend toujours : *Judicii*, etc. Nous ne pouvons que signaler ici ce beau souvenir du drame *des Prophètes du Christ*, objet d'une étude si sérieuse et si attrayante de M. Marius Sepet dans la bibliothèque de l'École des chartes. (6e série, t. III.)

(2) ... *Voce angelica dicatur a duobus pueris indutis in specie angeli* : ecce annuntio vobis gaudium magnum... et in terram honorificatus est rex Israël. (*Breviarium nivern.* de 1534 et de 1600.)

(3) *Études sur la liturgie nivernaise*, par Mgr Crosnier, p. 107.

Digitized by Google

tout en chantant une séquence fréquemment interrompue par les acclamations *Eia ! Eia* (1) !

Mais voici que deux clercs vont au-devant des bergers et chantent ce verset : « Qui venez-vous chercher dans cette étable, bergers, dites-le-nous ? » Ceux-ci répondent : « Nous venons visiter le Christ-Enfant, enveloppé de langes, selon la parole angélique que nous avons entendue (2). »

Le dialogue se poursuit, et ici ce sont des femmes, des accoucheuses *(obstetrices)* qui, soulevant la courtine derrière laquelle se trouve la crèche, montrent l'enfant en chantant ces paroles : « Le voilà, cet enfant, avec Marie sa mère, ce Messie dont le prophète Isaïe avait prédit jadis l'avénement. » Montrant ensuite aux bergers la mère du saint Enfant, elles continuent à chanter : « Voici qu'une vierge concevra et mettra au monde un fils. Allez donc maintenant et annoncez qu'il est né. »

« Oui, s'écrient les bergers, pleins d'admiration, *Alleluia*, *alleluia*, nous savons pleinement que le Christ est descendu sur la terre. Chantez-le tous avec le Prophète en disant : *Puer natus est*, il est né le divin Enfant. »

Ainsi se célébrait au onzième siècle, dans l'antique cathédrale de l'évêque Hugues-le-Grand, le mystère des pasteurs. Nous n'avons fait que traduire fidèlement le texte de notre graduel nivernais, en nous aidant, pour l'interprétation du dialogue, d'un autre texte semblable, moins ancien, où chaque

(1) Drames liturgiques au moyen-âge, d'après un missel du treizième siècle, par M. F. Clément, maître de chapelle. (*Annales archéologiques* de Didron, t. VII.)

(2) « Quem queritis in præsepe, pastores dicite ? salvatorem Christum Dominum infantem pannis involutum, secundum sermonem angelicum. Adest hic parvulus, cum Maria matre ejus, de qua Domini vaticinando Isaïas dixerat propheta : Ecce virgo concipiet et pariet filium. Et nunc euntes dicite quia natus est *Alleluia*, *Alleluia*, jam vere scimus Christum natum in terris de quo canite omnes cum propheta dicentes: Puer natus est. » (Bibl. nat., manuscrit latin 9449, folio 73. Copie de M. René de Lespinasse.)

Digitized by Google

verset est précédé d'une rubrique indiquant les personnages qui le doivent chanter (1).

De notre temps, une seule coutume s'est généralement maintenue, au moins dans les chapelles des communautés religieuses et dans plusieurs églises paroissiales, à Rome, comme en France ; c'est celle des représentations de la crèche où l'on voit l'Enfant-Jésus couché dans l'étable, entre le bœuf et l'âne qui le réchauffent et adoré par la sainte Vierge et saint Joseph agenouillés à ses pieds (2). Les anciens dialogues latins sont remplacés par le chant des Noëls...

III.

LES SAINTS INNOCENTS.

On sait qu'au moyen-âge c'était l'usage en plusieurs églises de promener à certaines fêtes, surtout à celles où la Vierge et l'Enfant-Jésus sont particulièrement honorés, une sculpture représentant la fuite en Egypte, et par conséquent l'*âne* qui eut l'honneur de porter la Vierge et l'Enfant (3).

(1) Notre manuscrit nivernais, en effet, se borne à la reproduction des paroles du dialogue, sans indication d'aucune rubrique. Le missel du treizième siècle, cité par M. Félix Clément, fait au contraire précéder chaque verset d'une rubrique explicative : *Illis venientibus duo clerici in presepe cantent :* QUEM QUERITIS. — *Pastores respondeant :* SALVATOREM. — *Obstetrices cortinam aperientes puerum demonstrent dicentes :* ADEST HIC. — On remarquera cette tradition, entachée de matérialisme, venue de l'art byzantin, qui plaçait des accoucheuses auprès de la Vierge, dont Jésus traversa le sein comme un rayon de soleil passe au travers d'un « beau cristal ». Quant au rôle des femmes dans les mystères, nous le retrouverons encore à l'Épiphanie.

(2) Voir *Traité pratique* de Mgr Barbier de Montault, t. Ier, p. 504, chapitre intitulé : *les Représentations.*

(3) Ces représentations sont devenues fort rares. Les *Annales archéologiques* (t. XV) en ont reproduit une fort belle du quatorzième siècle, encore existante dans l'église du Saint-Esprit, faubourg de Bayonne. Consultez un article très-curieux de M. F. Clément, dans ce même volume des *Annales* (p. 375-386), sur l'âne au moyen-âge.

Digitized by Google

Ainsi à Noël, aux Saints-Innocents, à la Circoncision, à l'Epiphanie, à la Purification, aux Rameaux, ce groupe en bois était l'occasion d'un véritable culte. On habillait Marie et l'Enfant-Jésus de riches atours, on les coiffait de couronnes royales, on leur mettait des fleurs dans les bras; on harnachait de neuf l'humble monture du Sauveur et de sa mère.

Et puisqu'il fut, vivant, à la crèche et aux Rameaux, pourquoi l'âne n'aurait-il pas été admis, au moins en effigie, à la procession du jour des Innocents (1) ?

Ainsi, nos pères avaient pensé, et ils eurent la *fête de l'Ane*, où l'on vantait dans une prose célèbre ses qualités et son origine orientale : » L'âne vint de l'Orient, beau et vigoureux : »

Orientis partibus
Adventavit asinus
Pulcher et fortissimus (2) ;

Toutefois cette fête, à cause de son occurrence avec les solennités païennes des calendes et des saturnales qui remplissaient les derniers jours de décembre et les premiers jours de janvier, n'avait pas tardé à revêtir un caractère licencieux. Elle était devenue la *fête des Fous*, et sous ce titre fut condamnée par plusieurs conciles. Les livres sont pleins de récits plus ou moins fantastiques de ces fêtes ; nous n'avons rien à en dire qui soit particulier à la cathédrale, mais il n'en est pas moins certain qu'elle s'y célébrait au commencement du treizième siècle, aux jours des Innocents et de l'an neuf, et il paraît même qu'on en retrouvait encore des traces deux cents ans plus tard (3). Le légat Eudes de Tusculum étant venu, en 1246, donner des réglements au chapitre de Saint-Cyr, avait formelle-

(1) Cette réflexion est empruntée à un article des plus intéressants sur « l'âne, figure du peuple juif, » publié dans l'*Almanach du Pélerin* de 1879, édité par les religieux Augustins de l'Assomption, à Paris.

Les amateurs de la symbolique chrétienne y liront aussi, avec non moins de fruit, la spirituelle histoire du corbeau.

(2) *Annales archéologiques*, t. XVI, second article de M. Félix Clément.

(3) Parmentier, *Hist. manusc. des évêq.*, épiscopat de Robert Cornu.

Digitized by Google

ment condamné ces abus : « La fête des fous qui se fait dans l'église le jour des Saints-Innocents et au nouvel an, demeurera, disait-il, abolie sous peine d'excommunication (1), et nous défendons qu'on fasse en ces jours aucunes cérémonies déshonnêtes ou ridicules, enjoignant fermement que le service divin soit célébré comme en toutes autres solennités et que tout se fasse avec honnêteté et dévotion. »

IV.

L'ÉPIPHANIE.

Comme à Noël, avant le *Te Deum* de matines, la généalogie de Notre-Seigneur, selon saint Luc, était solennellement chantée avec le même cérémonial (2).

Puis, au matin seulement, après tierce, selon la pratique qui paraît avoir été la plus commune; ou à l'offertoire de la messe, ainsi dans l'église de Limoges ; ou même à la communion, ce qui semble indiqué dans un des manuscrits de l'église de Nevers ; alors commençait le mystère des rois mages, exécuté avec une incontestable magnificence dans notre cathédrale (3).

(1) Item quia in festo *stultorum* scilicet *Innocentium* et *anni novi* in ecclesia vestra multa fiunt, sicut intelleximus, inhonesta, sub pœna excommunicationis inhibemus districte, ne talia festa irrisoria de cætero facere præsumant, firmiter injungentes ut sicut aliis diebus solemnibus servicium divinum faciatis, ita in his festis cum omni honestate et devotione facere procuretis. (*Thesaurus novus anecdotorum* de dom Martène, t. IV, col 1069.)

(2) Diurnal de 1789. Ante *Te Deum* cantatur solemniter a diacono, etc.

(3) D'autres églises moins importantes célébraient aussi, avec grande solennité, le mystère de l'Épiphanie ou des Rois. Une note intercalée dans le registre des baptêmes de la paroisse de Clamecy, en 1570, nous apprend qu'en l'an « mil saint sans nonante et deux » (1592), un certain Jehan Loyseau avait fait « par dévotion, *des pastorelles* en l'église monsieur S. Martin de Clamecy. « Les trois rois se nommaient Claude Girardin, Étienne Loyseau, Hubert Guillemin. Ils étaient accompagnés de deux « pastoreaulx et six pastorelles. » (*Éphémérides clamecicoises*, par A. Sonnié-Moret, p. 10-11, fort volume in-8° imprimé à Clamecy, en 1872.)

Digitized by Google

Essayons de traduire simultanément, en les complétant l'une par l'autre, les trois variantes de nos graduels nivernais des onzième et douzième siècles, dont s'enorgueillissent, à bon droit, les riches collections de la Bibliothèque nationale (1).

Tout d'abord, ainsi que l'indique le texte même du mystère: *Versus ad stellam faciendam*, une grande étoile étincelante brille à la voûte de l'église. Trois clercs, revêtus de chapes et le front ceint de couronnes, arrivant de trois côtés différents, suivis de leurs serviteurs, revêtus de tuniques et de manteaux, se réunissent devant l'autel. Tous trois ont vu l'étoile. Le premier mage, se tenant derrière l'autel, comme s'il arrivait de l'Orient, la montre de son bâton aux deux autres mages, arrivant l'un du côté droit, l'autre du côté gauche de l'autel.

« De quel extraordinaire éclat brille cette étoile, » dit le premier; « c'est, » dit un autre, « qu'elle annonce la naissance

(1) Nous sommes heureux de reproduire ici ces textes si précieux, d'après la copie qu'en a donnée M. Léopold Delisle, dans le quatrième volume de la *Romania* (janvier 1875), p. 2 à 6:

I.

GRADUEL DU ONZIÈME SIÈCLE.

Versus ad stellam faciendam.

Versus. Stella fulgore nimio rutilat, que regem regum natum monstrat, quem venturum olim prophecie signaverant.

Versus. Eamus ergo et inquiramus eum, offerentes ei munera, aurum, thus et mirram.

Versus. Vidimus stellam ejus in Oriente, et agnovimus regem regum esse natum.

Versus. Regem quem queritis natum, quo signo didicistis? si illum regnare creditis, dicite nobis.

Versus. Illum natum esse didicimus in Oriente stella monstrante.

Versus. Ite, et de puero diligenter investigate, et inventum redeuntes mihi renuntiate.

Versus. Ecce stella in Oriente previssa iterum prevenit.

Versus. Qui sunt hii qui stella duce nos adeuntes inaudita ferunt?

Versus. Nos sumus quos cernitis reges Tarsis et Arabum et Saba,

Digitized by Google

du roi des rois. » Puis le troisième ajoute : « Les prophéties, en effet, avaient autrefois annoncé sa venue. »

Ravis de cette heureuse rencontre, les trois personnages s'embrassent et forment la résolution d'aller ensemble chercher le nouveau-né pour l'adorer et lui offrir leurs présents.

Ici se termine ce qu'on pourrait appeler le prélude du poème. Maintenant commence le second tableau, le voyage des mages. La procession est le moyen ingénieux imaginé à cet effet :

Les mages s'en vont chantant ce verset : *Eamus ergo*, « allons

dona ferentes Christo regi nato Domino, quem stella deducente venimus adorare.

Versus. Ecce puer adest quem queritis; jam properate, adorate, quia ipse est redempcio vestra.

Versus. Salve, rex seculorum, suscipe nunc aurum.

Versus. Tolle tus, tu verus Deus.

Versus. Mirram, signum sepulture.

Versus. Impleta sunt omnia que prophetice dicta sunt. Ite viam remeantes aliam, ne delatores tanti regis puniendi eritis.

(*Eritis* est aussi dans les offices de Rouen et d'Orléans; l'office de Frisingue porte *sitis*, qui semble dû à une correction. (Note de M. L. Delisle.) — Voir le texte des deux offices dits de Rouen et d'Orléans dans les *Drames liturgiques* de M. de Coussemaker, p. 157 et 247; — *item*, *Origines latines du théâtre moderne*, par Edélestand du Méril.)

Te Deum laudamus.

Responsum. Te Dominum confitemur.

II.

GRADUEL DU DOUZIÈME SIÈCLE.

Tropos.

Cernere quod verbum Domini meruere canamus. Eya.

Communio. Viderunt omnes fines.

Ad communionem. Sic speciem veteres stelle struxere parentes,
Quatinus hoc pueri versus psallant duo regi.

(Il n'y a pas de notation pour ces deux vers, qui sont une simple

Digitized by Google

donc chercher le nouveau roi pour lui offrir nos présents, de l'or, de l'encens et de la myrrhe. »

Cependant un trône a été disposé dans la nef de l'église, le roi Hérode y est assis, entouré de sa cour et çà et là sont dispersés les scribes et les docteurs de la loi.

Survient alors un messager qui, s'adressant à Hérode : « Voici, » dit-il, « venir des mages guidés par une étoile. Ils cherchent le roi des rois nouvellement né. »

« Ordonne-leur, » s'écrie Hérode surpris, « de se présenter devant moi, afin que j'apprenne en détail qui ils sont, pourquoi ils viennent et par quel étrange hasard ils nous cherchent. »

Et le messager, se hâtant d'obéir, retourne vers les mages et leur dit : « Les ordres du roi vous appellent, venez promptement. » — « Nous savons qu'il règne, » répondent les mages avec une ingénuité charmante, « et nous sommes venus d'une terre lointaine pour l'adorer et lui offrir nos présents mystiques. » Le messager, voyant qu'il n'a pas été compris, insiste avec une nouvelle vigueur : « Le roi, celui qui fait trembler toute la

indication de mise en scène, versifiée par un copiste. (Note de M. L. Delisle.)

Credimus immensum regem cum sidere natum,
Eterna cujus virtute superna reguntur,
Cujus et imperio caro subditur omnis ab evo.

Nuncius. Regia vos mandata vocant. Non segniter ite.

Magi. Hunc regnare fatentes cum misticis muneribus de terra longinqua adorare venimus.

Nuncius. Rex mandat vobis, omnis quem terra tremiscit,
Protinus ut gressum vestrum dirigatis ad ipsum.

Magi. Nunc venerande tene sceptrum rex imperiale.

Rex. Huc, semiste mei, dissertos pagina ad me properantes vocate.

Nuncius. O legis periti, a rege vocati, cum prophetarum lineis properando venite.

Rex. O vos, scribe interrogati, dicite si quid de hoc puero scriptum videritis in libris.

Semiste. Vidimus, domine, in prophetarum lineis quod manifeste scriptum est.

Chorus. Bethleem, non eris minima in principibus Juda. Ex te enim

Digitized by Google

terre, vous le commande; hâtez-vous de diriger vers lui votre marche. » — « Oui, » continuent les mages, dans un mouvement de respectueuse admiration qui accentue encore davantage leur méprise, « ô roi vénérable, tenez hautement le sceptre impérial. »

Tout en poursuivant ce dialogue à double jeu, bien fait pour réjouir les auditeurs, les mages arrivent dans la nef, c'est-à-dire à Jérusalem, en face du roi Hérode, qui leur demande : « Ce roi que vous cherchez, par quel signe êtes-vous assurés de sa naissance, et si vous êtes sûrs qu'il doit régner, dites-le-nous ? »

« C'est en Orient, » répondent-ils, « par l'apparition d'une étoile que nous avons appris sa naissance. »

Cette annonce d'une étoile mystérieuse augmente le trouble d'Hérode : « Vite, ô mes fidèles (*semiste mei*), » s'écrie-t-il, « appelez et faites avancer près de moi les savants dans la loi (*disertos pagina*). »

exiet dux qui regat populum meum Israhel. Ipse enim salvum facie populum suum a peccatis eorum.

Rex. Regem quem queritis natum esse quo signo didicistis?

Magi. Illum natum esse, etc.

Rex. Si illum regnare, etc.

Rex. Ite et de puero, etc.

Magi. Ecce stella in Oriente, etc.

III.

AUTRE GRADUEL DU DOUZIÈME SIÈCLE.

Stella fulgore nimio rutilat. (*Magus dicit primus.*)

Et secundus : Que regem regum natum monstrat.

Tercius. Quem venturum olim prophecie signaverant.

Magi simul. Eamus ergo et inquiramus eum, offerentes ei munera aurum, thus et mirram.

Nuncius. En magi veniunt, et regem regum natum stella duce requirunt.

Rex. Ante (me) venire jube, que possim singula scire :
Qui sint, qur (cur) veniant, quo nos rumore requirant.

Nuncius. Regia vos mandata vocant. Non segniter ite.

Magi. Nunc venerande tene sceptrum rex imperiale.

Digitized by Google

En même temps, un de ces serviteurs, le même qui a déjà paru, qualifié du titre de héraut ou messager (*nuntius*), s'adressant aux scribes en les amenant : « Docteurs de la loi, venez aussitôt auprès du roi qui vous mande, avec les textes des prophètes (*cum lineis prophetarum*). »

Et Hérode les interrogeant : « Docteurs, dites-moi ce que vos livres peuvent contenir sur cet enfant. »

« Voici, » répondent-ils, « ce qui est manifestement écrit. »

Et tous en chœur chantent le verset de l'Evangile: « Bethléem (*non eris minima*), tu ne seras pas la plus petite d'entre les principales villes de Juda. Car c'est de toi que sortira le chef qui doit gouverner mon peuple d'Israël. Et c'est lui qui sauvera son peuple de tous ses crimes. »

Ces paroles achèvent d'enflammer de fureur le malheureux Hérode, qui de dépit renvoie les mages en leur disant : « Allez, et faites avec soin des recherches sur cet enfant, et quand vous l'aurez trouvé, au retour faites-le-moi connaître. »

Le second acte du mystère est accompli. La procession amène les mages à l'entrée du chœur. Là, ils revoient l'étoile, et se la montrant de leurs bâtons, ils chantent en se dirigeant vers l'autel : « *Ecce stella*, voici de nouveau briller devant nos yeux et nous guider l'étoile que nous avons vue en Orient. »

Rex. Regem quem queritis natum esse quo signo didicistis ?
Magi. Illum natum esse didicimus in Oriente stella monstrante.
Rex. Si illum regnare creditis dicite nobis.
Rex. Huc, semiste mei, disertos pagina ad me properantes vocate.
Rex. Ite et de puero diligenter investigate, etc.
Magi. Ecce stella in Oriente previsa iterum prevenit nos lucida.
Obstetrices. Qui sunt hii qui, etc.
Magi simul respondent. Nos sumus quos cernitis reges, etc.
Obstetrices. Ecce puer adest, etc.
Magi simul. Salve, rex seculorum.
Dicit primus: Suscipe nunc aurum.
Dicit secundus : Tolle thus, tu verus Deus.
Dicit tercius : Myrram signum sepulture.
Angelus excelsa voce: Impleta sunt omnia, etc. Ite viam remeantes aliam, etc.

Digitized by Google

Arrivés devant l'autel, c'est-à-dire à Bethléem, ils trouvent, comme les bergers, dans le mystère de Noël, des sages-femmes ou nourrices (*obstetrices*) (1) qui leur demandent : « Quels sont ces hommes qui s'avancent vers nous sous la conduite d'une étoile, et racontent des choses inouïes (2). »

« Tels que vous nous voyez, » répondent ensemble les trois mages, « nous sommes les rois de Tharse, d'Arabie et de Saba : nous apportons des présents au Christ qui est né, au Seigneur-Roi, auprès duquel nous sommes venus, sous la conduite d'une étoile, pour l'adorer. »

Soulevant alors le tapis qui cache le mystère : « Voici l'Enfant, » disent les sages-femmes, « voici celui que vous cherchez ; vite à genoux, adorez-le, car il est votre rédemption. »

Se prosternant, aussitôt tous à la fois s'écrient : « Salut ! Roi des siècles. »

« Prenez cet or, » dit le premier ; « recevez cet encens, car vous êtes vrai Dieu, » dit le second ; « prenez la myrrhe, » dit le troisième, « c'est le symbole du tombeau. »

Et tandis que les mages sont en prière, comme endormis, pour mieux traduire le texte des saints Evangiles, un enfant de chœur chante ces paroles de l'ange dont il tient la place :

« Les prophéties sont entièrement accomplies. Allez, prenez un autre chemin, pour n'être pas punis comme délateurs d'un si grand roi. »

(1) Dans le missel du treizième siècle analysé par M. Félix Clément (*Ann. archéol.*, t. VIII), au lieu des femmes ce sont deux personnages, sans doute deux chanoines revêtus de dalmatiques (*duo de majori sede dalmaticis induti*), qui se demandent à voix basse (*submissa voce*) quels peuvent être ces mystérieux étrangers, puis leur ouvrent le lieu sacré où se trouve l'Enfant-Jésus.

(2) *Inaudita ferunt.* — Le drame d'Hérode ou de l'adoration des mages, l'un des dix mystères du recueil de Saint-Benoît-sur-Loire, de la même époque que le second graduel nivernais, avec lequel il offre la plus grande ressemblance, reproduit cette scène avec les mêmes paroles. On lira avec intérêt la traduction qu'en a donnée le *Dictionnaire des Mystères* (encyclopédie Migne, t. XLIII, col. 402 à 405.)

Digitized by Google

Les mages s'en retournent alors par un chemin différent, pour n'être pas rencontrés par Hérode, et les chantres entonnent le *Te Deum* que tout le chœur reprend avec enthousiasme.

Qu'on s'imagine maintenant ces cérémonies, ces marches, ces dialogues, ces chants, représentés, parlés et exécutés avec l'onction et la gravité que devaient y mettre des évêques, des chanoines, des prêtres; avec le zèle, la foi et le recueillement qu'y apportaient les laïques, à qui on confiait des rôles dans ces solennités, et qui, pour la plupart, devaient être, d'après les idées du temps, des personnages considérables, déjà entourés d'un certain prestige, on s'expliquera avec peine le dédain dont ces pieuses compositions ont été l'objet dans le dernier siècle surtout, et plutôt on éprouvera le besoin de s'écrier: Quels artistes et quels poètes que ces liturgistes du moyen-âge, et quelle grandeur dans cette simple pensée de donner au peuple ce spectacle pompeux et solennel, cette mise en action des beaux évangiles de Noël, de l'Epiphanie, de Pâques, comme nous le verrons plus tard, évangiles les plus remplis d'intérêt et par cela même les plus populaires (1)!

De ces magnifiques souvenirs, il ne restait plus dans ces dernières années que l'usage d'allumer le soir au-dessus du maître-autel, pendant le salut qui terminait l'office de l'Épiphanie, une grande étoile exposée aux yeux de tous les fidèles; et la procession solennelle du matin, à laquelle anciennement tous les chanoines devaient assister en chape (2), avait encore retenu ce dernier vestige des rites figurés: on la faisait à rebours *inverso itinere*, pour rappeler que les mages, à cause des mauvais desseins d'Hérode, s'en retournèrent, dit l'Évangile, par un autre chemin.

(1) Réflexions empruntées à M. Félix Clément, à la fin de son bel article sur l'Avent et Noël (*Ann. arch.*, t. VII, p. 319.) Nous aimons à citer cet auteur, qui est notre principal guide dans ce travail.

(2) Post tertiam fit processio in navi, canonici in cappis. (*Cérémonial manuscrit.*)

Digitized by Google

V.

LE MERCREDI DES CENDRES.

Après la récitation des sept psaumes pénitentiaux et d'autres prières suivies de la distribution ou imposition des cendres à tous les fidèles par le célébrant, en adressant à chacun ces paroles que Dieu dit au premier pécheur : « Souviens-toi, ô homme, que tu es cendre et que tu retourneras en cendre, » *quia cinis es et in cinerem reverteris*, on se rendait en procession au cimetière, selon l'usage des églises, dit le processionnal de Mgr d'Albret (1), en chantant le répons : *Emendemus in melius...*, *ne subito præoccupati die mortis*, *queramus spacium penitentie et invenire non possimus* : Corrigeons-nous au plus tôt, dans la crainte que, subitement saisis par le jour de la mort, nous cherchions en vain, sans le pouvoir trouver, le temps de faire pénitence. A la cathédrale on se rendait alors au petit cimetière de la paroisse Saint-Jean, puis à la chapelle paroissiale, où tous, à genoux devant l'autel, récitaient à voix basse *submissa voce*, le psaume *Domine ne in furore tuo arguas me* : Seigneur ne m'accusez point dans votre fureur ; puis de nombreux versets et oraisons de pénitence.

Ces prières étaient un souvenir remarquable de l'antique cérémonie de l'expulsion publique des pénitents, encore indiquée aujourd'hui dans le Pontifical romain sous ce titre : *De expulsione publice pœnitentium ab Ecclesia in feria quarta cinerum*, et dont la tradition semblait s'être fidèlement conservée dans les usages de la cathédrale. L'*Ordo in officio solemni pro ecclesiæ nivernensi*, publié en 1643, observe que la procession étant parvenue à la porte de l'église, du côté du cimetière (*ad januam ecclesiæ a parte cymiterii*), l'évêque devait fermer cette porte

(1) In die cinerum dicuntur septem psalmi penitentiales...; postea fit processio in aliquibus ecclesiis per circuitum cimiterii, ut moris est, cantando responsorium : *Emendemus*.

Digitized by Google

(*claudet illam*), puis se rendre avec la procession *ad capellam sancti Joannis Baptiste.*

Le missel de Mgr des Montées est beaucoup plus explicite : Pour l'expulsion des pénitents publics, y est-il dit (*pro expulsione publicorum pœnitentium*), Mgr l'Évêque, ou en son absence le doyen, portant une simple étole violette sur son habit de chœur, se rend processionnellement avec tout le clergé, précédé de la croix et des céroféraires, au portail de Saint-Pierre *ad porticum Sancti Petri* (le portail de Loire), dont il ferme la porte, et puis on se rend à la chapelle de Saint-Jean.

Enfin le cérémonial manuscrit du chapitre, rédigé quelques années seulement avant la Révolution, dit formellement que la procession se fait en silence (*sine ullo cantu*), et qu'étant arrivée au portail de Loire, le doyen, se tenant *ante portam*, repousse de l'église les excommuniés et les pénitents et leur en ferme la porte (*ejicit excommunicatos ex ecclesia et pœnitentes dein claudit januam*), puis la procession se continuait jusqu'à la paroisse Saint-Jean, où l'on récitait à voix basse le psaume *Miserere* (1).

VI.

LE DIMANCHE DES RAMEAUX.

Le souvenir de l'entrée triomphante de Notre-Seigneur à Jérusalem, aux acclamations du peuple, qui allait au-devant de lui, tenant en main des rameaux et des branches de palmier,

(1) Y avait-il vraiment des pénitents publics, ou plutôt la cérémonie ne se faisait-elle que pour la forme ? On peut le croire. Cependant il est bon de se rappeler que le chapitre avait ses prisons, qu'il les eut jusqu'en 1790, et que, d'après le diurnal de 1789, la *concio* capitulaire se tenait la veille des Cendres, aux prisons (*ad carceres*), à quatre heures du soir. Pourquoi cette réunion, en ce jour, dans ce lieu ? Nous avons entendu dire par d'anciens prêtres que les prisonniers y étaient invités à se soumettre à cette humiliante cérémonie avec la perspective de leur délivrance au jour de l'introduction des pénitents, le jeudi-saint !

Digitized by Google

fit instituer, dès les premiers siècles de l'Eglise, la célèbre procession de *Pâques fleuries* (1) ou du dimanche des Rameaux. Tous les fidèles, tenant à la main des rameaux bénits, y figuraient les Juifs, et le prêtre, monté sur un âne, représentait Notre-Seigneur. Toutefois, cette représentation naïve avait été de bonne heure remplacée, soit par la sainte Eucharistie qui, portée triomphalement par des prêtres, dans une sorte de tabernacle, sur un brancard richement décoré, était bien mieux encore la figure vivante du Seigneur Jésus-Christ (2); soit par le livre des saints Évangiles, qui contient la parole même du Sauveur; ailleurs, par quelque relique insigne, ou simplement, comme il se fait aujourd'hui, par la croix processionnelle, dont le sous-diacre ou, dans les petites paroisses, un simple clerc, n'aura qu'à frapper les portes fermées du temple pour les faire à l'instant s'ouvrir. L'église, en effet, n'est pas tant la figure de la Jérusalem terrestre que de la patrie d'en-haut, et cette patrie, le péché nous en avait fermé les portes, mais Jésus, le Roi de gloire, les a rouvertes par la vertu de la croix.

(1) C'était autrefois l'usage, qui subsistait encore à Nevers au commencement de ce siècle, de porter à la procession, outre les rameaux de buis (de palmiers ou d'oliviers, selon les contrées), des bouquets de fleurs au haut de petites baguettes de coudrier. Aujourd'hui, les petits enfants continuent seuls à porter de magnifiques rameaux tout fleuris de pommes, d'oranges, de fruits divers ou de gracieux bonbons. Ne pourrait-on pas rattacher à ce souvenir de *Pâques fleuries* les articles curieux de la dépense des receveurs municipaux de Nevers au dix-septième siècle, mentionnant chaque année une somme qui va toujours grossissant, pour *les oranges du jour des Rameaux!* En 1607, il est payé trente-cinq sols pour quatre douzaines; en 1615, quarante-deux sols pour sept douzaines achetées la veille des Rameaux; en 1618, trois livres pour sept douzaines et demie « d'oranges qui ont accoustumé estre données le jour de *Pasques flories* » tant aux échevins qu'aux autres officiers de ville. Puis, la même année, le receveur ajoute dix-huit sols pour une autre douzaine d'oranges données ledit jour, etc. (Arch. com., pièces justificatives des comptes, *passim*.)

(2) *Voyages liturgiques du sieur de Moléon*, processions en l'église Notre-Dame de Rouen, p. 337.

Digitized by Google

A la cathédrale, il était d'usage de porter la précieuse châsse contenant le chef de saint Cyr, et les prêtres chargés de cet office étaient désignés par l'*Ordo* diocésain. C'étaient d'abord le trésorier et le sacriste, puis les deux plus anciens curés de la ville, le curé de Saint-Jean et celui de Saint-Sauveur (1). Cette procession se faisait d'ailleurs avec la plus grande solennité : tout le clergé séculier et régulier de la ville et les échevins eux-mêmes devaient y assister (2). Tout d'abord, on se rendait à l'antique abbaye de Saint-Martin, où se faisait la bénédiction des rameaux et leur distribution à tous les fidèles. Ensuite, la procession se dirigeait vers le monastère des religieuses Bénédictines de Notre-Dame et s'arrêtait à la porte de cette vieille chapelle de Saint-Michel dont naguère encore on voyait l'abside romane avançant sur la rue Saint-Genest. Et c'est ici qu'après le chant de l'hymne : *Gloria, laus et honor* : Gloire, louange et honneur soient à vous, Roi Christ Rédempteur, alternativement répétée par les musiciens et les enfants de chœurs du chapitre, entrés dans la chapelle, et les religieuses de l'abbaye (3), se poursuivait ce beau dialogue si dramatique de l'*Attollite portas* : Princes, ouvrez vos portes, disait le pontife célébrant ; élevez-vous, portes éternelles, et le Roi de gloire entrera, et en prononçant ces derniers mots il frappait à la porte avec le bâton de la croix, et les musiciens et les enfants de chœur répondaient de l'intérieur de l'église : Quel est ce Roi de gloire : *Quis est iste rex gloriæ ?*

(1) *Ordo* de 1789. — Defertur caput S. Cyrici sub. tensam a D. Thesaurario et Sacrarii custode in albis usque ad basilicam S. Martini et ex dicta... a rectoribus S. Joannis et S. Salvatoris ; huic processioni interesse debent clerus secul. et regul. etiamque Urbis ædiles.

(2) Parmentier, *Archives de Nevers*, t. Ier, p. 297. — « Le dimanche jour des Rameaux, assemblée sans robes à Saint-Cyr, à huit heures du matin ; la procession va à Saint-Martin, etc. »

(3) Vadit processio ad capellam S. Michaelis apud moniales, in quam intrant musici ac pueri albarum ; et tunc clausa janua moniales ex adverso cantant hymnum : *Gloria, laus* et musici cantant : *Israel es tu.* (Processional manuscrit. — Missel de Mgr des Montées, 1728.)

Digitized by Google

Le célébrant reprenait : C'est le Seigneur puissant et fort, le Seigneur puissant dans le combat. Ouvrez donc vos portes... *attollite portas;* mais de nouveau les clercs répétaient : Quel est ce Roi de gloire ; comme si les anges dont ils sont la figure, dit un pieux commentateur (1), ne pouvaient se convaincre que les portes de la céleste patrie, qui semblaient pour toujours fermées aux hommes, doivent enfin s'ouvrir à la voix du Rédempteur ; et toujours les portes ne s'ouvraient pas.

Cependant le célébrant continuait : Ce Roi de gloire, c'est le Seigneur des vertus, et pour la troisième fois il redisait : *Attollite portas,* et les portes s'ouvraient, tandis que les choristes répétaient de même une troisième fois : *Quis est iste rex gloriæ,* mais sur un ton plus élevé, comme pour mieux exprimer non plus leur étonnement, mais leur admiration pour le Roi de gloire qui allait faire son entrée.

Dans les paroisses rurales du diocèse, la même cérémonie s'observait. Le lieu de la station était une croix, d'où l'on revenait à la porte de l'église, qui était fermée et qui ne s'ouvrait qu'après le dialogue que nous venons de reproduire (2).

A Nevers, la grande procession étant entrée dans la chapelle de Saint-Michel, puis dans l'église de Notre-Dame, aujourd'hui détruite de fond en comble, saluait en passant la patronne de céans par le verset accoutumé en l'honneur de la sainte Vierge : *Ora pro nobis Sancta Dei genitrix,* et par l'oraison : *Concede nos,* après laquelle l'évêque bénissait solennellement le peuple, puis on revenait à la cathédrale. Cependant, au moment de franchir l'ancienne enceinte de la cité consacrée au glorieux martyr saint Cyr, le cortége s'arrêtait une dernière fois pour invoquer

(1) *Catéchisme* de l'abbé Guillois, t. IV. *Dimanche des Rameaux.*

(2) Dominica in ramis palmarum, processio vadit ad crucem... Cantatur a curato vel a diacono evangelium ante crucem... et pastor aspergat ramos... et dispergantur omnibus... revertitur processio in ecclesia... curatus incipit dicere : *Attollite portas,* percutiendo ter contra portam ecclesie cum baculo crucis, ut moris est, dicendo illud : *et introibit rex gloriæ,* et in ultima vice aperitur porta. (Processionnal de Mgr d'Albret, 1535.)

Digitized by Google

le saint patron de la ville et du diocèse, et après l'invocation : *Ora pro nobis Dominum, martyr sanctissime Cyrice*, l'évêque prononçait cette touchante oraison : « Dieu tout-puissant et éternel, édificateur et gardien de la céleste Jérusalem, gardez nuit et jour cette cité, ce pays et tous ses habitants, et que par l'intercession de la bienheureuse Marie toujours vierge, du bienheureux Cyr votre martyr et de tous les saints, ce lieu soit pour nous un séjour de salut et de paix. Nous vous en prions. Ainsi soit-il (1). »

VII.

LE JEUDI-SAINT.

Nous avons rappelé, au mercredi des Cendres, la lugubre cérémonie de l'expulsion des pénitents. Or, quand les pénitents sont renvoyés de l'Eglise, dit le *Rational* de Durand de Mende (2), ils figurent l'exil et l'expulsion d'Adam et Eve du paradis, pour avoir mangé le fruit défendu, et cette cérémonie se fait bien à propos en ce jour qui commence les grands jeûnes, *in capite jejuniorum*; ces mêmes pénitents sont

(1) Ordo in officio solemni pro ecclesia Nivernensi, 1643. — Dominica in ramis palmarum, post primam fit processio per urbem, in ecclesia Sancti Martini hora Tertia peracta... benedicit ramos... deinde processio prosequitur ad capellam S. Michaelis monialium S. Benedicti... cantat *attollite portas* percutiendo ter januam hujus capellæ cum baculo crucis, quo facto intrat in dicta capella. Deinde in ecclesia B. Mariæ... deinde benedicit populum solemniter; ad introitum cantat: *Ora pro nobis Dominum martyr*, etc.

Notre Processional manuscrit, déjà cité, signale pour l'entrée dans la cité ces curieuses particularités : In introitu civitatis succentor cantat ter : *Ut civitatem istam*, etc. Chorus respondet : *Te rogamus audi nos.* Celebrans dicit ℣ *Nisi Dominus...* ℟ *Frustra vigilat*, etc. Deinde antiph : *Ingrediente Domino...* Intrando in eccles ; ant. *Innocens Cyricus et sine macula quia nescivit malum, nec egit dolum in lingua sua, ideo non movebitur in sæcula.*

(2) *Rational* traduit par M. Charles Barthélemy, t. IV.

Digitized by Google

ensuite introduits dans l'église le jeudi-saint, pour y être réconciliés parce que c'est le jour où le Christ, qui seul efface les péchés par sa miséricorde, institua le sacrement de l'Eucharistie, qui est le chef-d'œuvre de sa miséricorde.

Voici la forme de cette réconciliation telle qu'elle se pratiquait au siècle dernier dans l'église cathédrale :

Après la récitation de none (1), la procession se dirige en silence vers la porte de Saint-Pierre; le pontife étant arrivé, ouvre cette porte, et, en la personne du Christ, il invite les pénitents à craindre le Seigneur, et chante pour cela cette antienne : *Venite Filii* : Venez, mes enfants, écoutez-moi, je vous enseignerai la crainte du Seigneur. Les chantres entonnent ensuite le psaume : *Benedicam Dominum* : Je bénirai le Seigneur... et tous ensemble se rendent à la chapelle de Saint-Jean-Baptiste. Là, après le chant de ces paroles du roi pénitent: *Cor mundum crea in me* : Créez en moi un cœur pur, ô mon Dieu, et renouvelez dans mes entrailles l'esprit de droiture, tous à genoux se prosternent et l'évêque, alternativement avec le chœur, récite le psaume *Miserere*, puis de nombreux versets tirés des prières férialeS, et la procession rentre au chœur en silence, *processio redit in choro cum silentio* (2).

L'ordre pour les offices épiscopaux, imprimé en 1643, note que l'évêque, revêtu de ses habits pontificaux et précédé de la croix, tenant à la main le bâton pastoral, se rendait à la cathédrale, à une heure après midi, pour donner l'absolution générale *in alto tribunali* (3).

(1) Post nonam, fit processio in eccles. cathedr. pro introductione pœnitentium, nihil dicendo. Et cum pervenerit ad januam dictam S. Petri, qui facit officium aperit eam canendo antiph. *Venite filii, audite me, timorem Domini docebo vos.* Psalmus, *Benedicam Dominum in omni tempore*, etc., et prosequitur processio ad capellam S. Joannis Baptistæ; ibique cantantur quæ notantur in collectario. (Missel de Mgr des Montées.)

(2) Processional manuscrit du dernier siècle.

(3) Hora prima pomeridiana vadit ad sacristiam et induitur pontificaliter cum assistent. cum cruce, baculo pastor. ad absolutionem

Digitized by Google

Cette double cérémonie, qui avait fait donner au jeudi-saint le nom de jeudi absolu, jeudi des absolutions, attirait autrefois à Nevers un si grand concours de fidèles, désireux de profiter des bienfaits de cette absolution générale, qu'une foire s'était établie dès le quatorzième siècle. En 1393, le receveur de la ville, Huguenin de Varie, la désignait sous le nom de *foire de l'absolution* (1).

Les rites solennels de ce jour sont encore indiqués tout au long dans le Pontifical romain, sous ce titre : *De reconciliatione pœnitentium quæ fit in feria quinta cœnæ Domini*, et ils se retrouvent en partie dans notre sacramentaire nivernais du onzième siècle, sous la même désignation : *Reconciliatio pœnitentis in cena Domini.*

Un autre rite figuré, qui a également disparu, et qui devait rappeler le souvenir du dernier repas de Notre-Seigneur avec ses disciples, suivait immédiatement l'absolution solennelle. Le missel de Mgr des Montées l'indique en ces termes : *Postea canonici cum clero vadunt in capitulum, ubi diaconus dalmatica et casula indutus legit evangelium* : Ante diem festum Paschæ; *deinde eunt ad cœnam.* L'*Ordo* de 1789 ajoute qu'après le chant de cet évangile, M. le Doyen ou, à son défaut, le plus digne du chapitre fera une courte allocution sur la charité mutuelle, et qu'après, tous les chanoines se rendront en silence, précédés de la croix, dans la salle de l'officialité pour prendre le petit repas qui y est préparé (2), et ensuite chanter complies. Or, ce repas consiste, d'après le cérémonial manuscrit du chapitre, en gâteaux et bouteilles de vin. Messieurs envoient un de leurs gâteaux à Mgr l'Evêque qui, en signe

generalem dandam in alto tribunali. (*Ordo in off. solemni*, p. 20.) — Le missel de Mgr des Montées dit aussi : Hora 2ª pomeridiana concionem habere solet episcopus... manu dextra extensa super populum profert absolutionem, etc.

(1) *Sem. relig. du dioc. de Nev.*, t. II, 1866, p. 768.

(2) Deinde habetur sermo brevis de mutua charitate a D. decano vel eo absente a digniori. Iis absolutis procedunt cum silentio ad cœnulam paratam in aula official; qua finita recit. completorium.

Digitized by Google

de bonne union, leur fait donner deux bouteilles de son vin (1).

Nous n'avons que quelques mots à ajouter concernant les autres rites mystérieux de cette grande journée : la consécration des saintes-huiles, la messe solennelle, la sonnerie des cloches, le dépouillement des autels et le lavement des pieds (2).

Pour la consécration des saintes-huiles, le cérémonial manuscrit de la cathédrale porte que douze chanoines, vêtus en diacres et sous-diacres, devront servir l'évêque (3), et les curés de la ville devront eux aussi assister à la cérémonie, revêtus de chasubles (4), comme pour mieux figurer Notre-Seigneur entouré de ses apôtres.

A la messe solennelle, les cloches, qui seront muettes pendant trois jours, à cause du deuil de l'Eglise, au lieu de se faire entendre pour la dernière fois pendant le chant du *Gloria in Excelsis*, suivant l'usage de Rome, accompagnaient encore l'*Agnus Dei* pour le dernier coup de vêpres, suivant une pra-

(1) Post concionem pergunt solemniter canonici... in cœnaculo fori ecclesiastici, ibi cœnula ex placenta quæ distribuitur cum 12 vini lagenis, mittitur a capitulo una placenta DD. Episcopo qui, in signum communionis dat canonicis duas vini lagenas. (*Ceremoniale insignis ecclesiæ Nivernensis.*)

(2) Le grand rituel de Soissons, dit rituel de Nivelon, publié en 1856 par la Société archéologique du Soissonnais, contient au contraire une abondante moisson de notes des plus intéressantes sur les nombreux offices si dramatiques du jeudi et du vendredi saints au douzième siècle. Nous y renvoyons le lecteur curieux de connaître ces belles cérémonies.

(3) Canonici 12 in vestimentis diaconorum et sub-diaconorum ministrant episcopo ad olei vasa consecranda et per totam missam manent in stallis. (*Ceremoniale insign. eccl. Niv.*)

(4) ... Cui interesse debent urbis parochi casulis induti. (*Ordo* de 1789) — Des lettres de committimus du 19 janvier 1608, adressées par Henri IV à Messieurs du présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, nous apprennent qu'il y avait alors contestation entre les religieux de Saint-Etienne et l'évêque de Nevers, sur la question de savoir si le curé primitif de l'église de ce prieuré était tenu d'assister à la bénédiction des saintes-huiles et aider l'évêque à cette cérémonie, etc. (Archives de la préfecture, fonds Saint-Etienne.)

Digitized by Google

tique particulière à plusieurs cathédrales (1). A cette messe avait lieu la communion générale de tout le clergé pour la pâque, *fit communio generalis pro pascha*, dit l'*Ordo* du chapitre.

Le lavement des pieds se faisait par Monseigneur aussitôt après la procession, au reposoir qui suit immédiatement la messe. Le pontife, ayant revêtu la chape, se rendait à l'officialité (2), où il procédait, avec les cérémonies ordinaires, au lavement des pieds des pauvres, rangés en ordre dans la salle. Les chanoines faisaient leur *mandé* (3) le matin, après tierce. Ils se rendaient pour cela, en procession, dans la salle du chapitre, *ad capitulum*, en chantant ce répons : « Que le Seigneur fasse pencher vers lui nos cœurs, pour que nous marchions dans toutes ses voies et que nous gardions ses commandements (4). » Les pauvres étaient au nombre de quarante, autant que de chanoines, et tous recevaient un pain et une aumône en argent (5) ; puis, Messieurs retournaient au chœur

(1) Ainsi dans la cathédrale de Rouen. (*Voyages liturgiques* de Le Brun des Marettes.)

(2) Et accepto pluviali ad aulam officialatus, ubi diaconus... cantat evangelium..., et deposito pluviali... procedit ad ablutionem pedum pauperum, in ordine dispositorum... (*Ordo in off. sol.*, 1643.)

(3) *Mandatum* novum do vobis, ut diligatis invicem sicut dilexi vos : Je vous donne un commandement nouveau, que vous vous aimiez les uns les autres etc. (Paroles de l'antienne que l'on chante pendant la cérémonie.)

(4) Eundo ad capitulum : *Inclinet Dominus corda nostra*, etc. (Processional manuscrit.)

(5) Une note du cérémonial manuscrit indique que chacun des chanoines avait coutume de choisir à son gré un enfant pauvre ; au chapitre tenu le samedi de la semaine de la Passion, chacun de Messieurs recevait en effet une cédule *quæ distribuitur uniuscujusque arbitrio alicui pauperi puero cui dantur* 30ᵉ *asses feria* Vᵃ *in cœna Domini*. D'après l'*Ordo* de 1789, chaque pauvre recevait une livre 16 sols et un pain de douze livres. La somme provenait en partie des libéralités de l'archidiacre Jacques Dollet, mort en 1775 ; les pains, qui anciennement n'étaient que de six livres, avaient été en 1754 élevés à douze livres, et l'on donnait douze boisseaux pour les faire. (Registre des conclusions capitulaires du chapitre, in-fᵒ. Archives de la préfecture.)

Digitized by Google

en chantant cet autre répons : « Seigneur, nous vous suivons maintenant et nous cherchons votre visage; oh ! ne nous faites pas confusion et traitez-nous avec votre mansuétude (1). »

L'évêque seul fait aujourd'hui le lavement des pieds à la cathédrale; et ce sont douze pauvres choisis parmi les vieillards de l'asile des Petites-Sœurs qui remplissent le rôle d'apôtres; cet honneur était auparavant réservé aux enfants de chœur du chapitre.

Cette cérémonie, qui se pratique de même en un certain nombre de paroisses, et partout intéresse vivement la piété et peut-être plus encore la curiosité des fidèles, avait inspiré, dans les siècles de foi, des fondations vraiment touchantes, si singulières qu'elles puissent maintenant nous paraître. Nous nous bornerons, en finissant cet article, à citer le testament d'un noble chanoine de cette église, messire Guillaume de Veaulce, de l'année 1353. Il veut et ordonne qu'à chacun jeudi de chaque année, excepté le *benoît jeudi* « *die jovis benedicta excepta* » on fasse mémoire du *mandé de Notre-Seigneur* en lavant les pieds à douze pauvres, aussitôt après la grand'messe. Le chanoine célébrant recevra à cet effet deux deniers; deux pauvres vêtus d'aubes qui l'accompagneront et un des bâtonniers du chapitre, qui le suivra pour essuyer les pieds, recevront chacun un denier, et il sera distribué à chaque pauvre deux deniers (2).

VIII.

LE VENDREDI-SAINT.

Plus encore que toutes les autres grandes scènes fournies par la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, la passion eut ses

(1) In reditu, resp. seq : *Domine nunc sequimur te*, etc. (Processional manuscrit.)

(2) Arch. de la préfecture, titres de familles. — Il paraît cependant que les exécuteurs testamentaires du défunt modifièrent cette clause et que la somme affectée au mandé fut aliénée pour l'augmentation des anniversaires.

Digitized by Google

offices figurés qui s'élevèrent parfois jusqu'à la hauteur du véritable drame liturgique. Un seul débris de ces anciens usages, qui rappellent les pieux mystères joués dans nos églises au moyen-âge, a traversé les temps, et il est impossible de n'en être pas ému. C'est le chant solennel de la passion qui s'exécute encore aujourd'hui par trois diacres ou trois prêtres portant l'aube et l'étole diaconale. Le premier des prêtres, qui chante le texte de la passion ou la narration, est un ténor; le second, qu'on appelle *ancilla*, et qui dit les paroles des Juifs, est une haute-contre; le troisième, qui représente le Sauveur, est une basse profonde et grave. Chaque rôle a sa cadence particulière parfaitement adaptée à son esprit; c'est un chant ancien, simple, mais riche et digne de la tragédie antique. Celle du narrateur est claire, nette et parfaitement modulée; celle des divers interlocuteurs a un ton vif et approchant presque de celui de la conversation familière; celle du Sauveur est lente et grave, et pleine de majesté. Elle commence fort bas, et monte par tons pleins, puis elle s'étend en modulations simples et riches, et finit gracieuse et expressive, modifiée avec plus d'effet encore dans les phrases interrogatives.

Il y a quelques années, avant le retour au rite romain, ce chant de la passion, au lieu d'être exécuté par trois diacres placés à côté les uns des autres au bas du chœur, du côté de l'évangile, offrait dans la disposition des personnages quelque chose peut-être de plus dramatique encore, mais, il faut bien le reconnaître, d'origine sans doute très-moderne. Le prêtre célébrant, à l'autel, chantait lui-même les paroles de Notre-Seigneur; le diacre, placé à l'ambon de l'évangile, chantait la narration, et le sous-diacre, à l'autre ambon, les paroles des Juifs. C'est le mode permis pour les églises inférieures.

Le missel nivernais de 1728 note que la passion se chante au milieu du chœur, *in medio chori*, à triple voix, grave, médiocre et élevée *(gravi, mediocri et superiori.)* Les paroles du Christ, qui doivent être prononcées à voix grave, sont désignées par une croix; les paroles de l'évangéliste, prononcées

Digitized by Google

mediocri cantu, sont indiquées par un M, et les paroles des Juifs, dites *voce superiori*, sont marquées par un S. Dans le missel romain, la croix indique également les paroles de Notre-Seigneur ; un C est placé devant celles du chantre ou du narrateur, et un S devant celles de la synagogue ; ces indications sont les mêmes sur les anciens manuscrits que nous avons consultés.

Au commencement du dernier siècle, les Pères Jésuites de Nevers avaient accoutumé de chanter la passion au grand séminaire, pendant les trois derniers jours de la semaine sainte. Voici comment le Père Brisson, procureur de la maison, raconte le fait dans ses mémoires manuscrits (1) : « Comme l'ancien autel de la grotte (à Saint-Sauveur) ne subsistait plus, on en fit construire un autre en forme de tombeau dans lequel fut placée une représentation en pierre de Notre-Seigneur. Cet autel, ainsi construit, nous sert pour la cérémonie des jeudi, vendredi et samedi-saints ; on suspend sous la pierre dudit autel le saint-ciboire, où est Notre-Seigneur; on pare l'autel en noir avec un crêpe devant la statue de Notre-Seigneur; on y chante la passion à trois chœurs pendant les trois jours, à huit heures du soir, ce qui attire la dévotion du peuple, qui y vient en foule, et à neuf heures on ferme l'église, après en avoir fait sortir le peuple. »

Après le chant de la passion, la cérémonie de l'adoration de la croix se faisait dans plusieurs liturgies avec une solennité et un appareil qui peuvent aussi rappeler les anciens rites figurés. Ainsi, dans la liturgie de Mgr des Montées, les oraisons pour tous les hommes, pour les païens et même pour les Juifs, étant achevées, le diacre et le sous-diacre d'office, deux des sept-prêtres, et deux choristes bas-formiers (*de bassa forma*), en chapes noires, se rendent au trésor (la sacristie), et tous les six, s'arrêtant à l'entrée, fléchissent les genoux, tandis que tout le monde de l'église demeure prosterné. Le diacre prend alors avec respect la croix, couverte d'un voile, *crucem linteo cooper-*

(1) Archives communales, série GG., fonds Saint-Sauveur.

Digitized by Google

tam reverenter accipit, et soutenant d'une main les bras de la croix, de l'autre le pied, en ayant soin de tourner vers le chœur la face du crucifix, il s'avance avec le sous-diacre entre deux clers portant des torches et précédé de deux céroféraires. Aussitôt, les deux sept-prêtres entonnent le premier impropère: *Popule meus quid feci tibi:* O mon peuple, que t'ai-je donc fait? en quoi t'ai-je contristé? réponds-moi... et puis les deux choristes, comme pour venger Notre-Seigneur des injures dont le peuple a payé ses bienfaits, se prennent à chanter en grec le trisagion, le cri de gloire: Dieu saint, Dieu fort, Dieu immortel, ayez pitié de nous, que tout le chœur reprend aussitôt en latin, car les deux Églises grecque et latine ont la même foi, bien que l'Église grecque ait la priorité.

Tout le groupe se lève ensuite et se dirige vers la porte du chœur, *ad portam chori*, où il s'agenouille de nouveau pour chanter un second impropère, suivi du même trisagion, et la troisième station se fait au pied de l'autel, avec la même cérémonie, puis est suivie du découvrement de la croix, à trois reprises, et enfin de l'adoration, par un triple prosternement, comme il se pratique encore aujourd'hui dans la liturgie romaine.

IX.

PAQUES.

Cette grande fête nous ramène le véritable drame liturgique des solennités de Noël et de l'Épiphanie. Sans doute, ce n'est plus le Jésus de la crèche que les bergers ou les mages viennent adorer, mais c'est le même Jésus au sépulcre, que les saintes femmes viennent visiter. Ainsi, nous avons eu les mystères *des Pasteurs*, puis *des Mages*, voici maintenant le mystère *des Maries*.

Donc, après le chant de matines, et avant le *Te Deum* (1),

(1) Ces indications sont empruntées au missel du treizième siècle, étudié par M. F. Clément dans le tome IX des *Annales archéologiques*. — Le drame y est beaucoup plus complet. Le récit évangélique est

Digitized by Google

trois femmes, les trois Maries, ou des prêtres en chapes qui les représentent, — car notre antique graduel ne donne que les textes du dialogue, sans aucune explication, — chantent cette antienne : *Quis revolvet nobis lapidem...* « Qui nous enlèvera la pierre qui ferme l'entrée du tombeau ? »

Deux diacres en aubes, l'amict sur la tête, et parés de dalmatiques blanches, représentant les anges, ou simplement un enfant de chœur, chantent à leur tour : « Qui cherchez-vous dans le sépulcre du Seigneur, ô chrétiens? *o christicole !* » — « Nous cherchons, » reprennent les Maries, « Jésus de Nazareth, qui a été crucifié, ô habitants des cieux, *o cœlicole.* » — « Il n'est pas ici, » continuent les anges, « il est ressuscité comme il l'avait prédit. Allez annoncer qu'il est ressuscité. » Alors les Maries chantent plus haut : « *Alleluia !* Le Seigneur est ressuscité aujourd'hui ! Il est ressuscité, le lion fort, le Christ, Fils de Dieu. Dites tous : Grâces à Dieu. *Deo gratias dicite* (1). » Puis celui qui préside la cérémonie prend dans le sépulcre le calice, on sonne les cloches, les chantres entonnent le *Christus resurgens*, on étend sur le sépulcre une tenture de fête et la procession se met en marche au chant du *Te Deum* (2).

entièrement représenté. Un prêtre figurant Notre-Seigneur se montrait successivement à sainte Madeleine, puis aux autres saintes femmes, les chargeant d'annoncer sa résurrection aux apôtres...

(1) Quem queritis in sepulchrum Domini, o christicole ?
Jesum Nazarenum crucifixum, o cœlicole.
Non est hic, surrexit sicut predixerat,
Ite, numciate (*sic*) quia surrexit. Alleluia.
Resurrexit Dominus, hodie
Resurrexit leo fortis, Christus Filius Dei,
Deo gracias dicite.

(Bibl. nat., man. latin 9449, f° 34. — Copie de M. René de Lespinasse.)

(2) Voir *Dictionnaire des Mystères*, au mot : *Résurrection*, les rites figurés du neuvième au dix-huitième siècle, et spécialement, col. 850 et 851, l'extrait du curieux rituel de Soissons déjà cité, où se retrouvent, mais avec de précieuses rubriques explicatives, les textes de notre graduel de Nevers du onzième siècle. Comparer aussi les textes donnés par MM. Edélestand du Méril et de Coussemaker.

Digitized by Google

Les tombeaux entourés de saintes femmes, qui se retrouvent encore dans la plupart des cathédrales de France, observe ici M. Félix Clément, ont dû être inspirés par ce beau drame de l'antique liturgie, dont ils n'étaient déjà plus que l'image taillée et froide. Nous nous rappelons en effet, comme à la cathédrale, en ces dernières années encore, au matin du jour de Pâques, le Très-Saint-Sacrement était solennellement transporté, au chant du *Te Deum*, de la chapelle du sépulcre, où il reposait sur l'autel, précisément en face du vieux tombeau, aujourd'hui si oublié, jusqu'à la grande chapelle de la Sainte-Vierge, l'autel de Notre-Dame de Grâce, où les jeunes filles de la congrégation, vêtues de blanc, chantaient le cantique de joie à la reine du ciel : *Regina cœli lætare, alleluia.* Cette antienne achevée, les chantres reprenaient le *Te Deum* et la procession rentrait solennellement au chœur, où la messe était célébrée au grand autel.

Ce mystère de Pâques était d'ailleurs demeuré si populaire qu'on en retrouve la mémoire dans plusieurs actes de fondations pieuses des communautés ou des simples paroisses, et cela en plein dix-septième siècle. Ainsi, au mois de mai 1650, dame Claude Caffard, veuve de feu Jean Moquot, avocat et maître en la Chambre des comptes de Nevers, fait son testament par lequel elle abandonne au chapitre de l'abbaye de Saint-Martin de cette ville une rente annuelle de 27 livres 10 sols, et demande en retour premièrement : « qu'à la représentation de la visite que firent le jour de Pasques, au grand matin, saint Pierre, saint Jehan et la Magdelaine au sainct sépulcre, pour veoir si leur rédempteur estoit ressuscité et annoncer à tout le monde sa miraculeuse résurrection qui sera, s'il plaît à Dieu, la cause et l'origine de celle de ladite fondatrice pour la vie éternelle, sera faite en son intention, ledit jour de Pâques, une procession solennelle dans l'église dudit Saint-Martin, en la manière qui s'ensuit (1). Dès les quatre heures du matin, on commencera à sonner la procession, à la façon des

(1) Arch. de la préfect., série H, fonds Saint-Martin.

Digitized by Google

grands saluts, pour finir le dernier coup à cinq heures; à cette procession assisteront tous les religieux du couvent, revêtus de chapes et tenant chacun un cierge blanc à la main, puis le célébrant, assisté des diacre et sous-diacre, revêtus de tuniques et tenant chacun aussi à la main un cierge blanc du poids d'un quarteron, et précédés par un acolyte portant un encensoir plein de feu ; tous ensemble iront en la chapelle où aura reposé le corps de Dieu les jours précédents (la chapelle de Notre-Dame); après l'avoir découvert, ils chanteront une antienne de la Résurrection qui sera commencée par le grand-prieur, et après avoir encensé trois fois, il portera lui-même le Très-Saint-Sacrement, précédé de la croix et de tous les religieux chantant le *Te Deum* autour de l'église; ensuite la procession se rendra, par le milieu du chœur, au grand autel où sera déposé le Saint-Sacrement, qui sera de nouveau encensé par trois fois et, après le chant d'une antienne, le célébrant donnera la bénédiction au peuple assistant avec le Très-Saint-Sacrement (1).

On serait tenté de voir encore un souvenir du drame de la Résurrection dans la belle procession des vêpres de Pâques, telle que l'indique le processionnal nivernais de Mgr d'Albret, en 1535.

En se rendant aux fonts, le chœur chantait, pour l'antienne de *Magnificat*, ces paroles de l'Evangile : *Et dicebant ad*

(1) On voit par un processionnal manuscrit de l'abbaye, daté de 1784, que les cérémonies continuaient à se faire encore de la même manière, et les rubriques qui l'indiquent sont si intéressantes qu'on nous saura gré de les reproduire : *Hora ipsa quinta matutina fit processio ad capellam B. M. V. quo cum omnes venerunt, cantatur ter sequens invitatorium* : Alleluia, Christus surrexit, alleluia, venite adoremus, alleluia ! — *Dein celebrans intonat sequens canticum :* Te Deum, *accipit statim præ manibus SS. Sacramentum quod defertur processionnaliter. Dum cantatur :* Te Deum, *fit statio in navi ubi paratur mensa super quam deponitur SS. Sacramentum quod celebrans thurificat et ad hæc verba cantici :* Benedic hæreditati tuæ, *dat benedictionem. Post canticum cantatur, intrando in chorum, ant de B. M. V.* Regina cœli.

Digitized by Google

invicem quis revolvet nobis lapidem... (1) Et elles se disaient entre elles : Qui nous enlèvera la pierre de l'entrée du sépulcre? *Alleluia*, *alleluia!* Puis, en revenant, un des chantres commençait le dialogue si connu : *Dic nobis Maria* : Dites-nous, Marie, qu'avez-vous vu sur votre chemin? et les autres chantres reprenaient : J'ai vu le sépulcre du Christ vivant et la gloire du Dieu ressuscité...

En certains diocèses, le chant de cette magnifique prose était d'ailleurs, à cette époque encore, le motif d'une véritable représentation dramatique : des enfants de chœur, habillés en anges, se tenaient près de l'autel, comme les gardiens du tombeau; trois clercs en chapes et l'amict sur la tête, et portant chacun un flacon d'argent, figuraient les Maries. Arrivé à ce verset de la prose : *Angelicos testes:* J'ai vu les anges pour témoins, j'ai vu le suaire du Sauveur et ses vêtements; le clerc du milieu, faisant le personnage de Madeleine, montrait de la main les anges de l'autel, puis se tournant vers le chœur : *Credendum est magis soli Mariæ veraci:* Il faut croire plutôt, disait-il, au seul témoignage véridique de Marie qu'à la tourbe fallacieuse des Juifs, et tous ensemble s'écriaient : *Scimus Christum surrexisse*: Oui, nous savons que le Christ est vraiment ressuscité d'entre les morts. O roi vainqueur, ayez pitié de nous. *Alleluia* (2).

Mais il convient d'observer qu'alors ce rite était exécuté le matin, après le dernier répons de matines, comme d'habitude pour tous les mystères que nous avons déjà signalés.

La procession du soir, en effet, avait aussi un sens symbolique, mais tout différent. Elle rappelait le souvenir des nouveaux baptisés du jour de Pâques, — car anciennement l'Eglise ne conférait solennellement ce sacrement qu'aux jours de Pâques

(1) *Eundo ad fontes*, alleluia, alleluia, alleluia. *Ps.* Laudate pueri; *ad Magnif.* Et dicebant ad... *Redeundo de fontibus*, *Prosa:* Dic nobis Maria, quid vidisti in via.

(2) *Dictionnaire des Mystères*, au mot : *Résurrection*. Rite de l'église de Narbonne au quinzième siècle et qui fut continué presque jusqu'à nos jours. Colonnes 854 et 855.

Digitized by Google

et de la Pentecôte, — lesquels étaient solennellement conduits aux fonts sacrés, encore vêtus de leurs robes blanches qu'ils conservaient jusqu'au samedi suivant ; c'est ainsi que dans la langue liturgique le samedi se nomme : *Sabbato in albis deponendis*, et le lendemain : *Dominica in albis depositis*, parce que les vêtements blancs étaient déposés.

L'usage de cette belle procession s'était conservé à la cathédrale jusqu'à la Révolution; tous nos livres en font foi.

Rappelons enfin, à simple titre de souvenir, avec quelle solennité elle se célébrait en ces dernières années, dans le rite parisien, devenu le nôtre :

Six clercs, faisant l'office de choristes, revêtaient en ces jours, au lieu de chapes, de longues aubes parées avec de larges ceintures bleues ou rouges; ils chantaient en se rendant aux fonts le psaume *Laudate pueri*, puis le psaume *In exitu*, qui, par le souvenir de la délivrance des Israélites de la terre d'Egypte, rappelle si admirablement aux chrétiens la délivrance de la tyrannie du démon par le sacrement de Baptême. On portait d'ailleurs à la tête de la procession, pour mieux compléter le mystère, le cierge pascal, image de la colonne de feu qui marchait à la tête des Juifs dans le désert et figure de Jésus-Christ lui-même, notre lumière et notre guide au milieu des ténèbres de cette vie (1).

(1) *Instructions historiques, dogmatiques et morales sur les fêtes de l'Eglise*, par M. Gosselin, t. Ier, p. 444. — Une vieille chronique de l'église de Nevers, tirée de : « The Harleian, Ms 3091, in the British Museum », qui nous a été gracieusement communiquée par M. Jules Roy, professeur à l'École des chartes, rapporte qu'en l'année 1044 on devait écrire sur le cierge pascal, en grec et en latin, ces deux mots d'un symbolisme si expressif : *lumière*, *vie*. « M. XLIIII; ... IN PASCHA HOC DEBET SCRIBI IN CEREO : FOX LUX. ZOE. VITA.

Digitized by Google

X.

L'ASCENSION.

La marche des apôtres et des disciples du Sauveur depuis Jérusalem jusqu'à Béthanie et leur retour de la montagne des Oliviers à Jérusalem avaient inspiré à notre liturgiste du onzième siècle un dernier mystère dont la facture est d'une conformité vraiment frappante avec le mystère de Pâques.

Tout naturellement, la procession était le moyen mis en usage pour son exécution, et le drame commençait au retour du clergé à l'église. Cette rentrée solennelle se faisait par la porte d'occident, comme pour contempler une dernière fois le Christ monté au ciel à l'orient (1). Alors deux prêtres tournés vers la procession, et figurant les anges, chantaient du haut de la tribune du portail ou du haut d'une des tours de l'église, selon les usages des lieux : « Qui donc croyez-vous être monté dans les cieux, ô chrétiens, *o christicole!* » — « Nous croyons, » répondaient les prêtres figurant les apôtres, « nous croyons que c'est Jésus ressuscité du tombeau, ô habitants des cieux, *o cœlicole!* » Et les anges reprenaient : « Oui, il est déjà au ciel, comme il l'a prédit en disant : « Je m'en vais à mon père, qui est aussi votre père, à mon Dieu et à votre Dieu. » — « Louanges à Dieu, *alleluia!* exclamait tout le chœur. Royaumes de toute la terre, langues de toutes les nations, chantez le Seigneur qu'adorent les habitants des cieux dans la demeure de son Père (2). »

(1) Article de M. Félix Clément sur le drame de l'Ascension. (*Ann. arch.*, t. XI.) — Nous avons dû nous en inspirer pour l'interprétation du texte de notre graduel.

(2) Quem creditis super asterra (*sic*) ascendisse, o christicole,
Jhesum qui surrexit de sepulchro, o cœlicole,
Jam ascendit, ut predixit : ascendo ad patrem meum
Et patrem vestrem (*sic*) Deum meum et Deum vestrum alleluia.
Regna terræ, gentes lingue, decantate domino
Quem adorant cœli cives in paterno solio.
(Bibl. nat., man. latin 9449, f° 46. — Copie de M. René de Lespinasse.)

Digitized by Google

Mais les liturgistes du moyen-âge ne s'astreignaient pas, nous l'avons plusieurs fois déjà remarqué, à une forme identique dans la composition de leurs drames pieux. D'un diocèse à un autre le thème variait, et nous pouvons en citer ici un exemple remarquable.

Ainsi, à Soissons, ce ne sont plus les anges qui interpellent les apôtres; ceux-ci s'adressent directement au Sauveur et lui font cette prière touchante : « O Roi de gloire, ô Seigneur des vertus, qui, aujourd'hui triomphateur, êtes monté au plus haut des cieux, ne nous laissez pas orphelins, mais envoyez-nous l'Esprit de vérité que vous nous avez promis, *alleluia!* » Cette invocation est faite au retour de la procession, au milieu de l'église, par le grand-chantre. Pendant ce temps, un prêtre s'est rendu *secrètement* au chœur *(quasi non debeat videri ab aliis)*; il est la figure de Notre-Seigneur, et chante à haute voix ces paroles d'espérance : « Je ne vous laisserai pas orphelins, *alleluia ;* je m'en vais et je viens à vous, *alleluia ;* et votre cœur se réjouira, *alleluia !* » Et les apôtres pleins de joie, par l'organe du grand-chantre, puis de quatre sous-diacres qui l'accompagnent, font entendre des cris de triomphe : *Te sanctum Dominum in Excelsis laudant omnes angeli dicentes : Te decet laus et honor Domine, alleluia ; cherubim quoque et seraphim sanctus proclamant*, etc. (1).

En beaucoup de diocèses s'était aussi établie la coutume de porter à la procession du jour de l'Ascension les reliques insignes des saints, comme pour représenter la glorieuse escorte des élus qui accompagnèrent Notre-Seigneur dans son triomphe, et par une pieuse attention, les dignitaires des administrations municipales tenaient à honneur d'assister à cette cérémonie. Telle était, en effet, la pratique de l'église de Nevers.

Après le chant de tierce disent les livres liturgiques du dernier siècle, une procession solennelle se fait dans le cloître du chapitre, à laquelle tous les chanoines assistent en chapes,

(1) *Rituale seu mandatum insignis ecclesiæ Suessionensis*, édité en 1856, p. 158.

Digitized by Google

accompagnés des échevins de la ville (1). Le chef de saint Cyr y est porté alternativement par deux anciens chanoines, puis par deux chanoines-diacres (2), et l'on chante pendant le parcours ces paroles par lesquelles Notre-Seigneur console ses apôtres attristés : *Non turbetur cor vestrum :* « Que votre cœur ne se trouble pas, car je m'en vais à mon père, et si je m'en vais, je vous enverrai l'Esprit de vérité, et votre cœur se réjouira (3). »

Enfin, au moment de rentrer au chœur, un des clercs de l'église présente à baiser, devant la chapelle de Sainte-Croix, l'image de Notre-Dame. La messe était ensuite célébrée, et après avoir représenté par la procession la marche des apôtres, il s'agissait de représenter aussi le retour de Notre-Seigneur Jésus-Christ vers son père, d'une façon plus ou moins figurée. D'anciens comptes de l'église collégiale de Saint-Amé de Douai mentionnent au seizième siècle « le mystère de l'Ascension, » pour lequel en 1541 il fut dépensé 40 sols, à cause *d'un bras et d'une croix faits au Dieu que l'on fait monter* en ce jour (4).

On connaît l'usage de la liturgie romaine : le cierge pascal, figure de Jésus-Christ, ressuscité et triomphant, dont les cinq

(1) Parmentier, dans ses *Archives de Nevers*, t. Ier, ch. xx, dit en effet que, le jour de l'Ascension, il y a assemblée à huit heures, à Saint-Cyr, *sans robes*. Dans l'église de Rouen, au rapport de Le Brun des Marettes, les conseillers et membres du Parlement assistaient, revêtus de leurs robes rouges. (*Voyages liturgiques.*)

(2) *Ordo* de 1789 : Post Tertiam fit processio solemn. cum cappis circa claustrum in qua defertur caput S. Cyrici a duobus canon. Cuique interesse debent urbis ædiles. — *Cérémonial manuscrit du chapitre :* Defertur caput S. Cyrici a duobus antiquis canonicis, ab altari usque ad palatium episcopale et hic sumitur a duobus canon. diaconis qui deferunt usque ad portam ecclesiæ, et hic resumitur ab iisdem duobus antiq. canon. Postea datur osculanda imago B. M. V.

(3) Notre processionnal du seizième siècle note en ce jour le beau répons *Viri Galilæi*, composé des paroles des anges aux apôtres qui descendaient du mont des Oliviers, et il semble que l'on y retrouve un écho plus fidèle des traditions qui avaient fait établir cette procession toute symbolique.

(4) *Annales archéologiques*, t. XXI, p. 153.

Digitized by Google

grains d'encens qui le décorent, disposés en forme de croix, représentent les cinq plaies, est allumé du côté de l'évangile, à la messe solennelle et aux vêpres, le jour de Pâques et les deux jours suivants, le samedi de Quasimodo et tous les dimanches jusqu'à l'Ascension. Mais, en ce dernier jour, il disparaît subitement et on l'éteint au milieu de la messe, au moment où le prêtre chante ces paroles de l'Évangile : *Assumptus est in cœlum* : « Il fut élevé dans le ciel, » pour rappeler par cette cérémonie la disparition de Notre-Seigneur (1).

Dans l'église de Nevers et en d'autres diocèses, sans doute, il existait une antique coutume d'un symbolisme non moins mystique et bien touchant. Dès le matin, pendant le chant de tierce, à la cathédrale, et dans les autres églises, avant la messe, on bénissait, à la sacristie, de petites croix de cire que l'on distribuait ensuite au clergé et aux fidèles (2). C'était comme la traduction sensible de cette parole du Sauveur : Si quelqu'un veut venir après moi, veut faire aussi son ascension dans le ciel, qu'il prenne sa croix et me suive, *tollat crucem suam et sequatur me...*

On retrouvait encore, il y a quelques années, fixées dans les maisons, sur le manteau de la cheminée, ou collées sur les feuilles de garde d'anciens livres d'heures du diocèse, de ces petites croix de cire de différentes couleurs, et qui n'ont pas d'autre origine. Cette pratique, en effet, avait été rétablie dans beaucoup de paroisses par les anciens curés, après la Révolution. A la cathédrale, les confrères de la congrégation de la Sainte-Vierge faisaient eux-mêmes la dépense de la cire pour la confection des croix que l'on distribuait à leur messe de la chapelle Sainte-Julitte, et l'on en retrouve la mention sur leurs registres jusqu'en 1835. Aujourd'hui, beaucoup de per-

(1) *Catéchisme* de l'abbé Guillois. — Gosselin, *Instructions sur les fêtes.* — Lire dans le *Traité pratique..* de Mgr Barbier de Montault, t. Ier, p. 301 à 310, le chapitre consacré au chandelier pascal.

(2) *Ordo* de 1789 : Dum cantatur tertia, benedicuntur in thesauro cruces cereæ et distribuuntur in choro per D. sacristam. — *Cérémonial manuscrit:* Hac die distribuuntur cruces cereæ canonicis.

Digitized by Google

sonnes seront bien surprises d'apprendre que cette coutume, qu'elles ignorent absolument, ait persisté jusqu'à une époque aussi rapprochée de nous.

Elle était, à vrai dire, établie dans toutes les paroisses de la ville avant la Révolution, et les comptes des fabriques, aux archives communales, font tous mention de plusieurs centaines de croix distribuées chaque année, au jour de l'Ascension. La plus ancienne mémoire s'en retrouve dans un très-curieux réglement de l'année 1494 entre le curé de Saint-Père de Nevers ou son vicaire et ses paroissiens: Au jour de l'Ascension il y est noté que le curé donne durant l'offrande, à chacun paroissien, de la cire bénite « pour forme de croix, à mettre en leur maison, en mémoyre de la passion Notre-Seigneur Jehu-Crist (1) ».

(1) Archives communales de Nevers, fonds Saint-Pierre, GG. 41. — *Bulletin* de la Société nivernaise, t. VIII, p. 186. — Plusieurs membres de la Société ont exprimé l'opinion que ces croix de cire étaient comme une variante des *Agnus Dei* de l'Église romaine, et que peut-être, au moins dans le principe, il entrait aussi, dans leur composition, quelques restes de la cire du cierge pascal pour lequel, dans nos campagnes, on professe un culte qui touche quelquefois à la superstition. Au reste, l'abbé Pascal, dans son *Dictionnaire des origines de la liturgie catholique*, commence son article sur les *Agnus Dei* par ces lignes qui trouvent ici leur place : « Très-anciennement, en beaucoup d'églises de Rome, et surtout des environs, le peuple s'empressait de recueillir la cire qui restait du cierge pascal, après qu'il avait brûlé depuis la nuit du samedi-saint jusqu'au samedi *in albis*. On avait pour cette cire une grande dévotion, et le clergé, pour la satisfaire, distribuait cette cire en plusieurs morceaux aux fidèles, le dimanche *in albis* et quelquefois la veille... »

Les comptes déjà cités de la collégiale de Saint-Amé, à Douai, attestent un usage semblable. En 1459, il est dépensé 11 sols pour « le changage du chierge benoît distribué à Messieurs en petittes chandeilles, comme il est de coustume. » (*Ann. arch.*, t. XXI.)

Digitized by Google

XI.

LA PENTECOTE.

L'élément dramatique était assez difficile à saisir en cette fête, et pour d'autres esprits que ceux des liturgistes du moyen-âge, la représentation du mystère de la Pentecôte eût été chose à peu près impossible.

En certaines églises, cependant, ainsi à Notre-Dame de Rouen, pour attirer tout spécialement l'attention du peuple sur les sept dons du Saint-Esprit, sept prêtres, en chasuble, venaient se placer devant le maître-autel et chantaient alternativement avec le chœur le *Veni Creator*. Pendant ce temps, on agitait les encensoirs, on allumait les cierges, les cloches étaient mises en branle et une pluie de fleurs de diverses couleurs, image de l'abondance des dons du Saint-Esprit, tombait du haut de l'église sur les personnages du chœur (1).

Dans une église voisine, à Bourges, avant de commencer l'office de tierce, tout le chœur étant agenouillé, on chantait l'antienne : *Veni Sancte Spiritus* : « Venez, ô Saint-Esprit, » et la custode était descendue sur l'autel *et descendatur custodia*; on ne la remontait qu'à la fin de tierce, avant de commencer la messe, *finita autem tertia*, *ascendatur custodia et incipiat missa* (2). Quand on se rappelle que les custodes suspendues

(1) *Annales archéologiques*, t. XI, suite du *Drame liturgique*. — En d'autres églises, ainsi à Saint-Jacques-le-Majeur, au centre de Paris, douze oiseaux vivants et la colombe, figurant le Saint-Esprit, étaient lâchés dans l'église. En même temps des étoupes enflammées tombaient de la voûte. A Saint-Agnan d'Orléans, durant la prose *Veni Sancte Spiritus*, on jetait de même du haut de l'église des étoupes en feu, des fleurs, des oiseaux. (*Voyages liturgiques*, *passim*.) — A Soissons, pendant le chant du *Veni Creator Spiritus*, au commencement de tierce, du haut des voûtes, *diversis ecclesia floribus et herbis*, *cum nebulis et foliis arborum*, *ab alto respergatur*. (*Rituale seu mandatum eccl. Suess.*, p. 165.)

(2) Processionale seu orationale ad usum patriarchalis Aquitanie primatis alme Bituricensis ecclesie. 1517.

Digitized by Google

au-dessus du grand autel affectaient ordinairement la forme d'une colombe, il est impossible de n'être pas frappé de cette manière ingénieuse et naïve de représenter la descente du Saint-Esprit.

Plus généralement, on se bornait, en souvenir du don des langues accordé aux apôtres en ce jour, à parsemer l'office de mots hébreux et de mots grecs mélangés avec le latin. Nos liturgistes nivernais n'y avaient point manqué : l'office de la Pentecôte, dans notre graduel du onzième siècle, est moitié grec, moitié latin.

Après un premier *Introït* en latin, on en trouve un second en grec et un troisième en latin. Le *Kyrie* retrouve sa place après le troisième *Introït;* il est suivi du *Gloria* en grec, d'une prose latine se terminant par une doxologie en grec. Puis viennent le *Credo* en grec et un long offertoire latin. Le *Sanctus* est en latin avec farcissures ; le premier *Agnus Dei* est aussi en latin, le second est composé de mots grecs, et le troisième est remplacé par ces paroles rimées commençant par un vers hexamètre :

Pangite jam, socii, docuit quos Spiritus almus.
Quando factus est repente de cœlo sonus.

« Chantez maintenant, amis, que l'Esprit-Saint a instruits, lorsque tout-à-coup un grand bruit s'est fait entendre du ciel. »

Plusieurs siècles plus tard, ce mélange d'idiomes se retrouve encore dans nos liturgies nivernaises du quinzième et du seizième siècle. Le bréviaire de Mgr d'Albret reproduit, aux complies de la Pentecôte, une hymne composée de douze strophes, où l'on voit réunis tous les noms donnés à Dieu dans les trois langues liturgiques, c'est-à-dire dans les langues hébraïque, grecque et latine (1).

(1) *Études sur la liturgie nivernaise*, par Mgr Crosnier, p. 110 et 140. — Fête de la Pentecôte, à Nevers, au onzième siècle. (*Sem. relig. de Nevers*, seizième année, p. 173-175.)

Digitized by Google

XII.

LA TRINITÉ.

Bien plus que pour toute autre fête, l'élément dramatique semble faire entièrement défaut pour la solennité de la Très-Sainte-Trinité, Dieu Père, Fils et Saint-Esprit. Mais, de même que pour la fête de la Pentecôte, nos anciens liturgistes s'étaient habilement emparés du don de multiplicité des langues ; ici, c'était le nombre trois qui fournissait un élément pour le rite figuré. Tout d'abord trois fois, à trois différentes époques de l'année, une fête était célébrée en l'honneur de l'adorable Trinité, et cette coutume remontait à la fin du neuvième siècle, sous l'épiscopat du pontife Eumène. « En cette antiquité, dit notre vieil historien Guy-Coquille (1), y est observé que trois fois en l'an est fait le service solennel de la Saincte-Trinité: le premier dimanche après la Pentecoste, le prochain dimanche avant l'Advent et le prochain dimanche avant la *Septuagésime.* »

Au seizième siècle, le bréviaire de Mgr d'Albret avait conservé la triple solennité aux mêmes jours ; seulement les deux dernières fêtes n'étaient que du rite semi-double.

On trouve dans le processionnal de cette époque, pour la procession du jour de la Sainte-Trinité, un curieux répons qui confirme, à n'en pas douter, la remarque que nous avons faite sur le nombre trois (2) :

℣. *O beata Trinitas*,	O bienheureuse Trinité,
Te laudamus,	Nous vous louons,
Te benedicimus,	Nous vous bénissons,
Te adoramus.	Nous vous adorons.
Auge in nobis fidem,	Augmentez en nous la foi,
Auge spem,	Augmentez l'espérance,
Auge et charitatem,	Augmentez aussi la charité,
O beata Trinitas.	O bienheureuse Trinité.

(1) *Histoire du pays et duché de Nivernois*, édition de 1612, p. 52.

(2) *Processionale secundum usum insignis ecclesie et diocesis Nivernensis*... 1535, folio LVIII, verso, et LIX.

Digitized by Google

℣. *Tibi laus,*	A vous la louange,
Tibi gloria,	A vous la gloire,
Tibi gratiarum actio,	A vous l'action de grâces,
In secula sempiterna.	Dans les siècles éternels.
Gloria Patri,	Gloire au Père,
Et Filio,	Et au Fils,
Et Spiritui Sancto.	Et au Saint-Esprit.
O beata Trinitas, etc.	O bienheureuse Trinité.

Dans notre liturgie du dernier siècle, il n'y avait plus que l'unique fête célébrée par toute l'Eglise le premier dimanche après la Pentecôte, suivant l'institution du pape Jean XXII ; et tel est l'usage actuel de la liturgie romaine.

XIII.

LA FÊTE-DIEU.

A l'encontre des deux dernières fêtes de la Pentecôte et de la Trinité, l'élément dramatique surabonde en la solennité du Très-Saint-Sacrement.

Cette mystérieuse hostie de l'auguste sacrement dont l'Eglise, en ce jour, célèbre le triomphe, c'est Dieu lui-même ! Et le peuple qui, dans son langage concis et énergique, sait si bien dénommer les choses par leur vrai nom, n'appelait pas autrement cette solennité : pour lui c'était, c'est la *Fête-Dieu.*

A ce seul mot, l'imagination enthousiaste de nos pères, illuminée par les clartés de la foi, s'embrasait d'une incomparable ardeur. L'Ancien et le Nouveau-Testament se confondaient dans leur pensée : les patriarches qui avaient tant désiré la venue de ce Dieu Sauveur, les prophètes qui, à travers les siècles, l'avaient entrevu plein de douceur et de mansuétude, tous devaient prendre part à la fête. Et en certaines villes il y eut « *le jeu du testament vieil et novel, ou moralité de la Feste-Dieu* », qui commençait dès les cinq heures du matin « avec la profec-

Digitized by Google

tion du *Corpus Domini* », et se poursuivait avec la procession, « tout en cheminant (1). »

A tout le moins si, au jour de l'Ascension, nous avons vu les reliques des saints patrons de chaque église faire cortége au Christ remontant dans les cieux, bien mieux encore, en cette procession triomphale de la Fête-Dieu, après la bannière du patron de la paroisse ouvrant la marche, se déploieront les étendards des saints protecteurs des confréries, les bannières des congrégations, les châsses, les statues des saints dont les reliques vénérées sont l'ornement et la gloire des différentes

(1) *Le Jeu de la Fête-Dieu* à Draguignan, par M. Mireur, archiviste du département du Var. (*Revue des soc. sav.*, VIe série, t. III, p. 461 à 471.) — Ces représentations en plein jour, en marchant et en présence de la foule, entraînèrent de bonne heure de graves abus, et se confondirent avec les indécences des fêtes des Fous. — Voir, *Dictionn. des Mystères* (*Encyclopédie* Migne, t. XLIII, col. 859), la procession de la Fête-Dieu d'Aix, un des usages funestes qu'avait produits au moyen-âge la fête des Fous. — Il n'y pas longtemps qu'on voyait encore à la procession générale de la Fête-Dieu de Nevers des groupes d'enfants habillés en anges et tenant des palmes à la main, d'autres en apôtres, en martyrs, et portant les divers attributs des saints; saint Jean-Baptiste en particulier, une peau de mouton sur les épaules, avec un agneau caparaçonné de rubans roses marchant à ses côtés, n'était jamais oublié... Il est difficile de ne pas retrouver dans cet usage persistant un souvenir des anciennes représentations qui avaient donné à cette fête une si grande renommée de solennité dans toutes les campagnes voisines et à plusieurs lieues à la ronde. C'est l'origine du dicton populaire des *cousins de la Fête-Dieu*. — Nous constatons ces faits uniquement à titre de souvenir, il est à peine besoin de le déclarer. Ajoutons que, très-sagement, en nos jours de foi si superficielle, le *Cérémonial des Évêques* défend expressément toutes ces représentations, de nature à détourner l'attention des fidèles, qui doit être portée uniquement sur le Très-Saint-Sacrement. La Congrégation des Rites va plus loin encore; dans le décret rendu en 1841 pour Brescia, elle interdit même les représentations allusives au mystère de l'Eucharistie ou à la Passion du Sauveur, à plus forte raison la mise en scène des martyres des saints. (*Traité pratique de la construction, de l'ameublement et de la décoration des églises...*, par Mgr Barbier de Montault, t. Ier, p. 507.)

Digitized by Google

églises, et surtout l'image de Marie, l'heureuse mère du Triomphateur.

Mais la Fête-Dieu est aussi la fête du Roi, du Roi des rois, du Seigneur des seigneurs. Et si le moyen-âge savait rendre honneur à Dieu, on sait les hommages qu'il prodiguait à ses rois et à ses seigneurs.

Sans sortir de notre cité nivernaise, il suffit de relire les chapitres de notre chroniqueur Parmentier sur les entrées des rois et reines, des comtes et ducs, comtesses et duchesses, et autres grands seigneurs et dames (1).

Dès la première nouvelle de la joyeuse advenue, les échevins s'assemblent, les capitaines des quartiers sont convoqués, ils réunissent leurs hommes sous les armes; les ménétriers, tambours et fifres de la ville préparent leurs accords; un magnifique « pesle » ou dais d'étoffe précieuse, rehaussée de broderies d'or, est préparé pour porter sur le prince, et si c'est une princesse, par une attention pleine de délicatesse, un homme habillé en figure d'ange, ou un « colon blanc, » courant sur un engin habilement dressé, dépose sur sa tête une couronne, « ung chappeaul, » comme on disait alors, chappeaul de violettes, de roses, de marguerites ou autres fleurs, « feuillé de feuilles d'or fin (2). »

Donc, quand revient le jour de la « procession du corps Jésus-Christ, qu'on fait le jour de la Feste-Dieu, » le conseil de ville s'assemble et délibère pour « adviser » sur le fait de ladite procession, sur ce qu'il convient régler pour « lui faire honneur ». Dès le quinzième siècle, les comptes des receveurs mentionnent « le pesle de drap d'or, » remplacé plus tard par un autre de velours rouge, que les échevins en robe portent en ce jour sur le corps de Notre-Seigneur, « lequel drap est en l'hostel de ville ». Chaque année, une robe de livrée de couleur moitié « pers de Rouen, moitié rouge, »

(1) *Archives de Nevers*, t. II, chapitre XXXVII, *passim*.

(2) *Inventaire sommaire des arch. com. de Nevers*, série CC. 54, 59, 69 et 70. (Comptes de 1458 et suivants.)

Digitized by Google

avec un lion brodé sur les manches, en or fin de Chypre, est donnée gratis au concierge de l'hôtel de ville, pour assister à ladite procession avec les échevins (1).

Des écussons, aux armes de la ville, sont aussi disposés aux trente torches portées devant le dais par les huissiers de police et les conseillers de ville et échevins (2). En 1531, il est donné quinze sols tournois à trois ménétriers qui, durant la procession, s'en allaient jouant de leurs violons devant le corps de Notre-Seigneur... D'autre part, des tapisseries sont tendues devant les portes et murs de l'hôtel de ville, et toutes les rues par où doit passer la procession sont soigneusement nettoyées, par ordre des échevins (3). Enfin, pour signe de réjouissance, la cérémonie achevée, il y avait « festin de ville », auquel prenaient part les échevins et conseillers (4).

Si nous ouvrons maintenant les livres de la cathédrale au siècle dernier, nous y lisons qu'en ce jour la procession solennelle et générale à travers les rues et places de la ville s'organise après le chant de sexte qui suit la grand'messe, chantée en musique (5). Toutes les confréries, tout le clergé des paroisses urbaines et le clergé séculier sont tenus d'y assister. Les quarante chanoines doivent être en chapes, à l'exception de huit qui, revêtus de chasubles précieuses, porteront sur leurs épaules le Très-Saint-Sacrement, exposé dans l'ostensoir, sur un brancard richement décoré, comme sur un trône royal.

(1) *Idem.*, série CC. 76, 77, 81, 88. (Comptes de 1493 et suivants.)

(2) *Idem.*, série CC. 323, 324. (Comptes de 1745-47.)

(3) Voir les comptes de la ville dans l'*Inventaire*, *passim*. En 1779, M. Gascoing de Demeurs, renouvelant aux échevins le bail de sa maison, servant alors d'hôtel de ville, y met cette condition, qu'ils s'obligeront à faire « tendre » pour la Fête-Dieu et balayer la rue. (DD. 8.)

(4) Voir la table de l'*Inventaire*, au mot: *Processions*. CC. 236 et suiv.

(5) Diurnale eccl. Nivern. 1789. Solemnitas SS. Eucharistiæ. Post sextam processio solemn. et gener. cum cappis pretios. per vicos et plateas urbis cui interesse tenentur confratern. et clerus tum secul. tum regul. in hac process. defertur SS. Sacramentum in ostens. super tensam solide fixo quam humeris sustinent octo canon. altern. bini et bini casulis pretiosis induti; baldachini vittas tenent urbis ædiles.

Digitized by Google

Au-dessus est soutenu le magnifique dais de la ville, sur lequel, au milieu de broderies d'or, on lit ces mots si bien choisis, qui sont un acte de foi et une prière : *Corpus Christi, salva nos :* Corps du Christ, sauvez-nous (1), et les échevins tiennent les cordons du dais...

Après tous ces détails, il ne nous reste plus qu'à recueillir un écho de la tradition, nous racontant que sur l'ostensoir sacré, à différentes stations, des mains pieuses faisaient descendre, comme autrefois sur la tête de nos princesses, un de ces gracieux *chappeaulx* ou *chappels* de fleurs qui ont laissé leur nom aux humbles reposoirs que dans nos campagnes les habitants dénomment encore aujourd'hui des *chapelles*.

C'est à la première de ces stations — et il y en avait jusqu'à neuf, quelquefois plus encore (2), — établie d'après un antique usage, à l'angle de l'ancienne rue de la Parcheminerie, tout près de la maison habitée alors par maître Adam Billault, qu'en 1643 mourut subitement l'abbé Paulet, doyen du chapitre, au moment où il déposait la couronne de fleurs sur le Saint-Sacrement :

Comme un nourriçon de Bellone,
Qui, parmy l'orage et l'effroy,
Meurt en maintenant la couronne
Dessus la tête de son roy (3)...

(1) Parmentier, *Archives de Nevers*, t. Ier, p. 293. — Voir aussi, p. 298, la note de tous les frais de la ville en ce jour.

(2) Un collectaire manuscrit du dernier siècle, ou recueil d'oraisons qui se disent aux processions et stations de la cathédrale, note neuf oraisons et versets différents pour les neuf stations de la solennité de la sainte Eucharistie, et une dixième oraison avec ses verset et répons pour le retour de la procession Un autre graduel manuscrit du diocèse, encore plus récent, va jusqu'à douze stations avec répons, versets et oraisons propres.

(3) *Poésies de maître Adam Billault.* Nevers, 1842, 1 vol grand in-8°, p. 236. Épitaphe de M. Paulet :

PASSANT, POUR TE FAIRE CONNESTRE
COMME LE CIEL SE LE DONNA,
SCACHE QU'EN COURONNANT SON MAISTRE,
SON MAISTRE AUSSI LE COURONNA.

Digitized by Google

Ajoutons encore ici : 1° que la coutume qui s'était introduite, en souvenir sans doute de cet usage, de placer des *couronnes royales ou de fleurs* sur la croix qui surmonte l'ostensoir n'est pas autorisée par Rome (1) ; — 2° que l'ostensoir ne doit pas avoir des proportions si considérables (comme celui du grand séminaire de Nevers, par exemple) qu'on ne puisse le porter en procession sans une tablette ajoutée au dais, et avec lequel il est impossible de bénir sans le démontrer en deux pièces ; encore moins faudrait-il recourir au stratagème imaginé au siècle dernier, non-seulement à Nevers, mais en d'autres églises, ainsi à Rouen, où le Saint-Sacrement était porté sur un brancard par deux chanoines revêtus de chasubles blanches (2). L'ostensoir doit être portatif et porté par le célébrant (3). — 3° La couleur du dais de la Fête-Dieu est le blanc, *præparetur baldachinum album perpulchrum, super SS. Sacramentum deferendum*, dit le *Cérémonial des Évêques*. Le dais rouge est admis pour la vraie croix et les instruments de la Passion (4).

XIV.

L'ANNONCIATION DE LA SAINTE VIERGE ET LA CHANDELEUR, OU PURIFICATION DE NOTRE-DAME.

Les mystères de la conception de Notre-Dame, de son mariage, de son annonciation, de son divin accouchement, de sa purification et finalement de sa glorieuse assomption, furent plus ou moins, pendant les quinzième et seizième siècles surtout, l'objet de représentations dramatiques. On l'a pu remarquer dans notre précédente étude sur les mystères et moralités du moyen-âge (5).

(1) *Traité pratique...*, par Mgr Barbier de Montault, p. 332.
(2) *Voyages liturgiques de France*, p. 348.
(3) *Traité pratique...*, par Mgr Barbier de Montault.
(4) *Idem*, p. 394-6.
(5) *Bulletin* de la Société nivernaise, t. VIII, p. 153 et suivantes.

Digitized by Google

Les rites figurés dans les églises furent beaucoup plus rares, et on le comprend aisément : le moyen-âge, malgré sa naïveté et ses hardiesses, ne pouvait admettre qu'à titre de rare exception des rôles joués par des femmes au milieu des saints offices. Cependant, cette époque si féconde, si osée pour les représentations des saintes histoires, avait su faire pénétrer jusque dans le sanctuaire et dans la messe même quelques-uns de ces mystères. L'Annonciation fut surtout choisie, et M. Deschamps de Pas a reproduit dans les *Annales archéologiques* (1), d'après un manuscrit du seizième siècle de la bibliothèque de Lille, les curieux détails d'un véritable drame de « l'Annonciation » représenté dans la cathédrale de Tournai, et pour lequel un chanoine de cette église avait institué une fondation. On y voit que, pour bien figurer la scène évangélique, deux grandes stalles *(stallagia)* ou petits oratoires étaient établis entre le chœur et le sanctuaire ; deux jeunes gens s'y plaçaient, l'un à droite, habillé en vierge, pour représenter Marie, l'autre à gauche, habillé en ange, pour représenter Gabriel. Immédiatement avant le *Confiteor* les rideaux enveloppant la stalle de Marie s'ouvraient et la Vierge apparaissait à genoux en prières ; pendant le chant du *Gloria in excelsis*, les rideaux de la stalle de l'ange étaient aussi tirés et il apparaissait debout, son sceptre d'argent à la main. Tous les deux demeuraient ainsi jusqu'à l'évangile qu'ils chantaient alternativement. L'ange, en disant ces paroles : *Ave gratia plena...*, faisait à la Vierge trois saluts successifs de plus en plus profonds, puis Marie chantait : *Quomodo fiet istud...*, et alors Gabriel reprenait : *Spiritus sanctus superveniet in te*, et en même temps l'on faisait descendre des galeries, sur la stalle de Marie, une colombe environnée de lumière qui y demeurait jusqu'au dernier *Agnus Dei*. M. Ch. Magnin, de l'Institut, avait déjà mentionné, en 1835 (2), un mystère de l'annonciation de Marie, représenté bien antérieurement à Civita-Vecchia, vers 1304. Depuis, M. de Coussemaker, en

(2) Tome XVII, p. 165 et suivantes.

(1) *Journal général de l'instruction publique*, 12 novembre 1835.

Digitized by Google

1861, a publié dans ses *Drames liturgiques*, d'après un processionnal du quatorzième siècle, appartenant à la cathédrale de Cividale, le texte de ce mystère qui se jouait sur la place publique, durant la procession. Pendant la marche, on chantait le répons : *Gaude Maria virgo;* arrivé au Forum, on exécutait ce verset avec le *Gloria Patri*, puis le diacre entonnait l'évangile et la représentation commençait. La cérémonie terminée, on retournait à l'église, où se célébrait de suite la messe solennelle, ainsi que l'indique le *Kyrie* qui vient, dans le manuscrit, immédiatement après.

Nous n'avons pas rencontré à Nevers une fondation aussi intéressante, aussi complète que celle du chanoine de Tournai, et le processionnal de Mgr d'Albret, évêque de Nevers, en l'année 1535, se contente de noter à la procession le beau répons : *Gaude Maria virgo* (1), qui se chantait de même au jour de la Purification. Cependant, nous croyons pouvoir signa-

(1) Gaude Maria virgo, cunctas hereses sola interemisti que Gabrielis archangeli dictis credidisti ; dum virgo Deum et hominem genuisti et post partum virgo inviolata permansisti. Gabrielem archangelum scimus divinitus te esse affatum, uterum tuum de Spiritu Sancto credimus impregnatum. Erubescat judeus infelix qui dicit Christum ex Joseph semine esse natum Gloria patri.

Un vieil auteur, contemporain de saint François de Sales, raconte, à propos de ce magnifique répons, qu'au septième siècle, lorsque le pape Boniface purifia le Panthéon pour le consacrer à l'honneur de la très-sainte Vierge, mère de Dieu, et de tous les saints, les Juifs, alors très-nombreux dans Rome, firent grand bruit, criant que c'était une indignité d'honorer ainsi une femme qui — pour tout miracle digne de son apothéose — avait engendré un fils de son mariage avec le charpentier Joseph. Ce qu'entendant un aveugle-né, bien connu du peuple, il publia bien haut que dans trois jours un miracle fait sur sa personne confondrait l'impiété des Juifs. Donc, le troisième jour, qui était celui de la Purification de Notre-Dame, il se rend au temple à l'heure de matines, et comme on eut terminé la neuvième leçon, il se prit à chanter avec enthousiasme : Réjouissez-vous, vierge Marie : — *Gaude Maria virgo* — que les juifs malheureux soient confondus..., et à l'instant il recouvra la vue. Et pour mémorial perpétuel de ce miracle, l'Église inséra ces paroles dans son office pour le jour de la Purification. (*La Nouvelle Imitation de saint Joseph*, par Ch. Barthélemy, chap. III.)

Digitized by Google

ler presqu'à la même date (4 novembre 1539) celle de vénérable personne messire Hugues de Champanges, prêtre, demeurant en la paroisse de Saint-Arigle de cette ville. En présence des procureurs fabriciens assemblés, il déclare, comme bon et vrai catholique, vouloir fonder de ses biens en ladite église un service « à la louange de Dieu et de la benoiste glorieuse vierge Marie », pour le salut de son âme et de celles de ses parents. La veille de la fête de l'Annonciation Notre-Dame, vingt-quatrième mars, sera célébrée une grand'messe de *Requiem* à diacre et sous-diacre, à laquelle assisteront « dévotement en surpeliz » douze prêtres habitués de cette église... et le soir dudit jour « veille de ladite Annonciation Notre-Dame », environ huit heures du soir, sera chanté tout du long le répons *Gaude Maria virgo*, « avec chappes », et se dira le verset *Gabrielem archangelum* avec *Gloria Patri* par deux enfants posément, puis le petit verset *Benedicta tu in mulieribus*, auquel répondront les prêtres : *Et benedictus fructus ventris tui*. Ensuite le curé dira la collecte de Notre-Dame : *Gratiam tuam*, et ceux qui auront auparavant chanté le verset : *Gabrielem archangelum* commenceront en chantant la Salutation angélique *Ave Maria*, à quoi les prêtres répondront aussi en chantant : *Gratia plena*, *Dominus tecum*, *benedicta tu in mulieribus*, après laquelle Salutation les prêtres tenant chapes commenceront le psaume *Miserere*, puis le *Libera* et les oraisons des défunts. A ce salut assisteront, comme le matin, douze prêtres en surplis, tenant chacun à la main une chandelle de cire, et leur sera distribuée une somme de dix livres tournois. Les deux enfants qui auront chanté le verset *Gabrielem* devront aussi recevoir chacun six deniers tournois (1).

Ajoutons que l'on retrouve quelque souvenir des rites figurés de l'Annonciation dans la liturgie nivernaise du dernier siècle. A l'office de matines, la septième leçon, qui est de l'évangile *Missus est angelus Gabriel*, était solennellement chantée *à l'aigle*, pour cela recouvert d'un tapis blanc, par un

(1) Archives communales, série GG., fonds Saint-Arigle.

Digitized by Google

diacre revêtu d'une dalmatique blanche, assisté du sous-diacre et des acolytes portant la croix, les flambeaux et les torches, comme pour la généalogie des jours de Noël et de l'Epiphanie (1).

Il serait superflu de rappeler ici la belle et mystérieuse procession qui se fait en la fête de la *Purification* de la sainte Vierge, à l'honneur de la présentation de Notre-Seigneur, vraie lumière qui doit éclairer les Gentils: *lumen ad revelationem Gentium*, puisque cette cérémonie est toujours pratiquée dans toute l'Eglise. Mais nous aimons à faire connaître une pieuse coutume de nos anciens échevins de Nevers, dont le souvenir est inscrit dans les archives municipales. Chaque année, depuis le seizième siècle, le receveur des comptes note la dépense de « neuf cierges de cire blanche », portés par les quatre échevins et les cinq autres officiers de la ville à la procession que « de tout temps et ancienneté » on a accoutumé faire le jour de la Purification de Notre-Dame ou de la Chandeleur (2). Peut-être aussi pourrions-nous remarquer, avec

(1) Cérémonial manuscrit. — *Hodie VII^a lectio cantatur a diacono in solemnibus celebranti, albis vestibus induto, simul cum subdiacono, defertur crux cum ceremoniis ordinariis et duobus facibus ad aquilam quæ tapete et mappa alba ad id tegitur.* — L'*Ordo* de 1789 dit de même : *Cantatur a diacono dalmat. indulo cum cruce, cereis et facibus*, etc., et il ajoute qu'en ce jour il y avait procession dans l'église, après complies, au chant des litanies de la sainte Vierge.

(2) Inventaire des archives communales, série CC. 111, 115, 118, 120, 240, 247. — La Chandeleuse, *Candelosa*, disent plusieurs chartes nivernaises du treizième siècle. — Notons encore pour simple mémoire — à défaut de documents bien certains, — qu'une confrérie des Plats, *fraternitas ferculorum*, était établie à Nevers dès le treizième siècle; ses membres avaient coutume, aux environs de la Chandeleur, de porter processionnellement des plats à l'hôtel-Dieu, en mémoire du mariage et de la purification de la sainte Vierge. Au moyen-âge, lorsqu'une femme se mariait ou relevait de couches, elle devait au curé des plats, *fercula*, dit M. Morellet (*Album du Nivernais*, t. Ier, p. 70), citant le *Glossaire* de Ducange. De là l'origine de la confrérie nivernaise. M. l'abbé Millet (*Bulletin* de la Société nivernaise, 1re série, t. Ier, p. 402-406), y voit, au contraire, un souvenir de la fête de saint

Digitized by Google

M. Edélestand du Méril (1), que dans beaucoup d'églises, ainsi dans la cathédrale de Nevers, des jeunes filles habillées de blanc viennent encore se faire bénir au jour de la *Présentation* de la sainte Vierge, comme pour célébrer d'une manière toute dramatique le souvenir de cette fête.

XV.

FÊTES DE SAINT MICHEL ET DE L'ANGE GARDIEN.

LES FLEURS DANS L'ÉGLISE.

Après les grands drames de l'année liturgique et les mystères de Notre-Dame, voici une curieuse fondation de l'année 1635 qui nous fait connaître quelques rites figurés en l'honneur des saints Anges : Vénérable et discrète personne, maître Guy Cotignon, prêtre et chanoine de Nevers, mu de dévotion et pour le zèle et affection qu'il a en l'amour de Dieu et de la vierge Marie, *et pour la dévotion particulière qu'il a en son bon ange gardien*, se rend par-devant le chapitre et déclare à MM. les vénérables Doyen et Chanoines son intention « soubz leur bon plaisir », de fonder en l'église Saint-Cyr la *solennité de l'Ange gardien*, pour être célébrée au chœur de ladite église chacun an, le dimanche d'après la fête de saint Michel, premier dimanche d'octobre, de la même manière que la *solennité de saint Michel*, fondée par feu vénérable personne maître Michel Cotignon, vivant chanoine de cette église et son cousin germain... *sauf que les enfants de chœur n'auront point de chappeaulx de fleurs sur leurs testes*, et au lieu de ce sera dite une messe basse par un de Messieurs, etc. (2).

Pierre-des-Plats, qui se célébrait, en effet, dans les environs de la Chandeleur (le 22 février), et qu'on nommait ainsi parce qu'en ce jour les païens faisaient des festins aux tombeaux de leurs parents...

(1) *Origines latines du théâtre moderne*, p. 53, note 1.

(2) Archives de l'hospice de Nevers, série B., fondations.

Digitized by Google

Nous nous arrêtons à cette particularité, regrettant de n'avoir pu retrouver le titre original de la fondation de la fête de saint Michel. Voici du moins ce que nous en apprend le diurnal du chapitre de 1789 :

« Le 28 septembre, veille de saint Michel, avant vêpres, le doyen ou *spé* des enfants de chœur doit dessiner sur le dallage, au milieu du chœur, avec différentes fleurs, le saint nom de Jésus; il reçoit pour cela, du préfet de la fabrique, la somme de douze sols, d'après une ancienne fondation. »

Il s'agit sans doute de la fondation du chanoine Cotignon. *Ante vesp. spex puerorum delineat in medio chori super pavimentum SS. nomen J.-Ch. cum variis floribus et recipit 12 sol. a D. præfecto fabricæ ex antiqua fundatione.*

Sur le même diurnal, au 2 octobre, veille de la fête des saints Anges gardiens, dans la liturgie nivernaise de cette époque, on lit encore : « Avant vêpres, le *spé* des enfants dessine au milieu du chœur, sur le dallage, un cœur de fleurs, *cor floreum*, et d'après une ancienne fondation il reçoit aussi douze sols. »

Cette charmante coutume n'avait rien d'ailleurs de contraire aux pratiques de l'Eglise. A Rome, aujourd'hui encore, on orne les tombeaux des saints d'un tapis de fleurs au jour de leur fête.

Ce tapis, que l'on nomme *infiorata*, se compose avec des fleurs entières ou des pétales de fleurs que l'on groupe par nuances, de manière à faire les dessins les plus gracieux et les plus variés. Il décore, le jeudi-saint, le sol du reposoir ou, à la Fête-Dieu, le sanctuaire et la grande nef.

En signe de joie et pour engager les fidèles à entrer à l'église les jours de fête, on répand aussi, devant la porte principale, du buis, du laurier ou des fleurs effeuillées, mêlées à la verdure (1).

(1) *Traité pratique de la construction... des églises*, par Mgr Barbier de Montault, t. Ier, livre Ve. — *Les Fleurs.*

Digitized by Google

Nos anciennes églises, beaucoup plus romaines qu'on ne le croit, avaient toutes ces pieuses pratiques. Un dernier souvenir en est demeuré dans le populaire : Au jour de la Fête-Dieu, la *jonchée* montre le chemin que suivra la procession, et les abords du reposoir sont parsemés de roses effeuillées ; des guirlandes de verdure, entremêlées de fleurs, sont attachées aux blanches tentures qui décorent les maisons sur tout le parcours du cortége...; et si nous ouvrons les comptes de fabrique de nos vieilles paroisses, Saint-Pierre de Nevers, par exemple, on voit que le « marriglier », en 1594, fournissait de « ramée et ballais » l'église les jours de la Fête-Dieu et de saint Pierre, patron de la paroisse; de même, aux jours de l'Ascension et de la Pentecôte, il devait se procurer de la « rame et ballée, ou du jonc » pour garnir l'église (1).

Déjà nous avons eu l'occasion de rappeler l'usage des *chapeaux de fleurs* mis sur le corps de Notre-Seigneur au jour de la Fête-Dieu. Les mêmes comptes de l'église Saint-Pierre mentionnent encore les chapeaux dorés et garnis de fleurs mis chaque année, aux différentes fêtes de Notre-Dame, et aux solennités des confréries instituées dans la paroisse, sur le chef du saint ou de la sainte.

Enfin, à la cathédrale, au jour de la fête de saint Cyr et de sainte Julitte, patrons de tout le diocèse, le chef de saint Cyr était *couronné de fleurs* (2) et porté par deux chanoines en chapes, à la procession solennelle qui se faisait autour du cloître avant la grand'messe, et à laquelle assistaient les officiers de justice du chapitre revêtus de leurs toges.

(1) Archives communales de Nevers, série GG. 46. Livre de la recette et dépense de la fabrique de Saint-Pierre, 1594-1640.

(2) Post tertiam processio solemn. cum cappis circa claustrum in qua defertur a duobus canonicis *caput S. Cyrici floribus coronatum...* (*Diurnale eccl. Niv.* 1789.)

Digitized by Google

XVI.

LE FEU DE SAINT JEAN; LE FEU DE SAINT VINCENT; FEUX DE JOIE; LES BRANDONS.

Guillaume Durand, dans son *Rational des divins offices* (1), observe qu'en certains pays, la veille de la fête de saint Jean-Baptiste, pour se conformer à une antique observance, il est d'usage d'allumer de grands feux.

Entre autres raisons qu'en donne le savant évêque, ces feux doivent signifier que saint Jean fut la lumière, la lampe allumée, le prédécesseur et le précurseur de la véritable lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde. C'est pourquoi il est dit de saint Jean qu'il est la lumière ardente qui brille devant le Seigneur, qui a préparé la voie dans le désert.

On aime à retrouver dans les anciens titres des archives municipales de Nevers les mémoires du feu de saint Jean solennellement allumé, devant l'église Saint-Cyr, aux frais de la ville, par ordre des échevins. Ainsi, en 1589, maître Corneille, peintre, reçoit 30 sols pour avoir peint un quart de bois et écrit des lettres à l'entour, pour faire le feu de saint Jean devant l'église Saint-Cyr; — Claude Chenu, ciergier, reçoit aussi 10 sols pour une petite torche de cire blanche, pesant un quarteron, destinée à allumer ledit feu; — pareille somme est remise au charretier qui a amené le mât pour soutenir le feu, etc (2).

Cette coutume, qui a depuis longtemps cessé dans les villes, s'est maintenue dans les campagnes; dans le Morvand surtout, la veille de Saint-Jean, tous les jeunes gens se réunissent et le soir allument sur les montagnes des véritables *feux de joie* que les curés bénissaient encore, au commencement de ce siècle. Chaque village a le sien, et l'amour-propre se mettant

(1) Livre VII, chap. XIV, *de S. Joanne Baptista.*

(2) Pièces justificatives des comptes de Philibert Roux. (Invent. des arch. com., CC. 232.)

Digitized by Google

de la fête, c'est à qui aura le feu le plus brillant, à qui l'entretiendra plus longtemps ; et à défaut des souvenirs mystérieux qui se rattachent au saint précurseur, c'est du moins l'occasion d'une de ces fêtes populaires, derniers rayonnements de la vieille foi de nos pères, derniers échos des paroles de l'ange à Zacharie : *Et multi in nativitate ejus gaudebunt* : « Et les peuples se réjouiront à sa naissance (1). »

Plus longtemps s'était maintenu, à Nevers, *le feu de saint Vincent*. On sait qu'il existait en cette ville, sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui le marché Saint-Arigle, une antique paroisse dédiée primitivement au martyr saint Vincent et qui prit ensuite le nom de Saint-Arigle quand le saint évêque de ce nom y eut été inhumé. Chaque année, — et jusque dans le premier quart de ce siècle, — les jeunes gens du quartier, se réunissant par groupes, le 22 janvier, se répandaient ensuite par toute la ville et, de porte en porte, quêtaient le bois ou l'argent pour alimenter leur feu traditionnel, chantant, à cet effet, ce refrain transcrit, pour la première fois peut-être, tel que nous l'avons pu recueillir de la bouche des anciens :

Les enfants de Saint-Arille (Arigle, *Agricola*)
Et les enfants de Saint-Vincent
Sont vraiment de bons enfants ;
Ils s'en vont par toute la ville
Et demandent du bois ou de l'argent
Pour allumer le feu de saint Vincent.

Puis, en se retirant, chacun emportait, pour le conserver en sa maison, un charbon de ce feu probablement béni comme celui de saint Jean.

Rapprochement curieux, et qui montre combien le peuple est partout le même, et comme ces sortes de fêtes lui étaient chères autrefois ! Dans les provinces rhénanes, au 10 novembre, veille de Saint-Martin, dit un témoin oculaire, on allume le soir de grands feux sur la montagne, dans la vallée, en un

(1) S. Luc., cap. I, v. 14.

Digitized by Google

mot dans toute l'étendue du territoire rhénan. Quelques jours à l'avance, les enfants vont, de maison en maison, demandant un fagot, et dans ce but ils chantent un couplet dont voici la traduction littérale :

Saint Martin était un brave homme,
Il partagea son manteau avec un pauvre homme.

On dit, dans le populaire, que ces feux s'allument en souvenir de ce que saint Martin brûla les idoles (1).

Nous ne savons ce que le populaire nivernais pouvait dire des feux de saint Vincent; ils rappelaient sans doute le souvenir du feu cruellement allumé par les bourreaux sous le lit de fer où le saint diacre avait enduré une partie de son martyre.

Ajoutons un trait, bien significatif, concernant ces « *feux de joie* » qui, jusqu'en ces derniers temps, étaient dans notre ville un des éléments indispensables de toute fête vraiment publique :

En 1598, Mgr Arnauld Sorbin, prêchant le Carême à Paris, n'avait pu faire en son église cathédrale la cérémonie solennelle de la consécration des saintes-huiles. Il fallut recourir à un diocèse voisin, et une procession générale de toutes les paroisses de la ville fut organisée « pour aller au-devant des saintes-huiles (2). » De leur côté, les échevins firent allumer, le soir, un « feu de joie » devant la grande porte de Saint-Cyr, « à cause de la venue des sainctes-huiles (3). »

Nous ne pouvons enfin oublier ici les feux des Brandons que l'on allumait sur les places publiques au commencement de la

(1) *Histoire de S. Martin*, par l'abbé Achille Dupuy, p. 496.

(2) Comptes de la fabrique de l'église Saint-Pierre de Nevers. (Archives communales.) — Dans le rituel de Soissons du douzième siècle, on trouve indiqué l'*Ordo ad requirendum sacrosanctum chrisma, cum ab aliqua vicinarum civitatum affertur, propter nostri pontificis absentiam.*

(3) Pièces justificatives des comptes de Pierre Gouneaul. (Arch. com., CC. 244.)

Digitized by Google

grande pénitence du Carême. Quelle en était l'origine? Il serait difficile de le préciser. Le mot *Brandon* vient de l'allemand *Brand*, qui signifie torche, flambeau. Or, disent les auteurs liturgistes, le premier dimanche de Carême, les jeunes gens, principalement ceux qui s'étaient abandonnés à une joie trop dissipante pendant le carnaval, venaient se présenter à l'église, le brandon à la main. Ils demandaient la pénitence qui leur était imposée pour tout le Carême jusqu'au jour de la grande absolution du jeudi-saint (1).

Peut-être aussi, au commencement de la sainte quarantaine, s'empressait-on de faire disparaître les costumes, les déguisements et tout ce qui pouvait rappeler les folies païennes dont notre carnaval actuel est un dernier vestige. Il est à croire qu'on en faisait un grand feu autour duquel avait lieu une dernière danse. Dans certaines localités on brûle encore, aujourd'hui, le jour des Cendres, un mannequin personnifiant le carnaval (2).

Quoi qu'il en soit, les usages populaires ont conservé jusqu'à nous ce nom de Brandons, et le premier dimanche de Carême se nomme toujours le *dimanche des Brandons* (3). Naguère encore, avant la réglementation des foires de Nevers, l'assemblée qui se tenait le samedi, veille du premier dimanche de Carême, s'appelait la foire des Brandons. Comme la foire de l'*Absolution*, dont nous avons eu déjà l'occasion de parler au jeudi-saint, cette assemblée avait une origine exclusivement religieuse : Les gens de la campagne accouraient à la ville, les uns pour assister aux feux des Brandons, d'autres

(1) Dissertation de M. l'abbé Millet sur le dimanche des Brandons. (*Bulletin* de la Société nivernaise, 1re série, t. Ier, p. 405.)

(2) La foire des Brandons. (*Semaine religieuse du diocèse de Nevers*, t. II, p. 767.)

(3) Quantité d'anciennes chartes sont datées : *die Brandonum*, *die... post Brandones*, *die... post Dominicam Brandonum*. (Archives de la préfecture.) Le nom de *dimanche des Feux* est beaucoup plus rare ; cependant une charte de l'officialité de Nevers du mois de février 1245 emploie l'expression de *Dominica Ignium*.

Digitized by Google

pour y apporter les aliments du Carême, qui trouvaient en ce jour une foule d'acheteurs.

XVII.

MISCELLANEA.

Sous ce titre général nous réunissons un certain nombre de notes sur des rites figurés, ou certaines cérémonies singulières qui, d'une façon plus ou moins directe, se rattachent à la liturgie dramatique. Le paradis du jeudi-saint, le tumulte symbolique de l'office des ténèbres, le jeu de la paume du jour de Pâques, les processions de la semaine pascale et de la semaine de la Pentecôte, la bénédiction de la Loire, le dragon des Rogations et plusieurs autres particularités des offices du quinzième siècle méritaient, sans nul doute, ce modeste souvenir.

1° LE CARÊME.

Dans le rite romain, avant les premières vêpres du dimanche de la Passion, on couvre en étoffes de couleur violette la croix et les saintes images, sans qu'il y ait rien de représenté sur les voiles et les rideaux. Ce deuil, expression de la douleur où l'Eglise est plongée, est aussi pour les fidèles la traduction mystérieuse de la parole de l'Évangile du dimanche de la Passion, où il est dit que Notre-Seigneur cessa de se montrer en public, pour ne pas tomber avant l'heure marquée par son père, sous l'empire de ses ennemis : *Jesus autem abscondit se et exivit de templo :* « Jésus se cacha et sortit du temple. »

A Nevers, comme en beaucoup d'autres diocèses de France, on commençait à couvrir les images et les croix la veille du premier dimanche de Carême ; il n'y avait d'exception que pour les croix de procession et celles qui sont placées sur l'autel. Voici la note insérée dans les anciens *Ordos* du diocèse:

Digitized by Google

Ante vesperas teguntur cruces et imagines, iis exceptis quæ in processionibus deferuntur, aut in altari collocantur (1).

Les comptes de la paroisse Saint-Pierre de Nevers, — les plus anciens que possèdent nos archives municipales — font plusieurs fois mention de cette coutume : Au mois de février 1598, il est donné cinq sols à un homme qui, la vigile des Brandons, a aidé « à boucher les imaiges de l'église durant la Caresme, » et pour lui acheter du pain et du vin. Dans le même temps, un grand rideau était placé devant le maître-autel. En 1601, Jean Dubreuil, cordier, reçoit deux sols et un denier pour six toises de cordeau « à tendre la cortine au-devant du grand autel, et pour avoir aidé à bouscher les imaiges des saints (2). » Quelle était la couleur de ces tentures ? C'est aujourd'hui uniformément la couleur violette. Cependant un article de la dépense de 1635 marque « cinq sols au marguillier, pour avoir tendu tout de blanc le jour des Cendres. »

2° DIMANCHE DE LA PASSION.

D'après le diurnal du chapitre de 1789, il y avait en ce jour, après complies, procession dans la cathédrale, au chant des litanies du saint nom de Jésus, puis station dans la nef, où les enfants de chœur chantaient trois fois *O crux ave*. Et l'on ajoutait ensuite la prose *Inviolata*, le *De profundis* et les oraisons des défunts pour Jean Talpin et Françoise Laurent, son épouse, qui, en 1623, avaient fait cette fondation si bien appropriée au temps de la passion de Notre-Seigneur.

3° SEMAINE SAINTE.

Les comptes de la paroisse Saint-Pierre déjà cités nous apprennent que dans la semaine sainte l'église était net-

(1) *Breve Nivernense pro anno Domini* 1717. Sabbato ante Dom. I Quadrag. — *Item* sur les autres brefs qui portent le nom d'*Ordo divini officii celebrandi et recitandi*, jusqu'en 1791.

(2) Archives communales de Nevers, série GG. 43, 46, 47, *passim*.

Digitized by Google

toyée et tendue de tapisserie. En 1595, il est donné vingt sols pour la journée et pour la nourriture à un homme « qui a tendu la tapisserye et est allé la chercher aux maisons où elle était. »

Il s'agit, dans cet article, de la préparation du reposoir, du « *paradis*, » comme on disait à cette époque, expression touchante qui s'est conservée dans le langage populaire. On dit communément, à Nevers, en allant faire ses stations le jeudi-saint, que l'on va voir « les paradis ».

En 1635, il est acheté quatre aunes de ruban pour faire *le paradis* du jeudi-saint, etc.

A la cathédrale le « paradis » se faisait avant la Révolution dans la chapelle de la Sainte-Vierge, derrière le chœur, et on le décorait de fort belles tapisseries représentant le martyre de saint Gervais et de saint Protais, les premiers patrons de la cathédrale (1).

Nous avons vu dans notre enfance, alors que le reposoir se faisait dans la crypte, sous l'autel Sainte-Julitte, un dernier souvenir de ce genre de décoration. Le jeudi-saint, deux belles tapisseries de haute-lice, représentant des épisodes de la *Jérusalem délivrée* du Tasse, étaient tendues au-dessus des deux entrées de la crypte (2).

(1) Notes communiquées par M. l'abbé Cassiat, doyen d'âge du clergé nivernais. — D'après l'ancien registre manuscrit des fondations capitulaires, ces tapisseries avaient été données par M. Bogne, doyen du chapitre.

(2) Voir la description de ces tapisseries dans le *Bulletin* de la Société nivernaise, 1re série, t. Ier, p. 199-200. — Ces tapisseries sont aujourd'hui conservées avec honneur dans le palais épiscopal.

Il est à remarquer qu'en ces dernières années, avant le retour à la liturgie romaine, la chapelle du « *reposoir* » se nommait officiellement « *le sépulcre* ». Les murailles étaient parées de tentures funèbres, et devant l'autel où l'on conservait le Très-Saint-Sacrement était une grande croix noire recouverte d'un voile blanc... La Sacrée Congrégation des Rites a condamné cette pratique comme abusive. Si, en effet, des honneurs particuliers sont rendus à la réserve eucharistique du jeudi-saint, c'est en mémoire de l'institution, à pareil jour, du

Digitized by Google

La nuit du « jeudy-sainct au venredy bénist », il était d'usage de faire coucher quelques « garsons » à l'église. En 1598, il est donné 5 sols aux clercs de Saint-Père qui ont aidé à chanter les jeudi, vendredi et samedi de la semaine sainte et ont couché en l'église la nuit du jeudi-saint. En 1682, il est donné 20 sols au marguillier de la paroisse Saint-Jean, à la cathédrale pour avoir tendu et détendu les tapisseries pendant les fêtes de Pâques et gardé le « paradis » la nuit du jeudi-saint (1).

Cette pratique de passer la nuit à veiller dans les églises pendant la semaine sainte, et surtout pendant les quatre derniers jours, était généralement en vigueur au douzième siècle. On le voit clairement dans l'ancien ordre romain et dans les commentaires de dom Mabillon et de dom Martène ; l'office connu sous le nom de *Ténèbres* se disait alors à minuit. Il a été depuis avancé, et les anciens *Ordos* du diocèse indiquaient au mercredi-saint que l'on ne doit pas le commencer avant quatre heures du soir, ni plus tard que six heures du matin : « *Officium nocturnum vulgo Tenebræ, non inchoetur hoc triduo ante horam 4 serotinam, neque tardius hora 6 matutina.* »

Cet office ainsi nommé, soit parce que vers la fin de l'office

sacrement de l'Eucharistie, mais non en mémoire du tombeau de Notre-Seigneur, puisque le lendemain seulement l'Église célèbre sa mort. (Consulter le *Traité pratique de la construction, de l'ameublement et de la décoration des églises...*, par Mgr Barbier de Montault, t. Ier, p. 192-193, chap. x. *Le tabernacle du jeudi-saint.*)

Cependant, nous trouvons dans les gloses du rituel du diocèse de Nevers de 1689 (p. 262) cette explication du symbolisme de la nouvelle coutume qui s'était établie en France : L'hostie consacrée est déposée, y est-il dit, dans un calice couvert et non dans un soleil à découvert, « l'intention de l'Église étant de représenter l'état de Jésus-Christ dans le tombeau, et caché aux yeux des hommes pendant sa passion, et d'exprimer par là la tristesse où l'on doit estre que nos péchez l'ayent autrefois réduit en cet état. La chapelle pour cette raison doit estre rendue obscure, en sorte qu'il n'y ait de lumière que celle des cierges allumez, etc. »

(1) Inventaire des archives communales de Nevers, GG. 23.

Digitized by Google

toutes les lumières sont éteintes avant qu'on l'ait fini entièrement, soit pour représenter le deuil profond où la mort de Jésus crucifié jeta toutes les créatures, et rappeler le souvenir de la nuit affreuse où la terre fut ensevelie durant trois heures (1) ; tout l'ensemble de ces cérémonies si extraordinaires, de ces chants si émouvants, impressionnait profondément les populations si enthousiastes des âges de foi.

Le processionnal berruyer de 1517, si intéressant à étudier pour l'histoire des mystères liturgiques dans le centre de la France, note un dialogue d'un caractère vraiment dramatique, à la fin de l'office des Ténèbres, entre deux clercs placés derrière l'autel *retro altare*, et les autres placés *retro portam ecclesie*, ou au pupitre *ad pulpitrum*. On frémit en entendant les clercs derrière l'autel s'écrier : *Agno miti basia cui lupus dedit venenosa*, « au doux agneau auquel un loup a donné un baiser empoisonné », et avec le chœur on répond tout ému : *Domine miserere nobis*; « Seigneur, ayez pitié de nous. »

Et non-seulement dans les églises urbaines, mais dans les humbles paroisses de campagne la foule se pressait pour assister aux ténèbres, comme on le fait encore dans plusieurs contrées du Morvand. On sait qu'à la fin de cet office, le prêtre qui préside fait un petit bruit, frappant de la main sur son livre ou sur sa stalle, *fit fragor et strepitus aliquantulum* (2), puis, toutes les autres lumières étant éteintes, le dernier cierge allumé caché derrière l'autel figure de Jésus-Christ ressuscité, réapparaît ; tous alors se lèvent et se retirent en silence. Ce bruit inaccoutumé fait par le célébrant et ensuite par tous les autres prêtres assistants, pour représenter le tumulte et la confusion des Juifs à l'arrestation de Notre-Seigneur dans le jardin des Oliviers, ou le tremblement de terre qui se fit sentir

(1) Tome XIII de la *Vie des Saints* de Godescard. — *Instructions sur les fêtes de l'Église catholique* par M. Nagot, ancien directeur du séminaire de Saint-Sulpice.

(2) Rubrique du bréviaire romain, à la fin de matines du jeudi-saint.

Digitized by Google

à l'heure de sa mort, ce bruit gagnait de proche en proche et, franchissant l'enceinte du chœur, se répandait jusque dans la nef. En quelques églises on dépassait même toute mesure, et l'on peut lire, dans les cahiers de la châtellenie de Clamecy, une ordonnance de police rendue en 1744, sur la réquisition du procureur fiscal, qui intime la défense de faire du bruit à la fin des offices de l'Eglise, ainsi que l'usage s'en était récemment établi à Clamecy, en frappant avec force sur les bancs avec des marteaux, pour marquer la fin de l'office des Ténèbres pendant la semaine sainte, usage qui dégénérait en désordre et allait, dit l'ordonnance, jusqu'au scandale (1).

4° RÉJOUISSANCES DU JOUR DE PAQUES.

La joie qu'inspirait aux premiers chrétiens la plus grande de leurs solennités, qui est la fête de Pâques, et les invitations réitérées que l'Eglise leur fait, dans ses divins offices, de s'abandonner en ce saint jour à cette joie pure et innocente qui, selon l'apôtre, est un des fruits du Saint-Esprit (2), engageaient les plus grands héros du christianisme, les saints les plus mortifiés, les pénitents les plus austères, à marquer cette auguste solennité de quelque réjouissance sainte. L'histoire de l'Eglise en fournit un grand nombre d'exemples (3). C'est de là sans doute qu'il faut tirer l'origine des réjouissances toutes pieuses et modestes que nos ancêtres faisaient le jour de la Résurrection, et qui se bornaient d'abord à des repas communs, à des concerts où l'on chantait en contre-point les séquences de la fête, suivis plus tard de divertissements, tels que les danses ou rondes et les jeux de paume ou de la pelote.

(1) *Ephémérides Clamecycoises*, par A. Sonnié-Moret.

(2) Fructus autem spiritus est charitas, *gaudium*, pax, etc. (Ad Galat., v, 22.)

(3) *Rational* ou *Manuel des divins offices* de G. Durand. Traduction de M. Ch. Barthélemy. t. IV. Notes sur deux anciennes danses ecclésiastiques dites *Pilota* et *Bergeretta*, p. 447 à 459, *passim*.

Digitized by Google

A Nevers, ce jeu était fort usité au treizième siècle, et au jour de la Résurrection de Notre-Seigneur, après dîner, tout le clergé aimait à s'y livrer. Mais, qu'on se rassure, ce n'était point dans l'église que Messieurs lançaient *la pelote*, c'était dans une salle de l'évêché, *in curiâ episcopi*, où l'évêque leur faisait servir des rafraîchissements (1).

Le *Livre noir* ou recueil des statuts du chapitre de Saint-Cyr, au quatorzième siècle, rapporte aussi que d'après une ancienne coutume, les nouveaux chanoines stagiaires devaient fournir *des pelotes* à tous ceux du chœur, le lendemain de Pâques et les jours suivants, selon le nombre de stagiaires, et aussi du bon vin et des gâteaux appelés « échenots », *echenetellos* (2). Mais il ajoute que maintenant ces pelotes étaient renvoyées au lendemain de la Pentecôte et aux jours suivants (3).

Un ordinaire de l'église de Nevers, au quinzième siècle, cité par l'abbé Lebeuf, ne parle plus de la pelote, mais il rappelle que s'il se trouve des chanoines stagiaires, la procession du lundi de Pâques, revenant des fonts baptismaux au chant du *Dic nobis Maria* (4), se rendra au chapitre, *in capitulo*,

(1) Item episcopus debet dare ad potandum omnibus illis qui sunt de choro, qui veniunt in curia episcopi *ferire poletas* in die Resurrectionis Domini post prandium. (Registre-terrier de l'évêché de Nevers rédigé en 1287 et publié par M. Réné de Lespinasse. *Bulletin* de la Société nivernaise, t IV, p. 174.) — A Vienne, en Dauphiné, le jeu de la pelote se faisait de même dans une salle de l'archevêché, et l'archevêque devait aussi donner à son clergé une collation.

(2) Sorte de friandise, comme des oublies ou des gaufres, qui avaient la forme de ces gouttières qu'on appelle communément des échenots ou échenez.

(3) De pilotis. — Statutum est et de antiqua consuetudine usitatum, quod canonici novi stagiarii debent vinum bonum esculentum, echenetellos et pilotas in capitulo omnibus de choro, in crastinum Paschæ et tunc ibi vadit processio et sic fit diebus sequentibus, si sint plures stagiarii successive. Hodie vero sunt dictæ pilotæ continuatæ et remissæ in crastino Pentecostes et diebus sequentibus.

(4) Voir plus haut, n° 9, la fin de l'article consacré au jour de Pâques.

Digitized by Google

pour y boire du bon vin et y manger les gâteaux que lesdits stagiaires sont tenus de faire servir (1).

Pour compléter ces notes relatives aux réjouissances du temps pascal, il convient de citer un des statuts du réglement donné au chapitre de Nevers, en 1246, par le légat Eudes de Tusculum. C'est comme la contre-partie des divertissements dont nous avons parlé. « Nous défendons, » est-il dit, « sous la même peine (il s'agit d'excommunication), que désormais on exécute les *prises* des chanoines, des clercs ou de leurs serviteurs même, comme quelques-uns de vous le font, par une habitude détestable, entre Pâques et la Pentecôte (2). » Les Bénédictins, derniers éditeurs du *Glossaire* de Ducange, au mot *Prisio*, rapportent cet article et pensent qu'il s'agit là d'une capture que l'on faisait des ecclésiastiques qui paraissaient en public, et que ceux qui arrêtaient ainsi les chanoines ou clercs essayaient en cela d'imiter les Juifs qui couraient sur les apôtres après la passion de Jésus-Christ, s'ils les rencontraient; mais comme les apôtres évitaient par la fuite le malheur d'être pris, les ecclésiastiques de Nevers se rachetaient, par le moyen d'une certaine somme, de la vexation injuste. « Ce n'est toutefois qu'une conjecture, » (*hæc divinando*), comme le disent les Bénédictins, et nous renvoyons à l'abbé Lebeuf et à une intéressante note de M. Charles Barthélemy (3) pour les détails de ces pratiques extravagantes.

La mysticité, paraît-il, n'avait rien à voir dans l'origine de cet usage. Il pouvait venir de la frayeur continuelle où était le

(1) Feria secunda Paschæ ad vesperas, prout in die Paschæ. In reditu processionis, ad fontes cantatur prosa: *Dic nobis Maria* et si sint canonici stagiarii debent vinum bonum et chenetellos in capitulo, omnibus de choro et tunc vadit ibi processio.

(2) Inhibemus etiam, sub eadem pœna, ne *prisiones* canonicorum clericorum seu servientium ipsorum, quas inter Pascha et Pentecosten aliqui vestrum usu detestabili quandoque faciunt, de cætero faciatis. (*Thesaurus novus anecdoctorum* de D. Martène, t. IV, col. 1069-70.)

(3) Se reporter au tome IV de la traduction du *Rational* de Durand, de Mende, par Ch. Barthélemy, p. 463-466. Note sur une coutume usitée jadis pendant la semaine de Pâques.

Digitized by Google

peuple que les vignes et les arbres ne fussent endommagés par les gelées si fréquentes et si périlleuses qui peuvent arriver aux mois d'avril et de mai dans les matinées d'après Pâques. Pour ce motif, les laïques obligeaient les prêtres de se lever, malgré les fatigues du Carême, et de faire des prières ou des processions matinales. Au dix-huitième siècle, les paroisses où la dévotion était plus grande, en Bourgogne, ne les avaient pas encore discontinuées, et elles les faisaient régulièrement depuis Pâques jusqu'aux Rogations...

C'est peut-être en souvenir de cette ancienne coutume que les registres de la fabrique Saint-Pierre de Nevers, où nous avons rencontré déjà de si curieuses indications, notent encore à la fin du seizième siècle, en 1598, les processions générales faites en la semaine de Pâques, à quatre heures du matin (1).

Le curé de Saint-Laurent, Jean Chaulvin, dans le même temps, note pareillement, sur ses registres paroissiaux, qu'après Pâques il est de coutume de faire les processions, les matinées, par les églises de la ville.

Au siècle dernier, le chapitre de la cathédrale continuait à faire des processions matinales, après prime, tous les jours de la semaine de Pâques, excepté le samedi. Le lundi on se rendait à Saint-Sauveur, le mardi à l'abbaye Notre-Dame, le mercredi à Saint-Laurent, le jeudi à l'hôtel-Dieu-Saint-Didier, le vendredi à Saint-Martin. Il en était de même pendant la semaine de la Pentecôte, et les stations avaient lieu dans les mêmes églises. Ajoutons une particularité des plus curieuses, qui donnait à la station des lundis de Pâques et de la Pentecôte un intérêt tout particulier pour les habitants de Nevers. En ces deux jours la procession se rendait de l'église Saint-Sauveur, dont les ruines désolées se voient en face du pont de Loire, jusqu'à la croix élevée dès 1524 sur le vieux pont, afin de procéder à la bénédiction du fleuve (2). Tout en

(1) Inventaire des archives communales de Nevers, série GG. 43.

(2) Processio ad S. Salvatorem et exinde ad crucem pontis ubi fit benedictio Ligeris. (*Diurnale eccl. Niv.* 1789.) — Eundo ad benedictionem

Digitized by Google

cheminant, le chœur chantait : « Du haut du ciel, ô Seigneur, abaissez sur nous votre main et délivrez-nous des *grandes eaux*. Alleluia. » *Mitte manum tuam de alto et libera nos de aquis multis. Alleluia.* Puis, en présence des mariniers, qui formaient alors une des plus importantes corporations de la ville, le sous-chantre répétait trois fois cette supplication : « Daignez, Seigneur, conduire tous ceux qui naviguent, au port du salut » : *Ut navigantibus, portum salutis indulgeas* ; à quoi le chœur répondait : *Te rogamus, exaudi nos* : « Nous vous en prions, exaucez-nous. »

Certes ! la voix lugubre des *grandes eaux* et les ravages des inondations de la Loire, devenues si fréquentes et presque périodiques de nos jours, ne sont pas un fléau moins terrible que les gelées du printemps ; et quelle que soit l'origine de la cérémonie, si touchante et si solennelle en sa simplicité, que nous venons de rappeler, on nous saura gré sans doute d'avoir fait connaître ce pieux souvenir.

5° LES ROGATIONS.

En plusieurs diocèses, ainsi à Vienne, il était d'usage de porter aux processions de Saint-Marc et des Rogations des perches et des piques au haut desquelles étaient attachés des serpents et des loups, en mémoire de l'horrible fléau dont cette ville avait été délivrée par les processions que fit faire saint Mamert, son illustre évêque (1). En l'église Sainte-Croix d'Orléans on portait simplement un dragon, pour figurer sans doute,

Ligeris, antiphona : *mitte...* ; succentor dicit ter : *ut navigantibus...* ; chorus respondit · *Te rogamus...* — Le rituel de Soissons (du douzième siècle), dans la série des antiennes et collectes qui se disent aux processions des Rogations, sur les divers lieux du parcours, indique au troisième jour, en passant sur un pont *in transitu pontis*, la collecte du vendredi-saint *pro navigantibus*, où se retrouve la même pensée : *Oremus... Deum Patrem omnipotentem ut... navigantibus portum salutis indulgeas...*

(1) Corsetti, *Praxis rituum, sacrorum et cæremoniarum.*

Digitized by Google

dit l'auteur qui nous fournit ce curieux détail, le serpent élevé par Moïse dans le désert, figure de Jésus-Christ élevé en croix, et qu'il suffisait de regarder pour être préservé de la mort (1). Enfin, Durand de Mende, au treizième siècle, signale aussi cette pratique dans son *Rational des divins offices*, et il en donne, selon sa coutume, de longues explications, où son génie pour le symbolisme se donne pleine carrière (2).

A Nevers, d'après une tradition qui nous a été affirmée par le vénérable abbé Cassiat, déjà enfant de chœur à l'époque de la Révolution, le chapitre de la cathédrale faisait porter par un clerc (un des coutres), aux processions de Saint-Marc et des Rogations, un dragon fixé à une longue perche et dans la gueule duquel, nous disait-il, on mettait quelquefois un pain mollet. Nous n'avons cependant trouvé aucune mention de cette coutume dans les anciens cérémoniaux ou autres livres liturgiques de Saint-Cyr.

Il est certain d'ailleurs que ces processions se faisaient avec une grande solennité. D'après un antique usage, consigné dans le diurnal du chapitre, les échevins devaient y assister (3), et Parmentier observe qu'en ces jours, Messieurs se rendent à Saint-Cyr, à huit heures, sans robes, entendent la messe au lieu de la station, puis reviennent avec le chapitre, à la cathédrale, où l'on se sépare (4).

(1) Le Brun des Marettes, *Voyages liturgiques de France.*

(2) *Consuevit quoque quidam draco cum cauda longa, erecta et inflata duobus primis diebus ante crucem et vexilla procedere; ultima vero die quasi retro aspiciens cauda vacua atque depressa retro sequitur.* — Le dragon est la figure du diable qui, pendant trois époques, avant la loi, sous la loi et au temps de la grâce, n'a cessé de tromper les hommes. La longueur de sa queue révèle sa puissance pendant les deux premières époques; son enflure est la marque de l'orgueil. A la troisième époque, au troisième jour, sous la loi de grâce, sa puissance est presque anéantie, le Christ l'a vaincu; il marche après la croix privé de sa longue queue....

(3) Diurnale 1789... Et urbis ædiles processioni interesse debent ex usu antiquo.

(4) Archives de Nevers, t. Ier, p. 298.

Digitized by Google

En parcourant les anciens comptes des receveurs municipaux, nous avons aussi rencontré de curieuses mentions relatives à ces processions. Comme, aux seizième et dix-septième siècles, le lieu de la station était éloigné ; — surtout les deux derniers jours, où l'on se rendait le mardi à Chaluzy, le mercredi à Coulanges, — après la messe, avant de reprendre la procession, il y avait une fraternelle agape dont le menu se retrouve chaque année soigneusement noté. Il consistait régulièrement en pain, vin, gâteaux et « perrauldelles, » beurre et œufs. En 1607, il est dépensé 3 livres 10 sols pour quatorze pintes de vin clairet, à 5 sols la pinte, portées auxdites processions. En 1616, la consommation a progressé : elle s'élève à vingt pintes de vin clairet, à 4 sols la pinte, plus neuf pintes et chopines de vin blanc, à 3 sols la pinte. En 1620, on va jusqu'à trente-cinq pintes de vin. Le nombre des pains, à 12 deniers la pièce, n'est habituellement que de sept ; les gâteaux, à 6 deniers la pièce, varient de six à sept douzaines, puis deux à trois douzaines d'œufs, et une livre et demie de beurre et fromage (1).

Que ces repas aient facilement entraîné des abus, personne ne s'en étonnera ! C'était d'ailleurs une pratique générale, et Mgr Eustache du Lys, dans son rituel de 1622, « rendu le plus qu'il a été possible conforme au romain, » lorsqu'il proteste contre cet abus de porter avec soi des victuailles dans les processions, et recommande d'en instruire les fidèles, le dimanche qui précède les Rogations, ne fait que reproduire textuellement les prescriptions du rituel romain (2).

(1) Inventaire des archives communales, série CC. Voir à la table, au mot *Processions*.

(2) Edendi ac bibendi abusum, secum ve esculenta et poculenta deferendi in sacris processionibus... tollere parochi studeant, ac fideles præsertim die dominica, quæ proxime Rogationes antecedit, quam hæc dedeceat corruptela sæpius admoneant. (*Rituale romanum*. De processionibus. *Item*, *Rituale curatorum diœcesis Nivernensis* 1622.)

Digitized by Google

6° DÉDICACE. — LES MORTS.

L'anniversaire de la dédicace de l'église de Nevers se célébrait anciennement le 26 octobre, jour de la fête de la susception du bras de saint Cyr, puis le dimanche pénultième d'octobre, dans la liturgie de Mgr des Montées. Nous remarquons dans les offices de cette solennité, entre autres particularités signalées par les derniers livres du chapitre, que le matin après tierce les ministres, s'étant agenouillés *à l'aigle*, on chantait en musique, alternativement avec l'orgue, l'hymne *Veni Creator*. Il y avait ensuite procession à l'intérieur de l'église, tous les chanoines étant en chapes, et le curé de la paroisse Saint-Jean, dont l'église était établie sous le couvert de la cathédrale, était tenu de marcher devant la croix, aspergeant d'eau bénite les murailles et les colonnes de toute l'église, et plus spécialement, à trois reprises, les endroits sanctifiés par l'onction de l'huile sainte, et pour cela désignés par les croix de consécration. Devant ces croix étaient allumés des cierges depuis les premières vêpres, durant tous les offices et même à complies (1).

Le jour de la *Commémoration générale des fidèles trépassés*, le chapitre se rendait processionnellement à l'hôtel-Dieu de Saint-Didier, où le chanoine de semaine célébrait la messe solennelle des défunts. Au retour à la cathédrale, après la récitation de none et avant la grand'messe, chantée en musique, une seconde procession se faisait à l'intérieur de l'église, en récitant sur un ton grave et mesuré le psaume *Miserere*, et le célébrant aspergeait les tombeaux placés dans les chapelles, autour du chœur et en divers lieux; *procedendo recitatur mensura gravi ps. miserere, et celebrans aspergit hinc et*

(1) Hodie rector S. Joannis, in capite processionis, aspergit aqua benedicta totam ecclesiam et ter aspergit ubi cerei sunt positi. In circuitu ecclesiæ accenduntur cerei a 1 vesp. per omnia officia etiam ad complet. (*Cérémonial manuscrit du dix-huitième siècle.*)

Digitized by Google

inde tumulos (1). Revenue dans la nef, la procession s'arrêtait pour chanter le *Libera*, sans catafalque ni lumières, et, en rentrant au chœur, on chantait encore cette antienne très-heureusement choisie : *Sancta ergo et salubris est cogitatio pro defunctis exorare ut a peccatis solvantur :* « C'est donc une sainte et salutaire pensée de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés. »

Les paroissiens tenaient beaucoup à cette coutume, et dans le concordat passé en 1494 entre le curé de Saint-Pierre de Nevers et les habitants, il est stipulé qu'au jour des Trépassés il y aura, outre matines et grand'messe solennelles, procession autour des deux croix placées, l'une, devant l'église, la croix de Saint-Pierre, l'autre, derrière, en face la rue du Foin, et appelée la croix du Foin, « pour gecter de l'eau béneiste sur les trespassés du cymitière (2) ».

Cet usage existait d'ailleurs en d'autres églises voisines, ainsi à Troyes. Un ancien missel de ce diocèse, imprimé en 1525, indique avant la messe solennelle, pour tous les fidèles de Dieu qui sont trépassés, une procession au cimetière, avec aspersion par le célébrant, en récitant à voix basse, *submissa voce*, les sept psaumes pénitentiaux, après lesquels on chante solennellement *(solemniter)* le répons : *Libera me Domine.*

Une autre coutume bien touchante et fort ancienne existait à Nevers. Le jour des Morts, dans toutes les paroisses de la ville, les habitants offraient des pains qui, à l'issue de la messe, étaient portés processionnellement par les sieurs curés, vicaires et fabriciens en l'église Saint-Martin, paroisse de l'Hôtel de Ville. Là se trouvaient réunis les échevins et leur secrétaire, assistés des prévôt et sergents, chargés de faire marcher les

(1) *Diurnale ecc. Niv.*, anno 1879. — Le cérémonial manuscrit dit de même : *canendo submissa voce...* et le processionnal, également manuscrit, varie aussi l'expression : *post nonam processio psallendo miserere et de profundis.*

(2) Voir le texte de ce curieux concordat dans le *Bulletin* de la Société, t. VIII, p. 188.

Digitized by Google

pauvres en rang, pendant que se faisait la distribution des pains par mesdits sieurs échevins, ainsi que « l'aumosne et donne » des sommes recueillies également à l'offerte des messes paroissiales.

7° FÊTES DE L'INVENTION DE LA SAINTE CROIX ET DE LA TRANSFIGURATION DE NOTRE-SEIGNEUR.

Nous empruntons au concordat de la paroisse Saint-Pierre de Nevers, où sont relatés tant de vieux usages liturgiques qui avaient cours au quinzième siècle, nos deux dernières notes. Au jour de la Sainte-Croix de mai, y est-il spécifié, il y aura « grant messe, pour beneistre les croix, pour pourter es vignes ». Cet usage s'est maintenu jusqu'à ce jour dans toutes les paroisses de la campagne. Le dimanche qui suit le 3 mai, le sanctuaire est envahi par une forêt de petites croix attachées à de longues baguettes de coudrier ornées de gracieux bouquets, et nos anciens rituels avaient tous une formule de bénédiction particulière à cet effet : *Benedictio crucum sive signorum in solemnitatibus Sanctæ Crucis.* Ces croix sont ensuite fixées sur les ruches des abeilles, aux limites des héritages, et dans les champs plus encore que dans les vignes, et sur les portes des granges, pour en éloigner toutes les ruses diaboliques et les tempêtes des puissances aériennes.

Tout le monde saisit à merveille la pensée qui avait présidé à l'établissement de cette cérémonie et pourquoi les fidèles cultivateurs, si bien placés pour comprendre que tout leur travail est vain si Dieu n'est point avec eux, aiment à mettre leurs personnes et leurs biens sous la protection du signe vainqueur de la croix. C'est à cette même intention qu'en certaines paroisses il est d'usage que le curé lise tous les jours, après la messe, la passion de Notre-Seigneur selon saint Jean, depuis la fête de l'Invention de la sainte Croix jusqu'à celle de l'Exaltation ; et les paroissiens, en retour, abandonnent à leur curé ce qu'on appelle : la gerbe ou *le blé de la passion.*

Digitized by Google

Moins facile à comprendre est cette autre coutume ainsi exprimée : « Le jour de la transfiguration Notre-Seigneur doit le curé de Saint-Père une grand'messe *et la chanter de vin nouveau*, si on en peult trouver. »

Or, en certains endroits, dit le *Rational* de Durand, de Mende (1), on consacre le sang du Christ avec du vin nouveau, si on en peut trouver, ou du moins on exprime dans le calice un peu de jus d'une grappe mûre. On bénit aussi des grappes de raisin, et en voici la raison : Le jour de la cène Jésus-Christ dit à ses disciples : « En vérité, je vous le dis, je ne boirai plus de ce fruit de la vigne jusqu'à ce que je le boive nouveau dans le royaume de mon Père. » Comme dans le mot *nouveau* qu'il prononça et aussi la transfiguration appartiennent à cette glorieuse innovation que le Christ posséda après sa résurrection, et dont jouiront les fidèles, c'est pourquoi en cette fête on consacre le sang du Christ avec du vin nouveau, et à cause de cela aussi on bénit en ce jour les grappes nouvelles (2).

CONCLUSION.

Au moment de terminer ces pages peut-être trop longues et bien incomplètes cependant, par suite de la pénurie de documents originaux dont on peut disposer en province, nous demandons grâce pour la multiplicité des notes et des détails, trop infiniment petits sans doute, par lesquels nous aurions voulu suppléer aux textes perdus ou ignorés.

Le culte pieux de nos antiques traditions nivernaises qui s'en vont, s'effaçant tous les jours avec les derniers survivants du vieux clergé, nous a fait recueillir, avec un soin jaloux et minutieux, les moindres souvenirs du passé.

Encouragé d'ailleurs, il nous plaît de le redire, par les

(1) Lib. VII, cap. XXII.

(2) Voir dans l'ouvrage de l'abbé Pascal : *Origines et Raison de la liturgie catholique*, au mot *Transfiguration*, des détails très-curieux sur cette cérémonie, dans diverses églises de France.

Digitized by Google

paroles si pressantes du savant directeur des *Annales archéologiques*, nous nous sentions encore fortifié par l'exemple d'un célèbre érudit, M. le comte de Douhet, qui, dans son *Dictionnaire des Mystères*, n'a pas craint de réunir une ample collection des rites figurés et des cérémonies singulières pouvant se rattacher au drame liturgique.

Mais notre zèle eût manqué de prudence s'il nous avait empêché de faire parfois quelques réserves, concernant certains usages des derniers siècles contraires aux coutumes et aux traditions de l'Eglise romaine

Le chroniqueur avide s'en allait, butinant sans relâche et partout, comme l'abeille voyageuse...; le prêtre, s'interrompant, élevait sa pensée vers l'Eglise mère et maîtresse de toutes les églises, la saluant comme la règle infaillible de sa filiale obéissance et de son respectueux amour.

L'abbé BOUTILLIER,

Curé de Coulanges-les-Nevers.

SÉANCE DU 3 JUILLET 1879.

Présidence de M. le docteur Jacquinot, doyen d'âge.

Une lettre de notre collègue M. Henri Piffaut, conservateur du musée de Varzy, sollicite pour la bibliothèque de cette ville l'envoi des *Bulletins* et des publications de la Société nivernaise. Cette demande est favorablement accueillie.

M. René de Lespinasse entretient de nouveau la Société de son travail sur le cartulaire de Saint-Cyr ; il est décidé que l'impression de cet ouvrage si utile commencera aussitôt après l'achèvement du présent volume du *Bulletin*.

Digitized by Google

SÉANCE DU 2 OCTOBRE 1879.

Présidence de Mr Crosnier.

Siégent au bureau : MM. Crosnier, Subert, Boutillier, Morlon.

M. Bouveault fait parvenir à la Société, de la part de M. le docteur Ch. Breuillard, d'Avallon, un travail sur les eaux thermales de Saint-Honoré.

L'analyse de ce mémoire sera faite par M. le docteur Subert.

Sur la proposition de MM. Victor Gueneau et Subert, M. Amable Provôt, greffier de la justice de paix de Saint-Benin-d'Azy, est admis comme membre résidant de la Société.

Est ensuite admis, comme membre correspondant, M. Réveillé de Beauregard, membre de la Société de statistique de Marseille, qui a fait, à diverses fois, hommage de ses publications à la Société.

La parole est donnée à M. Arthur de Rosemont, président de la Société scientifique de Nice. Les travaux publiés par cette Société sur les grands faits géologiques de la brèche quaternaire de Santenay et du delta du Var amènent de très-intéressantes explications sur la théorie *pluviaire et diluvienne*, et sur le *déluge historique*, qui n'est autre que celui de Moïse, grande question dont M. de Rosemont s'est fait l'infatigable apôtre.

Le même membre, revenant aux faits concernant le Nivernais, communique à la Société plusieurs monnaies romaines découvertes à Luthenay-Uxeloup et à *Rosemont*,

Digitized by Google

dont il attribue l'origine à une époque bien antérieure au moyen-âge.

Deux pièces d'or, d'une parfaite conservation, présentent, l'une, à la face : D. IMP. VALENTINIANVS. P. AVG.

Au revers : VICTORIA. AVGGG. et la marque de fabrique de Constantinople : CONOB.

L'autre, à la face : DN. IVLIVS. MAIORIANVS. P. F. AVG., avec le chrisme sur le bouclier de l'empereur.

Au revers : VICTORIA. AVGGG., et la même marque de fabrique que sur la précédente.

De chaque côté du personnage debout, tenant la croix, on lit sur la première R. V.; sur la seconde A. R.

Une pièce d'argent offre à la face cette inscription qui se lit à rebours : IVLIA. AVGVSTA. TITI. AVGVSTI. F. Le revers présente VENUS. AVGVSTA.

M. le Président appelle ensuite l'attention de la Société sur une savante notice de M. J.-B. Thuot, concernant les restes d'édifices romains trouvés dans le rempart vitrifié du Puy-de-Gaudy.

M. Morlon signale aussi une note relative aux *Stations et voies antiques du pays Eduen* insérée dans le tome VII des *Mémoires* de la Société éduenne.

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 1879.

Présidence de Mgr Crosnier.

Sur la présentation de MM. Lhospied et Subert, M. le docteur Perrier, de La Charité, est admis comme membre de la Société.

Digitized by Google

La parole est ensuite donnée à M. l'abbé Boutillier pour la lecture d'un acte de 1569, qui avait été adressé à notre président par M. Victor Gueneau. D'après notre collègue, cet acte, qui est un engagement de Claude Gascoing, seigneur de la Belouze, *à peine de sa vie*, de n'approcher les portes et murailles de la ville, doit se rapporter aux guerres de religion. Le fait est évident. On ne rencontre toutefois aux archives municipales, soit dans les registres des délibérations, soit dans les comptes, aucun document se rapportant au fait signalé par la communication de M. Gueneau. Il est donc intéressant de la publier; en voici le texte :

C'est présenté cejourd'huy, troiziesme jour de mars 1569, Claude Gascoing, seigneur de la Belouze, lequel, en continuant sa promesse qu'il a ja faicte signée de sa main par-devant nous, qu'il ne veut ny entend y contrevenir aulcunement, ains l'entretenir inviolablement à peine de sa vie, d'abondant luy avons aussy faict deffenses de par le roy et Monseigneur le duc de Nyvernoys n'aprocher aulcunement les portes et murailles de ceste ville de Nevers et ne faire aulcungs conventicules assemblées avec les aultres de nouveau réduictz et aussi de ceulx qui n'ont encores faict profession de foy, de ne mectre à la garde aulcung de ses dommiciliers, ains homme de la ville capable et non suspect; ce qu'il nous a promys derechef par sa foy et serment pour ce juré sur les sainctes Évangilles de Dieu es présences de Louys de Douvilles, escuyer, seigneur des Granges, maître Charles Symonneau et maître Jehan Guenot et Jacques de Beaulieu. Les an et jour que dessus, et a signé pour plus ample vérifficacion ledit Gascoing cette présente.

Signé : De Hevilles (*Donvilles*, *Douvilles?*), Gascoing, Symoneault, J. de Beaulieu.

Digitized by Google

M. l'abbé Boutillier demande ensuite que l'on ajoute au procès-verbal, mention de la nouvelle découverte de la belle tablette de cuivre : *pour les orfèvres de Nevers, 1575*, dont notre vice-président nous avait entretenus il y a quelques années. (*Bulletin* de la Société, t. V, p. 421-440) Cette pièce si curieuse, que M. Roubet croyait disparue pour jamais, se trouve aujourd'hui au musée de Clamecy qui l'a reçue de M. le docteur Farges, de Tannay, ainsi que nous l'apprend un opuscule récent de M. Amédée Jullien. (*Musée de Clamecy, ouvert le 1er décembre 1876*, p. 20.)

Le même membre propose d'insérer aussi, dans le *Bulletin*, une courte notice nécrologique donnée par le *Journal de Clamecy* sur l'un de nos membres, M. Alexandre Sonnié-Moret, ancien avoué, décédé, à l'âge de soixante-seize ans, dans sa propriété de Villiers-sur-Yonne :

M. Sonnié-Moret était un chercheur infatigable et persévérant. Il a fouillé toutes les archives de notre région et n'a rien laissé dans l'oubli ; les plus vieux textes lui étaient familiers, et c'est ainsi qu'il a pu nous transmettre une foule de documents précieux que sans lui personne n'aurait jamais connus ; ne serait-ce que ceux qu'il a consignés, écrits de sa propre main, sur l'énorme *in-folio* dont il a gratifié la bibliothèque de Clamecy que cela suffirait pour lui assurer de la part de ses concitoyens la plus vive reconnaissance.

M. Moret ne fut pas seulement un collectionneur distingué, il a publié aussi divers écrits ; le *Bulletin* de la Société nivernaise contenait dernièrement un article de lui, ayant pour titre : *Notice sur les écrivains de Clamecy et leur publications*. Mais une lacune importante existe dans cette notice ; son auteur, par modestie, garde le silence sur lui-même comme écrivain, et c'est à nous qu'il appartient de la combler, en faisant con-

Digitized by Google

naître toutes les publications dues à la plume de notre regretté collègue.

Sa première œuvre parut dans l'*Annuaire historique de l'Yonne* de l'année 1861, et a pour titre : *Essai d'une notice historique et statistique sur Irancy*, lieu où il était né le 3 février 1803.

Le *Journal de Clamecy*, au cours de l'année 1869, nous a donné de lui plusieurs articles se rattachant tous à Clamecy.

Ils ont pour objet :

Le premier, *le Parc et ses propriétaires successifs ;*

Le deuxième, *l'Élection de Clamecy ;*

Le troisième, *les Armoiries de la ville ;*

Le quatrième, *des Historiens de Clamecy et des Documents qui peuvent servir à l'histoire de cette ville ;*

Le cinquième, *Recherches sur le flottage et le commerce de bois de chauffage à Clamecy et aux environs, depuis sa mise en pratique régulière jusqu'à la fin du dix-huitième siècle.*

L'*Almanach général de la Nièvre* contient aussi d'autres recherches ou études parues successivement dans les années 1868, 1869, 1870, 1871, 1872, savoir :

1° *Recherches sur l'instruction publique à Clamecy et son collége ;*

2° *Examen et analyse sommaire dressés en 1861, des titres anciens et pièces diverses composant le fonds des archives de Clamecy, pour l'époque antérieure à 1790, avec un exposé préliminaire sur l'état de ces archives ;*

3° *Archives des communes du canton de Clamecy, avec une notice sur ces communes ;*

4° *Archives municipales de la commune de Tannay, pour l'époque antérieure à 1790.*

Son ouvrage principal et de longue haleine a pour titre : *Éphémérides clamecycoises, mémorial journalier de faits, actes et documents de toute nature pouvant servir à l'histoire de*

Digitized by Google

Clamecy; vol. in-8° de 540 pages, imprimé chez Cégrétin en 1872.

Tous ces écrits sont d'autant plus intéressants pour ceux qui veulent se livrer à des études sur l'histoire locale, que leur auteur a toujours eu soin d'indiquer les sources où il a puisé les faits et renseignements qu'ils contiennent; ils se recommandent à nous dès-lors comme étant l'expression de la vérité.

Ici, permettez-moi de formuler un vœu. Ce serait que tous les documents, les titres, les vieilles chartes recueillis, réunis et collectionnés avec tant de peine et de soins par M. Sonnié-Moret fussent déposés dans nos archives, afin d'en assurer la conservation, et en même temps de permettre aux érudits de les consulter et même d'en faire connaître toute l'importance, toute la valeur.

En terminant cette bien courte notice sur les travaux de notre regretté collègue, je ne puis m'empêcher de vous dire un mot des éminentes qualités qui le distinguaient comme homme privé. D'un commerce agréable, d'une bienfaisance sans égale (je puis en parler, moi qui fus son ami pendant trente-cinq ans), M. Moret était toujours prêt à obliger; personne ne s'adressait en vain à lui, et c'était avec le plus vif empressement qu'il communiquait tous les documents précieux réunis par lui durant sa longue carrière.

Tel était l'homme bon et laborieux que nous avons aujourd'hui à regretter.....

M. le Président lit une lettre qui lui a été adressée par un jeune homme de Donzy, M. Boiseau, sur l'histoire de cette ville. M. le Président est prié de donner au *Bulletin* un extrait de cette lettre.

Sur l'observation de M. Morlon qu'il serait à propos de conserver dans le *Bulletin* le souvenir de la découverte récemment faite aux Récollets, à Nevers, du magnifique tombeau de marbre noir attribué par M. Bouveault à

Digitized by Google

Yolande de Bourgogne, M. le Président est également prié de vouloir bien rédiger une notice à ce sujet.

M. le docteur Jacquinot entretient la Société des nouvelles découvertes faites par M. Usquin dans la nécropole de Pougues. Auprès d'un squelette entouré de pierres se trouvaient un couteau, un rasoir et une épingle en bronze, plus un anneau-bracelet en bois qui s'est brisé au contact de l'air.

PROMENADES ARCHÉOLOGIQUES DANS LA NIÈVRE.

IV.

OISY. — BILLY, PRÈS CLAMECY.

I.

La création récente d'un chemin partant d'Oisy et côtoyant la montagne de Saint-Aubin, a nécessité un ballast assez considérable; pour y subvenir, on a cru devoir se servir de deux tumulus qui se trouvaient sur le plateau, à peu de distance l'un de l'autre, et près du chemin en construction.

Ces deux tumulus, de grandes dimensions, étaient en totalité composés de débris de la roche environnante, calcaire assez dur. On attaqua le premier pour le réduire en menus morceaux, et en le démolissant on découvrit plusieurs squelettes portant aux bras des bracelets de bronze.

Notre zélé collègue, M. O. Darlet, fut instruit de cette circonstance, et se rendit aussitôt sur les lieux. A ce moment, le premier tumulus était déjà en grande partie détruit; mais il put se rendre compte de la position des squelettes et se procurer auprès des ouvriers les objets qui avaient été trouvés et dont nous parlerons plus bas.

Le deuxième tumulus était intact. M. Darlet voulut bien me

Digitized by Google

prévenir pour assister à sa fouille. Au jour dit, nous partions de Clamecy de très-grand matin, et après huit ou dix kilomètres nous arrivions à Oisy.

A partir de ce village on monte en pente douce. Après un kilomètre environ on arrive au sommet du mont Saint-Aubin. Ce lieu est très-pittoresque et d'un aspect tout à fait différent du pays environnant.

Le sommet et le plateau qui lui fait suite sont arides et dénudés; des roches de toutes formes et grosseurs les recouvrent çà et là, et leur teinte grise tranche sur la verdure des touffes de buis, seule végétation de ce sol stérile.

Ce lieu a un aspect tout méridional; il me rappela, mais dans des proportions restreintes, les montagnes des environs de Montpellier.

Tout autour de ce plateau, escarpé à l'ouest, le terrain s'abaisse et forme dans le fond une vallée parfaitement cultivée et ombragée par de nombreux noyers.

Au loin et de tous les côtés, l'horizon est borné par un amphithéâtre de montagnes.

Tout au sommet du mont existait au siècle dernier un ermitage dont on voit encore les ruines et les murailles écroulées de la petite chapelle; au milieu, quelques grandes dalles, la table de l'autel, le tout recouvert de ronces et de broussailles. Une petite allée de tilleuls qu'on aperçoit de très-loin, se trouve au-devant du porche. Quoique bien séculaires, ils n'ont pu atteindre de grandes dimensions dans ce sol ingrat; on a probablement apporté de la terre à leurs racines.

Tout auprès se trouve un petit puits d'un aspect tout à fait gallo-romain.

Un peu plus bas, au nord, sur un plateau moins accidenté, s'élèvent les deux tumulus, parfaitement intacts et réguliers.

Ces deux antiques monuments dominent au loin la plaine ; leur couleur cendrée se détache nettement sur la verdure des bois et des champs environnants.

Leur aspect, dans ce lieu sauvage, n'est pas sans une certaine grandeur.

Digitized by Google

Le premier tumulus fouillé avait une longueur de vingt mètres dans son plus grand diamètre, sur une largeur de douze mètres : il était par conséquent ovale; mais je crois que cette forme lui avait été donnée par de nouvelles pierres provenant de l'épierrement des champs voisins et déposées aux deux extrémités.

Sa hauteur centrale était d'environ un mètre cinquante centimètres; il contenait six squelettes, placés à moitié de son épaisseur. Il n'y avait aucune orientation déterminée dans leur position; les uns étaient placés nord et sud, d'autres est et ouest. Ils étaient placés sur la circonférence du tumulus.

Deux d'entre eux, étaient placés côte à côte. Une dalle grossière les séparait vers la tête ; une seconde pierre plus large recouvrait à la fois les deux têtes.

La plupart portaient au bras des bracelets de bronze. M. Darlet en recueillit :

1° Douze de dimensions moyennes, de cinq à six centimètres de diamètre, à tige grêle de deux millimètres de largeur; plusieurs étaient ornés de petits faisceaux espacés de deux ou trois lignes verticales. Ils sont ouverts par une légère solution de continuité ; ce sont probablement des bracelets de femmes ou d'enfants.

2° Deux autres, assez grands et épais ; diamètre, sept centimètres; largeur de la tige, sept millimètres. L'un est orné, comme ceux ci-dessus, de petites lignes verticales, l'autre est uni.

L'intérieur est plat et uni, l'extérieur arrondi.

3° Un bracelet de moyenne grandeur, de femme probablement, bien fait, uni. Vers la solution de continuité, les extrémités se terminent par trois protubérances arrondies, en forme de trèfle. Elles sont légèrement aplaties et percées d'un trou au milieu. Leur réunion forme un chaton très-orné.

Cette forme me paraît très-rare.

On a en outre trouvé un torques, uni, sans ornements, et dont les deux extrémités vont en s'amincissant.

M. Darlet a recueilli aussi quelques rares débris de poterie

Digitized by Google

grossière, brune à l'extérieur, brun-rougeâtre dans l'épaisseur, qui est parsemée de petits grains de sable blanc.

Quelques débris appartiennent à un vase d'une certaine dimension. L'épaisseur des parois est de sept millimètres.

Un autre débris présente la forme d'une petite anse. Enfin un troisième, plus mince, provient d'un petit vase bas, arrondi en forme d'écuelle. Il porte pour ornement, sur la panse, trois lignes circulaires et peu régulières faites avec un instrument aigu.

Toute cette poterie est faite à la main.

M. Darlet a en outre recueilli la plupart des ossements, mais ils sont en très-mauvais état.

Ces trouvailles nous donnaient le plus grand espoir pour le deuxième tumulus. Il était parfaitement intact, régulier, hémisphérique, mesurant seize mètres de diamètre. La hauteur centrale était d'un mètre quatre-vingts centimètres à deux mètres.

Six hommes, placés deux par deux, l'attaquèrent vigoureusement sur trois côtés. Le fond du tumulus ou la partie touchant le sol était composée des plus grosses pierres, dont quelques-unes assez volumineuses, puis le reste de pierres de toutes grosseurs.

On travailla plusieurs heures sans résultat; ce ne fut que dans l'après-midi qu'on découvrit un squelette. Il était couché horizontalement, à peu près à moitié de l'épaisseur du tumulus, et sur le côté est. La tête était au sud. Ce squelette appartenait à un adulte d'assez grande taille. Les os étaient ramollis et très-friables, les dents usées. Il ne portait aucun ornement. Une pierre plate, dressée sur champ, derrière la tête, lui servait d'appui.

L'humérus présentait cette particularité, souvent observée chez les squelettes préhistoriques, que la fosse olécranienne était percée d'un trou.

Le reste de la journée se passa à continuer nos fouilles, mais sans aucun autre résultat. A la vérité, le tumulus était à peine à moitié démoli, et M. Darlet devait revenir le lendemain et jours suivants jusqu'à fouille complète.

Digitized by Google

Ces deux tumulus ne sont pas les seuls dans le pays ; nous en visitâmes un autre situé à environ cinq cents mètres de là, sur la lisière d'un taillis. Il est arrondi, de dix mètres de diamètre environ. Le centre est un peu surbaissé et aplati.

Au nord de la montagne de Saint-Aubin se trouvent encore deux amas de pierres irréguliers. L'un d'eux peut avoir eu un tumulus pour point de départ, mais on y a accumulé tout autour des monceaux de pierres provenant de l'épierrement des champs environnants.

C'est exactement comme à Arthel, dont j'ai parlé ailleurs (1). Le sol est semblable à celui de cette dernière localité. La couche de terre végétale est peu épaisse ; elle recouvre à peine les assises jurassiques, et nécessite des épierrements fréquents. Il y a la plus grande analogie entre ces deux localités, ainsi qu'entre leurs tumulus, qui paraissent bien appartenir à la même époque par leur nature et leur mode de construction.

Les squelettes qu'ils recouvraient n'ont également fourni que des bracelets de bronze.

A Billy, à trois kilomètres de là, on a fouillé, il y a peu d'années, un autre tumulus qui contenait également des squelettes avec bracelets. Un habitant de cette localité en possédait encore quatre qu'il a promis d'apporter et qui, par la description qu'il m'en fit, paraissaient ressembler aux bracelets grêles, ou bracelets de femme, du premier tumulus de Saint-Aubin.

Depuis que j'ai écrit ces lignes, j'ai reçu une lettre de M. Darlet. Il a continué, les jours suivants, sa fouille complète du deuxième tumulus, mais ses recherches n'ont pas été couronnées de succès. Il n'a rien trouvé.

Ainsi, ce vaste tumulus ne recélait qu'un seul squelette. Ne peut-on supposer, d'après cela, que ces monuments étaient construits à l'avance, qu'ils étaient des sépultures de famille,

(1) Voir première promenade archéologique dans la Nièvre : Arthel-Arzembouy, dans le *Bulletin* de la Société nivernaise, etc.

Digitized by Google

où on plaçait successivement les morts autour de la circonférence et à une certaine profondeur ?

Les derniers restes du premier tumulus ont encore fourni un squelette, portant aux bras des bracelets et n'offrant aucune particularité digne d'être mentionnée

M. Darlet est allé à Billy, il a achevé de fouiller un tumulus qui l'avait été autrefois en partie ; il n'y a trouvé que quelques ossements insignifiants.

Dans peu de jours ces tumulus seront détruits et ne laisseront aucune trace. C'est ainsi que disparaissent peu à peu ces antiques monuments de notre Gaule.

Il faut donc nous hâter de les décrire et d'en marquer la place, afin de les sauver de l'oubli.

On se demandera à quelle époque ils appartiennent, et s'il faut les rattacher soit à l'âge du bronze, soit à l'âge du fer. Si l'on consulte la carte archéologique des Gaules, on trouve que quelques-uns, ceux d'Arthel entre autres, sont rangés dans l'âge du bronze, et d'autres dans celui du bronze et du fer. Mais ajoutons que ces déterminations ont été prises d'après des renseignements très-incomplets et pour ainsi dire superficiels. D'après ce que j'ai observé par moi même, il doit y avoir des doutes sur leur exactitude.

Je crois qu'on ne pourra tirer des conclusions plausibles que lorsqu'elles seront basées sur des faits nombreux et bien observés, en un mot lorsqu'une bonne carte archéologique sera dressée.

Nous attendrons donc, avant de nous prononcer, d'avoir étudié un plus grand nombre de ces tumulus, dont plusieurs nous sont signalés sur divers points du département de la Nièvre.

L'observation de ces antiques monuments est d'un grand intérêt archéologique. On n'a pas oublié qu'il y a quelques années, M. A. Bertrand publia sur les *monuments primitifs* de la Gaule un mémoire qui eut un grand retentissement, et qui jeta un grand jour sur la question. L'auteur conclut en disant qu'on trouve surtout les dolmens, les allées couvertes et les

Digitized by Google

dolmens sous tumulus, dans l'ouest de la Gaule et sur les côtes. Les premiers contiennent tous des objets de la pierre polie, et dans les seconds se trouvent en outre un peu de bronze et quelques rares parcelles de fer.

Dans l'est de la Gaule, au contraire, on ne trouverait, selon lui, que des tumulus agglomérés, composés de terre et de pierres, et contenant du bronze et du fer.

Toutes ces diverses sépultures sont faites par ensevelissement; on ne trouve pas trace d'incinération.

Enfin, le centre de la Gaule « véritable siége de la race celtique qu'il ne faut pas confondre avec les races de l'ouest et de l'est de la Gaule », ne paraîtrait pas offrir de spécimens de ces divers monuments et « aurait laissé le moins de traces matérielles de son passage et de son long et définitif séjour en Gaule (1) ».

C'est donc à nous, placés précisément au centre de la Gaule, qu'il appartient de rechercher ces monuments, d'en donner des descriptions exactes et détaillées, et de faire voir enfin quels rapports existent entre eux et ceux de l'ouest et de l'est signalés par le savant conservateur du musée de Saint-Germain.

II.

Préoccupé de l'idée de trouver le lieu où les constructeurs des tumulus avaient habité pendant leur vie, je profitai du moment où nos hommes prenaient leur repas pour parcourir les alentours, et je finis par découvrir au-dessous de l'ermitage, sur le versant est, dans un champ en culture, un assez grand nombre de silex taillés.

Ces instruments en silex pyromaque, blancs, très-patinés, étaient de petites dimensions et très-divers de formes. Il y en avait peu d'entiers; la plupart étaient des débris de couteaux, de grattoirs plus ou moins allongés, de pointes et éclats divers. Il y avait là, pour moi, un véritable gisement dont j'étais porté à attribuer l'origine à l'époque de la pierre polie, se prolon-

(1) *Les Monuments primitifs de la Gaule*, par Al. Bertrand, p. 23 et 24.

Digitized by Google

geant peut-être jusqu'aux âges du bronze et du fer et contemporains des tumulus.

En effet, à cette époque le métal n'était pas encore assez abondant pour suppléer aux anciens outils de silex et on continuait à se servir de ceux-ci.

Je suis persuadé que dans tous les environs des tumulus ou des sépultures du bronze ou du fer on trouvera des outils de silex taillés.

C'est ce qui m'est arrivé jusqu'ici (1).

J'ouvre ici une parenthèse. — On se sert le plus souvent, pour désigner les gisements de la pierre taillée, du nom d'atelier. Ce nom ne me paraît pas parfaitement exact. En effet, le silex dont on s'est servi pour produire ces instruments ne se trouvait pas sur ce sol jurassique, il provenait d'ailleurs; or, n'est-il pas naturel de penser que lorsqu'on allait chercher au loin les silex destinés à être taillés, on les apportait dans le village, où on les taillait à son aise, soit dans les habitations, soit au dehors?

Il en est de même pour ceux qui provenaient d'échange ou de commerce.

Ainsi, les lieux où on trouve rassemblés des silex taillés, des éclats, etc., sur un sol ne produisant pas de silex, sont des *stations* et non des ateliers.

Le sol est souvent noir dans ces endroits.

Il peut bien aussi exister des ateliers proprement dits, mais seulement dans des gisements et sur un sol abondants en silex. Là on choisissait, on taillait et on laissait des rebuts; — la station et l'atelier pouvaient ainsi s'y trouver réunis.

Mais revenons à nos silex. — Je n'avais pu consacrer que peu de temps à mes recherches; aussi, je ne découvris aucun échantillon assez caractérisé pour déterminer d'une manière certaine si ce gisement était bien de l'époque néolithique. En

(1) Au reste, les palafittes de la Suisse, de l'âge du bronze et du fer, ont mis cette vérité en lumière, car on y trouve de nombreux silex associés aux métaux.

Digitized by Google

d'autres termes, je ne trouvai ni flèches barbelées ou à ailerons, ni lances finement taillées, ni grattoirs arrondis.

Quelques jours après, M. Darlet revint et se livra à une exploration approfondie du gisement; il recueillit une grande quantité de silex, et reconnut qu'ils étaient tout à fait analogues à ceux qu'il avait découverts antérieurement dans la station de Chevroches, située à un ou deux kilomètres de Clamecy.

Ce lieu est une espèce de cirque livré à la culture et entouré de collines boisées. Les silex taillés et les éclats y sont extrêmement nombreux. M. Darlet en a recueilli des milliers. — Or, parmi ce grand nombre, il ne trouva pas le moindre échantillon bien caractérisé de l'époque néolithique ; il n'y a pas de haches, ni même d'instruments d'un certain volume.

A trois ou quatre kilomètres de là, sur le plateau des rochers de Basseville, il avait au contraire rencontré, dans une station également bien limitée, une grande quantité d'outils et d'armes de silex où dominaient les flèches à ailerons et les petits grattoirs arrondis, le tout d'une facture soignée.

Évidemment il y avait là des différences parfaitement caractérisées. Ces deux stations n'étaient point de la même époque. Aussi M. Darlet n'hésita pas à regarder la station du bassin de Chevroches comme antérieure à celle de Basseville. C'est une époque de transition, mais plus rapprochée de la période néolithique que de l'époque paléolithique.

Par une circonstance fortuite je reçus, à quelque temps de là, un mémoire très-intéressant de M. A. Nicaise. Ce savant archéologue venait de découvrir un gisement de silex taillés à Saint-Martin-sur-le-Pré (Marne).

Parmi les échantillons nombreux qu'il y recueillit, et qui sont très-bien figurés dans son mémoire, on ne trouve pas non plus de pièces tranchées de l'époque néolithique. Il les regarde donc aussi comme quelque peu antérieurs à cette époque.

A l'exposition anthropologique de 1878, les collections de ces deux archéologues se trouvèrent placées vis-à-vis l'une de l'autre. Je pus alors les comparer et me convaincre que les

Digitized by Google

objets étaient semblables, en un mot que l'analogie était complète entre les deux collections.

Je n'hésite pas à me joindre à MM. Nicaise et Darlet pour regarder leurs silex comme appartenant à une époque de transition voisine de la pierre polie, auxquels on peut joindre le gisement des tumulus d'Oisy.

Je me suis un peu appesanti sur ces silex, parce que cela rentre dans les idées que j'ai émises relativement aux différents âges de la pierre (1) et de certains gisements servant de transition entre les types principaux déjà connus et admis.

Il m'a semblé qu'on ne pouvait assigner de limites précises à une époque des silex. L'une ne succède pas à l'autre immédiatement et brusquement. Les transitions sont nécessairement la suite des progrès et des perfectionnements de l'industrie, soit par leur développement normal, soit par l'importation et les exemples venant de tribus et de peuples plus ou moins éloignés.

V.

IMPHY.

I.

A un kilomètre environ du bourg d'Imphy, à gauche de la route allant à Decize, se trouve le domaine de Lignières. Les bâtiments sont construits au sommet d'une petite colline qui domine le pays environnant, et dont le plateau se dirige de l'est à l'ouest, se terminant dans cette direction par un mamelon conique qui surplombe la vallée de l'Ixeure.

De ce point on jouit d'une vue fort étendue et très-pittoresque. On a devant soi, en se tournant vers l'ouest, la colline où se développent les maisons d'Imphy, que surmontent les hautes cheminées de l'usine avec leurs panaches de fumée noire ; au-delà la Loire et ses îlots ; à l'horizon Nevers et ses tourelles dans un lointain bleuâtre.

(1) Voyez *Considérations sur les différents âges de la pierre*, 1878.

Digitized by Google

Sur la gauche, les collines boisées de Jaugenay, Chevenon, et enfin les hautes futaies de Sermoise.

Au nord-ouest, la verte vallée de l'Ixeure, puis les collines et les forêts de Prye et des Amognes.

En contemplant ce riant paysage, et en se rapportant par la pensée dans les siècles passés, on ne peut s'empêcher de supposer qu'une habitation, ou quelque construction défensive ou religieuse, ait été établie sur ce point élevé.

Il paraît, en effet, y exister d'antiques vestiges. Au milieu de la plaine qui s'abaisse au-dessous du mamelon, à trois ou quatre cents mètres environ de celui-ci, un bloc de rocher de grandes dimensions frappe les regards; c'est le *Chaillou-Magnin*, regardé par les archéologues nivernais comme un menhir, décrit et dessiné comme tel dans l'*Album du Nivernais* (1).

Pour d'autres personnes plus ou moins sceptiques ou moins versées dans l'archéologie, ce rocher semble une chose naturelle, un bloc erratique, où la main de l'homme ne se manifeste en aucune manière.

Je contemplais moi-même ce bloc avec curiosité, incertain sur son origine, lorsqu'en explorant les environs je découvris une construction d'un autre genre, qui paraîtrait se rattacher au menhir et permettre d'en fixer la destination.

A la base du mamelon, à environ trente ou quarante mètres de son sommet, un demi-cercle de rochers l'entoure en partie, formant comme une espèce de muraille ou de fortification.

Une haie haute et épaisse les cachait d'abord à mes regards; mais l'examen attentif auquel je me livrai me fit reconnaître que c'était bien là l'œuvre de l'homme, et qu'on pouvait y voir un monument offrant de l'analogie avec les cromlechs dits celtiques.

Ces quartiers de roches abrupts, irréguliers, d'une grosseur inégale de cinquante centimètres à un mètre cube, se touchent tous, à certains endroits, surtout à gauche; il y a bien çà

(1) Il s'en trouve une mauvaise figure dans le deuxième *Bulletin* de la Société nivernaise.

Digitized by Google

et là quelques vides, entre autres au centre, où se trouve une interruption de huit mètres; c'était peut-être le commencement de l'avenue conduisant au menhir.

A partir de cet endroit, en remontant à droite, les blocs sont plus serrés et leur ligne est plus régulière.

Sa longueur totale est d'environ cent soixante pas.

D'après la position du menhir et du cromlech, on pourrait supposer qu'il a dû exister au sommet du mamelon soit un dolmen, soit une grotte ou autre construction analogue. Mais cet endroit est couvert d'épines, de broussailles et de rochers émergeant du sol; il faudrait qu'il fût défriché, et alors on pourrait entreprendre des fouilles probablement fructueuses.

Il est certain que le menhir et les rochers de l'enceinte proviennent des flancs du mamelon; la nature de la roche étant exactement la même. C'est un conglomérat de silex jaunes et opaques empâtés dans une gangue siliceuse assez friable.

Cette roche constitue la charpente de la colline. L'extraction de tous ces blocs a dû produire une cavité qui a été rebouchée.

Le terrain se trouvant en pente douce, on a pu assez facilement faire rouler le menhir à la place qu'il occupe actuellement, et, plus facilement encore, les blocs de l'enceinte.

Le menhir, dans son isolement et de loin, paraît plus grand qu'il n'est en réalité.

Il a deux mètres quarante de hauteur; il présente quatre faces, deux plus larges, est et ouest, mesurent un mètre soixante-cinq; les deux autres, plus étroites, ont de soixante à quatre-vingts centimètres.

La couleur de la roche disparaît sous une croûte de petits lichens verdâtres; sur quelques points, elle est noircie par les feux que les pâtres allument à sa base.

J'ai cherché longtemps et en tous sens dans la plaine où se trouve le menhir, afin de découvrir quelques silex taillés. Ils y sont fort rares; néanmoins j'en ai trouvé quelques-uns, de facture grossière, qui me paraissent provenir de Sauvigny, tant

Digitized by Google

par la forme que par la nature du silex, entre autres deux petites haches discoïdales et deux couteaux.

Dans les champs qui s'étendent entre Lignières et le hameau des Comes, et qui sont de nature sablonneuse, j'ai trouvé quelques rares silex taillés, qui me paraissent de la même époque ; de nouvelles recherches plus suivies et prolongées en feraient probablement découvrir un plus grand nombre.

II.

ÉPOQUE GALLO-ROMAINE.

Aux alentours de Lignières je n'ai trouvé aucun vestige gallo-romain.

Il n'en est pas de même dans la plaine. Au lieu dit Chevannes, situé un peu plus loin, sur le bord de la route de Decize, en creusant, il y a quelques années, pour établir les fondations d'un mur, on mit à jour un squelette portant aux bras deux bracelets en corne, m'a-t-on dit, mais probablement en lignite.

Vis-à-vis, de l'autre côté de la route, le terrain est noir dans une assez grande étendue et parsemé de tuiles à rebord. La charrue y a mis à découvert, l'année dernière, un morceau de tuyau de plomb de soixante centimètres de longueur sur un diamètre de quatre à cinq centimètres.

On y a trouvé aussi un petit bronze de Tétricus.

Je rappellerai à cette occasion qu'en 1852 M. le général Pétiet informait la Société qu'en construisant la rue de Tours on avait découvert plusieurs « vases de terre et de petites lampes de fabrique romaine (1). »

(1) Voir le *Bulletin* de la Société nivernaise, 1er volume, page 35.

Digitized by Google

SÉANCE DU 8 JANVIER 1880.

Présidence de Mgr Crosnier.

Siégent au bureau : MM. Crosnier, Roubet, Subert et Boutillier.

Sur la présentation de MM. Morlon et Jacquinot, M. le docteur d'Hubert, de Donzy, est admis comme membre de la Société.

Sur la présentation de MM. Boutillier et Subert, M. Amédée Jullien, précédemment agréé au titre de membre correspondant, est admis, sur sa demande, au titre de membre résidant.

M. le Président annonce à la Société que M. Chérest vient de publier un livre sur le célèbre Arnauld de Servol, dit l'*Archiprêtre*, qui a joué un si grand rôle dans la Bourgogne et le Nivernais au quatorzième siècle.

Cet ouvrage, tout plein de documents ignorés, est un véritable service rendu à notre pays, et l'auteur mérite toutes nos félicitations.

Une discussion s'engage entre plusieurs membres à propos du singulier surnom de ce personnage. Il a pu y avoir des abbés laïques, mais le titre d'archiprêtre n'a jamais été donné qu'à des prêtres ; ce ne peut donc être qu'un surnom rappelant quelque fait de guerre aujourd'hui inconnu.

M. Roubet rend compte d'une découverte, récemment faite au Gravier (Cher), d'un four à cuire les vases d'argile. Cette communication est résumée dans un très-court article intitulé : *Une estèque de l'époque romaine.*

Le même membre lit une notice sur *Michel Despréfays*,

Digitized by Google

auteur nivernais cité brièvement dans Gillet et Née de La Rochelle.

Ces deux mémoires seront insérés au *Bulletin*.

M. l'abbé Boutillier donne ensuite lecture : 1° d'un article de M. Héron de Villefosse, attaché au Musée des antiques du Louvre, inséré dans le *Bulletin* de la Société nationale des antiquaires de France, concernant l'inscription de Monceaux-le-Comte ;

2° De deux lettres du duc de Nivernais, découvertes aux archives municipales et qui achèveront la série des lettres publiées dans le présent volume.

UNE ESTÈQUE DE L'ÉPOQUE ROMAINE.

Nous espérons pouvoir prouver un jour d'une manière précise et topographique que les Romains qui, après la conquête, vinrent occuper les rives gauches de l'Allier et de la Loire, non loin de la jonction des deux rivières, durent établir au lieu dit le Gravier (*de Graveria Vicus*) une industrie qui s'étendit bientôt dans les contrées voisines, où abondent le sablon et l'argile.

Nous voulons parler de l'art de la poterie, dont les produits, comme au temps de Strabon, se transportaient au loin par le cours des fleuves.

Pour faire accepter notre assertion nous nous contenterons de dire aujourd'hui que, sur le bord du grand chemin du Bourbonnais qui traverse le bourg du Gravier, dans un champ (*aliquid de romano benè olens*), nous avons découvert l'emplacement d'un four destiné à cuire la poterie.

Ce champ nous avait déjà livré la meule supérieure — *Catillus* — d'un moulin à bras en grès rosé d'un rayon de quarante centimètres, et remarquable par sa parfaite conservation.

Digitized by Google

Le four que le hasard nous a fait rencontrer enfoui sous la terre offrait encore son aire cimentée et recouverte de grosses briques.

Cette aire servait à recevoir les vases d'argile déposés pour la cuisson.

Elle était soutenue par de nombreux petits piliers carrés disposés en échiquier, à travers lesquels passait la flamme du fourneau.

Non loin du *præfurnium* nous avons recueilli divers fragments de vases recouverts d'une belle couleur noire, avec des zones alternativement mates et lustrées. Nous avons trouvé aussi :

Une conglomération de bitume ou de vernis noir que nous avons pu facilement faire fondre en le présentant au feu ;

Une médaille de bronze de Marc-Aurèle ;

Une lame d'un large couteau avec la douille qui servait à l'enserrer dans le manche ;

Et enfin une estèque.

On appelle estèque un outil en bois, en fer, en cuivre, dont se servent encore aujourd'hui les potiers pour terminer leur ébauche.

Ce petit instrument varie selon la forme du vase que l'on veut produire.

Il est tantôt ovale ou carré, tantôt circulaire ou semi-lunaire.

Dans certaines fabriques, on lui donne le nom de calibre ou d'astelle *(astula)*.

La dénomination d'estèque *(stecco)* a été introduite en France, ou, pour mieux dire, à Nevers par les faïenciers venus d'Italie.

L'estèque que nous possédons est en fer; elle a la forme d'un croissant, avec cette différence que la courbe extérieure se termine à son sommet par une accolade.

La rugosité de la rouille dont elle est revêtue tient encore enchâssé un fragment de poterie rouge.

Il est présumable que les musées de Paris et ceux de la province ne possèdent point le spécimen de ce petit *monumentum*

Digitized by Google

qui servait d'outil à quelque Figulus du Gravier au deuxième siècle de notre ère.

Décembre 1879.

L. ROUBET.

NOTICE BIOGRAPHIQUE.

MICHEL DESPRÉFAYS.

Dans son *Annuaire de l'an X*, Gillet fait mention de Michel Despréfays, ancien conseiller du roi, lieutenant-assesseur au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, comme ayant publié à Londres, en 1751, un ouvrage traduit de l'anglais sous le titre de : *l'Économie* ou *la Règle de la vie humaine.*

A son tour, Née de La Rochelle, dans l'énumération des *savants qui font honneur à la province du Nivernais par leurs écrits et leurs talents*, cite le même Despréfays (Jean-Étienne-Michel) comme auteur d'une traduction en anglais et en français d'un manuscrit indien intitulé : *Économie de la vie humaine.*

Il semble regretter de ne pouvoir connaître ni le lieu de naissance, ni le temps de la mort de cet auteur.

Nous allons, autant que possible, combler la lacune.

Et d'abord, nous dirons que Michel n'est pas, comme semble le croire Née de La Rochelle, un des prénoms de Despréfays; c'est son vrai nom patronymique.

La famille Michel était originaire de Cercy-la-Tour.

Michel père était, au commencement du dix-huitième siècle, fermier des terres dépendantes du prieuré de Coulonge, près de Cercy.

Il eut entre autres enfants :

1° Michel (N.), qui était curé de Cercy en 1728;

2° Autre Michel, qui ajouta à son nom celui de Fouzay ;

3° Et Michel (Jean-Étienne), qui prit le nom de Despréfays. C'est celui qui nous intéresse.

Digitized by Google

Despréfays avait acquis la charge de lieutenant-assesseur près le présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier.

C'est en cette qualité qu'il se transportait à Cercy-la-Tour pour procéder à l'instruction du fameux procès Châtelain, dans lequel figura bien tristement dom Philips, prieur de Coulonge.

Compris au nombre des officiers présidiaux de Saint-Pierre qui, trois ans après, furent pris à partie par les moines de Cluny, Despréfays fut transféré avec le lieutenant criminel, Pierre Alixand, à Paris, où il eut la douleur de perdre sa femme tandis qu'il était détenu à la conciergerie du palais.

Les griefs particulièrement articulés contre lui étaient :

1° Qu'il avait été un *homme prévenu*, à cause des intérêts que son père, le sieur Michel, avait eu à débattre en 1721 avec le prieur de Coulonge ;

2° Que lors du procès criminel intenté à Philibert Maillard, orfèvre de Nevers, pour avoir acheté une tasse d'argent volée par un nommé Paricque, il avait, moyennant certaine somme, favorisé l'acquittement de Maillard (1).

Nous n'avons pas ici à apprécier ces griefs.

Les phases multiples du procès ayant nécessité la comparution des accusés devant l'officialité de Nevers, Despréfays quitta la conciergerie de Paris pour celle de Nevers, et fut du nombre des officiers de Saint-Pierre qui, aidés par Rosticelli, attaché à la maison du duc, parvinrent à s'évader de la prison.

Il se réfugia à Londres, où il contracta bientôt un nouveau mariage, et se fit professeur de langues.

C'est alors qu'il occupa ses loisirs à traduire le manuscrit indien qui lui valut les mentions biographiques que nous avons citées.

Le 2 juillet 1743, il écrivait à Michel de Fouzay, son frère, une lettre que nous possédons, dans laquelle il disait que le métier de maître d'école à Londres valait mieux qu'une charge de judicature en France.

(1) Voir *Bulletin* de la Société nivernaise, V° vol., p. 428.

Digitized by Google

Il avait laissé à Cercy-la-Tour une fille issue de son premier mariage. Il traitait dans la lettre ci-dessus le tuteur de son enfant d'homme cupide et injuste. Nous savons pourtant, d'autre part, que ce tuteur s'était constamment montré plein de dévouement et de générosité pendant sa détention.

Il vivait encore en 1769, et mourut à Londres.

Nous ne voyons point qu'il ait cherché à obtenir des lettres de réhabilitation, comme le fit le malheureux Pierre Alixand qui, après vingt-trois ans de captivité et d'innombrables procédures, recevait des lettres du roi, le 2 septembre 1754, qui proclamaient son entière innocence.

Gillet avait épousé une demoiselle du nom de Michel du Chazault (1), qui était assez proche parente de Michel Despréfays; nous supposons que c'est là le motif qui ne lui a point permis de donner une plus grande extension à la notice restrictive de l'*Annuaire de l'an X*.

L. ROUBET.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

SUR L'INSCRIPTION ROMAINE DE MONCEAUX-LE-COMTE.

Le *Bulletin* de la Société nationale des antiquaires de France a publié, sur l'inscription de Monceaux-le-Comte (2) une communication de M. Antoine Héron de Villefosse, attaché à la conservation des antiques au musée du Louvre, dont nous croyons devoir extraire les principaux passages, qui complètent le rapport précédemment publié (3).

Il nous paraît bon toutefois d'observer d'abord que c'est sur une copie par nous adressée à M. le Président de la

(1) Née de La Rochelle.

(2) Troisième et quatrième trimestre 1877, p. 199-200.

(3) Voir plus haut, p. 214 à 223.

Digitized by Google

Société éduenne, et par lui transmise à M. A. de Barthélemy, que M. de Villefosse a eu connaissance de l'inscription. Ceci noté pour prendre acte de première possession et spécifier l'origine de la découverte.

Voici maintenant la lecture faite par M. de Villefosse ; elle est entièrement conforme à la dernière interprétation que nous avions proposée :

M(arco) *Vlpio Avito*, *centurioni leg*(ionis) *tertiæ Aug*(ustæ), *quartæ Fl*(aviæ).

Opifices loricari(i) *qui in Æduis consist*(unt), *et vico Brivae Sugnutiae respondent*, *quiq*(ue) *sub cura ejus fuerunt*, *erga ibs*(os) [benignissimo] (1) *p*(osuerunt)?

Cette lecture est accompagnée des savantes indications dont suit la copie :

« Marcus Ulpius Avitus, en l'honneur de qui cette inscription a été gravée, avait été centurion dans la troisième légion Augusta, casernée à Lambèse, en Afrique. De là il était passé, avec le même grade, dans la quatrième Flavia, qui avait ses quartiers à Viminacium (aujourd'hui Kostolatz), dans la Mésie-Supérieure. Il avait été détaché en Gaule pour diriger ou surveiller les ouvriers en cottes de mailles établis dans le territoire de la cité des Éduens. On connaît déjà l'existence de cette fabrique par la mention qui en est faite dans la *Notitia dignitatum* : « (In Galliis) *Augustodunensis loricaria*, balistaria et clibanaria (2). »

Un passage de Végèce nous apprend, en outre, qu'il y avait pour les légions romaines un certain nombre de ces établissements dont la direction appartenait au *præfectus fabrorum* : « *Habebant enim fabricas scutarias*, *loricarias*... *Horum judex erat præfectus fabrorum* (3). » Il n'est donc pas étonnant de

(1) L'auteur a, depuis, après avoir vu la pierre, adopté comme nous *bene merenti*, au lieu de *benignissimo*.

(2) *Notit. dignit.*, *Occ.*., IX, 26.

(3) *Fl. Vegetii*, *de re militari*, II, 11, *de officio præfecti fabrorum*.

Digitized by Google

voir un centurion y exercer des fonctions, probablement celles de curateur.

« Mais la mention de cette fabrique ne constitue pas le seul intérêt de l'inscription. Le nouveau nom géographique qu'elle contient rend ce texte très-précieux. Une localité du canton de Clamecy, et peu éloignée de Monceaux-le-Comte, s'appelle Brèves. Faut-il rapprocher ce nom du vicus *Brivae Sugnutiae*?

» Vis-à-vis Brèves, la carte de Cassini indique, au passage de l'Yonne, un point appelé le *pont de Brèves*, qui paraît situé sur le passage d'une voie romaine, allant d'Entrains à Saulieu ? »

On se souvient que nous n'avons point hésité à reconnaître, dans le village de Brèves, l'antique *Vicus Brivæ*.

Quant à l'épithète de *Sugnutiæ*, le dernier mot n'est pas encore dit. Mais nous pouvons, dès aujourd'hui, noter au passage quelques remarques importantes, extraites d'une intéressante étude de M. le colonel Goureau sur les étymologies celtiques (1).

Le mot *Briv* ou *Brio* est un radical celtique qui signifie *pont* et se rencontre dans un certain nombre de noms de villes situées sur des rivières ; ainsi :

1° Le vieux nom d'Amiens (*Samarobriva*) se décompose en ces trois éléments : *Sam-ar-briv*, Somme-le-Pont, ou plus simplement pont sur la Somme (*Samara*).

2° Saint-Lô *(Briovera)* se décompose en *brio*, pont, et *vera*, vire, Pont-à-Vire ou Pont-à-Vère. Ce dernier nom est celui d'un village sur la Vire, près de Saint-Lô.

3° Briare *(Brivodurum)* offre de même le radical *briv*, pont, et *dour*, eau, Pont-Eau

4° Pontoise (*Briva-Isara*) est formé encore de *briv*, pont, *Isara*, Oise (2)...

(1) *Bulletin* de la Société d'études d'Avallon, huitième année, p. 48.

(2) M. d'Arbois de Jubainville, dans un mémoire sur *les Permutations de la consonne initiale dans les langues néo-celtiques*, cite de

Digitized by Google

5° Brives-la-Gaillarde *(Briva-Curetia)* est formé aussi de *briva*, pont, et de *Curetia*, Corrèze.

D'où il suit que *Sugnutiæ* devrait rappeler le nom de la rivière sur laquelle était jeté le *pont de Brèves*. Or, cette rivière est l'Yonne, dont le nom s'adjoint aux localités voisines : Villiers-sur-Yonne, Cuncy-sur-Yonne, et, dans la commune même de Brèves, se trouve le hameau de *Sur-Yonne*, qui fut autrefois important, qui avait une juridiction particulière avant la Révolution, était défendu par une enceinte de murailles (1)... Mais il y a loin des anciens noms de l'Yonne : *Icauna*, *Hiunnia*, *Juna*, *Yona* (2) à *Sugnutiæ !* Laissons aux habiles ou peut-être à quelque hasard heureux le soin de découvrir ce secret étymologique.

Coulanges-les-Nevers, novembre 1879.

F. BOUTILLIER.

LETTRES D'AFFAIRES DU DUC DE NIVERNAIS.

(Quatrième et dernier article.)

De nouvelles recherches faites aux archives municipales, pour la mise en ordre des papiers et documents concernant la période révolutionnaire, nous ont fait découvrir deux nouvelles lettres du duc de Nivernais, inédites comme toutes celles qui précèdent (3).

Le duc y renouvelle l'assurance de son dévouement si connu

même : *Briva-Isaræ*, pont Oise ; *Duro-Briva*, pont de la forteresse ; *Brivo-Durum*, forteresse du pont. (*Mémoires* de la Société des antiquaires de France, IVe série, t. VI, p. 271.)

(1) Archives municipales des communes du canton de Clamecy, par A. Sonnié-Moret. (*Almanach général de la Nièvre* 1870.)

(2) *Dictionnaire topographique du département de l'Yonne*, par M. Max. Quantin.

(3) Voir p. 77, 243 et 271 du présent volume.

Digitized by Google

au bien public, et il en donne les preuves en autorisant : premièrement, en juin 1790, les officiers municipaux de Nevers à choisir dans son château l'emplacement qui pourra leur convenir pour y déposer les approvisionnements de bled et de farines ; secondement, au mois de novembre de la même année, en permettant qu'on installe le nouveau tribunal dans son palais.

I.

Saint-Ouën, ce 24 juin 1790.

J'ay reçu, Messieurs, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 20 de ce mois, par laquelle vous me demandés un emplacement dans mon château pour y déposer les approvisionements de bled et farines que vous faites pour la ville de Nevers ; vous ne devés pas douter, Messieurs, que je ne sois très-disposé à concourir avec vous à tout ce qui aura le bien public pour objet. Je vous prie de voir avec M. Simonin (1), attendu l'indisposition de M. Parmentier (2), quel emplacement poura vous convenir pour le moment. M. Doloret (3) part dans quelques jours pour le Nivernois ; quand il sera à Nevers, il aura l'honneur d'en conférer avec vous, et je le chargeray de régler définitivement cet objet.

J'ay l'honneur d'être bien sincèrement, Messieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Le Duc de Nivernois.

MM. les Officiers municipaux de la ville de Nevers.

(1) *M. Simonin*, receveur général du duché, au château, greffier de la maîtrise ducale des eaux et forêts.

(2) *M. Parmentier*, de la Société littéraire d'Auxerre, avocat, et procureur général en survivance de la Chambre des comptes.

(3) *M. Doloret*, avocat en Parlement, inspecteur général du duché, à l'hôtel de Nivernais, à Paris.

(Notes extraites de l'*Almanach de la ville de Nevers pour* 1790.)

Digitized by Google

II.

Paris, le 25 novembre 1790.

Vous pouvés, Messieurs, faire installer le nouveau tribunal dans mon palais, à Nevers, provisoirement et en attendant que le Directoire ait trouvé un lieu convenable ou ait pris avec moi les arrangements nécessaires pour s'en rendre propriétaire, ainsi que des prisons qui m'appartiennent et pour lesquelles le Directoire ne m'a fait encore aucune proposition.

Je suis charmé de trouver cette occasion de vous donner des preuves de mon dévouement au bien public et des sentiments particuliers avec lesquels j'ai l'honneur d'être très-parfaitement, Messieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

LE DUC DE NIVERNOIS.

MM. les Officiers municipaux de la ville de Nevers.

III.

Les temps approchent où le vieux duc n'aura plus à écrire de lettres d'affaires; bientôt un arrêté du Directoire ordonnera le séquestre des biens du citoyen Mancini; c'est vraiment la fin des *affaires du duché*...

Plus tard, à sa sortie des prisons de la Terreur, écrivant à son intendant, le 7 novembre 1795, Mancini-Nivernois, jetant un regard sur le passé, pourra lui dire avec une noble simplicité: « Mon cher Gillet, voici certainement le temps où il est facile d'avoir du gibier; je voudrais bien que vous puissiez m'en envoyer toutes les semaines. Jadis on en envoyait beaucoup à mon père, et cela lui faisait un petit surcroît d'abondance dont il s'apercevait à peine; aujourd'hui c'est pour moi un objet d'utilité, pour ne pas dire de nécessité. Voyez, mon cher Gillet, ce que vous pouvez faire à cet égard, vous me rendrez un véritable service (1). »

(1) *La Lieutmer. Notes historiques*, par M. Jaubert, p. 24.

Digitized by Google

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 1880.

Présidence de Mgr Crosnier.

M. Subert dépose, au nom de M. l'abbé Boutillier, le quatrième fascicule des *Essais généalogiques sur les anciennes familles du Berry*, offert à la bibliothèque de la Société par son auteur, M. Paulin Riffé. Ce volume est consacré à la famille Hodeau, qui se rattache à plusieurs familles nivernaises, les *Portepain* entre autres et les *Septier de Rigny*.

Le même membre donne aussi connaissance : 1° d'une lettre de M. Chevalier Lagenissière, dans laquelle il le prie d'informer M. le Président et les membres de la Société nivernaise qu'il travaille à compléter son *Histoire de l'évêché de Bethléem*, et recevrait avec reconnaissance tout ce qu'on voudra bien lui communiquer ;

2° D'un article de la *Gazette des Hôpitaux* (16 décembre 1879), par M. le docteur Georges Camuset, sur un *cachet d'oculiste romain* déposé au musée de Lons-le-Saulnier.

Cette notice, de forme humouristique, est en même temps pleine de science.

Elle rappelle à tous les membres le mémoire publié dès 1853 (1), presqu'au début de notre Société, par son vénérable président, sur les cachets de médecins-oculistes romains, à l'occasion d'un de ces cachets récemment découvert à Alluy (Nièvre). La notice de M. Camuset sera insérée au *Bulletin*.

(1) *Bulletin* de la Société nivernaise, 1re série, tome Ier, p. 352-370.

Digitized by Google

M. le Président lit une lettre qui lui a été adressée, concernant les archives du château de Vésigneux, lesquelles renferment un grand nombre de titres sur Vauban.

M. Victor Gueneau communique une inscription gravée sur le coq *(le caut)* de l'église paroissiale de Saint-Benin-d'Azy. Ce monument épigraphique, d'une orthographe et d'une exécution des plus facétieuses, mérite cependant d'être conservé :

LE DIS SIEVR FRANCOIS
DE GIRARD SINIEVR DE CHIRO
ET DAXAIS ET DE AVRE LIEVST
AT TACHETÉ CE PRESAN CAVT
AV MOIS DE IVILLET. 1653.

M. Ernest de Toytot, chargé dans une précédente séance de faire le compte-rendu de l'important ouvrage de M. de Chambure : *le Glossaire du Morvand*, commence la lecture de son rapport, qui est écoutée avec beaucoup d'intérêt.

UN NOUVEAU CACHET D'OCULISTE GALLO-ROMAIN,

Par le docteur Georges CAMUSET.

Le musée de Lons-le-Saulnier est pauvre, mais honnête. Il n'a pas cet « éclat emprunté » que tant d'autres collections provinciales demandent aux productions d'outre-mer.....

Parmi les ferrailles mérovingiennes et gallo-romaines qu'en septembre dernier M. Zéphyrin Robert, leur conservateur enthousiaste, étalait sous mes yeux avec des tendresses de père, un objet de modeste apparence provoqua chez mon

Digitized by Google

cicerone un redoublement de précautions oratoires — et autres. Nous étions en présence de *la perle* de sa collection. Cette perle consistait en une pierre verdâtre, plate et carrée, sur les côtés de laquelle une triple inscription révélait son ancien usage. C'était un cachet d'oculiste. La chose valait la peine d'être examinée de près : la défroque d'un confrère mort est toujours amusante à fouiller, disait l'empereur Othon.

Donc, ayant pris un croquis de l'objet et obtenu de l'obligeance de M. Z. Robert les empreintes des trois inscriptions gravées sur ses tranches, je puis les soumettre au lecteur avec les interprétations qu'elles m'ont suggérées.

Rappelons d'abord ce que sont ces cachets d'oculistes, ces pierres sigillaires fort dédaignées jusqu'au dix-septième siècle, et qui ne commencent guère qu'à cette époque à faire figure dans les collections archéologiques.

Les fouilles opérées sur le territoire des stations militaires romaines établies du deuxième au troisième siècle de l'ère chrétienne dans la Gaule, la Belgique et la Bretagne, ont mis au jour une certaine quantité de ces pierres gravées. Environ cent cinquante cachets, ainsi découverts, sont maintenant connus et décrits dans les livres spéciaux et dans des monographies remarquables dues à Tôchon (d'Annecy), à Duchalais, Sichel père, Simpson, de La Vincelle, etc. Ce sont, pour la plupart, de petites plaques carrées, en stéatite ou en serpentine verdâtre, sur les tranches desquelles sont gravées, à rebours et en creux, des inscriptions destinées à faire empreinte sur des collyres malléables qui recevaient ainsi, avec le nom de l'oculiste, l'indication de la nature du remède et de la maladie au traitement de laquelle ils étaient destinés.

A en juger par la diversité des noms d'oculistes relevés jusqu'à ce jour, chaque légion aurait été pourvue d'un spécialiste qui la suivait dans ses déplacements, comme un aide-major de nos jours suit son bataillon. Faut-il en inférer qu'à cette époque lointaine il se produisit sur le corps médical une éruption d'oculistes analogue à celle qui nous étonne aujourd'hui, ou simplement que les armées romaines en Gaule

Digitized by Google

auraient été victimes de quelque ophthalmie purulente, endémique, contagieuse et indéracinable, comme celles qui ont sévi seize siècles plus tard sur nos armées d'Égypte et sur l'armée belge? Peut-être; car sur la plupart des plaques on retrouve l'inscription AD ASPRITVDINES, qui indique l'emploi d'un remède contre les saillies ou rugosités, c'est-à-dire *contre les granulations palpébrales*, conséquence ordinaire de ces ophthalmies.

Les collyres, ainsi estampillés, étaient des remèdes presque secrets, préparés et vendus par leurs propriétaires qui y apposaient leur marque de fabrique. Quant aux noms de ces collyres, les uns indiquent la matière principale dont ils sont formés: tels sont les collyres *dialèpidos*, *diamisyos*, *diarrhodon* (à la rose), *diacrocon* (au safran), *diachylon* (au suc de plantes), etc., etc.

D'autres noms sont de pures désignations de fantaisie, destinées à éblouir d'abord le client, quitte à lui débrouiller la vue ensuite: tels sont le collyre *évodès* (qui sent bon), le collyre *isochryson* (égal à l'or), *théochriston* (divin), — l'ancêtre de la Pierre divine! — *anikéton* (invincible), *atiméton* (inestimable), etc.

Si l'on cherche à quelles affections ils étaient destinés, on trouve habituellement les *aspritudines* (granulations), la *lippitudo* (blépharite ciliaire), les *caligines* (opacités ou taies de la cornée), l'*epiphora* (larmoiement), la *suffusio* (cataracte ou hypopyon). Il y avait le collyre *ad* ou *post impetum* (contre ou après l'inflammation), *ad veteres cicatrices*, *ad scabritiem*, *ad genas scissas* (contre les gerçures des paupières inférieures); le collyre *ad claritatem* (contre l'amblyopie).....

Tous ces collyres étaient malléables, comme nous l'avons dit. C'étaient de petits bâtonnets, façonnés à l'instar des bâtons de sucre noir, délices de notre enfance. Les râpait-on pour en dissoudre la matière dans l'eau, les employait-on tels quels à l'état frais? La chose importe peu.

En 1854, à Reims, on a trouvé une petite boîte qui en renfermait. A Saint-Privat d'Allier, M. Hébert a eu la bonne

Digitized by Google

fortune d'ouvrir un tombeau d'oculiste qui contenait, avec des collyres estampillés, le cachet du mort et quelques instruments encore en usage. En fouillant bien, on retrouverait peut-être l'ophthalmoscope, dont notre ami M. le docteur Blondeau vient de constater l'existence au dix-septième siècle, rien qu'en feuilletant Van-Swieten !

L'oculiste apposait également son cachet sur les vases de terre destinés à emmagasiner son remède, sur les pinceaux de charpie *(penicillum)* pour les pansements, et même sur des bandages, comme va le démontrer l'examen du cachet de Lons-le-Saulnier.

Pourquoi tous ces cachets étaient-ils de stéatite, roche très-tendre et par conséquent peu résistante, au lieu d'être de cornaline ou de métal ? J'imagine que les oculistes militaires du troisième siècle, ne roulant pas sur l'or comme les professeurs d'ophthalmologie de la troisième république, préféraient au luxe du bronze une matière plus commune et moins coûteuse à graver. Mon ami, le savantissime V. Frœhner, qui a conservé dix ans les antiques du Louvre et que les antiques n'ont pas su conserver après le 4 septembre, prétend que l'emploi de la pierre vient de la crainte d'altérer les médicaments par le contact d'un métal, et il me cite les pilons de marbre des pharmaciens. Il a probablement raison, car cette crainte s'étend à des manipulations d'un ordre bien moins relevé, les coulis, purées et autres préparations culinaires. Mais passons à notre cachet que, suivant l'usage, nous appellerons *Lapis laviniacensis*, pour désigner son lieu d'origine.

En 1877 donc, en fouillant la terre près de l'église de Lavigny, canton de Voiteur (Jura), on trouva le cachet en question parmi d'autres menus objets de l'époque gallo-romaine. Ce cachet, en stéatite verdâtre, comme presque tous les autres, mais intact, ce qui est rare, a la forme d'une plaque rectangulaire de 52 millimètres sur 45 et 8 d'épaisseur. Un des angles est abattu en carré.

Sur les deux grandes faces sont gravés de minces filets formant cadre, et sur l'une d'elles on voit deux petites figures

Digitized by Google

circulaires formées de ronds concentriques, pour simuler sans doute des yeux. Sur les tranches règnent ces trois inscriptions :

1° CCASSICENSORISDIA
LEPIDOSADASPRITVD

qu'il faut lire : *Caii Cassii Censoris dialepidos ad aspritudines.*

2° CCASSICENSORISDI
AMISVSADASPRITV

Caii Cassii Censoris diamisus ad aspritudines.

3° CCASCENSORIS
SPERIONADCLAR

Caii Cassii Censoris sperion ad claritatem. Traduisons : 1° *Dialepidos de C.-C. Censor contre les granulations palpébrales.* Qu'est-ce que ce *dialépidos?* Une préparation faite au moyen d'écailles ou squames tombées du cuivre qu'on écrouit. C'est le protoxyde de cuivre, ce que les potiers de terre emploient pour obtenir les vernis verts. Ce corps, broyé avec un acide, le vinaigre peut-être, et mêlé à un excipient inconnu, formait une substance cathérétique, un caustique léger que l'oculiste promenait sur la face postérieure des paupières, comme nous faisons aujourd'hui avec le cristal de sulfate de cuivre ou le crayon d'azotate d'argent mitigé.

2° *Diamisus de C.-C. Censor contre les granulations palpébrales.* — Collyre au *misi*, ou *misy*. Pour le coup, la matière médicale reste muette, et cette substance, que signale d'ailleurs Dioscoride, nous demeure absolument inconnue. Son emploi comme caustique lui assigne cependant une origine minérale. Peut-être faut-il y voir quelque arsénio-sulfure, ou quelque oxyde mercuriel venu, avec son nom étrange, des rives lointaines du Cathay ou du pays des Scythes.

3° *Sperion de C.-C. Censor pour éclaircir la vue.* — C'est ici que l'auteur, ou, plutôt, que le traducteur s'embarrasse.

Digitized by Google

Sperion?... Ni mon lexique gréco-latin, ni même le Thesaurus d'Estienne, consulté à la bibliothèque de la faculté sous les auspices du très-obligeant et savant docteur A. Chéreau, ne m'ont donné la clé de cette énigme ophthalmologique. Il m'a bien fallu en forger une. D'abord, *sperion* est un mot complet, et le temps, qui détruit tout, n'en a pas rongé une lettre, puisque les lettres qui se trouvent directement au-dessus, CCASCEN..., sont bien celles qui doivent commencer l'inscription. Est-ce un mot par à peu près, dérivant de « *speira* » (spirée) et signifiant que le collyre, s'il s'agit d'un collyre, était composé avec les sucs de la reine des prés? Assisterions-nous là aux débuts de l'acide salicylique, que la spirée recèle dans son latex? Je ne le pense pas, et voici pourquoi: en feuilletant un bouquin échappé aux ravages de mes études classiques, j'ai découvert que les poètes grecs avaient employé le mot « *speiron* » pour désigner une bande de toile tournée en spirale, en deux mots, un *bandage roulé*. *Sperion* serait donc un mot fautif, il est vrai, au point de vue de l'orthographe, mais explicable si l'on songe à la fréquence des transpositions de voyelles dans les mots dérivés, et aussi à l'ignorance et à l'incurie des graveurs de tous les temps. Donc, et jusqu'à nouvel ordre, *sperion* sera un bandage circulaire, un monocle ou un binocle (1), fruit de l'imagination de notre oculiste, et destiné à éclaircir la vue de ses malades, *ad claritatem*. Singulier procédé, direz-vous. Est-il donc si extraordinaire? N'avons-nous pas vu L..., pour ne parler que de celui-là, enfermer ses myopes des mois entiers dans une chambre noire avec le problématique espoir d'atténuer leur myopie? N'employons-nous pas tous les jours les bandeaux obturateurs, dans le traitement du strabisme, afin d'exciter le fonctionnement de l'œil amblyope en voilant l'œil sain? *Ad claritatem*, vous dis-je, et je gage que mon explication est la bonne, sinon la meilleure.

(1) Ne pas confondre *monocle* et *binocle*, modes de pansement, leurs homonymes, avec les lorgnons et pince-nez.

Digitized by Google

Ce cachet nous aura donc appris deux choses: d'abord le nom d'un oculiste dont je ne me doutais guère, et qui ne figure sur aucun cachet connu; ensuite l'existence et l'emploi du bandage roulé, dont je me doutais bien un peu, rien n'étant nouveau sous le soleil en matière de chirurgie oculaire, ainsi que M. Anagnostakis, d'Athènes, l'a si bien démontré.

Mais que ce confrère gallo-romain est donc intéressant ! Je te vois d'ici, mon pauvre Caïus Cassius, rajustant tes braies gauloises et ton peplum trop léger pour nos climats, trottinant en sandales le long des sentiers boueux qui conduisent de Lons-le-Saulnier *(Ledo Salinarius)* à Lavigny *(Laviniacum)*. Ta petite boîte de collyres à la main, tu vas de poste en poste, cautérisant les paupières chassieuses des maîtres militaires de la Grande-Séquanaise. Tu revois dans ta pensée ce chaud et riant pays de Naples où tu fus peut-être chef de clinique de l'illustre *Évelpidès* ou de *Marcellus Empiricus*, les Polonais de ton époque, lorsque ton maître, après t'avoir affranchi à cause de ta gentillesse et fait instruire à cause de ton intelligence, te confia à leurs savantes leçons.

Et moi aussi j'ai parcouru souvent ces mêmes chemins, ma trousse dans ma poche et ma pensée volant vers Paris. Comme toi, j'y ai soulevé bien des paupières malades et extrait bien des cristallins que tu eusses abaissés avec prudence. Et, qui sait? dans deux mille ans, un archéologue de l'avenir décrira peut-être à son tour, dans une langue dérivée du français, quelque blépharostat rongé de rouille tombé de mes mains en ces mêmes lieux où tu égaras ton cachet. Il le prendra pour un relève-jupe du vingt-cinquième siècle, sans soupçonner quel genre de service cet objet rendit autrefois à l'humble praticien qui signe aujourd'hui

Dr Georges CAMUSET.

Digitized by Google

SÉANCE DU 4 MARS 1880.

Présidence de Mgr Crosnier.

M. le Président rappelle à la Société les avantages offerts chaque année aux membres qui désirent assister à la réunion des sociétés savantes, et prie ceux qui désireraient en profiter de le lui faire savoir au plus tôt.

Sur la présentation de MM. Victor Gueneau et Amable Provot, M. Paul Perreau, notaire à Saint-Benin-d'Azy, est admis comme membre résidant.

M. le docteur Subert signale, dans le soixante-deuxième volume des travaux de l'Académie nationale de Reims, quelques documents relatifs à Marie-Bénédicte de Gonzague, fille du duc Charles de Gonzague.

M. Victor Gueneau a adressé à M. le Président une très-intéressante lettre concernant Moulins-Engilbert, qu'il ne faudrait plus confondre avec Moulins en Berry.

Cette lettre sera publiée.

M. Roubet, qui a entrepris de faire l'historique des différentes mottes situées en Berry ou en Nivernais, donne lecture d'une première notice sur *Bois-Rosarin*.

M. E. de Toytot continue la lecture de son rapport sur le *Glossaire* de M. de Chambure.

Digitized by Google

LETTRE DE M. VICTOR GUENEAU

SUR MOULINS-ENGILBERT.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Plusieurs auteurs indiquent que Moulins-Engilbert fut vendu en 1215 à Hervé de Donzy, comte de Nevers, par le seigneur de Buzançais. Ne partageant pas l'opinion commune, permettez-moi de mettre sous vos yeux les différentes assertions relatives à ce fait qui mérite, je crois, toute l'attention de la Société nivernaise.

Commençons par le pour :

Archives de Nevers, Parmentier, t. II, p. 292 : « 1215, Hervé de Donzy acquit Moulins-Engilbert du seigneur de Burzais. »

Inventaire des titres de Nevers, p. 166 : « 1215, lettres de Jean, archevêque de Tours, disant que la veuve de Robert, seigneur de Buzançois, avoit octroyé, en présence d'Hervé, comte de Nevers, qu'il retînt le château de Moulins (Moulins-Engilbert) pour gage de ce qu'elle lui pouvoit devoir jusqu'à tant qu'elle se fût entièrement acquittée envers lui (1). »

Bulletin de la Société nivernaise, t. III, 1869, p. 149. Notice sur Hervé de Donzy, par M. René de Lespinasse : « De retour en Nivernais (après la bataille de Bouvines) le comte termina une affaire qui était en litige depuis longtemps entre lui et le seigneur de Buzançais. Ce baron lui avait donné, à titre de compensation, la jouissance du château de Moulins, mais il mourut sans s'être acquitté. Sa veuve s'empressa de satisfaire

(1) Cette espèce d'engagement, et non de vente, est reproduite deux fois à la page 519, mais l'annotateur ne met plus alors Moulins-Engilbert entre parenthèse.

Digitized by Google

le comte de Nevers en lui cédant complétement le château et ses dépendances. » — Et en note : « L'acte est dans les armoires de Baluze, n° 74, folio 409. Les seigneurs de Buzançais étaient fort puissants en Berry et en Touraine, où en rencontre fréquemment leur nom. Ce château de Moulins, situé sur les limites du Morvand et du Nivernais, est celui qui fut surnommé plus tard Moulins-Engilbert. » On trouve dans la *Chronique de Harlay*, p. 17 : « *Anno 1215 emit castrum de Molinis Engilbertorum a domina de Buzançois ut habetur in carthulario camere compotorum...* » (Bibliothèque nationale, manuscrit latin n° 13,903.)

Bulletin de la Société nivernaise, t. V, 1872, p. 10 : Chronique ou histoire abrégée des évêques et des comtes de Nevers écrite en latin au seizième siècle. — Texte français, p. 32 : « Hervé de Donzy ; il acheta du seigneur de Buzançais le château de Moulins-Engilbert. » — Texte latin, p. 75 : « *Item in anno Domini millesimo ducentesimo quinto decimo emit castrum et castellaniam de Molins Engilbertorum a domino de Buzençais, ut habetur in dicto carthulario, folio decimo.* » — Et en note : « Ce nom ne se trouve pas dans les chartes du treizième siècle, où il n'est question que du *castrum de Molinis.* »

Passons au contre :

Malgré toutes les affirmations que vous venez de lire, il me restait un doute. D'abord, dans la notice de M. de Lespinasse sur Hervé de Donzy je trouvais, à la page 153, un Hugues de Moulins comme témoin aux conventions du mariage d'Agnès avec Philippe de France. Qui était cet Hugues de Moulins qui se trouve à côté d'Eudes de Châtillon, d'Hugues de Saint-Verain, etc. ? Ensuite je lisais dans le *Bulletin* de la Société nivernaise, même tome III, qui contient la notice de M. de Lespinasse, un article sur le château de Villemenant, par M. Bonvallet, où je trouvais ces phrases, page 222 : « Hugues de Veaulce, damoiseau, était, suivant acte de 1245, en contestation avec Dreux de Mello le jeune, chevalier, sire des Espoisses et de

Digitized by Google

Château-Chinon, et avec Guillaume de Moulins-Engilbert. Par la transaction qui survint, Hugues de Veaulce leur abandonna tout ce qu'il possédait dans la terre de Hugues de Lormes. Dreux de Mello et Guillaume de Moulins firent aussi l'abandon de certains droits contestés. » Ce Guillaume de Moulins ne serait-il pas le même que celui qui est cité à la page 523 de l'*Inventaire des titres de Nevers* comme vendant avec sa sœur Agnès, en 1284, au comte Robert « toutes ses terres à Dennecy (Onlay) et à Venicien (Préporché) ? » Or, ces terres touchent Moulins-Engilbert qui (probablement, mais à quelle date?) fut vendu, soit par Hugues, soit par Guillaume, à un comte de Nevers. Désirant éclaircir cette affaire, je m'adressai directement à M. le comte de Maussabré, propriétaire de Buzançais et si connu dans le Berry par ses travaux généalogiques sur différentes familles de sa contrée. Voici la réponse qui me fut faite et qui prouve que Moulins en Berry a été confondu avec Moulins-Engilbert :

« Monsieur, j'étais en voyage et par conséquent dans l'impossibilité de consulter mes manuscrits lorsque votre lettre m'est parvenue. A peine de retour, je viens de parcourir ma généalogie de l'ancienne maison de Buzançais, qui remonte au règne de Charles le Chauve (850). J'y vois qu'Eudes, premier du nom, seigneur de Buzançais, était marié en 1178 avec une femme nommée Alix, qui lui survécut et qui est qualifiée *dame de Moulins* dans une charte de l'an 1200, accordée par Robert, sixième du nom, son fils, aux religieux de Baugerais. Mais cette seigneurie de Moulins, dite Moulins *en* Berry, ancienne châtellenie, limitrophe de celles de Buzançais et de Levroux, ne doit pas être confondue avec celle de Moulins-Engilbert, située en Nivernais. Aucun doute n'est possible sur la situation de la seigneurie de Moulins, possédée par les seigneurs de Buzançais. Je relève, presqu'au hasard, les indications suivantes qui la déterminent surabondamment. — Par charte passée en la cour de Moulins, *in aula Mollendini*, l'an 1203, Robert, seigneur de Buzançais, du consentement

Digitized by Google

d'Alix, sa mère, et de sa femme, ratifia, en qualité de seigneur de fief, une donation faite aux religieux de Miseray (abbaye située à dix kilomètres de Moulins). — Robert de Buzançais, étant à l'extrémité, renouvela, à Moulins, le jour de Saint-Luc, l'an 1214, la donation qu'il avait faite au chapitre de Saint-Silvain de Levroux, du droit d'usage dans les bois de Thoeis, dépendant de la châtellenie de Moulins. (Les bois de Touée existent encore sous ce nom et sont situés entre Moulins et Levroux.) — Robert s'était croisé en 1210. Les frais de cette expédition nécessitèrent de sa part des emprunts considérables pour lesquels Denise, sa veuve, *engagea* le château de Moulins à Hervé de Donzy, comte de Nevers *et seigneur de Saint-Aignan en Berry*, l'an 1215. — Nous voyons ensuite Raoul, seigneur de Buzançais, et sa femme, Agnès, abandonner au chapitre de Levroux, en 1230, le fief nommé *aux Malitates*, situé dans la châtellenie de Moulins. Il ratifia, l'année suivante, deux donations faites par son père aux religieux du Landais (à quatre kilomètres de Moulins) de rentes en blé sur les terrages de Moulins. — Mathilde, sa fille et héritière, dame de Buzançais et, vraisemblablement aussi, de Moulins, épousa : 1° N., seigneur de Prie, en Nivernais; 2° Huet de Chacenay, gentilhomme du même pays. Du premier mariage naquit Jean de Prie, seigneur de Buzançais, qui assigna aux religieux du Landais, en 1258, une rente de quatre septiers de blé, à la mesure de Moulins, *sur les revenus de sa châtellenie de Moulins*. Il se qualifie seigneur de Buzançais et de Moulins en 1261. L'un de ses descendants, Jean, sire de Prie et de Buzançais, rendit hommage, en 1389, au comte d'Auxerre et de Tonnerre, seigneur de Saint-Aignan, pour son château et sa châtellenie de *Mollins*, relevant de Saint-Aignan. Moulins, en Berry, demeura dans la maison de Prie jusqu'à la vente qu'en fit Antoine de Prie, seigneur de Buzançais, en 1478. Les maisons de Buzançais et de Prie ont donc possédé incontestablement Moulins en Berry. La première a-t-elle joint à cette possession celle de Moulins-Engilbert jusqu'en 1215? Cela me paraît peu probable. On a dû confondre deux localités de même nom.

Digitized by Google

L'acte de vente ou plutôt d'engagement consenti par la veuve de Robert de Buzançais à Hervé de Donzy, comte de Nevers et seigneur de Saint-Aignan, en 1215, acte indiqué dans l'*Inventaire des titres de Nevers*, existerait-il encore et mentionnerait-il expressément le nom de Moulins-Engilbert ? Ce témoignage serait décisif. Jusqu'à sa production, je pense que la *Chronique de Harlay* a commis une erreur et a confondu deux seigneuries homonymes. Je trouve précisément, en feuilletant ma généalogie des Donzy, seigneurs de Saint-Aignan, qu'en la même année 1215 un Hugues, seigneur de Molins, fut, avec plusieurs seigneurs du Nivernais, donné pour plege et garant de la promesse faite par Hervé de Donzy de marier Agnès, sa fille et héritière, avec un fils du comte d'Artois. (Du Chesne, *Histoire de Chastillon*, preuves, p. 41.) Ce Hugues n'aurait-il pas été seigneur de Moulins-Engilbert ? Là se borne, Monsieur, tous les documents que je puis vous fournir aujourd'hui sur l'objet de vos recherches... »

Il me semble, Monsieur le Président, que M. le comte de Maussabré est dans le vrai. Moulins-Engilbert ne fut pas possédé par les seigneurs de Buzançais et ne fut pas vendu en 1215 au comte de Nevers. Possédé par la maison de Moulins, il ne fut vendu, probablement par Guillaume de Moulins, que vers 1250, époque à laquelle on trouve dans l'*Inventaire des titres de Nevers* une layette intitulée : *Moulins*. La Société nivernaise voudra sans doute, après avoir eu connaissance de la lettre de M. de Maussabré, s'occuper de cette affaire et la mener à bonne fin.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur le Président, votre très-humble serviteur.

V. GUENEAU.

Saint-Benin-d'Azy, le 17 février 1880.

Digitized by Google

OUVRAGES REÇUS PAR LA SOCIÉTÉ NIVERNAISE

PENDANT L'IMPRESSION DU HUITIÈME VOLUME DU BULLETIN.

I. Sociétés savantes de France.

Revue des sociétés savantes, 6e série, t. III, IV, V, VI, VII et VIII.

Annuaire des sociétés savantes de France et des congrès scientifiques, 1876.

Journal des Savants, années 1878 et 1879.

L'Investigateur, journal de la Société des études historiques, ancien Institut historique, années 1876 à 1879.

Romania, recueil trimestriel consacré à l'étude des langues romanes, années 1876 à 1879.

Revue historique de l'ancienne langue française, 1re livraison, janvier 1877.

Institut des provinces de France. Chronique des sociétés savantes, 1878.

Bibliographie des sociétés savantes de France. 1re partie. — Départements, 1878.

Annales de l'Académie poétique de France, numéro spécimen, 1878.

Congrès archéologique de France. 43e session, tenue à Arles, 1876 ; — 44e session, tenue à Senlis, 1877.

Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier, t XIV et XV.

Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, t. IV et V, 1877-78.

Digitized by Google

Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, années 1877, 1878 et 1879.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, t. XVIII, 1875; — t. XIX, 1876; — t. XX, 1877-78.

Bulletin de la Société d'études d'Avallon. 16e année, 1876; — 17e année, 1877.

Bulletin de la Société d'études des sciences naturelles de Béziers. 1re année, 1876; — 2e année, 1877; — 1878, 1er et 2e fascicule.

Mémoires de la Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, années 1876 à 1879.

Mémoires de la Société des sciences naturelles et historiques de Cannes et de l'arrondissement de Grasse, t. V, 1875; — t. VI, 1876.

Mémoires de la Société des antiquaires du Centre, VIe et VIIe vol., 1875-1878.

Mémoires de la Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher, 2e série, 1er, 2e et 3e volume.

Mémoires de la Société académique de Cherbourg, 1879.

Bulletin de la Société scientifique et artistique de Clamecy (Nièvre), nos 1, 2 et 3.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, t. XVIII, 1876; — t. XIX, 1877; — t. XX, 1878.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar, années 1875 à 1878.

Mémoires de la Société éduenne, t. V, VI, VII, années 1876-1878.

Mémoires de l'Académie du Gard, années 1874 à 1877.

Digitized by Google

Société des sciences et arts agricoles et horticoles du Havre, années 1875-1879.

Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, 1876 à 1879.

Annales de l'Académie de Mâcon, t. XIV et XV. — IIe série, t. 1er, 1878.

Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille, t. XXXVII, XXXVIII et XXXIX, années 1876 à 1879.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, années 1877-78.

Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard, 3e série, 1er vol., 1877.

Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne, années 1875 à 1878.

Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire, t. XXXIII et XXXIV.

Bulletin de la Société niçoise des sciences naturelles et historiques, 1878.

Bulletin et Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, années 1876 à 1879, t. VI et VII du Bulletin; — t. XV, XVI et XVII des Mémoires.

Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, t. XIX et XX.

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, t. III, IV, V et VI.

Annuaire de la Société philotechnique de Paris, t. XXXVII, XXXVIII et XXXIX.

Mémoires et documents publiés par la Société archéologique de Rambouillet, t. IV, années 1877-78.

Digitized by Google

Travaux de l'Académie de Reims, t. LVI à LIX, années 1873 à 1876.

Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons, t. V, VI, VII et VIII.

Recueil de la Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne, t. V et VI.

Bulletin archéologique et historique publié sous la direction de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, t. IV, 1876.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Toulouse, 10e à 13e année, 1875-76 à 1879.

Recueil des mémoires et documents de l'Académie du Val-d'Isère, années 1877 et 1878.

Bulletin de la Société académique du Var, t. VII et VIII.

Société d'agriculture, de commerce et d'industrie du département du Var, t. III et IV.

Société des sciences et arts de Vitry-le-François, t. VII et VIII.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, t. XXX, XXXI, XXXII.

Lyon scientifique et industriel, n° 4.

Recherches historiques, archéologiques et généalogiques, par Auguste Moutié; — tableaux généalogiques et sceaux des seigneurs de Chevreuse. Rambouillet, 1876.

II. Sociétés étrangères.

Norway, art of the present time, painting and sculpture. Christiania, 1876.

Enumeratio insecticorum Norvegicorum, fasciculus II, III, IV.

Digitized by Google

Annual reports of regents of the Smithsonian institution, 1876-1877.

Statistique de Norwége, résumé élaboré par le bureau de statistique du ministère de l'intérieur. Christiania, 1875.

Bulletin de l'Académie de Cicucias (République argentine), t. III.

Bulletin d'archéologie chrétienne, par le commandeur de Rossi, 3e série, 1re, 2e, 3e et 4e année.

III. Publications diverses et dons faits par les auteurs.

Chronique de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif de Sens, rédigée vers la fin du treizième siècle par Geoffroy de Courlon, publiée par M. G. Julliot, 1876.

Une colonie française sous Louis XV. — Etude historique, par A. de Brimont, ancien sous-préfet de Cosne, 1876.

Guide historique, archéologique et iconographique à travers la cathédrale de Notre-Dame de Moulins, par M. L. du Broc de Segange.

Notice historique sur la vie et les travaux de M. Dupin aîné, membre de l'Académie, par M. Ch. Giraud, membre de l'Académie et doyen de la section de législation.

L'Académie de Marseille; ses origines, ses publications, ses archives, ses membres, par l'abbé Dassy, 1877.

Des pratiques vicieuses et des préjugés populaires inhérents à l'hygiène et aux maladies des enfants en bas-âge dans le pays wallon, par le docteur Droische de Hoy, 1877.

Du bégaiement et de son traitement physiologique, par le docteur Jules Godard.

Digitized by Google

Les monuments mégalithiques de Thunécourt, près Luzarches (Seine-et-Oise), par Gustave Millescamps, 1877.

Epaves des rimes jetées au vent dans le cours d'une vingtaine d'années, par Pierre de Champrobert, recueillies à La Charité (Nièvre), 1877.

Antiquités et monuments du département de l'Aisne, par Edouard Fleury, 1re et 2e partie, deux magnifiques volumes illustrés d'un très-grand nombre de planches.

Inventaire sommaire des archives de la Côte-d'Or, 3 volumes in-4°.

Les eaux thermales de Saint-Honoré, par le docteur Charles Breuillard.

Etude sur Guy-Coquille, à l'audience solennelle de rentrée à la cour d'appel de Bourges, 1878.

Un coin de Paris. — Le cimetière gallo-romain de la rue Nicole, par Léon Landau, officier d'académie, 1878.

Les possessions des comtes de Champagne dans l'Auxerrois et le Nivernois, par M. Challe, 1879.

Du même auteur : Histoire de l'Auxerrois, 1878.

Inventaire sommaire des archives communales et hospitalières de Nevers, par l'abbé Boutillier, curé de Coulanges-les-Nevers. — 2 volumes, 1876 et 1877, offerts par M. le Maire.

Sur la proposition du jury spécial chargé d'apprécier les travaux exposés en 1878 au Champ-de-Mars, dans le pavillon du ministère de l'intérieur, le ministre a accordé une médaille de bronze à l'auteur de cet inventaire.

Notice historique et statistique sur l'épizootie en Egypte en 1863-64, par M. Réveillé de Beauregard.

Digitized by Google

Du même auteur : Notice historique sur l'île de Chypre. — Notice historique et statistique sur l'épidémie du choléra en Egypte en 1865. — L'émir Yussef-Bey-Karam, essai poétique sur les drames de Syrie, en sept chants.

Introduction au livre des métiers d'Etienne Boileau, par René de Lespinasse, ancien élève de l'école des chartes. — Imprimerie nationale, 1879.

Cet ouvrage a obtenu à l'Académie française le prix Archon-Despérouses au concours de l'année 1879.

L'Archiprêtre. — Épisodes de la guerre de cent ans au quatorzième siècle, par Aimé Chérest, vice-président de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 1879.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

I.

TABLE DES PROCÈS-VERBAUX.

		Pages.
Séance du	2 mars 1876.	1
—	4 mai 1876. (Composition du bureau.)	2
—	1er juin 1876.	4
—	5 juillet 1876	15
—	4 août 1876.	18
—	5 octobre 1876.	68
—	9 novembre 1876. (Discussion sur *Gergovia Boïorum*.)	70
—	7 décembre 1876.	73
Séance du	11 janvier 1877.	126
—	1er février 1877	130
—	8 mars 1877	141
—	12 avril 1877	160
—	3 mai 1877.	162
—	7 juin 1877.	165
—	9 juillet 1877. (Dons faits au musée d'objets provenant des démolitions de l'abside de la chapelle Saint-Michel, dans l'ancienne abbaye Notre-Dame, et de l'abside de l'église paroissiale de Saint-Laurent.)	168
—	9 août 1877.	191
—	4 octobre 1877	196
—	8 novembre 1877.	233
—	6 décembre 1877.	234
Séance du	10 janvier 1878	236
—	7 février 1878.	238
—	7 mars 1878	239
—	4 avril 1878	240
—	2 mai 1878.	242

Digitized by Google

Pages.

Séance du 6 juin 1878. 267
— 4 juillet 1878. 268
— 10 octobre 1878. 269
— 7 novembre 1878. 413
— 5 décembre 1878. 414
Séance du 9 janvier 1879. 415
— 13 février 1879. 417
— 6 mars 1879. 438
— 3 avril 1879 439
— 1er mai 1879 439
— 5 juin 1879. 440
— 3 juillet 1879. 521
— 2 octobre 1879 522
— 13 novembre 1879 523
Séance du 8 janvier 1880. 541
— 5 février 1880. 552
— 4 mars 1880 560
Ouvrages reçus par la Société nivernaise pendant l'impression du huitième volume 566

II.

TABLE DES MÉMOIRES PUBLIÉS DANS LE PRÉSENT VOLUME.

Fouilles dans la grotte de l'*Homme-Mort*, entre Montpellier et Cette, par M. A. Munier. 5
Notes recueillies par M. Lucien Gueneau sur des découvertes de médailles aux environs de Luzy (Nièvre). 9
Un mot de céramographie, par M. Roubet. 19
Étude sur le parcours des anciennes voies romaines dans la partie nord du département de la Nièvre et particulièrement de l'arrondissement de Clamecy (Nièvre), par M. Ruby, architecte à Clamecy 23
Note sur une station de l'âge de pierre à Basseville, près Clamecy (Nièvre), par M. Octave Darlet. 37
Préjugés du centre de la France relatifs aux maladies des enfants, par le docteur Subert (de Nevers). 43
Note sur *Imbertus Dan Dumflunensis* (Imbert d'Anlezy), auteur d'un recueil manuscrit de devises sur la fortune, par M. l'abbé Boutillier 74
Lettre de M. Mégrot relative aux ruines d'une chapelle de Saint-Lay, dans les eaux de la Loire, près Pouilly (Nièvre). . . . 76

Digitized by Google

Pages.

Lettres d'affaires du duc de Nivernais, par M. l'abbé Boutillier.
— Premier article. 77
Deuxième article. 243
Troisième article. 271
Quatrième et dernier article. 549
La question de Gergovia, par M. L. Roubet. 84
Études sur la géographie de la Nivernie pendant les cinq premiers siècles de notre ère, et principalement sur la Gergovie des Boïens, par Mgr Crosnier. 94
Extrait du catalogue des manuscrits français de la bibliothèque de Saint-Pétersbourg. — Ouvrages intéressant le Nivernais. . 129
Lettres de M. Beglot, ancien magistrat, à Reims, sur un vitrail de l'église de Puiseux (arrondissement de Rethel), concernant Henriette de Clèves, duchesse de Nevers et de Rethel, épouse de Louis de Gonzague. 133
Cercueils de pierre trouvés à Cuffy, par M. L. Roubet 135
Mystères et moralités du moyen-âge joués par personnages ou simplement figurés aux entrées des princes dans la ville de . Nevers, par M. l'abbé Boutillier. 144
Note de M. Bonneau du Martray sur la découverte d'une villa avec hypocauste à Marry, commune de Préporché 166
Prieurs de Saint-Christophe de Château-Chinon, par M. Victor Gueneau. 170
Note sur la pierre, le bronze et le fer, dans les environs de Clamecy, lue à la Sorbonne, par l'auteur, M. Darlet 172
Concordat entre le curé de Saint-Père de Nevers et ses paroissiens, en l'année 1494, par M. l'abbé Boutillier. 179
Observations de M. l'abbé Boutillier relatives au caveau de la chapelle de Notre-Dame-de-Lourdes à la cathédrale, où Mgr de Ladoue vient d'être inhumé. 193
Note de Mgr Crosnier sur l'inscription de la tour de Saint-Michel, à Nevers, récemment découverte par M. Bouveault, architecte. 196
Charte de 1487 relative aux Frères-Mineurs de Nevers, communiquée par M. de Chastellux 199
Considérations sur les différents âges de la pierre taillée. — Réponse aux objections faites au congrès international de Budapest, sur le classement des silex de Sauvigny (Nièvre), par M. le docteur Jacquinot 202
Rapport sur une inscription romaine récemment découverte à Monceaux-le-Comte, mentionnant les *Opifices loricari* du pays éduen, par M. l'abbé Boutillier 214
Notes complémentaires sur l'inscription de Monceaux-le-Comte. 546

Digitized by Google

Pages.

Promenades archéologiques dans le département de la Nièvre, par M. le docteur Jacquinot. — 1er article : Arzembouy, Arthel. 225
2e article : Saint-Honoré, Préporché. 282
3e article : Notice sur des sépultures antiques découvertes auprès de Pougues-les-Eaux. 418
4e article : Oisy, Billy, près Clamecy 528
5e article : Imphy. 537
Note nécrologique sur M. Benjamin Laroche. 253
L'auteur des fresques de l'église Saint-Pierre de Nevers, par M. l'abbé Boutillier. 255
Habitation gallo-romaine à Seuilly, commune de Challuy (Nièvre), par M. le docteur Subert. 262
Pistillus gobulus, par M. L. Roubet 265
Extrait des notes historiques de M. Ruby sur l'arrondissement de Clamecy 292
Notice sur les écrivains de Clamecy et leurs publications, par M. Sonnié-Moret 299
Le marquisat d'Espeuilles, par M. Victor Gueneau. 323
Anciennes marques des boulangers de Nevers, par M. l'abbé Boutillier 406
Drames liturgiques ou rites figurés et cérémonies symboliques dans l'église de Nevers, par M. l'abbé Boutillier. 441
Une estèque de l'époque romaine, par M. L. Roubet. 542
Notice biographique sur Michel Despréfays, par le même . . . 544
Inscription sur le coq du clocher de Saint-Benin-d'Azy. . . . 553
Un nouveau cachet d'oculiste romain, par le docteur S. Camuset. 553
Lettre de M. Victor Gueneau, sur Moulins-Engilbert. 564

ERRATA.

Page 17, note de M. Jacquinot, *au lieu de* : procès-verbal du 6 août 1876, *lisez* : 6 avril 1875.

Page 520, 12e ligne, *au lieu de* : comme dans, *lisez* : comme donc.

Nevers, Imp. Fay, G. Vallière, succr.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NIVERNAISE

DES

LETTRES, SCIENCES ET ARTS.

TABLE DES DIX PREMIERS VOLUMES.

A NEVERS

CHEZ MAZERON, LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ, RUE DU COMMERCE

ET CHEZ M. MORIN-BOUTILLIER, LIBRAIRE, AVENUE DE LA GARE.

1891

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

PRÉFACE DE LA TABLE.

Depuis longtemps nos confrères laborieux réclamaient la table que je leur présente aujourd'hui pour les dix premiers volumes du *Bulletin*.

Suivant le plan adopté le plus fréquemment pour les tables de recueils composés de notices, les noms d'hommes et de lieux ainsi que les matières se trouveront rangés en une seule table très-brièvement analytique. Les mots d'un sens plus étendu, comme archéologie, monuments romains, monnaies, liturgie, comprendront, sous une même rubrique, les divers articles traitant du même objet.

Le nom de chaque auteur est suivi de la liste complète de ses notices insérées dans le *Bulletin*. Les titres de ces articles reparaîtront dans l'ordre des matières, pour permettre au chercheur de se fixer à son gré par le nom de l'auteur ou par le titre du sujet.

Sans être simplement sommaire, cette table ne contient pas tous les noms cités. Une exactitude aussi minutieuse, indispensable pour les textes anciens, dépassait les limites de notre tâche. Les faits et les noms qui sont l'objet principal d'une note ou d'un alinéa ont été seuls mentionnés. Je m'estimerai heureux si ce travail, tel que je l'ai compris, est trouvé assez complet et suffisant pour servir de guide au milieu des dissertations et des études locales déjà nombreuses

Digitized by Google

qui sont disséminées dans nos *Bulletins*. M. Octave de Villenaut a bien voulu m'aider dans le dépouillement de deux volumes.

La table des matières est suivie d'une liste : 1° des principaux articles par volume ; 2° des planches et dessins ; 3° des documents et collections de pièces.

Le Président,

RENÉ DE LESPINASSE.

Digitized by Google

TABLE GÉNÉRALE

DES DIX PREMIERS VOLUMES.

A

Achun, bornes dîmales à, II, 133.

Affranchissement, charte d', par le sgr d'Apremont, III, 288. — D'une communauté de laboureurs à Montaron, par Jean de Reugny, en 1627, IX, 180. — Par Jacques de Charry, prieur de Mazille, 197. — Par le sgr d'Espeuilles, X, 327, 331, 337; par le sgr de Saint-Benin-des-Champs, 375.

Agathe, sainte, ses reliques à Tannay, III, 36.

Agriculture, méthode de comptabilité avec chiffres et tableaux, par Edme Mirault. Voyez *Comptabilité*. — Notes sur la ferme-école de Poussery, IX, 187.

Alasseur, Jean, émailleur à Nevers, IX, 45.

Albret, Marie d', comtesse de Nevers, ses tapisseries de Saint-Cyr, I, 195. — Jacques d', év. de Nevers, son bréviaire, III, 334. — Charles et Marie d', VII, 48, 105. — Présents offerts à Marie d', 433, 435. — Inscription funéraire de Françoise d', VIII, 132.

Alise-Sainte-Reine, quelques mots sur (2 planches), IV, 108.

Alixand, Pierre, lieutenant au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, X, 545.

Alluy, notice sur l'église d', par M. Charleuf, I, 321. — Cachet de médecin-oculiste romain trouvé à, 352 — Alluy, *Alisineum*, 372 — Peintures murales de la crypte, II, 41.

Ancres de marine, leur fabrication à Guérigny, VI, 412.

André, chapelle de saint, à Saint-Cyr, VII, 325.

Anglure, Jean d', sgr de Villemenant, V, 229

Anizy, fief près Vandenesse, VIII, 520. — Seguin d', 558.

Digitized by Google

Anlezy, Imbert d', sgr de Dumphlun, x, 74. — J. d', sgr d'Espeuilles, 331, 348, 362.
Anne, chapelle de sainte, à Saint-Cyr, VII, 364.
Annuels (les) de messes, VII, 331.
Anssienville, Louis d', sgr des Bordes, V, 295.
Anthien, tumuli trouvés à, IV, 405.
Anthropologie préhistorique. V. *Archéologie*.
Antoine, chapelle de saint, à Saint-Cyr, VII, 360.
Apremont, château d', III, 225. — Guiot de Révillon, sgr d', 288. — L'église et les cloches d', VIII, 196. — Inscriptions à, 229, 287, 360.
Arbalêtriers, notes sur leur confrérie à Decize, I, 420.
Arbouze, la vénérable Marguerite d', III, 244.
Arbres fruitiers, leur culture dans le Nivernais, par M. Trochereau, III, 420.
Archéologie. — Articles sur le coq des clochers, III, 140. — Promenade archéologique dans les départements de l'Yonne et de Saône-et-Loire, 438. — Une séance archéologique au musée de Latran, par Mgr Crosnier, V, 83. — Statue d'Apollon à Entrains, IX, 305. — Description archéologique d'Arthel, X, 224-233. — Voyez *Symbolisme*.
Archéologie préhistorique. — Monuments druidiques ou prétendus tels, I, 26. — Celtiques à Cizely, 45. — Bronzes gaulois à Bouy-sur-Ciez, 54. — Dolmen à Tannay, 62. — Pierre antique à Saint-Révérien, 336. — Bloc celtique à Breugnon, 471. — Note sur l'industrie métallurgique gauloise au Beuvray, VI, 503. — Epigraphie celtique à La Guerche, VIII, 269. — Note sur une sépulture gauloise à Sauvigny-les-Bois, 378. — Objets antiques à Lurcy-le-Châtel, IX, 141. — Divers gisements paléolithiques, par le docteur Jacquinot (16 planches), 213-240. — Considérations sur les populations primitives de la Gaule, 240-262. — Tumuli de l'âge de bronze, 285. — Deux dolmens à Châteauvert, près Clamecy, 292. — Note sur les tumuli de l'âge du bronze à Saligny, 293-298. — Les sciences préhistoriques au congrès de Châlons-sur-Marne, 309. — Silex taillés à Basseville, 335. — Sur les sciences préhistoriques, 432. — Fouilles dans la grotte de l'Homme-Mort, près Montpellier, X, 5. — Une station de l'âge de pierre à Basseville, près Clamecy (5 planches), 37. — Sarcophages à Cuffy, 135 — Sur la pierre, le bronze et le fer, près Clamecy, 172. —

Digitized by Google

Congrès international de Budapesth, sur le classement des silex de Sauvigny (Nièvre), par le docteur Jacquinot, 202. — Promenades archéologiques dans le département de la Nièvre, 223, 283. — Sépultures antiques découvertes auprès de Pougues-les-Eaux (4 planches), 418.

Archives du château des Bordes, III, 460; V, 245 à 415. — Du château de la Montagne, inventaire, X, 347.

Arcilly, fief, VIII, 520.

Arcy, fief près Vandenesse, VIII, 559. — Grottes d', IX, 384-390.

Aré, chapelle de saint, VII, 311.

Armes, Pierre d', chanoine-archidiacre de la cathédrale, VII, 367.

Armorial du Nivernais, par George de Soultrait, exposé des conditions de publication, V, 191. — Suite de l'impression, VII, 257. — Observations, IX, 18.

Arthault Trousseau, sgr de Rosemont, sa fondation à Saint-Cyr, VII, 305.

Arthel, description archéologique d', X, 224.

Asnois, les seigneurs d', Regnaut de Saint-Verain, Jean de Beaujeu, Louis de Salazart, Adrien de Blanchefort, par M. Sonnié-Moret, V, 422.

Assigny, Henri Flamen d', membre de la Société, le 9 juillet 1868, V, 417. — Don au musée d'un bas-relief en pierre, VIII, 409. — Frédéric F. d'A. Sa lettre sur les mobiles de la Nièvre, IX, 4.

Assignats, billets de confiance pour, II, 221.

Atelier de silex taillés à Sauvigny-les-Bois, VIII, 410.

Aubigny-sur-Loire, droits de l'évêque de Nevers à, VI, 31, 69. — La taille à, 83. — Les cens d', 154. — Accord pour la justice d', 188.

Aurores boréales, orages et trombes, par l'abbé Laborde, VIII, 65.

Autels et chapelles, leurs anciens vocables. — Voyez *Chapelles de Saint-Cyr; bénéfices*.

Autels votifs. — Voyez *Monuments romains*.

Autry, Louis d', sgr de Villemenant, V, 228.

Autun, église Saint-Lazare à, III, 447. — Une excursion au Beuvray et à, VI, 461.

Auxerre, congrès d', III, 226, 253. — Les évêques d', à l'église de Varzy, IV, 129. — Excursion à, IX, 392, 400.

Avallon, séance archéologique à, III, 69. — L'église Saint-Lazare à, 439. — Excursion à, IX, 380, 384.

Avril, président d'âge pour la formation de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts, le 12 mai 1851, I, 1.

Digitized by Google

Avril-sur-Loire, statues et objets romains découverts par MM. Gallois, Verdevoye, de Fontenay, I, 33.

B

Babaud de La Chaussade, Pierre, acquéreur de Villemenant en 1753, V, 239, 417. — Fondateur des forges de Guérigny, VI, 366.

Bacon-Tacon (docteur), premier propriétaire des eaux de Saint-Honoré, IV, 331.

Balorre, Edme de, IX, 198. — Armoiries de, 211.

Bar, baron de, son album de dessins offert à la Société, I, 106. — Élu vice-président le 14 mai 1857, III, 6. — Sa notice nécrologique par M. de Maumigny, 63.

Bar, Jehan et François de, barons de La Guerche, VIII, 221, 341.

Barat, trésorier-conservateur à la première séance le 5 juin 1851, I, 1 — Réélu le 4 mai 1854, II, 1. — Notice biographique sur le commandant B., VIII, 81.

Baraton, famille de, X, 364, 375.

Barbarie, la cité antique de, près La Machine, IX, 110, 139, 140, 307.

Barbe, sainte, sa chapelle à Saint-Cyr, VII, 381. — Culte de sainte IX, 288.

Bard, articles de Joseph, III, 140.

Bardet, Edme-François, écrivain, né à Clamecy, X, 312.

Bardin, Pierre, orfèvre, VII, 428. — Philiberte B., VIII, 280.

Barrault, Charles de, VIII, 552.

Barres, Pierre des, sgr de Chitry, VII, 269. — Louis et Jacques des, sgrs de Neuvy, VIII, 290. — Guillaume des, 337.

Basseville, près Clamecy, station de l'âge de pierre à, X, 37.

Baudiau, l'abbé, curé de Dun-les-Places, son histoire du Morvand, V, 5.

Baudoin, architecte à Avallon, rapport sur les ruines gallo-romaines de Saint-Révérien, I, 179 — Famille de Baudoin, VIII, 546 ; IX, 211.

Baudreuil, Jean, secrétaire du roi saint Louis à Moulins, III, 317.

Baulne-les-Cuffy, vestiges romains à, VIII, 397. — Monnaies à, IX, 51.

Baylens de Poyanne, Léonard de, sgr de Vandenesse, VIII, 526.

Bazay, de, sgr du Bazoy, IX, 195.

Beaufort, Louis de, sgr de Vandenesse, VIII, 511. — De B. Canillac, IX, 211.

Beaujeu, Philibert de, év. de Bethléem, sa charte du 22 janv. 1529 (v. s)., IV, 2. — Jean de, sgr d'Asnois, V, 426.

Digitized by Google

Beaumont, de, sgrs d'Espeuilles, x, 323, 354, 357, 372.
Beaumont-la-Ferrière, excursion à, IX, 341.
Beauvoir, Claude de, sgr de Chastellux et de La Guerche, VIII, 341.
Beaux-arts, lauréats des, à l'exposition de Nevers en 1863, IV, 104.
Bégat, Prosper, imprimeur, membre de la Société, titres de ses ouvrages, IV, 240; a publié dans le Bulletin : Notice sur l'imprimerie à Nevers, IV, 162 à 246.
Bénéfices et fondations d'autels, VII, 297.
Bernay (Cher), fief des Gascoing de Demeurs, VIII, 185.
Berryat, Charles-J.-J. écrivain né à Clamecy, x, 306.
Berthier, curé de Saincaize, poète nivernais au XVIIe s. fragments de quelques poésies, II, 121 ; III, 96, 225, 390. — Notes sur, VI, 280.
Berthier de Bizy, propriétaires de Mauvitu, près Meauce, VI, 339. — Procès avec M. de La Chaussade à Guérigny, 379. — Claude de B., sgr du Veuillin, VIII, 199.
Bethléem, liste chronologique des évêques de, par M. Crosnier, 261. — Caveau découvert dans l'église de, VI, 345. — Voyez *Beaujeu*.
Bethune-Sully, François de, sgr des Bordes, V, 308. — Louis de B. Pologne, VIII, 230.
Beuvray, compte-rendu d'une excursion, par Mgr Crosnier, III, 98. — Une excursion à Autun et au mont, par le docteur Subert, VI, 461 à 502. — Note sur l'industrie métallurgique gauloise au, par Ad. de Villenaut, 503. — Cordelle du, IX, 299.
Bigot, René-André, officier public et municipal de la commune de Nevers, III, 246.
Billard de Courgenay, son poème, en 1620, sur la croisade contre les Turcs, II, 267.
Billaut, Adam, actes de baptême de ses enfants, II, 305 ; III, 116, texte, 122 ; VI, 280.
Bisat, Guillaume, receveur de l'hôtel de ville, extrait de ses comptes, VII, 260.
Blanchefort, les, sgrs d'Asnois, V, 430.
Blandin, docteur J., son livre sur les oiseaux, rapports du docteur Subert, VIII, 376.
Bocages (les), comédie pastorale, par le sieur de La Charnais, II, 12.
Boccard, Pierre et Bernard, sgrs de Vandenesse, VIII, 506.
Boëre, l'abbé, curé de Mesves, inscription romaine de son église, IV, 370; 408. — Une mosaïque à Crux-la-Ville, VII, 246.
Bœuf gras, remarques sur la fête du, III, 85.

Digitized by Google

Bogros, l'abbé, son ode à l'Océan, VIII, 159.

Bogros, docteur, membre de la Société le 3 février 1859. — A publié des poésies : le Soir dans la forêt ; les Deux Tilleuls ; les Bons Anges, III, 112. — La rivière l'Yonne, 175. — Mage et Berger ; l'Étoile du matin, 355. — Son Histoire de Château-Chinon, IV, 290. — Fouilles opérées à Château-Chinon, 293.

Boïens, discussion sur leur pays, II, 93, 117, 131, 138 ; IV, 397.

Bois de Fiennes-Olivier, Louis du, sgr de Vandenesse, VIII, 519 ; IX, 211.

Boisserand, de, sgr de Lamenay, IX, 211 ; X, 396.

Bolacre, l'abbé, premier directeur des sœurs de Nevers, I, 274. — Jacques B., lieutenant-général de Nivernois, III, 237. — Françoise B., sa fille, VIII, 175.

Bongars, François de, sgr d'Arcilly, VIII, 551.

Bonvallet, Adrien, membre de la Société le 27 février 1868, V, 183. — A publié dans le Bulletin : Notice sur le château de Villemenant et sur ses seigneurs, V, 218. — Le château des Bordes et ses seigneurs, 245 à 415. — Notice historique sur la commune de Saincaize-Meauce, VI, 268 à 342.

Bordelages dus à l'évêque du Nevers au XIIIe siècle, VI, 170.

Bordes, pièces des archives du château des, III, 460. — Le château des, et ses seigneurs, par Adrien Bonvallet, V, 245 à 415 (7 planches). — Le château ; les familles des Bordes, de La Platière, de La Grange d'Arquian, de Béthune ; les propriétaires au XIXe siècle : de La Tour du Pin, de Maisières ; nombreux extraits de titres.

Bornes dîmales à Achun, II, 133. — Borne de corvée, trouvée aux Sables, près Nevers (une planche), par M. Cirodde, III, 173.

Bornet, Théodore, trésorier le 2 mai 1861, III, 368 ; IV, 12, 411 ; ses poésies, 13 ; remarques sur la fonte ou fer fusible, 299. — A publié dans le Bulletin : Note sur la rupture du pont de Fourchambault, II, 341. — Recherches sur les combinaisons et les puissances des polynômes, III, 166, 181 à 224. — Note sur les charrues antiques (une planche), IV, 56. — Squelette de crocodile trouvé dans une carrière des environs de Nevers, 436. — Notes sur les forges de La Chaussade, VI, 412. — Observations sur la comptabilité agricole de M. Mirault, VII, 463.

Digitized by Google

Bouchat, messire du, procureur du chapitre de Nevers, III, 255.
Bouchers de Nevers, coutumes dues à l'évêque par les, VI, 119.
Bouessart, forteresse de, VIII, 502.
Bougie, procession dite de la, en 1732, III, 117.
Bouhy, sarcophage chrétien et autels votifs consacrés à Mars, I, 326.
Boulangers de Nevers, marques des, X, 406.
Boullène de Saint-Rémy, Marie-Reine, marquise d'Espeuilles, X, 344.
Bourbon, Pierre, sa marque de boulanger, X, 410.
Bourdillon, Imbert de La Platière, maréchal de, sgr en partie des Bordes, V, 288.
Bourges, monnaie de, lettres d'Henry IV pour son transfert à Nevers, V, 8.
Bourgogne, Charles de, comte de Nevers, sa ballade à Regnier, bailli d'Auxerre, III, 355, 371. — Philippe, Charles de, VII, 40, 94. — Tombeau de Jean de, VII, 339. — Rétable de Jean de, 365. — Présents offerts à Philippe de, 431. — Paule de Brosses, femme de Jean de, 434. — Epitaphe de Jean de, VIII, 353. — Voyez *Comtes*.
Boutillat, Philibert, bailli de Nivernois, sgr d'Apremont, VII, 410. — Catherine de, VIII, 197. — Philibert B., 360. — Famille de, X, 358, 364, 373.
Boutillier, l'abbé, membre de la Société le 6 décembre 1861, III, 403. — Élu archiviste le 13 mai 1869, VI, 11 ; VIII, 62 ; X, 2. — A publié dans le Bulletin : Poésies de l'abbé Mathey, III, 408. — Les Coustres de Saint-Cyr, 455. — Les pierres crapaudines, V, 186. — Dépenses pour le passage de saint Vincent Ferrier à Nevers en 1417, 188. — Etat des dépenses de la construction de la porte du Croux au XIVe siècle d'aprés les anciens comptes des receveurs de la ville de Nevers, 435. — Notes sur l'évêque Jacques Spifame, VI, 263. — Passage de troupes à Nevers, VII, 258. — Mémoire sur les anciens vocables des autels et chapelles de la cathédrale de Nevers, 294. — Requête d'un maître ès-arts aux échevins de Nevers, VIII, 392 ; — de l'imprimeur Jehan Millot, 490. — Deux épisodes de l'histoire des émailleurs de Nevers, IX, 43. — Note sur Imbert d'Anlezy, sgr de Dumphlun, X, 74. — Lettres d'affaires du duc de Nivernais, 77, 243, 271, 549. — Mystères et moralités du moyen-âge joués ou figurés aux entrées

Digitized by Google

des princes dans la ville de Nevers, 144. — Concordat entre le curé de Saint-Père de Nevers et ses paroissiens en l'année 1494, 179. — Observations relatives au caveau de la chapelle de Notre-Dame-de-Lourdes à la cathédrale, 193. — Rapport sur l'inscription romaine découverte à Monceaux-le-Comte, mentionnant les « opifices loricari » du pays éduen, 214. — L'auteur des fresques de Saint-Pierre de Nevers, 255. — Anciennes marques des boulangers de Nevers, 406. — Drames liturgiques et rites figurés ou cérémonies symboliques dans l'église de Nevers, 441 à 521. — Notes complémentaires sur l'inscription romaine de Monceaux-le-Comte, 546.

Bouveault, architecte de la Société le 7 mai 1863, IV, 12; 411; X, 2. — Débris romains rue de la Banque à Nevers, IV, 405. — Son modèle de diplôme, VIII, 74.

Bouy-sur-Ciez, bronzes gaulois à, I, 54.

Bouzitat, Vincent, sa fondation à la cathédrale, VII, 353.

Brandons, le dimanche des, en nivernais, I, 406.

Bréchard, Gaspard de, sgr de Villemenant, V, 229. — Jean de, sgr de Martigny, VIII, 561.

Brémond d'Ars, M. de, élu de la commission de rédaction, II, 307. — Vice-président le 25 mars 1857, III, 62.

Breschard, Jeanne-Charlotte de, religieuse de la Visitation, III, 277. — De B., IX, 211.

Breton, M. L., sa donation de divers objets trouvés au Temple, IV, 406.

Bréviaires et livres liturgiques. — Voyez *Liturgie*.

Brisson, sgrs de Saincaize, VI, 294. — Inscription funéraire de Philibert B., VIII, 132, 133.

Broc de Segange, L. du, membre de la Société le 5 août 1852; son étude sur le peintre Giovanni, I, 76. — Élu conservateur du musée, II, 150; — de la commission de rédaction, 307. — Son classement du musée de la Porte du Croux, 344. — Vice président le 18 novembre 1868, 97. — Son livre : La Faïence, les Faïenciers et les Emailleurs de Nevers, III, 380; IV, 12. — A publié dans le Bulletin : Les actes de baptême des enfants de Charles de Gonzague et des enfants d'Adam Billaut, III, 119, 122. — Mission diplomatique confiée par Louis XIII à François du Broc du Nozet, 125. — Pièces sur Fouché, 245.

Brocelée, Guillaume de, sgr de Saincaize, VI, 286.

Brouin, paroisse d'Aunay, X, 361.

Digitized by Google

Bulliot, président de la Société éduenne, reçoit les délégués de la Société nivernaise, VI, 472.

Bureau, Philippe, sgrs de Chevannes-Bureau, VIII, 563.

Bussy, le régiment de, à Givry, IV, 460.

C

Câbles en fer à Guérigny, par M. Bornet, VI, 415.

Cachets de médecins-oculistes romains, par M. Crosnier, I, 352. — X, 553.

Caffort, colonel d'artillerie, vice-président, à la première séance, le 5 juin 1851, I, 1.

Caléfaction, ses effets sur les liquides, par M. l'abbé Laborde, VII, 441.

Calisti, inspecteur d'académie, préside la séance du 6 mai 1858 ; ses observations sur l'origine des communes, III, 81.

Callac, comte de, préfet de la Nièvre, membre de la Société et président honoraire, IV, 159.

Camps retranchés à Saint-Parize, Chantenay, Saint-Saulge, Marzy, Tracy, X, 124.

Camuset, le docteur, un nouveau cachet d'oculiste gallo-romain, X, 553.

Canat, boulanger, X, 412.

Carroble, Girard de, sgr de Villemenant au XIIIe siècle, V, 221. — Sgr de Lamotte-Chaulot, X, 363.

Carte du département de la Nièvre, I, 35.

Cartulaire nivernais en projet, IV, 349.

Cassiat, Simon, chapelain, VII, 336. — Germain C., chanoine, 361.

Catalaunique, bataille, essai géographique et historique sur la, par M. Crouzet, III, 296.

Cathédrale de Nevers. — Voyez *Saint-Cyr, chapelles*.

Catherine, chapelle de sainte, VII, 307, 325.

Caumont, A. de, préside la séance du 6 août 1868, V, 433.

Caziot, Léonard et Antoine, chanoines, leur chapelle, VII, 324.

Cens dus à l'évêque à Nevers et dans les paroisses, VI, 47, 125, 180.

Céramique artistique (lauréats de) à l'exposition de Nevers en 1863, IV, 96. — Fragments de poterie à Gimouille, X, 19. — Plats de faïence, 415. — Vases funéraires, 422. — Voyez *Poteries, Faïenciers*.

Céramographie. — Voyez *Poteries*.

Cessions, les, territoriales dans notre histoire par Ad. de Villenaut, VII, 276, 399.

Digitized by Google

Chabannes, Jacques de, sgr de Vandenesse, VIII, 502. — Geoffroi, Jean de, 513. — De Ch. IX, 211.

Chaillot, Antoine et Ignace, imprimeurs en 1682, IV, 187.

Challe, président de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, ses rectifications sur Jean Regnier, IV, 156.

Chambrun, sgrs d'Uxeloup, X, 395.

Chambure, Henri de, la Société lui vote des remerciements, III, 58. — Son rapport au conseil général sur l'impression de l'Inventaire de l'abbé de Marolles, V, 196.

Chamorot, Pierre, chirurgien, VIII, 221. — Louis C., 222.

Champaudon, le fief de, V, 333.

Champrobert, Jean de, sgr d'Arcy, VIII, 559.

Chanoines, leur soutane rouge à Saint-Cyr de Nevers, III, 226, 241, 253. — Chanoines de Sainte-Eugénie de Varzy, IV, 146.

Chantenay, monnaies gauloises à, III, 452. — Romaines à, IX, 277. — Camp retranché à, X, 124.

Chape symbolique du XVIe siècle, III, 360, 362.

Chapelle aux Chats, notes sur la, IX, 337.

Chapelle de Saint-Lay, près Pouilly. — Voyez *Lay*.

Chapelles de la cathédrale de Saint-Cyr, mémoire sur les anciens vocables des, par M. l'abbé Boutillier, VII, 294 à 399 : Saint-Cyr et Sainte-Julitte ; Notre-Dame-de-la-Grotte ; des Saints-Léger-et-Aré ; des Saints-Gervais-et-Protais ; de Saint-Sébastien ou des Mige ; de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle ; de Sainte-Catherine ; de Fontenay ; de Saint-Fiacre ; du Corps-du-Christ et de Saint-Luc ; de Sainte-Croix ; le grand autel ; de Saint-Georges ; de Sainte-Madeleine ; de Saint-Mathieu ; Notre-Dame-des-Chapelles ; de Saint-Agnan ; de Saint-Nicolas ; de Saint-Marcel ; de Sainte-Anne ; de Notre-Dame-la-Blanche ; de Saint-Michel ; de la Passion ; de Sainte-Solange ; de Sainte-Claire ; du Sacré-Cœur ; des Saints-Côme-et-Damien ; de Saint-Jean ; des Regnard ; de Saint-Etienne, VII, 294 à 399.

Chapellenies de l'église de Nevers, VII, 393.

Chapitre de Saint-Cyr, livre noir du, extraits, VII, 386.

Charbon, famille de la paroisse de Cuffy, VIII, 285.

Chargères, François de, sgr de Vaux, VIII, 552.

Charleuf, G. — A publié dans le Bulletin : Notice historique et archéologique sur Semelay, I,

Digitized by Google

201. — Sur l'église d'Alluy, 321. — Quelques mots sur Alise-Sainte-Reine (2 planches) IV, 108. — Fragment d'inscription à Saint-Honoré, 297. — Etude archéologique sur les sources thermales de Saint-Honoré, 318, 350. — Lettre sur objets romains, 413.

Charrues antiques, note sur les, par M. Bornet, IV, 56.

Chartes nivernaises, acquisitions de 50, IV, I, 475. — Liste des, acquises à la vente de M. Landresse, 274.

Charton, Jehannet, orfèvre à Nevers, VII, 432.

Chastellux, notes d'excursion de la Société à, VIII, 439.

Chastellux, comte de, communique une charte de 1487 sur les Frères-Mineurs de Nevers, X, 199.

Château-Chinon, objets romains à, II, 3. — Fouilles par le docteur Bogros à, IV, 293. — La seigneurie de, VIII, 504. — Jeanne d'Eu, comtesse d'Étampes, dame de, 506. — Prieurs de Saint-Christophe de, X, 169.

Château ducal de Nevers, la légende de Clèves au. — Voyez *Clèves*.

Châteauneuf-sur-Allier, terrier de la châtellenie de, IX, 130.

Château-Renaud, les, sgrs de Germigny, VIII, 297.

Châtillon, Hugues de, fonde le prieuré de Saint-Honoré, IV, 329. — Jean de, sgr de Cours-les-Barres, 445 ; VIII, 346.

Châtillon-en-Bazois, pierre tombale de Jehan de Ch. en 1470, (une planche), IV, 307 — Médaille trouvée à, V, 81. — Quêtes paroissiales de, VI, 76. — Notes d'une excursion à, VIII, 483.

Chaugy, de, sgrs de Cossay, Pouligny, IX, 190 et 211 ; X, 397.

Chautay, près La Guerche, Cher, ruines gallo-romaines au, par M. Roubet, IV, 11. — Les cloches de l'église du, VIII, 178, 275. — Moules en terre trouvés au, IX, 264.

Chavanton, l'abbé, curé d'Entrains, envoie une plaque votive, VII, 244.

Chéry, Eustache de, év. de Nevers, VII, 334, 352 ; IX, 211.

Chevannes - sous - Montaron, prieurs de, IX, 200.

Chevenon, vente d'un terrain à, I, 410. — Fouilles à, III, 108. — Gisements à, IX, 213-240. — Documents sur, X, 382-396.

Chèvres, l'étang de, près Vandenesse, VIII, 547.

Chevroches, hache en silex à, IX, 280.

Chiddes, guerres religieuses à, IX, 299.

Chitry, ses mines de plomb argentifère, VII, 269. —

Digitized by Google

Notes d'une excursion à, VIII, 426.
Choléra, étude sur cette épidémie, par le docteur Maurin, rapport du docteur Subert, V, 16.
Christ, chapelle du, à Saint-Cyr, VII, 320, 333.
Chronique des évêques et des comtes de Nevers, écrite au XVIe siècle, VII, 10.
Cirodde, Alfred, ingénieur, sur le travail de M. Bornet concernant la puissance des polynomes, III, 166. — Une borne trouvée sur les Sables, près Nevers, 173.
Cizely, monuments celtiques à, I, 45.
Claire, chapelle de sainte, à Saint-Cyr, VII, 376.
Clamecy, notice archéologique et iconographique sur l'église de, III, 381 ; IX, 350, 357. — Parcours des anciennes voies romaines à, carte, X, 23, 34. — L'âge de bronze à, 172. — Notice sur les guerres religieuses à, par M. Ruby, 292. — Les écrivains nés à, par M. Sonnié-Moret, 299, 323.
Clamecy, J. de, comte de Nevers. — Voyez *Jean*.
Clément V, pape, son passage à Nevers, III, 313, 320.
Clément, l'abbé, découvre des objets romains à La Motte-Pasquier, près Saint-Amand-en-Puisaye, I, 39. — Sa lettre sur les bornes dîmales d'Achun, II, 133. — Sa lettre sur une pierre tombale (une planche), IV, 307. — Sur une médaille de François Ier, V, 81. — Poésie : Toast à l'agriculture, VIII, 384.
Clèves, François de, comte de Nevers, inventaire en 1566 après son décès, III, 17. — Jacques de, 230. — Engilbert de, VII, 44, 100. — Tombeau de François de, 339. — Présents offerts à Fr. de, 437 ; à Henriette de Cl., 438. — Epitaphes de Engilgilbert et Charles de, VIII, 354. — La légende de, au château ducal de Nevers, 366. — Henriette de, duchesse de Nevers, son vitrail en l'église de Puiseux (Ardennes), X, 133.
Cloches, de l'antiquité des, VIII, 166. — Un marinier dit l'ami des, 200.
Cloyseault, prêtre oratorien, né à Clamecy, X, 304.
Cluny, Jean de, chantre de la Cathédrale, VII, 363.
Collégiale, église, de Saint-Martin à Clamecy. — Voyez *Clamecy*.
Colombe, fief relevant du roi, X, 367.
Côme-et-Damien, chapelle des saints, à Saint-Cyr, VII, 377.
Communes, observations de M. Calisti sur leurs origines, III 82.

Digitized by Google

Comptabilité agricole, méthode de, en partie double, par Edme Mirault, VII, 465 à 562.

Comtes et ducs de Nevers, remarques sur quelques monnaies et jetons, II, 203. — Croisade contre les Turcs dirigée par Charles de Gonzague, 225. — Discours adressé à Donzy au duc, 300. — Prise de Mauléon par le duc de N.; lettre d'un gentilhomme du Poitou, 391. — Inventaire après le décès de François de Clèves en 1566, III, 17. — Maison de Flandre, 278. — Nouvelles études sur les, 477. — Tableau généalogique des, 481; comtes amovibles, comtes héréditaires, 483; Courtenay, Donzy, Forez, Châtillon et Bourbon, 486; Bourgogne et Flandre, 488; d'Albret et Clèves, 491; ducs de Gonzague, 493; Mancini, 494. — Chronique ou histoire abrégée des évêques et des comtes de Nevers, écrite au XVIe siècle par R. de Lespinasse, VII, 10, 26 et suiv. — Comtes et ducs, liste du tableau synoptique de l'Hist. du Nivernais, 118 à 240. — Leurs tombeaux à Saint-Cyr, 339.

Condamnés à mort nivernais, liste des. — Voyez *Tribunal révolutionnaire*.

Confrérie des Plats à Nevers au XIIIe siècle, I, 402. — Des Arbalétriers à Decize, 420.

Congrès de Châteauroux, les sciences préhistoriques au, par le docteur Jacquinot, compte-rendu par Louis Roubet, IX, 20-36. — De Châlons-sur-Marne, 309.

Conseil général de la Nièvre accorde une allocation de 300 fr. en 1852, I, 85.

Coq, le, superposé à la croix, étude de Mgr Crosnier, III, 140. — Le coq de l'église du Gravier, VIII, 177.

Corbier, Claude, sous-agent administratif de la marine, a publié dans le Bulletin : Notice historique sur les forges de La Chaussade à Guérigny, VI, 350.

Corbigny, remarques sur cette abbaye, par M. Morellet, I, 64. — Sarcophage à, III, 54. — Ms sur l'origine de la ville, Corbon, son premier seigneur, III, 178, 226. — Notes d'une excursion à, VIII, 430.

Corvol-l'Orgueilleux, chapelle des Saint-Marc-et-Saint-Georges à, IV, 298.

Cosne, ses forges réunies à Guérigny, VI, 363.

Cossay, Philibert de, sgr de Chaumigny, VIII, 559. — Famille de, IX, 211.

Cotignon, Drouin et Jean de, X, 359.

Coude (près Patinges, Cher),

Digitized by Google

Jehan Marion, sgr de, en 1579, IV, 8.

Cougny, professeur de rhétorique, pro-secrétaire à la première séance, le 5 juin 1851, I, 1 ; II, 1. — A publié dans le Bulletin : Notice sur une pierre antique trouvée dans les ruines de Saint-Révérien, I, 336. — Analyse de la comédie du sieur de La Charnais : les Bocages, II, 12.

Coulanges, Maurice de, évêque de Nevers, sa conduite en 1388 au sujet de l'Immaculée Conception, II, 101. — Sa sépulture à Saint-Cyr, III, 465.

Coulanges-les-Nevers, mosaïque de l'église de (un chromo), III, 242.

Coulonge, le prieur de, X, 545.

Cours-les-Barres, droit du port de, IV, 458. — L'église et les cloches de, VIII, 188. — Inscription à, 224, 282. — Seigneurs de, 345.

Courtenay, Pierre de, comte de Nevers. — Voyez *Pierre.*

Courvol, famille de, IX, 167-211.

Coustres, custodes ou gardiens de l'église Saint-Cyr, par L. Roubet, III, 393. — Recherches sur les, par M. l'abbé Boutillier, 455.

Coutumier général de Nivernais, titre d'un, IX, 336.

Crapaudines, les pierres, V, 187.

Crécy-sur-Canne, gisements paléolithiques à, 213-240.

Crocodile fossile trouvé dans une carrière des environs de Nevers, IV, 436.

Croisade prêchée à Nevers au XVIIe siècle, sous la direction de Charles de Gonzague, II, 225. — Poème de Billard de Courgenay sur la croisade contre les Turcs, 267.

Croix, Monographie de la, par Mgr Crosnier, IV, 17 à 52. — La croix avant J.-C. — Les différentes pièces de la, 24. — Dans les catacombes, 26. — Depuis Constantin jusqu'à la fin du VIe siècle, 35. — Le crucifix, 42. — Tableaux du crucifiement, 47 (4 planches, un chromo). — Appendices, (une planche), 126. — Autel Sainte-Croix à Saint-Cyr, VII, 337. — Observations sur le Christ dit de Charles-Quint, 459.

Crosnier Mgr, protonotaire apostolique, vicaire général de Nevers, fondateur et président de la Société à la première séance, le 5 juin 1851, I, 2. — Son livre : la Monographie de la Cathédrale, 3. — A publié dans le Bulletin : Histoire symbolique et iconographique du lion, I, 88. — Rapport de la commission pour la restauration de l'église Saint-Etienne de Nevers, 109. — Notice sur le prieuré de Saint-Gildard et les sœurs de la Charité de Nevers,

Digitized by Google

233. — Mémoire sur les cachets de médecins-oculistes romains, 352. — Discours prononcé le 4 sept. 1853, à l'occasion du comice agricole de Nevers, 373. — Promenade archéologique à Saint-Benoît-sur-Loire et dans les environs, II, 43 à 77. — L'Immaculée Conception prouvée par l'iconographie du moyen-âge, 96. — Croisade prêchée à Nevers au XVIIe siècle, fondation de l'ordre de l'Immaculée-Conception, 225. — Le symbolisme, ses causes, ses développements, 369. — Coup d'œil sur les sépultures dans l'antiquité et au moyen-âge, III, 42. — Séances archéologiques à Avallon et à Vezelay, 69. — Dernier mot sur le coq superposé à la croix, 140. — Observations sur un rapport de M. Ruprick-Robert, architecte de la cathédrale, 157. — Recherches sur l'origine de la soutane rouge des chanoines de Saint-Cyr, 253. — Réponse aux remarques de M. Delisle sur l'hagiologie nivernaise, III, 317. — Recherches sur les auteurs liturgiques du diocèse de Nevers, 327. — Promenade archéologique dans l'Yonne et Saône-et-Loire, 438. — La Monographie de la Croix, IV, 17. — Rapport au ministre des cultes sur une mosaïque de Thiers, Puy-de-Dôme, 251. — Dévergondage iconographique, 256. — Les évêques de Bethléem, 261. — La chaire de saint Pierre, V, 70. — Une séance archéologique au musée de Latran, 83. — Immaculée Conception au moyen-âge, 96. — Tableau synoptique de l'histoire du Nivernais et du Donziais, VII, 107. — Ecoles monacales d'architecture, IX, 12. — N.-D. de l'Orme et du Four-de-Vaux, 272. — Cimetière carlovingien à Saint-Parize-le-Châtel, 289. — Compte-rendu de l'excursion de la Société nivernaise dans les vallées de la Nièvre, du Beuvron, de l'Yonne, de la Cure, du Nohain, 339. — Etudes sur la géographie de la Nivernie et la Gergovia des Boïens, X, 94. — Note sur l'inscription de la tour Saint-Michel à Nevers, 196.

Croux, porte du, à Nevers, état des dépenses de la construction au XIVe siècle, d'après les comptes de la ville, par l'abbé Boutillier, V, 435. — Voyez *Musée*.

Crouzet, ses observations sur les Boïens, II, 159, 306. — Élu de la commission de rédaction, 307. — Sur un procès relatif à l'élection des échevins de Nevers, III, 60, 67. — Compte-rendu de son étude : Droits et priviléges de la commune de

Digitized by Google

Nevers (Journal de l'Instr. publ.), 135. — Contrat d'échange de la justice du bourg Saint-Etienne de Nevers au XVIe siècle, 228 — Essai géographique et historique sur la bataille catalaunique, 296.

Crux-la-Ville, mosaïque à, VII, 524.

Cuffy, droits sur la Loire à, IV, 457. — Les cloches de l'église de, VIII, 198, 234, 284. — Seigneurs de, 350.

Cyr, chapelle de saint, à la Cathédrale, VII, 301.

D

Dangeul, Robert, évêque de Nevers, sa sépulture, III, 466.

Darlet, Octave, note sur les tumuli de l'âge de bronze, IX, 285, 293. — Note sur une station de l'âge de pierre à Basseville près Clamecy (5 planches) X, 37. — Note sur la pierre, le bronze et le fer dans les environs de Clamecy, 172.

Decize, médaille romaine trouvée à, I, 31. — Anciennes écoles à, 416. — Confrérie des Arbalétriers à, 420. — Processions des Rameaux à, II, 118. — Pièces relatives à, 165. — Quêtes paroissiales de, VI, 72. — Sarcophages gallo-romains à, VIII, 375, 387. — Comptes de l'octroi de, en 1787, IX, 123.

Delaroche, professeur de philosophie, bibliothécaire de la ville, élu archiviste à la première séance, le 5 juin 1851, I, 1. — Sa note sur Jean de Clamecy, comte de Nevers, I, 208. — Réélu le 4 mai 1854, II, 1. — Sur la principauté française en Morée, 284. — Prise de Mauléon par le duc de Nevers, 391. — La bataille de Fontenay en 841, 397.

Delaveau, imprimeur en 1828, IV, 211.

Delisle, Léopold, son appréciation sur l'Hagiologie nivernaise de Mgr Crosnier, III, 312. — Réponse de l'auteur, 317.

Demeurs, commune d'Urzy, ses forges, VI, 356.

Denys, chapelle de saint, VII, 307.

Dervault, Jean, imprimeur en 1713, IV, 189.

Descolons, Etienne, orfèvre à Nevers, VII, 431.

Desprefais. — Voyez *Michel*.

Destrappes, boulanger, X, 412.

Dun-les-Places, consécration de l'église bâtie et donnée à la commune par M. Feuillet, I, 16. — Notes d'une excursion de la Société à, VIII, 462.

Donziois, notes du chanoine Rouget sur le, III, 135, 497.

Donzy, procès des habitants au

Digitized by Google

sujet de leurs bois et de leur bailliage, de 1214 à 1807, I, 13. — Médaille de 1843 pour consécration de l'église de, II, 219. — Discours du sieur de Villarnou à l'entrée du duc de Nivernois à, 300. — Notes d'excursion à, IX, 411. — Généalogie des barons de, III, 495. — Notice sur Hervé de D., comte de Nevers. — Voyez *Hervé*.

Dornecy, monnaies trouvées à, IX, 278.

Dornes, le maréchal Lannes à, III, 58.

Drames liturgiques dans l'église de Nevers, X, 441. — Voyez *Liturgie*.

Droits féodaux, sur la Loire, IV, 440. — De la seigneurie de Vandenesse, VIII, 501.

Druye-les-Belles-Fontaines, notes d'excursion à, IX, 401.

Duclos et Fay, imprimeurs en 1840, IV, 217.

Ducs de Nevers. — Voyez *Comtes et ducs*.

Dupin, Charles, 1731-1808, X, 308.

Duval, Jean, à Clamecy, X, 303.

Duviquet, Pierre, homme de lettres X, 311. — Etienne-Maurice D., 312.

E

Eaux thermales de Pougues, de Saint-Honoré, de Saint-Parize, II, 130.

Echevins de Nevers, procès au sujet d'une élection, III, 60, 67. — Leur lutte contre l'Université, VII, 15, 87. — Requête aux, d'un maître ès-arts, VIII, 392; — de Jean Millot, imprimeur, 490.

Ecoles de Decize au moyen-âge, notes de M. Morellet, I, 416.

Emailleurs de Nevers, note sur les, IX, 43.

Entrains, objets gallo-romains découverts à, IV, 419; VI, 4. — Plaque votive, VII, 244. — Notes historiques sur, IX, 46. — Statue d'Apollon à, 305. — Notes sur les guerres de religion à, X, 292.

Epaves, droit d', sur la Loire, IV, 479.

Epigraphie campanaire, murale, tumulaire du canton de La Guerche, VIII, 164 à 366.

Ephémérides, évasion d'un prisonnier de Saint-Cyr, par L. Roubet, VII, 406.

Espeuilles, marquis d', acquéreur des eaux de Saint-Honoré, IV, 334. — Le marquisat d', par V. Gueneau, X, 323, 406. — Voyez *Girard*.

Estampes, Mgr Jean d', sa chapelle, VII, 325.

Digitized by Google

Eugénie, sainte, peintures murales à Saint-Cyr, III, 57. — A l'église de Varzy, 91.
Eulade, saint, 6e évêque de Nevers, son tombeau dans l'église Saint-Etienne, I, 134.
Eustache du Lys, évêque de Nevers. — Voyez *Lys*.
Evénements remarquables de l'histoire du Nivernais, tableau synoptique des, par Mgr Crosnier, VII, 118 à 240.
Evêques de Nevers, remarques sur l'officialité, I, 410. — Bréviaires et livres liturgiques des, III, 327. — Chape symbolique des, 360, 362. — Registre terrier de l'évêché de Nevers en 1287, VI, 14 à 210 : puissance des évêques; les quatre châteaux, 21; les revenus et quêtes paroissiales, 32; les tailles, 39; essai de statistique, 44; les mesures, noms d'hommes et de lieux, 54; textes, 60 et suiv. — Chronique ou histoire abrégée des évêques de Nevers, écrite au XVIe siècle, par R. de Lespinasse, VII, 10. — Evêques de Nevers, tableau synoptique, 118 à 240.
Évêques (les) d'Auxerre à l'église de Varzy. — Voyez *Auxerre*. — Liste chronologique des évêques de Bethléem. — Voyez *Bethléem*.
Excursions archéologiques. — Voyez *Société nivernaise*.
Exposition archéologique organisée par la Société à l'occasion du concours régional de 1863, IV, 63. — Réglement général, comité et sections, 68. — Distribution des récompenses le 5 juillet 1863, noms des lauréats, 77.

F

Faïenciers de Nevers, livre de M. du Broc de Segange sur les, III, 283, IV, 12. — Origines des, notes de M. de Laugardière, 348, 357. — Notes à propos de l'assiette à la guillotine, VIII, 410; IX, 9.
Faits remarquables de l'histoire du Nivernais, tableau synoptique des, VII, 118 à 240.
Faure, J.-B., sgr du Sallay, IV, 332.
Fay, Isidore, imprimeur en 1843, titres de ses ouvrages, IV, 227.
Fers, marché de, avec M. de La Chaussade, VI, 372. — Les fers gaulois au Beuvray, 503.
Feuillet, Xavier, maire de Dun-les-Places, sa donation de l'église à la commune, I, 16.
Fiacre, chapelle de saint, à Saint-Cyr, VII, 332.
Flandre, Robert et Louis de, comtes de Nevers, III, 278; VII, 37, 85.

Digitized by Google

Flavie, chapelle de sainte, à Saint-Cyr, VII, 383.
Fleurs consacrées au culte de la sainte Vierge, III, 342.
Flottage des bois, II, 218. — Notes sur le, VIII, 429.
Fondations et bénéfices d'autels. — Voyez *Bénéfices*.
Fontaine des Montées, évêque de Nevers, VII, 384.
Fonte ou fer fusible, remarques de M. Bornet sur la, IV, 299.
Fontenay, remarques sur la bataille de, en 841, par M. Delaroche, II, 397.
Fontenay, Pierre de, évêque de Nevers, son bréviaire, III, 333. — Sa chapelle à la cathédrale, VII, 328, — F., sgrs d'Uxeloup, X, 383.
Forges de Guérigny et autres achetées par Babaud de La Chaussade, VI, 354. — Liste de ces forges et fourneaux, 383. — Leur vente à l'Etat, 388. — Leur administration par le ministère de la marine, 394. — Les ancres et câbles, la presse hydraulique, notes de M. Bornet, 412. — Catalogue des directeurs, 423. — Contrat d'acquisition par le roi des forges, établissements, terres, bois, etc., texte complet, 427 à 460. — Un haut-fourneau à Vandenesse, VIII, 540.
Fouché, l'abbé, aumônier du lycée, sa proposition d'excursions archéologiques, V, 419.
Fouché, à Nevers, diverses pièces pendant son séjour, III, 245.
Fourchambault, note sur le pont de, II, 341. — De l'eau minérale de, par le docteur Subert, sa composition, ses effets, IV, 421. — Focambault, 489. — Une ancienne villa à, IX, 113. — Poteries trouvées à, 139.
Fourré, Jean, imprimeur en 1637, IV, 185.
Frasnay, famille de, sgrs d'Anizy, VIII, 559.
Frasnay, pélerinage de N.-D. de, IV, 303. — Frasnay-les-Chanoines, forge de, VI, 358.
Frères-Mineurs de Nevers, charte de 1487, texte, X, 199.
Fresques de l'église de Saint-Pierre de Nevers, X, 255.
Frezeau de La Frézelière, sgr de Germigny, VIII, 193, 299.
Fucilly, paroisse d'Achun, X, 364.

G

Gabelle, du faict de la, par Louis Roubet, V, 32 à 70. — Le sel, les greniers à sel, la maltote, le faux saunage, 56.
Gaillon, marquis de, pièces qu'il adresse à la Société, III, 355.
Gain, commune de Saincaize, VI, 334.

Digitized by Google

Gallois, Jacques, fondateur du musée de la ville de Nevers, sa découverte de médailles romaines près Decize, I, 31. — Sa notice nécrologique, par M. Morellet, I, 394.
Gamasches, Jean de, sgr de Rosemont, VII, 305. — Anne de, VIII, 195. — Jean de, 340.
Garnisons de troupes au XVIIe siècle à Entrains, X, 295.
Gascoing, les, à Saincaize, VI, 277. — Sgrs de Demeurs, 357. — Edouard G., sgr de Bernay, VIII, 180. — Michel G., 183. — Claude G., X, 524.
Gaules, lettre relative à la topographie des, III, 40.
Gautron, Florimond, sa notice nécrologique par M. Morellet, II, 140. — Analyse des chartes copiées par lui, 143.
Genabum, X, 35, 110.
Gentils, des, sgrs de Lucenay et Lamenay, X, 401.
Gergovia, études sur, X, 84, 107.
Germigny-des-Prés (Loiret), son église romane, par M. Crosnier II, 71.
Germigny (Cher), ses cloches, VIII, 190. — Inscriptions à, 296. — Seigneurs de, 348.
Gervais et Protais, chapelle des saints, à Saint-Cyr, VII, 313.
Gigny, notes sur le château de, VI, 282.
Gillet, remarques sur ses Annuaires, III, 274.
Girard d'Espeuilles, X, 339, 351, 370, 404.
Giverlay, Anne de, dame de Poussery, VIII, 517. — Famille de, IX, 177. — Armoiries de, 211.
Givry (Cher), droits du port sur la Loire à, IV, 458. — Givry, près Vandenesse, VIII, 545.
Godard, Dreux, chanoine, sa sépulture, VII, 332.
Gonzague, Charles de, duc de Nevers, sa croisade organisée à Nevers au XVIIe siècle contre Constantinople, II, 227. — Ses droits, ses démarches ; fondation de son ordre de l'Immaculée-Conception, 258. — Liste des membres, 279. — Actes de baptême de ses enfants, III, 119. — Ludovic de, son contrat pour le bourg Saint-Etienne, 230. — Ludovic, Marie et Anne de, IV, 161. — Tombeau de Louis de, VII, 340. — Inscription funéraire de Louis de, VIII, 144, 147.
Gouloux, le saut de, en Morvand, VIII, 471.
Gourdet, Stanislas, imprimeur en 1851, IV, 246.
Graffites des environs de La Guerche, VIII, 250.
Grandmotet, M., sa notice sur la tragédie d'Adonis, par Guillaume Lebreton, poète nivernais, I, 211.
Grivel, Paul de, sgr de Grossouvre, VIII, 194, 226, 295.

Digitized by Google

Gueneau, Victor, membre de la Société. — A publié dans le Bulletin : Notes pour servir à l'histoire de la commune de Vandenesse, VIII, 498 à 575. — Histoire de la commune de Montaron, IX, 145 à 212. — Enquête faite à Larochemillay en 1579, 299. — Prieurs de Saint-Christophe de Château-Chinon, X, 169. — Le marquisat d'Espeuilles, 323 à 406. — Lettre sur Moulins-Engilbert, 561.

Gueneau, Lucien, notes sur médailles trouvées aux environs de Luzy, X, 9.

Guerchy, Regnier de, sgr de La Guerche, VIII, 342.

Guerres religieuses à Semelay, Villapourçon, IX, 299 ; — à Clamecy, X, 292.

Guérigny, sceau de l'église de, III, 450. — Notice historique sur les forges de La Chaussade à, par M. Corbier, VI, 350. — Voyez *Forges*.

Guillaume de Saint-Lazare, évêque de Nevers, sa chapelle, VII, 307.

Guillaume Le Breton, sieur de Lafon, poète nivernais du XVIe siècle, étude de sa tragédie d'Adonis, par M. Grandmotet, I, 211.

Guillaume, comte de Nevers, sa charte de fondation de Saint-Etienne en 1097, I, 119 ; III, 229.

Guiot de Révillon, sgr d'Apremont, III, 288.

Guy de Forez, comte de Nevers, VII, 34.

H

Harly, imprimeur à Nevers vers 1660, IV, 185.

Hervé de Donzy et Mahaut, comtes de Nevers, leurs monnaies, II, 203. — Notice sur Hervé de Donzy, par R. de Lespinasse ; origines ; son mariage ; les hommages ; guerre d'Angleterre ; croisade des Albigeois ; luttes avec les seigneurs ; le prieuré de La Charité ; Vézelay ; la comtesse de Champagne ; mariage de sa fille ; croisade de Damiette. — Catalogue de ses actes, V, 101 à 180. — Chronique sur, VII, 32, 72. — Leur fondation à Saint-Cyr, 369.

Hôpital général de Nevers, ses services confiés aux sœurs de la Charité de Nevers en 1691, I, 278.

Horloges de ville exécutées par les orfèvres, VII, 428, 431.

Hucbald ou Humbault, moine musicien à Nevers, II, 345. — Auteur liturgique, III, 327.

Hugues II le Grand, évêque de

Digitized by Google

Nevers, sa charte de donation de l'abbaye de Saint-Etienne de Nevers en 1063, I, 110. — Son sacramentaire, III, 321 ; IV, 339.

Humann, receveur général, trésorier de la Société le 8 novembre 1855, II, 151. — Médailles trouvées à Saint-Germain-Chassenay, 155.

Hurault, l'abbé, curé de Saint-Pierre de Nevers, membre de la Société. — A publié dans le Bulletin : Fables : le Rat de ville et le Rat des champs, I, 54. — Le Prodigue et l'Hirondelle, 61. — Le double compte, 66. — Les Lunettes ; requête de l'âne adressée à La Fontaine, II, 159. — Chéri n'est plus, 365. — Le Coursier du XIXe siècle, 366.

I

Iconographie et histoire symbolique du lion, I, 88. — De l'Immaculée-Conception pendant le moyen-âge, II, 93, 96. — De l'église Saint-Martin de Clamecy, III, 381. — Dévergondages d', IV, 257. — De Marie, IV, 247 ; V, 96.

Imbert de France, orfèvre à Nevers, VII, 427.

Immaculée-Conception de Marie prouvée par l'iconographie du moyen-âge, par M. Crosnier, II, 93, 96 à 117. — Im.-Conc. en Nivernais ; les mystères représentés à l'entrée des comtes de Nevers, 101. — Témoignages iconographiques, 103. — Fondation en 1623 d'un ordre de l'Immaculée-Conception, 248. — Conditions et formules de réception, 258. — Liste des membres, 279. — Im.-Conc. de Marie d'après les iconographes, IV, 247 ; V, 96 (une planche).

Imprimerie à Nevers, notice sur l', par Prosper Bégat, IV, 162 à 246. — Découverte, législation sur l', 168, 171. — Ordre chronologique des imprimeurs de Nevers, avec les titres de leurs éditions, 181.

Inscription romaine de Mesves, IV, 370. — Son interprétation par M. Renier, 400. — Inscription d'un clerc nivernais à Rome, VI, 345. — Inscr. chrétienne antique, VIII, 130.

Inventaire mobilier de François de Clèves, comte de Nevers, 1566, III, 17 à 35. — Inventaire de Marolles, projets de tables, VII, 256.

Italie, voyage de Montaigne en, VIII, 18.

Itinéraire d'Antonin, carte de l', X, 114.

Digitized by Google

J

Jacquinet, Jean de, sgr de Thurigny, VIII, 521.

Jacquinot, docteur Honoré, membre de la Société. — A publié dans le Bulletin : Note sur une sépulture gauloise antérieure à l'époque gallo-romaine, VIII, 378. — Sépulture éduenne de l'époque gallo-romaine, 399. — Temps préhistoriques dans la Nièvre ; considérations sur les populations primitives de la Gaule, IX, 213 à 262. — Les sciences préhistoriques au congrès de Châlons-sur-Marne, 309 à 334. — Proposition et circulaires relatives aux sciences préhistoriques, 432. — Réponse aux objections faites au congrès international de Budapest sur le classement des silex de Sauvigny (Nièvre), IX, 202. — Notice sur des sépultures antiques découvertes près Pougues-les-Eaux, 418.

Jaucourt, Anne de, dame des Bordes, V, 291. — Sgrs d'Espeuilles, X, 335, 351, 368.

Jean de Clamecy, comte de Nevers, en 1465, par M. Delaroche, I, 208. — Son rétable à Saint-Cyr, VII, 365. — J. Sobieski, roi de Pologne, époux d'une dame des Bordes. — Voyez *Lagrange d'Arquian.*

Jeanne d'Arc en Nivernais, VIII, 237. — Le boulet de, à Apremont, 243.

Jetons des comtes et de la ville de Nevers, II, 212, 215, 352. — Jetons de présence de la Société, IV, 317, 399. — Coins et prix, 415 ; VI, 210. — Leur distribution aux membres présents, IX, 15.

Jobert, l'abbé, curé de Corvol-l'Orgueilleux. — A publié dans le Bulletin : Bloc celtique de Pierre-Fiche, III, 472. — Extraits des mss. de Dom Viole sur l'église collégiale de Varzy, IV, 129. — Remarques sur les chapelles Saint-Marc et Saint-Georges de Corvol, 298. —

Joseph, chapelle de saint, à Saint-Cyr, VII, 356.

Jousselin, C.-R. imprimeur en 1798, IV, 209.

Juizard, de, sgrs de Tamnay et Brouin, X, 361, 365, 369.

Julien, Stanislas, membre de la Société le 5 novembre 1857, III, 36 — Ses gravures, 107.

Julitte, chapelle de Saint-Cyr et Sainte, à la cathédrale, VII, 301.

Justice, contrat d'échange de la justice du bourg Saint-Etienne en 1585, III, 231. — Droits de justice de l'évêque de Nevers, VI, 34. — Plaid ou conseil de justice de l'évêque,

Digitized by Google

Nevers, sa charte de donation de l'abbaye de Saint-Etienne de Nevers en 1063, I, 110. — Son sacramentaire, III, 321 ; IV, 350.

Hamon, receveur général, trésorier de la Société le 8 novembre 1855, II, 151. — Médailles trouvées à Saint-Germain-Chassenay, 155.

Hurault, l'abbé, curé de Saint-Pierre de Nevers, membre de la Société. — A publié dans le Bulletin : Fables : le Rat de ville et le Rat des champs, I, 54. — Le Prodigue et l'Hirondelle, 61. — Le double compte, 66. — Les Lunettes ; requête de l'âne adressée à La Fontaine, II, 159. — Chéri n'est plus, 365. — Le Coursier du XIXe siècle, 366.

I

Iconographie et histoire symbolique du lion, I, 88. — De l'Immaculée-Conception pendant le moyen-âge, II, 93, 96. — De l'église Saint-Martin de Clamecy, III, 381. — Dévergondages d', IV, 257. — De Marie, IV, 247 ; V, 96.

Imbert de France, orfèvre à Nevers, VII, 427.

Immaculée-Conception de Marie prouvée par l'iconographie du moyen-âge, par M. Crosnier, II, 93, 96 à 117. — Im.-Conc. en Nivernais ; les mystères représentés à l'entrée des comtes de Nevers, 101. — Témoignages iconographiques, 103. — Fondation en 16[illegible] ordre de l'Immacul[illegible] tion, 248. — C[illegible] formules de réc[illegible] Liste des [illegible] Im.-Co[illegible] les iconographes, IV, 247 ; V, 96 (une planche).

Imprimerie à Nevers, notice sur l', par Prosper Bégat, IV, 162 à 246. — Découverte, législation sur l', 168, 171. — Ordre chronologique des imprimeurs de Nevers, avec les titres de leurs éditions, 181.

Inscription romaine de Me[illegible] IV, 370. — Son interprétation par M. Renier, 400. — Inscription d'un clerc nivernais [illegible] Rome, VI, 345. — Insc[illegible] tienne antique, [illegible]

Inventaire mo[illegible] de Clè[illegible]

Digitized by Google

le
; ;
91.
ns,
, à
ur en
iste de,
s de la
270.
int, près
elle à Saint-
evant de Van
4.
iers seigneurs de
, 166.
. François, doyen de
premier prieur com-
taire de Saint-Etienne
534, I, 132. — Guillaume
Le B., chanoine, VII, 373.
Le Breton, Guillaume, poète nivernais, sa tragédie d'Adonis, I, 211. — Le Br., sgr de Roches, X, 357, 377.
Leblanc, Gaspard, chanoine de la cathédrale, VII, 358
Leblanc-Bellevaux, Félix, archiviste du département. — A publié dans le Bulletin : Inventaire après le décès de François de Clèves, en 1566, III, 17.

Digitized by Google

163. — Droits de justice à Aubigny, 188. — Accord entre l'évêque et le comte de Nevers, 190. — Divers actes sur la justice des comtes dans la ville de Nevers, VII, 77, 82. — Justice de l'évêché et du chapitre, X, 80.

L

Laborde, le chanoine, membre de la Sociétè. — A publié dans le Bulletin : Analyse spectrale simplifiée (une planche), IV, 362, 411. — Impressions persistantes de la lumière, 427. — Effets de caléfaction, VII, 441. — Sur les aurores boréales, les orages et les trombes, VIII, 65. — Sur le vol des oiseaux, IX, 133.

Labot, Alexandre, avocat à Clamecy, X, 316.

La Boutière, famille de, IX, 211.

La Chapelle-Hugon (Cher), ses cloches, VIII, 194. — Inscription à, 225, 295.

La Charité, observations de M. Morellet sur le prieuré de, II, 11. — Pamphlets sur le siége de 1577, en prose et en vers, 178; IX, 423.

La Charnais, gentilhomme nivernois, sa comédie pastorale les Bocages, extraits par M. Cougny, II, 12.

La Chassaigne, Philibert de, sgr de Sermoise, IV, 445. — De La Ch., X, 389.

La Chaussade, les forges de, à Guérigny, VI, 345.

Lacoche, imprimeur en 1843, IV, 224.

La Fayette, Catherine de, épouse de Philippe de La Platière, dame des Bordes, V, 286.

La Fin, famille de, IX, 160.

La Forest, famille de, VIII, 559; IX, 211. — De La F., sgrs de Montapas, X, 349.

Lagrange d'Arquian, Henri de, sgr des Bordes, V, 298. — Marie-Casimire de, épouse de Jean Sobieski, roi de Pologne, V, 309.

La Guerche (Cher), observation de M. Roubet sur ce nom, IV, 161. — Epigraphie historiale du canton de, par le même, VIII, 161 à 366 (8 planches). — Epigraphie murale de, 215. — Seigneurs de, 337.

La Guillemette, forteresse de, près Poussery, IX, 165.

La Leuf, paroisse d'Ougny, X, 362

Lallemand, Henri, sgr de Maulaix, IX, 510. — Pierre et Guillaume L., X, 372.

La Motte-Chamisy, paroisse d'Achun, X, 360. — La Motte-Chaulot, paroisse de Teigny, 363.

Digitized by Google

Lange, détails sur la famille de, par M. de Laugardière, v, 194. — Sgrs de Villemenant, 231 ; vi, 354. — Arnaud et Philippe de, sgrs de Germigny, viii, 297.

La Nocle, charte de 865 sur la paroisse, traduction de M. l'abbé Millet, i, 231.

Lanty, famille de, viii, 520. — Henri de, sgr du fief Siat, ix, 204. — Armoiries de, 211.

La Perrière, Gilbert de, sgr de Poussery, ix, 191. — Armoiries, 211.

La Pierre-qui-Vire, notes d'excursion à, viii, 449.

La Platière, Louis, Imbert, Philibert, Guillaume de, sgrs des Bordes, v, 269. — Imbert de, évêque de Nevers, viii, 65.

La Porte, Jean de, et autres, sgrs de Saincaize, vi, 287.

Laroche, note nécrologique sur Benjamin, x, 253.

Larochemillay, guerres religieuses à, ix, 299.

Laudes royales, chant d'église, vii, 402.

Laugardière, vicomte Charles Ribault de, archiviste de la Société en 1863, iv, 12. — Détails sur les monnaies baronales, iii, 368 ; sur les peintres nivernais, 391 ; les crues de la Loire, 405 ; les archives des Bordes, 460. — Chartes nivernaises de la vente Clerc de Landresse, 475, et iv, 275. — Objets antiques à Saint-Révérien, iv, 15. — Variétés historiques nivernaises, v, 2 ; sur le peintre Paul Liébault, 24 ; sur la famille de Lange, 191. — Estompage d'inscriptions, vi, 3.

Laurent, chapelle de saint, à Saint-Cyr, vii, 348.

Laurent, I.-C., imprimeur en 1830, iv, 214.

Laveyne, dom Jean-Baptiste de, fondateur des sœurs de la Charité de Nevers, i, 270.

Lay, chapelle de saint, près Pouilly, x, 76.

Lazare, saint, sa chapelle à Saint-Cyr, vii, 349.

Le Bazoy, fief relevant de Vandenesse, ix, 194.

Le Bidaud, premiers seigneurs de Poussery, ix, 166.

Le Bourgoin, François, doyen de Nevers, premier prieur commendataire de Saint-Etienne en 1534, i, 132. — Guillaume Le B., chanoine, vii, 373.

Le Breton, Guillaume, poète nivernais, sa tragédie d'Adonis, i, 211. — Le Br., sgr de Roches, x, 357, 377.

Leblanc, Gaspard, chanoine de la cathédrale, vii, 358.

Leblanc-Bellevaux, Félix, archiviste du département. — A publié dans le Bulletin : Inventaire après le décès de François de Clèves, en 1566, iii, 17.

Digitized by Google

Lebrun, l'abbé, principal du collége de Nevers, offre à la Société un manuscrit sur Pouilly, III, 109.

Lebœuf, M., membre de la Société le 5 décembre 1867, V, 80. — Ses observations sur Guérigny, 196, 416.

Lefebvre, Louis, imprimeur en 1739, et suivants du même nom jusqu'en 1828, IV, 190.

Léger, autel de saint, VII, 311.

Le Gravier, paroisse de l'ancien Nivernais, ses cloches, VIII, 174. — Epigraphie murale, 215, 302, 335.

Lemoine, l'abbé, membre de la Société le 5 décembre 1867, V, 80. — Sa proposition pour les patronages, VII, 404.

Lemoyne, Pierre-Claude, X, 308.

Lespinasse, Louis-René Leblanc de, membre de la Société le 7 novembre 1867, V, 74. — Sa proposition pour une notice des évêques du XVIe siècle et un terrier de Nevers au XIIIe, V, 3. — A publié dans le Bulletin : Hervé de Donzy, comte de Nevers, V, 101 à 180. — Registre terrier de l'évêché de Nevers rédigé en 1287, VI, 14 à 210. — Chronique ou Histoire abrégée des évêques et des comtes de Nevers, écrite au XVIe siècle, VII, 10.

Le Tort, Henri, sgr du Marais, sa chronique des évêques, VII, 12.

Leuville, le comte de, sgr de Vandenesse, VIII, 555.

Levacq, Philippe, jugement et exécution de, VIII, 412.

Lhospied, pro-secrétaire le 14 mai 1857, III, 6; IV, 12; 411. — Ses notes sur le catalogue du musée, VIII, 3.

Liébault, Paul, peintre au XVIIe siècle, V, 24.

Linas, M. de, rapport sur une chape symbolique du XVIe siècle, III, 361.

Lion, histoire symbolique et iconographique du, par M. Crosnier, I, 88.

Litaud, Etienne, aumônier de Saint-Didier en 1590, III, 92.

Listes ou bandes funéraires, VIII, 333.

Liturgie, recherches sur les auteurs liturgiques du diocèse de Nevers, III, 327. — Liturgie dans les ornements, 361. — Divers usages liturgiques, VII, 335. — Mystères joués aux entrées dans la ville de Nevers, X, 144. — Drames liturgiques et rites figurés dans l'église de Nevers, 441.

Livre noir du chapitre de Saint-Cyr, extraits. — Voyez *Chapitre*.

Loire, diverses crues de la, III, 405. — Droits féodaux sur la, dans la châtellenie de Nevers, par Louis Roubet, IV, 440. — Mariniers et bateliers de la,

Digitized by Google

474. — Ruines d'une chapelle dans la, x, 76.
Lormes, notes d'une excursion à, VIII, 433.
Louis XIII, mission qu'il confie à François du Broc du Nozet, III, 125.
Louis de Gonzague, duc de Nevers. — Voyez *Gonzague*.
Luc, chapelle de saint, à Saint-Cyr, VII, 333.
Luci, de, sgr de Montapas, x, 348, 355, 372.
Lurcy, quêtes paroissiales de, VI, 78. — Objets antiques à Lurcy-le-Châtel, IX, 141.
Luthenay, ruines gallo-romaines à, IV, 3, 10. — Luthenay-Uxeloup, x, 382, 396.
Luzarches, Gabrielle de Bonnet, dame de, IV, 447. — Barons de, 459.
Luzy, monnaies trouvées à, x, 9.
Lys, Magdelaine du, dame de Cours-les-Barres, IV, 447. — Eustache du, évêque de Nevers, VII, 352, 398.

M

Magnitot, A. de, préfet de la Nièvre, préside les séances du 3 août 1854, II, 9; — du 10 janvier 1856, y encourage la publication d'une histoire du Nivernais, 162; — du 15 janvier 1857, 349. — Circulaire sur une exposition archéologique au concours régional de 1863, IV, 63.
Magny-Cours, objets romains à, VI, 260. — Monnaies à, IX, 139.
Mahaut de Courtenay, comtesse de Nevers, ses monnaies, II, 205.
Maillart, Philibert, orfèvre, VII, 428.
Maistre, baronne de, sa messe en musique exécutée à Nevers en juin 1863, IV, 15.
Manuscrits français de la bibl. de Saint-Pétersbourg, x, 129.
Marais, description du château du, VIII, 64.
Marc, chapelle de saint, à Corvol-l'Orgueilleux, IV, 298.
Marchangy, Scholastique, première supérieure générale des sœurs de Nevers, I, 275. — Observations sur l'éloge de M. de Marchangy par l'avocat général Roussel, IV, 313, 315.
Marcy, commune de Saincaize, VI, 337.
Marigny, famille de, x, 328, 358. — Fief de, paroisse d'Aunay, 360.
Mariniers et bateliers de la Loire, IV, 474.
Marion, registre notulaire de Claude, en 1580, IV, 5. —

Digitized by Google

Jehan M., maître des comptes du duc de Nevers, sgr de Coude, IV, 8. — Ignace de Marion, sgr de Givry, 458. — Pierre M., orfèvre à Nevers, VII, 428, 436. — Pierre M. de Givry, VIII, 189. — Ignace M., 345.

Marolles, l'abbé de, extraits, II, 35, 129. — Observations sur l'Inventaire des titres de Nevers, IV, 292 ; 417 ; VII, 256.

Marry, Marguerite de, dame de Poussery, VIII, 507. — Famille de, IX, 212. — Villa gallo-romaine à, commune de Préporché, X, 166.

Mars-sur-Allier, remarques de M. Crosnier sur l'église de, I, 36.

Martin, saint, son culte en Nivernais, III, 273. — Scènes de sa vie sur les vitraux de l'église de Clamecy, 386. — Sa chapelle à Saint-Cyr, VII, 313.

Marzy, dîmes de la paroisse de, VII, 334. — Camp retranché à, X, 124.

Massenay et Montmigny, aveux des fiefs de, V, 356.

Masson, Jacques, sgr de Guérigny en 1722, beau-père de Babaud de La Chaussade, V, 241, 416. — Acquéreur des forges, VI, 366.

Mathey, curé d'Ourouër, ses poésies, III, 408.

Maulaix, château de, VIII, 510.

Mauléon, traité de la prise de, par le duc de Nevers, II, 391.

Maumigny, Guy de, conseiller de Charles de Bourgogne, III, 373.

Maumigny, comte de, membre fondateur, à la séance du 5 juin 1851, I, 2. — Ses observations sur l'importance de l'Inventaire de Marolles, II, 35. — Elu de la commission de rédaction du Bulletin, 307. — Notice nécrologique sur le baron de Bar, III, 63. — Ballade du comte de Nevers à Regnier, bailli d'Auxerre, 355, 371. — Réponse au mémoire sur les cessions territoriales, VII, 284.

Mauvitu, localité de la commune de Saincaize, VI, 338.

Mazarin, son épitaphe, VIII, 359

Mazilles, le prieur de, IX, 192.

Meauce, notice historique sur, par Adrien Bonvallet ; les châteaux de Gigny-Saincaize et de Meauce ; les divers seigneurs ; les dépendances, VI, 299 à 342. — Voyez *Saincaize*.

Médailles, de François Ier trouvées à Châtillon, V, 81 ; VII, 4. — Découvertes aux environs de Luzy, X, 9. — Voyez *Monnaies*.

Médine, presqu'île près Nevers, VI, 371.

Menou, archives du château de, VI, 8.

Mérigot, les, sgrs de Meauce, VI, 325.

Mesves, inscription romaine trouvée à, IV, 370. — Son

Digitized by Google

interprétation par M. Renier, 400. — Objets romains à, 408.
Métallurgie, observation de M. Bornet sur la, IV, 299. — Industrie métallurgique gauloise au mont Beuvray, VI, 503. — Voyez *Forges*.
Meyniel, l'abbé, curé de Bouhy, envoie des autels votifs, I, 326. — Sa lettre sur saint Pélerin, III, 37.
Michel, chapelle de saint, à Saint-Cyr, VII, 369.
Michel Despréfays, lieutenant assesseur à Saint-Pierre-le-Moûtier, X, 544. — M. du Fouzay et du Chasault, 545.
Mige, Jean, chanoine, sa chapelle à la cathédrale, VII, 314.
Millaux Nicolas, évêque de Nevers, sa chapelle, VII, 352.
Millelot, Etienne, écrivain, né à Clamecy, X, 307.
Millet, l'abbé, charte de 865 sur La Nocle, I, 231. — Observations sur M. Grasset, II, 81. — Sa mort et ses travaux, VI, 217. — A publié dans le Bulletin : Usages et faits religieux dans le Nivernais, II, 118. — L'abbé Berthier, curé de Saincaize au XVIIe siècle, poète nivernais, 121. — Episode de 1793 à Saint-Amand-en-Puisaye, III, 167.
Millien, Achille, membre de la Société. — A publié dans le Bulletin : Alma parens, poésie, III, 352. — Nuit de novembre, 417. — L'Exil de l'art, IV, 53. — La Croix de pierre, 358. — Diverses poésies pendant une excursion, VIII, 418, 447, 454, 483.
Millot, Pierre et Jean, imprimeurs en 1622, IV, 184, 188. — Gabriel M., conseiller du roi, sa sépulture, VII, 383. — Requête de l'imprimeur Jean M. aux échevins de Nevers, VIII, 490.
Mines de plomb argentifères. — Voyez *Chitry*.
Miniers, Hugues de, sgr d'Arcilly, VIII, 558.
Mirault, Edme, membre de la Société. — A publié dans le Bulletin : Méthode de comptabilité agricole en partie double, VII, 465 à 562.
Moireau, Gabriel, à Prémoisson, X, 354.
Monastères du Nivernais. — Voyez *Paroisses*.
Monitoires de l'évêque de Nevers, V, 77.
Monnaie arabe trouvée à Saint-Révérien, I, 10, 14. — Médaille trouvée à Saint-Honoré, 371. — Médailles romaines, II, 130. — Monnaies françaises à Saint-Germain-Chassenay découvertes par M. Humann, 155. — Essai de numisnatique nivernaise, par G. de Soultrait, article de M. Morellet, 199 à 221. — Médailles grecques trouvées à Decize, 309. —

Digitized by Google

Réponse de M. de Soultrait, 352. — Monnaie de Pépin frappée à Nevers, III, 94. — Monnaies baronales à Saint-Aubin, 368; — gauloises à Chantenay, 452. — Monnaies des comtes de Nevers à Garchizy, IV, 306. — Lettres patentes d'Henry IV pour le transfert de la monnaie de Bourges à Nevers en 1592, V, 8. — Gallo-romaine à Alluy, près Châtillon, VI, 348. — Le trésor du Veuillin, près le Guétin, VII, 407. — Denier de Louis d'Outremer à Nevers, VIII, 4. — Monnaies trouvées à Baulne-les-Cuffy, au Gravier, IX, 51; — à Magny-Cours, 139; — à Chantenay, 277; — à Dornecy, 278.

Monot, docteur, reçoit les membres de la Société au lac des Settons, VIII, 473.

Montagne, extraits des archives du château de la, X, 347.

Montaigne, son voyage en Suisse, III, 282. — Récits et impressions de voyage de, par Arthur de Rosemont, VIII, 5 à 62.

Montapas, seigneurie de, extraits de titres, X, 347.

Montaron, histoire de la commune de, par V. Gueneau, IX, 145 à 212; le bourg et la paroisse; les fiefs et les filiations des seigneurs; armorial.

Montenoison, le comte de Nevers à, ballade à Jean Regnier, III, 371.

Montolon, François de, intendant des ducs de Nevers, VIII, 217.

Montréal (Yonne), son église, III, 444.

Montreuillon, notes d'excursion à, VIII, 478.

Montsauche et Raffigny, notes d'excursion à, VIII, 476.

Monturue, les, sgrs de Meauce, VI, 310.

Monuments druidiques du Morvand, observations sur les, I, 26. — Celtiques à Tannay, 62; — à Cizely, 45. — Voyez *Sépultures*, *Sarcophages*.

Monuments romains et gallo-romains à Lamotte-Pasquier, près Saint-Amand en Puisaye, I, 39; — à Brèves, 45; — à Bizy, près Guérigny, 47; — à Chantenay, 65; — à Saint-Révérien, rapport de M. Baudoin, 179; — à Semelay, 206; — à Bouhy, autels (2 dessins), 326. — Cachets de médecins oculistes romains, 352. — Objets à Château-Chinon (planche), II, 2. — Tombeaux à Nevers près l'église Saint-Genest, III, 7. — Circulaire relative à la géographie gallo-romaine de la région, III, 40. — Coup d'œil sur les sépultures dans l'antiquité et au moyen-âge, 42. — Vases funéraires à Fourchambault, 93; — à Sain-

Digitized by Google

caize, 388. — Briques à inscriptions latines, 398, 451 ; — à Luthenay, IV, 4, 10, 13 ; — à Saint-Révérien, 15 ; — à Château-Chinon, 293, 296 ; — à Saint-Honoré, 350 ; — rue de la Banque à Nevers, 405 ; — à Mesves, 370, 408 ; — à Champvert, 409. — Columbarium et statuettes à Entrains, 419. — Objets à Magny-Cours, VI, 260. — Plaque votive trouvée à Entrains (une planche), VII, 244 — Mosaïque à Crux-la-Ville, 246. — Monnaies du Veuillin, 407. — Hachettes et briques à Seuilly, VIII, 77, 79. — Épigraphie gallo-romaine, 270. — Sarcophages gallo-romains à Decize, 375. — Vestiges romains à Cuffy, 398. — Sépultures gallo-romaines à Thiot, 400. — Villa gallo-romaine à Fourchambault, IX, 13. — Sépultures gallo-romaines de l'étang de Thau, (Hérault), par Achille Munier, 115. — Voies romaines près Clamecy, X, 23, 34. — Une estèque de l'époque romaine, 542. — Inscription de Monceaux-le-comte, 214, 546. — Cachet d'oculiste gallo-romain, 553. — Villa à Marry, commune de Préporché, 166 ; — à Seuilly, commune de Challuy, 262. — Itinéraire d'Antonin, table Théodosienne, 114.

Moreau de Charny, membre de la Société, III, 277. — A publié dans le Bulletin : Poésies : le Coteau Rapin ou l'Œil de Dieu, légende amoignonne, III, 290. — Nubila tempora, IV, 300. — A propos de céramique, VI, 212. — La Vérité, VII, 248. — La Mer, 253.

Moreau-Desmarets, sgr de Meauce, VI, 326.

Morée, principauté française offerte au duc de Nevers, II, 284.

Morellet, professeur d'histoire, secrétaire à la première séance, le 5 juin 1851. — Vice-président le 3 nov. 1853, I, 351 ; II, 1. — A publié dans le Bulletin : Fragment de traduction en vers français des Eglogues de Virgile, I, 51. — Tapisseries de haute lice de la cathédrale de Nevers, 193. — Discours prononcé le 13 août 1853 à la distribution des prix du collége de Nevers, 380. — Notice nécrologique sur M. Gallois, fondateur du musée municipal, 394. — Les couleurs héraldiques de Nevers, II, 4. — Remarques sur l'Essai de numismatique nivernaise de M. de Soultrait, 199.

Morlon, Louis-Albert, membre de la Société, V, 80. — Élu trésorier le 3 mai 1877, X, 165. — A publié : Une excur-

Digitized by Google

sion en Morvand, VIII, 417 à 489.
Morvand, le, par M. Baudiau, curé de Dun-les-Places, article de M. Crosnier, II, 78. — Une excursion de la Société en, VIII, 417 à 489. -- Description géologique du, 467.
Mosaïque de l'église de Coulanges-les-Nevers, III, 242 (1 chromo); — à Crux-la-Ville (1 chromo), VII, 246; — de Thiers (Puy-de-Dôme), rapport au ministre par M. Crosnier, IV, 251, 289.
Mougny, paroisse de Bazolles, X, 364.
Moulins-Engilbert, époque de l'église de, IV, 160. — Quêtes paroissiales de, VI, 75. — Lettre sur, X, 561.
Musée de la Porte du Croux, projet de réglement, V, 183. — Rédaction du catalogue, VIII, 3. — Catalogue complet des objets du, 97 à 154. — Réglement pour les visites au musée, X, 131, 133, 163.
Mussy, fief dépendant de Poussery et ses seigneurs, IX, 197.
Mystères joués ou figurés aux entrées des princes dans la ville de Nevers, X, 144. — Voyez *Liturgie*.

N

Narcy et La Vache, forges achetées par Babaud de La Chaussade, VI, 361.
Navenon, fief près le Guétin (Cher), VII, 409.
Née de La Rochelle, notice sur Jean, X, 305, 320.
Neuzilly-le-Petit, N.-le-Grand, paroisses de Saint-Benin-des-Champs et de Montapas, X, 369.
Nevers, hôpital confié aux sœurs de Nevers en 1691, I, 278. — Les couleurs héraldiques de la ville, par M. Morellet, II, 4. — Monnaies et jetons, 212. — Médaille de 1769 des commissaires des pompes, 219; — de la chambre des notaires, 220; — découvertes rue Saint-Genest, III, 7. — Election d'échevins en 1717 à Nevers, III, 60, 67. — Observations sur les enceintes de, 117. — Chanoines de, 226, 241. — Cartulaire de l'église de Nevers, projet, IV, 349. — Le port sur la Loire à, IV, 451. — Registre-terrier de l'évêché de, VI, 14 à 210. — Droits de l'évêque dans la ville, 24. — Quêtes paroissiales à, 82. — Droits sur le pont de Loire à, 169. — Troubles contre l'Université de, VII, 15, 85. — Passages de troupes à Nevers au XVIe siècle, 258. — La légende de Clèves au château

Digitized by Google

ducal de, VIII, 366. — Bas-relief place de la Halle, IX, 130. — Mystères joués aux entrées dans la ville, X, 144. — Concordat entre le curé et les paroissiens de Saint-Pierre en 1494, 179. — Frères-Mineurs de, charte de 1487, texte, 199. — Inscription de la tour Saint-Michel de, 196, — Fresques de Saint-Pierre de, 255. — Voyez *Comtes* et *Ducs*.

Nisiné, *aquæ Nisinæi*, ancien nom de Saint-Honoré, IV, 324.

Nivernais, notes sur son ancien territoire, II, 82. — Discussion sur ses limites, 86. — Le pays des Boïens, 93. — Usages et faits religieux dans le, 118. — Observations sur la culture des arbres fruitiers en, par M. Trochereau, III, 420. — Origines du, VII, 17. — Coup d'œil sur l'histoire de la Nivernie avant J.-C., VII, 111. — Tableau synoptique de l'histoire du, 118 à 240. (Evêques, comtes, saints, personnnages célèbres et faits remarquables, paroisses, monastères, etc.) — Des mines d'argent au pays de, 267. — Documents extraits des archives du Nord, IX, 281, 283. — Guerres religieuses, effets dans diverses paroisses du, 299, 304.

Nivernais, noms des, condamnés à mort par le tribunal révolutionnaire, IX, 54.

Nivernie, coup d'œil historique sur la, VII, 111. — Etudes sur la géographie de la, X, 94.

Nivernois, Mancini, duc de, quelques lettres, X, 77, 243, 271, 549.

Notre-Dame-de-la-Grotte, chapelle à Saint-Cyr, VII, 307. — N.-D.-de-Bonne-Nouvelle, 320 ; N.-D.-des-Chapelles, 352 ; N.-D.-la-Blanche, 366. — Voyez *Chapelles*.

Noues, les, commune de Saincaize, VI, 336.

Nourry, Pierre de, sgr de Vandenesse, VIII, 506. — Etienne de, 508.

Nourry, fief dépendant de Château-Chinon, VIII, 542.

Noviodunum, Biturigum, Æduorum, études sur la Nivernie, X, 110, 118.

Nozet, François du Broc du, sa mission en 1623, III, 111, 125.

Numismatique nivernaise, essai de, par le comte de Soultrait. — Voyez *Soultrait*, *Monnaies*, *Médailles*.

O

Octrois de Decize, comptes de 1787, IX, 123.

Olivier de Neuville, François, sgr de Vandenesse, VIII,

Digitized by Google

514. — O. de Leuville, IX, 211.
Orfèvres, les anciens orfèvres de Nevers, VII, 421 (une planche). — Table de leurs marques. — Objets vendus par les, 431.
Orgue, dîme d', commune de Montapas, X, 362.
Ouvrages imprimés à Nevers, avec les titres et noms d'imprimeurs, notice de M. Bégat, IV, 162 à 246.

P

Pagani, Jean de, sgr de la Chaise, X, 366.
Paillard, famille, à Saint-Saulge, X, 337.
Panseron, Jacques, poète nivernais, VI, 282.
Parées, redevance des, VI, 38, 167, 173.
Parent, Etienne, agent national du district de Clamecy, X, 310. — François-Pierre P., libraire à Paris, 314.
Parmentier, manuscrits de, III, 225, 390.
Paroisses et monastères du diocèse, tableau synoptique des, VII, 141 et suivants.
Parzy, la taille des paroisses autour de, VI, 99. — Les cens de, 144. — Les foages et autres droits à, 175.
Patinges, l'église et les cloches de, VIII, 184, 278, 344. — Poteries trouvées à, IX, 263.
Pavage de la chapelle Sainte-Julitte à Saint-Cyr, III, 244 (1 chromo).
Peintres en détrempe à Nevers au XVIe siècle, Pasquet Alardin et Apelles Bumot, III, 391. — Paul Liébault, V, 24.
Pélerin, saint, à Entrains et à Bouhy, d'après une lettre de M. Meyniel, III, 37.
Périgord, Elie-Charles Talleyrand, duc de, sgr de Vandenesse, VIII, 530.
Personnages célèbres et faits remarquables du Nivernais (tableau synoptique), VII, 152 à 240.
Pétiet, général baron, membre fondateur, délégué au congrès d'Orléans, I, 11, 30. — Ses remarques sur la carte de la Nièvre, 35.
Philibert, François, soldat au XVIIIe siècle, notes sur sa vie, VIII, 382.
Philippe de Moulins, évêque d'Evreux, III, 109, 225.
Pie VII, pape, son voyage dans la Nièvre, IV, 402.
Pierre de Courtenay, comte de Nevers, III, 230 ; VII, 31, 72.
Pierre de Frasnay, bail d'une faïencerie passé par lui à Neuvy (Cher), V, 417. —

Digitized by Google

Notice sur, par M. Roubet, VI, 216 à 259. — Analyses et extraits de ses tragédies ; notes généalogiques.

Pierre-Fiche, près Châteauvert, bloc celtique à, III, 472.

Pierredon de Ferron, chevalier Henri de, membre de la Société. — A publié dans le Bulletin : Note sur les sépultures présumées gallo-romaines, à Decize, VIII, 387. — Noms des Nivernais condamnés à mort par le tribunal révolutionnaire, IX, 54 à 69.

Piles, Roger de, écrivain, né à Clamecy, X, 303.

Pinardeau, René, imprimeur en 1724, IV, 189.

Pinet, Jacques, imprimeur en 1837, IV, 221. — Pinet, Jean, sa sépulture dans la cathédrale, VII, 338. — Inscription funéraire de Jean-Pierre P., VIII, 134.

Pistillus globulus, par L. Roubet, X, 265.

Plats, la confrérie des, à Nevers, au XIIIe siècle. — Voyez *Confrérie.*

Poincet, messire, curé de Pougues, notes sur les registres paroissiaux, III, 400.

Ponard, Jean et Artus de, à Vandenesse, VIII, 514, 516.

Pontaubert, église de, IX, 378.

Pontot, Léonard du, sgr de Poussery, IX, 174. — Armoiries, 212.

Pot, l'abbé, curé de Magny, note sur des objets romains, VI, 260.

Poteries trouvées à Nevers, IX, 36 ; à Fourchambault, 139 ; à Patinges, 263 ; au Chautay, 264 ; X, 19.

Pougault, M., observations sur l'église de Moulins-Eugilbert, IV, 160. — Jean P. en 1726, VIII, 554.

Pougues, notes d'un curé de, III, 399. — Notice bibliographique sur les eaux de, par M. le docteur Subert, IV, 372. — Diverses publications, 373. — Analyse des eaux, 377. — Maladies, 379. — Aperçu médical de la saison de 1866, V, 26. — Sépultures antiques à, X, 418.

Pouillé du diocèse de Nevers. — Voyez *Registre-terrier.*

Pouilly, ruines de la chapelle de Saint-Lay à, X, 76.

Pouligny-sur-Aron, paroisse, IX, 189.

Poussery, près Montaron, le terrier, dénombrements, seigneurs de, IX, 163 à 188. — Ferme-école à, 187.

Préjugés sur les maladies des enfants, X, 43-67.

Prémery, revenus de l'évêché à, IV, 29, 63. — Quêtes paroissiales de, 79. — Prévôté de, 118. — Le cens de, 125. — Chapitre de, 187. — Excursion de la Société à, VIII, 419.

Digitized by Google

Prémoisson, fief, commune de Rouy, x, 353.
Prénoms donnés à Nevers pendant la Révolution, III, 245.
Prêtres transportés de Nevers à Brest en 1794, liste des, IX, 69 à 107.
Prévost de La Croix, Jean Alexandre de, x, 345, 406.
Pringy, seigneurie près Montaron, IX, 192.
Prisye, Claude de, sgr du Sallay, VI, 333.
Processions des Rameaux à Decize, II, 118 ; — de la bougie en 1732 à Nevers, III, 117.
Prudhomme, extrait du dictionnaire de, relatif aux Nivernais condamnés à mort par le tribunal révolutionnaire, IX, 54.

Q

Quarré-les-Tombes, notes d'excursion à, VIII, 445.
Quêtes paroissiales au XIIIe siècle, VI, 36, 71.

R

Rabutin, famille de, à Espeuilles, x, 336, 359, 363, 367.
Ragon, Jean-Baptiste, jésuite, né à Clamecy, x, 301. — Claude R., 301.
Raigecourt, M. de, à Poussery, IX, 187. — Armoiries de, 211.
Raimbaut, Philbert, maître ès-arts, sa requête aux échevins accompagnée d'un acrostiche latin, VIII, 392.
Raimbert, famille de, à Espeuilles, x, 354.
Raphelis de Saint-Sauveur, Joseph de, VIII, 198.
Rapine de Sainte-Marie, le P. Paschal, notice, II, 37. — François R. chapelain, VII, 364.
Ravary, M., objets gallo-romains à Entrains, IV, 419.
Registre notulaire du notaire Claude Marion en 1580, IV, 5. — Extraits des registres de l'état civil de Vandenesse, VIII, 550.
Registre-terrier de l'évêché de Nevers, rédigé en 1287, par René de Lespinasse, VI, 14 à à 210.
Regnard, les, leur fondation à la cathédrale, VII, 381. — Regnard, boulanger à Nevers, x, 410.
Regnaudin-Lefebvre, imprimeur en 1843, titres de ses ouvrages, IV, 236.
Regnaut de Saint-Verain, sgr d'Asnois, V, 422.
Regnier, Jean, bailli d'Auxerre, ballade que lui adresse le comte de Nevers, III, 355, 371. —

Digitized by Google

Notice sur, 377; IV, 156. — Louis de R., sgr de Poussery, IX, 176. — Armoiries, 211. — Famille de R., X, 360.
Reliques anciennes de la cathédrale de Saint-Cyr, III, 109; — de Sainte-Eugénie de Varzy, IV, 152.
Reugny, Jean de, sgr du Tremblay, IX, 180. — Armoiries de, 211. — Famille de, X, 354.
Revenus divers de l'évêque de Nevers au XIIIe siècle, VI, 14 et suiv.
Révillon, Guiot de, sgr d'Apremont. — Voyez *Guiot*.
Révolution française et son époque. Le jeudi-saint, en 1794, II, 119. — Prénoms donnés à Nevers pendant la, III, 245. — Un tribunal révolutionnaire à Nevers, IV, 405; VIII, 410. — Nivernais condamnés par le tribunal révolutionnaire, IX, 2, 54. — Prêtres transportés à Brest, 69 à 107. — Le drapeau rouge à Decize, 125. — Conspiration contre le maire de Decize en 1789, 265.
Riffé, Paulin, réflexions inscrites sur les registres paroissiaux de Pougues, III, 400.
Rigny, la taille des environs de, VI, 111.
Roch père et fils, imprimeurs de 1796 à 1830, IV, 206.
Roches, fief paroisse d'Achun, X, 356, 358. — Le Breton, sgr de, 377.
Roffignac, Guiot de, sgr de Meauce, IV, 482. — Autres seigneurs du nom de, VI, 290, 312. — François de, sgr d'Apremont, VIII, 197, 242, 287.
Rois inconnus, les, par Louis Roubet, IV, 392.
Romanet, notice sur Gabriel Barny de, chef d'escadron d'artillerie, VII, 453.
Rome, remarques de Montaigne sur les habitants de, VIII, 22.
Rosemont, pièces sur le fief de, X, 382.
Rosemont, Arthur de, membre fondateur. — A publié dans le Bulletin : Récits et impressions de voyage au XVIe siècle, Montaigne en Suisse, Allemagne et Italie, VIII, 5 à 62. — Objets antiques à Lurcy-le-Châtel, IX, 141.
Rosemont, Adolphe de, membre fondateur ; élu secrétaire le 14 mai 1857, III, 6. — A publié dans le Bulletin : Poésies nivernaises du XVIe siècle. — Dernier soupir de la belle Marie de Gonzague. — Plusieurs pamphlets sur le siége de la Charité, en 1577, II, 168 à 198. — Rapport sur le cimetière de Saint-Benin-d'Azy, V, 21.
Roses, le symbolisme des, par le baron de Roisin, article de M. Bornet, III, 340. — Rose de Jéricho, 350.
Roubaud, docteur, étude de son

Digitized by Google

ouvrage sur les eaux de Pougues, par le docteur Subert, IV, 372.

Roubet Louis, membre de la Société, le 2 août 1855, II, 147. — Vice-président le 1er février 1872, VII, 463 ; X, 2. — A publié dans le Bulletin : Hommage du sieur des Ruyaulx au comte de Nevers, III, 95. — Les coustres ou gardiens de Saint-Cyr, 393. — Les rois inconnus, IV, 392. — Droits féodaux sur la Loire dans le détroit de la châtellenie de Nevers, 440. — Un manuscrit, V, 11. — Du faict de la gabelle, 32. — Pierre de Frasnay, auteur dramatique, VI, 219. — Des mines d'argent au pays de Nivernois, VII, 267. — Le trésor du Veuillin, 407. — Les anciens orfèvres de Nevers, 421. — Epigraphie historiale du canton de La Guerche, VIII, 161. — Compte-rendu du congrès de Châteauroux, IX, 20. — Une question de céramographie, 36 ; — de numismatique, 51. — Documents inédits sur Decize en 1787, 123. — Extrait du terrier de la châtellenie de Châteauneuf-sur-Allier en 1607, 130. — Céramographie, 263. — Une conspiration à Decize en 1789, 265. — Note sur la chapelle aux Chats, 337. — Un mot de céramographie, X, 19. — La question de Gergovia, 84. — Cercueils de pierre trouvés à Cuffy, 135. — Pistillus globulus, 265. — Une estèque de l'époque romaine, 524. — Notice biographique sur Michel Despréfaits, 544.

Rouer, Jean et Philippe, chanoines, leur chapelle, VII, 322.

Rouget, trésorier de la collégiale de Donzy en 1760, ses notes mss. sur l'ancien Donziois, III, 135.

Roussin, Pierre, imprimeur en 1556, IV, 181. — Sa mort et son successeur, VIII, 490.

Routes romaines, X, 114, 124.

Rouvet, Jean, médailles frappées en son honneur, II, 218. — Le flottage de, VIII, 429.

Roux, sgr de Saincaize, VI, 293. — Famille R., X, 384, 389.

Rouy, église dédiée à saint Germain, V, 5.

Ruby, architecte. — A publié : Etude sur le parcours des anciennes voies romaines à Clamecy (carte), X, 23. — Notes sur les guerres religieuses à Clamecy, 292.

Ruprick-Robert, architecte de la cathédrale, observations à son rapport par Mgr Crosnier, III, 157.

Ruyaulx, seigneurie des, près Apremont, III, 95. — Pierre des, VIII, 278.

Digitized by Google

S

Sacramentaire de l'église de Nevers du XIe siècle; remarques de M. Léopold Delisle, III, 314; IV, 317; — acheté par la Bibl. Nat., 337. — Missel nivernais appartenant au Britisch Museum, 351. — Rituel d'Arnaud Sorbin, impr. en 1582, V, 3. — Conditions de la publication du Sacramentaire, VII, 2.

Saincaize, objets romains découverts à, III, 388. — Attribution des bustes romains de, 449. — Fouilles à, VI, 5. — Notice historique sur la commune de, par Adrien Bonvallet, VI, 268. — La paroisse et le château, 282. — Les seigneurs, 286. — Curé de, Voyez *Berthier*.

Saint-Amand-en-Puisaye, extrait de ses archives par l'abbé Millet, épisode de 1793, III, 111, 167.

Saints du Nivernais, tableau synoptique des, VII, 118 à 240.

Saint-Aubin-les-Forges, monnaies baronales trouvées à, III, 368.

Saint-Benin-d'Azy, son cimetière souterrain, V, 21. — Inscription du clocher de, 553.

Saint-Benin-des-Champs, X, 372.

Saint-Benoît-sur-Loire (Loiret), promenade archéologique à, par M. Crosnier (5 planches et dessins), II, 43 à 77.

Saint-Cyr, église cathédrale du diocèse de Nevers, ses tapisseries, par M. Morellet, I, 193. — Médailles de Saint-Cyr du temps de Pépin, III, 94. — Reliques anciennes de, 109. — Observations au rapport de M. Ruprick-Robert, architecte de la cathédrale, 157. — Soutane rouge des chanoines de, 253. — Flore des chapiteaux de, 285. — Les coutres ou gardiens de l'église de, 393. — Mémoire sur les anciens vocables des autels et chapelles de, VII, 294. — Chapelle de Saint-Cyr et Sainte-Julitte, 301. — Peintures découvertes à, 455. — Chapelle N.-D. de Lourdes, X, 193. — Voyez *Chapelles*.

Saint-Denis, domaine situé près Meauce, VI, 341.

Saint-Etienne de Nevers, rapport de la commission pour les travaux de restauration (7 planches et dessins), pièces justificatives, par M. Crosnier, I, 109. — Historique de l'abbaye. — Description de l'église, 135. — Liste des prieurs, 160. — Contrat d'échange de la justice du bourg Saint-Etienne de Nevers (3 pièces du XVIe

Digitized by Google

siècle), par M. Crouzet, III, 228.
Saint-Firmin, chapelle dépendant d'Apponay, IX, 202.
Saint-Germain-Chassenay, monnaies françaises à, II, 155. — Saint-Germain (Cher), VIII, 186.
Saint-Gildard, notice sur le couvent de, — Le parc, le prieuré, I, 233, 240. — Donation aux moines de Saint-Laurent-l'Abbaye, 249. — Les ruines (2 planches), 263. — Les sœurs de la Charité établies à, 266.
Saint-Honoré, les eaux thermales de, I, 371. — Médailles romaines de, II, 130. — Etude archéologique sur les sources thermales de, par G. Charleuf, IV, 318 à 336. — Le prieuré de, 329. — Objets romains à, 350. — Notice complémentaire sur les eaux minérales, par le docteur Subert, V, 200. — Description archéologique de, X, 283.
Saint-Jean-aux-Amognes, consécration de l'église en 1529, IV, 2.
Saint-Lazare, G. de, évêque de Nevers. — Voyez *Guillaume*.
Saint-Martin-d'Heuille, V, 335.
Saint-Parize-le-Châtel, ses eaux minérales, par le docteur Subert, V, 201. — Cimetière carlovingien à, IX, 289. — Camp retranché à, X, 124.
Saint-Père, Philippe de, sgr de Verou, VIII, 559.
Saint-Père-sous-Vézelay, notes d'excursion à, IX, 375.
Saint-Pierre-le-Moûtier, la fête du bœuf gras à, III, 85. — Quêtes paroissiales de, VI, 71. — Assesseurs du présidial de, X, 544.
Saint-Révérien, découvertes faites par M. Méline à, I, 8, 14. — Rapport sur les ruines gallo-romaines, par M. Baudoin, 179. — Pierre antique à, 336. — Objets antiques à, IV, 15. — Notes d'une excursion à, VIII, 422.
Saint-Saulge, notes d'excursion à, VIII, 486. — Camp retranché à, X, 124.
Saint-Sulpice-le-Châtel, fief de, V, 359.
Saint-Verain, Regnaut de, sgr d'Asnois. — Voyez *Regnaut*.
Saizy, fief relevant de Poussery, et ses seigneurs, IX, 197, 200.
Salazart, Louis de, sgr d'Asnois, V, 428.
Sallay, notes sur le, commune de Saincaize, VI, 328.
Sallonnier, Guillaume, sgr de Couze, VIII, 560.
Sanglé, dit Dumoutot, de Clamecy, X, 309. — Sanglé-Ferrière, 314.
Sarcophages chrétiens à Bouhy, I, 326; — à Corbigny, III, 54; — en plomb à Saint-Cyr, 464; — à Decize, VIII, 375, 387; — à Sauvigny-les-Bois, 378; — à Alluy, IX, 16; —

Digitized by Google

gallo-romains de l'étang de Thau (Hérault), 115 ; — à Saint-Parize-le-Châtel, 289 ; — à Cuffy, x, 135 ; — à Nevers, rue Conrad, 235 ; — Pierre tombale en la chapelle d'Uxeloup, 238. — Sépultures antiques près Pougues-les-eaux, 418. — Voyez *Monuments*.

Saulieu, église Saint-Andoche de, III, 447.

Saulieu, les, sgrs de Saincaize, VI, 277, 298.

Sauvigny-les-Bois, son église du XIIe siècle, I, 76. — Sépulture gauloise à, VIII, 378. — Atelier de silex taillé à, 410.

Sauvigny-les-chanoines, note sur I, 76.

Saturnin, chapelle de saint, à Saint-Cyr, VII, 363.

Savigny. Jean de, évêque de Nevers, VII, 365.

Scyat, le fief, près Montaron, VIII, 506 ; IX, 203.

Sébastien, saint, sa chapelle à Saint-Cyr, dite des Mige, VII, 314.

Séguiran, Mgr de, évêque de Nevers, observations à propos de sa mort en 1789, par M. Crosnier, I, 56.

Sel, le, et la gabelle. — Voyez *Gabelle*.

Semaine sainte en Nivernais, par l'abbé Millet, II, 118.

Semelay, notice sur, I, 201. — Ruines des guerres de religion à, IX, 299.

Septier de Rigny, François, chanoine, VII, 361, 370.

Sépultures dans l'antiquité et au moyen-âge, par M. Crosnier, III, 42. — Note sur une sépulture gauloise, VIII, 378. — Sépulture éduenne de l'époque gallo-romaine, 399. — Voyez *Sarcophages, Monuments romains*.

Sergent, Mgr, évêque de Quimper, notice nécrologique sur, VII, 444.

Settons, description du réservoir des, VIII, 473.

Seuilly, commune de Challuy, objets romains à, VIII, 77. — Une villa gallo-romaine à, X, 262.

Sibylles, représentées sur le portail de Saint-Martin de Clamecy, III, 384.

Signes d'appareilleurs à Cuffy, VIII, 249.

Sionest, imprimeur en 1842, IV, 225. — Tombeau de Gilbert S., chapelain, VII, 346.

Société nivernaise des lettres, sciences et arts, sa fondation le 12 mai 1851 ; son bureau, I, 2 ; son sceau, 5 ; son premier Bulletin tiré à 300 exemplaires, 29 ; reçoit une allocation de 300 fr. du conseil général, 85 ; commission pour rédiger le réglement, 424 ; diplôme, 425 ; reçoit une allocation de 300 fr. du ministère, rapport sur ses œuvres dans le *Journal de l'Instruction pu-*

Digitized by Google

blique, II, avant-propos. — Projet de réglement pour une séance générale, II, 151. — Vote d'une commission de rédaction du Bulletin composée de quatre membres, 307. — Nouveau classement de son musée par M. du Broc, 344. — Réglement pour concours à établir, programme des questions, III, 9. — Extrait de la revue des Sociétés savantes sur la Société nivernaise, 165. — Excursion et réception à Autun par la Société éduenne, VI, 472. — Allocation aux églises Saint-Etienne et Saint-Cyr, VII, 252. — Projet de diplôme, VII, 401 ; acceptation du modèle, VIII, 74. — Excursion en Morvand, 80 ; compte-rendu, 417 à 489. — Inscription des membres présents pour distribution des jetons, IX, 15. — Les séances ouvertes à deux heures, 423. — Excursion dans les vallées de la Nièvre et de la Cure, 339.

Sœurs de la Charité de Nevers à Saint-Gildard, I, 266, — Chargées du service de l'hôpital en 1691, 278. — Autorisées en 1698 par Mgr Vallot, 280; par lettres-patentes de 1780, enregistrées au Parlement, 298. — Leur installation en 1806 dans le couvent des Visitandines, 304 ; sur le plateau de Saint-Gildard en 1853, par Mgr Dufêtre, 312. — La nouvelle église, II, 313. — Inauguration des nouveaux bâtiments, 324. — Installation des sœurs à Decize en 1711 ; arrêté préfectoral de l'an IX concernant le rétablissement de leur congrégation, 338.

Solange, chapelle de sainte, à Saint-Cyr, VII, 373.

Sonnié-Moret, membre de la Société le 7 mai 1868, V, 193. — A publié dans le Bulletin : Notice sur la suite chronologique des anciens seigneurs d'Asnois de 1258 à 1737, V, 422. — Les écrivains de Clamecy et leurs publications, X, 299.

Sorbin, Arnaud, homélie de, II, 137. — Son rituel nivernais imprimé en 1582, III, 335 ; V, 3.

Soultrait, comte George de, membre fondateur. — Ses observations sur le mode des publications, I, 7. — Son essai sur la numismatique nivernaise, II, 6. — Compte-rendu des monuments du Bourbonnais au congrès de Moulins, le 24 juin 1854, 7. — Remarques sur sa numismatique niv. par M. Morellet, 199, 307. — Sa réponse, 352. — Rapport sur son Dictionnaire topographique de la Nièvre, III, 453. — Médaille obtenue en 1863 pour cet ouvrage, IV, 11. — Obser-

Digitized by Google

vations sur l'Inventaire de l'abbé de Marolles, 417. — Conditions d'impression de son Armorial nivernais, v, 191 ; vii, 2, 257. — Tables de Marolles, 256 ; viii, 75.

Soutane rouge pour les chanoines de Saint-Cyr, iii, 226, 241. — Recherches sur l'origine de la, 253.

Spectroscope, analyse spectrale simplifiée à l'aide du, par l'abbé Laborde (une planche), iv, 362. — Lumière spectrale, 411. — Impressions persistantes de la lumière, 427.

Spifames, Jacques, évêque de Nevers, son décret sur l'abstinence du samedi, en 1551, ii, 137. — Gilles Sp., sa sépulture à Saint-Cyr, iii, 468. — Notes manuscrites sur Jacques, vi, 263. — Gilles Sp., vii, 398.

Statistique d'après les tailles de l'évêché au XIIIe siècle, vi, 44.

Subert, docteur, membre de la Société, iv, 316. — Trésorier le 4 mai 1876, x, 2 ; secrétaire, 161. — A publié dans le Bulletin : Notice bibliographique sur les eaux de Pougues, iv, 372. — De l'eau minérale de Fourchambault, 421. — Rapport sur une étude du docteur Maurin, v, 16. — Aperçu médical de la saison de 1866 aux eaux de Pougues, 26. — Notice complémentaire sur les eaux minérales de Saint-Parize-le-Châtel et de Saint-Honoré, 200. — Une coutume funéraire dans les environs de Nevers, 243. — Une excursion à Autun et au mont Beuvray, vi, 461 à 502. — Les grottes d'Arcy, ix, 384, 390. — Mémoire sur les préjugés relatifs aux maladies des enfants, x, 43. — Habitation gallo-romaine à Seuilly, commune de Challuy, 262.

Suisse, voyage de Montaigne en, viii, 14.

Surugue, Adrien, de Clamecy, x, 309.

Symbolisme, le, dans l'architecture, ses causes, ses développements, par M. Crosnier, ii, 369. — Le symbolisme des roses, compte-rendu par M. Bornet, iii, 340. — Animaux symboliques, vii, 250.

T

Tableau synoptique de l'histoire du Nivernais et Donziais, par Mgr Crosnier, vii, 107.

Tailles dues à l'évêque, à Nevers et dans les paroisses, vi, 39, 83.

Tannay, dolmen à, i, 62. — Reliques de sainte Agathe à, iii, 36. — Inscription dans l'église de, 313, 319.

Tapisseries de haute lice de Saint-

Digitized by Google

Cyr de Nevers, par M. Morellet, I, 193.
Temple, objets provenant de la prison du, offerts au musée de Nevers par M. Breton, IV, 406.
Tenon, Etienne et Antoine de, sgrs de La Guerche, VIII, 175. — Joseph de, 179, 276.
Territoire du Nivernais, notes sur l'ancien, II, 82. — Des Boïens, 93.
Tespes, famille de, sgrs de Varigny, X, 378, 380.
Tetrice, auteur nivernais du Xe siècle, II, 136.
Textor, Jehan, auteur nivernais, VII, 18.
Thé et la fleur de lis, commune de Saincaize, VI, 336.
Thianges, quêtes paroissiales de, VI, 74.
Thianges, Jeanne de, dame de Vandenesse, VIII, 506.
Thiers (Puy-de-Dôme), rapport de M. Crosnier sur une mosaïque de l'église Saint-Genest de, IV, 251, 289.
Thomas, imprimeur en 1831, IV, 216. — Th. Jean-Basile, à Clamecy, X, 314. — Th. Pierre, Isidore, Alexandre, 315.
Tinseau, Mgr Jean Antoine, évêque de Nevers, son procès avec Guérigny, VI, 380. — Ses fondations, VII, 349, 355, 361.
Tollet, Guillaume, évêque constitutionnel de Nevers, son rituel, III, 339 ; V, 4 ; VII, 345, 368. — Sa vie et sa sépulture à Vandenesse, VIII, 534, 557.
Torteron (Cher). — Voyez *Patinges*. — Le fourneau de, VIII, 223.
Toscane, remarques de Montaigne sur son voyage en, VIII, 50.
Toytot, Ernest de, élu secrétaire 7 mai 1863, IV, 12. — Son ouvrage : le Voyage de Grenoble à La Salette, 13. — Son rapport sur le Glossaire du Morvand, X, 417.
Tracy, camp retranché à, X, 124.
Tremblay, seigneurie du, près Isenay, IX, 182.
Trémigny, près Meauce, VI, 340.
Tresvaux de Berteux, éphémérides de Decize, II, 3. — Sa note concernant le château de Dornes, III, 58.
Tribunal révolutionnaire, listes des Nivernais condamnés à mort par le, IX, 54.
Trochereau, culture des arbres fruitiers en Nivernais, III, 420.
Tronsanges, croix du pape Pie VII à, IV, 402.
Troupes, passage de, à Nevers au XVIe siècle, VII, 258.
Tumuli, trouvés à Anthien, IV, 405. — Tumuli de l'âge du bronze par M. Darlet, IX, 285, 293, 298.

Digitized by Google

U

Ulmes, Charlotte et Pierre des, VIII, 179, 181. — Famille des, X, 354, 355.
Université de Nevers, arrêt à l'occasion de troubles contre les professeurs, VII, 15, 37, 85.
Ursulines de Nevers, notes sur les, IV, 306.
Urzy, droits d'usage à, V, 335. — Donation à l'église, 337. — Revenus de l'évêché à, VI, 30, 65. — La taille à Urzy et paroisses d'alentour, 85. — Droits seigneuriaux à, 197. — Demeurs, Greux, Contres relevant de la châtellenie d', 356. — Procès avec Guérigny, 380.
Uxeloup, une messe de minuit en 1793 à, I, 400.

V

Vandenesse, notes sur l'histoire de, par V. Gueneau, VIII, 498. — Les droits des seigneurs de, 501. — Paroisse, églises de, 533. — La verrerie, les forges de, 537. — Registres de l'état civil de, 550. — Archives du château, extraits de titres, 557. — Armoiries des seigneurs, 571.
Varigny, paroisse d'Achun, X, 377.
Varzy, église collégiale de Sainte-Eugénie de, extraits des mss. de dom Viole par l'abbé Jobert, IV, 129. — Catalogue des bienfaiteurs, 133. — Chantres-trésoriers, reliques, 142. — Statuts des chanoines, 146. — Evénements de 1790, 149. — Reliques, 152. — Séance de la municipalité en 1792, 153. — Excursion à, IX, 343.
Vauban, son lieu d'origine, VIII, 405, 447.
Vauzelles, la taille de, VI, 95. — Prévôté de, 115. — Les cens de, 149.
Vaux-de-Nevers, quêtes paroissiales dans les, VI, 80.
Veaulce, Jean de, sgr de Villemenant, V, 223.
Venette, Pierre, écrivain né à Clamecy, X, 301.
Vermenton (Yonne), son église, III, 443. — Excursion de la Société à, IX, 391.
Vernay, Pierre du, V, 334.
Verne, Philibert du, capitaine de Decize, VIII, 510.
Verou, la tour de, près Cercy, VIII, 517.
Verrerie à Vandenesse, VIII, 539.
Veuillin, justice des seigneurs du, III, 97. — Le trésor du, par

Digitized by Google

L. Roubet, VII, 407. — L'église du, VIII, 292.
Vézelay, séance archéologique à, par Mgr Crosnier, III, 76. — Excursion de la Société à, IX, 357.
Viel de Lunas, sgr du marquisat d'Espeuilles, X, 344, 405.
Vienne, Jean de, chanoine sacriste de la cathédrale, VII, 349.
Villapourçon, guerres de religion à, IX, 299.
Villefosse, Etienne Héron de, membre fondateur, délégué au congrès d'Orléans, I, 11, 30; secrétaire de la Société le 6 janvier 1853, II, 1.
Villemenant, notice sur le château et ses seigneurs, par Adrien Bonvallet, V, 218. — Les forges de Guérigny et de, VI, 350.
Villenaut, Adolphe de, trésorier le 31 mai 1871, VII, 401. — A publié dans le Bulletin : Note sur l'industrie métallurgique gauloise au mont Beuvray, VI, 503. — Des cessions territoriales dans notre histoire, VII, 276. — La légende de Clèves au château Ducal de Nevers, VIII, 366.
Villiers-le-Sec, aveu de la seigneurie de, V, 357.
Vincent, né à Varzy, ses ouvrages, III, 408.
Vincent Ferrier, saint, son passage à Nevers en 1417, V, 188.
Viole, dom, ses extraits sur Varzy, par l'abbé Jobert, IV, 129.
Virgile, famille de, X, 370.
Visitandines de Nevers abandonnent leur monastère aux sœurs de Nevers, I, 305.
Vitraux de Saint-Martin à Clamecy, III, 386. — Concernant Henriette de Clèves, duchesse de Nevers et Rethel, X, 133.
Vitry, Nicolas de, chanoine de Saint-Cyr, VII, 365. — Bruneau marquis de, sgr de Poussery, IX, 184. — Armoiries, 211.
Vocables des autels et chapelles de Saint-Cyr. — Voyez *Chapelles*.
Voille de Villarnou, procureur fiscal de Donzy, son discours, II, 300.
Voyage, relation d'un, de 61 prêtres de Nevers à Brest en 1794, IX, 69 à 107.
Voyages, les, au XVIe siècle, à propos de Montaigne, VIII, 12. — Présents d'usage pour les, 16.
Vyau de Lagarde, chanoine, VII, 354.

W

Waré, sgr de Corbigny, III, 178.

Y

Yonne, la rigole de l', VIII, 478.

Digitized by Google

TITRES

DES PRINCIPAUX ARTICLES

CONTENUS DANS LES DIX PREMIERS VOLUMES.

TOME Ier (1851-54).

Pages

Traduction de la première églogue de Virgile en vers français, par M. Morellet 51
Histoire symbolique et iconographique du lion, par M. Crosnier 88
Notice historique et archéologique sur l'église Saint-Etienne de Nevers. 109, 178
Les anciennes tapisseries de Saint-Cyr, par M. Morellet. . . . 193
Notice historique et archéologique sur Semelay, par M. Charleuf 200
Saint-Gildard et les sœurs de la Charité de Nevers 233
Anciens autels votifs à Bouhy et à Saint-Révérien. 326
Mémoires sur les cachets des médecins-oculistes romains. . . . 352
La confrérie des Plats à Nevers au treizième siècle. 402
Les écoles de Decize, par M. Morellet 416

TOME II (1855-57).

Notice sur le P. Paschal Rapine de Sainte-Marie. 37
Promenade archéologique à Saint-Benoît-sur-Loire, par M. Crosnier. 43
Berthier, curé de Saincaize, poète nivernais, par l'abbé Millet 121
Poésies nivernaises du seizième siècle, par Ad. de Rosemont. . 168
Croisade contre les Turcs prêchée à Nevers au dix-septième siècle, par MM. Crosnier et Delaroche 225
Le nouveau monastère de Saint-Gildard 313

Digitized by Google

Pages.
Observations sur la numismatique nivernaise . . . 199, 307, 352
Le symbolisme, ses causes et ses développements, par M. Crosnier 369

TOME III (1858-62).

Inventaire mobilier après le décès de François de Clèves (1566), par F. Le Blanc-Bellevaux 17
Coup d'œil sur les sépultures dans l'antiquité et au moyen-âge, par M. Crosnier 42
Notes sur le coq des clochers d'églises, par le même 140
Recherches sur les combinaisons et les puissances des polynomes, par Th. Bornet 181
Sur l'origine de la soutane rouge à Nevers 253
Recherches sur les auteurs liturgiques du diocèse de Nevers. . 327
Observations sur la culture des arbres fruitiers en Nivernais, par M. Trochereau. 420
Nouvelles études sur la généalogie des comtes de Nevers. . . 477

TOME IV (1863-66).

Monographie de la croix, par Mgr Crosnier. 17
Notes sur la collégiale de Sainte-Eugénie de Varzy, par l'abbé Jobert. 129
Notice sur l'imprimerie à Nevers, par M. Bégat. 162
Les évêques de Bethléem 261
Etude archéologique sur les eaux de Saint-Honoré, par M. Charleuf. 318
Notice sur les eaux de Pougues, par le docteur Subert. . . . 372
Droits féodaux de la Loire dans la châtellenie de Nevers, par L. Roubet 440

TOME V (1867-68).

Du faict de la gabelle, par L. Roubet 32
Une séance archéologique au musée de Latran. 83
Hervé de Donzy, comte de Nevers, par R. de Lespinasse . . 101
Le château de Villemenant et ses seigneurs, par A. Bonvallet . 218

Digitized by Google

Pages.
Le château des Bordes et ses seigneurs, par le même. . . . 245
Suite chronologique des seigneurs d'Asnois, par A. Sonnié-Moret. 422
Construction de la porte du Croux au quatorzième siècle, par l'abbé Boutillier. 435

TOME VI (1869-70).

Registre-terrier de l'évêché de Nevers en 1287, par René de Lespinasse. 14
Pierre de Frasnay, auteur dramatique, par Louis Roubet. . . 219
Notice historique sur Saincaize-Meauce; par Adrien Bonvallet. 268
Notice historique sur les forges de La Chaussade, à Guérigny, par Claude Corbier 350
Une excursion à Autun et au mont Beuvray, par le docteur Subert 461

TOME VII (1870-71).

Chronique des évêques et des comtes de Nevers, par René de Lespinasse 10
Tableau synoptique de l'histoire du Nivernais, par Mgr Crosnier. 107
Les cessions territoriales dans notre histoire, par Ad. de Villenaut 276
Mémoire sur les anciens vocables des autels et chapelles de la cathédrale, par l'abbé Boutillier. 294
Le trésor du Veuillin. — Les anciens orfèvres de Nevers, par par L. Roubet. 407
Méthode de comptabilité agricole, par M. Mirault 465

TOME VIII (1872-73).

Récits des voyages de Montaigne au seizième siècle, par Arthur de Rosemont 5
Epigraphie historiale du canton de La Guerche, par L. Roubet. 161
Excursion de la Société dans le Morvand, par L. Morlon. . . 417
Histoire de la commune de Vandenesse, par V. Gueneau . . 498

Digitized by Google

TOME IX (1874-76).

Pages.

Deux épisodes inédits de l'histoire des émailleurs de Nevers, par l'abbé Boutillier 43
Nivernais condamnés à mort par le tribunal révolutionnaire, par H. de Pierredon de Ferron. 54
Relation d'un voyage de soixante-un prêtres de Nevers à Brest en 1794 69
Notes relatives à la commune de Montaron, par V. Gueneau. 143
Temps préhistoriques dans la Nièvre, par le docteur Jacquinot. 213
Excursion de la Société dans les vallées de la Nièvre, de la Cure, etc., par Mgr Crosnier. 339

TOME X (1877-80).

Voies romaines dans l'arrondissement de Clamecy, par M. Ruby. 23
Préjugés relatifs aux maladies des enfants, par le docteur Subert. 43
Etudes sur la géographie de la Nivernie, par Mgr Crosnier. . 94
Mystères joués ou figurés aux entrées des princes à Nevers, par l'abbé Boutillier 144
Notice sur les écrivains de Clamecy et leurs publications, par A. Sonnié-Moret 299
Le marquisat d'Espeuilles, par V. Gueneau 323
Drames liturgiques et rites figurés ou cérémonies symboliques dans l'église de Nevers, par l'abbé Boutillier. 441

Digitized by Google

LISTE

DES PLANCHES ET DESSINS.

TOME I.

Pages.

Objets romains. — Eglise de Dun-les-places. — Tombeau du duc de Bouillon (trois dessins) 64

Neuf dessins relatifs à l'église Saint-Etienne de Nevers. 109 et suiv.

Porte latérale de Saint-Gildard 264

Façade de la chapelle de l'ancienne Visitation 306

TOME II.

Objets romains trouvés à Château-Chinon 3

Chapiteaux de Saint-Benoît-sur-Loire (cinq dessins). . 55 et suiv.

TOME III.

Mosaïque de l'église de Coulanges-les-Nevers (chromo) . . . 242

Fragment de carrelage de Saint-Cyr (chromo). 244

Quatre planches de dessins de figures géométriques. . . . 272

TOME IV.

Divers types de crucifix (quatre dessins, chromo). . . 24 et suiv.

Charrues antiques (un dessin) 56

Inscription et objets romains (une planche). 114 116

Types de monnaies gauloises. 116 118

Croix et monogrammes chrétiens. 126

Pierre tombale de Jehan de Châtillon 308

Digitized by Google

TOME V.

Pages.

Un tombeau chrétien 88
Une gravure de sainte Anne. 97
Vue du château des Bordes. 245
Armoiries des La Platière. 248
Porte de la salle des gardes. 250
Pilastres d'entrée. 254
Portrait du maréchal de Bourdillon. 288
Armoiries des seigneurs. 332

TOME VI.

Presse hydraulique et ses accessoires 420

TOME VII.

Fac-simile d'inscriptions gallo-romaines à Entrains. 244
Mosaïque de Crux-la-Ville. 246
Vase et monnaie romains. 406

TOME VIII.

Plan du château de Cuffy. 216
Signes d'appareilleurs 248
Graffites du marinier. 264
Fragments antiques du Gravier 272
Pierres sépulcrales (quatre planches). . . . . 280 et suiv.

TOME IX.

Vases en terre trouvés à Nevers. 40
Silex taillés de l'âge de pierre (seize planches) 224
Sépultures gallo-romaines (quatre planches) 389

TOME X.

Voies romaines de Clamecy (une carte) 24
Silex taillés en lames, piques et flèches (cinq planches). . . . 40
Inscription romaine de Monceaux-le-Comte 216
Vases et objets antiques trouvés à Pougues (quatre planches). 424

Digitized by Google

LISTE

DES DOCUMENTS PUBLIÉS

ET DES COLLECTIONS DE PIÈCES JUSTIFICATIVES.

TOME I.

Pages.

Charte de fondation et pièces sur Saint-Etienne de Nevers. 162 à 178
Charte de 865 relative à la paroisse de La Nocle (traduction). . 231
Diverses pièces sur Saint-Gildard et les sœurs de la Charité. . 233

TOME II.

Charte de 1315 sur Nevers 164
Discours du siége de La Charité en 1577. 192

TOME III.

Foi et hommage du seigneur des Ruyaulx au comte de Nevers en 1274. 96
Pièces de la mission de François du Broc en 1621. 125
Contrat d'échange de la justice du bourg Saint-Etienne de Nevers en 1585. 231
Cotes de quelques pièces des archives des Bordes. 461

TOME IV.

Cotes des chartes nivernaises à la vente de M. Landresse. . . 275

TOME V.

Lettres d'Henri IV pour le transfert de la monnaie de Bourges, 1592 8

Digitized by Google

Pages.
Cotes des documents concernant Hervé de Donzy. 169
Pièces extraites des archives des Bordes. 333
Comptes des receveurs de Nevers en 1394. 442

TOME VI.

Contrat d'achat par le roi des forges de La Chaussade, à Guérigny, 8 mars 1781. 427

TOME VII.

Texte latin de la chronique des comtes et évêques. 50
Extraits du Livre noir du chapitre de Saint-Cyr. 386

TOME VIII.

Requête de l'imprimeur Millot. 492
Cotes de quelques pièces des archives de Vandenesse. . . . 558

TOME IX.

Acte de foi et hommage de Jean du Boux au seigneur de Vandenesse en 1606 207
Inventaire des pièces nivernaises des archives du Nord. . . . 281
Enquête de Claude de Sirot sur les ruines des guerres de religion 299

TOME X.

Lettres d'affaires du duc de Nivernois 77, 243, 271, 549
Charte de 1487 sur les Frères-Mineurs de Nevers 199
Requête d'exemption de Sabatiny, peintre de la ville, 1687. . 260
Cotes de pièces des archives de la Montagne. 347

Nevers, Imp. G. Vallière.

Digitized by Google

Digitized by Google

OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ.

BULLETINS DE LA SOCIÉTÉ, 1re série, 2 vol. petit in-8°, chaque volume. . . . . 3f »

— — 2e série, 8 vol. in-8°, chaque volume. . . . . 3 »

MONOGRAPHIE DE LA CATHÉDRALE DE NEVERS, par Mgr CROSNIER, grand in-8°. . . . . 8 »

HAGIOLOGIE NIVERNAISE, par Mgr CROSNIER, grand in-8°. 7 »

DROITS ET PRIVILÉGES DE LA COMMUNE DE NEVERS, par M. CROUZET, in-8°. . . . . 2 »

LE CHATEAU DES BORDES ET SES SEIGNEURS, par Adrien BONVALLET, in-8°. . . . . 3 »

MÉMOIRE SUR LES CHAPELLES DE LA CATHÉDRALE DE NEVERS, par M. l'abbé BOUTILLIER, grand in-8°. . . 2 50

CATALOGUE DU MUSÉE LAPIDAIRE DE LA PORTE DU CROUX, in-8°. . . . . 1 »

INVENTAIRE DES TITRES DE NEVERS, de l'abbé DE MAROLLES, fort vol. in-4°, publié par le comte George DE SOULTRAIT. . . . . 16 »

SACRAMENTAIRE NIVERNAIS, bel in-4° illustré de chromolithographies et imprimé sur papier parcheminé, publié par Mgr CROSNIER. . . . . 30 »

ARMORIAL DU NIVERNAIS, par le comte George DE SOULTRAIT, 2 beaux vol. grand in-8° illustrés de nombreuses planches gravées. . . . . 30 »

LA NÉCROPOLE DE POUGUES-LES-EAUX. — DERNIERS TEMPS DE L'AGE DU BRONZE, par le Dr H. JACQUINOT et P. USQUIN. 1 50

LES CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES DANS LE DIOCÈSE DE NEVERS, par Mgr CROSNIER. — 1er volume, Congrégations d'hommes; — 2e volume, Congrégations de femmes. — Ces deux volumes, grand in-8°, brochés . . . . . 16 »

CARTULAIRE DU PRIEURÉ DE LA CHARITÉ-SUR-LOIRE (NIÈVRE), par René DE LESPINASSE. . . . . 5 »

NEVERS, IMPRIMERIE G. VALLIÈRE.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

JUL - 9 1940

Digitized by Google

Digitized by Google